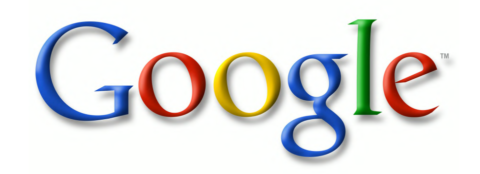


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

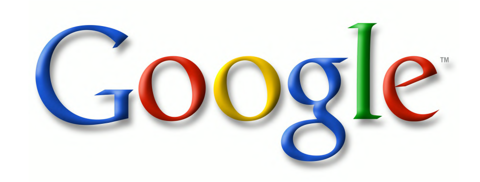
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

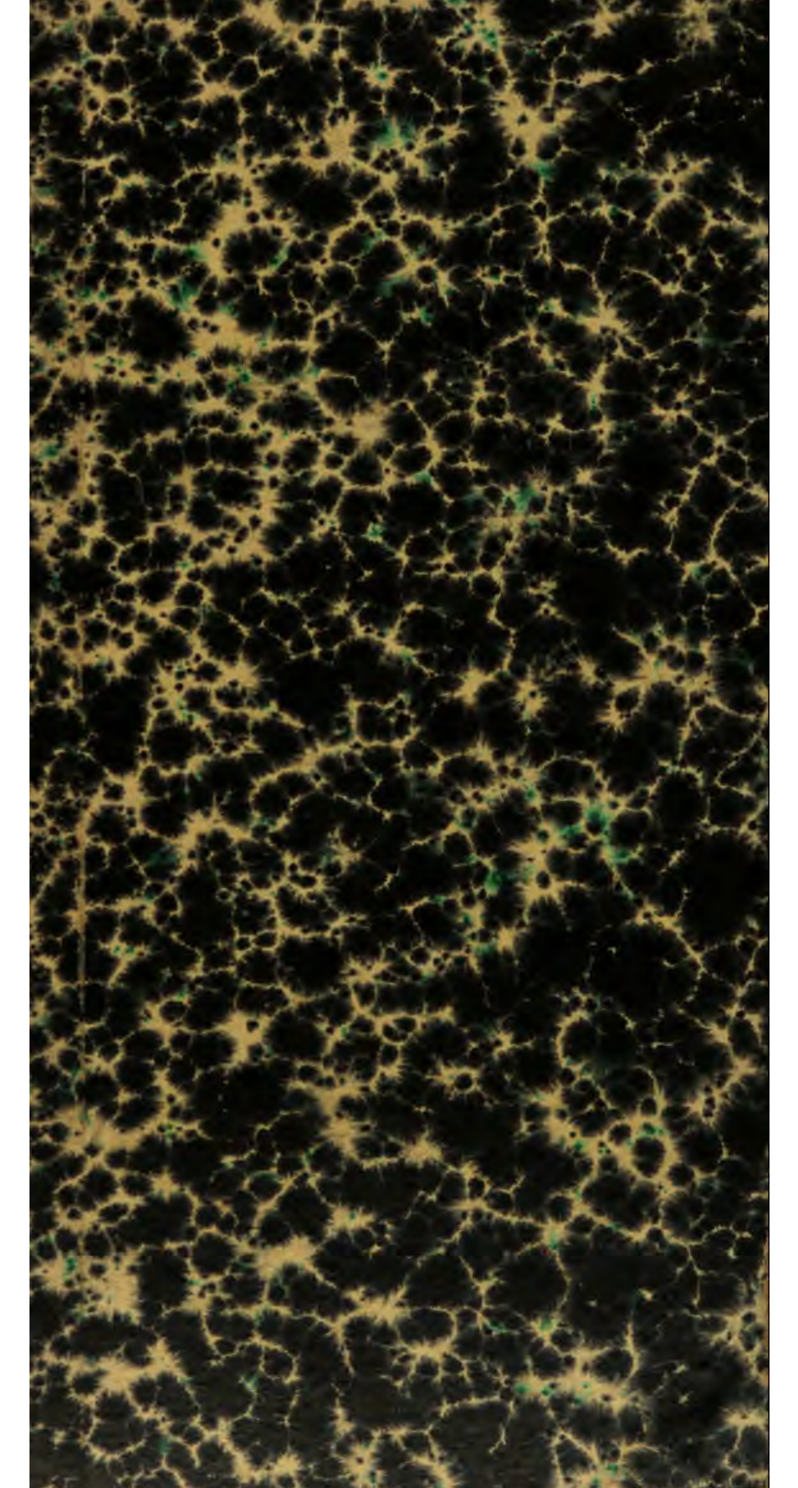
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

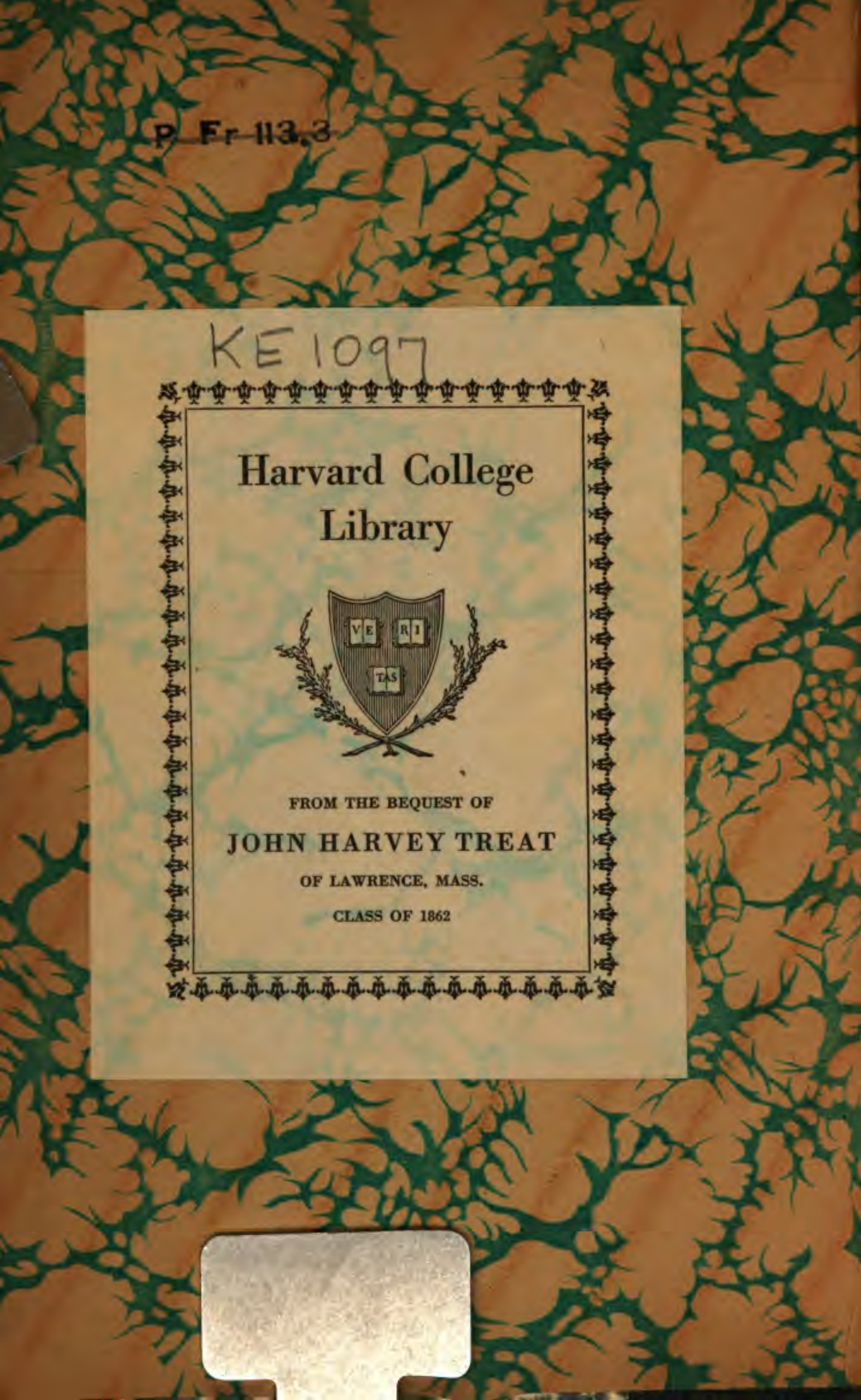
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

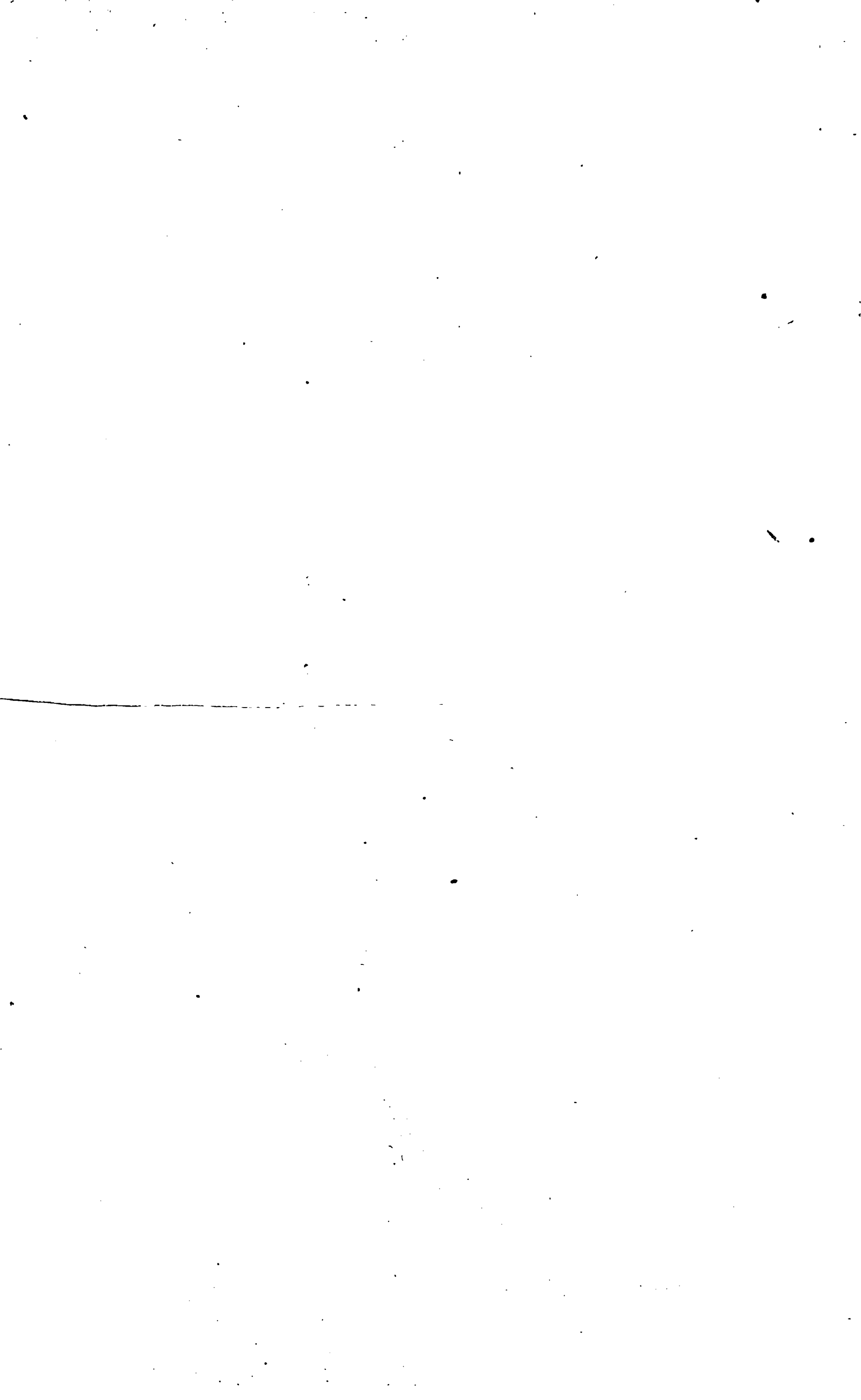
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





P Fr 113.3
KE 1097
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTE-HUITIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clère, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, nº. 35.

M. DCCC. XXIV.

Harvard College Library
P Fr 113.3
June 14, 1921
Treat fund

TABLE

DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME.



Fin de la Table du trente-huitième volume.

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Poésies de Louis Racine. Nouvelle édition (1).

Louis Racine, fils de l'illustre poète de ce nom, naquit à Paris en 1692, et reçut dans sa jeunesse les leçons de Rollin et de Mésenguy, tous deux liés avec son père. Il passa quelque temps dans l'Oratoire, et il habitoit dans la maison des Vertus, lorsqu'il composa le poème de *la Grâce*. Il rentra peu après dans le monde, obtint une place dans les Fermes, et se maria. Mais son goût pour la poésie se soutint au milieu des emplois et des affaires, et produisit le poème de *la Religion*, des Odes, des traductions, des Psaumes, les *Epîtres sur l'Homme*, et d'autres pièces du même genre. L'auteur ne s'exerça jamais que sur des objets graves, et il disoit lui-même que, comme il ne lui étoit échappé dans aucun temps de sa vie aucun vers licencieux ou satirique, il n'auroit jamais à rougir que devant les muses. Accablé de douleur par la perte d'un fils unique qui périt à Cadix en 1755, époque du tremblement de terre de Lisbonne, il renonça entièrement

(1) 1 vol. in-8°. orné de trois gravures; prix, 9 fr. et 11 fr. franc de port. A Paris, chez Masson fils; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

à l'étude et au monde, et ne s'occupa plus que de son salut. Il mourut le 29 janvier 1763, laissant la réputation d'un homme de bien, sage, modeste, religieux. Sa poésie n'est pas dépourvue de grâce et d'élégance; elle offre beaucoup de vers heureux et dignes d'être retenus, et son poème de *la Religion* surtout renferme plusieurs morceaux qui ne sont pas seulement faits pour être gravés dans la mémoire des jeunes gens, mais qui plairont à tous les bons esprits.

Ce poème ouvre le volume que nous annonçons; quoi qu'il soit postérieur à celui sur *la Grâce*, on le met ordinairement le premier, parce qu'il offre à la fois plus d'intérêt et de talent. Il est construit entièrement sur une courte pensée de Pascal : *A ceux qui ont de la répugnance pour la religion, il faut commencer par leur montrer qu'elle n'est pas contraire à la raison, ensuite qu'elle est vénérable; après, la rendre aimable, faire souhaiter qu'elle soit vraie, montrer qu'elle est vraie, et enfin qu'elle est aimable*. Racine avoue qu'il a souvent mis à contribution les autres pensées de Pascal, et le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet. L'existence de Dieu, la connoissance de l'homme, la nécessité d'une révélation, la venue du libérateur, les mystères de la religion, sa morale, tel est le sujet d'autant de chants. L'auteur s'est refusé le secours de la fiction, et n'a voulu mêler à un sujet si grave que des ornemens qui en fussent dignes. Le plan est bien tracé, les preuves sont bien choisies, et l'ensemble satisfait à la fois la raison et le goût. Nous ne citerons rien d'un poème si connu, et dont les morceaux les plus remarquables, appris dans l'enfance, n'ont pu s'effacer de notre souvenir.

Le poème sur *la Grâce* est bien plus froid et moins attachant. De plus, quoique l'auteur annonce qu'il ne veut pas réveiller les disputes des théologiens, toutefois il prend une couleur très-prononcée, et adopte

tout le langage de l'école où il avoit été nourri, et de l'époque où une défection puissante avoit altéré l'enseignement jusque dans la Sorbonne. La date de la publication de ce poème coïncide avec celle de l'appel et de tous les troubles qui suivirent, et Racine fut entraîné par les idées qui dominoient alors. Son poème fut l'objet d'une critique qui parut en trois lettres, sous le titre d'*Examen du poème sur la Grâce*, 1723, in-8°.; chacune de ces lettres fut rédigée, dit-on, par un Jésuite; la première, par le Père Brumoy; la seconde, par le Père Rouillé, et la troisième, par le Père Hongnant. Leur critique roule d'abord sur le fond du poème et sur la versification, et ensuite sur la doctrine. Pour nous borner à cette dernière partie, tel est, selon eux, le plan de doctrine de l'auteur :

« Dieu, voyant tous les hommes enveloppés dans le péché d'Adam, fait son choix; il destine ceux-ci pour le ciel, et marque ceux-là pour l'enfer, sans se régler sur leur conduite future; de sorte que, durant notre vie, sa Providence consiste à nous conduire au ciel et à l'enfer, chacun au terme qu'il nous a réservé. Il y réussit en donnant à ceux qu'il a résolu de sauver des grâces nécessitantes, et en refusant des grâces nécessaires à ceux qu'il a résolu de perdre. Tel est le fond du poème. Le péché originel une fois supposé, on voit dans l'ouvrage, 1°. de la part de Dieu la destination arbitraire des uns à l'enfer et des autres au bonheur du ciel; 2°. l'impossibilité de la damnation pour les uns à force de grâces nécessitantes ou qui sauvent nécessairement; 3°. l'impossibilité du salut des autres, faute de grâces nécessaires sans lesquelles plus on fait pour se sauver et plus on se damne ».

Tel est l'exposé que le *Dictionnaire des livres jansénistes*, d'après les auteurs cités, donne de la doctrine du poème de *la Grâce*. Ce *Dictionnaire* ne forme pas lui-même une autorité parfaitement sûre, et ses jugemens sur d'autres auteurs ne sont pas toujours exacts. Mais il est vrai que Racine semble avoir

pris à tâche de représenter Dieu sous les couleurs les plus rigoureuses, *endurcissant, aveuglant, condamnant, séparant les hommes en deux parts, et destinant d'avance les uns à des peines éternelles*; l'on peut dire que c'est là le fond de son poème. Il suppose dans le chant IV que le péché originel dans les enfans d'Adam est égal au péché des anges, et que l'un et l'autre méritent des peines semblables ; n'est-ce pas une témérité d'assurer que le péché qui nous a été transmis de nos premiers pères est égal au péché actuel et personnel des anges?

On a lieu d'être étonné qu'un homme de mœurs aussi douces que Racine ait affecté de préconiser un système aussi dur et aussi impitoyable. Aussi ce n'est pas sans raison que Voltaire lui disoit :

Cher Racine, j'ai lu dans tes vers didactiques
De ton jansénius les dogmes fanatiques.
Quelquefois je t'admire, et ne te crois en rien;
Si ton style me plait, ton Dieu n'est pas le mien.
Tu m'en fais un tyran, je veux qu'il soit mon père...

Après les deux poèmes, on trouve dans le volume que nous annonçons, des Odes qui sont marquées au même coin de pureté et de facilité, mais qui ont peu d'élévation et de vigueur. Le caractère de la poésie de Racine étoit dans le genre doux et tempéré; l'auteur est plein de sens et de raison, son style plaît, et ne manque ni de couleur ni d'élégance. Son *Epître à Rousseau*, ses *Epîtres sur l'Homme*, celles sur l'*Ame des Bêtes*, celle sur l'*Abus qu'on fait de la Poésie*, brillent plus par la pureté du style et par la vérité des pensées que par leur éclat et par la chaleur. Partout c'est un homme grave et religieux, sage et moral, ami de l'ordre et de la vertu. Plût à Dieu qu'on en pût dire autant des poètes de nos jours!

Cette édition, où on a rassemblé toutes les poésies de Racine, a de plus le mérite d'être bien exécutée.

Un grand format, un beau papier, un caractère d'impréssion très-net, tout ajoute à l'agrément de ce recueil. On y a joint l'*Eloge de Racine* par Palissot.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les cardinaux français ont visité les églises et établissemens de cette capitale. Le jeudi 9, jour de la fête de Saint-Denis, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre se rendit dans l'église de la maison royale de Saint-Denis, et y célébra les saints mystères. Après la messe, S. Em. visita cet établissement. Ce même jour, M. le duc de Rohan chanta la grand'-messe dans la même église. L'*Exaudiat* et le *Domine, salvum fac Regem* furent exécutés par les dames et les élèves. Le 22 octobre, M. le cardinal de La Fare alla célébrer la messe dans l'église Saint-Louis, en actions de grâces des succès accordés aux armes du Roi très-chrétien, et de la délivrance de la famille royale d'Espagne. S. Em. fut reçue par le clergé de cette église avec tous les honneurs dus à son rang. Le jour de la fête de saint François de Borgia, M. le duc de Rohan officia toute la journée dans l'église de la maison professe dite de Jésus.

PARIS. Lundi dernier 10 novembre, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue à cheval au calvaire du Mont-Valérien. Elle étoit accompagnée de son premier écuyer M. le vicomte d'Agout et de Mme. la comtesse de Béarn. En arrivant sur la plate-forme, S. A. R. a mis pied à terre, est entrée à la chapelle intérieure, où elle a fait sa prière. Elle a daigné s'arrêter quelques momens dans une salle où se trouvoit le grand plan de la nouvelle église, les différentes coupes intérieures, et le petit modèle de la sculpture projetée pour le fronton du péristyle. S. A. R. a bien voulu visiter ensuite tous les travaux, qui se poursuivent avec la plus grande activité. M. l'abbé de Forbin-Janson en expliquoit jusqu'aux moindres détails à S. A. R., qui paroissoit les suivre avec beaucoup d'intérêt, et les comparer avec le plan qu'elle tenoit à la main. S. A. R., voyant le péristyle achevé, les marches, le dallage du vestibule déjà terminés, les escaliers montés, les fenêtres déjà placées et en partie vitrées, les bâtimens presque entièrement couverts, et déjà préparés pour la re-

traite gratuite des gens de la campagne, daigna en témoigner sa satisfaction et son étonnement à M. l'abbé de Janson, qui lui a répondu : *Rien de plus simple, Madame : nous avons dit et fait comme Monseigneur, toujours en avant; et Dieu aussi nous a bénis dans cette œuvre consacrée à sa gloire, et le zèle de notre petite armée de six cent cinquante quêteuses a fait aussi ses prodiges : en moins d'un an, nous avons recueilli plus du tiers de la somme totale.* S. A. R. a voulu prendre aussi connoissance de la nouvelle route que le gouvernement et la ville de Paris ont arrêtée, et qui même est déjà tracée. Cette route ira en droiture du rond-point de Chantecoq, au-dessus de Courbevoie, jusqu'au télégraphe qui touche le Calvaire, et réunira le double avantage de diminuer de moitié la distance et d'adoucir beaucoup la roideur de la pente. S. A. R. est descendue par les bois du Calvaire, a vu la plâtrière récemment ouverte pour faciliter les travaux et diminuer les dépenses. Elle est ensuite remontée à cheval, laissant les missionnaires pénétrés de la plus vive reconnoissance pour les marques d'une si touchante bonté de la part de l'auguste protectrice de cette grande et sainte entreprise. La retraite annoncée doit s'ouvrir le dimanche 23 novembre, au soir, et continuer jusqu'au dimanche suivant.

—Le lendemain de la Toussaint, M. l'archevêque de Paris est allé dans les deux autres paroisses où s'est ouverte la visite. Le prélat a assisté dans chacune à une partie de l'office, a monté en chaire dans l'une et dans l'autre, et a adressé aux fidèles une exhortation à profiter des exercices. Les misssonnaires ont commencé leurs instructions dans les trois églises, et elles sont fort suivies. A Saint-Merry, surtout, le peuple se porte avec affluence, et il a fallu déjà agrandir l'enceinte. Le matin même, malgré l'heure avancée et le froid qui commence, il y a du monde. La tranquillité a constamment régné sans le secours de la force armée, et il faut espérer qu'on ne sera pas obligé de recourir à ce moyen de maintenir le calme. Nous avions donné peu exactement les noms des missionnaires dans les trois églises : à Saint-Merry, M. l'abbé de Janson est assisté de MM. Cailleau, Poncelet et Polge; aux Capucins, ce sont MM. Ferrail, Hilaire-Aubert et Tharin; et aux Blancs-Manteaux, MM. Desmares et Levasseur. M. Montanier, que nous avions nommé par erreur, va donner une mission à Bernas, dans le diocèse d'Evreux.

— Les incertitudes sur l'arrivée en France de M. l'évêque de Boston ont cessé, et nous n'avions pas été exactement informé quand nous avions annoncé, le mois dernier, sur la foi d'un voyageur, que ce prélat étoit décidé à rester aux Etats-Unis. M. Cheverus vient, au contraire, d'arriver en Europe. Il avoit fait une heureuse traversée, lorsque le bâtiment sur lequel il étoit embarqué fut surpris, à l'entrée de la Manche, par la tempête du 31 octobre, et fut forcé de s'échouer à Saint-Germain des Vaux, près le cap de la Hague. M. l'évêque, et un ecclésiastique qui l'accompagne, ont couru des dangers; néanmoins il ne leur est arrivé rien de fâcheux. Le prélat passa le jour de la Toussaint et les deux jours suivans à Anderville, où il officia le dimanche à la grand'messe, et prêcha. Arrivé, le mardi 4, à Cherbourg, M. l'évêque se rendit au presbytère, où se tenoient pour la première fois les conférences ecclésiastiques dont M. l'évêque de Coutance vient d'ordonner le rétablissement dans son diocèse. Ayant été introduit dans la salle de la conférence, M. Cheverus parut ému en se voyant en France, après trente-un ans d'absence, et au milieu de plusieurs ecclésiastiques dont quelques-uns ont été ses compagnons d'exil. Tous se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction du prélat, qui leur adressa un discours très-touchant. La conférence fut terminée sous sa présidence, et l'on crut voir dans cette rencontre inespérée un gage de la bénédiction divine sur cette utile et louable pratique. Le jeudi 6, M. l'évêque donna le salut dans l'église paroissiale de Cherbourg; et fit une instruction au peuple. Le prélat partit le lendemain de Cherbourg, et est attendu à Paris à la fin de la semaine. Le diocèse de Montauban n'apprendra pas sans intérêt l'arrivée du pieux et digne pasteur que la Providence destine à relever cette église.

— On vient de former à Paris un établissement utile pour les enfans de la classe ouvrière; c'est une pension chrétienne où on leur inculquera en même temps l'amour du travail et la pratique de la religion. On y recevra, pour un prix très-modique, les enfans depuis l'âge de 5 ans; mais on n'y sera plus admis à 13 ans. Les enfans apprendront à lire, à écrire, à calculer et à dessiner suffisamment pour pouvoir, au sortir de la pension, entrer en apprentissage chez de bons maîtres. On s'efforcera de donner à ces enfans, destinés à une vie laborieuse, une éducation solide; un ecclésiastique zélé leur fera

plusieurs fois par semaine, des instructions sur les élémens de la doctrine chrétienne et sur la pratique de leurs devoirs. La maison est située en bon air, et la nourriture est commune, mais saine et abondante. Le plus bas prix de la pension est 18 fr. par mois, et le prix ordinaire 25 fr. On peut s'adresser à M. Forget, rue Moreau, n°. 17, faubourg Saint-Antoine. L'établissement est placé sous la surveillance immédiate du directeur de l'association de Saint-Joseph, qui recevoit depuis quelque temps beaucoup de demandes à cet égard, et qui a saisi ce moyen d'étendre le bien de son association. Le nouvel établissement sera, pour l'association, ce que les petits séminaires sont aux grands. Il sera un noyau de jeunes et bons associés, et offrira un sujet de tranquillité pour les familles chrétiennes, dans une classe utile et laborieuse, qui mérite à tant d'égards qu'on s'occupe de ses intérêts spirituels.

— A mesure que la nouvelle des derniers évènemens s'est répandue dans les parties les plus éloignées du royaume, elle y a fait éclater la même allégresse, et y a donné lieu à de solennelles actions de grâces. M. Miollis, évêque de Digne, qui avoit donné un Mandement à l'occasion de la mort de Pie VII, et qui avoit payé un tribut d'éloges à la mémoire du vertueux Pontife, et ordonné un service pour lui dans toutes les paroisses de son diocèse, a fait depuis chanter un *Te Deum* pour célébrer à la fois l'élection du nouveau Pape et la délivrance de Ferdinand VII; deux évènemens qui méritent en effet d'être joints dans nos actions de grâces comme ils le sont dans la réalité. M. l'évêque de Digne rappelle l'importance de l'un et de l'autre bienfait dans son Mandement du 24 octobre. M. l'évêque de Bayonne, dans son Mandement sur l'élection de Léon XII, fait remarquer la perpétuité du saint Siége en dépit des prédictions des réformateurs du 16e. siècle, et de leurs disciples qui en avoient cent fois annoncé la chute complète et prochaine; le prélat rappelle les souffrances et le courage des deux derniers papes, et regarde avec raison l'histoire de leur pontificat comme aussi propre à soutenir la foi et à édifier la piété qu'à déconcerter et confondre les ennemis de la religion. M. l'évêque de Bayonne a la modestie de ne pas parler de ses propres tribulations, quoique liées avec celles du Pontife que l'Eglise vient de perdre. M. l'évêque de Blois a adressé aussi une Circulaire à ses curés pour leur annoncer l'élection d'un chef de l'Eglise, et faire chanter un *Te Deum* dans leurs paroisses.

— Les honneurs rendus à la mémoire de Pie VII dans les pays étrangers prouvent le respect général pour ce vertueux Pontife. A Madrid, il y a eu un service solennel célébré, le 11 septembre, dans l'église de Saint-Philippe de Néri; ce service avoit été ordonné par M. le nonce apostolique. Les membres de la régence, le corps diplomatique, les ministres d'Etat et des dépêches, le maréchal duc de Reggio avec son état-major, les officiers de la cour, les conseillers d'Etat, les grands d'Espagne, les généraux espagnols et beaucoup de personnes de distinction, y ont assisté. Dans le sanctuaire étoient les évêques et les généraux d'ordres réguliers. M. le nonce présidoit à la cérémonie, et M. l'évêque d'Osma, membre de la régence, officia. Les absoutes furent faites par M. l'archevêque de Tarragone, par les évêques de Placencia et de Maynas, et par M. l'évêque auxiliaire de Madrid. Autour du catafalque étoient quatre prêtres avec des torches allumées. L'Eloge funèbre du Pontife fut prononcée par M. Edouard-Rodrigue Carasa. A Vienne, on commença le 23 septembre des services dans l'église métropolitaine; l'impératrice s'y rendit la veille au soir avec le prince impérial pour les premières vêpres, et y retourna, le 23, pour la messe. Le même service s'est répété dans toutes les églises de cette capitale. En Russie, toutes les églises catholiques ont rempli le même devoir envers le Pontife; à Pétersbourg, entr'autres, un service funèbre a eu lieu, le 11 octobre, dans l'église métropolitaine : le métropolitain a officié, et les ministres des cours catholiques y ont assisté, ainsi que beaucoup de personnes en place. L'église avoit été transformée en chapelle ardente, et on y dit la messe des morts pendant une neuvaine entière.

— Des lettres reçues d'Irlande, et qui nous ont été communiquées, parlent des guérisons opérées dans ce pays, et dont nous avons fait connoître quelques-unes. Ces guérisons sont le sujet de toutes les conversations. Les protestans essaient de les tourner en ridicule : depuis un mois, presque toutes leurs gazettes retentissent de déclamations à ce sujet. Il est clair que ces évènemens étonnent et inquiètent le parti anti-catholique. Ils se succèdent avec tant d'éclat, qu'ils déconcertent celui qui paroît le plus décidé à les nier. Les guérisons de Mlle. O'Connor, en Angleterre, d'une autre dame à Londres, de Mlle. Lalor, en Irlande, de Mme. Stuart, à Dublin, ont été accompagnées de circonstances fort singulières et de

témoignages irrécusables : aussi on assure que la guérison de Mlle. Lalor, et le Mandement de l'évêque de Kildare qui la publie, ont été suivis de la conversion de huit protestans. M. l'archevêque de Dublin a publiquement annoncé à son diocèse la guérison de Mme. Stuart. « J'ai voulu, écrit un homme grave et éclairé, j'ai voulu voir Mme. Stuart, et je suis allé au couvent des Carmélites de Ranelagh. Cette dame a bien voulu répondre à toutes mes questions, et m'a fait voir les cautères cicatrisés sur sa tête. Elle étoit mourante le 31 juillet, et le 1er. août elle se trouva guérie subitement et parfaitement. Elle m'a raconté elle-même toutes les circonstances de cette cure extraordinaire. Au surplus, pendant que l'on disserte sur un miracle, il s'en opère de nouveaux. Le 31 août, Mlle. Dowell a éte guérie. Agée de vingt-cinq ans, elle étoit depuis quatre ans dans un état habituel de souffrance. Depuis neuf semaines, elle ne sortoit point de son lit, et ne digéroit plus; on ne la soutenoit qu'en lui humectant les lèvres avec du bouillon. Une toux fréquente faisoit croire aux médecins qu'elle avoit un ulcère aux poumons. On avoit eu peine à lui persuader de s'adresser au prince de Hohenlohe; elle le fit cependant, et, ayant reçu la réponse du prince, elle se prépara, par une neuvaine et par un renouvellement de ferveur, à recevoir la communion à l'heure indiquée par le prince. La messe finie, elle ne se sentoit pas soulagée; mais le prêtre lui ayant dit de se lever, elle fit un léger effort, et aussitôt ses maux disparurent. Elle s'habilla, se leva, descendit dans la salle à manger et déjeûna de bon appétit. Elle monta ensuite en voiture, pour aller remercier Dieu à la chapelle des Jésuites, assez loin de sa maison. Notez que quelques jours auparavant le médecin avoit déclaré qu'on ne pouvoit, sans danger pour sa vie, la transférer d'une chambre à l'autre. Mlle. Dowell a fait cette course et une autre ensuite sans être fatiguée. Je l'ai vue le 6 septembre, dit l'auteur de la lettre, j'ai causé avec elle; sa guérison est une vraie résurrection. Jamais on n'a été plus près du tombeau, ni plus promptement rétabli ».

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a été, vendredi dernier, faire une visite à S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon.

— Une ordonnance de S. M., du 5 de ce mois, rendue sur le rapport du comité du contentieux, rejette définitivement la requête des

bourgmestres de Liége, qui demandoient l'exécution de l'arrêt de la cour royale de Paris, ordonnant que le cœur de Grétry seroit remis à la ville de Liége.

— Une ordonnance royale du 5 novembre prohibe, à dater du 1er. janvier, l'importation du carbonate de plomb, à moins qu'il ne soit réduit en poudre.

— C'est M. de Juigné, et non pas M. Ferdinand de Berthier, qui remplace M. de Saint-Chamans à la préfecture de Toulouse.

— M. d'Allon, gendre de M. de Peyronnet, garde des sceaux, et sous-préfet de Saint-Denis, remplace M. de Juigné à la préfecture de Bourges.

— On parle d'une ordonnance royale qui réduiroit à *trente* membres ordinaires l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, après la mort des membres actuels.

— Le tribunal correctionnel a condamné, le 7 octobre, les nommés Boudeau et Boudet à quarante jours d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende, pour avoir proféré des cris séditieux.

— Le nommé Pierre-François Brunebarde, ouvrier, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à quarante jours d'emprisonnement, comme coupable d'avoir proféré des cris séditieux et d'avoir résisté à la force armée.

— A la même audience, la fille Desgros a été condamnée à quinze jours d'emprisonnement pour cris séditieux.

— Le personnage éminent qui avoit été compromis par M. le duc de Rovigo fait annoncer dans le *Constitutionnel* qu'il prépare une réponse.

— M. Méhée de La Touche a publié, au sujet de l'assassinat du duc d'Enghien, un extrait de ses *Mémoires de la révolution française*.

— Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné le nommé Marillier à trois mois de prison et 50 fr. d'amende; les nommés Beraut et Deschamps à un mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, et le nommé Costez à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende. Ces individus avoient fait entendre des sifflets, des huées et des menaces contre les Français qui célébroient le succès de nos armes.

— M. Bernat, vice-président du tribunal civil de Lyon, est nommé conseiller à la cour royale, en remplacement de M. Régnier, décédé; et M. Belleidier, juge au même tribunal, est appelé à la vice-présidence.

— D'après une décision prise par le conseil académique de Toulouse, M. le recteur Ferrand-Puginier a admonesté et menacé de la clôture de son école, le sieur Duplan, maître de pension, pour avoir annoncé des cours non autorisés.

— Le transfuge Gauchais, ex-colonel français, pris à la Corogne, âgé de 50 ans, a été conduit à Toulouse, où il doit être jugé.

— Le général espagnol Mendez-Vigo, qui commandoit à la Corogne, doit être conduit à Bordeaux, de brigade en brigade, pour y rester en surveillance.

— Dans ses séances des 27 et 29 octobre, le conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales a condamné à la peine de mort

les nommés Lanseron, Potrat, Frapper, Sené, Chabert, Quentin, Leroux, Pagès, Morin et Ponchon, convaincus de désertion et de port d'armes contre la France.

— On parle du rétablissement de l'ordre de Malte, et du projet de l'établir dans une île de la Méditerranée, à la place de Malte. Ce qui a confirmé ces bruits, c'est l'emprunt de 31 millions de francs que cet ordre vient de conclure chez MM. Huller frères et compe., à Londres. Il a hypothéqué la totalité de ses revenus et biens présens et futurs, et spécialement certaines forêts et propriétés foncières qu'il possède en France.

— On assure que M. le vicomte Lodoïs de Marcellus se rend à Vienne, comme chargé d'affaires.

— Le général d'artillerie Lallemand, auteur d'un Traité sur l'artillerie, est mort, le 15 septembre, à Borden-Town, New-Jersey; il a été enterré à Philadelphie. Il ne faut pas le confondre avec son frère, le général Lallemand, qui a figuré dans les derniers troubles de l'Espagne.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Dans un décret rendu à Aldea del Rio, le 29 octobre, le roi d'Espagne annonce que les circonstances n'étant plus aussi urgentes qu'elles l'avoient été sous l'administration de la régence, il suspend le système d'épuration jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans sa capitale.

Mgr. le duc d'Angoulême a fait plusieurs promotions à l'occasion de la prise de Pampelune; il a nommé M. le maréchal de camp vicomte Garbé, lieutenant-général, et grand-cordon de la Légion-d'Honneur; MM. le baron de Gervin Brichambault, Mercier et Dupuy, officiers de la Légion-d'Honneur; il a promu le lieutenant-colonel Lafaille au grade de colonel; les chefs de bataillon Répécaud et de Merlis, au grade de lieutenans-colonels.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a refusé plusieurs fêtes splendides qui lui ont été offertes au nom des habitans de la ville de Madrid, de même que ce Prince a refusé les honneurs d'une entrée triomphale.

Les grands d'Espagne ont envoyé à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême une adresse, rédigée à Madrid le 9 octobre, dans laquelle ils expriment au Prince libérateur les sentimens de leur respect, de leur amour et de leur reconnoissance.

Le comte d'Espagne et le baron d'Eroles ont été nommés commandeurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

M. le lieutenant-général baron Canuel a aussi été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur par S. A. R. le Prince généralissime.

M. de Castries, colonel des chasseurs de l'Ariège, a été nommé, par Mgr. le duc d'Angoulême, colonel des chasseurs de la garde royale, en remplacement de M. le comte d'Argout, promu au grade de maréchal de camp.

M. de Châteaubriand, lieutenant-colonel des chasseurs de la garde, remplace M. de Castries; M. Mousin de Bernecourt, chef d'escadron des chasseurs de la garde, remplace M. de Châteaubriand.

Riégo n'a pas voulu assister, le 27 octobre, à la séance appelée *vista*, qui est le dernier terme d'une procédure criminelle. L'acte d'accusation ayant été lu, son défenseur d'office a essayé d'atténuer ses délits politiques. Il a prétendu qu'en votant la déchéance du roi, il n'avoit agi que dans l'hypothèse d'un gouvernement de fait déjà établi, et même conformément à son mandat comme député. Il a ensuite paru vouloir soutenir le principe de la souveraineté du peuple. Ses doctrines et ses argumens ont excité dans toute l'assemblée, qui étoit nombreuse, un mécontentement qu'on a eu peine à contenir. Mais lorsque le procureur-fiscal a eu développé l'acte d'accusation, l'indignation a éclaté spontanément, et la salle a retenti de ce cri général : *Meure l'infâme, le traître Riégo!*

Tous les chefs constitutionnels de l'Estramadure ont fait leur soumission, à l'exception de l'Empécinado, qui n'a pas fait encore parvenir la sienne.

Le général Zayas, dont la présence dans les montagnes de la Ronda avoit fait soulever contre lui toute la fidèle population de ce pays, s'est embarqué pour la Havane.

Gibraltar devient l'asile d'une foule de réfugiés Espagnols, parmi lesquels on compte plus de soixante députés aux cortès. Leur intention avoit été d'abord de se retirer à Ceuta, et de s'y maintenir comme constitutionnels; mais le défaut de ressources et de moyens pour soutenir un siége les a forcés à abandonner ce projet. Sir Robert Wilson est aussi dans cette place; long-temps indécis sur le parti qu'il prendroit, il paroit s'être arrêté à celui de retourner en Angleterre par la première occasion.

Les troupes françaises ont pris possession de Barcelonne le 4 novembre. M. le général Vasserot a été nommé gouverneur de la place. Hostalrich et Tarragone devoient être occupées le 5 ou le 6.

Notice sur l'abbé de Saint-Cyr.

Parmi les hommes estimables du dernier siècle, sur lesquels la philosophie naissante avoit engagé les biographes à garder un silence dédaigneux, il faut compter l'abbé de Saint-Cyr, qui fut précepteur du Dauphin, père de nos Princes. Ce vertueux ecclésiastique, qui touche à notre temps, et qui eut la gloire de former un prince si sage et si éclairé, est à peine nommé dans les dictionnaires les plus récens : il nous a paru utile de réparer cette injustice, et de consacrer quelques lignes à faire connoître un homme qui remplit avec honneur un poste important. Si l'abbé de Saint-Cyr n'y brilla pas autant que quelques-uns de ses illustres devanciers, les résultats de

ses soins n'en sont pas moins réels et honorables. Le Dauphin, mort en 1765, se montra le digne petit-fils de cet autre Dauphin élevé par Fénélon. Ces deux princes offrent entr'eux plus d'un rapport par leur sagesse précoce, par la fermeté de leurs principes, par leur zèle pour s'éclairer, par leur désir de rendre les peuples heureux, et par leur mort prématurée. On a donné de justes éloges à Fénélon pour l'éducation du duc de Bourgogne; il est juste de ne point omettre entièrement celui qui contribua le plus aux succès de l'éducation d'un prince du même sang, d'un prince dont les enfans vivent encore pour notre bonheur.

Odet-Joseph de Vaux de Giry de Saint-Cyr, sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XV, étoit né à Bagnols en 1694. Il entra dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu de bonne heure d'un canonicat dans la collégiale de Saint-Just, à Lyon; ce qui ne l'empêcha pas de venir à Paris terminer ses études théologiques. Il passa deux ans au grand séminaire de Saint-Sulpice, et fit son cours de licence dans la maison de Navarre. Ayant été reçu docteur en théologie le 17 août 1724, il s'attacha à M. de Rastignac, archevêque de Tours, qui le fit son grand-vicaire et chanoine de sa cathédrale. L'abbé de Saint-Cyr montra son zèle en plusieurs occasions, lors des disputes élevées par les opposans aux décisions du saint Siége, et il adhéra, le 1er. juin 1730, au décret de la Faculté de théologie de Paris, du 15 décembre 1729, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Son mérite lui procura bientôt un emploi aussi honorable que difficile : en décembre 1735, il fut nommé sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XV, qui étoit dans sa septième année. C'est le 15 janvier 1736 que ce jeune prince fut remis entre les mains de ses maîtres (1).

L'abbé de Saint-Cyr paroît avoir eu la principale part à son éducation. Il gagna la confiance de son élève, non en flattant ses caprices, mais en lui parlant toujours le langage de la raison et de la vérité. Il joignoit, dit Proyart, à une ame solidement vertueuse, un esprit orné de toutes les connoissances utiles. Le même historien a recueilli quelques détails sur les rapports du maître et du jeune prince. Ferme et bon, l'abbé

---

(1) Le comte, puis duc de Châtillon, étoit gouverneur; l'évêque de Mirepoix, Boyer, précepteur; les comtes du Muy et de Polastron, sous-gouverneurs; et l'abbé de Marbœuf, lecteur.

de Saint-Cyr étoit surtout uniforme dans sa conduite avec l'enfant; il l'accoutumoit à raisonner juste, et en lui prescrivant le travail il savoit le lui rendre facile : aussi gagna-t-il l'estime comme l'amitié du prince ; et quand, son éducation terminée, le Dauphin voulut acquérir de nouvelles connoissances, il s'associa encore l'abbé de Saint-Cyr, qui eut alors plus de peine à modérer son ardeur qu'il n'en avoit eue autrefois à l'exciter. Il l'admettoit à sa familiarité la plus intime, et son cabinet lui étoit toujours ouvert. L'abbé Proyart nous a conservé quelques-unes de leurs lettres; celles du Prince sont sur le ton de la confiance et de l'amitié, et celles de l'abbé de Saint-Cyr sont pleines de sagesse et de sens. Quoiqu'il aimât et cultivât les lettres, il fut le premier à faire observer au Dauphin qu'il ne devoit point s'attacher trop à la littérature, et qu'il est des connoissances plus nécessaires à un roi. Il lui inspira surtout le respect et l'amour de la religion, et un grand éloignement pour les systèmes des incrédules. Il avoit su apprécier les écrivains qui avoient pris à cette époque le titre de philosophe, et il avoit essayé de faire connoître leur doctrine et leur morale dans le *Catéchisme et Décisions de cas de conscience, à l'usage des Cacouacs*, Cacopolis, 1758, in-8°. de 107 pages. C'est un recueil de maximes et de pensées tirées des livres des modernes incrédules. L'abbé de Saint-Cyr n'y mit pas son nom, et il paroît que c'est la seule chose qu'il ait publiée.

Cet homme estimable mourut le 13 janvier 1761, à l'âge de soixante-sept ans. Il étoit conseiller d'Etat et aumônier ordinaire de la Dauphine. Il avoit été nommé abbé de Val-Benoite en 1726, de la Clarté-Dieu en 1733, et de Saint-Martin de Rouen en 1741. En 1749, il remit ces abbayes, et eut celle de Troarn, au diocèse de Bayeux. Il avoit été reçu à l'Académie française en 1742, à la place du cardinal de Polignac. Son discours de réception, qui fut prononcé le 10 mars, est aussi sage que modeste. L'orateur y amène naturellement l'éloge du prince son élève, et quelques détails sur son heureux caractère. Il termine ainsi son discours : « Mais, quelque autorité que les lettres aient sur les esprits et sur les mœurs, c'est d'un principe plus sublime que nous attendons l'accomplissement d'un si grand ouvrage : vous le savez, Messieurs, c'est à la religion seule qu'il appartient de donner au monde des rois selon le cœur de Dieu et selon le cœur des hommes.

Puissent ses salutaires maximes, *jusqu'à présent reçues avec docilité*, s'imprimer de plus en plus et ne s'effacer jamais » ! Ce fut Destouches qui répondit comme directeur, et il loua, dans le récipiendaire, *la douceur de son caractère, la délicatesse de son esprit, sa vaste érudition et sa profonde connoissance des lettres grecques et romaines.* L'abbé de Saint-Cyr fut remplacé dans le même corps par l'abbé Batteux, dont le discours de réception est du 9 avril 1761. Il fit sentir combien la philosophie de son prédécesseur avoit été sage, raisonnable et religieuse; et le duc de Nivernois, dans sa réponse, dit que l'éloge le plus frappant de l'abbé de Saint-Cyr étoit le succès de ses soins auprès de son auguste élève, et il parla des *vifs et honorables regrets* de l'Académie.

L'abbé de Saint-Cyr a sa place dans l'*Histoire des membres de l'Académie* morts depuis 1700 jusqu'en 1771, qui fait suite aux *Eloges des Académiciens* par d'Alembert; mais le secrétaire perpétuel s'est bien donné de garde de louer un homme qui avoit apprécié les vues des philosophes. Son article est tout entier une critique et un persifflage : il suppose que l'abbé de Saint-Cyr n'avoit pas cherché à inspirer au Dauphin de l'éloignement pour la philosophie, *cette sauve-garde la plus assurée des rois*, dit-il : la suite a montré si cette sauve-garde étoit bien sûre. D'Alembert prétend que le Dauphin *se plaignoit souvent d'avoir été mal élevé* : et en effet, un prince élevé par un prêtre attaché à la religion, un prince qui lui-même faisoit profession de piété, et qui n'avoit pas dissimulé son peu de penchant pour les principes de d'Alembert et de ses amis, ne pouvoit, à leurs yeux, qu'avoir *été mal élevé*. D'ailleurs, le propos qu'on prête au Dauphin est suffisamment démenti par la confiance, l'estime et l'amitié qu'il témoigna toujours à son ancien maître : il lui rendoit compte de ses lectures, et lui demandoit ses conseils. Le suffrage d'un prince si solide, si vertueux, si juste appréciateur du mérite, a au moins autant de poids que celui du rusé et partial académicien. Les *Mémoires de Trévoux*, dans le peu de mots qu'ils consacrent à l'abbé de Saint-Cyr, disent de lui qu'*il cultiva les lettres et la philosophie comme s'il avoit voulu que personne ne lui sût gré de son mérite, de ses talens et de ses travaux*, et qu'*il conserva, dans le tourbillon même de la cour, cette égalité de mœurs, d'études, de procédés qui exclut les désirs et condamne les prétentions.*

Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly; *augmentée de l'Histoire de la canonisation du saint, et de plusieurs morceaux de nos meilleurs écrivains sur Vincent de Paul* (1).

Il semble que la réputation de saint Vincent de Paul croisse à mesure que nous nous éloignons des temps où il a vécu, et les écrivains des genres les plus divers recherchent pour leurs ouvrages l'appui de son nom, et l'intérêt attaché à ses services et à ses bienfaits. Les historiens et les orateurs, les poètes mêmes et les romanciers se plaisent à payer à Vincent de Paul un hommage plus ou moins heureux; le théâtre et les arts se sont même emparés de quelques traits de sa vie, et le burin et le ciseau ont reproduit son image sous toutes les formes. Les Académies proposent son éloge, et des villes lui élèvent une statue. Parmi tant de tributs, celui qui me touche le plus, je l'avoue, c'est le récit simple des vertus d'un si grand homme, l'exposé de ses Œuvres, le tableau de ses pieuses entreprises et de ses généreux établissemens. Or c'est à cela que s'est borné Abelly, et son ouvrage, écrit sans prétention, inspire d'autant plus d'intérêt et de confiance que l'auteur étoit contemporain, et avoit particulièrement connu Vincent.

Louis Abelly, né dans le Vexin, en 1603, se destina à l'état ecclésiastique, et prit le bonnet de docteur dans une autre Faculté que celle de Paris. Il eut assez jeune l'avantage de connoître saint Vincent de Paul,

(1) 5 vol. in-12; prix, 12 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, chez Le Bel, rue d'Erfurth; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

et d'être admis aux conférences que ce saint donnoit tous les mardis aux ecclésiastiques pour les former à l'esprit de leur état. Il fut aussi employé dans les missions, et s'acquit l'estime et la confiance de Vincent par son zèle, sa sagesse et sa piété. François Fouquet, qui étoit aussi des conférences des mardis, ayant été nommé évêque de Bayonne, fit l'abbé Abelly son grand-vicaire, en 1640. Mais, si celui-ci quitta Paris, ce fut pour peu de temps. En 1650, il devint curé de Saint-Josse, et, en 1657, Vincent de Paul le fit nommer directeur de l'hôpital général qu'on venoit d'établir, et dont lui-même ne jugeait pas à propos de se charger. C'est assez dire quelle opinion avoit le saint du mérite et de la vertu de l'abbé Abelly. En 1664, Abelly fut nommé à l'évêché de Rodez, et sacré au mois de septembre, mais il occupa peu ce siége. Son âge et son goût pour la retraite l'engagèrent à donner sa démission au bout de deux ans. Il se fixa dans la maison de Saint-Lazare, et c'est là qu'il se livra à la composition d'un grand nombre d'ouvrages qui montrent dans l'auteur autant de piété que d'ardeur pour le travail. On en trouve la liste dans le *Dictionnaire* de Moréri. Abelly mourut à Saint-Lazare, le 4 octobre 1691, à l'âge de 88 ans.

Nous ne nous occupons ici que de la *Vie de Vincent de Paul;* Abelly la publia pour la première fois en 1664, in-4°. Il y en a eu successivement plusieurs éditions, et Dominique Acami traduisit cette *Vie* en italien, et la fit imprimer à Rome, en 1677. Les jansénistes furent mécontens de cet ouvrage, parce que l'auteur avoit rapporté fidèlement ce que Vincent de Paul avoit fait contre eux. Ils publièrent une prétendue *Défense* de Vincent de Paul, à laquelle Abelly répondit. Sa véracité et sa candeur sont demeurées aussi constantes que le zèle de Vincent contre les nouveautés de son temps.

La *Vie de saint Vincent de Paul* est écrite avec beaucoup de simplicité. L'auteur, témoin et admirateur des vertus et des travaux du saint prêtre, les raconte avec quelque longueur, et les accompagne de réflexions pieuses; il rapporte souvent les propres paroles du saint, ses entretiens, ses exhortations à ses prêtres, ses discours aux Dames de Charité. On le trouve quelquefois un peu diffus; mais il fait bien connoître son héros, il le peint au naturel et dans toutes les circonstances de sa vie. On suit avec lui Vincent de Paul dans le détail de ses œuvres, on l'entend dans ses conférences, on profite de ses salutaires conseils, on jouit du spectacle de ses vertus. Il règne dans le récit quelque chose de l'onction, de la grâce et de la modestie du saint, et l'historien semble avoir voulu conformer son style au caractère de Vincent. Rien ne ressent chez lui l'esprit ou le désir de briller, rien n'y est ambitieux ou exagéré; tout, au contraire, y porte un caractère de simplicité, de naïveté et de verité, et les personnes pieuses préfèrent ces récits et ces réflexions, bien qu'un peu longs, à une précision sèche, qui ôteroit à l'ouvrage quelque chose de son attrait.

Nous ne comparerons point cette *Vie* à toute autre; chacune peut avoir son mérite et son utilité. Chacun peut préférer celle qui convient le mieux à ses besoins et à ses goûts. L'éditeur de celle-ci a cru pouvoir jeter quelque blâme sur un ouvrage postérieur à celui d'Abelly; il nous semble que ce soin étoit au moins inutile, et que l'on pouvoit s'en reposer sur le mérite du travail d'Abelly pour assurer le succès de la nouvelle édition. Cet ouvrage contient cinq volumes; le dernier renfermera l'histoire de la canonisation du saint, et quelques jugemens d'écrivains célèbres. On a cru que ces accompagnemens donneroient un nouveau prix à cette entreprise. L'éditeur prévient qu'il n'a fait au texte que

quelques changemens réputés indispensables; il a fait disparoître un petit nombre d'expressions qui avoient vieilli, et a disposé les chapitres dans un ordre plus méthodique, rapprochant ceux qui traitent des mêmes sujets.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le dimanche 26 octobre, il a été chanté, dans l'église Saint-Louis-des-François, un *Te Deum* solennel pour la délivrance du roi d'Espagne. M. le duc de Laval s'y rendit, le matin, en grand cortége, avec tous les Français de distinction qui se trouvent à Rome. Son Exc. fut reçue par M. d'Isoard, auditeur français de la rote et doyen du tribunal, et, étant passée dans une salle contiguë à la sacristie, reçut successivement les cardinaux, le corps diplomatique et les prélats. La messe cardinalice fut célébrée par M. della Porta, patriarche de Constantinople et pro-vicaire de S. S. Ensuite M. le cardinal de Clermont-Tonnerre exposa le saint Sacrement. Au même moment presque, S. S., qui avoit promis d'assister à la cérémonie, parut à la porte de l'église, et fut reçue par les deux ambassadeurs de France et d'Espagne. M. le cardinal de La Fare lui présenta l'eau bénite. Le saint Père alla de suite se mettre à genoux devant le saint Sacrement, et, après qu'il eut fait une courte prière, le *Te Deum* fut entonné par M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, et continué par les chantres pontificaux. Après la cérémonie, S. S. fut reconduite à sa voiture avec les mêmes honneurs. L'église de Saint-Louis, qui passe avec raison pour une des plus belles de Rome, étoit décorée avec goût. On y avoit préparé une tribune pour la duchesse de Lucques et sa famille, une autre pour le corps diplomatique, une autre pour des personnages de distinction, et une quatrième pour les maîtres et élèves de l'Académie de France. Tout s'est passé avec beaucoup de pompe.

Paris. Mgr. le grand-aumônier est de retour de son diocèse de Strasbourg, que le prélat étoit allé visiter pour la dernière fois. Ce prince est arrivé, mardi, aux Tuileries, et a repris son service auprès du Roi.

—M. Chevérus, évêque nommé de Montauban, est arrivé, mercredi dernier, à Paris. Le prélat étoit accompagné d'un ecclésiastique français, M. Morainville, qui exerce depuis long-temps le ministère aux Etats-Unis, et que l'état de sa santé a forcé de repasser en France. Tous deux s'étoient embarqués à New-Yorck, sur le navire *Paris*, qui mit à la voile le 1er. octobre, et se dirigea vers le Hâvre; mais le 31 octobre, au soir, après avoir couru mille dangers, le bâtiment échoua sur un rocher situé sur les confins de la paroisse d'Auderville. Le prélat, le missionnaire et tous les passagers débarquèrent sans accident, et se dirigèrent vers Auderville, où le curé s'empressa d'accueillir les deux premiers et de leur offrir l'hospitalité. M. l'évêque passa deux jours chez le pasteur, et édifia tout le monde par sa douceur et sa piété. Sur le bâtiment, il avoit également charmé le capitaine et les passagers par ses manières affables, par son calme et son courage. Il avoit conservé la même sérénité au milieu de la tempête, et des protestans qui étoient là ne pouvoient assez s'étonner de sa tranquillité. Tout le clergé des environs d'Auderville est venu lui rendre ses respects, et les ecclésiastiques du canton de Beaumont, alors réunis en conférence, lui ont écrit une lettre pour l'assurer de leur vénération. Les curés de Beaumont et de Querqueville reçurent pour quelques instans le prélat chez eux, lorsqu'il se rendoit à Cherbourg; et on peut dire que M. l'évêque de Montauban a laissé dans toute cette contrée, malgré la brièveté de son séjour, le souvenir des plus touchantes vertus. Il a, de Cherbourg, adressé une lettre de remercîment au clergé du canton de Beaumont, et s'est mis en route pour Paris. Nous ne parlerons pas des regrets qu'il laisse à Boston, où son absence sera difficile à réparer.

—Le mercredi 12, en vertu d'une ordonnance de M. le cardinal de Périgord, du 2 novembre 1820, toutes les messes ont été dites dans les églises à l'intention des prêtres décédés dans le diocèse de Paris depuis le 1er. novembre 1822 jusqu'au 31 octobre 1823, avec mémoire générale pour ceux qui sont morts précédemment. Le lendemain, on a dit la messe à la métropole pour les bienfaiteurs de la caisse diocésaine qui sont vivans.

—Un prêtre grec-uni, qui réside depuis long-temps en France, et dont on a entendu parler sous le nom d'Isa Carus,

a été assassiné, lundi dernier, dans son logement rue Saint-Honoré. On dit que l'auteur du crime est un Italien, qui avoit des relations avec M. Isa Carus, et qui vouloit tirer de lui une somme d'argent fort modique. L'ecclésiastique grec n'étant pas en état de la lui fournir, l'étranger l'a jeté par terre, et lui avoit déjà fait une blessure, quand on est arrivé aux cris du vieillard. On espère que la blessure ne sera pas mortelle. M. Isa Carus a été transporté à l'hospice de la Charité. L'assassin est arrêté.

— Le besoin de l'instruction, et surtout d'une instruction chrétienne, se fait sentir de plus en plus dans les campagnes, et ceux qui portent leurs vues sur l'avenir sont effrayés de tout ce qu'on peut attendre d'une génération qui ne reçoit aucune instruction, ou qui est confiée à des maîtres, tantôt irréligieux, tantôt indifférens. Les Frères des Ecoles chrétiennes ne peuvent suffire à toutes les demandes qu'on leur adresse, et d'ailleurs leur règle leur défend d'aller un à un; ils ne peuvent être appelés dans les campagnes où on ne sauroit entretenir plus d'un maître. C'est ce qui a fait chercher à des hommes prévoyans et zélés les moyens de suppléer aux pieux disciples de l'abbé de La Salle par des maîtres formés à la même école, et animés du même esprit, mais qui pourroient aller isolément et se répandre dans les campagnes. Tel est le but que l'on s'est proposé dans les associations de Frères créées dernièrement en Bretagne et dans le diocèse de Strasbourg, associations dont nous avons raconté l'origine et les progrès. Nous savons que de semblables projets ont été formés en quelques diocèses, et on travaille à tout disposer pour réaliser des vues si louables. Un pareil établissement est en ce moment l'objet de la sollicitude de M. l'évêque d'Amiens, et le prélat a publié cet été un Mandement fort remarquable à ce sujet. M. de Chabons rappelle sommairement l'importance de l'éducation, et montre que cet objet a de tout temps attiré l'attention des pasteurs et des hommes sages. Les évêques soit assemblés en concile soit dispersés dans leurs diocèses, ont toujours recommandé la tenue des écoles, et récemment encore des magistrats ont émis à ce sujet les vœux les plus unanimes. M. l'évêque d'Amiens a donc résolu de former une association pour procurer aux campagnes des maîtres pieux; les Frères seront formés pendant deux ans dans un noviciat. Le chef d'une institution semblable dans un diocèse

voisin a pris la direction de celle-ci. L'âge de l'admission est depuis 18 ans jusqu'à 25; les Frères seront régis par des réglemens que leur donnera M. l'évêque. Leur costume sera une redingotte brune. Les sujets qui se sentiront appelés aux fonctions de maîtres d'école, se présenteront à leur curé, qui les adressera à M. Sellier, directeur du petit séminaire de Saint-Acheul. Le prélat exhorte les curés à favoriser une œuvre si utile, et qui peut si puissamment seconder leur ministère, et leur épargner dans la conduite de leurs paroisses les chagrins et les dégoûts auxquels ils ne sont que trop souvent exposés de la part de maîtres vicieux ou sans religion. Il les prie de recommander le nouvel établissement aux soins et à la générosité des personnes bien intentionnées, et d'encourager les vocations naissantes. Enfin il engage les curés à porter aux institutrices connues sous le nom de la Sainte-Famille le même intérêt qu'à l'institution des Frères. Ce Mandement, du 20 août dernier, est précieux par les dispositions qu'il renferme, par les motifs sur lesquels elles sont appuyées, et par les autorités et les exemples que le prélat invoque pour justifier son zèle et sa prévoyance.

— On sait que M. l'évêque de Saint-Claude a eu fort à cœur depuis son arrivée dans son diocèse de faire disparoître toutes les traces des anciennes divisions, et de réunir tout son clergé dans les liens de l'unité et de la paix. Il a en toute occasion pressé les constitutionnels de renoncer de cœur et d'affection à leur église détruite, et aux principes sur lesquels elle s'étoit formée, et il a manifesté l'intention d'appliquer les censures de l'Eglise aux opiniâtres. Ses exhortations et ses instances ont déjà fait impression sur plusieurs. Dernièrement, à Lons-le-Saulnier, un ancien religieux, le Père Télesphore Joussesando, prédicateur distingué, a fait sa rétractation. Cette démarche lui a valu les reproches et les plaisanteries des libéraux aux yeux de qui c'est une foiblesse de reconnoître ses torts; mais les gens de bien et les hommes religieux ont applaudi, au contraire, à un acte de soumission qui fait honneur au courage et à la bonne foi du Père Télesphore. Après le bonheur de ne jamais dévier de la ligne droite, ce qu'il y a de plus précieux, c'est de savoir y revenir quand on s'en est écarté.

— Dans le grand nombre des établissemens de charité que la ville de Lunéville devoit à la munificence de *Stanislas le*

Bienfaisant et que la révolution étoit venue détruire, se trouvoient les Ecoles des Frères de Saint-Yon. Depuis long-temps on désiroit, mais en vain, de les voir rétablies, lorsqu'en 1821 le prince de Hohenlohe qui, en occupant le château de Stanislas, retrace aussi sa piété et sa bienfaisance, offrit au conseil municipal la somme de 5000 francs pour le rétablissement de quatre Frères. Le conseil, encouragé par le don du prince, vota aussitôt à la presqu'unanimité le traitement annuel des quatre Frères désirés et chargea M. le maire de les demander à Paris. La demande en fut faite peu de temps après, et les Frères promis pour le mois d'octobre 1822. On se réjouissoit déjà de les voir arriver, lorsque la mort du Frère Gerbaut et ensuite divers autres obstacles empêchèrent les supérieurs de les envoyer aux époques promises. Mais enfin, grâce à la persévérance du prince et de M. d'Allancourt, maire de la ville, et surtout à l'activité infatigable de M. Renard, premier vicaire de la paroisse, qui, pour seconder la bonne volonté de l'un et de l'autre, n'épargna ni peines ni dépenses, jusqu'à faire plusieurs fois le voyage de Paris à ses frais, trois Frères sont arrivés le 9 octobre dernier, et ont été installés le 20 dans leur ancienne maison en présence de la mairie, du tribunal de première instance, du juge de paix, qui assistèrent à la messe, où M. Blanpain, curé de la paroisse, prononça un discours analogue à la circonstance. On reconduisit en cérémonie et au son des cloches les Frères avec leurs enfans dans les classes où on avoit été les chercher avec la même solennité. Depuis quelques années, une société de particuliers avoit établi dans la même ville une école d'enseignement mutuel, et avoit mis à sa tête un homme d'ailleurs fort estimable. A la dernière distribution des prix, on fit de beaux discours pour vanter la méthode de Lancaster et lui assurer la confiance publique. Malgré ces discours et le mérite personnel du maître, on a vu, le même jour, les enfans avec leurs prix sous le bras, aller se faire inscrire pour les Ecoles des Frères, au point qu'à la rentrée dernière, de deux cent quarante ou deux cent cinquante enfans que comptoit auparavant l'école Lancastrienne, elle n'en comptoit plus le premier jour, dit-on, que quinze; tandis que les deux Ecoles de Frères déjà ouvertes ne suffisent pas pour ceux qui se présentent, et que beaucoup qui n'ont encore pu être admis attendent avec impatience le quatrième Frère qui doit arriver in-

cessamment. On voit encore dans la même ville un établissement non moins précieux; c'est un pieux asile, où, depuis la malheureuse année de 1817, soixante-dix à quatre-vingts pauvres vieillards des deux sexes sont logés, nourris, chauffés, vêtus par la charité des bons habitans de la paroisse, qui, par des souscriptions volontaires continuées d'une année à l'autre, non-seulement ont commencé en 1817, et soutenu jusqu'à présent ce précieux asile, mais espèrent encore le fonder d'une manière durable. Tous ces bienfaits sont dus à la présence et à l'exemple du prince et de la princesse de Hohenlohe, au concours de toutes les autorités, et en particulier à l'heureuse influence d'un vénérable curé de 85 ans et de ses quatre ou cinq vicaires vivant avec lui dans la même maison, à la même table, et travaillant depuis vingt ans avec un concert unanime à tout ce qui peut faire refleurir la piété et la charité. Puisse cet édifiant accord y être pour toujours une source de bonnes œuvres et servir de modèle aux autres paroisses!

— Nous avons raconté, l'année dernière, les traits de générosité et les charitables et pieuses fondations de M. de Boigne, de Savoie, qui a fait une grande fortune dans les Indes, et qui en fait jouir noblement sa patrie. Un autre Savoyard vient de donner un exemple d'une pieuse libéralité. M. Sigismond Genève, natif de Saint-Sigismond en Faucigny, qui s'est enrichi en Bavière dans un commerce honorable, et qui est aujourd'hui directeur du grand hôpital d'Augsbourg, a envoyé, l'année dernière, à sa paroisse natale une somme de 12,000 fr. pour la reconstruction de l'église. En invitant les paroissiens à mettre eux-mêmes la main à l'œuvre, et à employer les matériaux qu'ils trouvoient sur les lieux, il ajoutoit qu'ils devoient s'y prêter avec d'autant plus de cœur et de bonne volonté qu'eux et leurs descendans iroient dans ce lieu rendre leurs hommages à Dieu, et apprendre leurs devoirs, soit envers le Créateur, soit envers les autres hommes. Cette église est en ce moment presque entièrement achevée. M. Genève ne s'en est pas tenu à cette bonne œuvre; il a encore offert les fonds nécessaires pour l'établissement d'une école qui seroit tenue par un vicaire-régent; son intention dans cette fondation est de bien convaincre la jeunesse que l'on peut, quoique né sans fortune, parvenir, à force de travail, d'économie et de bonne conduite, à se procurer les moyens de faire du bien sur la fin de sa carrière.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Une ordonnance du Roi autorise MM. les agens de change à vendre et à faire coter le cours des effets étrangers.

— M. de Castelbajac, directeur du commerce, ayant prié M. le duc de Doudeauville, président du juri de l'exposition, de faire connoitre au Roi la situation malheureuse de quelques fileuses du département du Nord, qui, malgré un pénible et bien remarquable travail, se trouvoient dans le besoin, S. M. a daigné faire remettre à M. de Castelbajac une somme de 1000 francs pour qu'elle leur fût distribuée.

— M. de Trinquelague, conseiller à la cour de cassation, est nommé premier président de la cour royale de Montpellier, en remplacement de M. de Forton, démissionnaire pour cause d'infirmités, et admis à la retraite. M. de Forton est nommé premier président honoraire de la même cour.

— M. de Pontet, député de la Gironde, est appelé aux fonctions de maire de Bordeaux, en remplacement de M. le vicomte de Gourgue, nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. le baron de Mortemart-Boisse a été nommé chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel.

— M. le maréchal duc de Reggio est arrivé à Paris. Il a été reçu en audience particulière par S. M. et par LL. AA. RR.

— La brochure de M. le duc de Rovigo n'a pas été très-heureuse; déjà nous avons vu plusieurs faits avancés être démentis par des personnes qui ont été témoins oculaires, ou qui possèdent la preuve du contraire. Aujourd'hui encore M. le baron de Saint-Jacques assure, contre le dire de M. le duc de Rovigo, que S. A. S. Mgr. le duc d'Enghien n'alloit jamais au spectacle à Strasbourg; qu'il n'avoit pas connoissance de la conspiration qui servit de prétexte à son assassinat, et qu'il n'a écrit aucune lettre à Buonaparte. Les preuves de M. le baron de Saint-Jacques sont irrécusables; il les puise dans la correspondance même du prince, dont il possède les lettres originales. Il avoit l'honneur de lui être attaché lorsqu'il fut enlevé d'Ettenheim; il le suivit à la citadelle de Strasbourg, et ne le quitta qu'au moment de son départ pour Vincennes, où il ne lui fut pas permis de l'accompagner. M. le baron de Saint-Jacques termine en disant que, puisque l'on vouloit réveiller des souvenirs douloureux, et toucher à la plaie incurable de la vaillante et fidèle maison de Condé, du moins ne falloit-il point parler de son rejeton d'une manière qui ne fût pas conforme à la magnanimité de ses sentimens, à la noblesse de son caractère et à la sainteté de son malheur.

— C'est M. Hachette, professeur à la Faculté des Lettres, qui a été élu membre de l'Académie des Sciences, à la place de M. Bréguet.

— M. J.-M. a adressé une lettre à l'éditeur des *Annales maritimes*, pour réclamer contre des erreurs graves contenues dans une longue notice relative aux travaux maritimes entrepris sous le régime impérial, et qui se trouve dans le *Mémorial de Sainte-Hélène.* On y parle du fort Boyard, *construit* pour aggrandir et défendre le mouillage de l'île d'Aix, etc., et d'un port militaire creusé à Cherbourg dans le roc vif, et en moins de huit ans, lequel port étoit *propre à contenir quinze vaisseaux de guerre,* et le nombre proportionné de frégates. M. J. M. dit que chacun sait que le fort Boyard n'a jamais existé qu'en projet. Des travaux y ont effectivement été commencés; mais à peine, dans les plus basses marées, voit-on les traces de l'enrochement sur lequel cet édifice devoit être construit. Quant à Cherbourg, continue l'auteur de la lettre, la vérité est qu'un premier bassin ou avant-bassin y a été creusé à la profondeur indiquée par le *Mémorial;* qu'une forme de construction, et *non pas trois,* se trouve sur les bords de ce bassin, dans lequel on n'oseroit pas laisser un vaisseau pendant l'hiver, par la crainte qu'un coup de vent ne le précipitât contre ses bords. Pour peu que la mer soit houleuse en rade, il y a dans cet avant-port une levée de plusieurs pieds, qui rendroit imprudent d'y abattre en carène, même une frégate.

Il a paru essentiel à M. J. M. de signaler ce que de telles assertions ont de décevant. Assez de grandes entreprises ont marqué le gouvernement de Napoléon, sans qu'il faille ainsi déshériter le présent et même l'avenir, pour faire honneur de leurs œuvres à une époque où ont été conçus tant de projets qui sont restés sans exécution. Depuis la restauration, les travaux du second bassin de Cherbourg ont été repris et avancés. Le Hâvre a vu croître sa prospérité commerciale; et Dunkerque entrevoit enfin un meilleur avenir dans l'approfondissement prochain de son port. Ces bienfaits sont dus au règne paternel des Bourbons, et à la paix qu'ils nous ont ramenée; nous ne devons pas souffrir que l'histoire puisse un jour les contester à nos rois, sur la foi des souvenirs hasardés du *Mémorial.*

— Le tribunal correctionnel a condamné à trois mois de prison et 2000 fr. d'amende l'éditeur responsable du *Courrier français,* pour avoir extrait des journaux anglais un prétendu manifeste des cortès, inséré dans son numéro du 6 octobre.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Sur le rapport de M. le maréchal de Lauriston, Mgr. le duc d'Angoulême a promu au grade de maréchal de camp le baron Clouet, colonel du 19e. léger, et le baron Despéramont, colonel du 41e. de ligne.

M. le capitaine Chambry a reçu de S. A. R. Mgr. le Prince généralissime la décoration de la Légion-d'Honneur. Cet officier commandoit une des compagnies du bataillon des voltigeurs du 11e. régiment de ligne, qui a si vaillamment combattu à Campillo, et si puissamment contribué au gain de cette brillante affaire.

Le roi d'Espagne, ayant renoncé à son voyage de Tolède, a dû arriver à Madrid le 13.

On assure qu'un courrier extraordinaire a été expédié à Rome pour engager le ministre espagnol auprès du saint Père, M. Vargas de Laguna, à aller prendre à Madrid le porte-feuille du ministère d'Etat, en remplacement de D. Victor Saez, qui obtiendroit un des premiers siéges épiscopaux du royaume.

M. le maréchal duc de Conégliano est entré, le 4, dans Barcelonne, à la tête d'une grande partie des troupes du quatrième corps.

Ce même jour, des troupes de ce corps sont aussi entrées dans Hostalrich et Tarragone. Ainsi se trouve terminée, et par la valeur des troupes du Roi, et par l'amour du peuple espagnol pour son souverain légitime, la conquête de la Catalogne.

Carthagène a fait sa soumission; le général Bonnemains y est entré le 5. M. le maréchal de camp baron Hurel a aussi fait son rapport sur la reddition des forts d'Urgel.

Les préparatifs contre les places d'Alicante et de Carthagène sont devenus inutiles; leurs garnisons traitent en ce moment pour leur soumission.

On annonce que M. le lieutenant-général Bourmont est destiné à commander en chef les troupes françaises qui restent en Espagne, et que M. le lieutenant-général Foissac-Latour remplace M. Bourmont dans le commandement de Cadix.

Mina, dont la santé est toujours fort mauvaise, a obtenu, ainsi que Rotten, la permission de s'embarquer. Le premier doit se rendre en Angleterre, et non pas en France, comme on l'avoit annoncé. L'ex-gouverneur de Barcelonne va à Gênes, et ira de là en Suisse, son pays natal.

Don Raphaël del Riégo est condamné au supplice du gibet. Il doit être conduit au lieu de l'exécution en traversant les rues les plus fréquentées de la capitale; ses biens sont confisqués au profit du roi. Le criminel a été déjà déposé dans la chapelle. Le 7, il a subi sa condamnation, en demandant pardon au roi et au peuple. Une foule immense s'étoit réunie sur la place, où l'ordre a été parfaitement maintenu. Le condamné n'a point été insulté. Après l'exécution, on a seulement entendu les cris de *Vive le roi!*

Le général Borelli, chef d'état-major au deuxième corps d'armée, est arrivé malade à Madrid. Cet officier-général va se rendre à Paris pour y rétablir sa santé; il est très-regretté au deuxième corps.

Allocution de N. S. P. le Pape Pie VII, prononcée dans le consistoire secret tenu le 23 septembre 1816 (1).

« Vénérables Frères, parmi tant de preuves solides qui dé-

(1) On nous a prié d'insérer cette pièce, reçue récemment de Rome, et qui n'a pu trouver place dans le recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*. Nous renvoyons à ce recueil pour les détails de la

montrent clairement l'origine céleste de la religion chrétienne, l'on compte avec raison, comme vous savez, la grandeur d'âme héroïque et invincible de ces chrétiens qui, non contens d'observer les préceptes de l'Evangile, en pratiquent encore les conseils, qui foulent aux pieds tous les intérêts humains, et qui, enflammés de zèle pour la propagation de la foi, se transportent au-delà des mers, à des distances immenses, dans des pays barbares, supportent des travaux incroyables, ne se laissent effrayer par aucuns dangers, et endurent, avec un courage inébranlable, la violence des plus cruels tourmens, et la mort même, plutôt que de consentir à être séparés de la charité de J. C., et de renoncer à confesser et à prêcher son saint nom. L'église de la Chine, qui a déjà donné tant de fois les exemples les plus touchans et les plus mémorables de ce courage, vient encore d'en offrir qui la couvrent de la plus grande gloire, dans une cruelle persécution excitée contre elle, et qui exerce encore ses ravages. De zélés prédicateurs de l'Evangile, et plusieurs néophites convertis par leurs soins, ont souffert l'exil, les prisons, les tortures et les supplices les plus rigoureux, plutôt que de renoncer à notre sainte religion.

» Parmi ces généreux confesseurs, nous devons surtout célébrer et louer nommément notre vénérable frère Gabriel Taurin-Dufraisse, Français de nation, évêque de Tabraca, et vicaire apostolique de la province du Su-tchuen, qui, pendant trente-neuf ans, a rempli en Chine, avec la plus grande sainteté, les fonctions du ministère évangélique. Son zèle, et le succès avec lequel il répandoit au loin la semence salutaire de la parole de Dieu, lui attirèrent d'abord une sentence qui

---

vie et de la mort de M. Dufraisse, dont nous avons d'ailleurs parlé plusieurs fois dans ce journal. Ce prélat étoit né, en 1751, à Ville de Lexoux, du diocèse de Clermont, dans le Bourbonnois. Il fit ses études à Louis-le-Grand, fut bachelier en Sorbonne, entra au séminaire des Missions-Etrangères, et partit, en 1775, pour les missions. *Voyez les Nouvelles Lettres édifiantes*, tome V (1).

Cette touchante Allocution fut prononcée par Pie VII, le jour où il proclama cardinaux MM. de Quevedo et de Cebrian, prélats espagnols; de Salm et de Trautmansdorf, évêques allemands, et de Solaro, évêque piémontais, qui vit encore.

(1) 8 gros vol. in-12; prix, 24 fr. Se trouvent à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

le bannissoit hors des frontières de l'empire de la Chine. Mais la charité chrétienne le rappela bientôt dans les lieux d'où la superstition des païens l'avoit chassé. Son retour ayant été connu, on ordonna des recherches contre lui : il fut découvert, chargé de chaînes et conduit au prétoire. Les mandarins l'accueillirent avec les dehors d'une bonté à laquelle on ne s'attendoit point; ils lui firent ôter ses fers, et le comblèrent de caresses et de prévenances obligeantes : mais ce n'étoit qu'une bienveillance hypocrite et insidieuse; l'unique but des mandarins étoit de séduire par ces artifices le vénérable prélat, et de l'amener à renier la foi de J. C. Mettant donc de côté les formes trop sévères de leurs tribunaux, ils lui parlèrent d'une manière affable, qui ne respiroit que les dehors de l'amitié. En répondant aux différentes questions qu'ils lui adressoient, le saint évêque saisit souvent l'occasion de leur parler de la vanité des rites chinois, de l'innocence des chrétiens, et de la vérité de la religion chrétienne. Les mandarins, qui avoient le miel sur les lèvres et le venin de la mort dans le fond du cœur, avoient caché, dans une chambre voisine, deux hommes chargés de mettre par écrit les paroles du prélat, qui ne se doutoit nullement de cette perfidie. Ces actes ou procès-verbaux, rédigés clandestinement, et même, selon le bruit commun, infidèlement, furent envoyés, en même temps que le saint évêque, au vice-roi de la province de Su-tchuen, qui, n'écoutant que sa haine contre le nom chrétien, condamna sans délai le prélat à avoir la tête tranchée.

» Aussitôt le vénérable vieillard fut dépouillé de ses vêtemens extérieurs et conduit au lieu du supplice, où une foule innombrable étoit rassemblée. Trente-trois chrétiens, dont la foi en Jésus-Christ n'avoit pu être ébranlée par la violence des tourmens, furent tirés de leurs prisons et conduits sur la même place, entourés de bourreaux et de l'appareil effrayant des instrumens de leur supplice. Lorsqu'ils furent arrivés sur la place, un mandarin leur ordonna de renoncer à Jésus-Christ, s'ils ne vouloient perdre la vie par le supplice de la corde. Les chrétiens, méprisant ces menaces, assurèrent qu'ils étoient prêts à mourir pour Jésus-Christ, et, se mettant à genoux, ils prièrent le saint évêque, qui étoit debout près d'eux, de vouloir bien les absoudre de leurs péchés, de les fortifier et de les consoler, en leur donnant sa dernière bénédiction. Le prélat se rendit à leurs prières, et, les ayant

exhortés en peu de mots à suivre son exemple avec courage, il présenta sa tête au bourreau, qui la fit tomber d'un seul coup. C'étoit le 14 septembre de l'année dernière qu'arriva la mort de l'évêque de Tabraca; mort véritablement précieuse devant le Seigneur, mort dont le récit nous a véritablement touchés jusqu'au fond du cœur: en le lisant, nous pensions lire un passage des annales de la primitive Eglise. Les chrétiens dont nous avons parlé ne subirent point le supplice de la corde dont on les avoit menacés; on les reconduisit en prison, et de là ils furent envoyés en exil. Il y avoit parmi eux deux femmes, auxquelles on permit, contre toute attente, de retourner dans leurs maisons. Loin de se réjouir de cette indulgence, elles montrèrent, au contraire, publiquement de la douleur, en voyant qu'on leur enlevoit une occasion prompte et présente d'obtenir la gloire éternelle. Afin que la mort de l'évêque de Tabraca frappât sans cesse les chrétiens de terreur, on mit sa tête sur une colonne, avec cette inscription : *Européen prédicateur et évêque de la religion chrétienne.* Les mêmes paroles étoient aussi écrites sur une boîte dans laquelle on feignoit que la tête de l'évêque étoit renfermée, et qui fut portée çà et là, dans les lieux où demeuroient les chrétiens qu'il avoit instruits. Son sang, recueilli par quelques chrétiens, fut distribué aux fidèles des villes et bourgades voisines, où on le conserve soigneusement et avec une pieuse vénération. Son corps, qui resta exposé trois jours sur la place, gardé nuit et jour par des chrétiens, fut mis en terre non loin de là, avec les honneurs de la religion.

» Les choses s'étant ainsi passées, nous ne doutons point, nos vénérables Frères, que vous n'admiriez comme nous cette constance héroïque avec laquelle l'évêque de Tabraca a souffert la mort pour Jésus-Christ, et que vous ne partagiez la joie sensible que nous cause ce triomphe récent de la foi orthodoxe. Cependant il convient que nous attendions sur ce fait si éclatant des documens plus amples et plus authentiques, afin de porter notre sentence sur le martyre de cet évêque, également pieux et courageux, selon les formes prescrites par le saint Siége. C'est le même motif qui nous a déterminés à ne rien dire pour le présent du récit qui nous est parvenu du martyre de quelques autres soldats de Jésus-Christ, qui ont été depuis peu mis à mort en Chine. Nous ne pouvons cependant nous défendre de faire mention au moins

du prêtre Augustin *Fehao*, dont le courage dans les tourmens s'est montré avec beaucoup d'éclat. Le juge d'iniquité l'engagea d'abord à avoir égard à son grand âge (il étoit âgé de soixante-treize ans), et à s'épargner des tortures dont il ne pourroit supporter la violence; mais Augustin se montrant inébranlable, il fut d'abord bafoué et tourné en ridicule, ensuite frappé sur les talons à grands coups de bâtons. Alors le juge lui dit : *Eh bien! Augustin, votre Jésus ne prend-il donc aucun soin de vous? — Il en prend très-grand soin*, répondit Augustin, *puisqu'il me donne la force de souffrir de pareils tourmens*. A ces mots, le juge, transporté de colère, lui fit frapper le visage avec tant de violence et pendant si long-temps, qu'il en mourut peu de jours après.

» Nous avons voulu, nos vénérables Frères, vous faire connoître ces grands évènemens, afin que vous puissiez avoir part aux consolations que le récit de ces glorieux combats, livrés dans la Chine pour la défense de la religion chrétienne, nous fit éprouver dans un temps où nous pensions être prêts à succomber sous le poids accablant de nos sollicitudes apostoliques. De là nous concevons l'espérance bien fondée que le Dieu des miséricordes, appaisé par le sang de ses serviteurs, détournera les calamités qui affligent non-seulement l'église de Chine, mais aussi l'Église universelle.

» Lorsque Pie VI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, reçut autrefois la nouvelle des victoires que des fidèles, mis à mort pour la cause de Jésus-Christ dans le royaume du Tong-king, avoient remportées par l'effusion de leur sang, il éprouva une satisfaction toute semblable à celle que nous font goûter aujourd'hui les triomphes de l'évêque de Tabraca et des chrétiens de la Chine; et comme ce même Pape, publiant dans le consistoire les faits glorieux et récens de l'église du Tong-king, crut que, pour manifester plus hautement sa joie et en donner comme un témoignage authentique, il convenoit d'élever à la dignité de cardinal quelques prélats d'une rare vertu; de même, nous, afin de mettre le comble à la joie de ce jour, où nous avons fait connoître la gloire dont l'église de Chine vient encore tout récemment de se couvrir, nous avons résolu de proclamer ou de créer cardinaux des hommes non moins recommandables par leur mérite personnel que par les bons offices de quelques princes qui nous sont très-chers en Jésus-Christ ».

Lettres de sainte Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation; nouvelle édition, augmentée de *Lettres inédites*, précédée de sa *Vie*, et ornée de son portrait et d'un modèle de son écriture (1).

La *Vie* et les *Lettres* de la sainte fondatrice de la Visitation étoient, ce semble, le complément nécessaire des *Œuvres de saint François de Sales*. Ces deux illustres personnages ont eu ensemble tant de rapports, ils étoient tellement animés du même esprit, ils se sont tellement appliqués aux mêmes œuvres, que leurs noms et leur histoire se trouvent perpétuellement mêlés, et qu'on ne peut bien faire connoître l'un sans parler aussi de l'autre. L'édition des *Œuvres de saint François de Sales* n'auroit donc pas paru complète, si on n'y eût joint les écrits de celle que le saint dirigea si long-temps, et qui le seconda dans l'établissement de la Visitation; ces écrits, où il est souvent question du saint évêque, servent encore à montrer quelle étoit la sagesse de ses conseils, son habileté et sa douceur dans la direction des consciences, et son attention à se faire tout à tous et à conduire les ames, chacune par la voie qui lui convenoit le plus.

Le premier recueil des *Lettres* de Mme. de Chantal fut dressé, peu après sa mort, par une de ses premières compagnes, Marie-Aimée de Blonai. Cette religieuse, qui étoit supérieure du premier monastère d'Anneci, réunit toutes les lettres qu'elle put trouver, et qui lui furent envoyées de différentes maisons; mais elle déclare elle-même, dans sa lettre à ses Sœurs, du 30 juillet 1644,

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

qu'elle n'a pas fait imprimer toutes les lettres qu'elle avoit rassemblées, parce qu'un grand nombre rouloient sur les mêmes objets, et offroient les mêmes conseils à peu près adressés aux différens monastères. Ce premier recueil, qui ne paroissoit d'abord destiné que pour les Sœurs de la Visitation, fut approuvé, en 1644, par Charles-Auguste de Sales, évêque d'Ebron, coadjuteur de Genève et neveu du saint, et par deux docteurs en théologie du clergé de Lyon. Il se fit successivement plusieurs éditions de ces *Lettres*, et il en parut une à Paris, en 1753, en 3 vol. in-12, avec une approbation de l'abbé Tamponnet.

L'édition actuelle renferme plus de quatre cent vingt lettres; on n'a pu les distribuer dans l'ordre chronologique, la sainte ayant rarement pour usage de mettre des dates. L'éditeur a seulement assigné la date de quelques lettres d'après diverses indications. Obligé d'adopter un autre ordre pour la classification des lettres, il a placé d'abord celles qui sont adressées à saint François de Sales, puis à différens prélats et ecclésiastiques, puis celles qui sont écrites à des personnes du monde, et enfin celles pour des supérieures et des religieuses. Mme. de Chantal étoit en relation avec plusieurs évêques, sur lesquels quelques lecteurs eussent peut-être désiré de courtes notices. On sait assez que l'archevêque de Bourges, André Frémiot, étoit frère de la sainte; mais il est moins connu qu'un autre prélat; Jacques de Neuchèse, évêque de Châlons-sur-Saône, étoit son neveu. Cet évêque étoit fils de Marguerite Frémiot, sœur aînée de la baronne de Chantal; il étoit né en 1591, fut fait évêque de Châlons-sur-Saône en 1624, et mourut le 1er. mai 1658, ayant gouverné son troupeau avec zèle et prudence. Il y a deux lettres de Mme. de Chantal à ce prélat, pour lequel elle paroît avoir beaucoup d'attachement et d'estime. On trouve aussi plusieurs lettres adres-

sées au commandeur de Sillery, seigneur célèbre dans ce temps par ses négociations et par les grands emplois qu'il avoit exercés dans le monde, mais plus recommandable encore par l'éclat de sa conversion, et par son zèle pour les bonnes œuvres. Il fut un des plus constans protecteurs de l'ordre de la Visitation, et on voit par les Lettres de la sainte avec quelle ardeur le commandeur travailloit à avancer dans les voies de la perfection, et quels étoient sa générosité, son détachement des choses de la terre, et son esprit de recueillement et d'oraison. Ce seigneur s'étoit mis sous la conduite de Vincent de Paul, et embrassa l'état ecclésiastique dans un âge avancé. Nous apprenons par les Lettres de la sainte qu'il avoit fait un recueil des maximes de saint François de Sales, sous le titre de *Traité de la parfaite conduite de l'esprit évangélique du B. François de Sales*; Mme. de Chantal le félicite d'avoir donné ses soins à cet ouvrage.

Ces *Lettres* pourroient donc être utiles pour l'histoire de ce temps-là, et elles éclairciroient quelques faits relatifs à différens personnages ou aux commencemens de l'ordre de la Visitation; mais elles sont encore plus précieuses sous le rapport de la conduite spirituelle et des conseils que donne la sainte suivant les différentes conditions. Formée elle-même à la vertu par le saint évêque, remplie de son esprit, pénétrée de ses maximes, elle communique aux autres les salutaires instructions qu'elle en avoit reçues, et son langage rappelle la douceur, la naïveté et la grâce de son pieux et sage directeur. Douée d'une ame forte et courageuse, Mme. de Chantal étoit en même temps d'une modestie et d'une simplicité admirables, et tout ce qu'elle dit des voies intérieures et des moyens d'arriver à la perfection annonce une femme consommée, et qui avoit pratiqué elle-même ce qu'elle conseilloit aux autres. C'est là sans doute ce qui rendra la lec-

ture de ces *Lettres* plus attachante et plus profitable pour les personnes qui ont à cœur d'élever l'édifice de leur sanctification.

L'éditeur a joint de temps en temps aux *Lettres* quelques notes; on eût pu les multiplier davantage pour éclaircir et lier des endroits qui restent isolés et obscurs. Il s'est glissé çà et là quelques fautes d'impression; par exemple, il est parlé du Père de *Gandi*, du Père de *Gondran;* il est clair qu'il est question en ces endroits du Père de Gondi, ancien général des galères, qui se fit prêtre, et entra dans l'Oratoire, et du Père de Condren, qui fut supérieur-général de la même congrégation. A la page 405, IIe. volume, on trouve le nom du cardinal *Lasprist;* il y a ici quelque erreur, ou dans le manuscrit, ou dans l'imprimé; on ne connoît point de cardinal de ce nom. A la fin du même volume on a inséré des lettres de la Mère de Chantal à la Mère Angélique Arnauld; ces lettres, qui sont tirées du recueil de celles de l'abbé de Saint-Cyran, viennent d'une source un peu suspecte, et je ne sais s'il n'eût pas été à propos d'en avertir.

L'éditeur a placé en tête du Ier. volume une *Vie abrégée de Mme. de Chantal*, que l'on croit être de Mme. de Coligny, sa petite-fille. Cette *Vie* est dédiée à Mme. de Maintenon, et un littérateur distingué, M. de Monmerqué, éditeur des *Lettres de Mme. de Sévigné*, y a joint quelques notes. Un portrait fort bien gravé de Mme. de Chantal, et un *fac simile* de son écriture, relèvent encore le mérite de cette édition, qui est terminée par une ample Table des Lettres.

Enfin l'éditeur a cru faire plaisir à une certaine classe de lecteurs en réimprimant le choix de *Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde* (1).

---

(1) 1 vol. in-8o., orné du portrait de l'auteur; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Il a suivi l'ancienne édition, dont nous avons déjà eu occasion de rendre compte, et y a joint quelques lettres inédites. Il a aussi rétabli les dates de quelques lettres, et indiqué les sommaires de celles qui en manquoient. Ce volume est aussi orné du portrait du saint et du *fac simile* de son écriture.

Ces trois volumes sont imprimés dans le même format et avec les mêmes caractères que l'édition complète des *Œuvres de saint François de Sales*, dont ils sont la suite et l'appendice. Ils ont droit aux mêmes éloges, et terminent convenablement cette religieuse et utile entreprise.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le saint Père, toujours empressé de connoître la situation des établissemens de charité, alla le 28 octobre dernier, sans être annoncé, dans l'hospice de Saint-Michel *a Ripa-Grande*, où depuis Innocent XII on fournit un asile et de l'instruction à des jeunes gens et à des vieillards des deux sexes. Sa Sainteté visita les ateliers de tapisserie, d'architecture, de dessin et de gravure, entra ensuite dans les salles des vieillards, voulut voir la cuisine et la dépense, et s'informa de tout ce qui regarde l'économie de l'établissement. Le lendemain, Sa Sainteté visita les ruines de la basilique de Saint-Paul hors des murs et examina les travaux qui se font pour soutenir ce qui est encore debout. De là elle alla faire ses prières à l'église des saints Vincent et Anastase, aux Trois-Fontaines, et, étant rentrée dans Rome, elle se porta sans être attendue à l'hôpital de la Consolation où on soigne les blessés, et se fit rendre compte du nombre des malades et de tout ce qui concerne l'administration de la maison. Les hôpitaux de Rome ont député au saint Père pour le remercier de ses soins paternels pour ces établissemens.

— On annonce qu'il y aura successivement trois consistoires à peu de distance les uns des autres; le premier, qui se tient ordinairement après une élection pour remercier les cardinaux; le second, pour donner le chapau à ceux qui ne l'ont pas reçu, et leur ouvrir et fermer la bouche suivant le

cérémonial accoutumé; le troisième, pour remplir les églises vacantes. On croit cependant que le saint Père pourroit dès le premier consistoire nommer aux siéges vacans en France. Ce premier consistoire auroit lieu, à ce qu'il paroît, du 15 au 20 de ce mois.

PARIS. La visite pastorale continue avec succès dans les paroisses du 7e. arrondissement. Les fidèles se rendent en grand nombre dans les églises, et la paix n'y est point troublée. Le recueillement pendant les instructions n'est pas moindre que l'ardeur pour le chant des cantiques. Le mardi 11, M. l'archevêque se rendit, sans être attendu, à Saint-Merry; le prélat entendit l'instruction de M. l'abbé de Janson, monta lui-même en chaire, et fit une exhortation improvisée et propre à animer le courage des uns et à réveiller la foi des autres. Le vendredi, on a fait la cérémonie de l'amende honorable, à laquelle M. l'abbé de Janson a présidé; M. le curé de Saint-Merry y a assisté. Dimanche dernier, M. l'archevêque est encore retourné dans la même église, et a assisté à tout l'exercice du soir.

— Les constructions de la façade du nouveau séminaire sur la place Saint-Sulpice sont enfin terminées; on a posé ces jours-ci les dernières pierres de la corniche, et on commence à établir la charpente sur laquelle doit porter le toit. Cette portion du bâtiment étoit commencée depuis deux ans, et a d'abord été conduite très-lentement; ce n'est guère qu'au mois d'août dernier que les travaux ont été suivis avec quelque activité. Il paroît qu'on va couvrir de suite. Il seroit bien à désirer qu'on s'occupât, dès le printemps, des travaux intérieurs, afin de mettre le plus tôt possible cette portion en état d'être habitée. On a fait aussi le mur de clôture du côté de la rue Pot-de-Fer. On s'occupe, en ce moment, d'ajuster des cheminées qu'on avoit oubliées dans l'aile de ce côté: ces cheminées, faites après coup, ne seront pas très-commodes, et laissent regretter qu'on y ait songé si tard.

— Le *Constitutionnel* de lundi renfermoit une homélie très-touchante pour exhorter les prêtres à la charité, et leur citoit des passages de Massillon dans le même but. Il n'est rien de si commun aujourd'hui que de remontrer aux prêtres leurs devoirs; mais il ne seroit pas mal que ceux qui les prêchent si discrètement voulussent bien prendre pour eux-mêmes une partie de la leçon. Si les prêtres sont obligés à la charité

envers leurs frères, j'imagine que ceux-ci sont aussi obligés à quelque chose envers les prêtres : ils devroient au moins ne pas insulter, et éviter le ton du reproche, du mépris ou de la haine. Le *Constitutionnel* ne s'est pas plaint, quand des feuilles périodiques, des pamphlets ou des discours publics ont aiguisé contre le clergé les traits de la satire. Pourquoi n'a-t-il pas prêché aussi la charité à ces déclamateurs et la paix à ces hommes ennemis? Quant au fait qui a servi de texte au journaliste, nous n'en dirons rien, parce que nous n'en avons pas une connoissance directe. Si M. Manuel a été refusé pour patrain à la Ferté-sous-Jouarre par ordre de M. l'évêque de Meaux, c'étoit une belle occasion pour lui de se montrer supérieur à cet affront, et il avoit, au surplus, lieu de se consoler, puisque, refusé à la Ferté-sous-Jouarre, il a trouvé le moyen de se faire admettre ailleurs. Il auroit donc pu se dispenser d'un éclat qui n'étoit pas nécessaire à son honneur; et on ne voit pas pourquoi il a voulu absolument informer tous les lecteurs du *Constitutionnel* de toutes les circonstances d'un fait particulier et en quelque sorte domestique, qu'un peu plus de réserve et de modestie devoit l'engager à passer sous silence : mais il est des gens auxquels il faut du scandale et du bruit.

— C'est une heureuse et salutaire institution que celle qui, tous les mois, au moins dans les saisons les plus favorables, réunit tous les prêtres dans leurs cantons respectifs, pour conférer ensemble sur la nature et l'étendue de leurs obligations, et sur les divers objets qui se rattachent à l'exercice de leur ministère. Ces conférences avoient été partout forcément interrompues, et commencent à se reformer en plusieurs diocèses. Des évêques zélés en ont senti les avantages, et s'occupent en ce moment de les faire revivre. Ainsi, M. l'évêque de Coutances a rétabli, par son Mandement du 1er. octobre dernier, l'ancien usage des conférences cantonnales, et elles viennent de se tenir pour la première fois dans son diocèse. M. l'évêque de Digne a aussi remis cet usage en vigueur, et les bons effets qui en sont déjà résultés sont un garant de tous ceux que l'on peut attendre du retour régulier et constant de ces réunions. Déjà on remarque plus d'accord, plus d'uniformité, plus d'ensemble, soit dans les principes, soit dans la pratique. Les conférences sont aujourd'hui d'autant plus nécessaires que, parmi les prêtres, quelques-uns ont fait, en

raison des circonstances, des études plus hâtées; que d'autres se trouvent isolés dans les campagnes, et n'ont pas toujours tous les secours qu'ils souhaiteroient pour leur instruction; que tous enfin sont distraits par les soins du ministère extérieur, qui leur laisse peu de temps pour la lecture et le travail. D'ailleurs telle est la nature de l'homme, qu'il a besoin d'un stimulant pour se livrer à des études approfondies, surtout quand ces études sont graves, sérieuses, difficiles, et qu'elles sont contrariées à chaque instant par des occupations au dehors ; les ecclésiastiques ont donc aussi généralement besoin d'être excités par la voix du premier pasteur, par l'exemple de leurs confrères, par les questions qu'on leur propose, par le désir de se montrer dignes de la confiance qu'on leur témoigne. En appelant leur attention sur les principes de la théologie et de la morale, et en provoquant leur décision sur des cas douteux, ils se trouvent forcés à réfléchir, à discuter, à comparer; ils ne veulent point se trouver au-dessous de la tâche qu'ils ont à remplir, et ils réunissent tous leurs efforts pour s'éclairer eux-mêmes et pour rendre leurs recherches utiles à leurs confrères. Enfin il est une autre raison qui plaide en faveur de ces réunions et des travaux auxquels on s'y livre. L'état actuel de la société, et la disposition générale des esprits, doivent faire sentir davantage la nécessité des conférences ecclésiastiques, et doivent même peut-être leur donner une direction nouvelle et plus étendue. On rencontre, dans toutes les classes, des hommes doués de plus ou moins d'instruction, qui parlent hardiment de tout, qui jugent fort légèrement de la religion, qui ont puisé, dans des lectures superficielles, des objections spécieuses, et qui les débitent avec assurance et en imposent aux simples : il est nécessaire que les ecclésiastiques puissent leur répondre et les réfuter, dans l'occasion. Or, les conférences leur en faciliteront les moyens. Un auteur très-distingué par son zèle et ses talens a déjà émis le vœu que l'on variât les sujets à traiter dans les conférences, et que l'on y fît entrer les grandes preuves de la religion, et la réponse aux principales difficultés des incrédules; et il nous semble, en effet, que ces points de discussion pourroient être mêlés avantageusement aux matières ordinaires des conférences, c'est-à-dire, à ce qui touche spécialement la discipline ecclésiastique et l'administration des sacremens. On en

a fait l'expérience dans les dernières conférences de Digne, où on avoit proposé deux questions assez délicates et assez compliquées. La solution de ces questions exigeant quelques développemens, nous remettons à une autre fois à en entretenir le lecteur, et nous nous bornerons en ce moment à féliciter le clergé du diocèse de Digne du zèle qu'il a montré pour les conférences. Puissent ces réunions édifiantes et instructives s'établir partout où elles n'existent pas encore, et fleurir de plus en plus dans les diocèses où on les a rétablies!

— Le Mandement que M. l'évêque d'Angers a publié sur l'heureuse issue de la guerre d'Espagne, est plein à la fois de sentiment, de sagesse et de vérité. Le prélat voit dans la révolution de 1820 un nouvel effort de cet esprit tumultueux et inquiet qui agite le monde :

« Depuis trente ans, dit-il, la divine Providence nous donne une grande et terrible leçon; elle a permis pour l'instruction du genre humain que cette philosophie moderne et sacrilége que des imposteurs avoient annoncée avec tant de faste, et qui devoit, selon leurs pompeux oracles, enfanter tant de merveilles, n'ait enfanté que des forfaits...... Quels fruits en effet les hommes en ont-ils recueillis? Les temples et les autels ont été renversés, les trônes et les sceptres ont été brisés, la majesté divine a été blasphémée, celle des rois outragée et foulée aux pieds; les nations ont été ravagées, le monde moral a tremblé sur ses fondemens, et la société toute entière s'est vue sur le point d'être engloutie au fond de l'abîme ».

M. l'évêque fait remarquer encore qu'un Bourbon a réussi dans une entreprise où avoit échoué celui qu'on vantoit comme le premier capitaine de l'Europe, et le prélat finit par exhorter ses diocésains à profiter de ces grandes leçons, et de reconnoître le vide et les dangers d'une philosophie trompeuse.

— Un homme qui s'étoit fait un triste renom parmi les révolutionnaires espagnols par la fougue de son patriotisme, ses violences et ses cruautés, a du moins à la mort témoigné du repentir de ses excès. Raphaël Riégo, condamné à mort depuis le rétablissement du roi d'Espagne, a subi sa peine à Madrid le 7 novembre. Il avoit demandé à être assisté dans ses derniers momens par les religieux Dominicains, dont il connoissoit, a-t-il dit, la piété. Il s'est rappelé qu'étant jeune il alloit servir la messe dans leur couvent et qu'ils lui inspiroient de la dévotion pour la sainte Vierge. Ces Pères l'ont assisté avec beaucoup de charité et Riégo, leur a témoigné sa reconnoissance ainsi qu'à quelques ecclésiastiques qui l'ont

visité dans sa prison. *Je reconnois*, leur a-t-il dit, *que je mérite plus que je ne vais souffrir, tant à cause du mal que j'ai fait que de tout celui qui s'est fait en mon nom. Je me résigne et ne soupire qu'après le ciel*. Dans la même nuit il dicta à un notaire une espèce de profession de foi, qui étoit en même temps politique et chrétienne, dans laquelle il abjuroit ses égaremens et demandoit pardon au Roi, à la nation et à ceux qu'il avoit pu offenser, les suppliant tous de lui pardonner. Il garda ensuite un morne silence jusqu'au lieu de l'exécution, et ne parut occupé qu'à se rendre digne de la miséricorde divine. Son recueillement et son repentir ont singulièrement frappé le peuple. Puisse cet exemple être une leçon pour ceux qui ont partagé les erreurs de cet apôtre de la révolution!

— Un voyage en Irlande par M. Thomas Reid offre beaucoup de renseignemens sur cette contrée. L'auteur donne une triste idée de la situation des malheureux Irlandais dans plusieurs cantons. Son livre renferme des détails statistiques qui paroissent sûrs. On y remarque, entr'autres, son tableau de la population; elle se monte, selon lui, pour toute l'île, à sept millions huit cent cinquante-cinq mille six cents six ames, parmi lesquelles sont six millions huit cent soixante-onze mille neuf cent dix neuf catholiques. Toutes les sectes protestantes ne s'élèvent qu'à neuf cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept individus. On ne peut revenir de quelque étonnement, quand on songe que, malgré une telle disproportion, les catholiques irlandais sont encore sujets à une foule de restrictions qui ne paroissent pas plus politiques qu'elles ne sont justes; et on s'afflige encore davantage, en pensant que le même état de choses s'est formé récemment sur le continent, et que des contrées toutes catholiques sont tombées sous la domination protestante, et sont maintenant soumises à une direction tout-à-fait contraire à leurs vœux comme à leurs intérêts.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a reçu les hommages et les félicitations de la cour, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Le Roi termine en ce moment sa 68e. année.

— S. A. R. MONSIEUR est allé chasser à Compiègne, où le Prince

a donné de nouvelles preuves de cette bienfaisance inépuisable qui caractérise les Bourbons; outre une multitude de bienfaits particuliers, S. A. R. a remis 2000 fr. à M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet de l'Oise, pour secourir les indigens de son département.

— S. A. R. Madame vient d'adresser à M. le sous-préfet de Beaupreau une somme de 3000 francs, en le chargeant de l'employer au soulagement des Vendéens de cet arrondissement. Madame ajoute qu'elle regrette beaucoup de ne pouvoir leur offrir une somme plus forte, mais que son dernier voyage a épuisé sa cassette. S. A. R. vient d'adresser aussi à M. le préfet de Maine et Loire une somme de 500 francs pour secourir quelques infortunés spécialement désignés. S. A. R. Madame a daigné également accorder au curé de la paroisse du Foussat 500 francs, pour contribuer aux frais de la réparation de son église. Il n'y a pas long-temps que les habitans de la même paroisse obtinrent de la générosité du duc d'Angoulême, de cet auguste enfant de saint Louis, la somme de 1000 fr. pour le même objet.

— On assure que, dans une lettre écrite au Roi, M. le prince de Talleyrand demande une enquête à la chambre des pairs, sur l'accusation portée contre lui par le duc de Rovigo dans l'affaire du malheureux duc d'Enghien. Le Roi a répondu, dit-on, qu'une enquête lui paroissoit contraire au principe salutaire d'oubli, dont la charte couvre tous les faits antérieurs à la restauration. S. M. d'ailleurs ne veut pas qu'on suppose qu'elle a pu recevoir la plus légère impression des allégations calomnieuses de M. de Rovigo.

— Le Roi a interdit l'entrée du château des Tuileries à M. le duc de Rovigo.

— Quarante jours se sont écoulés depuis l'accident arrivé à S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon; l'appareil a été levé, et la convalescence a commencé; tout fait espérer qu'elle sera heureuse.

— M. le maréchal de camp comte de Larochejacquelein est arrivé à Paris le 14. Déjà on avoit reçu le rapport officiel adressé à M. le maréchal duc de Reggio par cet officier-général sur la brillante affaire de Puerto de Mirabète.

— M. Adrien de Jessains est nommé sous-préfet de Saint-Denis, en remplacement de M. le marquis d'Alon, nommé préfet du Cher.

— M. le comte de Nesselrode a communiqué, par une note aux cours alliées, la marche et la prochaine conclusion des négociations avec la Porte. On dit que ce document fera époque dans l'histoire, et sera un monument éternel de la modération de l'empereur Alexandre.

— Un journal prétend que, d'après les avis qui lui paroissent fondés, mais auxquels il est peut-être prudent de ne pas accorder une foi entière, il auroit été question dans l'entrevue des deux empereurs à Czernowitz, de faire remonter sur le trône de ses ancêtres le fils d'un roi que les évènemens du régime impérial en ont fait tomber. Son prédécesseur seroit alors nommé roi de la Grèce, et

fonderoit une nouvelle dynastie dans l'Orient. Cette nouvelle est entièrement controuvée. Les empereurs de Russie et d'Autriche ne sont restés que quatre jours ensemble, et dans leurs conférences il n'a été question que des difficultés survenues entre la Russie et la Porte, difficultés dont l'heureuse issue est désormais certaine.

— Le second conseil de guerre, séant à Perpignan, a condamné à mort, comme convaincus d'avoir porté les armes contre la France, Marc Dozze, Joseph Quinio et Dominique-Philippe Duboc.

— Il vient de paroître une brochure qui porte sur l'assassinat du duc d'Enghien un jour éclatant et effroyable. Le général Hullin, qui eut le malheur de présider la commission militaire qui condamna à mort le dernier rejeton de la maison de Condé, offre *aux hommes impartiaux* des explications qui sont le cri d'une conscience long-temps oppressée par un douleureux souvenir, et l'aveu d'une grande faute fait avec un sentiment touchant de repentir. Accablé d'années et d'infirmités, le général Hullin vient réclamer la pitié de ses contemporains, et leur offrir sa justification; c'est une dette qu'il acquitte envers sa famille, et un devoir qu'il remplit envers la société. Si, dans la conduite des hommes, quelque chose peut être considéré comme l'accent de la vérité, c'est à coup sûr les dernières paroles d'un vieillard, qui, ayant déjà un pied dans la tombe, éprouve le besoin d'adoucir au moins l'amertume de ses derniers momens. Cette brochure contient deux faits bien importans, que voici : « Le prince avoit tracé, de sa propre main, quelques lignes à la fin de l'interrogatoire prêté devant le capitaine rapporteur; il y exprimoit le désir d'avoir une explication avec le premier consul. Un membre proposa de transmettre cette demande au gouvernement; la commission y déféra; mais au même instant *le général*, qui étoit venu se poster derrière mon fauteuil, nous représenta que cette demande étoit *inopportune* ». « Après le jugement rendu, continue M. Hullin, je me mis à écrire une lettre dans laquelle, me rendant en cela l'interprète du vœu unanime de la commission, j'écrivais au premier consul pour lui faire part du désir qu'avoit témoigné le prince d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de notre position ne nous avoit pas permis d'éluder. A cet instant un homme, que je nommerois à l'instant, si je ne réfléchissois que, même en me défendant, il ne convient pas d'accuser, me dit, en reprenant la plume : *Votre affaire est finie, maintenant cela me regarde* ».

— Depuis quelque temps il n'est question dans nos journaux que de la dissolution projetée de la chambre des députés, et de son renouvellement septennal. L'ordonnance, à ce que l'on assure, ne tardera donc pas à paroître; presque tous les membres de la chambre actuelle seront nommés présidens des colléges électoraux. Le gouvernement veut que toutes les élections soient de la même date, afin de proposer ensuite la septennalité, qu'il regarde comme le repos et le salut de la monarchie. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur une mesure sur laquelle nous voyons de bons esprits partagés; nous

faisons des vœux seulement pour que les choix soient tels qu'on a droit de l'espérer.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Le roi d'Espagne a conféré la grand'croix de l'ordre de Charles III à M. le duc Matthieu de Montmorency, et l'ordre de la Toison-d'Or à l'Infant D. Sébastien.

S. A. R. le Prince généralissime a envoyé la croix de la Légion-d'Honneur à M. le vicomte de Tertre, colonel du 32e.

M. le comte de Casaflores, nommé par la régence ministre d'Espagne à Vienne, a reçu sa confirmation dans ce poste de la part de son roi.

L'ancien ministre des cortès, D. Evariste San-Miguel, guéri de ses blessures, est en route pour Madrid, sous bonne escorte.

Le lieutenant-colonel D. Isidra Bavado, et le brigadier D. Isidoro Vriarte, nommés au commandement de la Havane et des Canaries, sont partis pour ces colonies.

Les troupes françaises sous les ordres de M. le maréchal de camp baron de Montgardé ont pris possession, le 7, de la place de Tarragone.

Le général comte Molitor est parti de Grenade avec une partie de son corps d'armée, pour se rendre à Carthagène.

Des troupes françaises se dirigent sur la Haute-Estramadure; l'Empécinado occupe toujours Cacérès et ses environs, commettant des exactions dans toutes les communes.

Suivant les lettres de Barcelonne, M. le lieutenant-général comte Curial doit être chargé du commandement des troupes françaises qui resteront en Catalogne. M. le général Hurel a établi à la Seu d'Urgel le siége de son commandement, qui comprend une partie du haut pays de la Catalogne, et s'étend jusqu'à Puycerda.

La *Gazette de Madrid*, en répondant aux journaux de Londres, dit que le décret royal par lequel une certaine classe d'individus sont, non pas exilés, mais renvoyés à la distance de quinze lieues de la capitale, a été exécuté avec la plus grande douceur; qu'il n'est parti de Madrid que deux cents hommes par semaine, au lieu de neuf cents, et qu'aucun d'eux n'a été obligé de s'en aller à pied; tous sont partis en voiture ou à cheval. Il n'est pas vrai qu'on ait demandé un emprunt forcé. Il n'y a pas en Espagne de junte apostolique.

Sir Robert Wilson, venant de Gibraltar, est arrivé à Falmouth.

Monsieur, dans votre journal du 21 décembre 1822, vous

accordâtes une place à mes observations sur la nécessité d'introduire dans les séminaires l'usage familier du latin, comme le seul moyen d'abréger une étude dont les difficultés éloignent beaucoup de jeunes gens du sacerdoce, et retardent l'instruction de ceux qui s'y consacrent. La publication de cet article m'ayant encore procuré l'occasion d'avoir de fréquens entretiens sur cette matière avec des ecclésiastiques exercés dans les fonctions de l'enseignement, je me proposois de vous soumettre d'autres réflexions, fruit de ces conversations ainsi que de mes lectures, lorsque la connoissance d'un fait est venue donner une nouvelle impulsion à mes idées. Un de ces mêmes ecclésiastiques m'a fait l'honneur de me communiquer une lettre d'un missionnaire, son ancien élève, datée de Pondichéry, du 20 novembre 1822, dans laquelle ce zélé prêtre, parmi d'autres détails qu'il donne de l'état de la mission, dit: « Je suis chargé d'un séminaire de jeunes Indiens, qui étudient pour l'état ecclésiastique. J'ai maintenant quinze jeunes gens, dont deux vont être ordonnés prêtres. Je fais ordinairement une classe de théologie et une classe de latin; ensuite, les jeunes gens les plus avancés enseignent les commençans. Par cette voie-là, moi seul, ou tout autre missionnaire, pourront enseigner trente ou quarante enfans. Nous parlons latin tous les jours, excepté les mercredis et les dimanches, où nous parlons la langue du pays. Par cette habitude de parler latin tous les jours, il arrive que, dans peu de temps, les jeunes gens savent assez bien parler latin, et mieux même que beaucoup de théologiens et de prêtres ».

C'est ainsi qu'un vif désir de rendre capables du sacerdoce par leur instruction, en peu de temps, des jeunes gens d'ailleurs dignes, a fait adopter tout naturellement et tout simplement le moyen le plus vrai, le plus sûr et le plus simple d'apprendre le latin.

Un savant auteur appelle malheureux le système d'enseigner le latin en français; au moins on n'osera nier que c'est la méthode ancienne d'enseigner le latin en le parlant qui forma Erasme, Vivès, Bude, Scaliger, Petau, qui l'enseignoit ainsi vers l'an 1620, et probablement tous les excellens latinistes de l'école jésuite, tels que Vanière, Santeuil, Commire, Sanadon, et ce Pomey, qui, comme j'ai dit dans mes premières observations, composa son *Indiculus*, afin de faciliter cette méthode.

Or, il seroit absurde d'imaginer que ce qui a été si utile alors fût inutile aujourd'hui, ou que ce qui peut se faire à Pondichéry, par un très-petit nombre d'ecclésiastiques, accablés des soins compliqués d'une telle mission, et privés des secours littéraires dont nous abondons, ne puisse se faire en France, où la perte de la foi, si éteinte déjà en plusieurs campagnes, n'est pas moins déplorable que la rareté des ouvriers évangéliques ne l'est à Coromandel.

Je sais que l'objection de Regnier des Marais, un des premiers détracteurs de l'ancienne méthode, a fait et peut faire une profonde impression sur des esprits peu réfléchis. *Quasi jam pueri sciant*, dit-il dans l'Epître latine qui se trouve à la tête de la *Méthode de Port-Royal, id quod scire animo habent* : en effet, a-t-on dit, comment prétendre des élèves qu'ils parlent une langue qu'ils ne connoissent point? Cependant, si cette réflexion étoit juste, la Providence se seroit étrangement méprise, en statuant que les hommes apprennent leur langue maternelle sans le secours d'aucune autre antérieurement connue. L'expérience et la raison nous disent que c'est en chantant qu'on apprend à chanter, comme on apprend à forger en forgeant, *fit fabricando faber*. Du temps de Regnier, et d'après son aveu, la durée ordinaire de l'étude du latin, alors l'ancienne méthode, étoit de quatre ans. Est-ce de même aujourd'hui?

Un professeur de Besançon dit, dans vôtre journal du 22 mars de cette année, qu'il trouve que, dans notre méthode, 1°. le français seroit négligé, et 2°. l'esprit des élèves ne seroit pas assez occupé de choses importantes et sérieuses. Nous lui dirons que la logique, la métaphysique, ainsi que toutes les parties de la philosophie et de la théologie, que les élèves apprendroient avec le latin, nous semblent des choses bien plus importantes et sérieuses que les arides préceptes de Lhomond. Nous entendons encore qu'on fasse chaque année des discours et des prônes en français, afin de s'exercer au ministère de la parole. Nous osons dire, enfin, que, s'il nous étoit possible d'entrer ici dans de plus grands détails, l'estimable professeur de Besançon seroit le premier à souscrire à notre système, c'est-à-dire, au système des maîtres de nos maîtres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M....., *prêtre*.

Paris, ce 28 août 1823.

La Bible de la Jeunesse, ou *Abrégé de l'Histoire de la Bible, contenant l'ancien et le nouveau Testament*; par M. l'Ecuy.

Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs cet ouvrage, qui nous paroît un des plus propres à donner une idée juste de l'histoire sainte. On ne s'y est point contenté de rapporter des traits isolés de cette histoire; on s'est appliqué à suivre le fil des faits, en les dégageant de tout ce qui leur est étranger, et en n'y admettant d'autres réflexions que celles qui en naissent naturellement. Les évènemens y sont rangés dans leur ordre chronologique. L'auteur s'est proposé de ne rien omettre d'important; il a même rempli, d'après les *antiquités judaïques*, la lacune qui se trouve entre les deux Testamens; il a suivi, autant que possible, le texte sacré, employant les propres expressions des livres saints, pour les rendre familières aux lecteurs. Quant au style, sans s'éloigner de la simplicité qui convient à un tel ouvrage, et qui n'exclut pas l'élégance, M. l'abbé l'Ecuy a soigné particulièrement la correction grammaticale et la pureté du langage.

Dans l'histoire, tout est confusion sans la chronologie; aussi on a marqué la date des principaux évènemens, et, lorsque l'occasion s'en est présentée, on les a même rapprochés d'autres évènemens mémorables de l'histoire profane pour en établir la contemporanéité. D'après cet exposé, cette *Bible de la Jeunesse* peut tenir sa place parmi les livres utiles à l'éducation, et elle seroit répandue avec avantage dans les établissemens d'instruction publique. L'auteur, ancien docteur de Sorbonne et abbé général de Prémontré, est un des membres les plus recommandables de l'ancien clergé.

Il y a deux éditions de cet ouvrage; l'une en 2 vol. in-8°., avec gravures et atlas, prix, 20 fr.; l'autre, en un seul vol. in-12, avec ou sans figures. Cette dernière édition est d'un prix si modique, qu'elle est accessible aux fortunes les plus bornées : elle est de 5 fr. avec figures, et de 3 fr. sans figures. Les deux éditions se trouvent chez Desray, rue Hautefeuille; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur l'*Histoire de l'Eglise dans le 18e. siècle, faisant suite à celle de Bérault-Bercastel.*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Ce n'est pas seulement sur le quiétisme que M. G. poursuit la mémoire de Fénélon; il l'attaque encore sur d'autres points, et trouve tout à blâmer dans ce grand évêque. Il consacre dix-sept pages à une critique du *Télémaque*. On auroit cru que le *Télémaque* ne pouvoit être cité qu'en passant dans une histoire de l'Eglise; un tel ouvrage étoit étranger au sujet que traitoit M. G. Mais cet écrivain affectionne extrêmement les discussions et les *factum*, et il jette sans cesse au travers de ses écrits des digressions sur lesquelles il s'appesantit avec une complaisance marquée. Nous citerons plusieurs exemples de ces digressions; celle qui concerne le *Télémaque* est fort longue, et n'a même pas suffi pour épuiser toutes les recherches et toutes les critiques de M. G.; aux dix-sept pages de son texte contre le *Télémaque*, sont jointes deux longues notes sur cet ouvrage..

M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Fénélon*, avoit parlé du *Télémaque* avec autant d'exactitude que de goût. Le prélat conjecture avec assez de fondement que cet ouvrage fut composé par Fénélon vers 1693 et 1694, et que l'auteur se proposoit de l'offrir au duc de Bourgogne à l'époque de son mariage. Il rejette l'idée de ceux qui ont prétendu que le *Télémaque* avoit été donné successivement au duc de Bourgogne en matière de thème; mais il repousse surtout l'idée que Fénélon ait songé dans le *Télémaque* à faire la critique de Louis XIV, et il rapporte à ce

sujet une déclaration de Fénélon lui-même. *J'ai fait ce livre*, disoit l'archevêque, *dans un temps où j'étois charmé des marques de confiance et de bonté dont le Roi me combloit; il auroit fallu que j'eusse été, non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolens; j'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein.* M. de Bausset cite encore une lettre où Fénélon montre pour le Roi les sentimens du plus profond respect et du plus tendre dévoûment, et il se demande si on peut supposer qu'un évêque qui s'exprimoit ainsi eût imaginé de faire la satire de ce même Roi, et eût adressé cette satire à son petit-fils.

Des raisons si plausibles et des déclarations si précises ne touchent point M. G. Il répète encore d'odieux soupçons, et ne daigne pas même faire mention de ce qui les infirme. Dans sa mauvaise humeur, il va jusqu'à suspecter la bonne foi de ceux qui justifient Fénélon. Il ressuscite des critiques oubliées et dignes de l'être. Tantôt il insinue que l'ouvrage est traduit du grec; tantôt il l'attaque sous le rapport littéraire et moral. Les reproches les plus contradictoires ne lui coûtent rien; il nous dira, page 404, que dans le *Télémaque les maximes et les moralités sont rares*, et quelques pages après, page 409, qu'il seroit à souhaiter que Mentor fût *un peu moins prédicateur*, et que *sa morale fût répandue un peu plus imperceptiblement*. M. G. ne s'est pas aperçu que ces deux reproches se détruisoient l'un l'autre. Il cite avec éloges de longs morceaux de Faydit et de Gueudeville, gens aussi décriés pour leur jugement et leur goût que pour leur caractère, et il ajoute à leurs critiques une censure plus amère encore. Il fait un crime à Fénélon d'avoir peint sous d'odieuses couleurs un certain roi Bocchoris, qu'il assure avoir été un modèle de vertu, et il ajoute que *ce travestissement fera frémir de surprise*; mais on

ne sera sans doute étonné ici que de ce tendre intérêt de M. G. pour un roi que personne ne connoît, et de cette exagération un peu ridicule d'un homme évidemment dominé par un esprit de détraction et de haine.

L'âpre censeur a, je crois, fait serment de flétrir tous les écrits de Fénélon; il juge que l'*Examen pour la conscience d'un roi* est un ouvrage *dangereux*, et il approuve ceux qui ont voulu en empêcher la publication. Non-seulement il blâme les Mémoires politiques rédigés par Fénélon à l'époque de la mort du Dauphin; mais il ajoute : *Aujourd'hui malheureusement l'on sent peut-être moins qu'autrefois ce qu'il y a d'infidélité dans un sujet qui, sur le fondement de la mort prochaine de son Roi, cherche à s'assurer d'avance le plus grand empire sur le prince qui doit lui succéder, et dispose ainsi prématurément de son inviolable héritage*. Ainsi c'est une *infidélité*, selon M. G., que de donner des conseils à l'héritier d'un trône, de le préparer au rôle important qu'il aura à jouer un jour, et de lui exposer ses devoirs futurs! Il y a autant d'absurdité que de dureté dans un tel reproche, et les lettres de Fénélon au duc de Bourgogne sont la meilleure réfutation de cette imputation calomnieuse. Elles prouvent combien Fénélon s'attachoit à fortifier le respect et l'attachement du jeune prince pour son aïeul, et il n'y a d'*infidélité* que dans l'historien qui ferme les yeux à tout ce qu'offre de noble et de touchant cette vertueuse correspondance.

Après une digression sur le *Télémaque*, si bizarrement placée, je le répète, dans une histoire de l'Eglise, vient une autre digression sur le *Petit Carême*, auquel M. G. fait aussi le procès de la manière la plus sérieuse. On ne se douteroit peut-être pas que le début de Massillon, dans l'Oraison funèbre de Louis XIV : *Dieu seul est grand, mes frères*, étoit une maxime

philosophique. On apprendra aussi avec étonnement que Massillon et Fénélon étoient *environnés et comme subjugués par une espèce d'atmosphère philosophique*, et que le duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*, étoit complice des déistes. M. G. est révolté de cette pensée du duc : *L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu;* mais l'auteur ne prétendoit point justifier par là l'hypocrisie; ce n'est point une maxime de morale qu'il vouloit énoncer, c'étoit seulement la pensée d'un observateur, et cette pensée avoit un sens très-véritable. M. G. étend aussi par trop son reproche de philosophisme; c'est une exagération ridicule que de voir la révolution partout, et de prétendre qu'il y avoit une *atmosphère philosophique* à une époque où il existoit à peine quelques philosophes clair-semés dans quelques coteries, et sans influence au moins apparente.

Je ne blâmerai pas la digression de l'auteur sur la *Henriade*, comme renfermant une critique outrée, mais seulement comme un hors-d'œuvre dans une histoire de l'Eglise. Qui s'attendoit à trouver dans une histoire de l'Eglise tant de vers et d'analyses de vers, et étoit-il besoin de montrer, par une discussion de trente pages, que ce poème renfermoit beaucoup de pensées irréligieuses? Ne suffisoit-il pas d'indiquer cela par une réflexion générale, et de renvoyer pour le détail à quelques écrits où la *Henriade* a été appréciée?

M. G. rentre dans son sujet pour nous parler du *Probléme ecclésiastique*, publié contre le cardinal de Noailles, en 1698; mais ici même il s'étend sans mesure; il disserte longuement pour connoître l'auteur de ce *Probléme*. Est-ce que c'est au milieu d'une histoire de l'Eglise que devoit se trouver une pareille discussion! tout au plus devoit-elle faire le sujet d'une note. N'est-il pas ridicule aussi de qualifier le *Probléme* d'*infâme*? Quelle épithète M. G. réservera-

t-il pour les productions les plus coupables, s'il qualifie ainsi un pamphlet malin, mais qui assurément n'avoit rien d'*infâme*? La sobriété dans les expressions, et la réserve dans les jugemens, ne sont pas les qualités dominantes chez cet auteur. Il marche le plus souvent sans ordre et sans suite. Tout au travers de sa discussion sur le *Problême*, il en jette une autre sur l'édition de saint Augustin. Son ouvrage ne paroît au fond qu'une suite de dissertations cousues les unes au bout des autres. Ce n'étoit pas assez pour lui d'avoir donné une longue Notice sur Mme. Guyon, et d'avoir raconté sa vie avec les détails les plus minutieux sur ses courses, sur ses visions et jusque sur sa figure; il a fallu que, la querelle du quiétisme terminée, l'auteur se donnât le plaisir de discuter pendant douze mortelles pages, la question de savoir si les mœurs de Mme. Guyon avoient été pures. Il a eu peur apparemment de n'avoir pas assez flétri cette dame dans sa narration précédente, et il y joint le *factum* le plus pesant et le plus partial sur ses mœurs. C'est là que se trouvent, dans un style ampoulé, les détails les plus déplacés. Mme. Guyon, dit l'auteur, *avoit tout à la fois au suprême degré cette excessive tendresse de cœur, cette brûlante ardeur d'imagination et cette exaltation de sensibilité qui, trop naturelle à son sexe, en rendent souvent la foiblesse plus forte que toute la force de la seule raison*. Ce ton et ce langage conviennent-ils à une histoire de l'Eglise? Sied-il à un tel ouvrage de dire que Mme. Guyon pouvoit *avoir fait des chutes dans ses momens d'exaltation vertigineuse?*

Je rangerois encore au nombre des digressions oiseuses ce que dit l'auteur des sentimens de d'Aguesseau et du duc de Beauvilliers, page 229, et les détails où il entre sur les nominations aux évêchés dans les dernières années du règne de Louis XIV. Tout cela est plein d'exagération et de minuties. Sans doute il est

reconnue que dans le nombre des sujets nommés aux évêchés par le prince, il se soit trouvé des hommes moins distingués par la science et la piété. Mais combien ne voyons-nous pas de bons évêques à cette époque? Faut-il s'en rapporter à cet égard aux plaintes du cardinal de Noailles, fâché de n'avoir plus d'influence dans le choix des bénéfices, et disposé à trouver mauvaises des nominations pour lesquelles on ne le consultoit plus? M. G. a pris la peine de nous donner, dans une note, la liste de tous les évêques nommés dans les vingt dernières années du règne de Louis XIV: mais cette liste est fautive, plusieurs noms y sont défigurés: on y nomme M. *Sunet* pour *Sublet*, *Hauteworer* pour *Haucourter*, *Montenat* pour *Montesmart*, *Kaains* pour *Caylus*. L'auteur se trompe sur M. de Genetines, qu'il dit avoir été nommé à Limoges en 1695: l'évêque de Limoges qui succéda à M. d'Urfé fut François Carbonel de Canisy, nommé en 1695, et M. de Genetines ne fut nommé à sa place que onze ans plus tard, en 1706.

Comment ne pourrions-nous pas reprendre d'inexactitudes aussi étonnantes dans un historien qui a la prétention d'avoir fait tant de recherches? Il avance, page 291, que les disputes sur les cérémonies chinoises ne furent définitivement jugées que sous Benoît XIV: comme si Clément XI n'avoit pas donné sur ces matières une bulle solennelle qui commence par ces mots: *Ex illa die*, et dont le pontife pressa l'exécution par l'envoi d'un légat! Comment ne parle-t-il pas de la mission de deux prélats en Chine, M. de Tournon et M. de Mezzabarba? Leur voyage se rapporte au commencement du siècle, et c'est bouleverser étrangement les faits que de renvoyer celui-là vers le milieu du siècle.

Qui croiroit que dans une histoire de l'Eglise, et non pas dans une note, mais dans le corps de l'ouvrage,

M. G. nous donne le reveau comparé de Fénélon et de Bossuet; et qu'il prenne la peine de prouver que celui-ci devoit être premier aumônier de la duchesse de Bourgogne préférablement à l'archevêque? M. G. s'exprime même ici d'une manière peu correcte; car la duchesse de Bourgogne n'avoit point de grand-aumônier, ce titre étoit réservé pour la chapelle de la Reine. Ailleurs il dit que l'assemblée du clergé de 1700 fut la dernière à laquelle la mort permit à Bossuet d'assister. Il ignore sans doute qu'il se tint des assemblées du clergé en 1701 et 1702, et que Bossuet, qui ne mourut qu'en 1704, auroit pu s'y trouver. Mais ces assemblées s'occupèrent peu des affaires de l'Eglise. Dans une Notice sur M. Hébert, évêque d'Agen, Notice d'une prolixité démesurée, M. G. dit que ce prélat *fut le seul de son temps qui ne chercha point à joindre quelque abbaye* à son évêché; c'est une erreur, plusieurs autres évêques n'avoient point d'abbaye, et rien ne prouve qu'ils cherchassent à en avoir. Fénélon, qui avoit remis l'abbaye de Saint-Valeri au moment de sa nomination à Cambrai; Armand de Béthune, évêque du Puy, qui avoit remis également l'abbaye de la Vernouse, quand il fut nommé évêque, prouvent que M. Hébert n'étoit pas le seul à donner l'exemple de la modération, et on pouvoit le louer sans accuser tous ses collègues.

Nous pourrions présenter quelques remarques sur le style de M. G. Il s'élève dans un endroit contre l'audace du *Démosthène des Alpes Grajennes;* assurément on avoit besoin d'une note pour apprendre que M. G. désigne par là M. le comte de Maistre. Ailleurs il parle du *caractère divin* de Bossuet; exagération qu'auroit repoussée avec horreur le prélat sévère qui reprochoit si fortement à Santeuil l'abus des métaphores du paganisme. Les phrases de M. G. sont généralement longues, embarrassées et surchargées d'épithètes; à force

de vouloir arrondir ses périodes, il les rend confuses et traînantes; il affecte un néologisme et une pompe d'expressions aussi contraires au bon goût qu'au genre qu'il traitoit. Avec lui rien n'est simplement bien ou mal, et une exagération fatigante vient toujours se mêler aux reproches comme aux éloges. Ainsi Bossuet est *divin*, et ses détracteurs sont *exécrables*. Sur Mme. Guyon, sur Ninon de l'Enclos, sur beaucoup d'autres sujets, l'auteur passe ainsi la mesure, et, en voulant toujours frapper fort, il manque le but et use ses moyens. Sa marche lente et lourde finit par ennuyer; on est étourdi de cette dépense d'érudition pour les objets les plus minces, de cette emphase habituelle, de ce luxe d'épithètes, de cette affectation à prodiguer les détails, de ces jugemens outrés, de tant de défauts enfin dont un historien ecclésiastique devroit surtout se garantir. Ce n'est pas tout-à-fait ainsi qu'écrivoient Fleury, Longueval et Berthier; aussi ces hommes sages et judicieux voient leur réputation croître de jour en jour, tandis que celle de M. G. va rester étouffée sous le poids de ses élucubrations indigestes et sous l'ennui de ses interminables *factum*.

Il est enfin une dernière considération à faire sur cet ouvrage; on l'intitule : *Histoire de l'Eglise pendant le* 18e. *siècle*, et le lecteur doit s'attendre à une histoire générale des différens Etats de la catholicité. Cependant ce Ier. volume ne parle que de la France. L'auteur ne dit pas un mot de l'Italie, pas un mot de l'Espagne, pas un mot de l'Allemagne, pas un mot de l'Angleterre, pas un mot des missions. L'état des catholiques dans ces différentes contrées, les succès et les traverses de l'Eglise, les conciles, les controverses, toutes les affaires générales et particulières, rien de ce qui s'est passé hors de France n'a paru à M. G. digne d'attirer un instant ses regards, et, plutôt que de rappeler les faits les plus importans relatifs aux églises étran-

gères, il s'est amusé à raconter la vie de Mme. Guyon, à disserter sur ses mœurs, à copier Faydit et Gueudeville, et à se traîner sur d'autres détails aussi fastidieux et aussi déplacés. Il y a dans cette marche absence complète de tact et de jugement; sans doute il étoit permis à M. G. d'insister davantage sur les faits relatifs à l'église de France que sur ceux qui avoient rapport aux églises étrangères; mais négliger entièrement ceux-ci pour ne s'occuper que de particularités minutieuses et de discussions évidemment étrangères à une histoire de l'Eglise, c'est un double défaut, et un défaut capital qui nous paroît se joindre aux autres pour décréditer cette *Histoire*.

Nous avons insisté sur les vices de cet ouvrage, parce que son objet est important, et que son titre auroit pu en imposer. Du reste, à en juger par ce qui nous revient de tous côtés, nous aurions pu nous dispenser d'un si long examen. Une réclamation unanime s'est élevée contre M. G. On est révolté de sa partialité, de son ton méprisant, de la bouffissure de son style, et surtout de la fausseté de ses jugemens. Les souscripteurs se retirent; les uns lui renvoient leurs exemplaires, les autres refusent de les prendre. Nous avons reçu à ce sujet des lettres dont nous pourrons faire part à nos lecteurs, et qui nous paroissent fortifier les remarques que nous avons présentées. Ces remarques, nous devons le dire, ne nous ont été suggérées par aucun sentiment hostile, et ne devoient pas nous attirer la réponse dure et les personnalités que M. G. fait circuler contre nous. Il ne s'est pas contenté de nous avoir traité avec tant de hauteur et d'âcreté dans son *second Prospectus*, il a eu le crédit de distribuer ce *factum* à tous les abonnés du journal qui lui avoit déjà accordé quelques éloges. Nous nous consolons aisément d'une attaque si peu mesurée; mais nous sommes obligé de lui dire qu'elle ne rendra pas

son livre meilleur; qu'elle ne fera pas revenir les souscripteurs qui lui échappent, et qu'elle est écrite avec tant d'amertume qu'elle ne donnera pas sans doute aux abonnés du journal qui le protège une idée favorable de son jugement et de sa modération.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le vendredi 21 novembre, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, on a fait, au séminaire Saint-Sulpice, le renouvellement annuel des promesses cléricales. M. l'évêque d'Hermopolis a célébré la messe, et a donné la communion à un grand nombre de jeunes ecclésiastiques; après son action de grâces, le prélat, debout auprès de l'autel, a prononcé un discours sur l'objet de la cérémonie; il a exhorté les jeunes gens à se bien pénétrer de l'esprit de leur vocation, et les a félicités de se trouver dans une maison où règne la piété, et où la charité, la simplicité, la pureté des vues sont les liens qui unissent les maîtres aux élèves. L'orateur a rappelé brièvement les services de cette respectable et modeste congrégation, qui depuis près de deux siècles a formé dans l'Eglise tant de dignes pontifes et de prêtres vertueux; ses soins sont plus que jamais nécessaires aujourd'hui où le sacerdoce a encore besoin, ce semble, de plus de piété, de science et d'efforts pour triompher d'une froide indifférence ou d'une impiété audacieuse. Après ce discours plein d'une touchante simplicité, M. l'évêque d'Hermopolis a fait lui-même sa consécration au pied de l'autel, puis a reçu celle de M. l'évêque nommé de Strasbourg, du vénérable supérieur de la maison, du curé de la paroisse, de MM. Jalabert et Desjardins, grands-vicaires du diocèse; de plusieurs curés et anciens ecclésiastiques de la capitale qui reviennent avec plaisir, tous les ans, réitérer leurs engagemens dans la maison qui reçut leurs premiers vœux. Les jeunes ecclésiastiques de la maison ont succédé aux anciens du sanctuaire, et cette alliance de tous les âges ajoutoit un nouvel intérêt à cette pieuse cérémonie.

— Le 13 novembre, après une retraite de trois jours, on a célébré, dans la petite communauté de la rue du Regard, la fête de saint Stanislas Kotska, regardé comme le patron de

la jeunesse, et surtout de celle qui se destine au ministère des autels. M. l'archevêque de Paris est allé dire la messe dans la maison, et a adressé aux jeunes gens une exhortation à la piété.

— Le diocèse de Périgueux vient de perdre un des vétérans du clergé de ce pays. M. l'abbé du Pavillon, né dans cette ville en 1740, chanoine et grand-vicaire de Saintes sous M. de La Rochefoucault, occupoit cette place lors de la révolution, et fut du nombre des prêtres déportés à l'île d'Aix. On a publié des relations de tout ce qu'eurent à souffrir ces malheureux proscrits, dont la moitié périrent victimes du mauvais air, de la mauvaise nourriture et des traitemens les plus barbares. Après la terreur, ceux qui restoient furent conduits à Saintes, où ils furent accueillis par les soins les plus généreux : tous les habitans rivalisèrent d'égards et de générosité envers des hommes dépouillés de tout et affoiblis par tant de privations et de souffrances. L'abbé du Pavillon ne partagea pas seulement les effets d'un si tendre et si juste intérêt, il l'encouragea par le crédit qu'il avoit dans la ville, et par l'estime que l'on portoit à ses qualités. Après la réaction du 18 fructidor, il se retira en Espagne, où il attendit le retour de l'ordre. La paix le ramena dans sa patrie; mais il ne prit point de place dans le clergé, son âge l'autorisoit assez à se tenir à l'écart; cependant il rendit encore des services. M. l'évêque de Périgueux, à son arrivée dans le diocèse, lui donna des lettres de grand-vicaire, et le chargea de prendre possession en son nom; mais l'abbé du Pavillon, alors octogénaire, continua de vivre dans la retraite. Il est mort à Périgueux, ayant fourni une honorable carrière, et laissant dans sa famille et parmi ses amis le souvenir d'un heureux caractère et des qualités les plus estmables.

— On trouve, dans le *Catholic Spectator,* recueil périodique qui s'imprime en Angleterre, et dont nous avons déjà parlé plusieurs fois avec estime, on y trouve, dis-je, une Notice fort étendue sur Pie VII et sur son pontificat, et une relation abrégée des cérémonies qui ont suivi sa mort. C'est peut-être une chose très-remarquable que ce tribut d'hommages payé à la mémoire du pontife, dans un pays où les papes ont été si long-temps regardés presque comme un objet d'horreur. M. le vicaire apostolique de Londres a annoncé la mort de Pie VII à son district par une Lettre du 11 septem-

bre, et il a invité les ecclésiastiques de Londres et des environs à un service solennel pour le Pape, dans la chapelle de Sainte-Marie de Moorfields. Le service a eu lieu, en effet, le 23 septembre; M. l'évêque Poynter a officié; M. Bramston, son coadjuteur, assistoit à la cérémonie, avec environ quarante ecclésiastiques. La chapelle étoit décorée avec magnificence, et un grand catafalque avoit été dressé dans la nef. Après la messe, M. le vicaire apostolique prononça, du haut de l'autel, une oraison funèbre du Pontife. Son texte étoit pris de ces paroles : *Il fut aimé de Dieu et des hommes.* Le prélat parcourut les principales époques de la vie de Pie VII, et le montra grand dans sa vie privée et dans ses traverses publiques. Il fit remarquer le tendre attachement que le Pape avoit toujours montré pour les catholiques anglais. En effet, pressé par un homme violent et ambitieux de déclarer la guerre à l'Angleterre, le pontife s'y refusa constamment, et aima mieux être dépouillé et banni que de souscrire à une demande injuste. Récemment, il a fait présent à cette même chapelle de Moorfields de vases sacrés qu'il voulut bénir lui-même. Les deux évêques firent les absoutes. M. le prince de Polignac, ambassadeur de France; l'ambassadeur de Bavière, et plusieurs autres personnages de distinction, assistoient à la cérémonie. Deux jours après, il y a eu encore un autre service dans la chapelle de France; M. Poynter y a aussi officié, et l'ambassadeur y assistoit.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a reçu en audience particulière M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal, qui a eu l'honneur de remettre à S. M. les décorations des ordres royaux militaires portugais, offerts au Roi par S. M. T. F. Ces ordres sont ceux du Christ, de Saint-Benoit-d'Avis et de Saint-Jacques. Le grand cordon réunit les trois couleurs de ces ordres, rouge, vert et violet. S. Exc. est allée ensuite présenter les mêmes décorations à S. A. R. MONSIEUR. A l'audience solennelle, qui a eu lieu peu d'instans après, S. M. ainsi que S. A. R. en étoient revêtus.

— Le Roi a voulu qu'une réception fût faite à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. La modestie de cet auguste Prince sera donc forcée de céder aux ordres du Roi. Le Prince arrivera à Paris par Versailles. Les autorités militaires, et des députations des différens corps, iront à la rencontre du Prince. Tous les régimens de la garde doivent venir à Paris pour cette époque.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a nommé *Commandeurs de l'ordre de Saint-Louis*, MM. le baron Druault, le vicomte de Saint-Mars, le comte Meynadier, le comte Desprès, tous maréchaux de camp ; et *Commandeurs de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur*, MM. le baron Schœffer, le baron Tromelin, le baron Fernig, le baron Dukermont, le vicomte Peccadeuc, aussi maréchaux de camp ; et les colonels Simoneau, Lambot, Baillencourt, Rascas.

— S. A. R. MADAME vient d'accorder, sur sa cassette, une somme de 3000 fr., pour contribuer au rétablissement de la statue de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille.

— Le banquet que MM. les officiers-généraux et supérieurs de la garde nationale ont offert à S. Exc. le maréchal duc de Reggio, leur commandant en chef, pour célébrer son heureux retour, a eu lieu le 17, jour anniversaire de la naissance du ROI. MM. les préfets de la Seine et de police, M. le lieutenant-général commandant la première division militaire, M. l'aide-major-général de la garde royale, et M. le maréchal-de-camp commandant la place de Paris, assistoient à cette fête de famille. Tous les toasts au ROI, aux différens membres de la famille royale, à M. le maréchal, aux armées de terre et de mer, à MM. les préfets, ont été portés avec le plus vif enthousiasme ; tous les convives rivalisoient d'ardeur dans l'expression de leur dévoûment à l'auguste dynastie des Bourbons.

— M. le maréchal marquis de Lauriston est de retour à Paris. Peu d'instans après son arrivée, S. Exc. est venue présenter ses hommages au ROI, et assister au conseil des ministres.

— M. de Ricci, colonel d'artillerie, a été nommé maréchal de camp de cette arme.

— M. Crobaré, procureur du ROI près le tribunal de première instance de Pau, a été nommé conseiller à la cour royale de la même ville, en remplacement de M. Noussiton, décédé.

— Le *Bulletin des Lois*, n°. 636, contient deux ordonnances du ROI, du 5 novembre, qui établissent à Versailles une école d'application de cavalerie et une école de trompettes, et qui règlent l'organisation de ces écoles.

Par une troisième ordonnance du même jour, la fabrication et la vente de la céruse en pain sont interdites dans l'intérieur du royaume, à compter du 1er. avril 1824. Cette substance ne pourra dès-lors être préparée et vendue qu'en poudre.

Enfin, une autre ordonnance, du 19, règle le service des conseillers-auditeurs dans les cours royales et dans les tribunaux de première instance, d'une manière qui sera à la fois utile à l'administration de la justice et à l'avancement de ces magistrats.

— Depuis quelque temps les colonnes du *Moniteur* sont remplies des adresses de félicitations des cours royales, des tribunaux de première instance et de commerce, adressées au ROI à l'occasion de la délivrance du roi Ferdinand et de sa famille, et du succès de nos armes dans cette brillante expédition d'Espagne.

— M. le préfet de la Gironde a reçu l'avis officiel que S. A. R. Mgr. le

duc d'Angoulême arrivera le 26 de ce mois à Bordeaux, où il séjournera le 27.

— Le quatorzième de ligne, commandé par M. le vicomte d'Armaille, est le régiment de l'armée d'Espagne qui est rentré le premier en France. Il faisoit partie de la brave septième division du troisième corps, qui a si puissamment coopéré au succès du siége de Pampelune. M. le baron Jamin, maréchal de camp, commandant à Bayonne, l'a passé en revue, avec M. l'intendant, sur le glacis de la porte d'Espagne. Le général a été extrêmement satisfait de la belle tenue et de l'air martial de la troupe. La ville de Bayonne a été heureuse de se trouver en position de témoigner combien elle est pénétrée de reconnoissance pour les heureux résultats d'une guerre qui doit assurer le bonheur de la France et de l'Europe entière. Elle a fait faire des distributions aux soldats. MM. les officiers, pénétrés d'une réception aussi flatteuse, ont versé, entre les mains du curé de la cathédrale, une somme de 200 fr. pour être distribuée aux deux familles les plus pauvres de la ville et les plus recommandables par leurs sentimens. La moitié de cette somme appartient à M. de Boutiron, lieutenant du régiment, mort à Vittoria, à la suite de ses blessures. En mourant, cet intéressant officier demanda que le prix de ses vêtemens et armes fût consacré au soulagement de la famille la plus pauvre de la première ville de France sur laquelle pénétreroit le régiment.

— Le premier et le deuxième bataillons du premier régiment de la garde royale, qui étoient débarqués à Brest à leur retour d'Espagne, sont arrivés à Laval le 17, où ils ont reçu le plus bienveillant accueil. L'enthousiasme des habitans seroit difficile à peindre : c'étoit l'élan de l'admiration et de la reconnoissance. La route par laquelle ces braves arrivoient étoit couverte d'une population immense à plus d'un quart de lieue. A l'entrée de la ville il avoit été élevé un arc de triomphe, dont le fronton portoit pour inscription : *Honneur aux braves libérateurs de l'Espagne.*

— Les vétérans du département de la Charente, incorporés dans le cinquante-deuxième régiment de ligne, ont reçu leurs congés le 11 de ce mois. Ceux du département de la Gironde les ont reçus le 13 du courant ; ceux des Basses-Pyrénées, le 16.

— Les cendres du célèbre jurisconsulte Robert-Joseph Pothier, qui étoient dans l'ancien grand cimetière d'Orléans, depuis long-temps abandonné, viennent d'être transférées en l'église cathédrale de Sainte-Croix, par suite de la demande qu'en a faite l'autorité municipale, et que S. M., qui honore toutes les gloires, s'est empressée d'octroyer. Cette cérémonie a eu lieu avec une grande solennité.

— Le deuxième conseil de guerre a condamné à la peine de mort les nommés Pierre-Marie Didier, Matthieu Aubignac, Denis-Adrien Bazenet, tous les trois pris à Llers les armes à la main, et déserteurs du sixième léger.

— Le nommé Vincent Puggia, ouvrier, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné à deux mois d'emprisonnement par la sixième chambre jugeant correctionnellement.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Lorsque le roi Ferdinand est arrivé à Aranjuez, la population d'Yepes, de la Guardia, de del Barrios et d'Ocana, qui étoit venue pour apporter à LL. MM. le tribut de son amour et de sa fidélité, avoit élevé sur leur route quatre arcs de triomphe. Le peuple s'est avancé en foule, a détaché les mules et traîné la voiture, au milieu de la troupe de ligne et des volontaires royaux des contrées voisines.

LL. MM. le roi et la reine ont fait leur entrée à Madrid, le 13, sur un char de triomphe de forme antique, traîné par cent hommes portant un costume uniforme et de la plus grande élégance. Le cortége militaire étoit fort nombreux. On y remarquoit quelques régimens nouveaux organisés à la française; les volontaires royaux, bien tenus et bien commandés, ainsi que le corps de volontaires à cheval, le régiment des guides du général Quésada, un régiment de cavalerie, un corps de gendarmes, et un bataillon des gardes du corps, accompagnoient S. M. Les troupes françaises donnoient à cette fête un appareil imposant et majestueux : les Espagnols de toutes les classes les regardent avec admiration, et leur portent une affection mêlée de respect.

On n'entendoit partout que les cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la France! vivent les alliés!*

Le soir, il y a eu illumination; les maisons étoient toutes tendues de draperies rouges et bleues; plusieurs personnes ont fait dorer la façade de leurs maisons : c'est une manière de prouver son amour pour le roi. Il est d'étiquette que, pour témoigner sa satisfaction, le roi aille à pied visiter les maisons illuminées : le mauvais temps a empêché S. M. de sortir.

On assure que le ministère va être définitivement constitué. D. Victor Saez cessera, dit-on, d'être ministre, parce qu'il est confesseur du roi.

La capitale de la Catalogne est parfaitement tranquille; les autorités constitutionnelles ont été remplacées. Un *Te Deum* solennel a été chanté, le dimanche 9 novembre, en actions de grâces, et la ville a été illuminée le soir.

Le maréchal Lauriston s'est rendu dans cette place pour se concerter avec M. le maréchal duc de Conégliano sur les points que nos troupes occuperont. La division navale, commandée par M. de Rosamel, que le Prince généralissime a nommé contre-amiral, vient de quitter la rade, et se dirige en partie vers Carthagène, où Torrijos persiste à vouloir se défendre.

M. le lieutenant-général Ricard est parti de Lérida avec le cinquième corps d'armée, qu'il commande depuis le départ de M. le maréchal de Lauriston, pour la Catalogne, où il doit en laisser les deux tiers. Il conduira ensuite le reste en France. Il venoit de recevoir de S. A. R. le Prince généralissime le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Un escadron du régiment d'Alcantara, qui faisoit partie de la troupe de l'Empécinado, a quitté l'étendart de la révolte pour repasser sous celui du roi.

Instruction sur les Spectacles; par M. l'abbé Hulot (1).

L'auteur de ce petit ouvrage ne se dissimule pas qu'il attaque un genre de divertissement bien répandu et bien général. Le goût pour les spectacles s'est si fort accru en France depuis cinquante ans; cette coutume semble autorisée par tant d'exemples, par tant de productions célèbres, par toutes les séductions de l'esprit et du talent, que bien des gens s'étonneront qu'on veuille le proscrire. Mais M. l'abbé Hulot n'a point cru devoir composer avec les usages du monde; plus l'aveuglement est grand, dit-il, plus le zèle doit éclater, et le relâchement ne doit rendre les défenseurs de la morale que plus attentifs et plus empressés à en rappeler les règles. Il examine donc dans une suite de chapitres les principales questions que l'on peut former sur les spectacles, leur origine, les mœurs des acteurs, leur but, l'effet naturel de leurs représentations. Les spectacles, dit M. Hulot, excitent les passions, inspirent des goûts romanesques, éteignent le goût de la piété, et sont pour la jeunesse l'occasion de désordres et de penchans dangereux. L'auteur ne se contente pas de citer comme autorités les Pères, les théologiens et les moralistes, il invoque encore le témoignage d'auteurs profanes dans les derniers temps, et le repentir de quelques écrivains qui avoient travaillé pour le théâtre.

Quelle que soit la préoccupation des partisans des spectacles, ils ne pourront s'empêcher de convenir que son livre est plein de réflexions judicieuses; qu'il signale des inconvéniens trop réels, et qu'il est inspiré par un zèle digne de son ministère. L'auteur ne se flatte pas que son travail abolira une coutume si enracinée et si favorisée par les passions; mais il n'est pas douteux, dit-il, que dans l'ordre de la Providence les réclamations en faveur de la vérité et de la morale n'aient tôt ou tard leur effet sur quelques-uns.

Cette *Instruction* est dans le même format et le même esprit que celle *sur la Danse*, que l'*Essai sur le Blasphème*, et le *Traité sur la sanctification des Dimanches et Fêtes*, que nous avons annoncés. Ces quatre petits ouvrages sont faits pour aller ensemble, et doivent avoir le même succès.

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Ordonnance de M. l'archevêque d'Albi sur plusieurs points importans de discipline ecclésiastique et d'administration pastorale.

La discipline ecclésiastique a plus ou moins souffert dans les diocèses par l'effet de la révolution, par la persécution suscitée contre les prêtres, par l'absence forcée des évêques, et par les changemens opérés dans l'administration. Le diocèse d'Albi, entr'autres, d'abord supprimé en 1801 et réuni à un siége éloigné, vient d'être rétabli; mais le nouveau diocèse n'est pas tout-à-fait tel que l'ancien. Il se compose de diocèses ou de portions de diocèses voisins. Ainsi Castres, Lavaur, Vabres, sont actuellement enclavés dans le diocèse d'Albi, et des fragmens d'autres diocèses y sont aussi réunis. Il importe d'introduire de l'ensemble et de l'uniformité dans ces fractions d'églises que l'on n'espère guère de voir rétablir, et M. l'archevêque d'Albi a cru devoir, à son arrivée dans son diocèse, tracer des règles qui prévinssent l'inconvénient de la diversité des usages et des statuts. Tel est le but d'une Ordonnance du 14 octobre dernier, que le prélat a publiée à Castres, dans le moment même de la retraite de son clergé. On approuvera peut-être que nous donnions une analyse d'une pièce si honorable pour son auteur, si importante pour le diocèse d'Albi, et qui peut même offrir des vues utiles pour les autres églises. Le prélat commence ainsi :

« Jésus-Christ, le grand pasteur de nos ames, en nous établissant évêque dans son Eglise, nous a rendu, nos chers coopérateurs, vicaire et lieutenant de sa puissance et de sa charité. Non-seulement il nous a ordonné de conserver dans

toute sa pureté le dépôt précieux de la foi, les traditions apostoliques, les maximes invariables de la morale évangélique; mais il veut encore que nous observions et que nous fassions observer, dans la portion de son troupeau qu'il nous a confiée, les règles de discipline que l'Eglise, toujours conduite par le Saint-Esprit, a faites pour le maintien de la religion et des mœurs, l'honneur du sacerdoce et l'édification des fidèles. Il est de notre devoir de maintenir celles qui sont en vigueur, et de rétablir celles qui seroient oubliées, négligées ou transgressées.

» Nous le savons, Messieurs, c'est par ses lumières et la pureté de ses mœurs, c'est par son zèle, sa patience, son désintéressement et sa charité, qu'un prêtre se rend véritablement recommandable aux yeux de Dieu et des hommes. Mais ces précieuses qualités, un prêtre ne peut les acquérir et les conserver sans une exacte fidélité à observer les lois de discipline établies par l'Eglise; et celui qui les méprise a bientôt perdu l'esprit sacerdotal.

» Ils connoissoient bien le cœur humain, nos chers coopérateurs, ces hommes apostoliques, ces papes d'immortelle mémoire, ces saints et savans pontifes, qui, dans tant de conciles et par tant de sages constitutions, ont tracé les règles de la discipline ecclésiastique, adoptées par tous les évêques de France dans leurs statuts synodaux, et dont l'observation est recommandée sous les peines les plus sévères. Ils savoient, ces grands hommes, que, poussés par le penchant de notre nature corrompue à nous relâcher dans la pratique de nos devoirs, nous avons besoin d'un frein salutaire pour nous y retenir et nous prémunir contre les illusions du monde, le torrent des exemples pernicieux et nos propres passions. Ils savoient enfin qu'une exacte discipline est, dans un prêtre, le bouclier de la foi et la sauve-garde des mœurs.

» Ils connoissoient bien aussi le cœur humain, ces prétendus réformateurs du siècle dernier, ces implacables ennemis de la religion de Jésus-Christ. Pour accomplir le perfide dessein qu'ils méditoient depuis long-temps d'anéantir le christianisme, ils commencèrent par abolir la discipline ecclésiastique; ils brisèrent tous les liens de subordination et d'obéissance qui unissoient les pasteurs du second ordre à leurs évêques. Sous le spécieux prétexte d'une égalité chimérique, ils les forcèrent de renoncer à leur costume, à leurs titres, à

leur nom même; et bientôt le peuple n'envisagea plus les prêtres comme des envoyés de Dieu, comme des hommes extraordinaires appelés à le diriger dans les voies de la sainteté et du salut éternel. En les voyant confondus avec lui sous le même habit et le même nom, soumis aux mêmes règles et aux mêmes usages, il supposa qu'ils avoient les mêmes goûts, les mêmes inclinations, les mêmes penchans, et cessa d'avoir pour eux cette vénération profonde, cette confiance filiale qui seules peuvent assurer le succès du saint ministère.

» Nous finissons, nos chers coopérateurs, en vous conjurant, au nom de la religion, au nom de Jésus-Christ, notre maître, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur du sacerdoce, pour votre intérêt personnel, d'obéir à des lois qui ont été faites non par nous, mais long-temps avant nous, par tant de conciles, par tant de constitutions des papes, et par les statuts synodaux de tous les diocèses de France.

» Par là, vous honorerez votre ministère, vous rendrez un témoignage authentique à l'autorité de l'Eglise, vous édifierez les fidèles, vous fermerez la bouche à l'impie, vous remplirez notre ame de joie et de consolation, et vous augmenterez, s'il étoit possible, le zèle qui nous anime pour votre bonheur temporel et éternel ».

Après ce préambule vient l'Ordonnance même, qui est divisée en dix titres, lesquels comprennent quarante-sept articles. Dans le 1er. titre, *de la Résidence*, il est ordonné à tous les prêtres ayant charge d'ames de résider habituellement dans leurs paroisses; toute dispense contraire cessera au 1er. mai prochain. Les paroisses, de leur côté, devront fournir un presbytère ou un logement pour le curé, et celles qui ne le feroient pas cesseront d'avoir l'office divin, qui sera transféré dans une église voisine.

Dans le titre II, *de la Vie et Conduite des Ecclésiastiques*, il est défendu aux ecclésiastiques d'avoir des femmes domestiques au-dessous de 40 ans, d'aller manger dans les cabarets et cafés, à moins qu'ils ne soient en voyage, d'assister aux spectacles profanes ou aux jeux publics, et d'aller à la chasse avec des armes

à feu. Il est ordonné de porter habituellement la soutane, et il est défendu de célébrer la messe ou d'administrer les sacremens en lévite, de confesser à l'église sans surplis, et d'entendre à la sacristie les confessions des femmes, excepté dans le cas de surdité.

Le IIIe. titre a pour objet la tenue des registres de baptême, de mariage et de sépulture, que M. l'archevêque ordonne et recommande, renouvelant en cela l'Ordonnance de M. l'évêque de Montpellier, insérée dans l'*Ordo*.

Dans le titre IV, les permissions de biner sont prorogées jusqu'au 1er. mai; elles cesseront alors. Les prêtres qui désireront l'obtenir présenteront un mémoire à ce sujet. M. l'archevêque annonce qu'il n'accordera la permission de biner dans la même église que pour les paroisses plus peuplées ou plus étendues, et auxquelles on ne pourroit pas accorder un vicaire, et dans le cas où il auroit été assuré un traitement à ce vicaire. La permission de biner dans les paroisses vacantes ne sera point accordée, si la paroisse ne reste vacante que par le mauvais état de l'église ou par le manque de presbytère. Quant aux paroisses où il se trouve des annexes ou chapelles, on n'ira y célébrer la messe les dimanches et fêtes que lorsque l'église ou chapelle sera en bon état, pourvue de vases sacrés, de linge et ornemens; qu'il sera utile que la messe y soit dite, et que l'on aura assuré un traitement convenable au prêtre.

Le titre V est sur la juridiction; celle des curés est de droit bornée à leur paroisse; néanmoins ils sont autorisés à confesser et à prêcher dans tout le diocèse, sauf les restrictions particulières ordonnées jusqu'à ce jour, et qui sont maintenues. Les prêtres approuvés des diocèses voisins sont autorisés a confesser et prêcher dans les paroisses limitrophes du diocèse d'Albi, lorsqu'ils y auront été invités par les curés.

Le titre VI est sur l'entretien et la propreté des églises, sur la décence du culte, sur la clôture des cimetières.

Le titre VII traite des fabriques; il en sera établi partout où il n'y en a pas, conformément au décret du 30 décembre 1809, et M. l'archevêque entre à cet égard dans tous les détails sur la formation, les opérations et les comptes des fabriques.

Le titre VIII, *des Fondations*, recommande d'acquitter les fondations, tant anciennes que nouvelles, défend d'en accepter sans la permission de l'évêque et l'autorisation du gouvernement, charge les curés de dresser un tableau des fondations de leurs églises, lequel demeurera attaché dans la sacristie, et porte en outre qu'aucune fondation ne sera, ni supprimée, ni changée, ni réduite sans l'autorisation de l'ordinaire.

Par le titre IX, la fête de sainte Cécile, patronne de l'église métropolitaine, sera célébrée dans tout le diocèse sous le rit annuel, avec octave. Les fêtes patronales qui tombent un jour de fête supprimée, comme la Nativité de la sainte Vierge, la Saint-Jean, etc., seront célébrées ce même jour sous le rit annuel, au lieu d'être transférées au dimanche. Jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement, il ne sera rien changé relativement à la translation de l'Epiphanie, de la Fête-Dieu et de la Saint-Pierre; la solennité continuera d'être renvoyée dans tout le diocèse au dimanche suivant, mais l'office privé commencera le jour même où les fêtes tombent. En attendant qu'il soit possible d'établir dans l'église un rit uniforme, on continuera de suivre celui en usage dans chaque église; mais M. l'archevêque verroit avec plaisir que, dans les paroisses où on le pourra, on adoptât le rit et la liturgie de la métropole.

Le dernier titre est sur l'exposition et bénédiction du

saint Sacrement; elle aura lieu une fois par mois, et de plus une fois par semaine dans les paroisses des villes; elle aura lieu également aux grandes fêtes de Noël, de Pâque, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint, de sainte Cécile, aux fêtes patronales et à la Fête-Dieu. Lorsque l'exposition aura lieu plus souvent, les curés en informeront M. l'archevêque, en rendant compte des motifs de ces usages, et il sera statué si on doit les conserver ou les abolir.

Le prélat maintient provisoirement les ordonnances de ses prédécesseurs, et spécialement les règles de conduite adressées le 15 mai 1804, par M. Rollet, évêque de Montpellier, au clergé du diocèse. On se conformera aussi provisoirement pour les cas réservés au tableau publié par M. Fournier, successeur de M. Rollet, ainsi qu'à l'Ordonnance y annexée.

Telles sont les principales dispositions de l'Ordonnance du 14 octobre; nous avons été forcé d'abréger un peu; mais nous avons tâché de conserver ce qu'il y a de plus important. Nous espérons pouvoir parler sous peu d'un ouvrage plus considérable dans le même genre; c'est une *Instruction sur la discipline ecclésiastique*, qui vient d'être publiée par M. l'évêque de Valence. Elle ne nous est pas encore parvenue; mais nous en avons entendu parler avec beaucoup d'estime.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 31 octobre au matin, veille de la Toussaint, S. S. célébra la messe dans la chapelle Pauline du palais Quirinal; elle étoit assistée des prélats Filonardi, archevêque d'Athènes, son aumônier; Perugini, évêque de Porphire et sacriste; Marazzani-Visconti, majordôme, et Barberini, maître de la chambre. Le saint Père donna la communion à toute sa maison noble.

— Le soir on célébra dans la même chapelle les premières vêpres de la Toussaint, qui furent entonnées par S. S. Elle

étoit sur son trône, assistée des cardinaux Firrao, premier prêtre, Ruffo et Consalvi, de l'ordre des diacres. Les autres cardinaux et prélats et les magistrats romains assistoient à la cérémonie. Le lendemain, au point du jour, l'artillerie du château Saint-Ange annonça la solennité. S. S. s'étant rendue à la chapelle Pauline à l'heure accoutumée, reçut les hommages des cardinaux, au nombre de quarante-deux. La grand'messe fut célébrée par M. le cardinal della Somaglia; après l'Evangile, un discours latin fut prononcé par M. Antoine de Cusandier, élève du collége des Orphelins.

— L'heureuse issue de la guerre d'Espagne a été célébrée avec pompe, le dimanche 2 novembre, dans l'église de Saint-Jacques et de Sainte-Marie de Montserrat, des Espagnols. Cette église avoit été réparée précédemment par les soins de M. Martinez del Campo et Guerra, auditeur de Rote espagnol, et a été décorée d'une manière très-brillante pour la cérémonie. L'ambassadeur d'Espagne s'y rendit le matin en grand cortége et reçut les cardinaux, les ambassadeurs et les prélats. La grand'messe fut célébrée par M. le patriarche de Constantinople; on exposa ensuite le saint Sacrement, et le souverain Pontife vint prendre part à la joie de ce jour. S. S. fut reçue à l'entrée de l'église par M. l'ambassadeur, alla se placer dans le sanctuaire, et assista au *Te Deum*, qui fut entonné par M. le cardinal de Gregorio. Le saint Père encensa le saint Sacrement, et, la bénédiction ayant été donnée, s'en retourna avec les mêmes honneurs.

— Le même jour, le prince héréditaire de Bavière arriva à Rome, et le lendemain matin S. A. R. alla rendre ses hommages à S. S. qui l'accueillit avec un tendre intérêt. Le cardinal Häeffelin accompagnoit le prince, et présenta de nouvelles lettres de créance.

— Le mardi 4 novembre, jour de la fête de saint Charles, se tint la chapelle papale accoutumée dans l'église de Saint-Charles *au Cours*. S. S. s'y rendit, ayant dans sa voiture LL. Em. les cardinaux Solaro et de La Fare. M. le cardinal Charles Odescalchi, archevêque de Ferrare, célébra la messe, après laquelle le saint Père alla vénérer la relique de saint Charles, que l'on conserve dans l'église, savoir, le cœur du saint. Le saint Père entendit ensuite une autre messe, qui fut célébrée par un chapelain pontifical.

— Le mercredi 5, il y eut au palais Quirinal le service

annuel pour tous les papes défunts. M. le cardinal Pacca officia, et S. S. assista à la cérémonie et fit les absoutes. Le lendemain, il y eut un autre service pour tous les cardinaux morts. M. le cardinal Bertazzoli chanta la messe, à laquelle assista également S. S. et tout le Sacré Collége.

— La maison des Frères des Ecoles chrétiennes, près Saint-Sauveur *in Lauro*, a fixé l'attention du saint Père, qui, le 28 octobre, s'est rendu dans cet établissement sans y être attendu et en a visité toutes les parties. S. S. admit ensuite les Frères au baisement des pieds.

— M. Edouard Fenwich, Dominicain, premier évêque de Cincinnati, dans l'Etat de l'Ohio (Etats-Unis), est arrivé à Rome, après avoir débarqué à Bordeaux, comme il a été annoncé il y a quelque temps. Ce prélat, né dans le Maryland, a été présenté dernièrement à S. S. pour l'informer de l'état de cette église naissante, et réclamer des secours qui y mettent la religion catholique sur un pied plus stable. Le saint Père l'a accueilli avec bonté, et lui a fait espérer des marques d'intérêt et de protection.

— Le mardi 28 octobre, les deux cardinaux français ont donné un grand dîner à tous les cardinaux; le prince Henri de Prusse étoit présent.

— M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, a présenté au saint Père de nouvelles lettres de créance; cette présentation s'est faite avec beaucoup de pompe.

PARIS. S. M. a nommé aux siéges qui étoient encore vacans. M. l'abbé de Janson, des missions de France, est nommé à l'évêché de Nanci; et M. l'abbé Guigou, grand-vicaire d'Aix, est nommé à l'évêché d'Angoulême, en remplacement de M. l'abbé Rey, dont la nomination n'a pu avoir d'effet. Par cette nomination, tous les évêchés se trouvent pourvus.

— M. l'évêque d'Aire a eu, lundi, une audience particulière du Roi. Ce prélat est sur le point de partir pour son diocèse, où il est attendu avec impatience. Tous les autres évêques institués cet été sont depuis long-temps dans leurs diocèses, qui ressentent déjà les effets de leur présence.

— Jeudi dernier, M. l'archevêque de Paris est allé dans l'église de Saint-Jean et Saint-François, où se fait la visite pastorale. Le prélat a parlé après l'instruction du missionnaire, et a rappelé avec force aux fidèles les sentimens qui devoient

les animer dans la cérémonie de ce jour, savoir, l'amende honorable, qui s'est faite avec beaucoup de pompe. L'église avoit été décorée avec goût, et un grand nombre de fidèles ont paru à la procession avec un cierge à la main. Les exercices de la visite sont très-suivis dans cette église, où M. l'abbé Hilaire-Aubert les dirige d'une manière à exciter vivement l'intérêt. Le même jour, l'amende honorable a eu lieu aussi aux Blancs-Manteaux, et M. l'abbé Desmares a prêché.

— Dimanche dernier, M. Cheverus, évêque de Montauban, a visité l'association de Saint-Joseph. Le prélat a été reçu par M. l'abbé Rauzan, assisté des missionnaires, a célébré la messe, et a prononcé un discours. Après s'être félicité de se trouver au milieu d'une réunion si édifiante, M. l'évêque a adressé, tant aux maîtres qu'aux jeunes gens, les conseils les plus sages sur l'esprit qui devoit les animer dans leurs travaux. Il leur a montré qu'ils pouvoient se sanctifier tout en se livrant à leurs occupations et en exerçant leur profession. Il les a encouragés par l'exemple de Notre-Seigneur, qui, avant sa mission, travailla long-temps dans le silence et la retraite. La piété du prélat, la douceur de ses paroles, son ton affectueux, l'à-propos de ses conseils, tout a contribué à toucher les associés, qui ne pouvoient se lasser d'entendre le digne évêque. Les missionnaires et les maîtres l'ont remercié également de l'intérêt qu'il vouloit bien prendre à l'association, et de son discours tout paternel.

— Le lundi 24, M. l'archevêque de Paris, assisté de MM. les abbés Desjardins et Gallard, est allé à l'Ecole polytechnique, et a célébré la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours. M. l'abbé de Salinis a prononcé le discours d'ouverture, où il a montré combien la religion s'allie naturellement avec la culture des lettres et peut faciliter les progrès des sciences.

— La retraite du Mont-Valérien pour les gens de la campagne s'est ouverte dimanche dernier, comme il avoit été annoncé. Il s'y trouve environ quatre-vingts personnes. On avoit tout préparé pour les recevoir, et M. l'abbé de Janson a voulu que rien ne manquât de ce qu'ils pouvoient désirer; l'infatigable missionnaire dirige cette retraite. On a lieu d'espérer que la Providence bénira ses efforts, et que cet essai va renouveler une pratique chère à la piété, et qui peut contribuer si puissamment à la ranimer parmi nous.

— Un désastre déplorable est arrivé dans le village de Bazoche-les-Bray, où un violent incendie a consumé un grand nombre de maisons, et réduit les habitans à la misère (*voyez plus bas, aux nouvelles politiques*). M. l'évêque de Meaux vient de publier un Mandement sur ce triste évènement. Le prélat y peint la désolation de ce village, cent quinze maisons réduites en cendres presqu'en un instant, et cent cinquante familles obligées d'en sortir à la hâte, d'abandonner aux flammes leurs meubles et le produit de leurs travaux, et dispersées sans ressource et sans asile :

« Ce ne sont point des larmes de compassion que nous vous demandons aujourd'hui, N. T. C. F., et que peuvent-elles pour soulager des malheureux qui ont tout perdu? Ce sont des secours, et des secours puissans que nous sollicitons pour eux, et si, pour les obtenir, nous étions obligés de faire parler ici votre intérêt propre, nous vous dirions : Vous auriez pu vous-mêmes être ces infortunés dont nous déplorons le triste sort; si ce fléau dévorant ne vous a point atteints, c'est à la bonté de votre Dieu que vous le devez; il vous demande que, reconnoissans de ses faveurs, vous soulagiez les maux de vos frères souffrans. Si vous refusez d'entendre la voix qui vous parle, craignez d'éprouver les mêmes malheurs, et de rester abandonnés à vos propres ressources ».

Le prélat se demande ensuite quelle est la véritable cause de ce désastre, et il répond que la cause de nos malheurs est dans nous-mêmes; que ce que le monde appelle imprudence ou hasard est le résultat de nos fautes; que notre grande imprudence est de négliger le Maître que nous devons servir et qui remet aux mains des créatures les verges dont il doit nous frapper. M. l'évêque de Meaux demande ensuite à ses diocésains s'ils sont moins coupables que ceux que le Seigneur vient d'affliger; s'ils sont plus religieux, plus réguliers dans leurs mœurs, plus réservés dans le choix des moyens pour accroître leur fortune, et il les engage à détourner par de bonnes œuvres les fléaux que leurs iniquités passées attireroient sur les têtes. Après ces remontrances toutes pastorales, le sage et pieux prélat annonce une quête dans chaque paroisse du diocèse, en faveur des incendiés de Bazoche-les-Bray; cette quête sera faite par les curés, qui inviteront les maires à se joindre à eux; il sera tenu un état des noms des bienfaiteurs et de leurs dons. Les sommes reçues seront transmises à M. Guyon, curé doyen de Bray, qui, de concert avec le curé de Bazoche et les membres de la commission nommée à cet

effet, en disposera suivant les besoins des malheureux. En même temps que nous recevions le Mandement de M. l'évêque de Meaux, nous apprenons que M. Regnault, ancien notaire et maire de Lezigny (Seine et Marne), se propose d'ouvrir une souscription pour les incendiés de Bazoche-les-Bray. Nous ne pouvons qu'applaudir à ses vues et encourager ses efforts.

— Nous avons parlé du zèle de M. l'évêque de Saint-Claude pour effacer jusqu'aux traces du schisme dans son diocèse, et nous avons dit que Dieu avoit béni ses efforts par le retour de plusieurs constitutionnels. Des détails authentiques qui nous parviennent sur le succès de ses soins sont de nature à édifier et à consoler le lecteur. Le prélat étoit informé que des pasteurs exerçoient le ministère sans avoir donné aucune marque de soumission aux décrets de l'Eglise ou de repentir de leur conduite passée : il n'a eu rien de plus à cœur que de les engager à satisfaire à la voix de la conscience, et il les y a exhortés avec d'autant plus de confiance, que ces ecclésiastiques paroissoient d'ailleurs réguliers et exacts à remplir leurs autres devoirs. La tendresse vraiment paternelle avec laquelle leur évêque leur a parlé a fait tomber le bandeau de leurs yeux ; toutes les illusions se sont dissipées ; tous ont successivement renoncé au schisme, ont condamné la constitution civile du clergé, et ont adhéré aux Brefs de Pie VI, notamment à celui du 13 avril 1791, qu'ils ont reconnu comme un jugement dogmatique adopté par l'Eglise universelle. Un seul a persisté ; mais il n'a jamais compté dans ce diocèse, étant encore sous l'interdit que lança contre lui, presque aussitôt après son ordination, M. de Fargues, premier évêque de Saint-Claude. Parmi les prêtres qui sont ainsi revenus, il en est qui ne se sont point contentés de la formule que M. l'évêque leur avoit présentée, et qui ont ajouté à leur rétractation les termes les plus forts. On en jugera par la déclaration suivante, de M. le curé de V. qui est un curé de canton. Nous choisissons celle-là entre plusieurs autres :

« Je soussigné déclare avoir déposé entre les mains de M. l'évêque de Saint-Claude la formule suivante : 1°. Je condamne la constitution dite *civile du clergé*, comme hérétique, schismatique, impie et sacrilége ; 2°. je me repens de tout mon cœur d'avoir adhéré aux doctrines et principes qu'elle contient ; j'adhère de toute la sincérité de mon ame au jugement dogmatique porté dans le bref du 13 avril

1791, consenti et reçu par toute l'Eglise; 4°. je déclare que je me repens bien sincèrement des fautes que j'ai commises, et du scandale que j'ai donné en exerçant, soit illicitement, soit invalidement les fonctions pour lesquelles je n'avois aucun pouvoir de l'autorité légitime, qui seule pouvoit me le donner; 5°. je déclare enfin que dès ce jour je vais travailler à mettre ordre à ma conscience par un aveu sincère au tribunal de la pénitence de tous mes torts, en suppliant la divine miséricorde de me les pardonner. Fait à V. *Signé...* »

Il ne manquoit plus, de la part de ces prêtres, que de rendre publiques ces déclarations de leurs sentimens, et de s'abstenir pour quelque temps des fonctions du ministère : on a eu la joie de les voir faire ces démarches. La plupart n'ont pas craint de lire eux-mêmes en chaire la formule de rétractation, et plusieurs se sont présentés publiquement au tribunal de la pénitence. Touché jusqu'aux larmes de leur docilité et de leur courage, M. l'évêque de Saint-Claude s'est empressé de les rétablir dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis ce moment, l'ordre et la paix semblent renaître dans le diocèse; le mur de séparation est tombé; aux défiances réciproques a succédé la concorde; on se félicite mutuellement d'être rentré dans les voies de l'unité; les fidèles partagent la joie du clergé, et tous bénissent celui dont la présence a opéré tant de bien, qui a rendu au sanctuaire sa splendeur et sa pureté, et qui, comme autrefois Ezéchias, a fait disparoître les souillures qui défiguroient la maison du Seigneur.

— Le conseil municipal de la ville de Marseille a voulu offrir un témoignage de reconnoissance à M. l'archevêque d'Aix pour le zèle avec lequel le prélat a dirigé le diocèse pendant tout le temps qu'il en a été chargé, et pour les établissemens qu'il y a formé. Il a offert à M. l'archevêque un très-bel ostensoir en vermeil.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du Roi, M. le comte de Coutard, gentilhomme honoraire, est nommé gentilhomme de la chambre, en remplacement de M. le baron d'Albignac, décédé.

— Par ordonnance du Roi, M. Caron de Fromentel fils, qui étoit juge-auditeur au tribunal de Nantes, est nommé substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Dunkerque, en remplacement de M. Franconville, appelé à d'autres fonctions.

— Par une autre ordonnance, M. Daman, avocat à Saint-Omer, est nommé juge, en remplacement de M. Legay, décédé.

— Par ordonnance du Roi, M. Basio, substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance séant à Auch (Gers), a été nommé juge au même tribunal.

— MM. Dandigné, conseiller-auditeur à la cour de Rennes, et Lejears de la Diriais, procureur du Roi à Saint-Brieuc, viennent d'être nommés conseillers à la cour royale de Rennes; le premier en remplacement de M. Duguen, le second de M. Varin de Beauval.

— S. Exc. le duc de San-Carlos a présenté à S. M. Louis XVIII les lettres de son souverain qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de S. M. C.

— MM. les commissaires du banquet donné, le 17 de ce mois, à S. Exc. le maréchal duc de Reggio, ont eu l'honneur d'être admis en audience particulière par S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême; et d'offrir à S. A. R., comme présidente de la société de Charité Maternelle, au nom de MM. les officiers supérieurs de la garde nationale, une somme de 740 fr., mise en réserve pour une œuvre de bienfaisance. S. A. R. a daigné accueillir avec sa bonté accoutumée cette légère offrande.

— M. le comte Melchior de Polignac, aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé à Paris.

— MM. les comtes de Fontenilles et de Larochefoucauld, aides-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, sont arrivés à Paris.

— M. le comte de Beurnonville, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé, le 21, de l'armée d'Espagne. Bientôt après il a eu l'honneur d'être reçu par S. A. R. Madame.

— On assure que le roi d'Espagne a conféré l'ordre de la Toison-d'Or à M. le comte Villèle, président du conseil des ministres, et à M. le vicomte de Châteaubriant, ministre des affaires étrangères.

— M. de Peguérolles est nommé sous-préfet d'Espalion, département de l'Aveyron.

— La *Gazette d'Etat*, de Berlin, contient un ordre, signé *Frédéric-Guillaume*, qui retire à sir Robert Wilson l'ordre de l'Aigle-Rouge, qui lui avoit été conféré en 1813, lorsqu'il étoit général-major au service de la Grande-Bretagne. Cette mesure est motivée sur ce que sir Robert Wilson «s'est montré, par ses discours et sa conduite, zélé partisan et défenseur des principes révolutionnaires et anarchiques».

— M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal près la cour de France, est mort, le 22 de ce mois, à Paris, d'une attaque d'apoplexie, dont les premiers symptômes s'étoient manifestés l'avant-veille.

— M. le comte de Gouvion, pair de France, est mort, le 24, en son hotel.

— L'électeur de Hesse-Cassel vient de recevoir une quatrième lettre anonyme, dans laquelle on lui demande d'éloigner de lui certaines personnes qu'on lui désigne, et aussi de convoquer les Etats du

pays, conformément à l'ancienne constitution. Plusieurs personnes ont été arrêtées par suite de cette nouvelle missive.

— M. le comte Eugène d'Astorg vient d'être promu au grade de maréchal de camp.

— M. de Ruffo de La Fare, capitaine au 39e. régiment d'infanterie de ligne, officier d'ordonnance de M. le général Buchet, vient de recevoir la croix de Saint-Louis de S. A. R. le Prince généralissime. Ce jeune officier, fils de M. le marquis de Ruffo de La Fare, colonel, commandant le quartier-général de la 9e. division et la place de Gironne, s'étoit particulièrement distingué aux affaires de Campillo-d'Arrena et Jaen.

— Sur la réquisition du ministère public, et en vertu de l'ordonnance d'un des messieurs les juges d'instruction, il a été procédé à la saisie du numéro du *Courrier français* du 24, inculpé d'avoir inséré un article qui a pour objet d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et de diffamer les tribunaux.

— Plusieurs transfuges français, faits prisonniers à la Corogne, ont traversé, le 18, la ville de Nantes; on les conduit à Toulouse, où ils doivent être jugés. L'ex-capitaine des hussards Peccarère y est déjà arrivé, venant de Bayonne, escorté par la gendarmerie.

— Le 2e. conseil de guerre de Perpignan, qui a déjà condamné plusieurs transfuges, pris les armes à la main, à la peine capitale, a prononcé la même peine contre Matthieu Aubignac, caporal; P. Didier, caporal, et Denis Bazinet, soldat, déserteurs du 6e. régiment d'infanterie légère, accusés d'avoir porté les armes contre la France.

— Le conseil de révision a annulé le jugement rendu par le 2e. conseil de guerre, portant condamnation à dix ans de boulet pour désertion à l'étranger, contre le nommé Joseph Calvet, soldat au 26e. de ligne, attendu qu'il a été reconnu que le conseil s'étoit mal à propos déclaré incompétent pour le crime de port d'armes contre son pays, dont Calvet étoit en outre accusé.

— Le 2e. conseil de guerre a condamné à la peine capitale, pour avoir porté les armes contre la France, Pierre Dubon, Pierre Candeau, soldats au 18e.; François l'Hospitalier et Pierre Jacquet, soldats au 26e.

— Le conseil de révision a confirmé les jugemens du 2e. conseil de guerre permanent, qui condamnent à la peine de mort les nommés Pautral, Frapper et Lanseron. Ces condamnés s'étoient pourvus en révision pour cause d'incompétence et vices de forme.

— Le sieur Sigefeld, tabletier, ancien militaire, et Lafargue, ex-gendarme, ont été condamnés par la sixième chambre, jugeant correctionnellement; le premier à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende, et le second à un mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende, comme convaincus de fabrication et de mise en vente d'emblêmes séditieux capables de propager l'esprit de rébellion, et outrageant la morale publique.

— Le même tribunal a condamné le nommé Jean-Baptiste Huc,

journalier, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux et des propos grossiers et injurieux en la personne du Roi.

— La fille Marie-Hélène Godeau, âgée de 25 ans, danseuse de corde, a été condamnée par la cour d'assises à cinq années de réclusion et au carcan, comme convaincue de voies de fait et d'injures graves envers sa mère.

— Un affreux incendie, arrivé à Bazoche, le 18 octobre, a détruit presqu'en entier la commune de Bazoche-les-Bray (Seine et Marne). Cent quinze maisons ont été brûlées avec tout ce qu'elles contenoient. La perte est évaluée à 600,000 fr. Quatre personnes ont péri dans les flammes, et quatre cents habitans sont réduits à la plus profonde misère. A la vue d'une pareille calamité, M. Dupré, sous-préfet de Provins, a appelé sur ses malheureux administrés les secours de la pitié publique. Les premiers dons qu'il a reçus ont servi à acheter le grain destiné à ensemencer les terres, et le pain qui se distribue chaque jour aux incendiés, logés momentanément dans des granges et par étape dans la petite ville de Bray. Voici les principaux dons qui ont été faits : S. A. R. MADAME, 500 fr., LL. AA. RR Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE, 300 francs; S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, 500 fr.; S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, 500 fr.; M. le duc Matthieu de Montmorency, 200 fr.; S. Exc. M. le baron de Damas, ministre de la guerre, 100 fr.; M. le comte de Goyon, préfet, pour le département, 1500 fr.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Le roi a envoyé au comte de Bourmont la grand'croix de son ordre de Saint-Ferdinand.

M. le lieutenant-général comte de Bourmont a pris, le 15 novembre, à Madrid, le commandement des troupes françaises qui restent en Espagne.

M. le lieutenant-général Pozzo di Borgo, ambassadeur extraordinaire de Russie, a été présenté en audience publique à S. M. Ferdinand, qui lui a conféré l'ordre de la Toison-d'Or.

S. A. R. le Prince généralissime vient d'accorder au 3e. régiment de dragon, actuellement sous les murs de Carthagène, une nouvelle preuve de satisfaction, en envoyant la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur au colonel de Bergeret; deux croix de Saint-Louis, une croix d'officier de la Légion-d'Honneur et deux croix de chevalier du même ordre, à des officiers du même régiment.

Le 41e. régiment de ligne vient de recevoir de S. A. R. une récompense bien flatteuse due à son excellent esprit et aux services qu'il a rendus en Espagne durant la campagne. Le Prince généralissime a bien voulu accorder à ce brave régiment deux croix de la Légion-d'Honneur, l'une pour le capitaine adjudant-major Maduré, et l'autre pour le sergent Miquel, qui s'est particulièrement distingué dans une sortie faite par la garnison de Saint-Sébastien; trois brevets de capitaines, trois de lieutenans et trois de sous-lieutenans.

D'après le rapport du major-général comte Guilleminot à S. Exc.

le ministre de la guerre, les troupes du deuxième corps sont entrées, le 5, dans Carthagène; l'occupation de cette place a eu lieu avec l'ordre le plus parfait. Le deuxième corps a également pris possession de Péniscola; et, par une dépêche en date du 10, le maréchal comte Molitor rend compte à S. A. R. qu'il a tout lieu d'espérer, d'après une convention conclue le 6, et qui a reçu son approbation, que ses troupes entreront, le 12, dans Alicante.

Une dépêche télégraphique de M. le commandant de la marine à Toulon, annonce qu'une division navale française a mouillé à Palma, île de Majorque, et y a porté le gouverneur des îles Baléares nommé par S. M. le roi d'Espagne. Ce gouverneur a été parfaitement accueilli. Le 9 novembre, Minorque a reconnu l'autorité légitime.

Le général Milans, avec sa famille, est arrivé, le 18, à Perpignan.

Lorsque la presse multiplie chaque jour des ouvrages frivoles ou dangereux, les amis de la religion et de la bonne littérature applaudiront, sans doute, à une entreprise qui doit leur plaire sous l'un et l'autre rapports. Un jeune helléniste va donner une nouvelle édition de l'Imitation de Jésus-Christ en grec et en latin, de la version de Georges Mayr. Ce Jésuite bavarois, mort à Rome il y a précisément deux cents ans (le 25 août 1623), s'est fait connoître par son zèle, par sa piété, et par son goût pour les langues grecque et hébraïque. Formé par les conseils du cardinal Bellarmin, il publia en ce genre plusieurs ouvrages, entr'autres, une *Imitation* grecque et latine, qui parut à Augsbourg en 1615, et à Cologne en 1630. Cette *Imitation* est fort rare, et il en va paroître une nouvelle édition chez Firmin Didot. M. X. Brosset y donne ses soins; il éclaircira et corrigera les éditions précédentes. L'étude assidue qu'il a faite de la langue grecque, et son goût pour la littérature grave, donnent lieu d'espérer que cette édition sera digne de la réputation du livre qu'elle est destinée à reproduire. M. Brosset annonce son entreprise par un *Prospectus* latin fort court, mais d'un bon style; il y joint un *specimen* des caractères grecs et latins qui serviront à son édition. Les exemplaires avec le grec seulement seront de 3 fr. en papier fin, et le double en vélin; ceux grec et latin seront de 4 fr. en papier fin, et aussi le double en vélin. Il suffit de se faire inscrire chez Firmin Didot, rue Jacob, n°. 24. On pense que le clergé accueillera et favorisera une entreprise dont l'objet est si louable. La modicité du prix ne peut effrayer personne, et on peut espérer de jouir bientôt de cet ouvrage, qui ne formera qu'un volume d'un petit format.

Retraite ecclésiastique, suivie de Méditations sur l'Humilité; par M. Tronson (1).

SECOND ARTICLE.

Nous avons commencé, dans le n°. 955, à donner une Notice sur le vertueux auteur de cet ouvrage, un des prêtres les plus distingués de son temps par sa piété, sa sagesse, son expérience et ses lumières. Nous achèverons aujourd'hui cette Notice, et nous parlerons ensuite de l'ouvrage qui nous a donné occasion de traiter ce sujet.

Tout le monde sait que M. Tronson fut associé à Bossuet et à M. de Noailles, pour les conférences sur le quiétisme. Ces conférences se tinrent à Issy, où M. Tronson étoit alors. M. le cardinal de Bausset a rapporté tous les circonstances de cette affaire, où M. Tronson montra des lumières et une sagesse qui sembloient mettre son autorité sur la même ligne que celle des évêques.

M. Tronson établit sa congrégation dans les séminaires de Bourges et d'Autun en 1680, de Tulles en 1684, et d'Angers en 1695. Il y eut de son temps un projet pour donner le séminaire d'Avignon à Saint-Sulpice; mais ce projet rencontra des obstacles, et ne reçut d'exécution que sous son successeur. Il entretenoit avec tous ces séminaires et avec ceux de sa congrégation établis précédemment une correspondance assidue. Saint-Sulpice étoit déjà chargé des séminaires

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

de Lyon, de Clermont, de Viviers, de Limoges, du Puy et d'Auxerre (1). L'établissement de Mont-Réal fut aussi l'objet des soins de M. Tronson, et il y envoyoit des ouvriers choisis, qui firent prospérer la religion dans cette colonie. Si on ajoute à ces détails sa correspondance avec les évêques et avec toutes les personnes qui le consultoient, on sera étonné qu'il pût suffire à tant d'occupations diverses; mais son temps étoit distribué avec le plus grand soin. Il ne faisoit point de visite, et ne prenoit point de récréation; son seul délassement étoit à la campagne d'Issy, où il recevoit les docteurs les plus estimables de son temps, entr'autres, Grandin, de Lestocq.

Il recueilloit avec soin tout ce qui paroissoit sur les matières ecclésiastiques, les Mandemens, les censures, les actes de la Faculté de théologie, les écrits et brochures sur les matières alors agitées. Il en enrichissoit la bibliothèque du séminaire, et il en envoyoit des copies ou des extraits à l'abbé Grandet, à Angers, qui étoit fort curieux de rassembler ces pièces historiques. Il étoit fort opposé à toutes les nouveautés, et, tandis qu'elles s'insinuoient plus ou moins ouvertement dans plusieurs corps, sa sagesse en préserva entièrement sa compagnie, et ce service qu'il lui rendit ainsi qu'à l'Eglise mérite d'autant plus d'être remarqué que Saint-Sulpice fut, je crois, la seule congrégation qui échappa, vers cette époque, aux intrigues d'un parti adroit. Lors des différends de Louis XIV avec Rome et des articles de 1682, il mit dans toute sa conduite une extrême réserve, et évita tout ce qui eût pu compromettre la congrégation.

Dès 1687, il sentit des infirmités qui firent craindre

---

(1) Nous trouvons du moins ce dernier séminaire cité parmi ceux que dirigeoit alors Saint-Sulpice; mais il paroît que cet état de choses ne subsista pas long-temps.

sa fin prochaine. Helvétius, célèbre médecin de ce temps-là, le guérit. Quelque temps après, un dépôt sur les jambes l'empêcha de sortir et même de dire la messe; mais son esprit ne perdit rien de son activité. Il se retiroit de temps en temps à Issy, et laissoit à M. Leschassier la direction du séminaire. Il mourut à Paris, le 26 février 1700, regretté, non-seulement de ses confrères et de ses disciples, mais de tout le clergé, et des gens du monde avec lesquels il avoit eu des rapports. *C'est un homme*, dit Vuitasse en apprenant sa mort, *que toute la France a consulté, et jamais personne ne s'est repenti d'avoir suivi ses conseils;* éloge d'autant plus remarquable que le docteur ne pensoit pas comme M. Tronson sur plusieurs matières.

On trouve dans la correspondance manuscrite de M. Tronson quelques particularités relatives à l'assemblée de 1682, et aux discussions qui eurent lieu à cette époque. Ces particularités sont d'autant plus curieuses qu'elles roulent sur des évènemens sur lesquels les historiens contemporains sont fort réservés et fort succincts. Nous en noterons ici quelques-unes. Parmi plusieurs lettres de M. Tronson à M. de Sève, évêque d'Arras, son parent, il y en a une, du 3 juillet 1681, à ce prélat, qui avoit quitté l'assemblée du clergé sans signer la délibération commune, et qui s'étoit retiré précipitamment dans son diocèse. M. Tronson lui marque les bruits qui courent à son sujet, et semble dire que l'évêque *pourroit faire comme plusieurs de ses collègues, qui, après un premier refus, n'ont point fait de difficulté, s'étant éclaircis, de signer ensuite eux-mêmes, lorsqu'ils étoient encore à Paris, ou d'envoyer pour cela une procuration, lorsqu'ils ont été retournés dans leurs diocèses*. Lors des assemblées qui eurent lieu en Sorbonne pour l'acceptation des 4 articles, il paroît que l'on craignit que ceux des docteurs qui

étoient de Saint-Sulpice ne votassent contre. Le marquis de Seignelay, fils du ministre Colbert, et ministre lui-même, fit défense à ces docteurs d'aller à l'assemblée; c'est ce qui résulte d'une lettre de M. Tronson au marquis, en date du 7 juin 1682 :

« Monseigneur, la parole que je vous donnai hier au soir sera fidèlement et religieusement observée : nos docteurs n'iront point à l'assemblée, et il leur a suffi, pour se déterminer, de connoître l'intention de S. M. Pour M. notre curé, il n'a point été à la dernière assemblée, et il n'ira point aussi à la prochaine. Il y a un des deux docteurs qui demeurent chez lui (je veux dire à sa communauté) qui suivra son exemple; mais il y en a un dont on ne peut répondre; car, après lui avoir représenté ce que le Roi désiroit, il n'a point voulu donner de parole positive, et il a dit qu'il verroit dans le temps à quoi sa conscience l'obligeroit. Je ne sais, Monseigneur, si je puis faire autre chose pour contenter S. M., dont je puis vous assurer que nous recevrons toujours les ordres avec un profond respect et une parfaite soumission ».

Cet ordre donné à MM. de Saint-Sulpice occasionna beaucoup de bruits et de jugemens divers. C'est sans doute à ce sujet que M. Tronson écrivoit à l'abbé de La Pérouse, le 29 juin 1682 : « Nous avons pris le silence pour notre partage, que plusieurs même de nos bons amis blament maintenant, mais qu'ils ne désapprouveront pas, quand le temps sera venu de dire nos raisons. Vous jugerez par là jusqu'où va notre silence, puisque nous le préférons à notre justification; c'est tout ce que j'en puis écrire ». La lettre suivante, du 23 juillet 1682, à l'abbé Grandet, a rapport au même objet :

« Ce qu'on vous a dit de la paroisse de votre exilé est véritable : M. Coquelin est commis pour y faire les fonctions de pasteur; on l'a mis à la place de M. Chamillard, pour être supérieur en son absence. Il est nommé pour présider aux conférences que l'on y faisoit, et qui sont maintenant transférées à l'archevêché. Voilà trois grands articles pour lesquels il y a ici un Mandement imprimé. Pour le quatrième, qui re-

garde le dessein qu'a Mgr. de Paris d'obliger le curé à se défaire de sa cure, je ne sais pas où ceux qui vous ont dit cette nouvelle ont pu l'apprendre, mais je n'en ai point encore ouï parler. On a bien raisonné sur l'absence des docteurs de Saint-Sulpice, et plusieurs en ont fait différens jugemens. Les plus sages attendent à en juger qu'ils connoissent la raison qu'ils ont eue, qui sera sûrement approuvée de tous. Mais il est bon cependant d'être exposé aux reproches et à la condamnation de plusieurs, sans chercher trop à se justifier, jusqu'à ce que Dieu en donne les ouvertures, et que sa providence fasse connoître que l'on n'a fait que ce que l'on devoit. Le bruit des lettres-de-cachet, données à M. le curé et à quelques docteurs de Saint-Sulpice, a été grand ici aussi bien que chez vous; mais ça été sans fondement.

» Je ne sais si la réduction des docteurs au nombre de quarante, pour assister aux assemblées, sera un des réglemens que l'on fera pour la Faculté; mais il y a bien à craindre qu'on ne leur en donne d'autres aussi fâcheux, si les docteurs zélés n'entrent dans quelques propositions d'accommodement. On est bien aise que le Père général de l'Oratoire se tienne à la campagne; mais je n'en sais pas de raison particulière, et l'on ne dit pas aussi qu'il soit exilé. Le Parlement n'a rien fait touchant les affaires de Sorbonne, depuis qu'il a défendu, le mois passé, de s'assembler. Il y a apparence qu'il y aura quelque chose de réglé avant le *primâ mensis* du mois prochain ».

Une autre lettre au même abbé Grandet, du 22 août 1682, porte ce qui suit:

« La requête que l'on a fait signer aux docteurs, avec le Mandement imprimé touchant le gouvernement de la cure et du séminaire de Saint-Nicolas, sont entre les mains de M. de Longueil, qui vous les enverra par la voie que vous lui marquerez. Vous aurez quelque jour une relation de toute cette affaire. Ce que l'on vous a dit de M. Grandin est vrai, mais non ce que l'on vous a dit du retour des exilés; c'est un bruit qui court, mais je ne sais pas sur quel fondement, car il n'y a pas encore d'apparence qu'on les rappelle si tôt. Je n'ai point vu d'autre avis écrit que ceux de M. Chamillard et celui de M. Blanger. On a fait courir le bruit que le général dont

vous me parlez avoit eu une lettre-de-cachet; mais cela n'est pas, et son éloignement s'est exécuté d'une manière plus douce ».

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui a trait à ces matières dans la correspondance que nous parcourons, une lettre du 7 avril 1683, au marquis de Seignelay, quoique son nom soit en blanc, dit seulement : « Les deux docteurs qui demeurent à la communauté de M. le curé ne croient point pouvoir en conscience se dispenser d'aller aux assemblées; c'est ce que je ne puis me dispenser de vous écrire pour satisfaire aux ordres précis que vous m'avez donnés ».

Il nous semble que ces détails peuvent servir de suite à ceux que nous avions recueillis dans notre t. XXIX, n°s. 742, 744 et 746. Nous y avons parlé de la démarche de l'évêque d'Arras et de l'opposition de quelques docteurs; nous n'avions nommé alors que les docteurs Grandin, Chamillard et Humbelot; il paroît qu'il faut y joindre Pierre Blanger, de la maison de Sorbonne, docteur en 1661, chanoine et grand-vicaire de Coutances, qui mourut en juillet 1706; c'étoit un des docteurs les plus estimés en Sorbonne. Le bruit qui avoit couru de l'exil du curé et de quelques docteurs de Saint-Sulpice, quoiqu'ils n'eussent point assisté aux assemblées, fait assez voir quels étoient leurs sentimens; le curé de Saint-Sulpice étoit alors Claude Bottu de La Barmondière, docteur de Sorbonne, homme plein de zèle, de modestie et de piété, qui se démit de sa cure en 1689, et mourut au séminaire le 18 décembre 1694. Quant au général de l'Oratoire, dont il est parlé ci-dessus, c'étoit le Père Abel de Sainte-Marthe; sa disgrâce ne tenoit pas à la même cause, et provenoit plutôt du caractère peu traitable de ce Père, de l'imprudence qu'il avoit eue d'aliéner l'archevêque de Paris, et des soupçons qu'on avoit sur lui relativement à la doctrine, et tout porte à croire

en effet que son généralat fut fatal à sa congrégation en y favorisant le penchant aux nouveautés.

Après ces préliminaires, qui peut-être nous ont arrêté trop long-temps, mais sur lesquels c'étoit pour nous l'occasion naturelle de nous étendre, il est temps de venir à l'ouvrage même de M. Tronson. Cet ouvrage offre une suite de méditations pour une retraite ecclésiastique. M. Tronson fait sentir d'abord l'importance et l'utilité de cette pratique, et on sait en effet que les saints les plus célèbres des derniers temps, saint Charles Borromée, saint Vincent de Paul, et les autres restaurateurs de la discipline ecclésiastique, ont recommandé les retraites comme un puissant moyen de ranimer le zèle et la piété dans le clergé. Héritier de leur esprit, M. Tronson s'attache à développer les considérations qui peuvent occuper utilement pendant une retraite, et il applique ces considérations aux ecclésiastiques qu'il avoit spécialement en vue. Sa retraite est de dix jours, et il y a pour chaque jour trois ou quatre méditations. Elles traitent, non-seulement des grandes vérités du salut, mais de l'éloignement du monde, de la vocation à l'état ecclésiastique, de l'oraison mentale, de l'emploi du temps, etc. M. Tronson y montre cette onction, cette abondance, cette expérience consommée, cette parfaite connoissance de l'Ecriture et des Pères, qu'on a déjà remarquées dans ses autres écrits. Il s'étoit tellement pénétré de l'étude des livres saints et des monumens de l'antiquité, que son style en est perpétuellement nourri et en reçoit une nouvelle grâce et une nouvelle force. Les écrits de M. Tronson peuvent, sur ce point, soutenir la comparaison avec les meilleurs ouvrages d'une époque si fertile en productions marquées au coin du goût, de l'élégance et de la solidité.

A la suite des Méditations sur la retraite ecclésiastique il y a des Méditations sur l'humilité pour le temps

de l'Avent. Elles sont du même auteur, et traitent des différens degrés de l'humilité, des fondemens de cette vertu et des moyens de l'acquérir. On y trouvera le même caractère que dans la *Retraite*; l'expérience de M. Tronson dans les voies spirituelles, son esprit de discernement, sa sagesse dans la direction des ames, sa profonde connoissance du cœur humain, tout contribue à donner du prix à ses ouvrages, et les ecclésiastiques sauront gré à l'éditeur de leur avoir procuré le secours des conseils d'un guide si éclairé. On complèteroit ce service, si l'on donnoit une vie un peu étendue d'un si vertueux prêtre. Nous sommes persuadé qu'elle seroit aussi utile et aussi édifiante qu'honorable pour la mémoire de M. Tronson, et, dussions-nous nous répéter, nous formerons le vœu de voir se réaliser un projet qui feroit bien connoître un des prêtres les plus estimables du 17ᵉ. siècle, et qui peut-être jeteroit un nouveau jour sur une époque que l'on peut regarder comme une des plus intéressantes dans l'histoire de l'église de France.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 7 novembre, au matin, le souverain Pontife, à l'occasion de l'octave des Morts, se porta à l'antique église abbatiale de Saint-Grégoire-le-Grand, sur le Mont-Célius. Cette église est occupée par les religieux Camaldules. S. S. fut reçue par M. le cardinal Zurla, général de l'ordre, et par tous les abbés et religieux du couvent. Après avoir adoré le saint Sacrement et vénéré la relique de saint Grégoire, le saint Père passa dans la sacristie, visita tout le monastère, qui a été rétabli récemment, et examina surtout avec soin la bibliothèque, qui a été formée depuis peu par le cardinal Zurla et par l'abbé Capellari, son vicaire-général. Depuis, S. S. a visité l'église de Sainte-Marie-de-la-Prière et le cimetière de Sainte-Marie, au-delà du Tibre.

Paris. Les lettres que l'on reçoit de Rome s'accordent à rendre un témoignage favorable de la santé du souverain Pontife. Il paroît que cette santé, naturellement assez déli-

cale; s'est sensiblement améliorée depuis l'exaltation du saint Père, et on peut espérer qu'elle lui permettra de suivre ses sages projets pour le bien de la religion et de l'Eglise. On a remarqué aussi que Léon XII témoigne un tendre intérêt pour la France. S. S. accueille avec beaucoup de bienveillance ceux de nos compatriotes qui se trouvent à Rome; elle conserve en même temps un souvenir affectueux des personnes qu'elle a connues en France; et l'on sait qu'elle vient d'adresser un bref plein de bonté à un seigneur d'un nom illustre, mais plus recommandable encore par sa piété, et qui, depuis la restauration, a élevé dans ses terres une église, et a ainsi acquitté un vœu fait pour demander à Dieu le retour des Bourbons. Nous avons rendu compte, dans le temps, de la dédicace de cette église, et nous ne sommes point surpris que M. le M. de M. ait recueilli des témoignages d'estime, de bienveillance et d'affection de la part du chef de l'Eglise. Ce prix étoit dû à sa piété et à ses bonnes œuvres.

— La visite pastorale n'a point souffert, à Saint-Merry, de la retraite que M. l'abbé de Janson donne au Calvaire, et l'infatigable missionnaire se multiplie en quelque sorte et semble se trouver partout; il va de l'un à l'autre endroit sans prendre de repos. Mercredi dernier, on a célébré, à Saint-Merry, le renouvellement des vœux du baptême; cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe. Le lendemain matin, M. l'archevêque est arrivé dans la même église à six heures du matin, a fait une petite exhortation après l'instruction du missionnaire, et a célébré la messe. Le soir, Mgr. est allé aux Blancs-Manteaux. Ces visites réitérées témoignent assez le zèle du prélat pour animer les fidèles; et en effet, ils se portent en grand nombre aux exercices, sans que l'affluence ait produit aucune apparence de trouble. A Saint-Jean-Saint-François, les prédications sont aussi fort suivies, et M. le curé mêle souvent sa voix à celle des missionnaires, et les seconde par ses discours et par toute l'influence de son ministère. On dit que la cérémonie de l'amende honorable, dont nous avons parlé, a fait une vive impression dans cette église. La présence de tant de fidèles, qui ont paru à la procession avec un cierge à la main, a fait tomber le respect humain, et chacun ne craint point de montrer publiquement sa foi. On remarque aux exercices beaucoup d'hommes qui auparavant ne paroissoient guère dans les temples: non-seulement ils sont assidus

aux instructions, ils entourent le confessionnal, et les missionnaires sont fort occupés à entendre tous ceux qui se présentent. Cette heureuse impulsion ne peut que croître, et les résultats de la visite dans cette paroisse y auront été plus sensibles peut-être encore que dans les autres églises. Il ne resteroit, ce semble, pour en rendre les fruits durables, qu'à y établir une pieuse association, et on croit que de bons fidèles en feront la demande : ils savent que c'est le meilleur moyen de soutenir les résolutions des uns et de ranimer les dispositions des autres ; et l'on a l'expérience que, dans plusieurs paroisses, et entr'autres à Bonne-Nouvelle, l'association établie a produit un bien aussi consolant pour le pasteur qu'avantageux pour son troupeau.

— Mardi dernier, M. l'archevêque de Paris a présidé la réunion pour les petits séminaires. L'assemblée s'est tenue dans la chapelle de la sainte Vierge, église de l'Abbaye-aux-Bois. M. l'archevêque étoit accompagné de deux de ses grands-vicaires. Sitôt que le prélat a eu pris place et fait la prière, M. l'abbé Pisteau, curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement, a commencé un discours destiné à montrer l'utilité de l'œuvre. L'orateur a fait sentir son importance pour le bien de la religion et de la société. M. l'abbé Gallard a lu ensuite l'exposé de la situation de l'œuvre, et l'état des dons et offrandes recueillis par les trésorières. M. l'archevêque a exhorté les dames à continuer, et a parlé des différentes mesures qui ont été prises récemment. Ainsi, il a été décidé que les places d'élèves dans les petits séminaires seroient données désormais au concours. On a pensé que cette marche éviteroit les sollicitations, et feroit tomber les bourses sur ceux qui s'en seroient rendus plus dignes par leur travail et leur capacité. Plusieurs curés de la capitale, et un grand nombre de dames, assistoient à la réunion, et on a pu se convaincre que le zèle pour cette œuvre se soutenoit de la manière la plus consolante.

— Le mercredi 26, on a célébré, dans l'église Sainte-Geneviève, la fête de sainte Geneviève, dite du Miracle des Ardens. M. l'archevêque de Paris y est allé le matin, et a célébré la messe, à laquelle un assez grand nombre de fidèles ont communié. M. l'archevêque d'Arles a ensuite officié à la grand'messe. Le soir, M. l'abbé Rauzan a fait la glose, dans laquelle il a rappelé l'objet de la fête et le prodige qui y a

donné lieu. L'instruction principale a été faite par M. Hilaire. Il y avoit beaucoup de monde au salut. Les missionnaires célébreront l'octave de la fête. Ils continuent toujours leurs instructions dans cette église, où les fidèles se portent aussi tous les soirs avec une persévérance qui fait l'éloge des uns et des autres.

— La retraite du Mont-Valérien réussit au-delà de ce qu'on avoit espéré, et depuis l'ouverture il est encore arrivé des gens de la campagne qui ont demandé à être reçus. Il s'y trouve en ce moment plus de quatre-vingts personnes. Ces bonnes gens montrent beaucoup de zèle pour profiter de ces jours de salut; ceux mêmes qui étoient venus avec des intentions mal décidées sont les plus empressés à manifester les dispositions les plus chrétiennes. Ils sont touchés de la charité, du dévoûment et du courage de M. l'abbé de Janson. Il mange avec eux, il préside à tous les exercices, il a soin que rien ne leur manque. Quelques curés des environs, qui étoient venus passer aussi ces jours en retraite au Calvaire, le secondent pour les confessions, et sont fort occupés. Tout se passe de la manière la plus édifiante. Le lever est à cinq heures et demie. Après les méditations, il y a un exercice libre, puis la messe, le déjeûner, une instruction, etc. L'enceinte est fermée, et on n'y admet que ceux qui suivent les exercices. Il règne parmi les retraitans une union, une simplicité, un désir de se sanctifier qui animeroient les plus froids. Ils se félicitent d'être venus, ils ne savent comment témoigner leurs reconnoissances aux généreux missionnaires, ils s'excitent mutuellement à servir Dieu. Enfin cette retraite sera d'un heureux début, et les bénédictions que Dieu y répand donnent lieu de croire que Dieu protège cette œuvre, et qu'il en naîtra pour la suite des fruits abondans et durables.

— Nous avons donné, le mois dernier, une courte Notice sur M. l'abbé Anot, chanoine de Reims, mort récemment. Ce vertueux ecclésiastique se dévouoit au soulagement des prisonniers, et remplissoit ce ministère avec autant de constance que de charité. Il a reçu dernièrement, dans une occasion solennelle, un hommage bien mérité. M. Sannegon, conseiller de la cour royale, et président des assises de la Marne, en ouvrant ces assises le 3 novembre, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, l'usage voudroit que nous fissions à l'instant même

l'ouverture des débats dont vous devez être les arbitres; mais nous éprouvons le besoin de vous communiquer avant tout une pensée et des regrets qui se sont renouvelés plus vivement hier, lorsque nous visitions les prisons que la loi confie à notre surveillance, et ce matin encore au milieu des pompes funèbres de cette journée que la religion consacre à de si tristes souvenirs.

» Il n'est plus, ce consolateur des prisonniers, ce vénérable abbé Anot, qui, disciple, et, pour ainsi dire, émule de saint Vincent de Paul, avoit choisi la plus rigoureuse des infortunes humaines pour la consoler et pour l'adoucir.

» C'est par lui, c'est par cet ange des prisons que tous les genres de consolations descendoient dans ces tristes asiles de la douleur, du remords, et quelquefois du désespoir.

» L'innocent, victime d'une méprise ou d'une apparence trompeuse, trouvoit dans l'abbé Anot le plus zélé des défenseurs.

» Le coupable apprenoit de lui, qu'aux yeux de Dieu, et même aux yeux des hommes, il est une seconde innocence que peut donner le repentir.

» Ne se bornant pas à de si douces consolations, et persuadé que la bienfaisance fraie souvent la route à la religion, l'abbé Anot savoit retrancher de son existence même pour subvenir aux besoins des prisonniers.

» Que de fois les murs de la prison ont vu l'homme de Dieu abandonner jusqu'à ses vêtemens aux malheureux qui l'entouroient!

» Et qui pourra jamais calculer les immenses services que cet homme généreux a rendus à la société? que de cœurs endurcis il a su toucher! que de bouches accoutumées aux blasphêmes ont appris de lui à bénir Dieu, et à chanter ses louanges! que de résignations il inspiroit! que de crimes il a peut-être prévenus!

» De pareils exemples germeront sans doute dans les cœurs. L'abbé Anot trouvera de dignes imitateurs dans sa ville adoptive, et parmi ses respectables collaborateurs.

» Pour vous, Messieurs, nous n'en doutons pas, vous nous saurez gré d'avoir un moment différé l'exercice de vos fonctions et des nôtres, pour vous entretenir d'un prêtre si digne de regrets.

» La douleur publique, dont je me suis rendu l'organe, pouvoit-elle être plus convenablement exprimée qu'au milieu d'une cité toute remplie du souvenir de ses bonnes œuvres; en présence des plus honorables témoins de sa respectable vie, et si près de ces bancs funestes destinés aux malheureux qu'il a tant de fois consolés?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Par ordonnance du Roi, le sieur Brisout de Barneville, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine, a été nommé substitut du procureur-général près la cour royale de Paris; et le sieur Sagot, juge suppléant au tribunal de la Seine, substitut du procureur du Roi, en remplacement du sieur de

Barneville. La même ordonnance nomme le sieur Try juge au tribunal de la Seine, et les sieurs Maither de Chassat et Hallé juges suppléans.

— M. le chevalier de Teyssières, sous-préfet de Béfort, est nommé sous-préfet à Verdun.

— Une ordonnance royale du 26 règle le mode des recettes des retenues et pensions du ministère des affaires étrangères. Cette ordonnance a été rendue sur le rapport de M. le vicomte de Châteaubriand.

— Par ordonnance du Roi, du 19, la vérification des registres de l'état civil, prescrite par l'article 53 du Code, sera faite par les procureurs près les tribunaux de première instance, dans les quatre premiers mois de chaque année. Le procès-verbal destiné à constater cette vérification sera rédigé conformément au mode annexé à l'ordonnance.

— Mardi prochain 2 décembre, Mgr. le duc d'Angoulême fera son entrée dans Paris par la grande avenue des Champs-Elysées, à la tête de quinze mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie. Les troupes entreront dans le jardin des Tuileries par la grille du Pont-Tournant, et défileront devant le Roi, qui sera placé au balcon de la salle des Maréchaux.

— M. Charles Dorlodot, chef de bataillon du génie, aide-de-camp du lieutenant-général Dode, commandant en chef le génie à l'armée d'Espagne, a été nommé chevalier de Saint-Louis par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. C'est cet officier supérieur qui a ouvert la seconde parallèle, à vingt-cinq mètres du bord de la coupure du Trocadéro.

— M. le capitaine Giclat, du 3e. régiment du génie, et dont la conduite a été si brillante à l'attaque du Trocadéro, vient d'être promu par S. A. R. au grade de chef de bataillon. S. A. R. a en même temps nommé lieutenant-colonel, M. le chef de bataillon du génie Obry, qui avoit dirigé les travaux d'attaque des forts de la Seo-d'Urgel.

— Le procureur-général près la cour royale de Dijon, conformément à l'article 3 de la loi du 17 mars 1822, a déféré à cette cour le *Journal de la Côte-d'Or*, attendu que l'esprit de cette feuille, résultant d'une succession d'articles, étoit de nature à porter atteinte à la paix publique. Par arrêt, en date du 22 de ce mois, la cour, en audience solennelle de deux chambres, a suspendu ce journal pendant un mois.

— Saunion, ex-gendarme à Thouars, Nonet et Malicot, tous trois accusés de complicité avec Berton, et déjà condamnés par contumace, ont été jugés, le 22 de ce mois, par la cour d'assises de la Vienne; Nonet s'étoit constitué volontairement prisonnier; les deux autres avoient été arrêtés. Saunion a été condamné à la peine de mort; Nonet et Malicot ont été condamnés à des peines correctionnelles.

— Le tribunal de Béfort a condamné le nommé Clerc, imprimeur-

libraire, à six mois de prison et à 1000 fr. d'amende, à raison de l'impression et de la mise en vente d'un écrit déclaré séditieux.

— Le 1er. conseil de guerre s'est assemblé pour juger le nommé Girard, sergent du 5e. de ligne, dont le jugement avoit été cassé par le conseil de révision, pour vice de formes. Le conseil l'a déclaré coupable d'avoir porté les armes contre la France, et l'a condamné à la peine de mort. Le nommé Lecalvet, dont le jugement avoit aussi été cassé par le conseil de révision, a été encore condamné à mort.

— Le 2e. conseil de guerre a condamné à la peine de mort, comme convaincus d'avoir porté les armes contre la France, Luc Broustera, soldat au 18e.; Jean-Marie Leloup, Simon Guillaume, Michel Chotard, soldats au 26e. de ligne. A comparu ensuite le nommé Hardouin, qui avoit été renvoyé à un plus ample informé; ce prévenu a prouvé qu'avant les affaires de Llado et Elers, il avoit déserté la colonne ennemie, et s'étoit remis entre les mains des autorités royalistes espagnoles. Il a été acquitté du crime de port d'armes contre la France, à la majorité de cinq voix contre deux; mais il a été retenu pour être jugé comme déserteur à l'étranger.

— Les souscriptions pour Chambord continuent toujours; aujourd'hui, M. le baron de Mortarieu, préfet de l'Arriége, annonce une troisième offrande que le conseil général du département a votée; il envoie 500 fr. M. le baron de Villeneuve-Bargemont, préfet de la Haute-Saône, envoie une nouvelle liste de treize communes qui ont souscrit ensemble pour 660 francs; la garde nationale de Bordeaux, 723 fr. 25 cent. M. Lemaire, sergent-major au 12e. régiment d'infanterie légère, fait hommage de 248 fr. 70 cent., qu'il a reçus pour son réengagement de huit ans. MM. les agens de change de la ville de Paris font une seconde offrande de 1000 fr.; MM. les secrétaires des commissaires de police, 240 fr. M. Bonneau, inspecteur-général des prisons du département de la Seine, et les divers agens sous ses ordres, viennent aussi de remettre 917 fr.

— Les 3es. bataillons des 1er. et 4e. régimens de la garde royale, revenant de l'armée, sont arrivés à Versailles.

— Le sieur Zickel, secrétaire de la compagnie d'assurance mutuelle de Mulhausen, avoit été condamné par le tribunal d'Altkirch en trois mois de prison et en une amende de 300 fr., pour avoir distribué un écrit publié par le procédé lithographique, et qui étoit une lettre de MM. d'Argenson, Bignon, La Fayette et Kœcklin, à leurs commettans. Le sieur Zickel ayant appelé de ce jugement, la cour royale ordonna qu'il seroit passé outre au jugement, quoique le prévenu prétendit, pour obtenir un sursis, qu'il alloit recevoir une déclaration de ces députés, déclaration dont le but étoit de prendre son fait et cause. Aussitôt cet arrêt prononcé, le sieur Zickel quitta l'audience, et fut condamné par défaut. Sur l'opposition formée par lui, la cour de Colmar, deux chambres réunies et en audience solennelle, vient de le débouter de son opposition, de telle sorte que la condamnation à trois mois d'emprisonnement et à l'amende ait son plein et entier effet. Dans le prononcé de l'arrêt, la

cour a donné acte au ministère public des réserves faites par le sieur Zickel contre MM. d'Argenson, Bignon, La Fayette et Kœcklin, députés, qui se sont déclarés, par acte authentique, les auteurs de l'écrit incriminé.

— Le comité de l'assemblée générale du Brésil, chargé de dresser un plan de constitution, a remis à l'empereur Don Pédro un projet en deux cents soixante-douze articles. La religion catholique y est déclarée religion de l'Etat par excellence. L'Etat ne salariera pas d'autre culte. Toutes les religions chrétiennes y auront leur libre exercice, et toute personne appartenant à une communion chrétienne jouira des droits politiques. Les cultes non chrétiens seront simplement tolérés, et leurs adhérens exclus des droits politiques. (Ceci paroît principalement dirigé contre les Juifs.) A l'égard de la presse, il est dit qu'elle sera libre sous des lois qui seront ultérieurement discutées; mais un article de la constitution donne aux évêques la censure préalable sur les ouvrages qui traitent de la morale et de la religion.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

S. M. a rendu un décret portant, qu'à l'imitation de ses augustes aïeux Philippe V et Charles III, voulant établir un accord parfait entre ses divers secrétaires d'Etat, il sera établi un conseil des ministres. C'est dans ce conseil que se traiteront toutes les affaires d'un intérêt général. Chaque ministre y fera le rapport des objets de son département spécial. Le roi prononcera lui-même les décisions, qui seront inscrites sur un registre, avec les motifs. Lorsque le roi n'y assistera pas en personne, il sera présidé par le premier secrétaire d'Etat, et le ministre de grâce et de justice enregistrera les délibérations.

Par le même décret, S. M. nomme ses ministres dans l'ordre suivant : Don Victor Saez, premier secrétaire d'Etat; D. Garcia de La Torre, ministre de grâce et de justice; D. Joseph San-Juan, de la guerre; D. Marie Salazar, de la marine; D. Juan d'Erro, des finances.

Les troupes du deuxième corps, sous les ordres de M. le maréchal comte Molitor, ont pris possession des forts d'Alicante, le 11 novembre, et de la place entière, le 12. Tout s'est passé avec ordre et tranquillité.

Les autorités civiles de la ville de Sarragosse, voulant témoigner aux troupes françaises et au colonel Bellangé, commandant de la place, leur satisfaction et leur reconnoissance de leur bonne discipline, et de leur zèle pour la défense de la religion et le rétablissement du trône légitime, ont offert à M. le colonel Bellangé une épée d'honneur.

Les journaux anglais ont publié plusieurs lettres adressées par le chanoine Miguel del Riego, frère de Raphaël del Riego, et par la femme de ce dernier, à l'ambassadeur de France en Angleterre et

à M. Canning, pour obtenir l'intervention du Roi de France en faveur de Raphaël del Riego. Les réponses de ces deux ministres, qui sont publiées en même temps, se bornent à annoncer que les demandes de la femme et du frère de Riego ont été transmises au gouvernement français. Dans l'intervalle on a appris l'exécution de Riego, qui a mérité d'ailleurs sa condamnation, moins encore comme chef et moteur de la révolution, que pour les violences et les meurtres qu'il a commis, et particulièrement à Malaga.

En parlant, dans notre numéro 940, de la *Continuation des Vies des Saints*, par Alban Butler et Godescard, *Continuation* rédigée en anglais par M. Charles Butler, neveu de l'auteur principal, nous annonçâmes que l'on s'occupoit de traduire cet ouvrage en français, et le *Prospectus* vient d'en paroître. Cette *Continuation* renfermera l'histoire abrégée de la Vie des Serviteurs de Dieu béatifiés ou canonisés depuis l'époque où Alban Butler écrivoit. Plusieurs autres personnages, qui appartiennent à une époque plus reculée, mais dont le saint Siége a depuis peu approuvé le culte, auront aussi une place dans ce volume. Enfin, on y a joint, par forme d'appendice, l'abrégé de la Vie de plusieurs pieux personnages sur lesquels des informations ont été commencées ou demandées, comme le cardinal Bellarmin, Alain de Solminiac, César de Bus, Benoît-Joseph Labre, Marie-Clotilde de France, Agnès de Jésus, etc. Le traducteur ne s'est pas astreint à suivre entièrement l'auteur anglais; mais il a étendu plusieurs notices d'après d'autres sources. M. Charles Butler a bien voulu remettre à l'éditeur deux Vies nouvelles, qui ne font point partie de l'ouvrage anglais, et qui seront insérées dans le volume qui se prépare. On y ajoutera la relation de la découverte du corps de saint François d'Assise. Des ecclésiastiques distingués par leur zèle et leur instruction dirigent cette entreprise, qui sera le complément des différentes éditions des *Vies des Saints* de Butler et Godescard, et qui ne peut, par conséquent, manquer d'exciter l'attention du clergé et des pieux fidèles. Les personnes qui voudroient se procurer cet ouvrage sont invitées à se faire inscrire. On ne paie rien d'avance. Le prix du volume est de 5 fr. pour ceux qui se feront inscrire, avant le 1er. janvier, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Lettre de M. Laval, ci-devant ministre à Condé-sur-Noireau, à ses anciens co-religionnaires (1).

On a ouï parler de la conversion de ce ministre, qui, après de longs combats et des agitations intérieures, a abandonné enfin la réforme, et s'est réuni à l'Eglise que ses pères avoient quittée. Cette démarche courageuse d'un homme qui renonce à des erreurs dans lesquelles il avoit été nourri, qui sacrifie une place et des émolumens, qui se rétracte enfin, et fait les aveux les plus pénibles à l'orgueil; cette démarche, dis-je, devient plus frappante encore et acquiert une nouvelle autorité par cette *Lettre*, où M. Laval rend compte de ses motifs. Cet écrit, quoiqu'assez court, est tellement plein, il va tellement au but, il énonce des raisons si solides qu'il doit embarrasser tous les protestans de bonne foi. On en jugera par l'analyse que nous allons en donner.

M. Laval commence par peindre ses incertitudes et ses angoisses. Il interrogeoit sa raison, dit-il, et sa raison, abandonnée à elle-même, erroit de doutes en doutes; il interrogeoit la Bible, et ce livre divin ne pouvoit non plus fixer sa foi, puisque sa raison, foible et incertaine, en étoit pour lui l'unique interprète. Il ne voyoit dans le protestantisme qu'une effroyable confusion d'opinions contradictoires; cette confusion, il l'avoit observée en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, et partout il avoit vu les protestans,

(1) In-8°.; prix, 50 cent. et 60 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

et surtout les ministres, flottant à tout vent de doctrine, sans pouvoir se fixer à quelque chose, ne s'accordant sur rien, si ce n'est à douter :

« Combien de fois je me sentois porté à demander à Dieu qu'il me fît connoître sa vérité, ou qu'il m'ôtât le désir de la connoître. Ce désir, qu'il avoit mis dans mon cœur, n'y étoit-il donc que pour mon tourment? Devois-je l'arracher de mon ame, devois-je, renonçant à la vérité, me réfugier loin d'elle, loin de Dieu, dans une stupide insouciance? Tel étoit le terme fatal où m'entraînoient mes incertitudes ; et, sans la grâce divine, je ne me serois délivré, comme tant d'autres, du tourment du doute, qu'en cherchant dans l'indifférence une affreuse paix. Grâces soient rendues à celui qui, fidèle à ceux qui le cherchent, n'a pas permis que je tombasse dans cet abîme. J'avois toujours eu en horreur cette indifférence aussi insensée que coupable. Il en est, je le sais, qui consentent à s'y endormir durant cette courte vie ; mais je n'ai jamais pu oublier, comme eux, le jour du réveil.

» Ainsi, également incapable de renoncer à la vérité, et de la trouver hors de l'Eglise, je me sentois entraîné par tout le poids de mes angoisses dans le sein de cette mère commune de tous les chrétiens, qui reçut de la bouche même du Sauveur les paroles de la vie éternelle, qu'elle a été chargée par lui *d'enseigner à toutes les nations, jusqu'à la consommation des siècles*. Quel étoit l'objet de mes vœux? que cherchois-je? condamné à des doutes irrémédiables pour avoir voulu, d'après le principe du protestantisme, être moi-même l'auteur et l'arbitre de ma foi, je sentois la nécessité absolue d'une autorité enseignante, pour déterminer la vraie foi. Cette autorité devoit exister quelque part, puisqu'elle est nécessaire. Je n'avois qu'à lever les yeux, et elle m'apparoissoit au milieu du monde. Seule dans l'univers, l'église catholique réclame cette autorité ; seule elle l'a constamment exercée. C'est donc là seulement, me disois-je, que je retrouverai la foi, la paix, la vie : dépouillé de tous ces biens pour avoir cherché la vérité par l'orgueil de ma raison, comment hésiterois-je à rentrer par l'humilité dans la possession de ces mêmes biens, en soumettant mes vaines opinions à l'autorité de l'Eglise éternelle. Au commencement de mes erreurs, cette soumission uroit coûté à ma confiance sans bornes en ma propre raison ;

mais j'en suis désormais désabusé par une expérience bien amère, et cette raison, honteuse d'elle-même, n'a plus la force de s'enorgueillir, après avoir acquis tant de preuves de son impuissance. Semblable à l'enfant prodigue, c'est l'excès de mes maux qui, brisant ma présomption, me ramène soumis à la maison paternelle ».

Après avoir ainsi raconté ses propres agitations jusqu'au moment où il a eu la force de suivre le cri de la conscience, M. Laval examine ce qu'est au fond le protestantisme; le protestantisme, dit-il, n'est au fond qu'un véritable système d'incrédulité, et il le prouve par des considérations prises dans le fond même de la doctrine protestante :

« Le principe fondamental du protestantisme, c'est que la raison de chaque homme, interprétant l'Ecriture sainte, est son unique règle de foi. Le protestant ne sauroit en avoir d'autre, puisque c'est sa raison seule qui détermine pour lui le sens de la Bible. Or, comme nul ne peut se croire infaillible, ni par conséquent être assuré que la foi qu'il s'est faite ne renferme pas d'*erreur*, nul ne peut avoir une foi *certaine*.....

« Hélas! je ne l'ai que trop éprouvé moi-même, en ne recueillant, pour prix d'un long examen et de pénibles recherches, que le sentiment de mon impuissance à me créer à moi-même une foi certaine. Lorsque, pour remplir le premier devoir du chrétien, je demandois à ma raison un acte de foi, elle n'osoit répondre. Chaque recherche nouvelle amenoit avec elle de nouvelles incertitudes. Ce que je croyois un jour, parce qu'il me sembloit le trouver clairement dans l'Ecriture, j'en doutois le lendemain, parce que je ne l'y voyois plus aussi clairement, et quelquefois je finissois par y trouver le dogme contraire. Souvent pressé par le besoin d'une croyance fixe, je me faisois un symbole, je le déclarois irrévocable : ce symbole éternel duroit à peine quelques jours, et ma raison recommençoit à errer d'opinion en opinion, sans rien trouver en elle-même de stable que sa propre instabilité. Comment rester dans cet état? comment s'y complaire? Et si je dis que tout protestant qui veut se rendre compte de sa foi tombe nécessairement dans les mêmes perplexités, et que l'inconstance

de ses opinions augmente en proportion de son instruction et de ses recherches, quelle conscience protestante me démentira?

» Considéré sous un autre rapport, le principe du protestantisme conduit encore directement à la destruction de la foi. Sait-on ce qu'on fait lorsqu'on dit aux hommes : Ne croyez que d'après votre examen particulier? C'est dire clairement à la plus grande partie des hommes : *Ne croyez rien.* En effet, on ne sauroit disconvenir que la discussion des textes de l'Ecriture ne soit au-dessus de la portée des ignorans, des hommes sans lettres, du peuple, en un mot, c'est-à-dire, de la plus grande partie du genre humain. Les auteurs protestans en ont fait souvent l'aveu, quelque terrible qu'il fût pour le protestantisme; mais, entraînés par le sens commun, ils sentoient qu'il seroit trop absurde de soutenir que le peuple pût voir clair dans la discussion du sens de la Bible, sur lequel les savans ne peuvent s'accorder, et que celui qui ne sait pas lire, par exemple, pût déterminer le sens d'un livre. Or, si l'examen particulier est impraticable pour la plus grande partie des hommes, et que néanmoins il soit, suivant le principe des protestans, le seul moyen de connoître la vraie foi, il s'ensuit rigoureusement que la plus grande partie des hommes doit désespérer de la connoître. Voilà donc le terme fatal de cette doctrine si flatteuse d'abord pour l'orgueil, et bientôt si humiliante. On exalte la raison de chaque homme, pour l'établir en révolte contre l'autorité de l'Eglise; on lui dit : Ne crains rien; affirme, nie, dogmatise à ton gré; tu te suffis à toi-même; et voilà que, pour n'avoir voulu croire qu'en lui, il est condamné à ne rien croire. Aussi remarquez que, si le peuple, dans certaines contrées protestantes, conserve encore quelque foi, ce n'est pas en vertu des principes de la réforme, c'est, au contraire, en les repoussant dans la pratique; c'est que, dans le fait, il règle sa foi sur l'enseignement des pasteurs, parce qu'il sent très-bien que, s'il vouloit ne la former que d'après des discussions au-dessus de sa portée, il la perdroit à l'instant même. Mais si la foi chrétienne est impossible à la plupart des chrétiens, le christianisme ne sauroit être la religion véritable, qui, nécessaire à tous, doit être à la portée de tous. Ainsi, le protestantisme prétend qu'il est le christianisme véritable; et, dans ses principes, le christianisme ne seroit pas la vérité. Voilà sa der-

nière conséquence, et tout protestant qui ne la tire pas ne s'entend pas lui-même.....

» Dès que l'on donne à chaque individu le droit de former lui-même sa croyance d'après sa propre interprétation de la Bible, qui ne voit qu'un symbole est la chose la plus rigoureusement impossible qu'on puisse imaginer? Un symbole renferme ce qu'il est nécessaire de croire : or, comment déterminer ce qui est nécessaire, lorsque chaque individu a droit de choisir lui-même ce qu'il doit admettre ou rejeter? reconnoître ce droit, n'est-ce pas déclarer formellement qu'on ne reconnoît aucun dogme dont la foi soit nécessaire? La raison de tout homme étant naturellement indépendante de la raison de tout autre homme, nul ne peut faire à autrui une obligation de croire ce qu'il croit lui-même d'après sa seule raison : ils peuvent avoir chacun des opinions purement individuelles; mais jamais il n'en sortira une règle de foi à laquelle ils soient tenus de se soumettre. Vous apercevez tel dogme dans la Bible, et vous le croyez d'après votre raison; mais, si ma raison ne l'y aperçoit pas ou y aperçoit le contraire, je dois le rejeter en vertu du même principe qui vous le fait admettre. Ainsi, le luthérien admet la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, parce que sa raison découvre ce dogme dans la Bible; mais la raison du calviniste, qui n'est pas obligée de céder à la sienne, ne l'y découvrant pas, il ne peut exiger de lui cette croyance, ni prononcer qu'elle est nécessaire. Ainsi encore, la raison du luthérien et du calviniste est convaincue que la divinité de Jésus-Christ est très-clairement exprimée dans la Bible; mais comme le socinien, interprétant également l'Ecriture sainte d'après sa raison, croit y trouver le fondement d'une opinion contraire, non-seulement ils ne peuvent affirmer que la foi à la divinité de Jésus-Christ soit nécessaire, mais ils doivent reconnoître qu'en vertu du principe commun des protestans, le socinien doit la rejeter. Parcourez toutes les vérités révélées, il en sera de même pour toutes : on n'en trouvera pas une seule dont on puisse affirmer, dans les principes de la réforme, qu'il est nécessaire de la croire pour être chrétien ».

M. Laval montre avec la même clarté que le principe du protestantisme détruit la morale, qu'il anéantit le culte, qu'il n'offre aucun moyen de reconnoître les

livres inspirés, que tout protestant a le même droit que les premiers réformateurs de rejeter tel ou tel livre, et par conséquent tel ou tel dogme; que l'indépendance de chaque homme en matière de foi est une source d'opinions, de systèmes, de divisions, et à la fin d'indifférence; que l'état actuel du protestantisme n'atteste que trop ce résultat nécessaire; qu'aussi bien on voit partout les incrédules faire cause commune avec les protestans, etc. L'auteur finit par des réflexions adressées plus directement à ses anciens coreligionnaires; il leur dit:

« Si nos pères ont eu le malheur de sortir de son sein, instruits par la longue expérience de nos erreurs, hâtons-nous d'y rentrer. La réforme, qui a senti depuis long temps que l'excès du mal finiroit par ramener les esprits qu'elle égare à l'unité catholique, cherche à endormir leur conscience, en leur répétant, comme une maxime sacrée, qu'on ne doit jamais changer de religion; et sur ce principe, elle condamne tout retour à l'Eglise catholique. Mais cette maxime n'est que la condamnation du protestantisme lui-même. La seule religion qui ait droit de dire: Ne changez pas, est celle qui n'a jamais changé: mais que fut le protestantisme à son origine, sinon un grand changement dans la religion? Qu'est-il dans toute son histoire, qu'une suite de changemens, où l'on voit les dogmes, les confessions de foi, les sectes perpétuellement varier? Pourquoi le protestantisme, qui change sans cesse, voudroit-il nous défendre de retourner à l'Eglise, qui ne l'a jamais fait? Pourquoi demeurerions-nous obstinément attachés à toutes ses inconstances? et rentrer dans l'Eglise, qu'est-ce autre chose que mettre fin pour soi à tous ces changemens, pour se reposer enfin dans l'antique foi? C'est lui qui a voulu en changer; nous ne faisons qu'y revenir. Sans doute, si l'on quittoit une secte pour entrer dans une autre, ce seroit une chose bien vaine; car toutes les sectes protestantes étant également dépourvues d'autorité, on retrouveroit dans toutes les mêmes incertitudes; mais sortir du protestantisme pour rentrer dans l'Eglise catholique, c'est passer des variations à la croyance invariable, des divisions à l'unité, de l'erreur qui est d'hier à la vérité qui est de tous les temps;

c'est passer du doute à la foi, c'est sortir de la mort pour recouvrer la vie ».

Telle est la substance de cette *Lettre*, qui renferme en 22 pages des argumens péremptoires contre le protestantisme. On peut dire que l'auteur en a parfaitement saisi le vice originel et les conséquences nécessaires. Il caractérise fort bien cette incertitude continuelle, ce défaut de fixité, cette absence de principes, ou plutôt le danger de ce principe fondamental qui appelle toutes les erreurs et sanctionne toutes les illusions. M. Laval raisonne avec précision, analyse avec sagesse, discute avec méthode, conclut avec force. Nous ne doutons point que sa *Lettre*, méditée sérieusement par des esprits droits, ne leur occasionne un trouble salutaire, et ne les éclaire sur le besoin d'une autorité pour réprimer les écarts d'une orgueilleuse raison. Tant de sectes qui naissent et meurent, tant d'opinions et de systèmes qui se heurtent, nous avertissent assez que l'esprit humain a besoin d'un flambeau et d'un guide; il ne nous auroit pas été dit d'écouter l'Église, que l'expérience suffiroit, ce semble, pour nous engager à nous soumettre à cette autorité nécessaire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife va souvent donner la bénédiction apostolique aux douze pauvres, qu'à l'exemple de saint Grégoire-le-Grand elle rassemble chaque jour dans son palais pour leur donner à dîner. S. S. a décidé que six de ces pauvres seroient pris parmi les pélerins, et les six autres désignés à leur tour par les curés de cette capitale; quand il n'y aura pas assez de pélerins pauvres, on les remplacera par des pauvres convalescens de la ville.

— Le prince et la princesse de Lucques sont allés, le 11 novembre, faire visite au saint Père dans son palais; S. S. les a accueillis avec beaucoup de bonté. Le 12, elle envoya son

maître de chambre, M. Barberini, annoncer à S. M. la duchesse de Lucques sa visite pour le lendemain. En effet, le saint Père se rendit, le 13, au palais de la princesse, fut reçu à la descente du carosse par le prince son fils, trouva au bas de l'escalier la sœur et la femme du prince, et dans la première salle la duchesse elle-même. Les princesses se jetèrent toutes à genoux pour baiser les pieds du saint Père, qui, étant entré dans l'intérieur des appartemens, causa familièrement avec l'auguste famille. Avant qu'il se retirât, le prince et les princesses se mirent encore à genoux pour recevoir sa bénédiction. En sortant, le Pape alla faire sa prière dans l'église Saint-Pierre.

— La ville de Fabriano a témoigné surtout beaucoup de joie de l'élévation de Léon XII. C'est dans ce diocèse qu'est la terre de la Genga, ancien fief de sa famille. Dès 1216, on trouve des personnes de ce nom parmi les patrices de Fabriano. Le saint Père est né dans ce lieu du comte Hilaire della Genga et de la comtesse Louise Periberti, de Fabriano, et, après ses légations, il a demeuré dans la paroisse abbatiale de Monticelli, dont Pie VI l'avoit pourvu à perpétuité. La ville de Fabriano avoit donc toutes sortes de raisons pour se réjouir de son exaltation, et elle lui a fait présenter ses félicitations et ses hommages par une députation expresse.

Paris. Les journaux avoient annoncé que le Pape tiendroit un consistoire le 15 du mois passé; nous nous abstînmes de répéter ce bruit, qui ne nous paroissoit pas assez fondé : le consistoire n'a eu lieu en effet que le 17. Nous sommes obligé d'en renvoyer les détails au n°. prochain : nous dirons seulement aujourd'hui que le saint Père y a préconisé quatre archevêques, douze évêques, et trois évêques *in part.* Parmi ces prélats, il n'y en a que six français; savoir, M. l'archevêque de Rouen, MM. les évêques de Langres, de Châlons, de Perpignan et de Saint-Diez, et M. Louis-Sylvestre de La Châtre, nommé à l'évêché d'Iméria *in part.* Les autres prélats sont pour l'Italie et l'Allemagne. Il y aura prochainement deux autres consistoires, où seront préconisés les autres prélats.

— La retraite du Mont-Valérien s'est terminée, dimanche, par une pieuse cérémonie. M. l'évêque nommé de Strasbourg a célébré la messe, à laquelle beaucoup de ceux qui avoient suivi la retraite ont communié. M. l'évêque leur a adressé, avant la communion, une exhortation simple, mais

touchante, sur les sentimens qui devoient les animer. Ces bonnes gens paroissoient fort émus. Après la messe, M. l'abbé de Janson leur a fait faire une rénonciation au monde et au démon et une consécration à la sainte Vierge. Ils se sont portés à ces actes avec beaucoup d'empressement et de ferveur. Au dîner qui a suivi, M. de Janson et ses missionnaires ont servi eux-mêmes les retraitans, qui ont été touchés de cet acte d'humilité, et qui sont partis chacun pour retourner dans leur domicile, pénétrés de reconnoissance pour le zèle et la charité du respectable missionnaire, et se promettant bien de persévérer dans les sentimens qu'il s'étoit efforcé de leur inspirer.

— M. l'abbé Borderies, qui prêche la Station de l'Avent à Saint-Sulpice, a donné, dimanche dernier, un discours sur l'incarnation du Verbe. Il a montré les grands résultats de ce mystère, la nature humaine rétablie dans ses droits et sa dignité, et arrachée aux ténèbres et à la corruption. Il a opposé l'état où le paganisme avoit laissé la société aux vertus que le christianisme introduisit dans le monde. Auparavant, les vices et les crimes paroissoient une chose ordinaire et commune; mais, depuis Jésus-Christ, nous voyons dans toutes les classes des prodiges de dévoûment, de douceur, de patience, de tempérance, de sainteté. M. l'abbé Borderies a très-bien fait sentir l'influence différente de ces deux religions, dont l'une divinisoit les passions humaines, et autorisoit par là tous les désordres, et dont l'autre réprimoit, au contraire, les penchans corrompus, et par l'autorité des exemples, et par la sagesse des préceptes. L'orateur a animé ces tableaux par un style brillant et précis; sa composition grave et noble étoit digne de son sujet, et le choix des images répondoit à la vérité des pensées. Toute la nef de Saint-Sulpice étoit remplie.

— On sait que les Dames du Sacré-Cœur ont bâti, cette année, une chapelle dans leur maison de la rue de Varenne, et nous avons vu que M. l'archevêque de Paris en avoit fait la bénédiction cet été. Cette chapelle est décorée avec une élégance qui fait honneur à la piété et au goût de ces religieuses. Comme elle n'est construite que pour elles, leur chœur, qui est beau et vaste, est directement en face de l'autel; des stalles règnent à droite et à gauche pour les religieuses; au milieu sont des bancs pour les élèves. Le sanctuaire, qui est revêtu en stuc, est surmonté d'une petite coupole, et c'est par

là qu'il reçoit le jour; aux quatre angles de la coupole sont des peintures à fresque, représentant les quatre évangélistes. L'autel, en forme de tombeau, en marbre blanc, est d'un très-bel effet; il est placé en avant d'un enfoncement sémi-circulaire, décoré avec une grande magnificence. Une gloire très-brillante en or avec un cœur au milieu, des marbres de différentes couleurs et des peintures par compartimens, tout cela est exécuté avec richesse et goût. A gauche de l'autel est une petite chapelle de la sainte Vierge, qui est aussi fort élégante; c'est là que sont admises les personnes du dehors qui peuvent visiter la chapelle. Quand nos églises offrent si souvent le spectacle de l'indigence et du dénuement, on aime à voir quelquefois plus de pompe et d'éclat environner le sanctuaire où réside le Dieu de majesté. La même chapelle a vu dernièrement une cérémonie très-touchante. Une jeune personne, fille de M. le marquis de Causans, deputé, a pris dernièrement le voile dans ce lieu. Une de ses sœurs y étoit déjà religieuse, et le sermon pour la vêture a été prononcé par M. l'abbé de Causans, leur frère, qui s'est retiré depuis un an à Mont-Rouge. M. le marquis de Causans assistoit à la cérémonie, et ce pieux et respectable vieillard offroit avec joie à Dieu le sacrifice de sa famille, et se félicitoit de voir ainsi trois enfans réunis par une vocation généreuse.

— Plusieurs lettres nous ont été adressées relativement à l'offre faite pour encourager l'établissement des missions dans les diocèses. L'auteur de l'offre s'est empressé de faire passer la somme promise à M. l'archevêque d'Albi, qui va commencer dans son diocèse un établissement de missionnaires; mais en même temps l'anonyme se refuse à étendre ce secours aux établissemens déjà commencés. Peut-être, parmi ces établissemens, en est-il qui mériteroient d'exciter plus d'intérêt, et qui auroient un besoin plus pressant d'appui; mais enfin, chacun est le maître de ses dons, et l'anonyme n'a point été convaincu par les raisons que nous avons fait valoir en faveur de quelques diocèses où il y a déjà un commencement d'établissement. Il veut absolument réserver la somme offerte pour les diocèses où ces établissemens sont à faire. Il ne nous appartient pas de blâmer sa détermination; mais il est bon qu'elle soit connue, pour éviter des démarches qui deviendroient inutiles. Il a dû écrire lui-même dans les diocèses où l'on avoit réclamé son concours. Cet éclaircissement nous dis-

pense de répondre à d'autres lettres où on sollicitoit les bienfaits de l'anonyme pour des œuvres entièrement étrangères aux missions : il a refusé formellement de prendre part à ces œuvres qui s'éloignent de son objet, et nous sommes obligé d'en prévenir les personnes qui nous ont écrit.

—M. Yenni, évêque de Lausanne, étoit en tournée dans le canton de Fribourg, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Pie VII. Le prélat se contenta d'annoncer officiellement cet évènement par une circulaire du 4 septembre, et demanda des prières soit pour le Pontife défunt, soit pour l'élection future. La solennité des obsèques fut différée pour de justes raisons; mais le prélat, de retour à Fribourg, a indiqué cette cérémonie par un Mandement du 3 novembre. M. Yenni y présente un tableau racourci, mais fidèle, du pontificat de Pie VII; il fait remarquer surtout le prodige de son élection. Ce morceau peint fort bien la situation de l'Eglise à cette époque :

« A la nouvelle de sa mort, les ennemis de l'Eglise chantent de toute part leur triomphe; ils proclament le règne de la raison, c'est-à-dire, le règne de la licence et de l'impiété. D'un autre côté, les fidèles, effrayés à la vue de cette affreuse tempête, se croient, comme les premiers disciples du Sauveur, sur le point d'être submergés, ou du moins ils craignent qu'en punition de nos prévarications le céleste flambeau de la foi, le don le plus précieux du ciel, ne nous soit enlevé.

» Hommes de peu de foi, pourquoi vous livrer à ces inquiétudes, vous dit le Seigneur comme autrefois à ses disciples ? modérez vos craintes, ouvrez vos cœurs à la confiance : celui qui d'une parole calmoit les tempêtes, le Dieu Sauveur, a les yeux ouverts sur son Eglise; déjà il se prépare à vous consoler, et à donner au monde en délire une nouvelle preuve de sa toute-puissance.

» En effet, N. T. C. F., lorsque le triomphe de l'impiété fut, pour ainsi dire, complet, lorsque l'Eglise se trouvoit dans une désolante viduité, que le sacré Collége, qui devoit lui donner un nouveau chef, étoit dispersé, le Seigneur jeta un regard de miséricorde sur son peuple. Se souvenant de sa promesse : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, il lui suscite des auxiliaires sur lesquels elle n'auroit pu compter. Il fait avancer du fond du nord des phalanges aguerries : comme un vent impétueux dissipe les sombres nuages, elles chassent devant elles les fiers républicains, qui jusqu'alors se croyoient invincibles. En peu de temps l'Italie est dégagée; les cardinaux peuvent s'assembler : réunis à Venise, ils élèvent, le 14 mars 1800, après un conclave de cent neuf jours, un nouveau chef sur le siége de Pierre,

et donnent par là un démenti formel aux sinistres prédictions des ennemis de l'Eglise.

» Cet évènement, qui est au-dessus de tous les calculs humains, décèle visiblement l'intervention d'une Providence qui préside à tous les destins de ce monde. Il est d'autant plus étonnant et d'autant plus digne de l'attention de l'observateur chrétien, qu'à peine le nouveau souverain Pontife a pris possession de l'héritage de Pierre que les chances tournent de nouveau. Dès que l'œuvre du Seigneur est accomplie, les armées d'abord victorieuses semblent perdre toute leur énergie; elles plient à leur tour, et les pays qui venoient d'être délivrés, tombés une seconde fois sous l'oppression, apprennent à l'univers que la Providence n'a suspendu un instant la verge destinée à châtier tous les peuples européens, que pour donner à son Eglise une preuve éclatante de sa protection et de l'indéfectibilité de ses promesses ».

Après avoir passé en revue les principales époques du dernier pontificat, M. l'évêque ordonne que le service indiqué par les autorités du canton de Fribourg aura lieu le 12, dans l'église collégiale de Saint-Nicolas, de Fribourg; le 14, dans les autres églises de la ville; et le 17, dans celles du reste du diocèse. Le service ayant déjà été célébré à Genève et à Berne, le Mandement n'est point applicable à ces deux villes. M. l'évêque ajoute à son Mandement l'annonce de l'élection de Léon XII; il ordonne à ce sujet un *Te Deum* pour le 23 novembre, et recommande aux curés et aux prédicateurs de rappeler aux fidèles les sentimens de vénération, d'obéissance et d'attachement filial qu'ils doivent au chef de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame est partie lundi pour Chartres, à la rencontre de Mgr. le duc d'Angoulême. LL. AA. RR. étoient attendues à Versailles par S. A. R. Monsieur, et à Saint-Cloud par Mme. la duchesse de Berri et les Enfans de France. Aujourd'hui, mardi, les Princes sont arrivés avec Mgr. le duc d'Angoulême, à deux heures, à la porte Maillot, où le pacificateur de l'Espagne est monté à cheval, et s'est mis à la tête des troupes de ligne et de la garde jusqu'à l'arc de triomphe, où il a été reçu par le conseil municipal. La garde nationale formoit la haie.

Toutes les troupes sont entrées ensuite dans les Tuileries, et ont défilé devant S. M. La cavalerie et l'artillerie ont été se former en masse sur la terrasse du bord de l'eau. Une foule immense couvroit la place Louis XV et les quais, et des acclamations unanimes se sont fait entendre. Le Prince a paru fort touché de cet accueil. Nous donnerons dans le numéro prochain de plus amples détails.

— S. A. R. Monsieur, sur la demande de M. le préfet de la

Seine-Inférieure, avoit daigné accorder 500 fr. pour être distribués aux plus nécessiteux des incendiés de la cour Saint-Martin. S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, qui ne laisse jamais échapper une occasion de faire éclater sa vive sollicitude pour tous les infortunés, vient d'envoyer une pareille somme de 500 francs à M. le maire de cette ville.

— Par ordonnance du Roi, du 26 novembre, la direction générale des subsistances militaires, créée par ordonnance du 10 décembre 1817, est supprimée. Sont également supprimés tous les emplois auxquels il avoit été nommé dans cette administration. Les attributions de la direction générale des subsistances militaires rentreront dans la direction de l'administration de la guerre, et formeront une division particulière, dont le ministre déterminera l'organisation.

— Une ordonnance royale qui vient de paroître fixe le droit à percevoir sur les marchandises aux canaux d'Orléans et du Loing.

— Par ordonnance de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, M. le vicomte Foullon de Doué, colonel du 13e. régiment de ligne, a été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. de Castel, capitaine au 7e. régiment d'artillerie, qui avoit construit la belle batterie du Roi, qui a tant contribué à la prise du fort Santi-Petri, vient d'être nommé par le Prince généralissime chef de bataillon, et chevalier de Saint-Louis.

— M. Colonna Cesari, lieutenant-colonel du 9e. régiment d'infanterie de ligne, est nommé colonel du 3e. d'infanterie légère, en remplacement de M. le comte de Saint-Gilles, mort des suites des nombreuses blessures qu'il avoit reçues au siége de Pampelune.

— M. de Chabanne est nommé colonel des lanciers de la garde, et M. de l'Epinay est nommé colonel des cuirassiers de la garde, en remplacement de M. le comte Elie de Périgord.

— Un ordre général de l'armée a été donné au quartier-général, à Oyarzun, le 22 novembre. Mgr. le duc d'Angoulême y témoigne à l'armée des Pyrénées, en la quittant, sa vive satisfaction pour le zèle, l'ardeur et le dévoûment qu'elle a montrés dans toutes les occasions, ainsi que pour la parfaite discipline qu'elle a constamment observée. Le Prince généralissime se trouve heureux d'avoir été placé par le Roi à la tête d'une armée qui fait la gloire de la France.

— Le Prince généralissime a fait, à cheval et par journées d'étapes, la route du port Sainte-Marie au pont de la Bidassoa. S. A. R. s'est arrêtée partout où il y avoit des établissemens militaires à visiter, des éloges à donner, et des blessés à consoler et à récompenser.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Bordeaux le 26 novembre : la garde nationale et le 55e. régiment d'infanterie de ligne, qui en forme la garnison, étoient sous les armes depuis onze heures. La population de cette ville et des environs occupoit les rues et les chemins depuis le Château-Royal jusqu'à la colonne du Douze-Mars. Vers trois heures un quart, les *vivat* les plus bruyans, l'agitation des mouchoirs blancs, et les cris de *Vive le duc d'Angoulême! vive le vainqueur du Trocadéro! vive le libérateur de l'Espagne!* ont annoncé l'arrivée du Prince dans la cité fidèle. Harangué par M. Ar-

noux, maire par *interim*, S. A. R. a daigné répondre de la manière la plus affectueuse aux sentimens d'amour et de dévoûment qu'on lui manifestoit de toutes parts avec tant de sincérité.

De zélés royalistes ont voulu dételer la voiture du Prince; mais S. A. R. n'a pas voulu accorder une faveur si ardemment désirée. Enfin Monseigneur est arrivé au Château-Royal, où il a été reçu par M. le lieutenant-général baron Alméras et M. le comte de Breteuil. A peine entré dans ses appartemens : « Messieurs, a dit le Prince d'un air satisfait, c'est comme au 12 mars ». Mgr. l'archevêque de Bordeaux et plusieurs autres personnes ont eu l'honneur d'être admises à la table de S. A. R.

A la chute du jour, tous les édifices publics et la plupart des maisons ont offert de brillantes illuminations.

— M. le lieutenant-général baron Canuel, en passant à Bordeaux, le 24 novembre, à son retour d'Espagne, a été visité par une députation du Cercle du Douze-Mars, société composée d'hommes aussi respectables par leurs vertus et le rang qu'ils occupent dans la société, que par leur dévoûment au Roi et à son auguste famille. La députation ayant témoigné le plaisir qu'éprouveroient les membres du Cercle, s'ils voyoient M. le général au milieu d'eux, M. Canuel s'est empressé de s'y rendre, et il y a été reçu au milieu des plus vives acclamations.

— M. le comte d'Escars, aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé, le 29 novembre, à Paris.

— Mgr. le garde des sceaux vient de faire un rapport où il propose à S. M. d'appliquer indistinctement aux membres des cours royales et des anciennes cours souveraines l'article 78 du décret du 6 juillet 1810, qui permettoit de placer dans les salles d'audience des cours royales les portraits de ceux qui seroient morts dans l'exercice de leurs fonctions, et qui se seroient illustrés *par un profond savoir, par la pratique constante des vertus de leur état, et par des actes notables de courage et de dévoûment.*

— Par ordonnance du 13, M. Rotschild a été nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— M. de Rigny, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la *Médée*, est entré à Smyrne, après une navigation de plus d'un mois dans l'Archipel. La station française a rendu au commerce et à l'humanité de nouveaux et importans services. A Naxie, M. de Rigny s'est emparé d'un corsaire grec et d'un autre bâtiment, sur lequel la cargaison d'un navire français capturé avoit été transportée. Il a aussi obtenu du capitan-pacha de Salamine la liberté de plusieurs esclaves chrétiens; et des Grecs, la délivrance des Musulmans, femmes et enfans, qui se trouvoient alors en leur pouvoir.

— Un journal littéraire, l'*Apollon*, qui se publioit à Aix, et qui s'annonçoit sous la couleur constitutionnelle, a cessé de paroître après son second numéro.

— Un maire d'une commune importante des environs de Rouen, vient d'être révoqué de ses fonctions pour avoir pris part à une souscription en faveur des transfuges français pris les armes à la main.

— La *Gazette de la cour de Vienne* publie l'article suivant : « L'empereur ayant acquis la conviction que M. Robert Wilson s'est rendu, par ses relations formelles avec les perturbateurs et les révolutionnaires des différens pays, et par les démarches et par les actions qu'il a entreprises publiquement pour les soutenir, indigne des décorations militaires autrichiennes, qu'il avoit reçues antérieurement en récompense de la bravoure dont il avoit fait preuve en différentes occasions sur le champ de bataille, S. M. I. a jugé à propos de déclarer ledit Robert Wilson déchu de ses ordres, et d'adresser à la chancellerie des ordres l'intimation d'effacer son nom de la liste de leurs membres ».

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Un ordre royal, daté d'Aranjuez, le 12 novembre, prescrit que, nonobstant le décret pour suspendre les épurations de toutes les classes, l'épuration des individus faisant partie du corps royal des gardes de la personne du roi doit se faire immédiatement, d'après une résolution royale spéciale envoyée à S. Exc. le commandant-général de ce corps.

Le ministre de la guerre A. D. Joseph San Juan vient de rendre public un décret royal qui porte que le roi, voulant donner à don Francisco-Xavier de Elio, son capitaine-général du royaume de Valence, des marques de sa satisfaction pour ses services distingués, et lui prouver combien son cœur a été affligé du malheureux sort que lui a attiré sa constante fidélité à sa personne, permet à son fils aîné de prendre le titre de *Marquis de la Fidélité*; déclare que lui et ses successeurs sont affranchis de tous droits et contributions actuellement établis ou qui pourroient l'être à l'avenir sur les titres de Castille; que les membres actuels de la famille de feu le général Elio jouiront pendant toute leur vie de sa solde entière, et qu'enfin une couronne royale sera placée au milieu de l'écusson de leurs armes de famille, et dessous les lettres F. L. H., initiales de *fidélité, loyauté, honneur*.

Le roi a confirmé M. le marquis de Lazan dans les fonctions de vice-roi de Navarre, auxquelles il avoit été nommé par le conseil royal de la régence.

M. le comte de Saldonna, ambassadeur extraordinaire du roi de Portugal, a eu l'honneur de féliciter S. M. sur son retour à Madrid.

S. M. a donné ordre de mettre en liberté le marquis de Santa-Cruz, l'un des membres de la municipalité qui furent arrêtés la veille de l'entrée de S. M.

M. le baron d'Eroles doit faire incessamment son entrée à Barcelonne, à la tête de quatre mille hommes. On prépare son logement au palais.

L'arrivée du général Mina à Plymouth, à bord d'un brick français, est annoncée par les journaux anglais.

Arguelles et Quadra, membres des cortès espagnoles, sont arrivés, le 24 novembre, à Londres.

La société des Bonnes-Lettres, formée depuis trois ans, va poursuivre le cours de ses travaux, et le titre de *Société royale*, qu'elle a obtenu des bontés du Roi, ajoute encore à ses engagemens. Elle appelle de nouveau dans son sein tous les amis des bonnes doctrines. Les noms les plus justement célèbres dans toutes les classes figurent sur la liste de ses fondateurs et de ses abonnés; tous les ministres en sont membres; des pairs, des députés, des hommes distingués dans tous les rangs de la société, sont entrés dans cette honorable association.

Les séances publiques recommenceront le 5 décembre; elles auront lieu les mardi et vendredi, à huit heures du soir. Deux prix ont été proposés, comme nous l'avons déjà dit, et seront distribués le 28 janvier et le 3 mai de l'année prochaine. Le sujet du prix de poésie sera l'armée française en Espagne, et celui du prix de prose un discours sur les avantages de la légitimité. Le prix pour chacun sera une médaille d'or de 1500 fr.

Les cours pour les sciences sont faits par MM. Pariset, Savard et Veron; pour l'histoire, par M. Lacretelle; pour l'éloquence, par M. Berryer fils, pour différens genres de littérature, par MM. Duviquet, Auger, Dussault et Villemain. En outre, des hommes de lettres feront des lectures variées, soit en vers, soit en prose; nous nommerons parmi eux, MM. Henri de Bonald, de Haller, Michaud, Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette, Laurentie, etc. Le *Prospectus* pour l'année 1824 se trouve au bureau de la société, rue Neuve-Saint-Augustin, n°. 17.

Récit des opérations de l'armée française en Espagne, par M. Capefigue.

Il semble que nous ne pouvons prendre un moment plus favorable pour annoncer cet ouvrage, que l'époque où l'armée victorieuse rentre parmi nous, et où le Prince qui a dirigé les opérations arrive triomphant dans la capitale. M. Capefigue a recueilli les principaux faits militaires de cette campagne glorieuse, qui a délivré un prince et une nation entière du joug révolutionnaire. Il commence par un exposé des négociations qui précédèrent les hostilités, puis il décrit les opérations des divers corps jusqu'à la délivrance du roi. L'auteur finit par des considérations générales sur la guerre et sur ses résultats. Ces considérations, comme celles qui commencent le volume, sont rédigées dans un bon esprit, et sont d'un observateur exact et judicieux. Le volume est terminé par des pièces justificatives. Un portrait de M. le duc d'Angoulême orne le frontispice.

Cet ouvrage pourra fournir des matériaux pour l'histoire, et conservera le souvenir des hauts faits de nos troupes. Peut-être eût-il été à désirer que l'auteur y eût joint quelques détails sur la révolution espagnole, même sur les décrets des cortès, et sur les excès et les violences commises dans les provinces : mais ce n'étoit point l'objet de M. Capefigue, qui s'est borné à faire l'histoire de notre armée.

[stamp]

Rétractation d'un constitutionnel.

Il restoit encore à l'église constitutionnelle quelques adhérens que de funestes engagemens ou de fâcheuses illusions retenoient dans ce parti. Mais chaque jour le voile se déchire, et tous ceux qui aimoient la vérité, et qui étoient dignes de la connoître, ouvrent enfin les yeux, et rompent leurs liens. On a vu dernièrement dans le diocèse de Saint-Claude de nombreuses rétractations qui ont comblé de joie le respectable évêque et son clergé fidèle. Le diocèse de Besançon vient aussi d'être témoin à cet égard de la démarche la plus éclatante de la part d'un ecclésiastique isolé à la vérité, mais dont l'exemple ne sera sans doute pas stérile. M. Vernerey, curé du Luhier, vient de signer sa rétractation et de la motiver par un écrit qu'il est bon de faire connoître, après avoir dit quelque chose de son auteur.

M. Claude-François-Maurice Vernerey, prêtre du diocèse de Besançon, eut le malheur de s'attacher, jeune encore, à l'église constitutionnelle. Il s'appliqua cependant à l'étude de la théologie, et composa un *Catéchisme dogmatique sur la religion*, qui fut présenté en manuscrit au concile de 1797. Peut-être est-ce le même ouvrage qui fut publié, en 1799, sous le titre d'*Exposition des Fondemens de la religion de Jésus-Christ, ou les Preuves de cette religion expliquées aux fidèles par demandes et réponses*; Arbois, in-8°. d'environ 400 pages. Cet ouvrage parut accompagné d'une Lettre pastorale du constitutionnel Demandre, pour le recommander à son troupeau. Cette recommandation n'empêcha pas que l'*Exposition* n'essuyât une critique. Un anonyme fit imprimer une *Lettre*, à laquelle M. Vernerey répondit; sa réponse se trouve au t. XV des *Annales de la religion*, publiées par les constitutionnels, page 77. On trouve dans le même recueil, tom. XI, p. 215, des *Vues* de M. Vernerey *sur un Cours de théologie française, adressées aux évêques réunis*; *Vues* que le rédacteur des *Annales* n'approuvoit pas, et avec raison, ce semble; le projet de mettre la théologie en français offroit plus d'inconvéniens que d'avantages.

M. Vernerey parut au concile de 1801, comme député du clergé du Doubs. Il y fut nommé membre d'une commission qui devoit ouvrir des conférences avec le clergé insermenté; mais il ne paroît pas avoir assisté à ces conférences. Le 12 août il fit, au nom d'une autre congrégation, un rapport sur l'éducation des clercs; ce rapport contient d'assez bonnes vues, mais laisse voir pourtant quelques traces de préjugés. L'auteur y fait l'éloge de la Théologie de Lyon, qu'il préfère à toutes les autres; il s'élève un peu contre l'ultramontanisme, et on sait ce que les constitutionnels entendoient par là.

Après le concile, M. Vernerey retourna sans doute à sa cure du Luhier. Le Coz, devenu archevêque de Besançon, le nomma professeur dans son séminaire; mais M. Vernerey s'y trouvant avec des collègues opposés à l'église constitutionnelle, et avec des jeunes gens nourris aussi dans des principes contraires au schisme, ne pût occuper long-temps cette place, où sa doctrine et ses sentimens l'exposoient chaque jour à des attaques et à des contradictions de la part même de ses élèves. Le Coz voulut le faire nommer professeur de la Faculté de théologie de Besançon; mais il échoua encore dans ce projet, et la Faculté ne fut point établie. M. Vernerey retourna donc au Luhier, et il occupe encore aujourd'hui cette place. Lorsque M. de Pressigny vint occuper le siége de Besançon, en 1819, le prélat, dans sa Lettre pastorale du 31 octobre, rappela les brefs de Pie VI contre la constitution civile du clergé, et l'adhésion que les évêques de France y avoient donnée. D'après le témoignage du prélat, M. Vernerey offrit de rendre aux décrets de Pie VI une *soumission provisoire;* mais le prélat demandoit de plus une adhésion de cœur, et M. le curé du Luhier ne se trouvoit pas encore suffisamment convaincu. Il vient enfin de signer la formule que M. de Pressigny lui avoit envoyée en 1820, et qui est ainsi conçue :

« J'adhère sincèrement aux jugemens du saint Siége, et notamment au bref du 13 avril 1791, concernant la constitution civile du clergé. Je me repens d'avoir prêté serment à cette constitution, et d'avoir agi d'après les principes et les règles qu'elle établissoit, et je promets de ne rien faire, de ne rien dire qui soit contraire aux règles énoncées dans les jugemens du siége apostolique contre cette constitution ».

Ce n'a point été assez pour M. Vernerey de signer cette

déclaration; il a exposé ses motifs dans une *Lettre aux prêtres constitutionnels*, qui est datée de Besançon, le 21 novembre dernier. Il y rappelle les objections qu'on avoit faites contre l'authenticité des brefs, et montre que ces objections tombent devant l'adhésion des évêques de France. Il répond ensuite aux autres difficultés que l'on tire, soit de ce que les brefs de Pie VI n'ont pas reçu l'attache du gouvernement, soit de ce qu'on les suppose contraires aux libertés gallicanes. Il y avoit une autre difficulté tirée de l'adhésion des églises étrangères; est-il bien certain, disoit-on, que les évêques étrangers aient accepté les décrets de Pie VI? M. Vernerey trouve une approbation suffisante dans la conduite que ces prélats ont tenue constamment envers nos évêques et nos prêtres exilés. *Dès-lors*, dit-il, *il n'y a plus à objecter, ni les décisions des universités de Fribourg en Brigaw, de Pise, de Pavie, ni les sentimens de quelques évêques étrangers en petit nombre, puisque les décisions de l'Eglise universelle se forment par l'unanimité morale des évêques, et non par leur unanimité physique.*

Nous n'entendons pas trop ce que M. V. veut dire par cette *unanimité physique;* il paroît, au surplus, qu'il n'a pas connu un recueil qui eût encore simplifié pour lui cette discussion. M. Hulot, aujourd'hui grand-vicaire de Reims, qui a publié une collection des Brefs de Pie VI, a fait imprimer aussi à Augsbourg, en 1800, des témoignages d'adhésion des évêques à ces brefs. On y compte, outre cent vingt-huit évêques de France, vingt-quatre cardinaux, cinquante évêques des Etats du Pape, treize de diverses parties de l'Italie, dix-neuf d'Allemagne et de pays voisins, huit de Savoie et du Comtat, sept d'Espagne, quatorze évêques dans d'autres contrées; en tout, deux cent soixante-trois prélats. *Voyez* le volume intitulé: *Saliburgensis cujusdam religiosi debita Castigatio,* in-8°. de 432 pages. Ce recueil ne laisse aucun doute sur l'adhésion du corps épiscopal aux décrets de Pie VI.

Enfin, M. Vernerey termine sa Lettre par le passage suivant, où il s'adresse à ses anciens confrères:

« O vous, qui n'auriez pas encore fait la déclaration demandée, permettez que je vous adresse ces paroles de saint Paul à Agrippa: *Opto apud Deum, non tantùm te, sed etiam omnes qui audiunt, hodiè fieri tales qualis et ego sum.* Si j'ai exposé les motifs qui m'avoient engagé à différer, si même

j'en ai énoncé d'autres qui ne firent jamais impression sur mon esprit, c'est dans l'unique but d'être utile à ceux qui pourroient encore être retenus par quelques-unes de ces raisons frivoles. Lisez, méditez, au pied du crucifix, ce petit écrit qui vous est présenté avec autant de modestie que de confiance; priez beaucoup, et j'ose espérer que bientôt auront cessé, dans ce beau diocèse, ces divisions que vous connoissez être si nuisibles à la religion : elle réclame notre union pour la faire fleurir et pour affoiblir l'impiété du siècle; nous y refuserons-nous? Si l'immortel Fénélon, si Vigil, Paschal II et Jean XXII, ces premières colonnes de l'Eglise, n'ont pas craint de condamner quelques points de leur doctrine privée, lorsqu'une fois la vérité s'est montrée à eux, comment de simples prêtres oseroient-ils rougir de rendre un témoignage public à la vérité connue? *Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri. Gloria magna est sequi Dominum.* Hâtez-vous donc, je vous en conjure par Jésus-Christ, notre Sauveur, hâtez-vous de venir aux pieds de notre digne prélat; signez avec la plus grande sincérité : imitateurs de notre divin Maître, il vous recevra avec bonté; vous ferez couler de ses yeux des larmes de tendresse, vous serez sa joie et sa consolation. Puissions-nous tous, par la soumission respectueuse, entière et constante que nous rendrons à son autorité, par un redoublement de zèle, si nous exerçons le saint ministère, et par la pratique soutenue de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques, ajouter de nouveaux fleurons à sa couronne dans le ciel! Ainsi soit-il ».

Tel est cet écrit, qui paroît rédigé avec beaucoup de bonne foi. M. Vernerey est un des prêtres les plus instruits du diocèse de Besançon; s'il a tardé jusqu'ici à reconnoître la fausse route dans laquelle il étoit engagé, il faut l'attribuer sans doute à de malheureuses circonstances, à d'anciens préjugés, à de liaisons dont l'influence est trop puissante. Il est bien difficile de revenir sur des opinions qu'on a long-temps professées, et c'est une des grâces les plus rares et les plus précieuses que d'avoir la force d'abandonner une cause qu'on s'étoit fait une habitude de soutenir. M. Vernerey a montré dans sa démarche de la candeur et de l'humilité; son retour a réjoui tous les prêtres attachés à la bonne doctrine, et on espère que cet exemple aura une heureuse influence sur ceux qui hésitent encore à se soumettre aux décrets de l'Eglise

et à la voix des pasteurs. Le diocèse de Besançon commence enfin à se retrouver en harmonie avec les autres églises de France, et les tristes soins qu'avoit pris feu Le Coz d'y enraciner le schisme perdent chaque jour de leur influence. Ce zélé patron de l'église constitutionnelle a été suivi dans la tombe par les autres évêques de son parti qu'il avoit rassemblés autour de lui; il ne restoit plus dans ce diocèse que deux prêtres de cette école qui pussent compter. Voilà l'un qui se rétractre, l'autre (M. G.) est vieux et infirme. Le diocèse possède beaucoup de prêtres fort attachés à l'unité et déclarés contre les nouveautés. Dans peu de temps, il faut l'espérer, l'église constitutionnelle ne laissera plus de traces même dans cette province, et on s'étonnera qu'elle ait pu conserver si long-temps des partisans.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le lundi matin 17 novembre, le souverain Pontife sortit de ses appartemens du Quirinal, et, s'étant revêtu d'une chape rouge et d'une mitre d'or, se rendit dans la salle du consistoire, et y tint le premier consistoire depuis son couronnement. Le saint Père s'étant placé sur son trône, y adressa ses remercîmens aux cardinaux, dans une allocution latine que nous publierons plus tard. M. le cardinal della Somaglia, doyen du sacré Collége, répondit au nom de tous ses collègues. S. S. ferma ensuite la bouche, suivant la coutume, à M. le cardinal Zurla, créé cardinal par Pie VII, le 16 mai dernier; puis elle proposa pour les églises suivantes, savoir :

A l'archevêché de Salzbourg, M. Augustin Gruber, transféré de l'évêché de Lavant en Carniole; à l'archevêché de Bari (royaume de Naples), M. Michel Clari, transféré de l'évêché de Catanzaro; à l'archevêché de Messine, M. François-de-Paule Villadicani, transféré de l'évêché d'Orthosie *in part. inf.*; et à l'archevêché de Rouen, M. Gustave-Maximilien-Juste, des princes de Croï, transféré de l'évêché de Strasbourg;

A l'évêché de Montalto (Etat de l'Eglise), M. Philippe Ambrosi, chanoine d'Ascoli; à l'évêché de Nola (royaume des Deux-Siciles, ainsi que les trois suivans), M. Nicolas Coppola, transféré de Bari; à l'évêché d'Aversa, M. Fran-

çois-Xavier Durini, transféré de Marsi; à l'évêché de Patti, M. Nicolas Gatto, transféré de Titopolis *in part. inf.*; à l'évêché de Girgenti, l'abbé Pierre-Marie d'Agostino, religieux du Mont-Cassin; à l'évêché de Massa di Carrara, nouvellement érigé, M. François Zoppi, de Milan; à l'évêché de Vaccia, en Hongrie, M. François-de-Paule, des comtes de Nadasd, né à Vienne, archidiacre de Strigonie; à l'évêché de Langres, M. Gilbert-Paul Aragonès d'Orset, grand-vicaire de Clermont; à l'évêché de Châlons, M. Joseph-Marie-François-Victor de Monyer de Prilly, d'Avignon, supérieur d'un séminaire en cette ville; à l'évêché de Perpignan, M. Jean-François de Saunhac de Belcastel, grand-vicaire de Cahors; à l'évêché de Saint-Diez, M. Jacques-Alexis Jacquemin, ancien grand-vicaire de Nanci; à l'évêché de Culm, en Pologne, M. Ignace-Vincent-Stanislas de Mathy, chanoine de Varsovie;

Et aux évêchés *in part.* suivans; savoir, à l'évêché d'Ortosie, M. Fortuné Paterno, doyen de Catane; à l'évêché d'Imeria, M. Louis-Sylvestre de La Châtre, ancien grand-vicaire de Nevers; et à l'évêché de Dorila, M. Jean-Frédéric Œstercveicher, chanoine de Bamberg.

Après la promotion des évêques, M. le cardinal Falzacappa se démit du titre presbytéral des SS. Nérée et Achillès, et opta celui de Sainte-Marie au-delà du Tibre, qui étoit vacant par l'exaltation de S. S. M. le cardinal Riario-Sforza se démit aussi de son titre diaconal de Saint-Georges *in Velabro*, et obtint celui de Sainte-Marie *in Domnica*. S. S. ouvrit la bouche au cardinal Zurla; et les cardinaux Fabrice Ruffo et Consalvi, premiers diacres, s'étant approchés de son trône, elle prêta le serment ordinaire d'observer les bulles et constitutions apostoliques. Elle assigna au cardinal Zurla le titre presbytéral de Sainte-Croix de Jérusalem, et lui donna l'anneau de cardinal.

Les avocats consistoriaux firent la demande du pallium pour les archevêques de Bari, de Salzbourg, de Messine, de Besançon et de Rouen; et S. S. étant passée dans une salle contiguë, et ayant déposé ses ornemens pontificaux, donna le rochet à l'évêque élu de Massa di Carrara, et la mozette à l'évêque de Girgenti.

Paris. On a vu, par les détails qui précèdent sur le consistoire, que cinq évêchés de France y ont été pourvus, M. de

La Châtre, qui a été nommé évêque d'Iméria *in part.*, est le même qui étoit précédemment aumônier ordinaire du Roi, et qui, en 1817, avoit été nommé à l'évêché de Beauvais; mais il a renoncé à cette nomination. Il reste encore à pourvoir aux siéges de Strasbourg, de Metz, de Quimper, de Montauban, de Nanci et d'Angoulême. Les informations sont faites déjà depuis quelque temps pour les trois premiers, et elles doivent être arrivées à Rome. On croit que les prélats nommés à ces siéges seront institués dans le prochain consistoire; peut-être même M. l'évêque de Montauban, qui a fait aussi ses informations, pourroit-il y être préconisé. Enfin, on dit que le Pape y donnera un titre d'évêché *in part.* à un ecclésiastique français qui avoit accompagné un des cardinaux comme conclaviste, et qui est connu par quelques écrits.

— Un antique et pieux usage conduit nos Princes au pied des autels, quand ils ont à rendre grâces à Dieu de quelque succès. Jadis Henri IV, entrant pour la première fois dans la capitale soumise, alla d'abord à Notre-Dame remercier Dieu d'un grand évènement; quand Louis XVIII revint parmi nous, après plus de vingt ans d'exil, il alla également à la métropole avant de reprendre possession du palais de ses pères, et parut plus empressé d'offrir ses vœux au Très-Haut que de recevoir les hommages de ses sujets. Le pacificateur de l'Espagne s'est hâté aussi d'aller porter ses lauriers dans le temple saint, et, avant de recevoir les félicitations des grands corps de l'Etat, il a voulu rendre grâces à Dieu des succès de ses armes, et remercier la sainte Vierge de sa puissante protection. Le Prince est arrivé à Notre-Dame, le mercredi 3, à dix heures du matin, et a été reçu par M. l'archevêque, qui, à la tête du chapitre, a adressé à S. A. R. un discours de félicitations. Le prélat a célébré une messe basse. Quoique le Prince eût défendu tout appareil, et que la cérémonie n'eût pas été annoncée, cependant des curés et ecclésiastiques, plusieurs personnes de distinction, MM. les deux préfets, M. le procureur-général, s'étoient rendus à la métropole. Après la messe, le Prince a été reconduit par le clergé, et a adressé à M. l'archevêque les paroles les plus obligeantes. Ainsi nos Princes donnent en toute rencontre des marques de leur attachement à la religion, et de leur fidélité à en observer les pieuses pratiques.

— La fête de saint François-Xavier a été célébrée solen-

nellement dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes. Quatre missionnaires étoient ce jour-là à l'autel; l'un d'eux officioit, deux autres remplissoient les fonctions de diacre et de sous-diacre, et le quatrième étoit prêtre assistant. Le panégyrique du saint apôtre des Indes a été prononcé par M. Fourdinier, un des directeurs de la maison. Le lendemain, deux des missionnaires sont partis pour Brest, d'où ils doivent se rendre à la Martinique; un troisième est destiné pour Gorès, et n'attend, pour s'y rendre, que les derniers arrangemens à prendre avec le ministère de la marine; le quatrième doit aller à la Guadeloupe; mais il attend un compagnon de voyage. Ce renfort ne remplira pas, il s'en faut, tout le vide qu'offrent nos colonies, et on ne peut qu'engager les ecclésiastiques propres à ce ministère à écouter les vœux et les besoins de tant de fidèles dépourvus de secours. Lundi prochain, le séminaire du Saint-Esprit célébrera la fête de la Conception de la sainte Vierge, à laquelle le séminaire est consacré. Le saint Sacrement sera exposé toute la journée, et il y aura indulgence plénière. Le sermon sera à trois heures. Le séminaire du Saint-Esprit compte maintenant un plus grand nombre de sujets; outre les théologiens, il y a, comme nous l'avons vu, plusieurs jeunes gens qui font leurs classes d'humanités, et qui se préparent de loin pour l'état ecclésiastique.

— Par une ordonnance du 1er. octobre, le Roi a autorisé comme collége ecclésiastique l'établissement formé à Combrée, arrondissement de Segré. Cet établissement est dirigé par M. Drouet, qui, après avoir été élevé au collége de Beaupréau, ayant été forcé de quitter cette maison pour se livrer au ministère, n'a pas voulu cependant renoncer entièrement au soin de préparer des sujets pour l'Eglise. Il s'est trouvé en peu de temps à la tête d'une pension nombreuse, et souhaitoit vivement de donner à cet établissement plus de consistance et de stabilité. Il a obtenu, par le canal de M. le grand-maître, l'autorisation nécessaire, et le diocèse d'Angers se félicite de ce nouveau moyen d'encouragement pour les vocations ecclésiastiques.

— L'Espagne voit aujourd'hui revenir ses évêques exilés, ses prêtres bannis, ses religieux qui avoient été obligés de chercher un asile dans des terres étrangères. Ceux de ses prélats qui étoient dans le midi de la France sont successivement

rentrés dans leurs diocèses, et nous avons appris que les Trapistes qui étoient à Toulouse se sont mis en route pour retourner à leur couvent. On croit que les religieux supprimés seront rétablis. Mais pendant que la Providence répare ainsi les injustices et les violences passées, les complices de la révolution fuient à leur tour, et éprouvent le sort qu'ils avoient fait éprouver à d'autres. Le docteur Villanueva, ce ministre éphémère des cortès à Rome, qui ne put remplir sa mission, parce que le souverain Pontife refusa de le recevoir; cet homme connu par son ardent patriotisme et par sa violente opposition contre le saint Siége, s'est exilé lui-même d'un pays où l'ordre renaissoit. Il s'étoit retiré d'abord à Gibraltar, d'où il a passé en Angleterre. On dit que ces réfugiés cherchent à exciter l'intérêt dans ce royaume, et qu'il est question d'ouvrir des souscriptions en leur faveur. La générosité anglaise peut être touchée du sort des femmes, des enfans et des hommes qui se sont trouvés dans des circonstances malheureuses; mais elle ne doit rien à ceux qui ont donné l'exemple des proscriptions, qui ont pillé les églises, qui se sont enrichis des dépouilles des monastères, et qui ont tout fait pour troubler et désoler leur patrie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les habitans de Paris, impatiens de voir le Prince qui vient de pacifier l'Espagne et de relever le trône d'un Bourbon, n'ont pas attendu l'heure désignée pour l'entrée du vainqueur du Trocadéro, pour se porter en foule aux Champs-Elysées; la boue, la pluie n'ont servi qu'à mettre en évidence le zèle des Parisiens, accourus pour repaître leurs regards de l'auguste présence du Prince victorieux et pacificateur.

Arrivé à la porte Maillot, Mgr. le duc d'Angoulême est monté à cheval pour faire son entrée dans Paris. Le Prince avoit à ses côtés les maréchaux ducs de Reggio, de Raguse, le marquis de Lauriston, les généraux Bordesoulle, de Béthisy, Larochejacquelein, duc de Guiche, et d'autres généraux ou officiers supérieurs qui ont fait aussi partie de l'armée d'Espagne.

Une tente magnifique avoit été élevée à la barrière de l'Etoile. Mgr. l'archevêque, accompagné de ses grands-vicaires, s'étoit réuni au corps municipal, qui, ayant à sa tête M. le comte de Chabrol, a été présenté à Monseigneur par le grand-maître des cérémonies de France. M. le préfet de la Seine a adressé un discours au Prince, qui l'a écouté avec beaucoup de bonté, et, ôtant son chapeau pour obtenir le silence et faire cesser un moment les acclamations, S. A. R.

s'est penchée sur son cheval, et a répondu : « Je suis bien sensible aux félicitations que vous m'exprimez au nom de la ville de Paris. Je suis heureux d'avoir rempli la mission que le Roi m'avoit donnée, d'avoir rétabli la paix, et d'avoir montré qu'on peut tout faire à la tête d'une armée française ».

Vingt-un coups de canons tirés aux Invalides ont alors annoncé que S. A. R. entroit dans la capitale : le cortége s'est alors mis en marche. En avant de S. A. R. marchoient les braves des 3es. bataillons des 1er. et 4e. régimens de la garde royale, qui eurent tant de part à l'immortel fait d'armes du Trocadéro, et dont les drapeaux étoient en lambeaux et criblés par la mitraille. M. le comte d'Ambrugeac, en cordon rouge, étoit à leur tête.

A deux heures, le petit-fils de Henri IV est entré dans le palais des Tuileries, aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive le héros du Trocadéro! vivent les Bourbons!* Le Prince, arrivé dans le cabinet du Roi, s'est jeté à ses pieds. S. M. l'a relevé, et, après l'avoir pressé sur son cœur, lui a dit : *Mon fils, je suis content de vous.*

Peu après, le Roi a paru au pavillon de la tour de l'Horloge, sous un riche baldaquin. Sa Majesté avoit à sa droite LL. AA. RR. Monsieur et le Prince généralissime, et à sa gauche LL. AA. RR. Madame et Mme. la duchesse de Berri. Notre Henri, et son auguste sœur, étoient à côté de leur mère. Le Roi a pris par la main son fils d'adoption, et l'a présenté à son peuple. Monseigneur a baisé avec attendrissement la main qui lui étoit tendue.

Alors les troupes, composant un effectif d'environ trente mille hommes, tous dans la plus belle tenue, ont commencé leur mouvement, et ont défilé dans cet ordre : les 3es. bataillons des 1er. et 4e. régimens de la garde royale, qui arrivent de Cadix, les douze légions de la garde nationale, les gardes du corps à pied du Roi, toute l'infanterie de la garde royale et de la garde suisse, les sapeurs-pompiers et les gendarmes à pied de Paris, l'artillerie à pied et à cheval de la garde royale, les gardes du corps à cheval, les grenadiers à cheval, les cuirassiers, les lanciers, les hussards, les gendarmes d'élite et la gendarmerie royale de Paris.

Les dames et *les forts* de la Halle, ainsi que la corporation des charbonniers, ont aussi défilé devant l'auguste famille.

Le temps, qui avoit été affreux toute la matinée, s'est éclairci vers deux heures, et le soleil a paru au moment où le Prince mettoit le pied dans les Tuileries; le ciel alors est devenu d'azur.

Les réjouissances et l'enthousiasme se sont prolongés dans la soirée. La foule n'a cessé de remplir le jardin des Tuileries, où une illumination brillante attiroit tous les regards. Tout le parterre étoit entouré de colonnes entrelacées de guirlandes de feu. Le château étoit aussi couvert de lampions, et des rangées d'ifs se prolongeoient depuis le Pont-Tournant jusqu'à la barrière de l'Etoile.

Les illuminations de la capitale n'ont pas été moins brillantes. Les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières se faisoient remarquer par des devises allégoriques en l'honneur de l'armée française.

Presque toutes les boutiques de la capitale avoient été fermées dès le matin.

— S. M. a daigné accorder le cordon bleu à M. le duc San-Carlos, ambassadeur d'Espagne à Paris.

— LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, après avoir fait leur cour à S. M., sont venus, le 3, présenter leurs félicitations à Mgr. le duc d'Angoulême.

Le Prince généralissime a ensuite reçu successivement les hommages et les félicitations des grands-officiers de la maison du Roi, des premiers officiers de LL. AA. RR. et SS., des officiers supérieurs, des états-majors de la garde nationale, de ceux des légions parisiennes, des états-majors de la garde royale de toute arme, et d'un concours immense de lieutenans-généraux, d'officiers supérieurs. Avant les militaires ont été admis au même honneur: une députation de la cour de cassation, une autre de la cour des comptes, de la cour royale, du tribunal de première instance, de celui du commerce: tous les présidens des cours et des tribunaux étoient à la tête de leur députation respective.

S. Exc. Mgr. le nonce apostolique de S. S. a complimenté S. A. R. au nom du corps diplomatique.

— Le 1er. décembre a été pour la ville de Vendôme un jour d'ivresse et de bonheur. Pour recevoir dignement S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, il avoit été élevé un arc de triomphe, orné de trophées et d'inscriptions rappelant les victoires gagnées et les villes prises par les Français. Dès le matin, M. le marquis d'Avaray, commandant le département, s'étoit porté à la tête des chasseurs des-Pyrénées, à la rencontre du Prince. S. A. R. fut reçue sous l'arc de triomphe par M. le comte de Saint-Luc, préfet de Loir et Cher, et M. le comte de Beaumont, sous-préfet de l'arrondissement. La population toute entière étoit accourue sur le passage de S. A. R. Le Prince ayant exprimé sa surprise de ce que, malgré ses ordres formels, on lui avoit préparé une réception, M. le préfet a répondu que les Français n'obéissoient qu'à leurs cœurs, lorsqu'il s'agissoit de donner aux Bourbons des preuves de leur amour.

Les habitans de Vendôme n'ont pu contempler qu'un instant les traits chéris du héros de la France; mais cet instant leur a suffi pour faire éclater les plus vifs transports d'enthousiasme, et S. A. R. a pu jouir du bonheur qu'excitoit sa présence.

—La ville de Tours a eu aussi le bonheur de posséder quelques instans le duc d'Angoulême; le Prince, qui n'étoit attendu, le 1er. décembre, que vers les cinq heures du soir, y est arrivé avant trois heures. Un escadron de chasseurs du Cantal, rangé en bataille, à trois quarts de lieue de la ville, a salué le Prince par les plus vives acclamations. Un moment après, la garde nationale à cheval a rencontré S. A. R., qu'elle a escorté jusqu'au palais de la préfecture. A la porte de la ville, le Prince a trouvé le régiment des carabiniers de Monsieur, qu'il sembloit vouloir consoler, par les signes les plus affectueux, de n'avoir point été appelé au bonheur de partager sa gloire et ses dangers. S. A. R. a fait son entrée, escortée à la droite par M. le lieutenant-

général Donnadieu, avec qui le Prince s'est souvent entretenu et avec la plus grande bonté; et à gauche, par M. le maréchal de camp baron d'Estabeurath, et par un brillant état-major.

S. A. R., en quittant la ville, a fait mettre à la disposition de M. le maire une somme de 1000 fr. pour être distribuée à la classe indigente.

— On ne conçoit pas non plus les transports de joie et d'allégresse avec lesquels les Chartrains ont accueilli le héros du Trocadéro et son auguste épouse. S. A. R. MADAME est arrivée à Chartres, le lundi à quatre heures de l'après-midi, dans le plus stricte incognito; MONSEIGNEUR, que l'on n'attendoit que dans la soirée, a rejoint MADAME à l'évêché, un quart-d'heure après son arrivée. L'entrevue des deux époux a été des plus touchantes, et a eu lieu sur l'escalier même du palais; tous les témoins de cette scène en ont été profondément émus; des larmes d'attendrissement couloient de tous les yeux.

LL. AA. RR. quittèrent Chartres le mardi, à six heures du matin; quoique la nuit fût sombre et le temps fort mauvais, un grand nombre de personnes s'étoient réunies devant l'évêché pour jouir encore une fois de la présence du Prince, et le saluer par de nouvelles acclamations.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à son passage à Madrid, a nommé chevalier de Saint-Louis, M. de Countois, capitaine au 1er. de hussards, pour sa belle conduite à l'affaire d'Almaraz. Cet officier, qui commandoit le 1er. escadron du régiment, se précipita seul au milieu des rangs ennemis, où il reçut six coups de sabre.

— Ce soir, 4, il y a eu dîner de famille au château. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, et S. A. R. le prince de Carignan, ont eu l'honneur de dîner avec S. M.

— S. A. S. le prince de Hohenlohe, ex-général en chef du troisième corps de l'armée des Pyrénées, qui a été dangereusement malade à Burgos, est arrivé, le 3, à Paris, accompagné de son médecin, le docteur Beaupré, chirurgien principal au même corps. S. A. S. jouit actuellement d'une assez bonne santé.

— Le prince de Carignan est arrivé, le 3, à Paris avec ses aides-de-camp et sa suite. S. A. R. est descendue au grand hôtel de Paris, rue de Rivoli.

— M. le comte Meynadier, chef d'état major-général du 3e. corps, a été nommé major-général de l'armée d'occupation.

— MM. les officiers du 4e. régiment de la garde, ont donné, le 3, un dîner à leurs camarades arrivés d'Espagne. MM. les généraux comte Partouneaux, comte d'Ambrugeac, baron de Gressot, baron de Mallet, comte de Trogoff, tous les colonels et plusieurs officiers supérieurs de l'infanterie de la garde, assistoient à cette fête de famille.

— M. le marquis de Bouillé vient de répondre à un article sur l'affaire de Varennes, inséré dans les *Tablettes universelles*, à l'occasion des Mémoires de M. le duc de Choiseul, qui attaquent la famille de M. le marquis de Bouillé d'une manière trop injurieuse pour qu'il pût se dispenser d'y faire quelque attention.

— Le jour de l'entrée de Mgr. le duc d'Angoulême, nous avons eu à déplorer un accident malheureux arrivé aux Tuileries. Plusieurs personnes, ne pouvant pénétrer dans le jardin, essayèrent d'escalader le mur de la terrasse dite du bord de l'eau. Les invitations réitérées des sentinelles firent retirer la plupart de ces individus; mais un d'eux, le sieur Honia, âgé de 18 ans, commis marchand, résista à toutes les injonctions. Deux fois il fut repoussé, et deux fois il revint à la charge, en menaçant du poing le factionnaire. On entendit même près de ce jeune homme le cri : *Désarmez ce coquin de factionnaire.* Le factionnaire ainsi insulté, et se voyant forcé ainsi dans sa consigne, en se débattant pour la faire observer, fit un mouvement en arrière, afin de présenter la baïonnette pour sa défense. Son fusil est alors partit, quoique depuis le matin l'amorce en eût été retirée, ainsi que cela est d'usage pour toutes les troupes de service au château. Ce militaire, nommé Simon, voltigeur au 4e. régiment de la garde, a été arrêté sur-le-champ, et conduit à la prison militaire de l'Abbaye. L'enquête commencée se continue avec la plus scrupuleuse attention, et il sera donné à cette malheureuse affaire toute la suite qu'elle réclame dans l'intérêt de la justice.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Le gouvernement s'occupe sérieusement du décret d'amnistie. Il avoit été proposé au roi d'en excepter les *afrancesados*; mais S. M. a répondu qu'ayant acquis la certitude qu'il se trouvoit parmi eux de sincères amis de la légitimité, elle devoit oublier les temps malheureux où ils avoient encouru sa disgrâce.

Le baron d'Eroles, capitaine général de la Catalogne, mande, par une dépêche du 18 de ce mois, qu'à la suite d'une conférence qu'il a eue avec le général Llobera, la division de ce général, forte de cinq mille hommes, et cantonnée à Reuss, a fait sa pleine et entière soumission au roi.

Le comte de Carthagène, général Morillo, a demandé ses passeports pour la France; ils lui ont été accordés. Le général Quesada, n'ayant pas accepté de remplacer Morillo, comme capitaine général du royaume de Galice, S. M. Ferdinand vient de nommer à cette place le lieutenant-général D. Juan de Contreras.

Amor, colonel de l'ex-régiment de *Lusithania*, a été désarmé, et ses soldats licenciés. Le désarmement s'est fait dans le cantonnement de Carrion de Los Condes, près Palencia, où on les avoit placés, et aux cris de *Vive le roi!*

Réflexions sur la Révolution de France, par Burke. Nouvelle édition (1).

Edmond Burke, un des orateurs les plus distingués par

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Egron; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere au bureau de ce journal.

leurs talens et leur caractère que l'Angleterre ait eus dans ces derniers temps, étoit né à Dublin en 1730, et parut avec éclat au parlement. Il prit part à toutes les grandes questions qui y furent traitées, et se montra, sous le ministère de Pitt, un des membres les plus habiles de l'opposition. On auroit pu supposer qu'un homme qui avoit long-temps fait cause commune avec les amis de la liberté, applaudiroit aux premiers mouvemens de la révolution française; au contraire, Burke témoigna, dès l'origine, une profonde horreur pour cette grande crise et pour ses moteurs : c'est ce qui produisit ces *Réflexions*, qui parurent en 1790, et qui eurent un succès prodigieux en Angleterre et en France. On est étonné, en lisant cet ouvrage, qu'un étranger eût pu juger aussi bien les hommes et les faits de la révolution; et on est plus étonné encore de la pénétration avec laquelle il expose les suites nécessaires de cette commotion. Quelques légères erreurs se trouvent à peine dans cet exposé rapide et fait de verve. L'auteur y parle même convenablement du clergé catholique, et y déplore les atteintes portées à la religion. Protestant modéré, il ne pouvoit s'empêcher de blâmer une spoliation injuste, et il fut un des plus zélés pour accueillir en Angleterre nos ecclésiastiques victimes de la persécution. Cet homme généreux fut à la tête du comité des secours, et il témoigna en toute rencontre, à ces respectables proscrits, l'intérêt le plus vif et le plus soutenu. Il mourut le 8 juillet 1797. Il avoit épousé une catholique, et quelques compatriotes ardens lui ont reproché son penchant pour la religion catholique.

Ce qui excita Burke à publier ces *Réflexions*, c'est qu'il vit se former en Angleterre des sociétés pour applaudir à la révolution française. Il voulut prouver que les principes de la constitution anglaise étoient contraires au nouveau régime qu'on s'efforçoit d'introduire chez nous. Il discute donc dans son livre les droits du souverain, l'ancienne constitution de la France, la différence des mœurs, les droits de chaque ordre, les véritables intérêts du peuple, toutes les principales parties, enfin, du système adopté par l'assemblée constituante. Il compare ce qu'on fit autrefois en Angleterre sous Henri VIII et sous Guillaume avec ce qu'on venoit de faire en France, et déplore cette légèreté, cette manie de changer, et cette imprévoyance avec lesquelles les promoteurs de la révolution marchoient en aveugles à la destruction de tout ce qui

existoit. La suite n'a que trop prouvé la justesse des vues de l'habile orateur. Ce qui domine dans son écrit, c'est l'horreur pour l'injustice et la violence, et un vif attachement à l'ordre établi.

On a cru utile de réimprimer cet écrit, dans un moment où les amis de la révolution essaient de la laver de tant de crimes. Le jugement de Burke a d'autant plus de poids qu'il appartenoit à la classe plébéïenne, et qu'il étoit ami d'une sage liberté, protestant, et long-temps attaché au parti de l'opposition. Plût à Dieu que notre opposition montrât la même modération et la même impartialité que cet illustre publiciste!

Ode sur la guerre d'Espagne.

L'heureuse issue de la guerre d'Espagne a excité la verve des poètes, et les journaux ont cité des pièces de vers inspirées par un véritable talent. M. le comte de Marcellus, dont le goût pour la poésie n'est pas moins connu que le dévoûment, a aussi chanté la délivrance de l'Espagne. Sa muse, grave et religieuse, a pris pour texte le Cantique de Moïse, et l'applique au triomphe remporté sur les révolutionnaires d'Espagne. Ne pouvant citer toute cette pièce, nous en donnerons au moins les premières et les dernières strophes :

Chantons du Roi des rois la grandeur et la gloire,
La révolte enchaînée au char de la victoire,
Et par un Dieu vengeur nos tyrans foudroyés.
Sur leur puissance en vain leur orgueil se confie;
Le coursier indompté, le cavalier impie,
Tout fléchit, tout tombe à ses pieds (1).

Sa louange est l'objet de nos humbles cantiques;
Il accomplit en nous ses promesses antiques,
Il anime, il bénit nos efforts triomphans.
Dans le feu des combats ses regards tutélaires
Nous donnent la victoire, et le Dieu de nos pères
Est le père de leurs enfans..... (2).

---

(1) Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est; equum et ascensorem dejecit in mare.

(2) Fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem; iste Deus meus, et glorificabò eum; Deus patris mei et exultabo eum.

Grand Dieu, tu confondis leurs complots sanguinaires;
Ta main seule a frappé ces mortels téméraires
Qui des sociétés brisent tous les liens.
Quand d'un front couronné tu punis les outrages,
Tu venges ton saint nom; les rois sont tes images,
Et leurs ennemis sont les tiens (1).

Prompte à les dévorer, ta colère étincelle.
Que devient sous tes coups leur troupe criminelle?
Leur chef, saisi d'effroi, se dérobe et s'enfuit.
Ton souffle anéantit cette orgueilleuse armée;
Telle au feu d'un brasier la paille consumée
Se dissipe et s'évanouit..... (2).

La révolte vaincue en son dernier asile,
Comme un roc foudroyé sous tes coups immobile,
Tremble devant un Dieu par son crime irrité;
Mais ton peuple à ta loi, comme à son roi, fidèle,
Verra de jour en jour s'accroître avec son zèle
Sa gloire et sa félicité (3).

Sur nos Princes, grand Dieu, fais éclater ta grâce,
Des saints et des héros bénis l'auguste race;
Ils sont tes humbles fils, daigne être leur soutien.
Tu vois dans leurs vertus reluire ton image;
Affermis leur pouvoir; leur trône est ton ouvrage,
Seigneur, et leur peuple est le tien (4).

Les dons de leur amour ornent ton sanctuaire;
Ils savent qu'un bon roi doit régner pour te plaire;
Que sa plus grande gloire est d'observer ta loi.
Oui, tout nom doit fléchir devant ton nom suprême;
Le monde, l'univers, et l'éternité même,
Tout n'est rien devant toi (5).

---

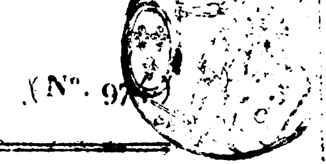
(1) Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine; dextera tua, Domine, percussit inimicum, et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos.

(2) Misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam, et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ.

(3) Irruat semper eos formido et pavor in magnitudine brachii tui; fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus iste quem possedisti.

(4) Introduces eos et plantabis in monte hæreditatis tuæ, firmissimo habitaculo tuo quod operatus es, Domine.

(5) Sanctuarium tuum, Domine, quod firmaverunt manus tuæ; Dominus regnabit in æternum et ultra.



Précis historique sur Pie VII; par Jean Cohen (1).

Cet ouvrage est un de ceux dont nous avons parlé dernièrement, et que la circonstance a fait éclore. M. Cohen annonce dans sa *Préface* qu'il est possesseur de documens précieux sur la vie du Pontife, et que *ses foibles talens l'ont fait hésiter* pendant quelque temps s'il publieroit ces documens. Il ajoute qu'il doit ces documens, et tout ce qui a rapport aux usages et cérémonies de Rome, à l'obligeance de son ami, M. L. Nous ne connoissons point M. Cohen, et nous ne savons quel est M. L. Nous allons examiner l'ouvrage en lui-même, et sans aucune espèce de prévention favorable ou contraire.

L'auteur paroît avoir eu en effet des renseignemens sur la vie du Père Chiaramonti, avant sa promotion à l'épiscopat; mais ces renseignemens ne paroissent pas mériter tous une égale confiance. Il prétend que les religieux du couvent de Saint-Anselme à Rome tentèrent d'empoisonner leur confrère Chiaramonti avec une tasse de chocolat; *l'impartialité de l'histoire le force*, dit-il, *à donner place à ce fait*. On ne voit pas trop comment *l'impartialité de l'histoire* pouvoit obliger à rapporter un fait atroce, invraisemblable, ignoré jusqu'ici, et que, suivant l'auteur lui-même, les religieux de Saint-Anselme n'ont cessé de nier, en témoignant une vive horreur pour un crime si épouvantable.

Arrivé à l'époque du conclave de Venise, M. Cohen

(1) 1 vol. in-8°., avec portrait; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Delaunay; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

commence une énorme digression sur les formes du conclave. Cette digression a 70 pages, et étoit d'autant moins nécessaire que les détails qu'elle contient se rapportent en partie aux conclaves qui se tiennent à Rome, et ne sont pas tous applicables à celui de Venise. Il donne sur celui-ci des particularités qui n'étoient point connues, et dont nous présenterons la substance, sans nous rendre aucunement garant de l'exactitude des faits. Voici comment l'auteur raconte les choses.

Les trente-cinq cardinaux étoient partagés en deux factions; le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, avoit vingt-deux voix, et le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, treize. Le cardinal Braschi, neveu du dernier pape, étoit le chef de la première faction, et le cardinal Antonelli, chef de la seconde. Pendant long-temps les voix se balancèrent entre les deux compétiteurs. On porta ensuite par lassitude quelques autres candidats, Valenti, Gerdil, Antonelli, Albani; mais ils ne purent jamais approcher du nombre de voix requis. Le cardinal Gerdil parut un moment sur le point d'être élu; mais le cardinal Herzan, ministre d'Autriche, lui donna l'exclusion, comme étant né sujet du roi de Sardaigne. On revint au cardinal Bellisomi, et son élection étoit assurée; mais le cardinal Herzan engagea les cardinaux à écrire à l'empereur d'Autriche pour lui faire part de leur choix; plus de six semaines s'écoulèrent sans que l'on reçût de réponse. Pendant ce temps quelques voix se détachèrent du parti de Bellisomi, sans cependant procurer à celui d'Antonelli la prépondérance nécessaire. C'est alors qu'on songea, pour la première fois, à Chiaramonte, qui fut enfin élu.

Tel est le récit de M. Cohen; mais j'avoue que je ne le crois pas exact, au moins dans toutes ses parties. D'abord, je ne sais pourquoi il accuse le cardinal Antonelli d'*ambition*, qui, dit-il, l'emporta dans son cœur sur la reconnoissance. Parce que le cardinal An-

tonelli devoit le chapeau à Pie VI, étoit-il obligé en conscience d'adhérer au choix du neveu de Pie VI, et ne pouvoit-il absolument porter un cardinal qu'il jugeoit plus digne? Cette accusation est d'autant plus injuste que le cardinal Antonelli jouissoit d'une grande réputation de piété, de savoir et d'intégrité. Il étoit regardé avec le cardinal Gerdil comme une des lumières du sacré Collége, et Pie VI lui avoit témoigné constamment une confiance entière. Il étoit assez naturel qu'un homme de ce mérite exerçât de l'influence dans ce conclave, et l'estime que lui portoient ses collègues l'auroit peut-être élevé sur le saint Siége, s'il n'eût pas été aussi avancé en âge; il avoit 70 ans.

Quant au cardinal Gerdil, je remarque que l'auteur l'appelle deux fois *Terdil*. Une telle erreur sur un cardinal si connu par son savoir et par ses nombreux ouvrages, infirme un peu l'autorité de la narration. Enfin, ce que M. Cohen raconte d'un courrier envoyé à Vienne, et dont la réponse se fit attendre plus de six semaines, est tout-à-fait dénué de vraisemblance. Il n'y a pas cent lieues de Venise à Vienne, et il n'y a nulle apparence que la cour d'Autriche eût tardé si long-temps à répondre à une dépêche de cette importance.

La suite du *Précis* de M. Cohen offre encore des inexactitudes qu'un peu plus de recherches lui eût fait éviter. Il parle de M. Joubert, évêque de Saint-Flour, qui se présenta au Pape à Fontainebleau; c'étoit *Jaubert* qu'il falloit dire. Il a accueilli une conversation apocryphe entre le Pape et M. de Beaumont, évêque de Plaisance; conversation contre laquelle le prélat a réclamé. Il suppose qu'en emmenant le Pape de Savonne on lui mit une redingotte et un chapeau rond; c'est une anecdote qui se répandit dans le temps, et que l'on a même adoptée dans quelques écrits; mais elle n'est pas plus vraie que celle de l'insulte et des

menaces faites par Buonaparte au Pontife dans leur entrevue de Fontainebleau, en janvier 1813. Je suis étonné que M. Cohen ne se soit pas tenu en garde contre ces exagérations, qui ont été démenties. Le Pape lui-même a déclaré la vérité à un ecclésiastique distingué, qui en a rendu témoignage.

Je ne reprocherai point à M. Cohen d'avoir supprimé beaucoup de faits; il avoit annoncé qu'il ne vouloit donner qu'une esquisse. Cependant on le trouvera un peu trop succinct sur certains faits; par exemple, sur les témoignages de respect rendus au saint Père pendant ses voyages en France, sur les députations de Savone, etc. Il n'a pas connu, à ce qu'il paroît, l'ouvrage de M. de Barral, ni d'autres matériaux qu'il auroit pu consulter. Il suppose que Pie VII ne retrouva qu'à Rome, en 1814, le cardinal Consalvi, dont il étoit, selon lui, séparé depuis cinq ans, tandis qu'il est notoire que ce cardinal fut amené en France en 1809, et rejoignit le Pape à Fontainebleau, après l'acte du 25 janvier 1813.

Il n'y a donc pas dans ce *Précis* tout l'ordre, la suite et l'exactitude que l'on pourroit désirer. L'auteur paroît songer à une seconde édition; on l'engage à revoir son récit, à rectifier quelques circonstances, et surtout à en ajouter qui sont de nature à entrer dans son plan. L'ouvrage paroît fait d'ailleurs dans un bon esprit, et l'auteur s'exprime en toute occasion comme un homme attaché à la religion, et plein de respect pour le vertueux Pontife dont il retrace les principales actions.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le souverain Pontife avoit indiqué le 20 novembre pour tenir un consistoire public, afin de donner le chapeau en cérémonie aux cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare, proclamés par Pie VII, le 23 décembre 1816,

le 2 décembre 1822 et le 16 mai 1823. LL. EEm., prévenues par le maître des cérémonies, se rendirent en cortége au palais Quirinal, et, étant entrées dans la chapelle Pauline, y prêtèrent le serment accoutumé aux constitutions apostoliques, devant les cardinaux della Somaglia, Pacca, Firrao, Fabrice Ruffo, Cacciapiatti et Mgr. Mazio, secrétaire du sacré Collége. Cependant le saint Père, s'étant revêtu de ses ornemens, se rendit dans la salle du consistoire, et y reçut les hommages des cardinaux. Le secrétaire de la congrégation des rits et les avocats consistoriaux s'étant formés en cercle autour du trône du saint Père, un d'eux, M. Invernizzi, fit un discours sur le cause de la béatification du vénérable Barthélemi des Martyrs, archevêque de Bragne. On alla ensuite chercher les trois nouveaux cardinaux, qui entrèrent, accompagnés chacun de deux cardinaux diacres, et, étant montés au trône du saint Père, lui baisèrent les pieds et la main, et reçurent ensuite de lui le baiser. Ils allèrent ensuite embrasser les autres cardinaux, se mirent à leurs places, et se couvrirent de la barrette. Pendant ce temps, M. Invernizzi finit son discours. Les trois cardinaux étant retournés aux pieds de S. S. elle leur donna le chapeau avec les formalités prescrites. Elle quitta ensuite ses ornemens dans une pièce voisine, et M. le cardinal Solaro lui adressa ses remercîmens, au nom de tous ses collègues. Tout le sacré Collége se rendit avec les trois cardinaux à la chapelle Pauline, où l'on chanta le *Te Deum*. Les prélats, les magistrats romains et la noblesse assistoient à la cérémonie. Le soir, les trois cardinaux, s'étant réunis à l'église de Jésus, allèrent en cortége visiter l'église Saint-Pierre, et y laissèrent l'aumône accoutumée pour les pauvres. A la fin du jour, un prélat leur apporta le chapeau, suivant l'usage.

Paris. On apprend de Rome qu'il s'y est tenu, le 24 novembre, un troisième consistoire, dans lequel ont été préconisés MM. Tharin, pour l'évêché de Strasbourg, et Besson, pour l'évêché de Metz.

— Le 8 décembre, jour de la fête de la Conception, M. l'archevêque a présidé une réunion des hommes des différentes associations formées dans la capitale à la suite de la visite pastorale. MM. les curés des paroisses où ces associations se sont formées s'y trouvoient, ainsi que M. le supérieur des missions, et environ quatre cents associés. M. l'archevêque

s'est fait rendre compte des progrès et de l'état de ces associations, et a paru satisfait de l'esprit et du zèle qui les anime. Ces associations, tant celle de Sainte-Geneviève que les autres des paroisses, présentent environ mille fidèles, qui s'excitent les uns les autres à pratiquer la religion sans respect humain. M. l'archevêque a adressé aux associés les paroles les plus encourageantes et les plus affectueuses, et a témoigné le désir de voir de temps en temps de semblables réunions, qui resserreroient les liens entre le pasteur et le troupeau. Il a paru porter un vif intérêt aux associations, et a annoncé qu'il espéroit en voir se former de semblables dans les paroisses où se fait en ce moment la visite. On s'est occupé ensuite de différens objets de réglemens intérieurs, et on s'est séparé, après avoir récité les prières d'usage dans les réunions. On dit qu'il y aura désormais deux grandes réunions annuelles à l'archevêché.

— Le second dimanche de l'Avent, M. l'abbé Borderies a prêché à Saint-Sulpice sur l'étude de la religion ; la division de son discours étoit l'importance de cette étude, et la réfutation des prétextes qu'on apporte pour les négliger. Pour le premier point, l'ordre de Dieu, le soin de notre salut, l'intérêt de nos frères, tout nous prescrit d'étudier la religion ; dans l'ancien Testament, il étoit recommandé aux Juifs d'étudier constamment la loi, et dans le nouveau, Jésus-Christ a confirmé ce précepte. Mais les uns prétendent connoître la loi, les autres allèguent qu'ils n'ont pas le temps de l'étudier ; d'autres enfin trouvent cette étude trop grave et trop pénible. L'orateur a réfuté ces divers prétextes. Ceux qui prétendent connoître la loi en ignorent cependant quelquefois les dispositions les plus importantes, et auroient besoin d'étudier le livre divin qui doit faire la consolation habituelle du chrétien pour s'y instruire de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut pratiquer. On allègue pour excuses les soins d'un état, les embarras d'une famille, les devoirs et les convenances de la société ; mais d'abord l'étude de la religion, de la grande et unique affaire, doit passer avant tout. Ensuite ne pourroit-on lui consacrer quelques portions de ce temps que l'on perd à la table, au jeu, en des spectacles frivoles, en des conversations oiseuses ? Tant de gens se plaignent que les journées sont longues et que l'ennui les dévore ; eh ! que n'étudient-ils un peu leur religion ! Mais cette étude est sévère et laborieuse ;

il est vrai qu'elle n'offre aucun attrait à la frivolité. Mais combien elle est propre à élever l'esprit et à nourrir le cœur! Combien de préceptes sublimes, de dogmes consolans, de leçons et d'exemples qui sont de nature à nous toucher et à nous guider! combien, parmi les auteurs qui ont traité de la religion, de génies faits pour plaire au goût le plus difficile! Ici l'orateur a indiqué rapidement des prélats illustres, l'ornement de l'église gallicane par leurs écrits et leurs vertus. On remarquoit à ces discours un grand nombre d'hommes, et surtout de jeunes gens qui sans doute sont attirés à la fois par la solidité des pensées, par la méthode, et par un style plein de nerf et de précision, comme de grâce et d'éclat. M. Borderies a encore prêché le lendemain pour le jour de la fête.

— Un des premiers soins des nouveaux évêques a été d'établir leurs chapitres, et avec raison, puisque c'est là ce qui met le sceau à la formation du siége, et ce qui assure la perpétuité de la juridiction en cas de vacance. On seroit fort embarrassé pour les nouveaux siéges, si le titulaire mouroit avant d'avoir procédé à la formation de son chapitre : aussi presque tous les nouveaux évêque ont-ils déjà pris des arrangemens à cet égard. M. l'évêque de Marseille, entr'autres, a, dès le 19 octobre dernier, installé ses chanoines. S'étant rendu, ce jour-là, dans sa cathédrale, on chanta le *Veni, Creator*, et le prélat adressa aux chanoines un discours tout paternel, et les installa d'après les formes accoutumées. Ceux qui furent nommés dans cette circonstance sont MM. de Mazenod, grand-vicaire de M. l'évêque, archidiacre et prévôt de la major; Tempier, archidiacre de Saint-Victor; Bonnefoy, archidiacre de Saint-Martin; Gaulhier, archiprêtre; Sardou, Ricard, Ripert, Martin Compian, Martin, Castinel, Fabre et Rey. M. Manuel, supérieur du séminaire, est chanoine honoraire. Ce même titre est accordé à des ecclésiastiques recommandables par leurs services. La nomination faite, le chapitre commença de suite l'office canonial, et M. l'évêque officia pontificalement à la messe. Le prélat, depuis son arrivée dans cette ville, a visité plusieurs fois les hôpitaux, s'est rendu même chez des malades atteints de la petite vérole, leur a administré le sacrement de confirmation, et a chargé les curés de le prévenir lorsque quelque malade réclameroit à cet égard son ministère. Cette charité du prélat a paru digne du successeur de M. de Belzunce.

— La pièce suivante est trop édifiante pour ne pas trouver place en entier dans ce journal. On remarquera que cette rétractation est faite en parfaite santé, et qu'elle est accompagnée de pénitences telles qu'on en pratique à la Trappe :

« Je soussigné, François-Joseph Le Roux, originaire d'Amiens, âgé de cinquante-huit ans, sain de corps et d'esprit, jouissant d'une bonne et parfaite santé, pour le présent novice à l'abbaye de la Trappe de Melleray, où je désire terminer ma carrière et expier par la pénitence les égaremens de ma vie; voulant réparer autant qu'il est en moi, par une rétractation publique et authentique, les outrages que j'ai commis envers Dieu, les scandales que j'ai donnés, les fautes sans nombre que j'ai faites et occasionnées, souhaitant, par la sincérité et la publicité de mon retour, consoler l'Eglise, que j'ai cruellement affligée, intéresser en ma faveur toutes les ames pieuses, qui prieront pour ma persévérance; encourager les pusillanimes et les lâches, qui, ayant été entraînés comme moi, croupissent dans leur funeste ap[illegible] et n'ont pas le courage de briser ces coupables liens, je déclare que j'ai eu le malheur et la foiblesse de recevoir les saints ordres d'un évêque intrus, schismatique et apostat; qu'intrus moi-même, j'ai osé exercer, pendant vingt mois, les fonctions de vicaire dans la ville d'Amiens, avec les prétendus pouvoirs que m'avoit donnés ce faux pasteur; que, marchant d'abîmes en abîmes, j'ai eu ensuite l'audace de contracter une union criminelle avec une fille libre, et, pendant plus de vingt ans, ai vécu avec cette malheureuse créature. Dieu l'a appelée à lui; et j'avois demandé moi-même une dispense au saint Siége, aussitôt qu'il a été possible de l'obtenir.

» Dégagé de ces funestes liens, courbé sous le poids de mes iniquités, mais rassuré par la miséricorde infinie de Dieu, n'ayant d'autre désir que sa gloire et mon salut, voulant travailler sérieusement à réparer des fautes aussi graves que multipliées, j'ai cru que le principal acte de mon retour et de ma conversion devroit être le désaveu le plus sincère et le plus entier de tous mes égaremens : c'est dans ce désir que, prosterné aux pieds de mon vénérable abbé, le suppliant de donner à cette déclaration toute la publicité qu'elle peut avoir, je rétracte dans toute la sincérité de mon cœur et déteste mon intrusion, mon apostasie, mon union concubinaire, mon attachement à la prétendue constitution civile du clergé, les

sermens que j'ai eu le malheur de prêter à ce code sacrilége, et tous les crimes enfin qui sont sortis de ces sources empoisonnées. Je crois tout ce que croit la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et condamne tout ce qu'elle condamne; j'abjure, du fond de mon cœur, toutes mes erreurs religieuses et politiques. Je suis enfant soumis de notre saint Père le Pape, que je reconnois pour le vicaire de Jésus-Christ, et sujet fidèle et dévoué du bon, sage et légitime Roi que le Seigneur a daigné, pour le bonheur de la France, replacer sur le trône de ses pères.

» Je conjure tous ceux qui liront ma rétractation de prier Dieu pour moi, et, tout indigne que j'en suis, je prierai de mon côté tous les jours de ma vie pour les pécheurs, surtout pour ces malheureux intrus, schismatiques, apostats, qui m'ont, pendant si long-temps, compté dans leurs rangs; et, plein de confiance dans le prix infini du sang de Jésus-Christ, j'attendrai de sa miséricorde le pardon qu'il n'a jamais refusé à un cœur sincèrement contrit et humilié ». *Signé*, François-Joseph Le Roux. *Certifié conforme à l'original, déposé entre mes mains*, F. Antoine, *abbé de la Trappe de Melleray*. Abbaye de Melleray, 28 novembre 1803.

— Plusieurs abonnés nous savent gré de tenir une note exacte des guérisons qui viennent à notre connoissance, et qui paroissent bien constatées, parmi celles qui sont attribuées au prince de Hohenlohe. On vient de nous transmettre en ce moment des détails circonstanciés sur la guérison de la demoiselle Poullet, de Malines. Nous en avions déjà ouï parler, et nous attendions des renseignemens plus précis. Ceux que nous venons de recevoir nous sont envoyés par un respectable ecclésiastique, qui a désiré ne pas être nommé. Voici les faits: La demoiselle Barbe Poullet, âgée de cinquante-deux ans, sœur d'un ancien député à la seconde chambre des Etats-généraux, étoit atteinte, depuis vingt-neuf ans, d'une maladie de nerfs, accompagnée des symptômes les plus graves. Son estomac pouvoit à peine retenir quelques boissons; les autres alimens ne passoient pas. Sa maigreur et sa foiblesse étoient extrêmes. Toujours obligée, depuis vingt-neuf ans, de garder le lit, ses jambes s'étoient racourcies et avoient perdu leur flexibilité; Mlle. Poullet n'en faisoit plus usage, même dans sa chambre. Elle souffroit des douleurs très-vives, et cependant elle étoit non-seulement patiente et résignée, mais même

gaie : on ne concevoit pas qu'elle résistât à un état si pénible ; aussi elle avoit été plusieurs fois administrée, et son médecin annonça un jour que le lendemain elle ne seroit plus. Toutes les ressources de l'art ayant été inutilement employées, Mlle. Poullet pria un ami d'écrire au prince de Hohenlohe, pour la recommander à ses prières. Le 22 juin de cette année, dernier jour de la neuvaine faite par ordre du prince, la malade sentit, vers midi, une forte secousse et une révolution totale dans son corps, ses jambes reprirent leur mouvement, et elle se trouva radicalement guérie. La fille qui la servoit étant accourue au bruit, fut fort surprise de la voir marcher seule et sans appui, puis descendre les escaliers, prendre un repas, sans qu'il en résultât rien de fâcheux. Dans l'après-midi, Mlle. Poullet voulut aller à l'église métropolitaine remercier Dieu, elle monta sans secours en voiture, et alla de là à l'église de Hanwick, consacrée à la sainte Vierge. Elle continue à jouir de la meilleure santé, va à pied, se promène. C'est un fait que toute la ville de Malines peut attester. La lettre qui contient ces détails est du 29 novembre. On parle beaucoup, en ce moment, d'une autre guérison opérée récemment à Gand ; nous acceptons, avec reconnoissance, l'offre que nous fait un estimable abonné de nous envoyer une relation détaillée de cet évènement.

— M. Irénée-Yves Dessole, archevêque de Chambéri, ayant atteint sa quatre-vingtième année, a désiré quitter ses fonctions pastorales, et sa démission a été acceptée à Rome. Le chapitre métropolitain de Chambéri a été invité, en conséquence, à nommer des vicaires-généraux capitulaires, et a fait choix, par sa délibération du 22 novembre, de M. l'abbé Rey, archidiacre, et des chanoines Billiet et Martinet. Ces grands-vicaires ont donné, le 26 novembre, un Mandement pour annoncer la démission de M. l'archevêque et leur administration. Ils y font un juste éloge du prélat, que l'on sait être Français, et qui, avant de gouverner le diocèse de Chambéri, avait administré celui de Digne :

« Dix-neuf ans d'une administration douce et paternelle avoient accoutumé le clergé de Savoie à vivre sous la direction de son évêque, comme une nombreuse famille sous un chef vénéré. Sa bonté adoucissoit toutes les peines attachées à notre état ; et les nombreuses inquiétudes inséparables d'un ministère aussi difficile que celui des pasteurs, disparoissoient quand on les avoit versées dans son sein. Son cœur aimoit à encourager, à consoler les nôtres, et savoit rendre faciles les

plus rigoureux sacrifices. La sévérité des règles ecclésiastiques qui régissent ce diocèse, étoit si sagement tempérées par ses tendres invitations, ou par sa touchante indulgence, que rien ne coûtoit pour lui plaire, et que l'on pourroit dire que sous son gouvernement, la force de notre discipline étoit toute entière dans notre amour.

» Aussi son souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs; il y est gravé par la vénération et par la reconnoissance. Ce bon père nous a exprimé et nous a chargé de transmettre à tous ses prêtres l'assurance de l'affection qu'il leur conserve, et de la douleur qu'il éprouve à s'en séparer. Son cœur étoit vivement ému, en nous dictant, pour ainsi dire, ce testament de tendresse pour son clergé; il l'eût été bien davantage, s'il eût connu toute l'étendue de nos regrets. Il réclame, en nous quittant, les prières de ses prêtres; eh! que de motifs ne trouverons-nous pas, Messieurs, dans nos propres sentimens pour l'associer désormais à tous les vœux que le ciel entendra de notre part! Puisse t il lui-même se ressouvenir toujours de son ancien troupeau, et ne cesser d'étendre ses mains vénérables pour bénir les nombreux enfans dont il se sépare, et qui n'oublieront jamais le bonheur de l'avoir eu pour père »!

Les grands-vicaires de Chambéri invitent le clergé et les fidèles à unir leurs prières pour demander à Dieu un pasteur tel que le troupeau peut le désirer. On croit que le choix ne se fera pas attendre, et que le roi destine ce siége à un ecclésiastique aussi distingué par ses talens que par ses vertus, et que la France avoit envié à la Savoie et n'a pu obtenir.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance royale accorde, avec certaines modifications, amnistie à tous les sous-officiers et soldats des troupes de terre, aux vétérans appelés en vertu de la loi du 10 avril 1823, ainsi qu'aux jeunes soldats appelés au service, qui, au moment de la publication de la présente ordonnance, se trouvent en état de désertion, pour avoir abandonné les corps dont ils faisoient partie, ou pour n'avoir pas rejoint ceux auxquels ils étoient destinés. Ces dispositions ne sont, en aucun cas, applicables aux militaires qui ont déserté à l'ennemi.

— Par ordonnance royale, M. de Brosses, fils de M. le préfet du département du Rhône, a été nommé substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal civil de Villefranche; il remplace M. Genthon, appelé aux mêmes fonctions près le tribunal civil de Saint-Etienne.

— Par ordonnance royale, en date du 3 décembre, M. J. Rocher, juge au tribunal civil de Melun, a été appelé aux fonctions de conseiller à la cour royale de Grenoble.

— Le *Moniteur* publie encore une autre ordonnance royale relative aux secours annuels et viagers accordés aux militaires des armées royales de l'Ouest sur les fonds portés à cet effet au budget du département de la guerre.

— Il suffit toujours d'indiquer des malheureux à nos Princes pour qu'ils viennent à leurs secours. Sur la demande de M. le marquis de Bouthillier, député de Seine et Oise, S. A. R. Monsieur a accordé 400 fr. aux incendiés de la commune d'Antouillet, arrondissement de Rambouillet, et S. A. R. Mme. la duchesse de Berri leur a fait remettre une somme de 200 fr.

— S. A. R. Monsieur, sur la recommandation de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Colmar, a encore donné 200 fr. à la dame Pradel, née Kübler, domiciliée à Schellestadt, sexagénaire, et veuve d'un officier mort au service du Roi.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a daigné envoyer à M. Henin, père du jeune homme qui a été tué, un de ses aides-de-camp pour lui donner des paroles de consolation, et lui témoigner tous ses regrets, ainsi que ceux de S. M. et des Princes.

— Le roi de Saxe a conféré à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême l'ordre de la Couronne-Verte.

— Le maréchal duc de Bellune est arrivé de sa terre de Ménars, le 3; le Roi l'a mandé, et, sur l'invitation nouvelle de S. M., il a accepté l'ambassade auprès de l'empereur d'Allemagne; il se dispose à partir pour Vienne.

— Les ouvriers des chantiers de bois à brûler du faubourg Saint-Antoine, qui, le 2 de ce mois, réunis à leurs camarades des autres chantiers et aux charbonniers, avoient présenté à S. A. R. le Prince généralissime un bouquet allégorique, en argent, ont fait célébrer, dans l'église des Quinze-Vingts, une messe, et chanter un *Te Deum* en mémoire des victoires et du retour de Mgr. le duc d'Angoulême. M. le curé a prononcé un discours analogue à la circonstance. M. le contrôleur-général des bois et charbons, M. l'agent du commerce, et tous les employés des bois, ont assisté à cette cérémonie religieuse.

— A peine le premier corps de la garde royale qui est rentré d'Espagne eut touché le sol français, que le chef fit faire halte et commanda de mettre un genou à terre; après une courte invocation au Dieu des armées, ce corps se releva en faisant entendre les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive la France!*

— M. le lieutenant-général comte Bourck, et M. le maréchal de camp Quinsonnas, sont arrivés à Paris.

— M. de Brézé, aide-de-camp de M. le maréchal Moncey, est arrivé à Paris. Le maréchal est parti, le 29 novembre, de Barcelonne pour rentrer en France.

— M. le vicomte Victor Duhamel, frère du député de ce nom, est nommé maire de Bordeaux. Le conseil municipal de la ville a pris une délibération par laquelle elle a nommé une députation chargée d'exprimer à M. le vicomte de Gourgues, ancien maire, ses regrets de ne plus le voir à la tête de l'autorité municipale.

— M. Baffeidier a été nommé vice-président du tribunal civil de Lyon.

— Les officiers, sous-officiers et grenadiers du 4e. bataillon de la 5e. légion de la garde nationale, commandée par M. le vicomte de La Rochefoucault, se sont réunis, au parc d'Étretat, pour célébrer

l'heureux retour de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême et les succès de notre brave armée d'Espagne. Le banquet a été célébré par M. le capitaine Le Loutre. Les santés du Roi, du héros du Trocadéro, de S. A. R. Madame, l'ange consolateur de la Vendée, et de l'auguste famille des Bourbons, ont été accueillies avec enthousiasme, et portées aux cris de *Vive le Roi! vive le duc d'Angoulême!*

— M. le baron Dupuytren vient d'être élu président annuel de l'Académie royale de Médecine.

— L'Académie royale de Médecine vient de prendre deux déterminations d'un intérêt majeur. Elle a décidé, sur la proposition de M. Caventou, qu'une commission seroit nommée pour lui présenter un projet dans le but de rendre plus complètes et plus efficaces les mesures de police relatives à la vente des poisons; et, sur la proposition de M. Dupuytren, qu'une autre commission seroit chargée de faire des expériences à l'aide desquelles on pourra constater, à l'avenir, l'existence des poisons végétaux, absorbés et circulant dans les corps des personnes qui auroient été empoisonnées par ces substances. Les développemens donnés par les deux honorables membres à l'appui de leur proposition, permettent d'espérer que le but philanthropique de l'Académie ne tardera pas à être atteint.

— La nomination de M. Hachette à l'Académie des Sciences, en remplacement de feu M. Bréguet, n'a pas été confirmée par S. M.

— Dans la nuit du 2 au 3, le tonnerre est tombé sur l'église de Colemberg, petit village près de Boulogne, et l'a fort endommagée.

— On assure que M. Huyot, l'un de nos plus habiles architectes, et membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, est chargé, en qualité d'archicte du gouvernement, de diriger l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile.

— Il a été célébré, le 5, à Lyon, dans la chapelle expiatoire dite *Monument religieux*, une messe de *Requiem*, en mémoire des deux cent neuf victimes du *siége de* 1793 : cette cérémonie a été suivie d'une quête en faveur des veuves et orphelins des militaires qui ont succombé dans cette campagne. M. l'abbé de Bonnevie, qui a prononcé l'éloge funèbre, a bien voulu permettre que son discours fût vendu pour ajouter au produit de la quête.

— Le tribunal correctionnel de Saint-Calais (Sarthe) vient de condamner le nommé Plumelle, de la Chartre, prévenu d'avoir tenu des propos séditieux, à trois mois de prison, 300 francs d'amende et aux frais de la procédure, et le sieur Loison, de Thorigné, pour même cause, à six mois d'emprisonnement et aux frais.

— Le 2e. conseil de guerre a condamné à la peine de mort Pierre Dalidet, chasseur au 18e. régiment de chasseurs à cheval; Etienne Révolat, maréchal-des-logis, fourrier au même corps, et Cadoudal, soldat au 26e., qui avoit été renvoyé à un plus ample informé. Charles Magnier, caporal au 32e. de ligne, a été acquitté pour le crime de port d'armes contre la France; mais il sera jugé pour désertion à l'ennemi.

— Le général espagnol Vigo, qui étoit détenu à Bordeaux au fort du Hâ, est parti le 1er. pour Moulins, lieu de sa nouvelle destination.

Notice sur l'abbé Reyre et ses ouvrages.

L'abbé Reyre est un des écrivains modernes qui ont le plus travaillé pour l'instruction religieuse de la jeunesse, et ses ouvrages sont surtout répandus dans le Midi, et y ont joui d'une sorte de célébrité. C'est ce qui nous autorise à faire connoître brièvement l'auteur, qui appartient à notre époque, et qui a eu constamment pour but la gloire de Dieu et l'utilité du prochain.

Joseph Reyre naquit à Eyguières, en Provence, le 25 avril 1735. Après qu'il eut fait ses études à Avignon, chez les Jésuites, il entra dans leur société en 1751, et, à la fin de son noviciat, on l'envoya régenter, suivant l'usage. Il professa les classes jusqu'à la rhétorique, dans le petit collége de Lyon, et fut ensuite nommé préfet du pensionnat que les Jésuites avoient établi dans leur collége d'Aix. Ce fut là qu'il composa son *Ami des Enfans*, 1765, in-12, dont il changea depuis le titre pour celui de *Mentor des Enfans*. En 1761, il alla faire son cours de théologie au collége d'Avignon, et l'année suivante il fut promu au sacerdoce : c'étoit l'année où un orage terrible avoit éclaté en France contre les Jésuites. Reyre sembloit à l'abri de la tempête dans une ville soumise au Pape : il prononça ses vœux, et y joignit celui d'aller prêcher la foi dans les pays infidèles, si ses supérieurs le lui permettoient. En attendant, on l'engagea à se livrer à la chaire, et il prononça le panégyrique de saint Pierre d'Alcantara et l'oraison funèbre du Dauphin. Le Comtat ayant été occupé par les Français en 1768, à l'occasion ou sous le prétexte du bref contre le duc de Parme, les Jésuites qui se trouvoient dans ce pays partagèrent le sort de ceux de France.

Le Père Reyre se retira dans sa famille, à Eyguières. Mais sa retraite ne fut point oisive; il se livra au ministère de la chaire, et remplit de grandes stations dans le Midi : Arles, Alais, Nîmes, Montpellier, Tarascon, Lunel, etc., furent le théâtre où il exerça son zèle. En 1785, il vint à Paris, et y mit la denière main à son *Ecole des jeunes Demoiselles*, 1786, 2 volumes in-12, qui a été adoptée dans plusieurs maisons d'éducation. L'assemblée du clergé l'encouragea par une pension. Du reste, Reyre, pendant son séjour à Paris, s'occupa spécialement de la prédication. Il prêcha le Carême à Notre-Dame en 1788. Il avoit choisi pour

demeure la maison des Eudistes, où plusieurs de ses anciens confrères étoient également retirés. Reyre eût probablement continué son ministère dans la capitale; mais la révolution l'éloigna de ce théâtre d'excès et de violences. Il alla passer quelque temps à Pont-de-Beauvoisin, chez son confrère et son ami, le Père Pravaz. Il se cacha ensuite chez un de ses parens, à Sault, près Carpentras, et fut mis en prison à Saint-Remi avec un de ses frères.

Rendu à la liberté après la terreur, il choisit pour asile la ville de Lyon, où il avoit un neveu de son nom, qui l'accueillit avec empressement. Il s'occupa de l'éducation des enfans de son neveu, et prenoit plaisir à former ces enfans et à rédiger pour eux de petits traités sur les élémens des sciences, des fables, ou d'autres ouvrages propres à leur inspirer l'amour de la religion et de la vertu. C'est ce qui a produit *le Fabuliste des Enfans*, 1803, in-12, recueil qui a été souvent réimprimé; et les *Anecdotes chrétiennes*, 1801, 2 vol. in-12, qui ont été aussi fort répandues. La santé de l'abbé Reyre ayant décliné, il crut que l'air de Lyon lui étoit contraire, et alla se fixer à Avignon, où il passa les dernières années de sa vie. Les infirmités ne l'empêchèrent point de se livrer au travail, et de publier successivement divers ouvrages. La *Bibliothèque poétique de la Jeunesse*, 1805, 2 vol. in-12, est un choix des poésies qu'il avoit jugées les plus propres à former le goût sans nuire aux mœurs.

L'auteur ne pouvant plus prêcher, s'étoit fait un plaisir de céder ses discours à un ecclésiastique de ses amis, qui s'en servoit avec avantage; mais la facilité qu'il avoit pour la composition le porta, dans sa retraite, à travailler dans le même genre. Il publia successivement des *Prônes nouveaux en forme d'homélies*, 1809, 2 vol. in-12; le *Petit Carême en forme d'homélies*, 1809, 2 volumes in-12; et des *Instructions sur les principales Fêtes de l'année*, 1811, in-12. Ces trois ouvrages ont été réunis depuis sous le titre d'*Année pastorale*, 1813, 5 volumes in-12. Nous avons rendu compte de la plupart de ces écrits, que d'estimables pasteurs ont adoptés pour leurs troupeaux, et que de bons juges ont honorés de leurs suffrages. La manière de l'abbé Reyre est simple et naturelle, et convient par là même aux classes qui ont le plus besoin d'instruction; l'auteur fait connoître et aimer la religion, et montre combien elle est con-

solante pour les malheureux. On assure que, pendant son séjour à Avignon, il composa encore, pour un ecclésiastique employé dans le ministère, un Carême et un cours de Prônes différens de ceux qui ont été rendus publics.

C'est au milieu de ces travaux que la mort atteignit l'abbé Reyre, le 4 février 1812. Sa fin fut paisible, et il conserva jusqu'au dernier moment la liberté d'esprit et la facilité d'entretenir ses amis. Un ancien Jésuite, l'abbé Carié, dressa son épitaphe, où on loue également son talent, ses connoissances et son heureux naturel, qui l'avoit rendu cher à de nombreux amis. Nous nous sommes servi principalement d'une Notice qui se trouve à la tête de ses *Méditations évangéliques*, et d'une Notice manuscrite qu'on a bien voulu nous envoyer d'Avignon. Nous n'essaierons point de faire l'éloge de ses écrits; ils sont assez connus. Son *Mentor des Enfans*, 1786, in-12, surtout, a eu un grand nombre d'éditions. Le premier titre étoit, comme nous l'avons dit, *l'Ami des Enfans;* mais l'auteur le retoucha et l'augmenta considérablement.

Il nous reste à parler des *Méditations évangéliques*, 1813, 3 vol. in-12, la dernière production de l'abbé Reyre : elles offrent une méditation pour chaque jour de l'année; chacune de ces méditations a pour sujet un trait ou une parole de l'Evangile. Après quelques méditations pour montrer la misère de l'homme et la nécessité d'un Rédempteur, l'auteur suit à peu près le récit des Evangélistes, et tire, des principales circonstances de la vie du Sauveur et de ses paroles, des sujets de méditations courtes, mais solides. C'est l'histoire de l'Evangile adaptée à la pratique.

Tous les ouvrages de l'abbé Reyre se trouvent à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Prières et Cérémonies des Ordinations, d'après le Pontifical (1).

Ces *Prières*, en latin et en français, peuvent aider à suivre les cérémonies de l'ordination, et renferment tout ce qui se dit et se fait dans ces occasions. Nous ne pouvons mieux les annoncer qu'à l'époque où vont avoir lieu ces saintes et touchantes cérémonies, destinées à réparer les vides du sanctuaire, et à redonner à l'Eglise des ministres fidèles.

---

(1) In-12; prix, 70 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Recueil des Victimes de la loi du 19 fructidor, sous le directoire, déportées en 1798 et 1799 à Sinamari, Cayenne et aux îles de Rhé et d'Oléron; par B. T. (1).

Ce recueil, dont nous avons déjà dit un mot, comprend cinq listes distinctes; 1°. celle des déportés qui furent embarqués sur la frégate la *Décade*, le 11 mars 1798, pour être envoyés à Cayenne; 2°. celle des déportés embarqués le 1er. août suivant sur la corvette la *Bayonnaise*; 3°. celle de vingt-cinq prêtres embarqués le 2 août sur la corvette la *Vaillante*; 4°. celle des déportés à l'île de Rhé; 5°. celle des déportés à l'île d'Oléron. Toutes ces listes comprennent environ deux mille ecclésiastiques et plusieurs laïcs; elles ont été recueillies par M. Toupiolle, qui a été long-temps employé à l'île de Rhé, et qui assure avoir rendu service à plusieurs déportés. Les sentimens qu'il professe, et le soin qu'il a pris de rassembler les noms de tant d'honorables victimes, préviennent favorablement pour lui. M. Toupiolle présente aussi quelques détails sur les premiers déportés après le 18 fructidor, savoir, les députés qui furent embarqués, au nombre de seize, sur la corvette la *Vaillante*, et envoyés à Cayenne. Comme ce qui les concerne est plus connu, nous n'en parlerons pas.

Les autres victimes arrivoient chaque jour, de toutes les parties de la France, à Rochefort, où on les entassoit dans des salles humides, exposés à tous les besoins et manquant de tout. Au mois de novembre 1797,

(1) In-8°.; prix, 2 fr. 25 cent. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE … SEINE

deux cent vingt de ces malheureux furent embarqués sur la frégate la *Charente*, qui mit ensuite à la voile pour Cayenne. Mais cette frégate ayant été attaquée par les Anglais, fut forcée de relâcher à Royan, et les déportés furent transférés, le 11 mars, sur la frégate la *Décade*, qui appareilla le 25 avril, et arriva à Cayenne le 6 juin. Les déportés étoient sur cette frégate au nombre de cent quatre-vingt-treize, dont vingt-un seulement étoient laïcs. Tous les autres étoient prêtres ou religieux; parmi eux étoient des chanoines, des curés, des vicaires, rassemblés de différens diocèses, des membres de différens ordres ou congrégations. Nous nommerons ici MM. de La Chapelle-Jumilhac, chanoine de Toul; Everard, chanoine de Chartres; Parisot, chanoine d'Auxerre. Ces déportés furent assez mal traités pendant la traversée, et, au rapport même de Desvieux, ce commandant dont ils eurent tous à se plaindre, il n'en existoit plus que quarante au bout de trois mois; ainsi s'exprime M. Toupiolle.

Il arrivoit incessamment à Rochefort de nouvelles victimes destinées pour la déportation, et on les déposoit dans les prisons dites Sainte-Maurice et la Charente. Leur nombre, et les maladies qui se mirent parmi eux, engagèrent à embarquer ceux qui se portoient le mieux. Ils furent mis, le 1er. août 1798, sur la corvette la *Bayonnaise*; ils étoient au nombre de cent quatre-vingt-dix-sept, dont trente-six laïcs. Tous les autres étoient prêtres ou religieux, et plusieurs étoient des Pays-Bas ou du diocèse de Genève. Parmi ces honorables déportés étoient M. l'abbé Brumauld de Beauregard, grand-vicaire de Luçon, aujourd'hui évêque d'Orléans; M. du Laurents, grand-vicaire de Quimper; M. Mutel, archidiacre de Langres; M. Rey, supérieur du séminaire de Maurienne, etc. Les chaleurs excessives qu'ils éprouvèrent, dit M. Toupiolle, les rendirent presque tous malades; plusieurs mou-

rurent à bord, et, après cinquante-neuf jours de traversée, le reste débarqua, à sept lieues de Cayenne, dans le plus pitoyable état.

Rochefort ne suffisant plus pour recevoir tous les déportés, on en mit un assez grand nombre à la citadelle de l'île de Rhé, et le 2 août on en tira vingt-cinq prêtres, que l'on embarqua avec autant de forçats sur la corvette la *Vaillante*, la même qui avoit conduit les premiers déportés à Cayenne. De ces vingt-cinq prêtres, trois étoient religieux; le premier sur la liste est M. l'abbé Bodinier, qui est encore aujourd'hui grand-vicaire de Nantes. Il est impossible de dire, suivant M. Toupiolle, ce qu'ils eurent à souffrir pendant la première nuit; on les avoit entassés avec les forçats dans la partie la plus étroite de la cale. La Providence vint à leur secours; la *Vaillante* fut rencontrée par la frégate anglaise l'*Indefatigable*, et prise le 7 août dans le golfe de Gascogne. Le capitaine anglais, sir Edouard Pellew, baronet aussi distingué par son noble caractère que par sa bravoure et ses talens, se réjouit d'avoir délivré les prêtres français; il leur témoigna toute sorte d'égards, les sépara des forçats, et les renvoya libres en Angleterre, sur la *Vaillante*. Ils y furent accueillis avec intérêt, et repassèrent en France à l'époque du Concordat.

La prise de la *Vaillante* fit renoncer le directoire à envoyer ses victimes à Cayenne, et ceux qu'il condamnoit à la déportation furent entassés à l'île de Rhé. Le 7 août 1798, ils y étoient au nombre de cent quarante-trois, mais ce nombre augmenta bien depuis; il alla successivement jusqu'à environ douze cents. La citadelle ne pouvant les contenir, on les logeoit dans les greniers, sous les tuiles; on ne leur donnoit que des alimens de la plus mauvaise qualité, de la viande une fois seulement par décade, et on affectoit de choisir pour cela le vendredi. Parmi ces déportés se trou-

voient plusieurs laïcs, mais le plus grand nombre étoient prêtres et religieux. M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, fut quelque temps avec eux; mais on obtint ensuite son élargissement. Nous citerons MM. Jean Bonnet, trésorier et théologal de la cathédrale de Meaux; Louis-Auguste Le Juge de Brassac, chanoine et grand-vicaire de Chartres, visiteur-général des Carmélites; Chappaz, chanoine de Genève; Charrière, chanoine et sous-pénitencier de Tarentaise; Laurent Christiaën, chanoine et pénitencier de Tours; Philippe-Olympe Conygham, doyen de la collégiale de l'île Jourdain, au diocèse de Toulouse; Jean-Baptiste-Marie de Corsin, chanoine de Rennes et abbé de Lanvaux; Pierre-Jacques de Condé, grand-vicaire, chantre et chanoine de Sens; Jacques-François Dubouloz, grand-vicaire de Genève, doyen de Chambéri; de Faudoas, abbé de Gaillac et grand-vicaire d'Evreux; Jean-Jacques de Fonblanc, grand-vicaire d'Agen, et chanoine de Castres; Moens, grand-vicaire et supérieur du séminaire de Bruges; Pinturel, chanoine, théologal et official de Bourges; Riemslag, ancien abbé de Waerschoot, dans le diocèse de Gand; Roger, grand-vicaire de Maurienne, etc. Les Pays-Bas surtout fournirent un grand nombre de déportés, et cette contrée, qui avoit échappé à la première persécution, ressentit vivement la seconde. Les agens du directoire y condamnoient arbitrairement les prêtres, et les faisoient enlever par charretées; on trouve dans la liste de M. Toupiolle beaucoup de prêtres et de religieux soit de Flandres, soit de Liége, soit des électorats ecclésiastiques. On en trouve aussi plusieurs de Savoie.

La citadelle de l'île de Rhé ne suffisant plus à recevoir les déportés qui arrivoient continuellement, l'île d'Oléron fut désignée pour y suppléer, et on y transféra cent vingt-sept déportés, dont quatre laïcs, les autres étoient encore prêtres ou religieux, la plu-

part des Pays-Bas. Parmi les prêtres français, étoit M. l'abbé Dancel de Bruneval, grand-vicaire de Poitiers, qui revint depuis à Poitiers, et y exerce encore les fonctions de grand-vicaire.

Ces listes de M. Toupiolle et les détails qu'il y a joints seront utiles pour l'histoire de la persécution; seulement il s'y est glissé beaucoup de fautes d'impression, qui rendroient les recherches plus difficiles (1).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le lundi 24, le saint Père tint, le matin, un consistoire secret, dans lequel il ferma la bouche, suivant la coutume, aux cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare. Ensuite S. S. proposa aux églises vacantes, savoir :

A l'évêché d'Isernia, M. Sauveur-Marie Pignattaro, archevêque de Saint-Severino; à l'évêché de Teramo, le Père Joseph-Marie Pezzella, Augustin; à l'évêché de Catane (cet évêché et les deux précédens sont dans les Etats du roi de Naples), le Père Dominique Orlando, Franciscain; à l'évêché d'Ampurias et Civita, unis, en Sardaigne, M. Stanislas Mossa; à l'évêché de Strasbourg, M. Claude-Marie-Paul Tharin, grand-vicaire de Besançon; à l'évêché de Metz, M. Jacques-François Besson, chanoine de Lyon; à l'évêché

(1) On cite Bonnier et Mercier comme députés du Mont-Blanc, qui n'a point eu de députés de ce nom. A la page 7, au nom de Chevalier, ajoutez *Benoît*, pour le distinguer d'un autre chanoine, Jean-Pierre Chevalier, qui n'a pas été déporté. Au lieu de *Larchenal*, vicaire de *Camponey*, lisez *Lachenal*, vicaire de *Coponey*; au lieu de *Sengeon*, chanoine de Genève, lisez *Songeon*; au lieu de *Berard, de Chamosset*, ancien curé de *Rondens*, lisez *Berard, de Chamousset*, curé de *Randens*. M. Besson Granges n'étoit point du diocèse du Puy, mais de celui de Genève; M. Coche n'étoit point de Saint Sorlin d'Anvers, mais de Saint-Sorlin d'Arve; M. Dimier n'étoit point curé de Camp-Laurent, mais de Champ-Laurent; M. Miffond n'étoit point curé d'Elbens, mais d'Albens; et M. Ulliet étoit vicaire de Bozel au lieu de Boset.

Il seroit facile de multiplier ces rectifications, qui ne seroient peut-être pas sans utilité.

de Vesprin, en Hongrie, ainsi que les deux suivans, M. Antoine Makay, évêque de Neosolio; à l'évêché de Neosolio, M. Joseph Belanszky, prévôt de Nitrie; à l'évêché de Scepuz, M. Joseph Belik, chanoine et grand-vicaire de Strigonie; à l'évêché de Guarda, en Portugal, ainsi que le suivant, le Père Charles de Saint-Joseph Azevedo, Franciscain; à l'évêché de Faro, le Père Innocent-Antoine Las Neves, de l'ordre des Carmes; à l'évêché d'Aureliopolis *in part.*, M. Matthieu Lipski, prévôt de la cathédrale de Mohilow; et à l'évêché de Legio, aussi *in part.*, M. Constantin Pleiewski, archidiacre de Plosko.

Ensuite S. S. ouvrit la bouche, à la manière accoutumée, aux trois cardinaux ci-dessus nommés, et leur assigna des titres; savoir, au cardinal Solaro, celui de Saint-Pierre-ès-Liens; au cardinal de Clermont-Tonnerre, celui de la Trinité-au-Mont-Pincio; et au cardinal de la Fare, celui de Sainte-Marie *in Transpontina;* et elle leur mit à chacun l'anneau. Après quoi les avocats consistoriaux firent la demande du *pallium* pour les archevêques de Dublin et de Cashel.

— L'allocution latine que le saint Père a prononcée dans le premier consistoire, le 17 novembre, à l'occasion de son exaltation, mérite d'être connue. Nous en donnons ici la traduction :

« Vénérables frères, ayant à vous parler du haut de ce trône, nous avons douté pendant quelques instans si nous devions vous rendre grâce pour la dignité pontificale à laquelle vous nous avez élevé, ou nous plaindre plutôt de ce que vous nous avez imposé le joug si pesant de la servitude apostolique. N'auriez-vous donc voulu nous faire succéder à Pie VII, dont l'éloge sera consacré par les âges à venir, que pour faire ressortir davantage notre foiblesse comparée avec ses héroïques vertus? Vous aviez des collègues doués de toutes les qualités, et dignes de recevoir de vos mains l'administration de l'Eglise universelle.

» Pourquoi, malgré notre résistance, nous avez-vous préféré, nous qui n'avons aucun mérite? Occupé de ces pensées, nous avons reconnu que notre élection vient réellement de celui qui, des pierres même, a coutume de susciter des enfans à Abraham, et qui choisit ce qui est foible dans le monde pour confondre ce qui est fort; vous avez été les interprètes et les ministres de la volonté divine. Aussi, comme vous avez suivi avec empressement, avec amour et célérité, et dans un admirable accord, les inspirations de l'Esprit divin, au lieu de nous plaindre, nous reconnoissons que nous vous devons d'éternelles et sincères actions de grâce.

» Ayant rempli notre premier devoir envers celui qui nous a élevé

au-dessus de la terre, tout foible que nous sommes, pour nous placer sur le plus haut degré, nous avons convoqué aujourd'hui vos fraternités pour nous acquitter envers elles, dans la sincérité de notre cœur, du tribut d'actions de grâce dont nous leur sommes redevable. En vous rendant ce témoignage, nous désirons que vous soyez persuadés que nous le réaliserons par des effets, lorsque l'occasion pourra s'en présenter.

» Ainsi, tout ce qui pourra contribuer à orner, à augmenter votre imposante dignité, tout ce qui se rapportera aux honneurs, aux avantages, aux bienfaits que chacun de vous aura le droit de réclamer, nous vous promettons que, de notre part, rien ne sera omis pour répondre à vos désirs. Mais, en échange, vénérables frères, nous vous demandons que cet empressement, cet attachement sincère, cet accord que vous nous avez témoignés, en nous déférant le souverain pontificat, vous nous en donniez aussi des preuves en nous aidant à supporter le pesant fardeau du suprême ministère.

» Vous n'ignorez pas, vénérables frères, quelles cruelles blessures a reçues, dans les derniers temps, l'Eglise de Jésus-Christ; quels ennemis combattent contre la foi orthodoxe, combien est grande la dépravation des mœurs qui règne partout, quels sont les entraves, les difficultés, les obstacles qui arrêtent de tous côtés les affaires de l'Eglise. Pour nous, nos soins, nos travaux seront, et le jour et la nuit, consacrés à détourner ce déluge de maux : mais si, dans cette grande et difficile entreprise, nous ne sommes point aidé de vos conseils, de vos secours, nous ne nous flattons pas de retirer de notre administration ces fruits abondans que nous ne cessons de demander à Dieu.

» Courage donc, vénérables frères, travaillez avec nous à la vigne du Seigneur; il faut en arracher les plantes stériles et nuisibles; il faut la féconder par des germes salutaires, selon que le temps et les circonstances pourront le permettre. Vous obtiendrez cette récompense infinie que le céleste laboureur a promise à l'activité et au zèle de ses fidèles ouvriers. Nous ne cesserons cependant de lui adresser d'instantes prières pour qu'il daigne diriger nos travaux et nous accorder les forces dont nous avons besoin; car ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, c'est celui qui donne l'accroissement ».

— On a vu que M. le prélat Martani avoit porté le chapeau, le 20 novembre, aux trois cardinaux étrangers, Mgrs. Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre répondit, tant en son nom qu'en celui de M. le cardinal de La Fare, au discours du prélat :

« Nous rendons des actions de grâces signalées au saint Père pour la faveur qu'il nous accorde, et nous recevons le chapeau avec autant de respect que de reconnoissance. Nous vous prions, Monseigneur, d'assurer S. S. que les cardinaux français se font gloire de ne le céder à aucun de leurs collègues en attachement, en dévoûment,

en vénération, en soumission et en amour pour son auguste personne. Et quant à vous, Monseigneur, il nous est agréable que le saint Père ait daigné vous choisir pour nous remettre ce précieux gage de sa bonté ».

— Le souverain Pontife a dispensé la garde civique du service journalier, et a supprimé l'impôt établi l'année dernière pour la maintenir.

— M. Constantin Patrizi, nouvel auditeur de rote, a soutenu, le 21, ses thèses publiques devant vingt-huit cardinaux.

Paris. On a vu, par les détails du consistoire, que M. de Poulpiquet, nommé évêque de Quimper, n'a point été préconisé. On dit que les informations de ce prélat ne sont pas arrivées à temps, et on pense qu'il pourra être préconisé dans le courant de décembre : il y a presque toujours un consistoire dans les environs de la fête de Noël. Un de nos journaux a démenti la nouvelle que nous avions donnée de la promotion prochaine d'un ecclésiastique français à un évêché *in part.* : nous ne tenons pas autrement, ni à notre annonce, ni à la chose même, qui nous avoit surpris ainsi que beaucoup d'autres; seulement il nous a paru que le démenti étoit arrivé de Rome un peu vîte. C'est le samedi 6 que nous annonçâmes la nouvelle, et le journaliste dit, le mercredi 10, qu'on lui écrit *de Rome* que la nouvelle est fausse. Son courrier a fait une bien grande diligence, puisqu'il est allé et venu de Rome en quatre jours : nous avouons franchement que nous ne sommes pas si bien servis.

— Le mardi 9, les examens pour les ordinands ont eu lieu à l'Archevêché. La retraite pour l'ordination commence le samedi 13. On dit que l'ordination sera nombreuse, du moins pour les ordres inférieurs; car il n'y aura que douze prêtres, dont très-peu pour le diocèse de Paris.

— Le 11 décembre, il a été soutenu, en Sorbonne, une thèse appelée majeure, sous la présidence de M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie. Le soutenant étoit M. Pierre-Augustin Faudet, prêtre du diocèse de Paris, bachelier en théologie et aumônier du collége de Sainte-Barbe. La thèse, qui étoit fort étendue, comprenoit toute l'histoire de la religion jusqu'à l'élection de Léon XII.

— M. l'archevêque d'Albi montre, dans son nouveau diocèse, la même activité et le même zèle qu'il avoit déjà déployés à Bayeux pour former et soutenir les établissemens né-

cessaires à la perpétuité du sacerdoce. Le prélat a donné, le 24 novembre dernier, un Mandement pour recommander au clergé et aux fidèles un objet si important. Il y rappelle sommairement les services et les bienfaits des prêtres :

« Cette religion, qui nous a été miraculeusement rendue, ne peut exister sans sacerdoce; et, si le sacerdoce venoit à s'éteindre dans ce diocèse, la religion y périroit avec lui. Interprètes des volontés du Très-Haut auprès des peuples, les ministres du sanctuaire annoncent aux fidèles, dans la chaire de vérité, les dogmes que Jésus-Christ propose à leur croyance, et les devoirs dont il couronne l'accomplissement dans l'éternité bienheureuse. Médiateurs entre Dieu et les hommes, ils offrent chaque jour sur les autels la Victime adorable du salut, pour calmer la colère divine dont nos crimes provoquent les sévères châtimens, pour obtenir des grâces de conversion à ceux qui les calomnient et qui les persécutent.

» Dépositaires des mérites du Sauveur du monde, ils nous réconcilient avec le ciel dès notre entrée dans cette vie, en faisant couler sur nos fronts les eaux régénératrices du baptême; ils donnent à nos ames, au tribunal de la réconciliation, une seconde innocence; ils fortifient notre foiblesse à la table sainte, en nous distribuant ce pain des anges et ce vin céleste qui enfantent à l'Eglise des apôtres, des martyrs et des saints de tout âge et de toute condition; ils attirent sur l'union des époux les faveurs privilégiées de la divine Providence, par des prières publiques et par des bénédictions solennelles : enfin, revêtus d'une double mission, qui a pour objet d'assister les peuples dans leurs besoins temporels et spirituels; représentans de Jésus-Christ, dont il est dit dans l'Evangile qu'il passa en faisant du bien aux hommes, les pasteurs préposés à la conduite des fidèles visitent encore les pauvres et les malheureux dans leurs tristes chaumières et dans leurs sombres réduits, en les consolant au nom du Dieu qui les a créés, et répandant souvent le denier de la veuve au sein de leur famille désolée.

» Car, quoi qu'en dise l'impiété du siècle, qui cherche à vouer au mépris les ministres des autels, parce qu'elle ne peut endurer le frein que le christianisme met aux passions, il n'est pas une seule misère qu'un prêtre rempli de l'esprit de son état ne s'efforce de soulager, il n'existe pas une seule infortune sur laquelle il ne s'attendrisse. Les victimes même de la justice humaine reçoivent de sa bouche les seuls adoucissemens qui puissent tempérer la rigueur de leur sort; et nous-mêmes, N. T. C. F., à cette heure décisive où nos destinées éternelles seront sur le point de s'accomplir, à cette heure dernière où toutes les créatures fuyant devant nous laisseront notre ame dans la terrible attente des jugemens de Dieu, nous ne trouverons des consolations et des espérances que dans les bras de cette religion sainte, dont le prêtre de Jésus-Christ sera, au pied de notre lit de mort, l'organe et le ministre ».

M. l'archevêque, après d'autres considérations non moins pressantes, annonce qu'il établit dans son diocèse une asso-

ciation sous l'invocation de saint Charles Borromée. Le but de cette association est de fournir aux besoins des prêtres âgés et infirmes, de favoriser les études des jeunes ecclésiastiques, de soutenir la société des missionnaires nouvellement établie, de réparer les séminaires, et d'améliorer la situation des pauvres religieuses. M. l'archevêque sera le chef de l'association, qui se composera de personnes pieuses et charitables. Chaque associé souscrira pour 5 fr. par an. On fera tous les ans, dans les paroisses, une quête le jour de Noël, et en outre MM. les curés s'associeront des dames pour faire des quêtes à domicile. Les prêtres sont invités à dire la messe pour les bienfaiteurs, et les religieuses à communier à la même intention. Le prélat établit à Albi un conseil central, composé de trois ecclésiastiques, trois laïcs et trois dames. M. l'abbé Rabroux, vicaire-général, en est trésorier. Il y aura, de plus, des conseils particuliers à Castres, à Gaillac, à Lavaur et à Rabastens. Le Mandement règle les attributions de ces conseils, et M. l'archevêque invite les pasteurs à le seconder dans une œuvre à laquelle ils doivent prendre un intérêt spécial, puisqu'il s'agit de ceux qui les ont précédés et de ceux qui doivent les suivre dans la carrière sacerdotale.

— M. Cheverus, évêque nommé de Montauban, qui étoit absent de France depuis trente-un ans, est arrivé, le 25 novembre, à Mayenne, sa patrie, et y a reçu tout l'accueil dû à son mérite et à ses vertus. Le prélat avoit été désigné autrefois pour succéder à son oncle dans la cure de Notre-Dame de Mayenne; mais la révolution le força de quitter son pays. Toute la ville a partagé la joie de sa famille. Le 26, au matin, tout le clergé s'est rendu en procession au domicile du prélat, qui s'est dirigé vers l'église. Il y a été harangué par le premier vicaire, et a répondu avec un à-propos et une facilité plus remarquables encore dans une personne accoutumée depuis si long-temps à parler une langue étrangère. Le prélat a officié pontificalement, et a reçu dans la journée les autorités. Cet évêque, qui n'a que cinquante-six ans, joint l'extérieur le plus prévenant et la plus aimable douceur au zèle, à la piété, à la sagesse et à toutes les vertus d'un digne pasteur. Les habitans de Mayenne, en se félicitant de le revoir, regrettent de le perdre; car on sait que M. Cheverus est destiné à diriger un troupeau éloigné, qui l'attend avec impatience.

— A Orléans, les dames de la paroisse Sainte-Croix ont pour usage de tenir, dans cette saison, des assemblées de charité, tous les premiers dimanches du mois, chez leur pasteur. Dans leur assemblée du premier dimanche de décembre, elles ont arrêté à l'unanimité qu'elles érigeroient à leurs frais, et avec la permission de M. l'évêque, une chapelle dans l'église cathédrale, et que cette chapelle seroit dédiée en l'honneur de saint Michel, pour perpétuer le souvenir d'une heureuse naissance et d'une délivrance merveilleuse. Une table de marbre, placée dans la chapelle, rappellera ces deux évènemens. Cet élan d'une pieuse reconnoissance avoit été provoqué par un discours que M. le curé de la cathédrale adressa en cette occasion aux dames, et dans lequel il développa des rapports ingénieux entre la conservation de Moïse et celle de l'auguste enfant qui croît en ce moment pour le bonheur de nos neveux. Il fit remarquer les prodiges différens dont leur berceau s'est trouvé environné. Il montra le courage et la force d'ame de leurs mères, et traça rapidement l'éloge de cette héroïque Princesse qui, espérant contre toute espérance, s'est soutenue au milieu des peines les plus amères, et a triomphé de ses malheurs par sa constance. Ce morceau étoit plein de chaleur, et étoit digne d'un pasteur aussi distingué par son dévoûment pour une honorable cause que par son zèle pour toutes les bonnes œuvres, et par toutes les qualités qui le rendent cher à sa paroisse.

— Les Sœurs de la Charité d'Evron (diocèse du Mans), dont nous avons parlé plus d'une fois, viennent de former un nouvel établissement à Chantenay. Deux Sœurs ont été installées dans cette paroisse le 24 novembre dernier; une messe du Saint-Esprit a été célébrée pour l'ouverture des écoles, et un grand nombre de mères se sont empressées de conduire leurs enfans à ces filles estimables. Cet établissement est dû en entier à la générosité des habitans. Il a fallu acheter une maison convenable, y faire des réparations, qui se sont montées à 2500 fr.; acheter le mobilier, et attacher à la maison une rente annuelle de 300 fr. Les habitans ont rivalisé de zèle pour faire face à ces dépenses. Un propriétaire, M. Chevalier, a voulu acheter et payer lui-même la maison; le maire, M. Caillau, a donné 1200 fr.; deux Sœurs, Mlle. Le Peltier et Mme. Dubois, ont donné pareille somme; M. le curé, autant; et d'autres propriétaires ont offert des sommes assez

considérables. La généralité des habitans s'est signalée par des dons proportionnés aux moyens de chacun ; ceux qui n'avoient rien à offrir ont travaillé de leurs mains, d'autres ont approché des matériaux pour les réparations. Peut-être est-il bon de publier de tels exemples, pour encourager ceux qui souhaitent former de semblables établissemens. Les habitans de Chantenay se félicitent aujourd'hui des sacrifices qu'ils se sont imposés, et ceux qui imiteroient leur générosité en recueilleroient aussi le prix.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur, ayant été informé qu'un incendie avoit détruit, le 20 octobre dernier, le tiers de la commune de Saint-Usage, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), a daigné adresser à M. de Noiron, sous-préfet de Bar-sur-Seine, une somme de 500 fr. pour être distribuée aux victimes de ce fléau.

— LL. AA. RR. Madame et Mgr. le duc d'Angoulême sont allés chasser, le 9, dans la forêt de Fontainebleau; le Prince ayant interdit toute réception, la ville de Fontainebleau a dû respecter ses plaisirs, respecter un repos si glorieusement acquis; elle n'a conservé des fêtes qu'elle espéroit offrir, qu'une distribution à quatre cents indigens, et l'habillement de cinquante enfans pauvres; elle savoit que cet hommage seroit agréé par LL. AA. RR.; son espérance n'a pas été trompée.

Après le dîner, les autorités ont été reçues; les dames, dont Madame a bien voulu agréer la liste, ont été admises à faire leur cour.

— Par ordonnance royale, du 3 de ce mois, M. Alphonse Taillandier est nommé aux fonctions d'avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, en remplacement de Me. Camus, démissionnaire.

— Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, contient une ordonnance royale, du 10 décembre, relative aux règles à suivre par les ministres dans les comptes qu'ils doivent publier chaque année.

— Le conseil municipal de Toulouse, digne interprète des sentimens monarchiques qui distinguent cette cité fidèle, vient de voter l'érection d'un monument en l'honneur de Mgr. le duc d'Angoulême. Ce monument sera élevé sur la nouvelle place déjà honorée du nom de S. A. R.

— Le 1er. bataillon du 8e. régiment de guerre de la garde est arrivé à Bordeaux le 6. Les autorités de la ville et un grand nombre d'habitans se sont portés au-devant des vainqueurs du Trocadéro, les ont accueillis aux cris de *Vive le Roi! vive l'armée victorieuse!* M. le comte de Miramont, chef de bataillon, a été complimenté par

le corps municipal, et tous les officiers ont été invités à un grand dîner donné en leur honneur. Le 2e. bataillon du même régiment à dû arriver le 8.

— M. le colonel chevalier de Montigny, propriétaire des domaines de Saint-Thibault et du Sépulcre, dont la chapelle est en grande vénération dans le département de Seine et Marne (et qui est située dans les possessions de S. A. S. le duc de Bourbon), vient d'y ordonner l'érection d'un monument en marbre à la mémoire de l'illustre prince d'Enghien, dernier de ce nom. Les personnes qui voudront concourir aux frais d'un service régulier, qui sera célébré dans cette chapelle, peuvent souscrire chez Me. l'Herbette, notaire, rue Saint-Médéric, à Paris.

— Le 3 de ce mois, il a été commis, dans la nuit, un assassinat en la commune d'Aniche, canton de Douai. Des brigands se sont présentés chez M. Ratel, curé de cette commune, sous le prétexte, dit-on, de réclamer des secours spirituels. Ce respectable septuagénaire leur a ouvert sa porte avec confiance; au même instant, ces brigands lui ont enfoncé dans la figure les fourches dont ils étoient munis, et l'ont tué. L'autorité est sur les traces des coupables.

— Le 3 décembre a été un jour de fête pour la ville de Nérac; la superbe statue de Henri IV, que M. le comte de Dijon a fait faire, y est arrivée ce jour-là. Le canon, les cloches, les tambours, mille cris confus et joyeux, firent courir une immense population vers le rivage. Le clergé, les autorités administratives et judiciaires, les chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur étoient sans ordre mêlés à la foule. C'étoit une fête de famille.

Jamais bâtiment n'a remonté plus vite une rivière, quoique la caisse seule qui contenoit la statue pesoit plus de sept milliers; il n'y avoit pas assez de cordage pour contenter tous ceux qui réclamoient l'honneur d'amener le *Béarnais*. Ils arrivèrent au train de course.

Après plusieurs heures de travail, douze bœufs furent attelés à un char, et le trésor qu'il portoit fut transporté, au bruit du canon et au milieu d'une multitude ivre de joie et de bonheur.

En sortant de l'eau, le char et la caisse avoient été décorés de branches de laurier et de riches drapeaux. Les douze bœufs étoient couverts de festons et de guirlandes. L'enthousiasme étoit à son comble.

Les maisons de la ville étoient ornées de drapeaux et de devises; le soir, toutes furent spontanément illuminées. Des danses eurent lieu jusque fort avant dans la nuit; enfin une sérenade fut donnée sous les fenêtres du logement de Henri IV, et l'on se sépara aux cris redoublés de *Bibo lou Rey! vive le Roi! vivent à jamais les Bourbons!*

— Un jardinier de Clacy, arrondissement de Laon, en labourant une terre dite *la Masure*, a trouvé, à la profondeur d'un fer de bêche, trois cent soixante-dix-sept pièces de monnoie, neuves, à l'ef-

figie de Louis XIII. Autour de la face on lit : *Loys XIII R. de Fran. et Nav.*; de l'autre côté, trois fleurs-de-lis, placées triangulairement, sont environnées de la légende suivante : *Double tournois*, 1631. Le nom de la terre qui renfermoit ces pièces donne à penser qu'il y avoit autrefois une maison sur son emplacement.

— Les journaux ont donné hier le programme des fêtes qui auront lieu dans la ville de Paris, à l'occasion du retour de Mgr. le duc d'Angoulême. Les fêtes offertes par la ville à l'armée commenceront le vendredi 12 et jours suivans; elles consisteront en repas, qui auront lieu dans les casernes. Le programme donne ensuite les détails de la fête à l'Hôtel-de-Ville (où les Princes et Princesses doivent se rendre, et accepter un dîner que la ville leur offre), et des réjouissances publiques qui auront lieu, le même jour, dans le grand carré des Champs-Elysées, depuis midi jusqu'à huit heures du soir.

Le septième jour après celui de la réception des Princes, le corps municipal offrira à l'Hôtel-de-Ville un dîner de trois cents couverts à MM. les maréchaux de France, officiers-généraux et autres de terre et mer, employés à l'armée d'Espagne, et à ceux de tous les corps formant la garnison de Paris, Saint-Denis, Courbevoie, Ruel et Vincennes.

Une députation du corps municipal ira prier S. A. R. le Prince généralissime de lui faire l'honneur d'assister à cette réunion.

Enfin, toutes ces fêtes seront terminées par des actes de bienfaisance. Le dimanche 4 janvier, le préfet de la Seine, en présence de M. le préfet de police et du corps municipal, procédera à la distribution solennelle entre différentes associations de secours mutuels formées par les ouvriers de la capitale, d'une somme de 50,000 fr., qui leur a été allouée par la ville à titre de secours et encouragement. Le même jour se fera, de la même manière, la remise d'une autre somme de 10,000 fr., votée en faveur de l'association formée à Paris pour le soulagement des apprentis, des veuves et des ouvriers sans ouvrage.

— Les sieurs Coste, éditeur, et Chantpie, imprimeur des *Tablettes universelles*, prévenus de provocation au mépris du gouvernement du Roi, et à la guerre civile, ont comparu devant la police correctionnelle; sur la demande des prévenus, la cause a été remise à huitaine.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, a condamné à mort les nommés Lubert, sergent; Pierre Rolland et Jean Burolleau, tous trois déserteurs du 19e. de ligne, convaincus d'avoir porté les armes contre la France.

— Le 2e. conseil de guerre permanent de la 10e. division militaire, séant à Toulouse, a condamné le nommé Jean Richard, soldat au 45e. régiment d'infanterie de ligne, à la peine de six mois de prison, pour avoir publiquement proféré des cris séditieux.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

S. M. Ferdinand a renouvelé, le 2, son ministère. Le marquis de Casa-Irujo est nommé premier secrétaire d'Etat et des dépêches, en remplacement de D. Victor Saez; D. Narciso de Hérédia, secrétaire d'Etat de grâce et de justice, pour l'Espagne et les Indes; le maréchal de camp D. Joseph de La Cruz, secrétaire d'Etat de la guerre; et Don Louis Lopez-Ballestéros, qui étoit membre du conseil des finances et directeur général des rentes, secrétaire d'Etat des finances. Don Louis-Marie Salazar, secrétaire d'Etat pour la marine, est le seul qui soit resté en place.

D. Ignacio Mantiner de Villela, magistrat d'une longue expérience, qui réunit à ses lumières une loyauté éprouvée, et qui étoit déjà ministre du conseil et de la chambre, a été nommé gouverneur du conseil royal, place qui se trouvoit vacante par la démission de la présidence, donnée par le duc de l'Infantado.

D. Victor-Damien de Saez, est nommé évêque de Tortose, et cesse ses fonctions de confesseur du roi; il conserve néanmoins les honneurs du conseil d'Etat.

Le roi se réserve la présidence de ce conseil, et conserve à l'Infant D. Carlos la qualité d'*assistant*, avec la prérogative de présider en l'absence du roi, en étendant la même qualité et la même prérogative à l'Infant D. Francisco de Paule. Le capitaine-général D. Francisco Eguia est nommé doyen. Les conseillers sont, le duc de San-Carlos, D. Juan Perez, Villamil, D. Antonio Vargas-Laguna, Don Antonio Gomez-Calderon, D. Juan de Erro, D. Joseph Garcia de La Torre et D. Juan-Antonio Rejas. Le roi se réserve d'augmenter le nombre des conseillers, à mesure que les affaires l'exigeront.

Le roi d'Espagne a rendu divers décrets, soit pour hâter le licenciement des volontaires royaux, qui, après avoir détruit les bandes rebelles, veulent aller reprendre leurs occupations; soit pour témoigner à ses peuples fidèles combien il regrette de ne pouvoir remédier immédiatement aux maux que les factieux leur ont causés, et élever leur opulence au-dessus de celle de toutes les autres nations de l'Europe. S. M. annonce qu'elle a donné des ordres afin que l'économie soit introduite dans les diverses branches de l'administration.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême vient de désigner M. le lieutenant-général vicomte de Maringoné pour commander l'armée d'occupation en Catalogne.

Une division de réserve occupera le département des Pyrénées-Orientales, sous les ordres de M. le baron de Rottembourg. Elle sera composée des 2e., 3e., 5e. et 31e. régimens de ligne, et des 1er. et 10e. légers.

Le député espagnol Valdès s'est embarqué avec sa famille à Gi-

braltar à bord du navire anglais le *Tula*, qui a mis à la voile pour l'Angleterre.

Le général espagnol Quiroga est arrivé à Londres.

L'incendiaire de Cacères et le meurtrier d'une partie de la population de cette ville, le fameux l'Empécinado, a été pris par un détachement de volontaires royaux espagnols. On prétend que, d'après les ordres du commandant-général de la Vieille-Castille, il a été enjoint à ces volontaires de mettre ce chef de rebelles en liberté, en exécution de la capitulation de Badajoz. Malgré cet ordre, l'Empécinado est toujours détenu. Le *Restaurador* s'élève contre le scandale qu'il y auroit à reconnoître comme inviolable, en quelque sorte, un rebelle qui n'a pas encore fait sa soumission à l'autorité royale.

Manuale examinandorum, ou *Instructio pro examinibus ecclesiasticis subeundis.*

Quelques évêques souhaitoient une Théologie abrégée, où les ecclésiastiques qui ne peuvent se livrer à des études fort étendues trouvassent un recueil de ce qui leur est indispensable pour les examens qu'ils ont à subir avant de recevoir les ordres ou d'être admis aux fonctions du ministère. Les cardinaux della Somaglia et Litta, successivement vicaires du souverain Pontife à Rome, avoient senti le besoin de cet ouvrage, et en avoient confié l'exécution au Père Louis Togni, de l'ordre des clercs-réguliers de Saint-Camille, examinateur apostolique du clergé, qui a parfaitement rempli les intentions des illustres personnages. Les ordinands trouveront dans son livre tout ce qui concerne la réception des ordres, disposé dans un cadre méthodique; les confesseurs et les curés, tout ce qui tient à l'exercice de leurs fonctions. La morale et le droit canonique y sont convenablement traités, et les différentes opinions y sont exposées avec mesure. Plusieurs évêques d'Italie ont adopté l'ouvrage du Père Togni, et on ne doute pas qu'il ne se répande au-delà des Alpes, et qu'il ne soit utile dans les séminaires.

Tel est le jugement qu'un correspondant estimable porte de cet ouvrage, qui a été imprimé à Rome chez Bourlier, imprimeur de la Propagande. Si on veut que cet ouvrage se répande en France, il auroit fallu en établir un dépôt à Paris: il seroit trop incommode d'être obligé d'écrire à Rome pour se le procurer.

*Lettre sur la tolérance de Genève, adressée à M***, membre du conseil souverain, par M. Nachon, curé de Divonne.* Lyon, chez Périsse, 1823, in-8°.

MM. de Genève sont très-jaloux de conserver aux yeux de l'Europe une réputation de modération et de tolérance; ils se citent presque comme des modèles à cet égard, et, en montrant une église catholique au milieu de leur ville, ils espèrent qu'on admirera leur indulgence et leur retenue, et que les Etats catholiques, se formant sur leur exemple, accorderont, de leur côté, aux protestans liberté et protection. Mais souvent ce qui brille au loin paroît bien différent quand on l'observe de près; tandis que peut-être aux extrémités de l'Europe on applaudit à la tolérance de Genève, ses voisins n'en sont pas aussi épris. M. Nachon, qui demeure aux portes de la ville de Calvin, qui observe ce qui s'y passe, qui suit les actes de ses ministres et les procédés de ses conseils; M. Nachon, dis-je, vient nous révéler le secret de cette politique qui se cache sous de beaux dehors, mais qui se trahit par mille endroits, et qui dément dans la pratique ses plus imposantes proclamations. Sa *Lettre* est d'autant plus piquante qu'elle est toute en faits, et elle renferme une accusation d'autant plus poignante qu'elle n'a l'air que d'une narration simple et d'un exposé fidèle et sans prétention.

M. Nachon commence par l'examen d'un fait très-récent, et dont nous avons déjà dit quelque chose. M. l'évêque de Lausanne, sous la juridiction duquel Genève est placée, ayant, le 14 mai dernier, érigé une confrérie du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-

Germain de Genève, M. le curé de Saint-Germain rédigea des *Considérations sur l'établissement de la confrérie*. Il expliquoit l'origine et le but de ces pieuses associations, et insistoit surtout sur les motifs qui devoient porter les catholiques de Genève à honorer d'une manière particulière le sacrement de l'autel. Ces motifs étoient pris dans les outrages que ce sacrement a reçus dans cette ville depuis trois cents ans par tant de décrets, de discours, d'écrits et d'actes contre la présence réelle, et le zélé pasteur opposoit la doctrine catholique aux erreurs nouvelles qui la défigurent ou la combattent. Le conseil d'Etat fut informé que ces *Considérations* s'imprimoient à Genève; il se fit représenter les feuilles déjà imprimées, et défendit de continuer le travail; son arrêté, du 20 juin dernier, portoit même une amende contre les contrevenans. Le 27 du même mois, M. Puérari, ci-devant ministre, aujourd'hui conseiller d'Etat et lieutenant de police, manda à son audience tous les imprimeurs et libraires de Genève, leur notifia l'arrêté, et chacun d'eux signa l'engagement de n'imprimer ni de vendre les *Considérations sur la confrérie*.

M. le curé de Divonne s'étonne d'une telle mesure. Il se demande comment de graves magistrats ont pu avoir peur d'une confrérie et d'un livret de dévotion qui, sans leur arrêté, n'eût excité aucun bruit, et n'eût servi qu'à satisfaire la piété de quelques bons fidèles. Les petits moyens qu'on a pris semblent peu dignes d'une autorité qui a la conscience de sa justice. Pourquoi exiger la signature des imprimeurs et des libraires, si l'arrêté n'étoit pas arbitraire? Pourquoi assaillir l'imprimeur Bonnant par des lettres anonymes, des visites, des promesses et des menaces? pourquoi le mander à l'hôtel-de-ville et ailleurs?

On reproche à M. le curé de Genève d'avoir parlé dans son écrit des outrages faits au dogme catholique

dans Genève. Mais n'est-il pas notoire qu'on a aboli dans cette ville le sacrifice de la messe; qu'on y a profané les lieux saints; que des discours et des écrits également nombreux et violens y combattent, depuis trois cents ans, notre croyance; qu'on y enseigne encore aujourd'hui un Catéchisme dans lequel on nous accuse d'idolâtrie? n'imprime-t-on pas, tous les ans, à Genève quelque nouveau pamphlet contre la présence réelle? n'y a-t-on pas ressuscité, en 1821, un écrit misérable et grossier, sous ce titre : *la Messe trouvée dans l'Ecriture;* écrit qui se vend publiquement chez l'imprimeur du gouvernement? M. le pasteur et professeur Chenevière n'a-t-il pas attaqué la doctrine, les ministres et les cérémonies de l'église catholique dans un écrit publié en 1819, sous le titre de *Principaux faits de l'Histoire sainte et de l'Histoire de l'église chrétienne?* On ne lui a cependant fait aucun reproche, et le conseil d'Etat n'a pris aucune mesure pour empêcher la publication d'un écrit aussi injurieux. On parle de la nécessité de maintenir la bonne harmonie entre les chrétiens qui professent les deux cultes; mais est-ce le moyen d'entretenir cette bonne harmonie que de permettre tout aux uns et d'interdire tout aux autres? On ne veut point, dit-on, que l'une des deux confessions injurie l'autre; mais il semble que l'on ne se rappelle cette maxime que lorsque les catholiques écrivent, et que l'on oublie complètement d'en faire l'application aux ouvrages des protestans.

Le conseil d'Etat, dans son arrêté du 20 juin, rappelle le *conclusum* de la haute diète, qui, le 20 août 1816, recommandoit d'*empêcher tout écrit tendant à déprécier l'une ou l'autre des deux confessions de foi.* Mais, puisque le conseil d'Etat avoit tant de zèle pour observer cette décision, comment a-t-il souffert depuis 1816 l'impression, la publication, la vente, l'an-

nonce dans la *Feuille d'Avis*, de tant d'écrits où les catholiques sont insultés? M. Nachon nomme plusieurs de ces écrits, dont il est impossible que le conseil n'ait pas eu connoissance; les *Étrennes pour le canton de Genève*, par M. le professeur Picot, en décembre 1816; les *Considérations sur la conduite des pasteurs de Genève*, en 1818; le *Sermon sur l'excellence du culte réformé*, par M. Cellerier, ancien pasteur, en 1819; les *Principaux faits de l'Histoire sainte*, par le même, même année; la *Messe trouvée dans l'Ecriture*, en 1821; le *Catéchisme sur les principales controverses avec l'église romaine*, même année; la *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'adoration de Marie*, 1822; la *Dissertation historique sur les droits de l'autorité civile, et sur les usurpations du clergé à l'égard du mariage*, par M. Bellot, membre du conseil souverain, aussi en 1822; *Quelques observations* sur les Mémoires de M. l'évêque de Lausanne, en avril 1823.

Il n'est pas un de ces écrits qui ne tende à injurier ou avilir les catholiques, et par conséquent qui ne soit propre à troubler la bonne harmonie entre eux et les protestans. Dans les *Etrennes* de M. le professeur Picot, on trouve des vers du plus mauvais goût, avec des plaisanteries sur la *prêtraille*, la *cardinaille*, la *caffardaille*, etc. Trois curés catholiques réclamèrent auprès du gouvernement contre ces insultes; cette réclamation resta sans effet. L'auteur des *Considérations sur la conduite des pasteurs* range parmi les fruits de l'ignorance et de la superstition les dogmes, les préceptes et les pratiques des catholiques. Le pasteur Cellerier, dans son *Sermon sur l'excellence du culte réformé*, ne s'est refusé aucune occasion de déprécier ou d'injurier le culte catholique; il oppose sans cesse les deux cultes, et toujours pour sacrifier l'un à l'autre. La *Messe trouvée dans l'Ecriture* est remplie d'insultes grossières; nous en avons donné une idée dans ce jour-

pal, n°. 745. Le *Catéchisme sur les principales controverses* est encore destiné à dénaturer et à injurier notre croyance; nous pourrons examiner quelque jour cet écrit, où règne la plus insigne mauvaise foi. Nous avons fait connoître l'esprit dans lequel est rédigée la brochure intitulée : *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'adoration de Marie*, et nous renvoyons au n°. 823 de notre journal; il nous suffira de remarquer ici que l'auteur de la *Doctrine* dit nettement que l'église catholique *vit d'impiété*, et est *l'un des principaux agens de l'antechrist*. Le conseil d'Etat de Genève auroit-il jugé par hasard que ce n'est pas là injurier les catholiques, ou voudroit-il leur ôter le droit de repousser ces reproches odieux? Quant à la *Dissertation* de M. Bellot *sur le mariage*, elle a été analysée dans une lettre de M. Besson, curé d'Avusy, qui a fait remarquer les faux principes, le ton tranchant et les imputations malignes de l'avocat génevois; *voyez* notre n°. 890 (1).

Après avoir passé en revue ces divers écrits, M. Nachon demande si on agiroit autrement dans le cas où on auroit résolu de faire régner exclusivement une confession et d'étouffer l'autre. Que l'on compare les extraits des ouvrages ci-dessus avec ceux des *Considérations* de M. le curé de Genève, et que l'on juge si le conseil d'Etat tient la balance égale entre les protestans et les catholiques. Ceux-ci ont apparemment un droit égal à sa protection et à sa justice; ce droit leur est acquis, et par les principes d'équité naturelle, et par la garantie des traités, et ils ne l'auroient pas, qu'une sage politique devroit encore les en faire jouir. Sera-t-il donc permis aux uns de tout oser, et les autres n'auront-ils que le privilége de tout souffrir? Le

(1) Nous avons donné, en 1817, 1818 et 1819, une suite d'articles sur les ministres de Genève; ces articles sont relatés dans notre n°. 481.

conseil encouragera-t-il les premiers à multiplier les écrits injurieux ou du moins les approuvera-t-il par son silence, en même temps qu'il se hâtera de réprimer la moindre réponse des catholiques? est-ce là de l'impartialité et de la tolérance? Le conseil d'Etat défend, sous peine d'une amende qui pourra s'élever jusqu'à 2000 florins, d'imprimer et de vendre les *Considérations* de M. Vuarin; et au même moment toutes les presses de Genève peuvent reproduire, tous les libraires peuvent vendre, tous les cabinets de lecture peuvent louer les livres les plus irréligieux, sans que M. le lieutenant de police intervienne. Ce contraste est aussi peu judicieux en lui-même que peu honorable pour ceux qui en donnent l'exemple.

C'est ainsi que M. le curé de Divonne presse MM. de Genève par des faits et des réflexions également péremptoires. Nous sommes obligé de renvoyer à une autre fois la suite de sa *Lettre*, dans laquelle il déduit d'une manière plus positive encore les preuves de la tolérance des autorités de Genève.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'archevêque a adressé, le 10 décembre, aux curés de la capitale une circulaire à l'occasion de la quête à faire pour la caisse diocésaine, le quatrième dimanche de l'Avent. Le prélat y rappelle les besoins du diocèse, la situation des prêtres âgés et infirmes, et l'état des écoles ecclésiastiques; sur ce dernier point, M. l'archevêque s'exprime ainsi :

« Mais, Monsieur le Curé, nous vous le dirons avec cet abandon de cœur dont nous aimons toujours à user avec vous, et qui n'a jamais été trompé, pour hâter ainsi le moment où l'église de Paris verra ses vœux se réaliser, *pour augmenter sa joie en multipliant la tribu sainte* de ses lévites, nous avons dû nous presser de prendre des engagemens presqu'au-dessus de nos moyens, et nous les avons pris avec confiance, persuadé que le courage et la persévérance du clergé et des fidèles continueront de nous mettre en état d'y satisfaire. Une diminution, ou seulement un retard dans les collectes ac-

coutumées nous causeroient un grand embarras, et tromperoient la plus chère de nos espérances ».

M. l'archevêque finit en recommandant la quête aux curés; elle aura lieu le quatrième dimanche de l'Avent ou le jour de Noël, suivant qu'ils le jugeront à propos, et ils inviteront leurs paroissiens à s'associer à l'OEuvre des séminaires.

— Parmi les victimes les plus intéressantes des malheurs de la révolution, il faut surtout compter les religieuses, qu'elle a dépouillées de leurs biens et chassées de leurs asiles. Ces vertueuses filles ont donné alors un grand exemple; elles ont lutté avec courage contre l'injustice des lois et contre les rigueurs du besoin. Elles ont persévéré dans leur vocation, et se sont réunies, en dépit de la philosophie, pour pratiquer leur règle et observer leurs vœux. Elles ont cherché à compenser, par le travail, les ressources qu'elles avoient perdues, et se sont condamnées avec joie à la pauvreté la plus rigoureuse. Plusieurs ont trouvé, dans la charité des ames pieuses ou dans d'heureuses circonstances, les moyens de subsister; d'autres, âgées et infirmes, n'ont pu faire face, même par leur travail, à la modicité de leurs dépenses, et des communautés édifiantes ont été ainsi obligées de se dissoudre : ainsi, les religieuses Capucines de la place Vendôme, qui, depuis, s'étoient réunies rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine, ont été forcées de se séparer au mois de septembre dernier, et de chercher quelque asile dans différentes communautés. Une partie d'entr'elles a été recueillie par les religieuses de la Conception, dites Récollettes, qui occupent depuis peu, comme nous l'avons vu, une maison rue d'Anjou Saint-Honoré, près de l'ancien cimetière de la Madeleine. Après trois mois d'épreuve, les Capucines ont été admises à renouveler leurs engagemens de religion suivant la nouvelle règle qu'elles viennent d'embrasser. C'est le 8 de ce mois qu'a eu lieu cette cérémonie, que M. l'archevêque a voulu faire lui-même. Le prélat s'est rendu, dès le matin, chez les dames Récollettes, y a célébré la messe, et a adressé une exhortation aux novices. Elles étoient au nombre de huit, revêtues de l'habit blanc de la maison, et ayant à leur tête leur ancienne supérieure. La cérémonie s'est terminée par le *Te Deum*. Les dames Récollettes, qui doivent leur asile à une auguste protection, se sont réjouies d'une aggrégation qui est venue for-

tifier leur petit nombre, et qui met cette communauté sur un pied plus consolant.

— Le troisième dimanche de l'Avent, M. l'abbé Borderies a prêché, à Saint-Sulpice, sur l'humilité. Dans le premier point, il a montré que, sans l'humilité, la piété étoit aveugle, stérile et même scandaleuse, et il a rempli ces trois sous-divisions par des considérations et des détails de mœurs où il n'y avoit pas moins de justesse que d'intérêt. Dans le second point, l'orateur a exposé les motifs qui doivent nous porter à l'humilité. M. l'évêque d'Hermopolis assistoit à ce discours, ainsi que plusieurs ecclésiastiques.

— Le jeudi 18, il y aura une assemblée de charité dans l'église Saint-Sulpice, pour les pauvres du onzième arrondissement. A midi et demi, il sera célébré une messe basse, à l'issue de laquelle M. l'abbé Clausel de Montals, aumônier ordinaire de MADAME, prononcera le discours. La quête sera faite par Mmes. d'Escars et Delavau.

— M. de Janson, nommé par le Roi à l'évêché de Nanci, a définitivement accepté, et a fait dernièrement ses informations. On dit cependant qu'il n'abandonne pas l'œuvre qu'il avoit entreprise au Calvaire, et qu'il veut terminer l'église commencée. Le zèle et l'activité que l'infatigable missionnaire a montrés dans ses travaux et ses bonnes œuvres, sont un présage de succès pour sa nouvelle entreprise. On sait que M. l'abbé de Janson est d'une famille qui a donné plusieurs prélats à l'église de France : il y en a eu deux de ce nom dans le dernier siècle, Toussaint de Forbin-Janson, et Jacques, son neveu. Le premier, tour à tour évêque de Digne, de Marseille et de Beauvais, fut cardinal en 1689, ambassadeur à Rome, grand-aumônier en 1706; il mourut le 24 mars 1713 doyen des évêques de France; c'est celui qui avoit été ambassadeur en Pologne. Son neveu, Jacques de Forbin-Janson, fut archevêque d'Arles en 1711, et mourut le 13 janvier 1741, à soixante-neuf ans; il montra du zèle dans les troubles de l'Eglise qui eurent lieu de son temps. Un frère aîné de l'archevêque, François-Toussaint, dit le comte de Rosemberg, servit d'abord en France et en Allemagne, et se fit enfin religieux Trappiste. Il persévéra dans cette vocation, et mourut dans les exercices de la pénitence, le 21 juin 1710. On a imprimé sa Vie, qui est remplie de grands traits de détachement et de courage. Ainsi, M. l'évêque de Nanci trouve dans

sa famille des exemples de piété et de zèle, et ses travaux dans les missions annoncent assez ce qu'il fera pour son diocèse. Il y trouvera un clergé nombreux, zélé, instruit, des établissemens tout formés, des communautés de religieuses, une société naissante de missionnaires, et son activité donnera, sans doute, une nouvelle impulsion à toutes ces œuvres.

— M. le lieutenant-général Paultre de La Motte, et les officiers de la garnison de Lyon, ont fait célébrer, le 3 décembre, dans l'église de Saint-François-de-Sales, un service pour leurs frères d'armes morts en Espagne. L'église étoit tendue de noir, et un catafalque y avoit été érigé. Toutes les autorités, le premier président, le préfet, le maire, y étoient réunis. La messe a été célébrée par M. l'abbé Julliard, curé de la paroisse. Après l'Evangile, M. l'abbé de Bonnevie, chanoine de la métropole, est monté en chaire, et a prononcé un discours en l'honneur des militaires français morts pendant la dernière campagne. L'orateur a rappelé d'abord les troubles des années antérieures, les convulsions de l'Italie et de l'Espagne, et la nécessité d'une intervention qui assurât notre repos et celui de nos voisins. Il a tracé un tableau rapide de cette campagne, si honorable dans ses motifs, si brillante dans sa brièveté, si glorieuse dans son issue. Il y a vu, pour l'Europe, un gage de tranquillité, et, pour la société toute entière, l'annonce de la décadence des systèmes révolutionnaires. Il a payé un tribut de regrets à la mémoire du jeune et malheureux de Goiffieu, né à Lyon. L'orateur a mêlé, aux considérations politiques, les réflexions et les mouvemens qui convenoient à son ministère. Il a montré à combien de titres la religion réclamoit le respect des militaires, et il a exhorté ceux qui étoient présens à s'attacher à elle, et à s'honorer eux-mêmes par leur fidélité aux deux autorités qui nous dirigent. Ce discours, remarquable par une diction rapide, par d'heureuses allusions et par de beaux sentimens, a été suivi de la quête, qui a produit 845 fr., destinés aux veuves et aux orphelins des militaires morts pendant la campagne. On consacrera à la même bonne œuvre le produit de la vente du discours de M. l'abbé de Bonnevie, qui a été imprimé (1). On applaudira, sans doute, au motif respectable qui a

(1) In-8°.; prix, 1 fr. et 1 fr. 15 cent. franc de port. A Paris, chez Audin; et chez Adr. Le Clère, au bureau de ce journal.

porté les officiers de la garnison de Lyon à réclamer les prières de l'Eglise pour leurs camarades : c'est à la fois un hommage rendu à la religion, et un pieux secours offert à leurs frères d'armes que le sort des combats a moissonnés.

— Nous recevons de la part d'une personne, dont les désirs seroient pour nous des ordres, l'invitation de publier dans ce journal un court exposé de la conduite du parti révolutionnaire en Espagne, des décrets qu'il a portés relativement à la religion, des mesures qu'il a prises contre la discipline, des violences qu'il a exercées, soit en pillant les églises et les couvens, soit en exilant, emprisonnant et bannissant les évêques, les prêtres et les religieux, soit même en les mettant à mort avec des circonstances barbares. Cet exposé, nous écrit-on, détromperoit beaucoup d'étrangers de bonne foi, qui ne connoissent pas assez la situation de l'Espagne, et qui sont trompés par les relations partiales de certains journaux. Nous ne demanderions pas mieux que de remplir les vues de l'homme éclairé dont on nous a exprimé le vœu; mais nous n'avons pas en ce moment assez de documens pour présenter le tableau que l'on désire. Il nous faudroit le temps de réunir des données. Peut-être même seroit-il nécessaire d'habiter l'Espagne. Ce n'est que là que l'on peut se procurer des notions complètes sur les principaux résultats de la révolution, tant à Madrid que dans les provinces. Nous avons bien de temps en temps, dans ce journal, noté quelques faits, quelques décrets, quelques injustices; mais tout cela ne forme pas corps, et ne pourroit présenter un ensemble satisfaisant. Nous sommes donc obligé d'ajourner l'exposé que l'on nous demande, et nous saisirons l'occasion de recueillir des matériaux; peut-être même publiera-t-on en Espagne quelque écrit sur ce sujet.

— Les princes protestans d'Allemagne paroissent suivre le même système à l'égard des catholiques de leurs Etats. On a vu, dans notre n°. 941, une pragmatique dressée par quelques princes des bords du Rhin, et qui mettoit l'église catholique sous le joug. Le grand-duc de Weymar paroît avoir pris cette pragmatique pour règle. Il vient de publier, le 27 octobre dernier, une loi relative aux catholiques du duché. Cette loi autorise d'abord les dispositions de la bulle *de Salute animarum*, rendue par Pie VII, le 16 juillet 1821, lesquelles mettent les catholiques de Weymar sous la juridiction de l'é-

vêque de Paderborn. Cet évêque devra reconnoître les droits du souverain, lesquels s'exerceront dans les affaires mixtes. Une commission immédiate sera formée par le gouvernement pour les églises catholiques; c'est cette commission qui autorisera les bulles de Rome, les ordonnances des évêques et les résolutions des synodes. C'est elle qui donnera les dispenses pour les mariages, et comme cette commission relèvera du gouvernement, c'est au fond la puissance civile qui réglera tout. Il y aura recours au souverain pour les décisions de l'autorité ecclésiastique, et l'appel au Pape en dernière instance ne pourra avoir lieu que pour les affaires purement ecclésiastiques. On promet à l'église catholique liberté entière, et, en attendant, on interdit les processions à Weymar et à Iéna, on défend les pélerinages, on ne veut pas recevoir les processions des pays limitrophes. Les paroisses catholiques du duché forment un doyenné, les cures ne peuvent être conférées qu'à des sujets du pays, et les fonds ecclésiastiques seront conservés dans leur intégrité. Dans les mariages mixtes, le curé ne pourra refuser la bénédiction, quand la partie protestante ne voudroit pas consentir à élever les enfans dans la croyance catholique. Les enfans issus des mariages seront baptisés et élevés dans une même église, savoir, celle de l'époux dont les ancêtres auront été depuis un plus long temps dans la profession de cette religion; sinon on suivra la religion du père. La loi dit encore que le prosélytisme sera soumis à une enquête. On jugera si ces diverses mesures sont bien conformes à la liberté qu'on avoit promise aux catholiques, et si cette tolérance ne ressemble pas beaucoup à une oppression véritable. Que deviendront ces églises avec une telle protection?

— Il vient de se passer, dans un colonie anglaise, un évènement qui décrédite un peu les missionnaires protestans envoyés de la métropole dans ces pays lointains. On sait qu'il s'est formé, à Londres, des sociétés qui font passer ainsi des prédicans dans toutes les parties du globe. Ces prédicans sont chargés d'annoncer le pur Evangile, la morale, la philantropie, et les doctrines du christianisme rationel; mais ces missionnaires, un peu exaltés eux-mêmes par les idées dominantes, ne se tiennent pas dans les bornes de l'enseignement religieux; ennemis de l'esclavage des nègres, ils s'élèvent avec force contre les blancs, et excitent des passions déjà très-ardentes. A Demerari, le missionnaire Elliot a été accusé

d'avoir excité les nègres à l'insurrection; et de leur avoir fourni un plan pour se révolter. Un autre missionnaire, nommé Smith, est aussi inculpé. Il est prouvé que ces missionnaires débitoient des harangues très-dangereuses, dans lesquelles ils annonçoient aux esclaves leur émancipation. Toute la colonie est d'accord pour n'admettre aucun missionnaire envoyé par la société de Londres; on préfère, dit-on, les anglicans ou les presbytériens : reste à savoir si l'on s'en trouvera mieux. Le même esprit règne parmi ces envoyés des différentes sectes, toutes plus ou moins entachées de libéralisme.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a reçu, le 14, en audience particulière, M. le maréchal Moncey, duc de Conégliano: M. le lieutenant-général comte Guilleminot, major-général de l'armée d'Espagne, et M. le comte de Saint-Chamans, maréchal de camp. M. le maréchal Moncey et M. le comte Guilleminot ont également eu l'honneur d'être reçus particulièrement par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le Roi a nommé lieutenans-généraux M. le duc de Guiche, M. le comte d'Escars et M. le comte d'Ambrugeac. Trois brigades de la garde restent ainsi vacantes.

— S. A. R. le Prince généralissime vient de donner un nouveau témoignage de sa satisfaction des services rendus par le corps royal du génie dans la guerre d'Espagne, en obtenant de S. M. C. les décorations suivantes pour les officiers-généraux et supérieurs de ce corps: MM. le vicomte Dode de La Brunerie, lieutenant-général, commandant en chef le génie, grand'croix de l'ordre de Charles III; le vicomte Garbé, lieutenant-général, commandant la brigade de siége, la plaque de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand; le baron Rohant de Fleury, maréchal de camp, commandant le génie au quatrième corps, la plaque du même ordre; les colonels Perrin de Brichambault, Bron, La Faille, et les lieutenans-colonels Radulph de Gournay, Dupau, Vauvilliers, de Merlis, Répécaud, la croix d'or de chevalier du même ordre.

— Mgr. le duc d'Angoulême, accompagné de ses aides-de-camp, s'est rendu, le 12, à onze heures, à l'École militaire, pour voir les braves soldats de la garde royale qui ont fait avec lui la guerre d'Espagne, et qui se trouvoient réunis dans un banquet de quatre cents couverts, dans la salle du Manége. S. A. R. a été reçue par les plus vives acclamations. Elle étoit de retour au château à midi trois quarts.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à peine arrivé à Paris, a daigné faire droit à la demande que M. le sous-préfet de Bar-sur-Seine lui avoit adressée au nom des malheureux incendiés de la commune de Saint-Usage, et lui a fait passer une somme de 500 fr. pour leur être distribuée.

— Par ordonnance du 27 octobre, le Roi a nommé M. de La Rotière, chef d'escadron au régiment des lanciers de la garde, lieutenant-colonel de ce régiment. M. de Guichen, chef d'escadron, capitaine commandant au même corps, a obtenu le grade de major.

— L'Ecole royale polytechnique, qui, dans la journée triomphale du 2 décembre, avoit eu le bonheur de faire entendre, autour du Prince généralissime, les premières acclamations qui aient salué son entrée dans la capitale, vient de jouir du bonheur plus précieux encore d'être visitée par son glorieux protecteur. Toutes les fenêtres du vaste bâtiment élevé par Jeanne de Navarre étoient pavoisées de drapeaux blancs semés de fleurs de lis et grouppés élégamment. Du milieu de chacun de ces grouppes s'élevoit une lance ornée d'une couronne de lauriers, au-dessous de laquelle étoit placée une bannière blanche présentant le nom d'un des faits d'armes de la campagne qui vient de s'achever avec tant d'éclat.

S. A. R. a été reçue par S. Exc. le ministre de l'intérieur, M. le lieutenant-général comte de Bordesoulle, pair de France, gouverneur de l'Ecole, accompagné de M. le maréchal-de-camp vicomte Pailhon, sous gouverneur; de M. Binét, inspecteur des études, et de tous les autres fonctionnaires de l'Ecole.

Les élèves ont fait éclater, à l'aspect de leur magnanime protecteur, des acclamations énergiques et prolongées. Après avoir visité toutes les salles, le Prince, qui a reçu avec bonté les vers que plusieurs élèves lui ont présentés, a témoigné sa satisfaction à chacun de MM. les fonctionnaires et professeurs de l'Ecole.

— M. Pleineselve, lieutenant-colonel du 5e. régiment de la garde, est nommé colonel du 64e. régiment de ligne.

— La ville de Paris a donné, le 13, aux invalides un repas dans leur hôtel. Le banquet a commencé à deux heures; M. le comte de Chabrol, représentant la ville de Paris, a fait les honneurs du dîner; il a parcouru, avec M. le marquis de Latour-Maubourg, gouverneur de l'hôtel, toutes les salles du réfectoire. A la fin du dîner, des santés ont été portées au Roi, au duc d'Angoulême, à l'armée, à la ville de Paris, et aux Bourbons. Leur brave gouverneur, se rendant l'interprète de ses camarades, a exprimé dans quelques phrases, improvisées avec une franchise toute militaire, les sentimens des invalides pour le monarque, et l'ardeur avec laquelle tous ces vieux guerriers seroient retournés sur le champ de bataille au premier appel de leur Roi; tous se sont levés à la fois, et, au cri de *Vive le Roi!* ont témoigné l'unanimité de leurs sentimens.

— La ville de Paris a aussi donné un banquet aux militaires de toute arme qui sont casernés à l'Ecole militaire; parmi les trophées qui rappeloient les exploits des maréchaux Moncey, Lauriston et Molitor, on remarquoit avec intérêt la fameuse *pierre de la constitution de Cadix*, rapportée par le bataillon de la garde royale que commandoit M. de Jacqueville.

— La ville de Paris a donné, lundi 15, un repas aux charbonniers et aux ouvriers des chantiers des bois. Quatre cents personnes ont été réunies dans deux banquets, qui ont eu lieu au Cadran-Bleu et chez

Goupil. Ces réunions étoient présidées par MM. Leloutre et Thomas, employés supérieurs des bois et charbons. L'ordre le plus remarquable et un enthousiasme vraiment national ont régné pendant ces repas.

— Le commencement de la journée de lundi avoit fait naître des inquiétudes sur la fête populaire des Champs-Elysées; à onze heures, le temps s'est élevé, et une foule nombreuse s'est portée vers le lieu de la fête. Les distributions ont commencé à deux heures; il y avoit six buffets dans le grand carré, trois pour le vin et trois pour les comestibles. Le fait d'armes qu'on a représenté sur le vaste théâtre qui avoit été élevé, a surtout attiré l'attention générale : c'est la prise du Trocadéro.

A huit heures, le signal ayant été donné du château, aussitôt un grand nombre de fusées ont été lancées dans les airs. Elles ont été suivies d'un feu d'artifice de la plus grande beauté. Immédiatement après le bouquet, une superbe girande est partie de l'arc de triomphe de l'Etoile, et a éclairé pendant quelques instans toute cette partie de la ville de Paris.

Les illuminations de la capitale n'ont pas été moins brillantes que le jour de l'entrée à Paris de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— Par ordonnance royale, M. Nanteuil de la Norville est nommé membre du conseil-général du département de la Seine, en remplacement de M. Thibon, démissionnaire.

— M. de Blanriez vient d'être nommé par le Roi chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Le tribunal civil de Lyon, chambre correctionnelle, a prononcé son jugement dans l'affaire du nommé Joseph Targe, libraire, prévenu d'avoir mis en vente et exposé dans ses magasins un livre prohibé, intitulé : *Abrégé de l'Origine de tous les Cultes, par Dupuy*; et dont la saisie avoit été faite, le 13 août, au domicile du sieur Targe.

Le tribunal a déclaré que l'ouvrage est évidemment outrageant et blasphématoire contre la religion de l'Etat, et contre les autres religions dont l'établissement est légalement reconnu en France; que, sous ce rapport, la saisie doit être déclarée valable;

Considérant néanmoins que le sieur Targe a justifié, par la représentation de sa facture, l'avoir acquis en 1821, époque à laquelle il n'avoit été l'objet d'aucune poursuite;

Considérant toutefois que l'exposition et la mise en vente de l'ouvrage dont il s'agit, ne pouvant se concilier qu'avec le défaut de lecture de cet ouvrage, il y a, de la part du sieur Targe, une négligence qui doit lui faire supporter les dépens.

Le tribunal déclare valable la saisie des exemplaires; ordonne qu'ils seront lacérés; que le présent jugement sera imprimé et affiché jusqu'à concurrence de cent exemplaires; renvoie le sieur Targe de la poursuite, mais néanmoins le condamne aux dépens.

— Six individus, soupçonnés d'avoir commis l'horrible assassinat sur la personne du curé d'Aniches (Nord), ont été amenés dans les prisons de Douai. On doit leur prompte arrestation à M. Charles Caselli, maréchal-de-logis de la gendarmerie.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, a condamné à mort pour port d'armes contre la France, J.-B. Julien Millon, Michel Malbert et Louis-Emmanuel Héripel, tous trois chasseurs au 21e. régiment. François Mouné, du même régiment, a été acquitté, et détenu pour cause de désertion.

Ont aussi été condamnés à mort, pour avoir porté les armes contre la France, André Vidal, Pierre Salomon, Rolland, Beauwalet et Lubert, soldats au 19e. régiment de ligne, et Louis-David Mossener, tambour au 17e. léger. Jacques Lalane, soldat au 15e. de ligne, a été acquitté du crime de port d'armes, mais détenu pour désertion à l'étranger.

— L'ancien roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, a été attaqué, le 2, d'une fièvre très violente et d'une forte oppression: S. M. a demandé à recevoir le viatique et l'extrême-onction, à Moncalier. Depuis la fièvre a beaucoup perdu de sa violence. Les journées du 4 et du 5 ont été moins mauvaises que les médecins ne sembloient le craindre. Le roi et la reine et la duchesse de Chablais ont visité plusieurs fois l'auguste malade.

— Le roi d'Espagne a envoyé le grand-cordon de Saint-Ferdinand à M. le général comte de Larochejaquelein, en récompense des brillantes affaires de la Corogne et de Naval-Moral.

Un article inséré dans les *Tablettes du Clergé*, cahier de mai 1823, a provoqué un petit écrit, qui a paru à Clermont sous le titre de *Quelques mots à MM. les rédacteurs des Tablettes du Clergé*; on s'y propose, dit-on, de venger à la fois *M. de Maistre des imputations du journaliste, et les jeunes ecclésiastiques du mépris qu'on montre pour eux dans le même article.* Cette brochure ne forme qu'un in-8°. de trois feuilles d'impression. Nous ne prendrons point parti dans ce démêlé; il est vrai pourtant que l'adversaire de M. de Maistre le traite avec une hauteur et une vivacité assez peu convenables, et qu'il exagère à plaisir les conséquences de sa doctrine. Il régente aussi un peu durement ce qu'il appelle *une jeunesse sans expérience*. Il ne faut pas trop s'effrayer de ces bouffées de zèle, ni prendre au pied de la lettre ces sorties par lesquelles un auteur cherche quelquefois à animer un peu la monotonie de ses élucubrations périodiques.

Instructions familières pour la prière du soir pendant le Carême.

Nous avons rendu compte, dans notre n°. 569, du *Cours d'instructions familières* de M. Bonnardel, curé de Semur,

depuis nous avons parlé, n°. 791, des *Nouvelles Instructions familières* du même auteur. Le volume que nous annonçons peut être regardé comme une suite de ces ouvrages. M. le curé de Semur s'est proposé d'offrir pour le Carême un *Cours d'instructions familières* sur les sacremens, sur les mystères et cérémonies de la semaine sainte. Ces *Instructions* (1) pourront servir aussi pour des conférences dans les paroisses où l'usage en est établi. On y a joint des examens sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise. Il y a quatorze instructions en tout, et dix examens. Tout cela est traité simplement, mais utilement. L'auteur a justifié l'épitaphe modeste qu'il a mise en tête de l'ouvrage : *Veni non in sublimitate sermonis;* il a voulu, dit-il, donner des détails usuels et journaliers qui forçassent les fidèles à s'appliquer à eux-mêmes ce qu'ils entendent. Pour les examens, il déclare qu'il a profité d'un ouvrage que nous avons aussi annoncé, les *Conférences et Discours sur divers points de morale*, ouvrage rédigé par un missionnaire, et dont la première édition a été épuisée en peu de temps.

M. le curé de Semur a dédié son livre à M. l'évêque d'Autun, et se félicite de pouvoir seconder le zèle d'un prélat qui donne, dit-il, une nouvelle vie à son diocèse, et qui vient de créer un nouveau petit séminaire pour réparer les pertes de son clergé. M. Bonnardel se propose, si ces *Instructions* sont goûtées, d'en donner de semblables sur le symbole et sur l'eucharistie; il n'a point parlé de ce dernier sacrement dans le présent volume. Ce travail pourroit faire un autre volume, qui seroit le pendant et le complément de celui-ci.

A la fin de l'article principal, dans le n°. 975, page 149, il s'est glissé une faute d'impression qui change le sens de la phrase. En parlant de M. l'abbé Dancel de Bruneval, déporté à l'île d'Oléron, nous avions dit que cet ecclésiastique revint de la déportation, et exerça encore les fonctions de grand-vicaire à Poitiers; au lieu de cela, on a imprimé qu'il *exerce encore;* ce qui n'est pas. M. l'abbé Dancel de Bruneval est mort il y a environ quinze ans.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Doctrine du clergé de France approuvée par le saint Siége (1).

Il y a déjà long-temps qu'on nous avoit fait parvenir cet ouvrage, et nous ne nous étions pas pressé d'en rendre compte. Différentes raisons nous retenoient; la matière par elle-même est délicate, et l'auteur ne l'a pas généralement traitée avec art et avec mesure. Il y a beaucoup de choses à dire sur son livre, et pour le fond et pour la forme; l'un n'est pas toujours exact, l'autre n'est pas attrayante. Il y a de l'exagération dans la doctrine des méprises sur les faits, des digressions, et même par fois un ton de déclamation qui ne prévient pas favorablement le lecteur. Je crois que M. Betemps a des intentions excellentes; il cherche à rattacher les esprits au saint Siége; mais il ne s'y prend pas d'une manière adroite ni heureuse, et je crois que son livre est propre à nuire à la cause qu'il soutient. On en jugera par quelques remarques que nous allons présenter.

D'abord nous devons écarter une objection imposante. M. Betemps cite au commencement de son livre un bref de Pie VII, qui lui est adressé sous la date du 9 juin 1819, et qu'il appelle une *approbation*. Si le feu pape avoit en effet approuvé son livre, un tel suffrage nous eût sans doute réduit au silence. Mais le bref du 9 juin 1819 ne sauroit être une approbation du présent ouvrage, qui n'existoit pas encore, et qui n'a vu le jour qu'en 1822. Ce bref se rapporte à une première édition publiée, en 1817, sous ce titre : *Ré-*

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. 25 cent. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

flexions sur le respect dû au Pape et à ses décisions dogmatiques. Cette première édition étoit beaucoup moins considérable que la seconde, et l'approbation qu'auroit obtenue l'une ne seroit pas suffisante pour l'autre. De plus, le bref de 1819 n'est point une approbation de l'ouvrage; car le souverain Pontife y déclare qu'il n'a pu en parcourir que fort peu de chose : *Non nisi pauca de tuo libro degustare potuerimus*. Ainsi il nous sera permis d'émettre notre opinion sur le livre sans blesser une autorité que nous sommes accoutumé à respecter. Le bref du 9 juin 1819 est une réponse de politesse, telles que les souverains pontifes ont coutume d'en faire aux auteurs qui leur font hommage de leurs productions. Le saint Père loue le zèle de M. Betemps pour l'honneur et la dignité du saint Siége; nous l'en louerons aussi, en regrettant qu'il n'ait pas été renfermé dans de plus justes bornes.

L'auteur, voulant parler de la déclaration de 1682, auroit dû s'instruire avec soin des faits qui la concernent. Il dit que l'assemblée du clergé n'eut point le temps d'examiner et de confirmer cette déclaration, *puisque trois jours après il sortit un édit du Roi qui ordonnoit à tous de la mettre à exécution*. Il nous semble que M. Betemps ne raisonne pas ici d'une manière bien juste; de ce que trois jours après l'adoption de la déclaration il y eut un édit du Roi pour la faire observer, il ne s'ensuit point que la déclaration n'eût pas été examinée auparavant par les évêques, et le procès-verbal prouve, au contraire, qu'ils s'occupèrent longtemps, et dans plusieurs séances, de la discussion relative aux 4 articles. M. Betemps dit encore que la déclaration *ne se trouve point avec les autres actes du clergé;* que *le clergé n'en fit point mention dans ses procès-verbaux; mais* qu'*il jugea convenable de l'ensevelir dans un oubli éternel;* et il cite pour garant de ce fait plusieurs théologiens, Soardi, Serri, etc. Je ne sais ce

qu'ont dit à cet égard Soardi et Serri ; ce que je sais, c'est que la déclaration se trouve tout au long dans le procès-verbal de l'assemblée. Si M. Betemps eût pris la peine de vérifier la chose, il auroit vu la déclaration en entier avec les autres actes du clergé ; et il est assez étonnant que, sur un fait si facile à constater, il s'en soit rapporté à des témoignages étrangers, tandis qu'il lui en eût si peu coûté d'ouvrir un volume des procès-verbaux du clergé.

M. Betemps croit que l'assemblée de 1681 ayant été convoquée pour des affaires temporelles, n'avoit pas le droit de statuer sur des matières de doctrine; mais par la même raison il auroit dû s'abstenir de citer en faveur de l'infaillibilité du Pape d'autres assemblées du clergé dont la convocation avoit de même eu principalement pour objet les affaires temporelles. Il assure que les évêques, membres de l'assemblée de 1682, ont rétracté la déclaration, et il le dit formellement de tous, page 136; c'est encore une erreur, et il est constant qu'il n'y eut que les évêques nommés qui écrivirent au Pape, en 1693, la lettre connue et rapportée par les historiens. Nous sommes obligé de dire à M. Betemps que toutes ces inexactitudes sur des faits patens infirment son témoignage, et montrent de la négligence dans les recherches, et de la légèreté dans les assertions.

Nous ne lui reprocherons point beaucoup de méprises sur les noms, elles peuvent venir de l'imprimeur; mais on remarque avec surprise de la confusion dans le plan, des erreurs dans les citations, et des divagations fréquentes. On s'aperçoit aisément que M. Betemps n'a pas eu recours aux sources, et que, quand il cite, c'est d'après d'autres citations. Ce n'est point ainsi que travaillent les critiques exacts. Enfin cet auteur a souvent dans les expressions un défaut de mesure et un ton d'irritation qui ne conviennent point à un ami

de la vérité, et qui ne rameneront point à son avis.

Quant à la doctrine même de M. Betemps, nous croyons qu'il l'exagère, et nous souhaitons au saint Siége des défenseurs plus mesurés; heureusement il y en a.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a donné place aux cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare, dans les congrégations de la Visite apostolique, du Concile, des Rits et de la Fabrique de Saint-Pierre.

— Le premier dimanche de l'Avent, il y a eu chapelle papale dans la chapelle Sixtine, au Vatican. M. della Porta, patriarche de Constantinople et pro-vicaire de S. S., a officié, en présence des cardinaux et prélats. Après la messe, le saint Sacrement a été porté processionnellement dans la chapelle Pauline, pour les prières des quarante-heures. On a commencé, dans les principales églises, les prédications et instructions accoutumées pour le temps de l'Avent.

— Plusieurs cardinaux ont quitté Rome, et les cardinaux étrangers paroissent se disposer à partir très-prochainement.

— Une jeune fille turque, prise par les Grecs, puis transportée à Ancône, y a été instruite dans la religion catholique, puis envoyée à Rome, où elle a été admise dans la maison des Catéchumènes. M. le cardinal Falza-Cappa, évêque d'Ancône, lui a administré le baptême, le 26 novembre, dans l'église de la Visitation, et lui a adressé une exhortation paternelle.

— On vient de réparer la basilique de Saint-Georges *in Velabro*, qui menaçoit ruine.

— On publie, à Rome, une traduction de l'*Histoire de la Religion*, par le célèbre comte de Stolberg. Cette traduction a été entreprise par MM. Jean Ghérard de Rossi et Henri de Keller.

Paris. Le dimanche 14, il y a eu, dans l'église Sainte-Geneviève, une réunion générale des trois associations. M. l'abbé Rauzan a célébré la messe à huit heures et demie, et a donné la communion à un grand nombre d'associés. Après la messe, il a fait une courte instruction dans la chapelle basse. Le soir,

il y a eu une procession générale et station à la chapelle des Associations, qui étoit illuminée. Lorsque la procession rentroit dans l'église, M. l'archevêque est arrivé. Le prélat avoit célébré la messe, le matin, à Saint-Nicolas-des-Champs, pour l'association de cette paroisse. Il a donné le salut à Sainte-Geneviève. La réunion du soir étoit encore plus nombreuse que celle du matin; M. l'abbé Rauzan a fait la glose, et M. l'abbé Cadiergues a prêché. Le lendemain 15, il a été célébré une messe au chœur, pour le repos de l'ame des associés décédés.

— Le lundi 22 décembre, M. l'abbé Lœvembruck, des Missions de France, directeur de l'association de Saint-Joseph, prêchera, à deux heures précises, dans l'église de Saint-Vincent de Paul, rue Montholon, en faveur de l'établissement que MADAME, duchesse d'Angoulême, honore de sa protection. La quête sera faite après le discours par Mme la comtesse Boni de Castellane et par Mme. la baronne Le Roy. Outre les écoles de charité formées sur cette paroisse, et qui y sont si précieuses pour une population nombreuse, M. le curé de Saint-Vincent de Paul a recueilli, cette année, de jeunes clercs, qu'il fait élever avec soin. Ces jeunes gens suivent leurs études sous des maîtres choisis, et sont chargés en même temps des cérémonies à la paroisse. On encouragera les vocations de ceux qui se sentiroient appelés à l'état ecclésiastique; les autres auront du moins reçu le bienfait d'une éducation plus chrétienne. Les fidèles voient avec plaisir cet établissement, qui est non-seulement utile aux enfans même, mais qui tourne à l'édification de la paroisse, en procurant plus d'ordre et de régularité dans les cérémonies.

— La journée du 15 n'a pas été seulement une fête pour les classes aisées de la société; le pauvre s'est aussi ressenti de la joie de ce jour. L'archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, dont le chef-lieu est dans l'église Saint-Leu, a voulu solenniser, d'une manière toute chrétienne, les actions de grâces dues au Tout-Puissant. Elle fait célébrer tous les jours une messe pour M. le duc d'Angoulême; le 15, M. le curé de Saint-Leu a célébré cette messe, et a ensuite distribué, dans la chapelle du Sépulcre, une aumône de 200 fr. aux pauvres de sa paroisse. Cette aumône n'étoit qu'une partie des libéralités de la confrérie, qui a fait remettre 100 fr. à chaque arrondissement, et une somme à M. le préfet de la

Seine, sans parler des charités ordinaires; de sorte que ce qui a été donné ce jour-là se monte à 2400 fr. On sait de plus, qu'il y a environ un mois, les chevaliers de la confrérie ont fait présent à M. l'archevêque d'un beau calice pour son chapitre; ils ont aussi contribué à la décoration de l'église Saint-Leu, en faisant placer d'une manière convenable la châsse de sainte Hélène; et nous ajouterons à cette occasion que M. le préfet de la Seine vient de faire restaurer l'église, qui menaçoit ruine, et qui se trouvera bientôt dans l'état le plus satisfaisant.

— M. Jean-Baptiste-Gabriel-Alexis Grosier, ancien Jésuite et bibliothécaire de l'Arsenal, est mort le 10 de ce mois, dans un âge avancé. Il étoit né à Saint-Omer, le 17 mars 1738, et entra chez les Jésuites quelques mois avant leur destruction. Quand la société fut proscrite en France, il fut envoyé à Pont-à-Mousson, pour y suivre ses études. En 1771, il devint le collaborateur de Fréron dans la rédaction de l'*Année littéraire*, et continua d'y travailler après la mort de ce critique, en 1776. La collection de ce journal, où Grosier eut plusieurs associés, forme 290 vol. in-12, et offre des jugemens sur les auteurs et les ouvrages de cette époque. Grosier y parle toujours avec estime et attachement de la société, où il avoit été élevé, et il y faisoit constamment la guerre au parti philosophique. Ce journal cessa de paroître en 1790; mais l'abbé Grosier paroît en avoir abandonné la rédaction bien auparavant. En 1779, il entreprit de continuer le journal de Trévoux, qui, depuis la destruction des Jésuites, étoit abandonné à diverses mains; il l'intitula : *Journal de littérature, des sciences et des arts*, et le continua ainsi jusqu'en 1782. Il fut un des éditeurs de l'*Histoire générale de la Chine*, du Père de Mailla, et y ajouta une *Description topographique de la Chine*, 1785, in-4°., dont il avoit entrepris, en 1819, une troisième édition fort augmentée. Il paroît qu'il avoit adopté, sur l'antiquité des Chinois, un système qui l'a mis en opposition avec plusieurs autres savans. M. Grosier obtint, vers ce temps, un canonicat de Saint-Louis-du-Louvre, dont la révolution ne devoit pas le laisser jouir long-temps. En 1790, il fit paroître des *Mémoires d'une société célèbre* : c'étoit un extrait des Mémoires de Trévoux, et les trois volumes devoient être suivis de trois autres, que les circonstances empêchèrent de paroître. Pendant les temps fâcheux, il se tint à

l'écart. En 1801, il publia un *Antidote de l'Athéisme*, ou *Examen critique du Dictionnaire des Athées*. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre*, tome X, chez Xhrouet, 1809, il y a quatre critiques de Grosier sur le Voyage de M. de Guignes en Chine. L'abbé Grosier coopéra au *Magasin encyclopédique* et à la *Biographie universelle*; il a donné, entr'autres, à ce dernier recueil, l'article *Confucius*. Au retour du Roi, ce littérateur fut nommé un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal. Jusque dans un âge avancé, il avoit conservé la vivacité de son esprit.

— La mission de Bernai, dans le diocèse d'Evreux, est terminée. Les commencemens ont été lents et difficiles, et les missionnaires ont eu besoin de tout leur zèle et de leur persévérance pour triompher des préventions des uns et de la froideur des autres. A la fin, leurs prédications ont réveillé une population indifférente et endormie. M. l'abbé Paraudier a dirigé les exercices. M. l'évêque d'Evreux est venu deux fois animer les missionnaires par sa présence. A la fin, il y a eu autant d'entraînement qu'il y avoit eu d'abord de dispositions contraires. A la communion générale, il y a eu six cents hommes et onze cents femmes. Le résultat de cette mission n'aura pas été seulement avantageux et honorable pour la religion, il aura peut-être encore une heureuse influence sur l'esprit public dans un pays où les libéraux comptoient, dit-on, des partisans assez déclarés.

— Avignon étoit une des villes de France qui avoient le plus essuyé les ravages et les fureurs de la révolution. De cette grande quantité d'églises dont elle étoit ornée, il en étoit peu qui eussent échappé à la destruction. Les nombreux établissemens formés dans la même ville eurent le même sort, et de fâcheuses circonstances prolongèrent cet état de choses pendant trente ans. Enfin, les deux puissances se réunirent pour rendre au siége d'Avignon son ancien lustre, et la Providence appela pour l'occuper M. de Mons, évêque de Mende, qui s'occupa sur-le-champ de réparer tant de ruines. L'ancienne métropole, si riche de ses souvenirs, sembloit condamnée à rester écrasée sous le poids de ses décombres; M. l'archevêque en réclama les débris, et S. M. assigna une somme pour les réparations les plus urgentes. Bientôt cet édifice sera rendu aux cérémonies de la religion. Le séminaire

de Saint-Charles, bâti par MM. de Saint-Sulpice, étoit occupé par les invalides, et les élèves du sacerdoce étoient relégués dans un local humide et malsain. Le prélat représenta encore au Roi les besoins et les vœux de son diocèse, et S. M. ordonna la restitution de Saint-Charles; et ce qui complète les avantages de cette mesure salutaire, c'est que la congrégation qui autrefois dirigeoit le séminaire a été appelée à le gouverner de nouveau. M. l'archevêque n'avoit point d'habitation; le gouvernement a acquis pour lui un hôtel convenable. Au milieu de ces heureux changemens, le soin du troupeau n'a pas été négligé, le diocèse a été visité, des milliers de fidèles ont reçu le sacrement de confirmation, des prédicateurs distingués ont annoncé la parole de Dieu. M. l'abbé de Maccarthy a été appelé cette année à Avignon; M. l'abbé Guyon y a donné, depuis, une retraite de trente jours; et M. l'abbé Boyer a dirigé les exercices de la retraite pastorale, et a donné aussi une retraite au séminaire. Enfin, une maison de missionnaires doit être établie à Avignon au commencement de l'année prochaine. Tels sont les résultats que M. l'archevêque a obtenus en deux ans, et qui attestent la persévérance de son zèle et l'efficacité de sa sollicitude.

— Nous avons vu différentes parties du monde catholique payer un tribut d'honneurs et de regrets à la mémoire d'un Pontife justement vénéré : l'Allemagne a présenté le même spectacle, et les pays même soumis à des princes protestans ont rivalisé à cet égard avec ceux où le catholicisme a conservé toutes ses prérogatives. Dans tous les Etats de l'Autriche, l'attachement pour le saint Siége s'est fait connoître de la manière la plus éclatante. En Prusse, les catholiques ont partagé le deuil général. En Saxe, et surtout à Dresde, un service a été célébré avec une grande pompe, et la famille royale, dont on connoît les vertus et la piété, a voulu assister à la cérémonie. Nous avons quelquefois été forcés de signaler quelques faits arrivés dans le grand-duché de Bade, et qui ne donnoient pas une idée bien favorable des égards de ce gouvernement pour les catholiques et pour le chef de l'Eglise : dans cette circonstance cependant, nous devons le dire, la régence s'est montrée plus sage et plus attentive à observer toutes les convenances. A Carlsruhe, la cérémonie a duré deux heures; le *Requiem* de Mozart a été exécuté par soixante-dix musiciens, parmi lesquels étoient ceux du grand-duc. Les

ambassadeurs, les officiers de la garnison, les employés catholiques, et même des seigneurs protestans, étoient présens. On a, par ordre du gouvernement, sonné les cloches pendant quatre semaines, dans toutes les églises catholiques. A Mayence, et dans tout le diocèse, le service a également été célébré; on a, pendant quinze jours, sonné les cloches une heure par jour. Dans beaucoup d'églises, il a été prononcé des oraisons funèbres en l'honneur du feu Pape. Beaucoup de ces discours ont été imprimés, et il en paroît encore tous les jours. Toutefois, au milieu de ce concert d'hommages, on a vu avec peine que, dans un pays et sous un souverain catholique, on ait contristé les esprits par une ordonnance ombrageuse, et par une affectation misérable à défendre les témoignages de l'attachement et du respect. Cette ordonnance étoit ainsi conçue : « D'après un rescrit du gouvernement, il est défendu, lors du décès d'un pape ou d'un évêque, de sonner les cloches de la même manière qu'à la mort d'un membre de la famille des souverains. En conséquence, aux obsèques de S. S. Pie VII le son des cloches sera le même qu'aux funérailles ordinaires. Ceci doit être notifié à toutes les autorités civiles, qui en feront part à qui de droit ». On s'est moqué un peu autrefois de Joseph II, qui régloit le nombre des cierges au salut: ne pourroit-on pas s'étonner aussi que le gouvernement bavarois fît des réglemens sur le son des cloches? Craint-il donc que les fidèles ne rendent trop d'honneurs au chef de l'Eglise? Seroit-ce, en effet, un abus énorme que les fidèles rendissent autant de devoirs au souverain Pontife qu'aux princes de la famille royale? Ceux-ci seroient-ils humiliés d'être sur la même ligne que le Vicaire de Jésus-Christ? Il est quelques autres ordonnances que le gouvernement bavarois a publiées depuis quelque temps, et qui indiquent un esprit et des dispositions dont on s'afflige. On voit avec peine, dans toute cette marche, des traces de cet illuminisme qui s'est enraciné en Bavière et qui y a envahi l'administration, et on regrette qu'un souverain catholique ne voie pas où tendent ces petitesses et ces chicanes. Il est singulier qu'on trouve un exemple tout différent dans des ennemis du nom chrétien. Pendant le deuil de la mort de Pie VII, le président de la synagogue juive, au Vieux-Brisach, grand-duché de Bade, étant instruit que des Juifs devoient demander à l'autorité civile la permission de faire un

divertissement public, a écrit à l'autorité pour faire une demande contraire. Dans la lettre, datée du 20 septembre, et signée de M. Riez, il est dit que *la communauté juive a de justes raisons de pleurer la mort du chef de l'Eglise, dont la vie a été une suite non interrompue de vertus, d'héroïsme religieux et de marques de tolérance.* Cet hommage, rendu au feu Pape par un chef de synagogue, est assurément un fait remarquable parmi les témoignages d'estime et d'admiration qu'a si justement obtenu la mémoire de Pie VII.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Voici quelques détails sur la fête donnée par la ville de Paris: nous parlerons d'abord des décorations extérieures et intérieures de l'Hôtel-de-Ville.

Quatre colonnes rostrales, ornées de trophées de guerre, et une riche tente militaire, servant de porche, composoient la décoration de la place.

La grande cour étoit, comme de coutume dans ces solennités, convertie en une salle étincellante de gazes d'or et d'argent. Pour la première fois, on avoit converti aussi l'emplacement du jardin en une vaste salle de cent vingt pieds de long sur soixante de large. Dans la grande salle qui occupe le devant du premier étage, on avoit élevé le trône et un théâtre. C'est là qu'a été exécuté, en présence des Princes, une cantate dont le sujet est le retour à Paris du héros libérateur de l'Espagne.

Dans la salle Saint-Jean étoit dressée la vaste table du banquet. Une pièce contiguë, tout-à-fait remarquable par sa décoration, a servi pour prendre le café. C'est là qu'étoient les douze tableaux, esquisses terminées, représentant les principaux évènemens de la campagne.

A cinq heures et demie, les Princes et les Princesses de la famille royale sont partis des Tuileries. Le cortége étoit de douze voitures, précédé et suivi d'un détachement des gardes du corps de MONSIEUR. Dans la première, S. A. R. MONSIEUR étoit accompagné de Mgr. le duc d'Angoulême, du prince de Carignan et de Mgr. le duc d'Orléans. MADAME occupoit la deuxième, avec LL. AA. RR. Mme. la duchesse de Berri, Mme. la duchesse d'Orléans et S. A. S. Mlle. d'Orléans. Les dix autres voitures étoient destinées aux personnes de distinction de la suite de LL. AA. RR.

Le corps municipal est venu recevoir LL. AA. RR. au pied du grand escalier, et les a conduites à la salle du trône. Là M. le comte de Chabrol a adressé à MONSIEUR un discours, auquel S. A. R. a répondu à peu près en ces termes :

« Dans le peu que je vais vous dire, vous jugerez par l'émotion que j'éprouve que je ne puis vous exprimer tous mes sentimens ; la gloire de mon fils réjaillit toute entière sur la France et sur l'armée,

puisqu'il est allé, par l'ordre de notre Roi, combattre, vaincre et pacifier ».

Le Prince a été interrompu par les cris de *Vive le Roi! vive Monsieur! vive le duc d'Angoulême! vivent les Bourbons!* L'émotion de LL. AA. RR. étoit visible.

Les Princes et les Princesses ont passé alors dans la salle du banquet, où étoit dressée une table couverte d'un magnifique service en vermeil; elles ont été servies par les membres du corps municipal. Après le repas, LL. AA. RR. ont passé d'abord dans un salon voisin, où le café leur a été servi, et de là dans la salle du Trône, où a été exécuté un très-joli intermède, dont les paroles sont de M. Chazet, et la musique de M. Boïeldieu. On a distingué un air militaire, et la romance *Dieu l'a gardé,* parodiée pour la musique sur l'air déjà connu : *Dieu l'a donné,* composé et exécuté à l'époque du baptême de Mgr. le duc de Bordeaux. Cet air, qui rappeloit un si heureux souvenir, a paru émouvoir vivement la famille royale; l'auditoire s'est laissé entraîner, et a applaudi ce morceau avec enthousiasme.

Après avoir parcouru les salles, et adressé les paroles les plus affectueuses aux personnes qui se pressoient sur leur passage, les Princes et Princesses ont quitté l'Hôtel-de-Ville, à dix heures, et ont bien voulu réitérer à M. le préfet l'assurance de leur vive satisfaction.

A une heure, des tables ont été dressées dans les salles, et toutes les personnes présentes ont pu prendre part aux rafraîchissemens de tout genre qui y ont été prodigués. Le plus grand ordre a régné partout, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

— S. M. l'empereur d'Autriche vient de conférer à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême la grand'croix de l'ordre impérial de Marie-Thérèse; on sait que cet ordre est la récompense des plus éminens services rendus à la monarchie autrichienne.

— La guérison du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, s'avance rapidement. Le bulletin du 8 de ce mois porte que l'auguste malade a recouvré le sommeil, et qu'il commence à prendre une nourriture plus substancielle. S. M. ne se plaint plus que d'une légère douleur dans le côté gauche.

— Par ordonnance du 16, le Roi, voulant récompenser les services distingués que le Prince Louis-Aloys de Hohenlohe Bartenstein a rendus à la tête du troisième corps de l'armée des Pyrénées, a conféré à S. A. S. la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

— M. Talon est nommé commandant de la brigade des lanciers et des hussards de la garde.

— M. le général Guilleminot doit partir bientôt pour l'ambassade de Constantinople.

— Le *Moniteur* a publié, dans sa partie officielle, une ordonnance du Roi, du 10 décembre, qui paroit devoir terminer un différend survenu entre l'adjudicataire du canal de Saint-Martin, pour lequel l'administration de la ville de Paris avoit dû prendre fait et cause, d'une part, et S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, de l'autre, au sujet

de la dérivation des eaux de la rivière de l'Ourcq, dont Mgr. le duc d'Orléans est propriétaire.

— Une seconde ordonnance, du même jour, assimile aux receveurs particuliers des finances, les percepteurs des villes qui, à raison de leur étendue, de leur population et de la quotité de leurs contributions, ont été ou seroient divisées en plusieurs arrondissemens de perception.

— Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, par ordre de M. le garde des sceaux, vient de décider que la loi du 16 septembre 1807, relative à l'interprétation des lois, est parfaitement compatible avec le régime constitutionnel établi par la charte; que le Roi peut, et doit, dans les cas prévus et dans les formes déterminées, exécuter les dispositions de cette loi, et qu'il n'est besoin d'aucune mesure réglementaire pour assurer cette exécution.

— Les pièces de la procédure concernant le voltigeur Simon, prévenu de meurtre sur la personne du jeune Honein, sont arrivées au greffe du 2e. conseil de guerre. M. d'Esparbès de Lussan, chef de bataillon au corps royal de l'état-major, est nommé rapporteur, et chargé de l'information, qui comprendra un grand nombre de témoins. L'affaire ne sera pas en état d'être jugée en séance publique avant la fin de décembre.

— Le Roi, par ordonnance de ces jours derniers, a accordé, sur la liste civile, une pension de 1000 fr. à M. Honein, père du jeune homme dont on a eu à déplorer la perte dans la journée du 2 décembre. Cette pension sera reversible sur la tête de la mère. De pareils traits parlent assez d'eux-mêmes, et l'ame délicate et élevée du monarque saura toujours détruire en même temps les déclamations de la malveillance, et sécher les larmes du malheur.

— M. Louis Duhamel, sergent au 2e. régiment d'infanterie de la garde royale, a déposé chez M. Chapellier, notaire, membre et trésorier de la commission du monument à ériger à la mémoire de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, 40 fr. pour le monument, et 30 fr. pour le domaine de Chambord. Total, 70 francs pour sa souscription personnelle.

— Le collége Sainte-Barbe, rue des Postes, no. 34, qui a hérité du nom et des doctrines de l'ancienne Sainte-Barbe, a célébré, il y a quelques jours, par un exercice littéraire, la fête de sa patronne. Cet exercice, qui étoit présidé par M. le recteur de l'Académie de Paris, et auquel ont assisté MM. Lebeau, Chauveau-Lagarde, de Feletz, Taillefer, Létendard et Planche, a rappelé les temps les plus brillans de l'ancienne Université. Des pièces de vers latins sur différens sujets ont été lues par leurs auteurs, et couronnées par de justes suffrages. M. Paffe a chanté la gloire française; ses vers latins, pleins d'énergie, ont célébré les exploits du héros de l'Espagne, et les victoires de nos armées. *Le Panthéon rendu au culte*, tel a été le sujet de la pièce de vers, latine aussi, composée par MM. Bourbon et Bellaguet. Une pièce de vers très-ingénieuse sur le gaz hydrogène, par M. Nizard, a plus d'une fois égayé l'auditoire.

— Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, un incendie très-vif a

éclaté dans l'hôtel de la préfecture à Limoge. Un bureau du rez-de-chaussée, la salle du conseil, située au dessus, par où le feu a commencé, et deux pièces de l'étage supérieur servant d'archives, ont été la proie des flammes. Le feu ne peut être attribué qu'à un accident imprévu, et paroît avoir pris par une petite solive assez rapprochée du foyer de la cheminée. On a à regretter une grande quantité de papiers précieux.

— M. le professeur Richerand a été réélu, à l'unanimité, secrétaire de l'Académie royale de chirurgie, deuxième section de l'Académie de médecine.

— M. Delaplace, professeur d'éloquence latine à la Faculté des Lettres, ancien professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV, vient d'être enlevé à sa famille et aux lettres, dans lesquelles il s'étoit fait connoitre par des travaux utiles.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Charles Saunion, gendarme de Thouars, condamné, le 22 novembre dernier, par la cour d'assises de Poitiers, comme complice de la conspiration de Berton.

— La sixième chambre, jugeant correctionnellement, a condamné Claude Lesneul, ouvrier, à trois mois de prison, pour avoir proféré des cris séditieux.

— Le 2e. conseil de guerre de Perpignan, dans sa séance du 6, a condamné à mort Hubert Buccelot, Jean-Pierre Muri, Augustin Jolbert, tous trois soldats au 32e. de ligne, convaincus d'avoir porté les armes contre la France.

Discours de M. Courvoisier.

Le 18 novembre dernier, M. Courvoisier, procureur-général près la cour royale de Lyon, prononça, pour l'audience solennelle de rentrée, un discours dont les principes et le langage étonneroient peut-être ceux qui se rappellent d'autres discours prononcés par ce député à la tribune de la chambre. Quelques personnes avoient pu s'imaginer, d'après quelques opinions et quelques votes de M. Courvoisier en différentes circonstances, que ce magistrat n'étoit pas très-favorable à la religion et au clergé : le discours du 18 novembre dissipera pleinement cette idée, et montrera, dans M. le procureur-général de Lyon, non-seulement le talent et les connoissances qu'on ne peut lui refuser, mais encore les vues, les principes et les sentimens les plus honorables. M. Courvoisier paroît d'abord renoncer à la tribune politique, et rentre avec joie, dit-il, dans la carrière de la magistrature. Il trace une théorie générale de la législation, et en assigne la source dans la religion :

« La religion est le premier devoir que la nature impose à l'homme ; c'est aussi le premier soin que la raison éclairée commande à la solli-

citude de ceux qui donnent des lois aux nations. L'impiété pourtant s'est accrue au siècle des lumières : des hommes qui aspiroient aux palmes du génie ont épuisé la ruse et l'audace pour ruiner le dogme, au nom de la morale; ils ont sapé le culte pour ériger l'autel où, peu d'années après, leurs adeptes ont déifié la raison. On les a vus se refuser aux notions les plus claires, pour ébranler les traditions les plus sacrées, et accuser les siècles d'ignorance, pour exhumer eux-mêmes, de la nuit des temps, ces rêves extravagans, ces systèmes bizarres que l'imagination des païens avoit enfantés.

» Les maux dont le culte de la raison nous a chargés devroient nous avoir guéris pour jamais de cet aveuglement funeste; cependant l'athéisme ose, en ce jour, relever sa hideuse tête. On a tiré de la tombe des hommes dont tout Français doit haïr le nom; on aspire à les replacer au temple de gloire; on essaie d'y reporter celui-là même qui, dans l'ivresse d'un succès, dont il savouroit d'avance les délices, hâtoit, de ses vœux, l'instant prospère où il verroit le dernier des prêtres tomber dans le sang du dernier des rois!...

» Ecartons, si l'on veut, la révélation et ses dogmes, cessons un moment de reconnoitre la main de Dieu dans l'œuvre de douze hommes ignorans et simples, qui, sans autres armes que le martyre, ont soumis la terre au culte de Jésus crucifié : la raison seule, si l'on n'affecte d'en fausser l'usage, nous mènera, sans effort, par une suite de principes incontestables et de conséquences nécessaires, à la découverte de ces vérités primitives qui forment le plus solide lien de l'ordre naturel et social, la base immuable des devoirs de l'homme et du citoyen.

» L'homme fut créé, car il n'a pu se créer soi-même; la matière aussi fut créée; car, si elle étoit éternelle, elle participeroit de la nature divine : le doute, sur ce point, n'a rien de sérieux; c'est par une choquante contradiction, et par une évidente perfidie, que l'auteur d'*Emile* le propose dans cette profession de foi, dont le but fut de propager le déisme, en écrasant l'athéisme sous le poids du sentiment et de la raison ».

L'orateur fait sentir l'insuffisance des lois civiles, destituées de la sanction religieuse :

« L'histoire de tous les temps et de tous les peuples nous montre, dans la corruption des mœurs, la source de la décadence des Etats : comment échapper à cette lèpre, si, pour la prévenir ou la guérir, le gouvernement n'a de ressources que dans les lois?

» Les supplices effraieront le crime; mais le vice qui y prélude, nulle crainte, nulle inquiétude ne le troublera dans ses essais.

» On menacera l'adultère, mais on tolérera la débauche : qu'importe d'ailleurs si les cœurs dégradés l'encouragent; si la prostituée brille dans les cercles où la vertueuse épouse sera délaissée?

» On punira la fraude, mais le fripon impudent bravera la honte, et trouvera des appuis pour braver la loi : l'intégrité n'aura plus de zèle, la conscience publique n'aura plus de force, le juge ni le coupable n'auront plus à trembler devant ses arrêts.

» Que fera le prince? Il multipliera les édits, les injonctions, les défenses : remède éphémère! pour s'y soustraire, l'indolence et la corruption auront mille voies. « Voyez les Grecs, disoit Polybe : pour lier les mains à ceux qui manient les deniers publics, ils s'attachent à mille précautions, ils appellent des témoins, ils exigent des cautions et des signatures. Inutiles soins! la mauvaise foi sait échapper à la plus active surveillance. A Rome, où l'on manie des sommes bien au-dessus de tous les trésors de la Grèce, les mains sont pures par l'effet de la seule religion du serment ».

» La religion, voilà le seul frein qui puisse réprimer les passions des hommes : toute autre législation est insuffisante, incomplète, inhabile à lier le citoyen à l'accomplissement de ses devoirs ».

M. Courvoisier signale les écarts d'une philosophie trompeuse, et les déclamations de quelques prétendus esprits forts, et il a pris soin, entr'autres, de répondre à ceux qui reprochent au clergé d'avoir, dans les temps d'ignorance, envahi les droits de la puissance civile. On pourroit se borner, dit-il, à répondre que ce danger n'est plus à craindre, et que ceux dont la sollicitude nous a réveillés sur ce point n'ont pris soin de nous donner l'alarme que pour déguiser d'autres efforts et nous aveugler sur d'autres dangers : cependant M. Courvoisier entre dans le fond de la discussion, et soutient que, si le clergé empiéta jadis sur les droits de la puissance temporelle, il y fut forcé par les circonstances, et que sa domination, née du besoin des peuples et agrandie par les efforts des rois, fut alors l'unique ressource contre une effroyable anarchie :

« Au milieu des maux inouis dont l'invasion des barbares avoit chargé le midi de l'Europe, les évêques avoient été les protecteurs des peuples : saint Aignan fléchit Attila; Rome fut sauvée par saint Léon; Toulouse dut à Exupérius son salut contre les Vandales : on peut juger, par l'exclamation de Théodoric à l'approche de saint Epiphane, de l'ascendant de ces hommes de Dieu sur ces féroces conquérans qui déchiroient l'empire romain.

» Lors de l'invasion des Francs, ce fut aux évêques que les Gaules durent la conservation de leurs libertés et de leurs lois : admis au plaids royal, près de ces chefs de tribus qui n'avoient connu jusque-là d'autre droit que celui du glaive, ils en dirigèrent l'ignorance, ils en tempérèrent la férocité. Clovis et ses successeurs, jusqu'au temps où leur pouvoir, usé par la violence, plia sous la domination des maires, furent les tyrans des Francs dont ils redoutoient les passions atroces; mais ils régnèrent sur les cités des Gaules par les lois, les plaids et la justice : c'est à l'influence de leurs évêques que les peuples durent ce bienfait ».

L'orateur, parcourant la suite des siècles dans le moyen âge, développe les services que le clergé rendit à la société.

Nous ne pouvons le suivre dans cet exposé rapide, et nous terminerons seulement par la conclusion :

« Voilà, Messieurs, quelles ont été les causes de l'influence du clergé; voilà l'usage qu'il a fait de sa puissance; il la dut au besoin de l'ordre, de la justice, de la paix publique : la législation étoit détruite; la justice royale étoit anéantie; le crime et le brigandage se heurtoient sans frein; l'idée de Dieu restoit seule parmi tant de ruines : que fût devenue la France? je le demande encore à ceux dont les lèvres ont prodigué tant de fiel avec tant de blâme; que fût devenue la France, si l'on n'eût suppléé au pouvoir par la superstition, et aux tribunaux par les censures? Une foule de tyrans, emportés et pleins de courage, bravoient et défioient la mort pour assouvir des passions brutales. Où se fût arrêtée leur audace, si de religieuses terreurs ne les eussent réduits à trembler du moins devant ce juge dont la vengeance attend, au-delà des bornes de la vie, celui qui, plus fort que la justice humaine, jouit ici-bas de l'impunité »?

Tel est l'esprit de ce discours, dont nous n'avons pu citer que quelques fragmens; nous engageons à le lire en entier, et nous croyons pouvoir dire qu'on y trouvera, sur les rapports de la religion et de la législation, et sur l'état ancien de la monarchie, des vues dignes d'un magistrat éclairé et d'un ami de son pays.

On recommence, depuis quelque temps, à nous adresser des lettres pour le prince de Hohenlohe. Nous avions cependant prévenu qu'on pouvoit adresser directement les demandes au prince, et nous avions eu soin de donner exactement l'adresse de M. Forster. Nous avions fait observer d'ailleurs que les lettres pouvoient rester au bureau, et que nous les envoyer entraîneroit des longueurs. Nous sommes obligé de répéter cet avis, et nous devons même ajouter que nous avons lieu de craindre que les lettres parties par notre canal ne soient pas arrivées pour la plupart, quoique nous ayons eu soin de les affranchir. Du moins nous n'avons aucun renseignement certain sur leur arrivée à bon port, et nous n'avons pas entendu dire qu'elles aient été suivies des réponses désirées. Nous savons que M. Forster a récemment écrit pour engager à s'adresser directement au prince de Hohenlohe, qui paroît avoir quitté Bamberg, et se trouve maintenant en Autriche.

Nous avons fait partir dernièrement des lettres qui nous étoient venues de Sécz, de Vannes, de près de Cherbourg, de Poperingue, de Mons et de Saint-Nicolas. Nous avons profité pour cela d'une occasion favorable qui s'est offerte, et qui est différente de la voie ordinaire. Cet envoi n'a entraîné aucun frais; mais une pareille circonstance ne se retrouveroit pas si heureusement, et nous craindrions que les lettres qu'on nous adresseroit dorénavant n'éprouvassent des retards, ou même ne parvinssent pas.

[stamp]

Morale de la Bible; par M. Chaud (1).

Cet ouvrage, dont nous avons peut-être parlé trop brièvement, mérite, sous plus d'un rapport, l'estime des lecteurs religieux. Il est composé de deux parties distinctes, et qui sont cependant liées entre elles. L'auteur, voulant donner un recueil de préceptes de morale tirés de la Bible, a cru devoir faire précéder ce recueil par une *Introduction*, où il rappelle les principales preuves de la religion. Après une révolution qui a ébranlé toutes les idées, il importe, dit-il, de rappeler aux hommes les vérités qui sont le fondement et l'appui de la morale; car, ajoute-t-il, cette morale n'est si excellente que parce qu'elle est divine. L'*Introduction* est divisée en trois parties; la première traite de l'existence de Dieu, de ses attributs, de la création, de la Providence, de l'homme, de sa liberté, des peines et des récompenses futures, et enfin de la nécessité d'un culte qui est une conséquence des principes qui précèdent. Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les différentes religions, le paganisme, le mahométisme et le judaïsme, et montre que les juifs eurent Dieu même pour législateur, et que les livres saints sont authentiques. Il fait remarquer les desseins visibles de la Providence sur le peuple juif, et le triste état du monde avant la prédication de l'Evangile. L'auteur arrive ainsi à la troisième partie, qui est consacrée toute entière au christianisme; Jésus-Christ, sa vie, sa doctrine, sa mort, les prophéties accomplies

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise jeune, quai des Augustins; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

en lui, les preuves de sa mission, les témoignages des juifs et des païens, les travaux des apôtres, l'établissement de la religion au milieu des persécutions et des supplices, la perpétuité de l'Eglise à travers les erreurs et les scandales, les bienfaits de l'Evangile, les missions, l'impuissance des efforts de l'incrédulité, tels sont les principaux points de vue qu'embrasse M. Chaud.

Sans doute tant et de si grands objets ne peuvent être approfondis dans un traité d'un peu plus de 300 pages; mais l'auteur a le mérite d'avoir montré la liaison de ces grandes vérités, et d'avoir développé l'économie de l'édifice religieux. Il renvoie d'ailleurs aux sources, et cite les principaux ouvrages que l'on peut consulter sur toutes les grandes questions qui se présentent à lui. Ecoutons-le lui-même motiver son plan :

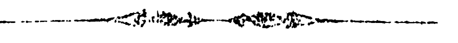
« Faut-il donc, après tout, des traités si volumineux pour faire connoître la vérité, et la démonstration en est-elle si difficile? L'homme peut-il contempler la nature, se regarder lui-même, et douter encore de l'existence d'un créateur? sa conscience ne lui dicte-t elle pas les règles de ses devoirs; et, lorsqu'il s'en écarte, les reproches de ce précepteur sévère manquent-ils jamais de se faire entendre? Les ennuis secrets de la vie, les retours amers des plaisirs, les désirs de cette ame avide et inquiète que l'univers ne sauroit remplir, le calme de la vertu et les terreurs du crime aux approches de la mort, tout ne semble-t-il pas lui annoncer que la terre qu'il habite, où les joies sont trompeuses et les biens périssables, n'est pas sa véritable patrie, et que, par-delà ce monde, il en est un autre, séjour brillant de la vérité, dans lequel les justes contempleront avec des ravissemens ineffables les perfections infinies de la nature divine, mais d'où les méchans seront exclus pour jamais?

» Que dirai-je à l'égard des preuves de la religion? Ne les trouvons-nous pas dans l'antiquité de son origine, dans l'accomplissement des prophéties, dans des miracles opérés à la face de toute la terre, dans le sang des martyrs versé pour en rendre témoignage, dans des conquêtes toujours plus ra-

pides à mesure qu'on multiplioit pour les arrêter les proscriptions et les supplices; enfin dans cette sainte et inaltérable doctrine, parvenue jusqu'à nous à travers les schismes et les hérésies, doctrine propre à instruire à la fois l'enfant et le vieillard, le simple et l'habile, le docte et l'ignorant »?

Après l'*Introduction* vient la *Morale de la Bible*, ou la collection des passages de l'Ecriture rangés sous différens titres, et accompagnés d'une version. Il y a environ deux cents titres différens, et quelques-uns se sous-divisent même en plusieurs autres; ainsi celui *de Dieu* comprend plusieurs sections, où on le considère dans ses attributs, dans ses œuvres, dans nos devoirs envers lui. Les titres *de l'Homme, de l'Impiété, du Juste, de la Prière*, se sous-divisent de même, suivant la manière d'envisager ces objets. L'auteur déclare que, quoi qu'il n'ait pas fait entrer dans son plan tous les dogmes de la foi chrétienne, et qu'il se soit borné aux principales bases de la révélation, cependant il se fait gloire d'adhérer à l'enseignement de l'Eglise, et croit que nous devons y soumettre notre raison. Cette déclaration fait honneur aux principes et aux sentimens de l'auteur.

M. Chaud a joint aux maximes de morale quelques notes explicatives. Elles sont généralement fort judicieuses. Il y en a une, page 198 du tome II, sur laquelle nous avons dit notre avis dans notre n°. 343, et nous y renvoyons. Nous ne reproduirons pas les éloges que nous avons donnés à l'auteur; nous dirons seulement que le choix des morceaux, la sagesse de la critique, la gravité de la discussion, recommandent encore moins cet ouvrage que le ton franchement religieux qui y domine, et l'hommage sincère que l'auteur rend constamment à la divinité de notre foi et à la sainteté de la morale que le christianisme a apportée à l'univers.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les journaux ont parlé de la maladie du souverain Pontife : c'est un accident périodique, auquel le saint Père est sujet, et qui l'a empêché de paroître aux dernières cérémonies. Tous les fidèles doivent faire des vœux pour que cette indisposition n'ait point de suites, et pour que le saint Père puisse se livrer immédiatement à ses travaux, et réaliser ses vues pour le bien de l'Eglise.

— Les cardinaux français sont de retour dans le royaume. Ils étoient partis de Rome le 6 décembre, après avoir eu une audience de S. S. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre s'est rendu directement dans son diocèse, d'où S. Em. souffroit impatiemment d'être absente depuis plusieurs mois. M. le cardinal de La Fare est arrivé à Toulon, et est attendu très-prochainement à Paris. M. le vicomte de Clermont-Tonnerre, frère du cardinal de ce nom, est de retour à Paris, ainsi que M. l'abbé Cottret, conclaviste de S. Em. Il est certain que cet ecclésiastique est fait évêque *in part.*, sous le titre d'évêque de Caryste, et on assure que la même faveur est accordée à M. l'abbé Dupont, conclaviste et grand-vicaire de M. le cardinal de La Fare.

— Le samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque a fait l'ordination dans la grande salle de l'Archevêché, convertie en chapelle. Il y a eu onze prêtres, trente-neuf diacres, vingt-un sous-diacres, cinquante-sept minorés et trente-quatre tonsurés; en tout, cent soixante-deux sujets. Dans ce nombre, le diocèse de Paris ne se trouve pas très-richement partagé; il n'y avoit qu'un prêtre pour Paris; parmi les diacres, il s'en trouvoit onze pour ce diocèse, quatre sous-diacres, vingt-trois minorés et quatorze tonsurés.

— La visite pastorale se termine en ce moment dans le 7e. arrondissement. M. l'archevêque est allé, les deux dimanches précédens, à Saint-Merry; le dimanche 14, pour faire le prône et visiter l'église, et dimanche dernier, pour la communion générale. Le prélat a célébré la messe le matin, et a donné la communion à un grand nombre de fidèles. La communion a duré plus d'une heure. M. l'archevêque a paru satisfait du recueillement et de la piété qu'il a remarqués parmi les assis-

tans. Pendant que le prélat célébroit la messe à Saint-Merry, deux de ses vicaires-généraux s'étoient rendus, pour le même objet, aux Blancs-Manteaux et à Saint-Jean-Saint-François. Dans la première église, c'est M. l'abbé Desjardins qui a dit la messe, et qui a distribué la communion aux fidèles; dans la seconde église, c'est M. l'abbé Gallard. Dans cette dernière paroisse, des militaires de la garde royale s'étoient joints aux communians. M. l'archevêque, après avoir terminé la cérémonie à Saint-Merry, s'est rendu aux Blancs-Manteaux, y a assisté à la messe paroissiale, et y a fait le prône. Enfin, le soir, le prélat est allé à Saint-Jean-Saint-François, et y a prêché; son discours, qui a duré près d'une heure, a roulé sur les moyens de conserver les fruits de la mission. Ainsi le premier pasteur s'est montré en ce jour dans les trois églises. Les exercices de la visite ont été constamment suivis, et la plus profonde tranquillité y a régné. Le zèle des missionnaires ne s'est pas démenti pendant sept semaines d'instructions continuelles. Ils ont couronné leurs exercices à Saint-Merry, le lundi 22, par la consécration à la sainte Vierge; l'église étoit remplie de fidèles, et un autel avoit été préparé par les soins des missionnaires, et paré avec magnificence. Le mardi 23, on a fait la consécration des enfans; M. l'archevêque y a présidé. M. l'abbé de Janson suggéroit aux enfans les sentimens qui devoient les animer. Les enfans ont répété le quatrième commandement, et ont demandé pardon aux parens de leurs fautes; ceux-ci ont pardonné, et M. l'archevêque a adressé quelques mots d'édification aux enfans et aux parens, avant de leur donner sa bénédiction, comme gage de leur consécration à Marie. Le prélat y est encore retourné le soir, pour la clôture définitive. Les missionnaires se sont occupés aussi de former des associations pour perpétuer les fruits de la mission. Il paroît qu'il y aura deux associations, l'une d'hommes, l'autre de demoiselles. M. l'abbé de Janson, malgré sa nomination à l'épiscopat, a continué jusqu'à la fin à diriger les exercices et à se livrer au ministère de la confession, et à tous les détails de la mission.

— Le quatrième dimanche de l'Avent, M. l'abbé Borderies avoit pris pour texte de son discours ces mots de l'Evangile du jour : *Vox clamantis in deserto*, et il a présenté ces paroles de saint Jean à la fois comme une leçon et un exemple, que le précurseur donnoit aux chrétiens de fuir le monde.

L'homme sage, a dit l'orateur, doit mépriser le monde, le chrétien doit le haïr; telle a été la division du discours. Le sage doit mépriser le monde, parce que ses joies, ses grandeurs et ses vertus sont également fausses. L'orateur a passé en revue ces trois considérations, et les a prouvées par un tableau trop réel des chagrins, des petitesses et des erreurs du monde. M. l'abbé Borderies excelle dans ces observations de détails et dans ces peintures des défauts, des travers et des égaremens trop communs parmi les hommes. Dans le second point, il a montré que le chrétien doit haïr le monde, parce que le monde est l'ennemi du chrétien et l'ennemi de Jésus-Christ. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur ces deux subdivisions et sur tout le discours en général, qui a été terminé par un beau morceau sur la croix. L'orateur a déploré l'indifférence et les dédains d'un siècle où la croix est exilée à la fois de la demeure du riche et de celle du pauvre.

— Le *Bref de Paris, pour l'année bissextile* 1824 (1), vient d'être publié. Pâque, l'année prochaine, tombe le 18 avril. Outre l'indication des fêtes et des offices, le *Bref* contient plusieurs avis que M. l'archevêque a cru convenable de donner à l'avance au clergé. La retraite ecclésiastique commencera le 27 septembre, et se terminera le 3 octobre. Elle se fera, comme à l'ordinaire, au séminaire Saint-Nicolas, et les ecclésiastiques qui désireront y être admis se feront inscrire au secrétariat de l'Archevêché, du 10 au 20 septembre prochain. Les ecclésiastiques sujets à l'examen annuel, et dont les pouvoirs expirent le 30 juin, sont prévenus de les déposer au secrétariat dans la première quinzaine de ce mois, et doivent se rendre à l'examen pour le renouvellement, qui aura lieu à l'Archevêché le 6 juillet. Les prêtres dont les pouvoirs expirent à la fin de décembre, les remettront dans la première quinzaine de novembre. En vertu d'un indult du souverain Pontife, M. l'archevêque accorde, à tous les prêtres approuvés pour la confession, la faculté d'appliquer aux mourans l'indulgence plénière, en se servant de la formule approuvée par Benoît XIV, dans la Bulle *Pia Mater*, du 5 avril 1747. On a joint au *Bref* cette formule, pour la commodité des prêtres dans l'exercice de leur ministère.

---

(1) Brochure in-12; prix, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

— A la suite du Bref se trouve la liste des ecclésiastiques morts dans le diocèse de Paris jusqu'au 29 octobre dernier. Il y en a quarante-six en tout, dont quatre évêques; savoir, M. Dubois, évêque de Dijon; M. de Bernis, archevêque de Rouen; M. Jauffret, évêque de Metz; et M. de Villedieu, ancien évêque de Digne. Nous avons annoncé successivement la mort de ces prélats et celle de plusieurs ecclésiastiques, tels que MM. Eliçagaray, Harel, Barbier, Passerat, etc. Dans le nombre de ceux compris dans le nécrologe de cette année, se trouvent MM. Finch-Dubois, chanoine honoraire de la métropole, mort le 17 mars 1822, à soixante-quinze ans; Jean-Baptiste Vanier et Pierre Pichot, chanoines de Saint-Denis, morts le 25 septembre 1822 et le 10 mars 1823; deux curés de Paris, Pierre Delarue, curé de Saint-Denis, au Marais, mort le 26 décembre; et Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, curé de la Madeleine, mort le 15 juin; plusieurs membres d'anciennes congrégations ou prêtres non employés dans le ministère; Jean-Baptiste-François de Lasne d'Aiguebelles, mort le 25 septembre, à soixante-cinq ans; Pierre de Montenoise, de l'Oratoire, mort le 11 janvier, à quatre-ving-neuf ans; Jean-Baptiste Nicolet, ancien chanoine et théologal de Lavaur, mort le 9 mars, à soixante-dix-sept ans; Jean-Baptiste Sooz, ancien chanoine de la Sainte-Chapelle, clerc honoraire de la chapelle du Roi, mort à l'âge de soixante-seize ans; Charles Pelletier, ancien religieux Capucin, aumônier des Sœurs de la charité, dans l'hospice de ce nom, mort le 21 mai, à l'âge de soixante-sept ans; Michel Vuillerme, de la congrégation de la Mission, directeur des Sœurs de la charité, rue du Bac, mort le 7 juin, dans sa soixante-douzième année; Jacques-Gabriel Pouillard, sacristain des Tuileries, mort le 7 juillet, à soixante-douze ans; Sébastien-André Sibire, mort le 18 octobre. Celui-ci étoit un prêtre constitutionnel, qui assista au concile de 1797. Le Père Pouillard est le même dont nous avons annoncé la mort dans le numéro 946. Nous aurions voulu pouvoir donner une Notice plus détaillée sur ce religieux, qui avoit résidé long-temps à Rome, et qui avoit fait des recherches sur les antiquités ecclésiastiques. Nous aurions désiré aussi réunir quelques renseignemens sur M. Vuillerme et sur M. Charles Pelletier : celui-ci étoit un saint religieux, un prêtre zélé et un homme de mérite. Les autres prêtres, dont la mort est marquée dans le

nécrologe de cette année, étoient curés aux environs de Paris ou attachés au ministère en différentes paroisses de la capitale, ou aumôniers dans les hospices. Nous remettons à une autre fois à donner leurs noms.

— Les missionnaires du diocèse de Nanci ont fini leur première mission de l'année à Saint-Nicolas-de-Port, à deux lieues de Nanci. Cette mission a commencé le 9 novembre, et fini le 14 décembre. D'abord, il y avoit de grandes préventions; mais elles ont tombé de suite et comme au premier mot des missionnaires, et les exercices ont été suivis non-seulement par les habitans de la ville, mais aussi par ceux des environs, qui venoient malgré la distance, la nuit, les mauvais chemins et la pluie. On les voyoit s'en retourner chez eux à neuf heures du soir, et repartir à trois heures du matin pour se trouver à l'ouverture des instructions. La cérémonie de la réparation des injures ou de l'amende honorable, le 18 novembre, fit surtout une grande impression; l'église, une des plus belles de la province, avoit été très-bien parée; une belle illumination, un clergé nombreux, une procession imposante, tout contribua à frapper, et un discours de M. l'abbé Rorhbacher acheva de toucher les cœurs. Dès-lors les missionnaires furent occupés sans relâche au travail des confessions, et n'ont pu suffire pour tous ceux qui se sont présentés. Les autres cérémonies n'ont pas été moins brillantes. On a été obligé, vu le grand nombre, de partager les communions générales. La première a eu lieu le 6 décembre, jour de la fête de saint Nicolas, patron de la paroisse : il y avoit treize cents communians. La seconde a été moins nombreuse, beaucoup de gens des campagnes environnantes n'ayant pu venir, à cause des pluies affreuses qui avoient rendu les chemins impraticables, et ayant été obligés de communier dans leurs paroisses. A la plantation de la croix, le 11 décembre, il y avoit beaucoup de personnes de Nanci, et c'étoit à qui porteroit la croix, et contribueroit à la pompe et à l'édification de la cérémonie. Les missionnaires ont fait leurs adieux le 14, au milieu des témoignages des plus vifs regrets. Les résultats de cette mission ne sont pas équivoques : sur vingt-quatre mariages civils, vingt-deux ont été bénis; deux protestans ont été instruits et ont fait abjuration ; tous les habitans, à très-peu d'exceptions près, ont suivi la mission, et ont donné, par un changement éclatant, des gages de leur retour vers Dieu.

Une salle de l'ancien couvent des Bénédictins, qui servoit de salle de comédie, a changé tout à coup de destination, et, dès les premiers jours de la mission, on a, d'un commun accord, renoncé aux spectacles, et consacré la salle pour des exercices particuliers. On peut dire que toute la paroisse a été renouvelée, et le bien ne peut que se consolider par le zèle d'un pasteur digne de ses fonctions. Les missionnaires commencent leur seconde mission le 25 décembre, à Houdreville, à cinq lieues de Nanci.

— Il a paru un *Précis historique de deux guérisons miraculeuses opérées à Saint-Brieuc en* 1822, in-8°. de deux feuilles. Ce *Précis* est rédigé sur les procès-verbaux déposés au secrétariat de l'évêché. Les deux guérisons dont il y est question sont celles d'Yvonne Le Coq et de Virginie Guyot. Nous avons parlé de la première dans notre numéro 832. Celle de Virginie Guyot est racontée avec les mêmes détails dans le *Précis*. Cette guérison a précédé celle d'Yvonne Le Coq. Mlle. Virginie Guyot, âgée de neuf ans, est la fille d'un juge au tribunal de Saint-Brieuc. Elle étoit, depuis dix mois, privée de l'usage de sa jambe droite. On écrivit pour elle au prince de Hohenlohe, qui indiqua le 20 février 1822 pour prier. Ce jour, en effet, l'enfant parut guérie et marcha seule, et, depuis cette époque, elle fait usage de ses jambes. M. l'évêque ordonna une enquête; des témoins furent entendus, entr'autres les parens de l'enfant, un ecclésiastique et les Sœurs de la charité, et, d'après leurs dépositions unanimes, M. l'évêque crut pouvoir déclarer la vérité du miracle. Le *Précis* entre pareillement dans de longs détails sur la guérison d'Yvonne Le Coq, et sur les témoignages qui la constatent, et il y joint des réflexions sur ces prodiges. M. l'évêque de Saint-Brieuc, dans une approbation du 16 septembre dernier, certifie l'exactitude des faits rapportés dans l'écrit. Il y est question aussi, mais avec moins de détails, d'une autre guérison opérée sur Mlle. Amélie Picot de Limoëlan, âgée de quarante-cinq ans, et attaquée, depuis dix-neuf ans, d'un mal réputé incurable. On s'adressa au prince de Hohenlohe, qui indiqua le 25 décembre 1821 pour les prières. Ce jour-là, Mlle. de Limoëlan se trouva subitement guérie dans son lit, et, depuis ce temps, elle vaque tout le jour aux offices de la paroisse, située à une demi-lieue du château de Limoëlan. Il y a eu, à ce sujet, un procès-verbal dressé par M. Fleury,

curé de Broons, et M. l'évêque a ordonné encore depuis une nouvelle information. Tous les procès-verbaux de ces guérisons ont été adressés au saint Siége. Le *Précis historique* fait mention des différentes cures dont il a été parlé dans ce journal, et que nous n'avons annoncées que d'après des témoignages ou des relations authentiques. Nous voyons avec plaisir que l'on approuve et le soin que nous prenons, comme historien, de tenir note des faits, et la réserve avec laquelle nous nous exprimons sur des évènemens sur lesquels c'est au temps et à l'autorité qu'il appartient de nous éclairer.

— C'est assurément une idée bien bizarre que d'aller réchauffer, au bout de soixante ans, les accusations absurdes et méchantes entassées jadis dans les Mémoires du parlement, lors de la proscription d'une société célèbre. Il semble que les descendans des magistrats de ce temps-là, loin de rappeler avec complaisance les démarches et les opinions de leurs pères, devroient, par un sentiment de piété filiale, en étouffer avec soin le souvenir, ou le réparer par plus de dévoûment et de zèle : mais l'esprit de parti est aveugle dans ses calculs; et quand aux anciennes préventions de famille et de corps se joint le malheur de certaine situation et l'influence d'un système d'opposition témérairement adopté, alors on ferme les yeux aux conseils de l'expérience, et on encense ce qu'on auroit dû faire oublier. M. Gilbert de Voisins, qu'une fâcheuse démarche a jeté, pendant les cent jours, dans un parti pour lequel il n'est point fait; M. Gilbert de Voisins, que ses ancêtres seroient fort étonnés de voir siéger à l'extrême gauche, rend en ce moment un triste service à leur mémoire, en recueillant la *Procédure contre l'institut et les constitutions des Jésuites,* qui formera un volume in-8°. Ainsi, nous allons voir revivre les comptes rendus de MM. de Chauvelin, de La Chalotais, de Monclar et autres; leurs fautes et leurs passions vont être mises au grand jour; on va révéler l'imprudence, le ridicule, les contradictions et l'injustice des démarches où les entraîna un esprit de vertige. Je ne sais; mais il me semble qu'il y a, dans ces révélations maladroites, quelque chose de la dérision et de la barbarie de Cham. M. Gilbert de Voisins a de même prétendu faire dernièrement l'apologie de son opposition, en la comparant avec celle de Malesherbes et des autres parlementaires. Toute comparaison cloche, dit-on; mais celle-là est encore plus boiteuse

que les autres : Malesherbes, et les autres magistrats de ce temps-là, ne votoient pas avec les ennemis de la monarchie, et ne soutenoient pas ceux qui voient les Bourbons avec répugnance. Ils auroient rougi des démarches et des discours dont on fait trophée aujourd'hui ; et Malesherbes, qui sollicita le dangereux honneur de défendre son Roi, déjà condamné par les tyrans de la France, n'auroit pas assurément abandonné sa cause dans les cent jours, et n'auroit pas fléchi le genou devant un autre usurpateur.

— Les feuilles protestantes, surtout en Allemagne, ont fait grand bruit de la défection du curé Henhœfer, ci-devant à Mulhausen, dans le grand-duché de Bade. Elles en ont pris occasion d'insulter aux catholiques, et elles ont félicité l'église protestante d'une telle acquisition. En vérité, pourroit-on dire, il n'y a pas de quoi, et l'on pourroit s'étonner que les protestans adoptent pour leurs amis tous ceux qui attaquent l'Église catholique, comme s'il suffisoit, pour être rangé parmi eux, d'injurier l'Église romaine dans ses dogmes et ses pratiques. Pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard, la direction catholique de Carlsruhe a adressé, à la direction protestante, les deux questions suivantes : L'ancien curé catholique Henhœfer a-t-il été effectivement reçu dans l'église protestante ? La profession de foi qu'il a fait imprimer peut-elle être regardée comme protestante ? Le consistoire protestant a répondu, sur la première question, qu'on ne savoit et qu'on ne désiroit savoir rien de positif sur le changement d'Henhœfer et sur son admission dans l'église protestante ; et sur la seconde question : Qu'Henhœfer, par sa rénonciation motivée à plusieurs dogmes et pratiques des catholiques, avoit bien fait quelques pas vers l'église protestante ; mais qu'il s'en étoit éloigné par ses invectives et par ses calomnies contre les catholiques, et que l'esprit du protestantisme repoussoit de tels moyens de défense. Après cela, le consistoire traite Henhœfer de fanatique et de visionnaire, qui donne dans les excès d'un mysticisme absurde. Malgré cette réponse, les catholiques ne savent encore à quoi s'en tenir sur Henhœfer ; car tandis que le consistoire paroît se soucier fort peu de lui, il est certain, d'un autre côté, qu'on lui a donné une cure protestante. Le consistoire auroit-il craint d'avouer une telle conquête ? Et quel est donc cet homme que les catholiques repoussent, et que les protestans n'osent reconnoître comme un des leurs ?

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a reçu en audience particulière M. le général comte Bourck.

— C'étoit vendredi 19 l'anniversaire de la naissance de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême. S. A. R. a reçu à cette occasion les félicitations de son auguste époux, de S. A. R. MONSIEUR, de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, et les hommages respectueux des Enfans de France. LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, sont venus aussi présenter leurs félicitations. S. A. R. a ensuite reçu les ministres, les maréchaux, les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, les grands-officiers de la maison du Roi, et des Princes et Princesses de la famille royale; les officiers supérieurs des gardes du Roi et de MONSIEUR, ceux de la garde nationale et de la garde royale.

— S. A. R. MADAME, à la demande de M. le comte Duhamel, député de la Gironde, a fait remettre une somme de 300 fr. à un aubergiste, nommé Barbe, qui avoit été ruiné par incendie.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée visiter les objets exposés dans l'établissement du travail pour les pauvres, hôtel de la marquise de Gontaut, rue Louis-le-Grand, no. 3. Les Princesses contribuent par des ouvrages de leurs mains, et, à leur exemple, les dames de la plus haute distinction contribuent au bien-être de cet établissement. La Princesse a fait plusieurs emplètes.

— Par ordonnance du 23, S. A. R. le Prince généralissime a bien voulu autoriser M. le marquis de Castelbajac, colonel des dragons de la garde royale, à accepter et à porter la croix d'or de la seconde classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand.

— MM. de Saint-Hilaire et de Quinsonas sont nommés commandans des brigades d'infanterie de la garde. M. de Saint-Chamans commandera les dragons et les chasseurs.

— Les bulletins de l'état de la santé de S. M. le roi Victor-Emmanuel vont jusqu'au 15 décembre. Ce monarque a passé plusieurs nuits sans fièvre; ses accès de toux sont moins fréquens. S. M. reçoit chaque jour des visites du roi son frère, de la reine et de la duchesse de Chablais.

— Il vient de paroître dans le *Moniteur* deux ordonnances du Roi : la première, sous la date du 17 décembre, étend aux déserteurs des armées navales, l'amnistie accordée à ceux de l'armée de terre par l'ordonnance du 3 décembre.

La seconde, datée du même jour, porte en substance que les anciens officiers publics de Saint-Domingue, résidant aujourd'hui en France, qui seroient détenteurs de minutes d'actes par eux passés dans cette île, seront tenus d'en faire, dans le délai de trois mois, à dater de la promulgation de la présente ordonnance, la remise au secrétariat général de la marine. La même obligation est imposée, dans le même délai, aux notaires du royaume qui auroient reçu en dépôt de semblables actes, lors même qu'ils y auroient été précédemment autorisés.

— M. le comte Willot, lieutenant-général, cordon rouge, et gouverneur de la 17e. division militaire (Corse), vient de mourir, en sa maison de Choigny, dans le département de Seine et Oise. La France perd en lui un citoyen recommandable, l'armée un de ses illustres doyens, et la royauté un de ses plus intrépides défenseurs. Il étoit âgé de 66 ans.

— M. Joly de Fleury, conseiller d'Etat honoraire, ancien procureur-général au parlement de Paris, vient de mourir dans cette ville dans un âge avancé.

— Les chevaliers des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, du Mérite-Militaire et de la Légion-d'Honneur, réunis pour célébrer l'heureux retour de Mgr. le duc d'Angoulême, viennent de faire une adresse aux officiers et soldats de l'armée d'Espagne, comme vétérans de l'armée et leurs devanciers dans la noble carrière que nos jeunes soldats viennent d'illustrer dans cette glorieuse campagne; il leur appartenoit d'élever les premiers cris d'admiration. M. le duc de Damas, premier gentilhomme de la chambre de Mgr. le duc d'Angoulême, a mis cette adresse sous les yeux du Prince généralissime. S. A. R. a accueilli avec sensibilité l'expression des sentimens qui y règnent.

— La gabarre du Roi la *Nantaise*, qui, sous le commandement de M. Lemaigre, lieutenant de vaisseau, faisoit partie de la station de Terre-Neuve, est arrivée à Saint-Malo, le 12 décembre. Elle a ramené vingt-sept Anglais, provenant de deux bâtimens naufragés, et, entr'autres, du trois mâts de Londres le *Saint-Patrick*, de cinq cent quarante tonneaux, venant d'Antigonich, qui, assailli dans la nuit du 2 novembre par une tempête épouvantable, s'est perdu sur les roches du cap de Nord de l'île Saint-Pierre. Ces marins étrangers, sauvés comme par miracle, ont reçu de M. Fayolle, commandant et administrateur pour le Roi, les soins les plus généreux et les plus empressés.

— Sept transfuges français ont été conduits, le 14, dans la maison d'arrêt de Toulouse; six autres ont dû y arriver le lendemain. Tous les transfuges, au nombre de trente-huit, arriveront successivement dans cette ville de deux jours en deux jours.

— On a ressenti à Rome, le 4 novembre, une secousse de tremblement de terre assez forte; elle n'a causé cependant aucun dommage.

— Le 13 de ce mois, une violente secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir, à deux heures cinquante minutes du matin à Belley (Ain), et dans les communes environnantes, par un vent de nord-est, et dans la direction de l'est à l'ouest.

— Le sieur Chantpie, imprimeur, s'étoit pourvu en cassation contre un arrêt de la cour royale, qui l'avoit condamné à 1000 francs d'amende, pour avoir fait une fausse déclaration dans le tirage d'un journal littéraire, intitulé le *Sphinx*, qui n'étoit autre chose que la continuation du journal le *Miroir*, supprimé par l'autorité. La cour suprême a rejeté le pourvoi du sieur Chantpie.

— Le dîner militaire de l'Hôtel-de-Ville, composé de trois cent

soixante couverts, qui devoit avoir lieu lundi, a eu lieu hier mardi. S. A. R. le Prince généralissime, prié par la commission des fêtes d'honorer cette réunion de sa présence, a répondu qu'*il acceptoit avec beaucoup de plaisir cette occasion de se trouver avec l'élite des armées françaises.*

— On annonce *comme positif* le rétablissement de l'ordre de Malte; la décision des monarques n'est plus douteuse sur ce point; des changemens seront apportés dans ses anciens statuts, afin qu'il puisse se recruter plus facilement d'hommes dévoués; l'important est de lui trouver une résidence. Pourquoi ne lui rendroit-on pas l'île de Rhodes, qui fut si long-temps le théâtre de sa gloire ?

— L'empereur du Mexique, D. Augustin Iturbide, qui s'étoit embarqué à Livourne sur un bâtiment anglais, a été rejeté sur la côte d'Italie par une tempête; il est débarqué, et s'est rendu à Genève, d'où il doit continuer son voyage pour l'Angleterre.

— Le 16 décembre, en vertu d'une ordonnance de M. Bastard, juge d'instruction, motivée sur un réquisitoire de M. le procureur du Roi, de Bordeaux, un commissaire de police a saisi dans les cafés et dans les bureaux de la poste l'*Indicateur,* contenant un article extrait du *Journal du Commerce,* qui a paru à l'autorité contenir une provocation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi. Une procédure s'instruit contre l'éditeur responsable.

— Le tribunal correctionnel de Saverne a condamné le nommé Henri Bachmann, convaincu d'avoir tenu, en plein cabaret, les propos les plus injurieux contre la religion de l'Etat, en trois mois de réclusion, 300 fr. d'amende et aux frais.

— On mande d'Espagne que la ville de Valence vient d'offrir à M. le colonel comte d'Astorg une épée, en reconnoissance des services qu'il a rendus à la ville, et de l'ordre qu'il y a maintenu depuis qu'il y commande.

— Le roi Ferdinand a accepté le don volontaire de 22,269 réaux (environ 5567 fr. 25 cent.) fait par un ecclésiastique, D. Diego de Zafra, pour subvenir aux plus pressans besoins de l'Etat.

— M. de Saldanha, comte de Porto-Santo, ambassadeur de Portugal en Espagne, est nommé ministre de la marine et des colonies de S. M. T. F.

— M. d'Almenara a été nommé par le roi d'Espagne directeur de la banque de Saint-Charles.

— Le maréchal Louis-Paulino de Oliveira-Pinto da Franca avoit été envoyé par le roi de Portugal au Brésil pour faire cesser les hostilités entre les troupes portugaises sous le général Madeira et l'armée brésilienne. Il arriva le 7 septembre, à bord du bâtiment le *Trele do Mato,* sous pavillon parlementaire. Il annonça son arrivée au ministre brésilien des affaires étrangères, qui lui déclara dans une note que l'*empereur* ne pouvoit entrer dans aucune négociation qui n'auroit pas pour base la reconnoissance de l'indépendance de l'empire du Brésil. Le maréchal obtint néanmoins de l'*assemblée constituante* la permission de débarquer pour raison de santé; mais il fut gardé à vue.

— L'autorité à Naples étoit depuis long temps sur les traces d'une secte dont les statuts ont quelques rapports avec ceux des *carbonari*, mais qui prenoit le nom de *Nouvelle Réforme de France*. Son but étoit le renversement des gouvernemens légitimes, et l'établissement de la démocratie. Plusieurs membres de cette bande ont été traduits devant la commission de Sainte-Marie de Capoue. Antonio Ferrajolo, Benedetto Patamia et Raphaël Giorrinazzo, le premier convaincu d'être directeur et propagateur de la secte, et les deux autres d'être ses lieutenans, ont été condamnés à être pendus, et à une amende de 1500 ducats; six autres accusés ont été condamnés à vingt ans de fer, à dix ans de cautionnement après avoir subi leur peine, et à 500 ducats d'amende, comme membres de la secte. Ce jugement a été rendu à l'unanimité.

Un homme dont le nom est cher à la religion et aux lettres, et qui daigne quelquefois enrichir notre journal du fruit de ses veilles, nous fait l'honneur de nous envoyer une pièce nouvelle, qu'il réserve, dit-il, pour nous seul, parce que le sujet est exclusivement religieux, et que l'auteur a cru devoir l'offrir aux ames pieuses et au clergé. Le Psaume 129 avoit déjà été paraphrasé par J.-B. Rousseau; mais l'Ode sacrée qu'il en a tirée est le plus foible ouvrage de ce célèbre lyrique; et c'est ce qui a engagé M. le comte de Marcellus à traiter de nouveau ce sujet. Nous croyons que les amis de la religion et du goût lui sauront gré de ce qu'il appelle modestement son *audace* :

Ode sacrée tirée du psaume CXXIX*e., paraphrasé et appliqué, suivant les vues et l'usage de l'Eglise, aux ames souffrantes dans le purgatoire.*

Du fond de cet abime où règnent les alarmes,
Où je subis tes justes lois,
Seigneur, c'est dans ton sein que j'épanche mes larmes;
Seigneur, daigne écouter ma voix (1).

Ton oreille attentive à mon humble prière,
En la confiant à ton cœur,
Eveillera l'amour qui d'un juge sévère
Vaincra l'inflexible rigueur (2).

---

(1) De profundis clamavi ad te, Domine, Domine, exaudi vocem meam.

(2) Fiant aures tuæ intendentes in vocem deprecationis meæ.

Seigneur, si, sans pitié recherchant le coupable,
Tu ne fais pas fléchir ta loi,
Qui pourra soutenir ton aspect formidable?
Quel mortel est pur devant toi (1)?

Mais ton cœur paternel gémit de ma souffrance;
Ton œil voit mon triste abandon:
Ta promesse, Seigneur, soutient mon espérance,
Et j'attends l'heure du pardon (2).

La main qui me châtie est la main de mon père,
J'adore et bénis sa rigueur.
En tremblant sous ses coups, c'est en lui que j'espère:
Mon juge sera mon Sauveur (3).

Oui, soit qu'au jour naissant, des brillantes étoiles
L'aube fasse pâlir le feu;
Soit que la sombre nuit vienne étendre ses voiles;
Mon cœur soupire après son Dieu (4).

La bonté du Seigneur surpasse sa justice (5);
C'est le Dieu clément, le Dieu fort.
Pour sauver ses élus, sa main libératrice
Dompte les enfers et la mort (6).

Un jour il confondra les trames criminelles
De l'impie en vain révolté;
Et saura dégager ceux qui lui sont fidèles
Des chaînes de l'iniquité (7).

Seigneur, qu'auprès de toi ton serviteur oublie
De son exil les longs travaux!
C'est dans ton sein, grand Dieu, qu'est la paix et la vie:
Le bonheur est dans le repos (8).

M. le comte de Marcellus.

---

(1) Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?
(2) Quia apud te propitiatio est, et propter legem tuam sustinui te, Domine.
(3) Sustinuit anima mea in Verbo ejus, speravit anima mea in Domino.
(4) A custodiâ matutinâ usque ad noctem, speret Israel in Domino.
(5) Superexaltat misericordia judicium. (Jac. xi, 13.)
(6) Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio.
(7) Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus.
(8) Requiem æternam dona, etc.

Jugemens divers sur l'Histoire ecclésiastique de M. G.

On nous témoigne de divers endroits quelque étonnement sur une hostilité assez vive dont nous avons été l'objet. Le 19 du mois dernier, les abonnés d'un journal politique fort accrédité, et qui mérite de l'être à beaucoup d'égards, ont reçu, sous le même couvert que le numéro du jour, un *Prospectus* sanglant contre nous. Ce même *Prospectus* avoit déjà été distribué parmi les souscripteurs de la continuation de l'*Histoire de l'Eglise* de Bérault-Bercastel; mais cette publication n'a point suffi pour satisfaire le ressentiment de M. G., et il a voulu que tous les abonnés du journal en question subissent la lecture de son pamphlet. Malheureusement pour lui, le ton qu'il y a mis est si âcre et si violent que ceux qui connoissent l'objet de la querelle, comme ceux mêmes qui ne le connoissent pas, seront tentés, au premier abord, de croire que M. G. a tort, puisqu'il s'emporte ainsi outre mesure. Que lui sert d'accumuler les personnalités dans une discussion sur son livre? Ce n'est pas de nous qu'il s'agit. Son livre est-il bon? les observations que nous avons faites sont-elles justes? a-t-il été fondé à représenter Fénélon comme un intrigant, comme un ingrat, comme un sujet infidèle? c'est là la question. Nous ne répondrons donc point au *Prospectus* de M. G., parce que M. G. ne répond point à nos reproches sur son travail. Nous lui laisserons le triste avantage de rédiger des pamphlets contre nous, après avoir composé tant de *factum* contre Fénélon, et nous nous attendons à quelque nouvelle sortie dans le volume qu'il prépare; cette attaque, nous le répétons, ne rendra pas son livre moins faux et moins ennuyeux, et ne lui re-

donnera dra pas la confiance des souscripteurs que son Ier. volume a dégoûtés.

Au surplus, nous consentons volontiers à nous mettre à l'écart dans cette discussion; que l'on compte pour rien nos articles, et que l'on cherche d'autres juges pour apprécier le travail de M. G. Qu'en pense le clergé? qu'en pensent les ennemis de la religion? C'est ce qui n'est pas équivoque. Le clergé le blâme, et les ennemis de la religion l'approuvent. Ce double témoignage est décisif contre M. G. Les ecclésiastiques le regardent comme un homme de parti, comme un écrivain passionné, faux et outré dans ses jugemens. C'est ainsi que nous en avons ouï parler avec tous ceux avec qui nous avons eu des rapports. Tous, sans exception, improuvent son ouvrage. Notre correspondance nous présente le même résultat, et nous montre que dans les provinces on n'est pas plus favorable à la nouvelle histoire. Parmi plusieurs témoignages que nous pourrions citer, nous nous bornerons aujourd'hui à la lettre suivante, qui nous a été communiquée, et qui nous paroît offrir en peu de mots un aperçu assez complet du livre de M. G.

A MM. Gautier, Libraires à Besançon.

Messieurs, quand vous nous annonçâtes la continuation de l'*Histoire de l'Église*, par un *vétéran du sacerdoce*, par un auteur qui a, disiez-vous, *pour le moins autant de droits que Bérault-Bercastel à la confiance des leeteurs*, nous nous attendions, nous devions nous attendre à un ouvrage judicieux, modéré et impartial, et nous trouvions même dans le genre des ouvrages sortis de vos presses un gage des principes qui devoient présider à la rédaction de la nouvelle histoire. Quelle a été notre surprise, en parcourant votre premier volume, de ne trouver qu'une compilation lourde et indigeste de faits minutieux racontés sans intérêt et sans ensemble, qu'une déclamation maligne et ampoulée contre des hommes chers au clergé de France par leurs talens et leurs vertus!

Convenoit-il à un *vétéran du sacerdoce* d'essayer de flétrir le nom de Fénélon que l'église gallicane compte comme un de ses plus illustres ornemens? Est-ce un prêtre français ou un ennemi de la religion qui vient nous présenter l'archevêque de Cambrai comme un intrigant, un fourbe, un ingrat, un ennemi de l'autorité royale; qui transforme presque Massillon en *jacobin*, et qui, dans son zèle inquiet et ombrageux, voit le signal d'un complot contre la royauté dans les trois mots qui ouvrent l'exorde de l'oraison funèbre de Louis XIV? A quel propos venir au bout de cent ans entreprendre une discussion pour le plaisir de jeter des nuages sur la vertu d'une femme égarée sans doute par une imagination trop ardente, mais que les hommes les plus sages de ce temps ont disculpée de vices grossiers?

Comment peut-on faire parade d'impartialité, quand on affecte de confondre le système de Fénélon avec les aberrations de Molinos, quand on exagère les dangers du quiétisme qui n'a point eu de partisans parmi nous et qui n'a point fait secte en France, et quand on le présente comme une des causes de la révolution? Auroit-on voulu détourner l'attention d'une autre secte dont l'influence est bien autrement visible, d'une secte qui a rempli le dix-huitième siècle de troubles, de divisions et de scandales, qui a déchiré l'Eglise et l'Etat, qui a fomenté une opposition dangereuse, qui a enfanté tant d'écrits, de déclamations, de satyres et de pamphlets, qui a posé les principes sur lesquels on a bâti la constitution civile du clergé? Par qui cette constitution a-t-elle été fabriquée, soutenue, préconisée et jurée? par les faux mystiques dont on n'aperçoit plus la trace à cette époque, ou par le parti turbulent qui depuis cent-cinquante ans soulevoit les passions, affoiblissoit l'autorité, tendoit à asservir l'Eglise et à détacher les esprits du saint Siége? Etoient-ce les disciples de Fénélon ou ceux de Quesnel que nous avons vu organiser le schisme? et ne sait-on pas dans quels rangs le clergé constitutionnel s'est recruté?

Je veux croire que l'auteur de la nouvelle histoire est étranger à la secte qui doit être comptée parmi les causes de nos malheurs; mais, quand on peut prendre ainsi le change sur des évènemens patens, que l'on poursuit des chimères dans les temps passés, et que l'on s'aveugle sur ce que nous avons vu depuis trente ans et sur ce qui frappe tous les esprits droits, eût-on remué un nombre prodigieux de volumes, eût-on

chargé sa mémoire de détails et de faits, on pourra être un compilateur, on ne sauroit aspirer au titre d'historien. Un historien digne de sa noble mission ne fait pas consister la principale partie de son travail en des recherches minutieuses, en des discussions oiseuses, en des aggressions longues et déplacées contre tel ou tel personnage. Il n'affecte pas de réformer toutes les idées, de flétrir les réputations les mieux établies, d'avilir les plus beaux caractères. L'église gallicane ne doit pas assurément de reconnoissance à celui qui chercheroit à lui enlever un de ses ornemens.

J'aurois bien quelque chose à dire aussi sur la partialité de l'auteur contre une société célèbre; c'est un soin dont je crois que les ennemis de la religion lui sauront infiniment de gré. Enfin ce livre n'a rien qui rachète tant de défauts. L'ensemble et les détails sont également fatigans, la diction est emphatique et traînante, l'auteur ne paroît jamais de sang-froid, il se fâche trop souvent pour réussir à persuader; il est sentencieux et guindé, et manque à la fois de sagesse, d'équité, de discernement et de goût. Il choque toutes nos idées, et paroît prendre plaisir à heurter toutes nos affections. Nous vous demandons, en conséquence, la permission de ne point lui donner place dans nos bibliothèques, et nous vous déclarons que nous ne recevrons point les autres volumes qui pourroient être publiés. Tels sont les sentimens de vos souscripteurs et du clergé du diocèse de Digne.

Signé, JORDANY, *Recteur*.

Voilà donc ce que pensent de M. G. des ecclésiastiques estimables, modérés et instruits. Dans leurs modestes retraites, étrangers à tout système, dégagés de tout intérêt et de toute passion, ils ont mieux apprécié les hommes et les évènemens qu'un écrivain qui a eu l'orgueilleuse prétention de refondre l'histoire. Ils sont *sine irâ et studio*, et M. G., qui n'en sauroit dire autant de lui-même, ne peut pas plus échapper à leur témoignage que répondre à leurs reproches. Ils jugent son livre faux et dangereux, ils le repoussent, ils refusent d'en charger leurs bibliothèques. Que sera-ce, si, à ce premier arrêt, nous comparons

l'opinion des philosophes sur ce même livre, et si, au malheur d'être blamé de ses confrères, M. G. joint le triste avantage d'être loué dans un journal qui paroît cher aux libéraux et aux incrédules? Nos lecteurs ne connoissent peut-être pas les *Tablettes universelles*; c'est un *journal politique et littéraire*, et qui, pour ne pas dissimuler sa couleur, annonce sur sa couverture qu'il est publié *sous les auspices* de tous les honorables députés du côté gauche, et que MM. Benjamin-Constant et Guizot lui ont promis des articles. La rédaction est digne en effet de tels noms, et les doctrines libérales et philosophiques sont professées dans le journal de la manière la plus ouverte et la plus déclarée. Or on y a rendu compte du volume de M. G., dans la 53e. livraison, qui a paru le 6 décembre, et M. G. y est même nommé en toutes lettres. L'article, qui est signé R., est semé de traits irréligieux, et de railleries sur l'orthodoxie, sur l'intolérance, sur les prêtres, les dévots, et surtout sur les Jésuites, pour lesquels le rédacteur paroît avoir une profonde horreur. M. R. triomphe des accusations de M. G. contre Fénélon ; et se félicite de voir renverser une réputation dont la religion s'honoroit; voyons avec quel épanchement il loue M. G.

« Ecrivain assuré, vengeur intrépide de la morale, M. G. n'a pas craint de fulminer l'arrêt d'une tardive justice contre une des plus étonnantes usurpations qui jamais aient eu lieu dans le monde. L'une des plus imposantes renommées du dix-huitième siècle vient de périr en effet sous les coups de M. G. C'est Fénélon, Fénélon tout entier, que son livre détruit. Il l'exhume avec audace, il rompt sans ménagement les guirlandes et renverse les parfums dont le culte des ames les plus pures et les plus tendres avoit depuis un siècle et demi chargé son tombeau. M. G. s'attache à prouver, et c'est avec trop de succès, que Fénélon n'avoit accompli dans sa vie que l'œuvre d'une longue imposture; que la pureté de ses mœurs n'étoit rien moins certaine que la candeur et la bonté de son ame. Il

fait voir, sous la mitre de l'archevêque de Cambrai, un ambitieux tartuffe, un intrigant peu estimé de ceux de ses contemporains, qui, comme le chancelier d'Aguesseau, eurent le talent de le pénétrer; en un mot, il a prouvé que Fénélon ne fut qu'un Jésuite.

» On me demandera avec un triste étonnement: M. l'abbé G. a-t-il en effet prouvé tout cela? Hélas! oui, car il marche les mains pleines de preuves, et l'on juge qu'à moins d'être insensé il falloit être sûr de son fait pour s'attaquer à la mémoire de Fénélon. Mais l'historien s'acquitte ici dignement de son ministère...

» Fénélon abusa tout le monde, la cour et la ville, le Pape et les cardinaux. L'organisation de la commission qui devoit, à Rome même, juger son livre, les opérations de cette commission, ses débats, ses interminables délais; tout cela fut le sujet de grandes intrigues. Fénélon étoit partout, remuoit tout; que de pamphlets alors de part et d'autre! que de dits et de contredits! Le doux Fénélon avoit mis sur les dents le sacré Collége tout entier. Il fut enfin condamné, nonobstant les traductions fallacieuses et les altérations de texte de son livre. Ce tissu de machinations et de vils mensonges, de rétractations hypocrites, mis en œuvre pour échapper à la censure qu'il redoutoit, forme un contraste incroyable avec le caractère qui lui est généralement attribué; sa conduite est l'élixir du jésuitisme.

» En défendant Mme. Guyon par son livre des *Maximes* des saints et par une suite inconcevable de ruses, de fraudes et de manœuvres indignes, non-seulement d'un prêtre chrétien, mais de tout homme d'honneur, Fénélon n'avoit en vue que de défendre la cause d'une société puissante. Mme. Guyon étoit le chaînon qui lioit l'archevêque de Cambrai à la société des jésuites. Cette secte ambitieuse se livroit à des calculs d'invasion exagérés sans doute, mais qui se fussent probablement réalisés, et non par leur ruine et leur expulsion, si l'élève de Fénélon, le duc de Bourgogne, eût vécu, et tel eût été le fruit de cette éducation si vantée. Nouveau don Sébastien, le petit-fils de Louis XIV eût régné par et pour les assassins de Henri IV. Cet aperçu historique, entièrement nouveau, acquiert une grande autorité sous la plume de M. l'abbé G., grâces à l'abondance et à la qualité des documens qu'il présente à l'appui ».

C'est ainsi que l'écrivain libéral traite, sur le témoignage de M. G., et Fénélon, et le duc de Bourgogne, et les Jésuites. Tel est l'éminent service que le nouvel historien aura rendu à la religion et à l'Eglise. Les incrédules recueillent avec complaisance ses preuves prétendues; ils rient de voir un prêtre enlever lui-même au clergé français un de ses ornémens, et faire cause commune avec eux pour flétrir un évêque et tout un corps religieux. M. R. a surtout un soin extrême de noter ce que dit M. G. sur les mœurs de Mme. Guyon, et à cette occasion il entre dans des détails, et emploie des expressions où la licence se trouve jointe à l'impiété, et toujours en se prévalant des prétendues révélations de M. G., et en citant les plus révoltantes de ses accusations contre cette dame. Nous plaignons sincèrement M. G. d'avoir donné lieu à ces plaisanteries indécentes, et d'avoir fourni un texte que des hommes sans retenue se sont empressés de commenter.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les cardinaux français ont quitté cette ville emportant les regrets des plus illustres personnages, et les témoignages de l'affection du saint Père pour la France, pour son Roi, pour tout le clergé. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre s'est mis en route le 6, pour se rendre dans son diocèse par le Mont-Cenis. M. le cardinal de La Fare s'est embarqué, le 9, à Civitta-Vecchia, et devoit séjourner quelque temps auprès de Mme. sa mère, qui réside près le Pont-Saint-Esprit; de là S. Em. devoit se rendre, au mois de janvier, dans son diocèse.

— Quelques jours avant le départ des cardinaux, le saint Père avoit été assez grièvement indisposé pour ne recevoir personne et ne pas travailler avec ses ministres; toutefois cette indisposition ne présentoit rien de dangereux. Le vendredi, à midi, S. S. fit dire aux cardinaux français qu'elle les recevroit, ainsi que leurs conclavistes, quoiqu'elle fût obligée

de garder le lit. M. l'abbé duc de Rohan et M. le vicomte de Clermont-Tonnerre furent aussi admis à présenter leurs hommages au saint Père, qui chargea le premier de transmettre, à MM. du séminaire de Saint-Sulpice, l'assurance de son affection et sa bénédiction paternelle. M. l'abbé Cottret, chanoine de Notre-Dame, que le saint Père avoit déjà nommé, avec le consentement du Roi, à l'évêché de Caryste *in part.*, fut chargé, par S. S., d'un semblable message pour M. l'archevêque de Paris et pour le chapitre. Le saint Père eut, dit-on, la bonté d'adresser en cette occasion, à M. l'abbé Cottret, les choses les plus flatteuses sur ses talens et son zèle.

— S. S. avoit voulu conférer une abbaye à M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui n'a accepté ce bénéfice qu'à condition d'en laisser les revenus à la disposition du saint Père. Le Pape doit consacrer ces revenus à la dotation d'un établissement de Frères des écoles chrétiennes, et les placer dans un de ses palais.

— M. le cardinal de La Fare est chargé de remettre, à S. A. R. Madame, un fort beau chapelet que le saint Père envoie à l'auguste Princesse. M. le vicomte de Clermont-Tonnerre, en remplacement de M. le cardinal son frère, a été chargé d'un semblable message pour Mme. la duchesse de Berri, M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle. Ces présens de S. S. sont ornés de beaux camées représentant des objets pieux; celui de M. le duc de Bordeaux porte l'effigie de saint Stanislas Kotska, le patron de la jeunesse chrétienne.

— Le saint Père a nommé M. l'abbé Dupont à l'évêché *in part.* de Samosate. Ce jeune ecclésiastique étoit conclaviste de M. le cardinal de La Fare et son grand-vicaire à Sens, où il exercera désormais les fonctions de suffragant. Les informations des deux nouveaux évêques ont eu lieu à Rome, le 3, dans les formes ordinaires; la prestation de serment et la profession de foi se sont faites, le 5, devant M. Buttaoni, auditeur de S. S. M. l'abbé Laurent, second conclaviste de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, a été nommé chevalier du Christ, et les secrétaires des deux cardinaux ont reçu l'ordre de l'Epèron d'or.

Paris. L'état du diocèse de Lyon réclamoit depuis longtemps une mesure qui fît cesser les nuages répandus sur l'administration de cette église. Le titulaire n'étoit point reconnu par le gouvernement, et avoit refusé persévéramment de

donner sa démission. On n'avoit point voulu passer outre, et, en 1817, un administrateur fut nommé; c'étoit M. de Bernis. Mais il s'éleva des difficultés, et le prélat n'entra point en exercice de ses fonctions. Le titulaire continua de gouverner le diocèse par ses grands-vicaires, et cependant Rome ne paroissoit pas le reconnoître, et tous les rescrits étoient adressés *à l'administrateur*, qui n'existoit pas. Il étoit urgent de faire cesser toute incertitude sur un objet aussi important que la juridiction d'une grande église. Un journal annonça, il y a quelque temps, la démission du titulaire; mais cette nouvelle étoit sans fondement. On en est revenu à la création d'un administrateur. M. de Pins, évêque de Limoges, gouvernera en cette qualité le diocèse de Lyon; on lui assignera un titre d'archevêque *in part*. Le prélat est arrivé ces jours-ci à Paris, pour les arrangemens à prendre relativement à cette translation; ses informations sont faites. Celui qui doit lui succéder à Limoges n'est pas encore connu. M. de Pins ne gouvernoit ce diocèse que depuis un peu plus d'un an.

— Une cérémonie touchante a eu lieu, le mercredi 17 décembre, dans l'église de Saint-Jean-Saint-François. Ce jour étoit destiné pour la consécration à la sainte Vierge. Une vingtaine de militaires qui étoient venus dans cette église assister aux exercices de la retraite, et qui ont été pour tous les fidèles un sujet d'édification, ont concouru par leur piété à relever l'éclat de cette espèce de fête. On aimoit à voir quatre jeunes soldats se faire gloire de porter la statue de la mère de Dieu et triompher ainsi du respect humain. Ils étoient suivis de leurs camarades et de beaucoup de jeunes gens, qui par leur noble assurance paroissoient aussi satisfaits et glorieux de marcher sous les bannières de Marie. Ce qui compléta la joie de ce jour, c'est qu'après le discours qui termina la cérémonie, M. l'abbé Hilaire, ayant reçu trois invitations successives de M. le curé, annonça que, d'après le désir exprimé par le vénérable pasteur, la paroisse jouiroit de l'avantage de voir s'établir dans son sein l'Association de prières en l'honneur du saint Sacrement, association qui a déjà obtenu ailleurs d'heureux effets, et qui pourra affermir et étendre les résultats de la mission. Le dimanche 21 décembre, a eu lieu la communion générale dans la même église; un grand nombre de fidèles se sont approchés de la sainte table. La cérémonie ne pouvoit être mieux terminée que par une con-

sécration publique au saint Sacrement, et beaucoup de personnes ont rivalisé de zèle pour entrer dans l'Association. Le soir, M. l'archevêque de Paris est venu accompagné de deux grands-vicaires, et a fait la visite pastorale, qu'il a terminée par un discours sur les motifs et les moyens qui devoient animer les fidèles à la persévérance. Le prélat a insisté surtout sur l'avantage des associations, comme un appui utile et nécessaire même à la foiblesse humaine. Un homme, a-t-il dit, qui a une longue route à parcourir et des périls à essuyer, est bien plus fort s'il n'est pas seul; il marche avec plus d'assurance et il arrive plus vîte et plus sûrement au terme. Le prélat a donc excité les fidèles à s'animer mutuellement par une association de vœux et de prières. Après avoir donné le salut, M. l'archevêque a été reconduit processionnellement par le clergé. Le missionnaire qui avoit présidé aux exercices, après avoir prémuni les fidèles contre le danger du péché de rechute, leur a fait les adieux qui ont été fort touchans, et M. le curé, qui paroissoit vivement ému, a exprimé la reconnoissance du pasteur et du troupeau pour les soins assidus, la charité et le dévoûment des missionnaires. Les deux jours qui ont suivi la clôture de la mission, on a vu beaucoup d'associés venir, suivant le conseil de M. l'archevêque, former entr'eux les liens d'une pieuse confraternité, et promettre à Jésus-Christ au pied des autels de se consacrer particulièrement à lui; parmi eux étoient dix-sept de ces militaires dont nous avons parlé, et qui, par la croix qui brilloit sur leur poitrine et le cierge qu'ils tenoient à la main, annonçoient assez leur résolution de marcher avec courage dans la carrière du chrétien.

— Le jour de Noël, M. l'abbé Borderies a prêché à Saint-Sulpice sur le mystère du jour. Son texte étoit ces paroles de l'Evangile : *Invenietis infantem pannis involutum et positum in præsepio.* Le développement de ce texte a formé la division du discours; Jésus-Christ couché dans une crèche, symbole d'humilité; Jésus-Christ enveloppé de langes, symbole d'obéissance; telles ont été les deux considérations que l'orateur a embrassées. Dans le premier point, l'orateur a montré l'humilité du divin Enfant dans les apprêts de sa naissance, dans le palais qu'il choisit, dans les favoris qu'il appelle autour de son berceau; et comme si ce n'étoit pas assez de cet état d'humiliation et de souffrances, l'ame de Jésus

naissant est encore contristée par la vue de l'avenir, et par la prévoyance des iniquités des uns et de l'ingratitude des autres. Dans le second point l'orateur a considéré Jésus-Christ comme symbole d'obéissance; en effet, le Sauveur s'est montré alors obéissant, non-seulement envers Dieu son Père, mais envers ses propres créatures, et les leçons qu'il nous a données à cet égard sont propres à confondre notre orgueil et à dompter notre amour pour l'indépendance. Un grand nombre d'ecclésiastiques occupoient le banc-d'œuvre, et l'église étoit remplie de fidèles; on ne trouvoit point de place, même dans les bas côtés.

— Le 30 novembre, M. l'évêque de Fréjus a présidé à la fois à deux cérémonies intéressantes pour son diocèse : il a installé son chapitre et ouvert son séminaire. Les chanoines vinrent processionnellement, le matin, prendre le prélat à l'évêché, et le conduisirent à la cathédrale, où étoient réunis les ecclésiastiques du séminaire et un grand nombre de fidèles. Le prélat entonna le *Veni, Creator*, et, s'étant placé dans un fauteuil, adressa aux nouveaux chanoines un discours sur leurs fonctions et sur l'esprit qui doit les y animer. Ce discours, plein de douceur et d'onction, atteste la piété, la charité et la sollicitude de M. l'évêque de Fréjus. Nous en citerons les passages suivans :

« Vous allez désormais partager ma sollicitude pour elle, et c'est avec une entière confiance que je déposerai dans vos mains une partie du dépôt qui m'est confié. Les fonctions que vous allez remplir ne sauroient être plus importantes et plus saintes. Chargés du ministère sublime de la prière publique dans ce saint temple, choisis pour présenter chaque jour aux pieds du trône de l'Eternel les vœux et les supplications des fidèles, vous remplirez, je l'espère, avec autant de zèle que d'édification, un devoir aussi sacré; vous veillerez sous notre autorité, avec une scrupuleuse exactitude, à tout ce qui pourra contribuer à la décence, à la dignité et à la majesté du culte et des cérémonies.....

» Vous n'oublierez pas non plus, dans la ferveur de vos prières, celui qui, malgré son indignité, a été choisi pour opérer la restauration de cette sainte et vénérable église, qui a l'honneur d'être votre chef, mais qui n'ambitionnera jamais d'autre titre auprès de vous que celui de votre frère et de votre ami. Oui, mes chers et respectables frères, c'est dans toute l'effusion de mon cœur que je vous donne ces noms et que je les réclame de vous. Vous êtes par votre place mes conseillers nés, mes plus nécessaires et plus fidèles coopérateurs; vous le serez, je l'espère, bien davantage par vos sen-

timens et votre affection. Qu'une régularité parfaite nous distingue parmi les ministres du Seigneur; tâchons d'en être toujours les modèles par nos vertus, l'édification par notre piété; que l'union la plus intime, que la charité la plus tendre règnent parmi nous. Si la Providence nous a élevés au-dessus des pasteurs ordinaires, que l'humilité et la douceur tempèrent notre élévation, car nous serons appelés à en rendre un compte plus sévère et plus redoutable; vous le savez, mes frères, *les grands des nations commandent souvent avec empire;* mais il n'en est pas de même parmi nous; il n'en étoit pas de même de mon vénérable prédécesseur, de celui dont nous pouvons dire avec tant de vérité: *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus;* quelle n'eût pas été sa joie, après tant d'années d'exil et de souffrances, de se retrouver au milieu de ses anciennes ouailles, de voir cette magnifique maison dont il a été le généreux fondateur remplie encore aujourd'hui de ses nombreux enfans, qui sont accourus à notre voix de toutes les parties de notre vaste diocèse, pour entrer ou se perfectionner dans la carrière du sacerdoce, réparer nos pertes, et perpétuer parmi les fidèles confiés à nos soins les secours et les bienfaits de la religion ».

Après le discours de M. de Richery, un secrétaire lut l'acte de nomination des dignitaires et des chanoines, et M. l'abbé de Villeneuve-Esclapon récita la profession de foi de Pie IV. Chacun fit sa promesse de soumission au prélat, qui donna à tous les chanoines le baiser de paix, et les conduisit à leurs stales respectives. M. l'évêque entonna ensuite le *Te Deum*, et officia pontificalement avec beaucoup de pompe. La grand'-messe terminée, tout le clergé réuni partit processionnellement et en chantant le *Veni, Creator*. Le maire, le conseil municipal et les administrations suivoient la procession, qui se rendit au séminaire. Cet édifice, l'un des plus beaux de ce genre qui existent en France, avoit été bâti par les soins et la libéralité de M. Emmanuel-François de Beausset, dernier évêque de Fréjus. Dégradé par trente ans de révolution, on l'avoit réparé, comme par enchantement, dans l'espace d'un mois. M. l'évêque en bénit les murs et les salles. Quand on fut parvenu à la chapelle, M. Maunier, supérieur du séminaire, complimenta le prélat, et rappela aux élèves leurs obligations; ces jeunes gens sont déjà au nombre de près de quatre-vingt-dix. M. l'évêque lui répondit et donna la bénédiction. Après la cérémonie, on se rendit au réfectoire, où le prélat dîna avec tous les ecclésiastiques, entouré de ses grands-vicaires et de son chapitre, et voulut même partager la récréation des jeunes gens. Le soir, Mgr. officia encore à vê-

pres, et il y eut sermon et salut. Ainsi, l'église de Fréjus a vu revivre son titre et ses honneurs. Les habitans ont pris beaucoup de part à la joie de ce jour.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance du Roi, du 24, dissout la chambre des députés. Les colléges électoraux sont convoqués, dans tout le royaume; savoir, les colléges d'arrondissement et ceux des départemens qui n'ont qu'un collége, le 25 février 1824, et les colléges départementaux, le 6 mars. La session des chambre s'ouvrira le mardi 23 mars.

Le Roi nomme, dans une autre ordonnance, les présidens des colléges de département et d'arrondissement, dont deux cent trois sont pris parmi les députés sortans. On y remarque aussi quelques ecclésiastiques; Mgr. l'archevêque d'Aix est nommé président du collége départemental des Bouches-du-Rhône, M. l'abbé de Montesquiou est président du collége départemental du Gers, et M. l'abbé duc de Rohan présidera le collége départemental du Morbihan. MM. les évêques d'Autun et du Puy président leurs colléges d'arrondissement.

— Une ordonnance du Roi, du 23, transmet plusieurs pairies; savoir : celle de M. Dambray, à M. de Sesmaisons, son gendre; celle de M. le duc de Tarente, à M. de Roche-Dragon, son gendre; celle de M. de Vioménil, à l'aîné de ses petits-fils; celle de M. de Châteaubriand, à M. Geoffroy-Louis de Châteaubriand, son neveu; celle de M. de Saint-Vallier, à M. de Chabrillant, son gendre; celle de M. de Villemanzy, à M. de Beaumont, son gendre; celle de M. de Lamoignon, à M. Ségur Lamoignon, son gendre; celle de M. d'Orvilliers, au plus âgé de ses petits-fils.

— Une seconde ordonnance du même jour élève à la dignité de pairs, deux prélats, M. l'archevêque de Besançon et M. l'évêque d'Autun; plusieurs officiers généraux; savoir : MM. de Glandevès, Gaspard de Puységur, Dode de La Brunerie, d'Agoult, de Mesnard, de Bourbon-Busset, de Juigné, Gabriel Dubouchage, Athanase de Charette, de Coislin; deux préfets, MM. de Tournon et de Breteuil, et treize députés; savoir : MM. de Béthisy, Chabrol de Crouzol, d'Orglandes, de Chastellux, de Villefranche, Lainé, de Bonald, de Vogué, de Marcellus, de Kergorlay (Florian), de Rastignac, Pézé de Courtarvel, Louis d'Ambrugeac.

Les pairs nommés, les ecclésiastiques exceptés, ne pourront être admis dans la chambre des pairs qu'en justifiant d'un majorat de 10,000 francs d'un revenu net, ou de l'octroi à eux fait par le Roi, pour services rendus, d'une pension irrévocable de 12,000 fr.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à M. le sous-préfet de Fontainebleau une somme de 1000 fr., et 1500 fr. à M. le préfet du département, pour les besoins des pauvres.

— M. Maillart de Liscourt, lieutenant-colonel, commandant l'artillerie de réserve du deuxième corps, vient d'être promu au grade de colonel de cette arme, et autorisé par S. A. R. le prince généralissime à accepter et à porter la croix d'or de la deuxième classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand.

— Le repas militaire offert par la ville de Paris au Prince généralissime a été digne de son objet.

La table, composée de quatre cents couverts, avoit été dressée dans la salle nouvellement construite sur le jardin. De riches trophées en bronze et en dorures ornoient des surtouts sablés qui resplendissoient comme les plus belles pierreries. Des drapeaux, suspendus à cinquante colonnes d'or, liées entre elles par des guirlandes de lauriers, rappeloient tous les faits mémorables de la campagne.

Le Prince est arrivé à six heures à l'Hotel-de-Ville, où il a été reçu par M. le comte de Chabrol, à la tête du corps municipal. Peu après, M. le préfet a annoncé au Prince que le dîner étoit servi. A droite de S. A. R. étoit le premier grenadier de France, le prince de Carignan; à gauche, le vénérable maréchal Moncey, doyen des maréchaux de France. M. le comte de Chabrol, après en avoir reçu la permission du Prince, a porté la santé du Roi; on a porté ensuite successivement les santés des Princes et Princesses de la famille royale, et des armées de terre et de mer. L'enthousiasme a été à son comble, quand on a vu le Prince généralissime se lever, et daigner lui-même porter un toast à la ville de Paris.

Le repas fini, le Prince est entré dans la salle du Saint-Esprit, où on a pris le café. On s'est de là rendu à la salle du Trône, où l'intermède déjà exécuté devant la famille royale, a été de nouveau représenté. Le Prince a paru très-satisfait, et a témoigné combien cette belle journée laissera de profonds souvenirs dans sa mémoire.

— La cérémonie de la bénédiction du paquebot à vapeur le *Duc de Bordeaux*, destiné aux transports des dépêches de France pour l'Angleterre, a eu lieu dernièrement aux cris de *vive le Roi! vive le duc de Bordeaux! vivent à jamais les Bourbons!* M. le marquis de Bouthilliers a été le parrain du bâtiment, Mme. la marquise d'Autane en a été la marraine.

— L'Académie françoise vient de choisir M. Lainé pour directeur de l'Académie, et M. Villemain pour son chancelier.

— La ville de Pau a donné une fête, le 17 de ce mois, aux corps revenant de l'armée d'Espagne qui ont passé dans cette ville; dans cette circonstance solennelle, les compatriotes du Béarnais ont rivalisé d'enthousiasme avec les braves guerriers qui viennent d'affermir sur son trône un des petits-fils de Henri IV.

— La cour d'assises de Perpignan a commencé, le 16, de s'occuper de l'affaire des nommés Lenjon, propriétaire; Pons, avoué de Limoux (Aude), et Vaur, jeune commerçant de Carcassonne, accusés, avec un nommé Joly, de Limoux (contumax), d'être auteurs ou complices d'un complot tendant à changer l'ordre de successibilité au trône, à armer les citoyens les uns contre les autres, etc.

Lonjon, qui avoit quitté la France depuis le mois d'août 1822 pour être employé à Figuières, en qualité de caporal des miquelets constitutionnels, partit de cette place le 2 avril 1823; évitant avec soin le jour et les routes frayées, à l'aide de guides généreusement payés, il parvint à Cassamani, frontière de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. L'autorité, informée du retour de Lonjon, dut prendre des mesures; le 6, vers minuit, Lonjon fut arrêté par la gendarmerie.

On trouva sur lui un poignard de miquelet, un pistolet, des proclamations et manifestes signés *Cugnet de Montarlot, commandant général des armées constitutionnelles de France;* des brevets d'aide-de-camp et de chevalier du soleil, *datés de l'an 4 des lumières,* et que ce transfuge, satisfait du libéralisme de Lonjon, lui avoit décernés : il portoit aussi des lettres d'un sieur Auguste de La Roche, officier renvoyé des chasseurs de Vaucluse, puis repris de justice à Montpellier, et enfin transfuge, accueilli et employé à Figuières par les révolutionnaires espagnols; ces lettres étoient adressées à différens habitans du département de l'Aude, dont Lonjon devoit exciter le zèle, leur étant recommandé comme un homme actif et sûr.

Pons confesse avoir reçu des lettres d'Auguste de La Roche, et lui avoir répondu; il y en avoit une pour lui dans celles saisies sur Lonjon : les allusions politiques de cette lettre ont dû faire penser que Pons n'étoit pas étranger aux manœuvres des conspirateurs. Vaur paroît avoir également connu La Roche et Cugnet de Montarlot.

— Une ordonnance de la chambre du conseil vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, M. Victor Ducange, auteur d'un roman intitulé : *Thélène* ou l'*Amour et la Guerre,* qui a été saisi ces jours derniers.

— La 6e. chambre de police correctionnelle a prononcé sur la réimpression des Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot, par feu M. Naigeon, membre de l'Institut. Cet ouvrage a été considéré par le tribunal comme contraire à la morale publique et religieuse. Le libraire a été condamné à 500 fr. d'amende et aux frais.

— L'éditeur responsable et M. Constant Chantpie, imprimeur des *Tablettes universelles,* ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle à un mois de prison et à 150 fr. d'amende.

— Les libéraux ayant essayé de révoquer en doute les sentimens de repentir exprimés par Riégo avant de subir sa peine, on vient de publier en *fac simile* la déclaration que ce chef a écrite de sa main; en voici un extrait : « Moi, D. Raphaël Riégo, prisonnier et étant dans la chapelle de la prison royale de la cour, me trouvant entièrement maître de ma volonté, doué de la mémoire et du jugement que la Majesté divine a daigné m'accorder; croyant, comme fermement je crois, tous les mystères de notre sainte loi proposés par notre mère l'Église, dans le sein de laquelle je désire mourir, déterminé impérieusement par les avis de ma conscience qui, pendant plus de quinze jours, a fait vivement entendre sa voix dans mon intérieur; je veux, avant de me séparer de mes semblables, faire connoître dans tous les lieux où

mon nom a pu parvenir que je meurs résigné aux dispositions de la souveraine Providence, dont j'adore et vénère la justice, puisque je reconnois les délits qui me font mériter la mort.

» Je confesse également mes regrets pour la part que j'ai eue dans le système appelé *système constitutionnel* et dans la révolution et ses fatales conséquences; pour laquelle part, de même que j'ai demandé et je demande pardon à Dieu de tous mes crimes, j'implore également la clémence de mon roi et de tous les peuples et individus de la nation que j'aurai offensés dans leur vie, leur honneur et leurs propriétés, suppliant, comme je supplie, l'Eglise, le trône et tous les Espagnols d'oublier mes excès, en faveur de cette déclaration sincère et véritable, que je fais de ma volonté libre et spontanée, que j'écris de ma main et de mon écriture, et je la signe, en présence du notaire de Sa Majesté, dans la prison royale de la cour et dans la chapelle des condamnés, à huit heures du soir, le 16 novembre 1823. Raphaël Riégo ». A été présent, par ordre du gouverneur de la chambre, Julian Garcia Huerta.

— On a reçu à la Corogne des nouvelles authentiques de la Havane, avec des lettres particulières du gouverneur et du capitaine de l'île, en date du 6 septembre, annonçant la prise du chef et des principaux complices d'une rébellion qui y avoit éclaté; ces conspirateurs ont été surpris avec des proclamations, des cocardes et des armes. Le gouverneur, en exprimant sa satisfaction de la valeur et de la discipline de ses troupes, déclare qu'il a une complète confiance dans les sentimens de l'immense majorité de l'île en faveur du gouvernement légitime de S. M.

— On a trouvé dans la prison de Ségovie cette inscription, que D. Santiago-Creps, victime de son amour pour son roi, avoit écrite de son sang : *D. O. M., pour défendre la religion de J.-C. et Ferdinand VII, est mort dans les supplices un Espagnol appelé Santiago Creps* (16 *décembre* 1822).

Le troisième volume du *Thesaurus Patrum floresque doctorum* vient de paroître; il termine le C, et va jusqu'à la fin du G. Il paroît exécuté avec le même soin et la même netteté que les tomes précédens. Nous en parlerons une autre fois avec quelque étendue. On sait que cet ouvrage doit avoir huit volumes; le quatrième est sous presse. Le prix est de 6 fr. pour les souscripteurs, qui n'ont rien à payer d'avance. Après la publication, le prix sera de 8 francs. Le nombre des souscripteurs est suffisant pour terminer l'opération; seulement, sur l'invitation des ecclésiastiques qui dirigent l'entreprise, M. Beaucé-Rusand s'est déterminé à laisser la souscription ouverte en faveur des séminaires.

La lettre de M. Nachon, curé de Divonne, que nous avons annoncée dans un précédent n°., se vend aussi à Paris, chez Méquignon jeune, rue des Grands-Augustins.

Des journaux en général, et de celui-ci en particulier.

Les journaux sont devenus un besoin de nos sociétés modernes; quand le calme régnoit dans l'Etat, que l'aspect moral étoit toujours à peu près le même, et que la paisible uniformité d'une situation fixe n'étoit interrompue que par quelques controverses religieuses ou littéraires, renfermées dans un cercle plus ou moins resserré, alors on ne pouvoit avoir un très-vif empressement pour apprendre sans cesse des nouvelles; la journée du lendemain ressembloit à celle de la veille, et n'apportoit que rarement quelque changement dans les affaires publiques. Nous voguions avec sécurité sur une mer tranquille, nous reposant sur l'expérience de ceux qui tenoient le gouvernail. Mais, depuis que la révolution a déplacé toutes les bases, et a introduit dans la politique une succession rapide d'événemens, une mobilité de vues, un conflict d'intérêts, depuis que les gouvernemens n'ont plus de secrets, et que la royauté est descendue de ses hauteurs, et s'est accoutumée à traiter familièrement avec les peuples et à rendre compte publiquement de ses opérations et même de ses desseins, alors toutes les classes se sont aussi accoutumées à s'enquérir de tout ce qui se fait, et à discuter ce qui se prépare. Le vaisseau sur lequel nous sommes embarqués a été si souvent et si violemment battu par l'orage, qu'une inquiétude naturelle nous portoit à vouloir connoître ce que nous avions à craindre ou à espérer de nos pilotes, et nous suivions avec curiosité leurs manœuvres pour prévoir d'avance notre sort et nous y préparer. Nous avons eu de si légitimes sujets d'alarmes pendant trente ans sous les

divers gouvernemens qui ont pesé sur nous, que nous nous sommes crus obligés de nous tenir presque constamment en éveil sur une marche qui pouvoit à chaque instant entraîner notre ruine.

Actuellement sans doute notre situation n'est ni si agitée ni si menaçante; mais comme, après une grande tempête, la mer reste encore long-temps *houleuse* et émue, ainsi la révolution et ses suites ont laissé après elles une tendance et un mouvement qui ne sont point encore tout-à-fait apaisés. La restauration n'a pas fermé toutes nos plaies, ni dissipé toutes les semences de troubles. Les cent jours, l'influence d'un ministre fameux, la protection qu'il accorda aux ennemis de la monarchie, la défaveur et le ridicule jetés, pendant quelques années, sur les royalistes, l'oubli où on a laissé les intérêts de la religion, toutes ces causes ont contribué à reculer les espérances que l'on avoit conçues. Un affreux attentat vint tout à coup nous révéler l'abîme vers lequel nous étions entraînés; un mouvement en sens contraire pouvoit seul nous sauver. D'autres choix furent faits, un système plus favorable fut adopté, des mesures long-temps sollicitées furent prises. Toutefois il reste encore un levain d'inquiétude, et nous sommes bien loin d'avoir acquis une assiette stable, et de n'avoir plus rien à redouter d'un avenir encore chargé d'orages. Un parti nombreux a encore ses agens, ses secrets, ses complots; il distribue ses poisons, échauffe les esprits, irrite les haines, et appelle de nouvelles révolutions. Parmi ses organes, les uns propagent hautement l'incrédulité, les autres prêchent l'indifférence; ceux-ci se croient plus modérés quand ils ne font que jeter du ridicule sur des prêtres. Presque tous tendent à arracher la foi dans les jeunes cœurs; là on préconise les écrits les plus dangereux, ici on laisse dans l'oubli les productions les plus estimables, ou on n'en parle que pour

y trouver un sujet de persiflage. Les doctrines catholiques sont présentées comme une institution vieillie, qui n'est plus en harmonie avec les lumières du siècle; les livres de controverse n'offrent plus que des disputes sans intérêt pour des esprits absorbés par les intérêts matériels, et tout ce qui a rapport à la religion n'est plus digne d'attirer l'attention d'hommes frivoles ou passionnés. Il semble qu'on lui fasse grâce en la tolérant encore, et qu'elle doive être satisfaite d'être traitée comme une étrangère à qui on ne croit pas pouvoir refuser de donner asile encore quelque temps, sauf à la mettre dehors au premier caprice.

Il ne faut pas se le dissimuler; une grande lutte est établie dans le monde, le génie du bien et le génie du mal se disputent l'empire. La philosophie, forte de ses succès passés, veut se maintenir en possession de tout ce qu'elle a envahi. Elle se roidit contre les maux qu'elle a causés, et, loin d'être humiliée des excès ou des désastres de la révolution, dans le délire de son orgueil elle en tire vanité, et, comme cette femme dont parlent les livres saints, elle se complaît dans son ignominie. Elle ose reproduire les leçons et les maximes de ses plus audacieux partisans, et elle y ajoute les rêves de ses plus modernes affidés. Combien, dans ces dernières années, ils ont enfanté de volumes tous marqués au même coin, et tendant au même but? Est-il dans la religion quelque point qui ait échappé à leurs attaques? Ils ont parodié nos livres saints, réduit la révélation au rang des fables, nié nos dogmes, insulté à nos mystères, tourné en dérision nos plus saintes pratiques, travesti l'histoire de l'Eglise. Ils ont fait servir à leurs vues tous les genres de littérature, et ont tenté d'appeler à eux tous les talens. Ils ont multiplié les réunions littéraires, et organisé des sociétés secrètes, dont il s'échappe de temps en temps quelque œuvre des ténèbres, quelque complot, quelque forfait.

P 2

Dans plusieurs États ils se sont emparés de l'éducation, et égarent par leurs promesses une jeunesse facile; ils règnent surtout dans les journaux. C'est là qu'ils exercent le plus d'influence; c'est là que tous les matins ils aiguisent l'épigramme ou distillent le fiel, propagent l'erreur ou la calomnie, arment la génération nouvelle contre celles qui la précèdent, immolent les croyances et les traditions anciennes à de vagues illusions, et ébranlent tous les fondemens de la société.

Tant d'efforts appellent des efforts contraires; le zèle des uns pour détruire doit exciter celui des autres pour conserver. En voyant les ennemis de la religion user de tant de moyens pour établir leurs systèmes, on sent le besoin de leur opposer une masse de résistance proportionnée à leurs attaques. Les enfans de ténèbres donnent ici l'exemple aux enfans de lumières. Comme eux il faut s'unir, s'animer, combattre avec persévérance. Des écrivains estimables se sont déjà montrés avec honneur dans cette lutte; les uns dans des recueils périodiques, les autres dans des livres et des traités sur divers sujets, ont défendu courageusement les saines doctrines, et ont réfuté les maximes de l'incrédulité. Plusieurs journaux se sont distingués dans le même genre. Nos efforts et notre concours ne méritent pas sans doute d'être comptés dans cette réunion de soins et de travaux d'hommes estimables pour opposer une digue au torrent. Cependant ne nous est-il pas permis de faire remarquer que nous fûmes les premiers qui, à l'époque de la restauration, nous empressâmes d'entrer dans cette carrière? Depuis dix ans nous avons travaillé sans relâche à recueillir tout ce qui nous a paru servir la cause de la religion. Les actes de l'autorité, les écrits des pasteurs, l'analyse des ouvrages en faveur de la saine doctrine, les évènemens consolans pour l'Eglise, les heureux fruits des missions, les conversions éclatantes, et, d'un autre côté, les

épreuves que Dieu envoie à son Eglise, les complots des méchans, leurs livres pernicieux, les mesures et les évènemens qu'il importe de signaler, la mort des pasteurs zélés que la vieillesse et les travaux moissonnent sans cesse, tout ce qui enfin a rapport aux droits et aux intérêts de la religion a été consigné avec soin dans nos feuilles. Nous avons eu à cœur d'en faire un dépôt qui pût à la fois présenter pour le moment actuel des documens de quelque intérêt, et offrir des matériaux pour les historiens futurs.

Aussi des abonnés estimables nous font l'honneur de regarder notre collection comme un répertoire aussi complet que possible de tout ce qui est relatif à la religion depuis l'époque où nous avons commencé cette entreprise; ils y trouvent, nous osons le dire, de la modération, de l'impartialité, et le plus vif désir de servir une cause à laquelle nous nous sommes consacrés; ils y trouvent, ce semble, aussi une diversité de matières qui peut-être ajoute à l'intérêt. Nous en avons un grand nombre qui nous sont attachés depuis l'origine, qui nous tiennent compte de notre bonne volonté, et qui ont la bonté de conserver et de recueillir nos feuilles. Nous leur devons toute notre reconnoissance pour leurs encouragemens, et nous les prions d'agréer l'expression de notre gratitude et de notre dévoûment. Ils souhaitoient depuis long-temps une Table pour toute la collection, et cette Table devenoit en effet de jour en jour plus nécessaire, nous la leur avions promise; mais un incident fâcheux, dont nous leur avons rendu compte, nous empêcha de tenir notre parole. Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement, et nous espérons ne plus éprouver d'obstacles qui nous empêchent de le remplir. Nous comptons donc donner, dans l'année qui va s'ouvrir, une Table pour les quarante premiers volumes de notre collection; cette Table sera plus ample qu'elle n'auroit

dû l'être, lorsque nous l'annonçâmes pour la première fois. Dix volumes de plus ont paru, et ce surcroît de matériaux augmentera à la fois, et la longueur du travail, et les frais de l'impression. Nous avions d'abord espéré qu'il suffiroit d'un petit nombre de feuilles pour renfermer tout ce que devoient offrir les trois Tables projetées; mais nous n'avons pas tardé à voir que ces Tables, dans le plan que nous avions conçu, seroient plus étendues que nous ne l'avions imaginé. Nous en entretiendrons nos lecteurs quand nous verrons plus nettement encore la mesure d'un tel travail. Cette Table, comprenant quarante volumes, iroit jusqu'au mois d'août prochain, et d'ici là nous instruirons nos abonnés du progrès d'une opération longue et laborieuse, mais qui, nous l'espérons, remplira leurs vues, et leur montrera notre désir de les satisfaire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Il y a eu chapelle papale le deuxième dimanche de l'Avent et le jour de la Conception; mais S. S. n'y a point paru. Cependant l'état de sa santé n'offre rien d'inquiétant, et le saint Père donne des audiences dans ses appartemens.

— Il a été déposé, à notre Mont-de-Piété, une somme de 20,000 écus romains, qui sont destinés à ériger un monument en l'honneur du feu Pape. La personne qui fait ériger ce monument ne se nomme pas; mais comme c'est M. le cardinal Consalvi qui a fait le dépôt, et que c'est également lui qui doit veiller à l'exécution de ce monument, l'auteur du projet n'est pas douteux. C'est l'artiste Albert Thorwaldsen qui est chargé du travail.

— Ange Sacerdoti, juif de Modène, âgé de trente-huit ans, étoit décidé, depuis quelque temps, à embrasser la religion chrétienne, à l'exemple de sa femme, qui avoit fait précédemment cette démarche. Il a été baptisé le 28 novembre, par M. le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne. L'ar-

chiduc François, duc de Modène, a été son parrain, représenté par le comte Cecçopieri, son chargé d'affaires près le saint Siége. Trois enfans d'Ange ont aussi été baptisés, et ont été tenus sur les fonts de baptême par le cardinal Arezzo, par le prince de Bavière, et par Mme. Patrizi, née princesse de Saxe.

Paris. M. l'archevêque vient de publier un Mandement (1) sur les élections générales qui vont avoir lieu dans le royaume. Le langage qu'y tient le prélat et les mesures qu'il ordonne sont également dignes de sa piété et de son zèle.

« Une grande et importante mesure vient d'être prise dans les conseils du Roi, nos très chers Frères : s'il n'appartient pas à la religion d'en discuter les motifs, elle ne peut demeurer étrangère à ses conséquences; si elle laisse à la politique l'examen des raisons d'Etat, elle ne reste point indifférente aux intérêts publics. Lorsque le prince les règle par son pouvoir et son autorité, lorsque le législateur les fixe par sa sagesse et ses lumières, lorsque le magistrat les conserve par sa fermeté et sa vigilance, lorsque le guerrier les défend par sa constance et sa valeur, la religion les protége et les soutient, non-seulement par sa morale et ses préceptes, qui les font respecter de la terre, mais encore par ses prières et ses supplications, qui les font bénir du ciel....

» Combien donc est-il de notre devoir, N. T. C. F., de les provoquer, de les ordonner, ces supplications publiques, ces demandes solennelles, ces prières ferventes, dans une circonstance d'un si haut intérêt, où il s'agit du renouvellement général de l'une des chambres à qui le Roi a voulu confier une portion de ce pouvoir législatif émané de la puissance divine; dans une circonstance où tout un royaume, répondant à la voix de son monarque, va se lever comme un seul homme, pour lui envoyer le plus noble et le plus magnifique tribut que jamais souverain ait pu recevoir, l'élite des sujets éclairés et fidèles; dans une circonstance où nous avons lieu d'espérer enfin que la France en travail enfantera son repos! Ne pas prier dans une semblable conjoncture, ne prier qu'imparfaitement, ne prier même que dans le secret, se contenter d'un simple désir caché et presque étouffé au fond du cœur, ce seroit n'être ni chrétien ni Français; et le respect humain, qui, dans la conduite privée, n'est quelquefois qu'une foiblesse, seroit une lâcheté et une coupable défection. Oui, N. T. C. F., le moment est arrivé pour vous, pour tous ceux qui aiment sincèrement leur Dieu, leur Roi, leur patrie, pour nous tous, non-seulement de multiplier nos vœux et de les adresser au ciel en particulier, mais de venir encore les offrir publiquement au Seigneur dans ses temples en faveur de cette France qui nous est si chère; afin d'obtenir qu'ayant conquis au-dehors la paix des peuples et l'indépendance des rois, qu'étant délivrée au-dedans de ses inquiétudes trop souvent re-

(1) Prix, 60 c. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

naissantes, elle puisse, pendant une longue suite d'années saintes et tranquilles, se consacrer et s'appliquer plus que jamais au service *de ce grand Dieu, qui l'a frappée et qui l'a guérie, qui l'a perdue et qui l'a sauvée, qui l'a conduite aux portes de la mort et qui l'en a ramenée*; de ce *Père des miséricordes* qui ne l'a jamais abandonnée, et qui l'aura faite si sage après tant d'égaremens, si grande après tant d'humiliations, et si heureuse après tant de malheurs : *Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi in sanctitate et justitiâ coram ipso, omnibus diebus nostris* ».

Le prélat ordonne, en conséquence, que le 1er. janvier, l'hymne *Veni, creator,* sera chanté avant la grand'messe dans l'église métropolitaine, pour attirer la bénédiction de Dieu sur les prochaines élections. Le dimanche 4, on fera les mêmes prières dans les églises et chapelles. Le samedi 3, commencera dans l'église patronale de Sainte-Geneviève, une neuvaine générale de supplications solennelles pour la même fin; chaque jour, après la messe solennelle célébrée dans cette église, on chantera les prières indiquées dans le Mandement (1). Le premier jour, la messe sera célébrée par M. l'archevêque assisté du chapitre. Chacun des autres jours de la neuvaine, le clergé des paroisses et des congrégations ecclésiastiques se rendra successivement dans la même église pour y faire les prières; il se réunira dans la chapelle basse pour se rendre de là processionnellement dans l'église haute. MM. les curés exhorteront leurs paroissiens à les accompagner dans cette dévotion, et à faire en particulier des prières, des aumônes et des bonnes œuvres à la même intention. Pendant la neuvaine, les mêmes supplications seront faites chaque jour après la messe dans les chapelles des communautés. Le dimanche 22 février, qui précédera les élections, il sera chanté à la métropole et dans toutes les églises du diocèse l'hymne *Veni, creator,* et après la messe le *Sub tuum*. Le Mandement est suivi de l'indication des jours et heures où chacune des paroisses ira visiter l'église Sainte-Geneviève.

— Le 19 de ce mois, M. de Forbin-Janson, évêque nommé de Nanci, a présidé, dans l'église Sainte-Geneviève, une assemblée générale des dames de l'œuvre du Calvaire. Quoique très-rapprochée de celle qui, dans le mois passé, s'étoit

(1) Elles se trouvent, en latin et en français, format in-12, au bureau de ce journal; prix, 25 cent.

tenue chez Mme. la comtesse de Chabrol, et de celle qui, dans le mois prochain, aura lieu chez Mme. la comtesse de Villèle, cette réunion avoit paru nécessaire pour tranquilliser un grand nombre de dames qui craignoient la ruine totale de leur sainte entreprise, si M. de Janson venoit à l'abandonner. M. de Janson a pleinement rassuré ces dames, en leur faisant connoître que, si, en se décidant à accepter l'évêché de Nanci, *il avoit dû vaincre toutes ses répugnances, et faire taire ses conseils et ses volontés propres devant des volontés plus hautes et de plus nombreux et de plus sages conseils,* il n'avoit pu, sans doute, oublier non plus les droits sacrés que l'œuvre du Calvaire conserve à la continuation de tous ses efforts pour en assurer le succès; droits anciens, a-t-il dit, droits fondés sur l'importance de l'œuvre en elle-même, et sur la certitude des avantages qu'en retireront, non seulement les diocèses de Paris et de Versailles, qui entourent le Calvaire, mais encore tous ceux qui, dans la France entière, reçoivent nécessairement quelque influence des exemples de la capitale; droits nouveaux, fondés sur l'empressement admirable avec lequel un si grand nombre de personnes, soit à Paris, soit dans les provinces, avoient bien voulu répondre au premier appel fait à leur inépuisable charité : de telle sorte que notre seul mérite, ajoutoit M. l'évêque de Nanci, c'est, Mesdames, d'avoir deviné le secret de votre force, et su apprécier toute l'intrépidité de votre zèle et de votre amour pour la croix. Continuez, a-t-il dit encore; continuez, Mesdames, ces nobles exemples, les seuls que vous n'ayez point encore donnés durant nos longues années d'infortune... M. de Janson a donc formellement promis à ces dames que rien ne le détacheroit de leur sainte entreprise. Il leur a dit qu'il s'étoit, à cet égard, assuré des intentions de S. M.; que, suppléé, quant aux détails de l'œuvre, par quelqu'un des missionnaires ses anciens confrères, avec lesquels il restoit toujours intimement uni, il continueroit d'en diriger les affaires principales. Il a ajouté qu'ayant pris les ordres de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, l'auguste Princesse avoit daigné l'autoriser à exprimer à toutes les dames *son contentement de leur zèle, et qu'elle favoriseroit toujours de sa haute protection l'œuvre du Calvaire.* Il a fait connoître les intentions bienveillantes du gouvernement, qui venoit de lui accorder une très-belle copie d'un tableau dont l'original est en Italie, et dont le sujet, représentant l'ensevelissement de

Jésus-Christ, fournira l'une des stations intérieures de la nouvelle église. Il a fini par donner quelques détails sur les nouveaux travaux qui, depuis la neuvaine de septembre, se sont exécutés et se poursuivent encore sans relâche. Il a rapporté quelques traits édifians de la retraite des hommes de la campagne; il a dépeint, avec des couleurs naïves, d'abord l'étonnement de ces braves gens, transplantés sur cette montagne, et comme placés entre le ciel et la terre, avec un changement total d'habitudes et de genre de vie; puis leur bonheur tout nouveau, et la promptitude et la simplicité touchante de leur retour à Dieu, dès qu'ils se sont trouvés éclairés et remués par une suite d'instructions adaptées aux besoins de leur esprit et de leur cœur. Ayant ensuite proposé à ces dames de consacrer quelques-uns des produits de la quête à donner, avant la fin du Carême prochain, une retraite semblable à celle dont on vient de faire un si heureux essai, toutes les dames se sont levées pour approuver une résolution dont le résultat doit être un avantage précieux pour la religion, et, nous n'en doutons point, un nouvel encouragement aux pieuses libéralités des fidèles. Avant de se séparer, on est convenu de terminer au plus tôt les quêtes, qui n'ont point encore été complètement achevées, pour cette année, dans les divers arrondissemens de Paris; et, pour mieux déterminer la confiance des personnes chez qui l'on se présentera, outre le livret vert signé de M. de Forbin-Janson, les dames quêteuses ont adopté le signe extérieur d'une médaille d'argent, portant, d'un côté, la représentation d'un petit Calvaire, avec la date de l'ordonnance royale qui donne le Calvaire du Mont-Valérien aux Missionnaires de France; de l'autre, une croix rayonnante, entourée de cette légende : *Tout pour elle et par elle.*

— Une personne connue long-temps par son zèle pour les bonnes œuvres vient de succomber à une maladie longue et douloureuse. Mlle. Jenny d'Acosta est morte, le 25, dans un âge peu avancé. Elle étoit une des dames qui s'étoient consacrées à soutenir l'établissement de Mme. de Carcado. Intimement unie avec des sœurs vertueuses, elle vivoit avec elles dans les exercices habituels de la piété et de la charité. Attaquée d'une maladie terrible, et que les médecins ne paroissent pas avoir connue, elle éprouva des douleurs cruelles contre lesquelles tous les secours furent impuissans.

Mme. la vicomtesse de Châteaubriand, sa parente, l'engagea à venir dans son hôtel, afin d'y être plus près d'un médecin qui avoit donné quelque espérance de guérison. C'est là que Mlle. d'Acosta a trouvé le terme de ses maux, au milieu des soins de la plus tendre amitié. Le service funèbre a eu lieu dans l'église de l'Assomption, et le convoi étoit remarquable par la présence d'une centaine de ces enfans délaissés dont Mlle. d'Acosta étoit la protectrice.

— On nous engage à recueillir les détails d'une nouvelle guérison opérée par les prières du prince de Hohenlohe. Mlle. Augustine Miste, âgée de vingt-cinq ans, demeurant à Paris, rue Montmartre, n°. 32, étoit attaquée, depuis neuf ans, d'un anévrisme que les médecins, après avoir essayé beaucoup de remèdes, avoient déclaré incurable. Retenue depuis cinq ans au lit, elle éprouvoit des douleurs aiguës, qui donnoient lieu à de fréquens et longs accès de convulsions. Trois opérations, dont elle conserve les cicatrices, lui furent faites sans succès. Réduite à vivre de liquides, elle voyoit avec résignation approcher le terme de ses maux, et ne paroissoit occupée que du sort d'une mère, de frères et de sœurs dont elle étoit précédemment le soutien. Dans cette situation, on eut recours au prince, qui indiqua une neuvaine du 27 novembre dernier au 6 décembre, annonçant que, pendant ce temps, il offriroit le saint sacrifice à l'intention de la malade. Le premier jour, elle reçut la communion dans son lit, et sentit à ce moment une révolution extraordinaire dans son corps; il lui sembla qu'un énorme poids se détachoit de son cœur. Du reste, les crises continuèrent; elle en eut une très-violente le 5 décembre, au soir. Les parens étoient consternés; la malade seule conserva de l'espoir, et annonça sa guérison pour le lendemain. Dans la nuit, elle dormit d'un sommeil calme et profond, et à son réveil elle se trouva si bien qu'elle vouloit se lever; mais sa mère l'engagea d'attendre jusqu'à neuf heures, que le prince devoit prier. A cette heure-là, toute la famille s'unit aux prières; peu après, la malade se leva, et fit à genoux son action de grâces et récita le chapelet. A midi, elle se rendit à l'église Saint-Eustache, à pied, et seulement soutenue par sa mère et sa sœur; elle entendit la messe, revint chez elle avec plus de facilité, et prit des alimens sans en être incommodée. Le lendemain dimanche, elle se disposoit à aller à l'église; mais son directeur

l'engagea à remettre au lundi, jour de la fête de la Conception. Ce jour-là, en effet, elle s'y rendit seule, y communia, et, depuis cette époque, la cessation de ses douleurs et l'accroissement progressif de ses forces, lui font bénir Dieu du changement total opéré en elle.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi vient de nommer M. le marquis d'Avaray, maréchal de camp, premier chambellan, maître de la garde-robe, en remplacement de M. le duc d'Avaray, son père, qui conserve le titre de sa charge et les honneurs du service.

— Le Roi a fait remettre, par M. le duc de Blacas, une riche épingle en diamans à MM. Soumet et Guiraud, auteurs des Odes sur la guerre d'Espagne et sur la délivrance du roi Ferdinand.

— S. A. R. Madame, ayant appris que les habitans intérieurs et extérieurs du fort de Scarpe, département du Nord, étoient privés de messe le dimanche, ou forcés de l'aller entendre à Douai, a envoyé à M. le colonel chevalier de Précy, lieutenant du Roi à Douai, la somme de 200 francs pour acheter des vases sacrés, et aide ainsi à la réédification de la belle chapelle de ce fort, dépouillée de tout il y a trente ans. M. le marquis de Jumilhac, commandant la division, a donné l'ordre de la rouvrir aux fidèles aussitôt qu'on seroit en mesure d'y faire le service divin; la première messe y sera chantée à l'intention de S. A. R. Madame et de son auguste époux.

— Par ordonnance du 23 novembre, S. A. R. le Prince généralissime a autorisé M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu à accepter et à porter la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, qui lui a été accordée par S. M. C., comme un témoignage de satisfaction pour ses services distingués dans le cours de la campagne.

— Par ordonnance du Roi, du 10 décembre, attendu que l'expédition des affaires criminelles devant la cour d'assises séant à Paris éprouve des retards par suite de la longueur des débats dans plusieurs affaires, la cour d'assises du département de la Seine sera, pendant le premier trimestre de l'année 1824, divisée en deux sections, qui s'occuperont simultanément de l'expédition des procès renvoyés devant elle.

— Par une seconde ordonnance, M. le vicomte de Castelbajac, conseiller d'Etat, directeur de l'administration générale des haras et de l'agriculture, aura aussi dans ses attributions, au même titre, et sous l'autorité du ministre de l'intérieur, le commerce, les arts et manufactures, et les subsistances.

— Outre les premiers dons adressés à M. Dupré, sous-préfet de Provins, il a encore reçu, pour les incendiés de Bazoches-les-Bray, de S. A. R. Monsieur, 800 fr.; de Mgr. le duc d'Angoulême, 500 fr.; de M. le colonel et de la compagnie de gendarmerie royale de Seine et Marne, 300 fr.; de M. Bellard, procureur-général, 50 fr.; de S. Exc.

le ministre de l'intérieur, 30,000 fr.; de M. le comte Louis de Clermont-Tonnerre de Thoury, l'offre de faire rebâtir une maison à ses frais; et des villes de Provins, Fontainebleau et Montereau, 6,000 fr.

— L'empereur de Russie a conféré l'ordre de Saint-Georges, de la première classe, à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. M. Divoff, chambellan et attaché à l'ambassade impériale à Paris, est chargé de porter cette décoration à S. A. R.

L'empereur a conféré à M. le comte de La Ferronaye, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, les insignes de l'ordre de Saint-Alexandre de Newsky, enrichis de diamans. S. M. I. a encore nommé chevaliers de l'ordre de Saint-André, M. le vicomte de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères, et M. le duc de Montmorency, pairs de France.

— Le roi d'Espagne, voulant donner à tout le clergé espagnol des preuves de sa haute estime, et regrettant que les circonstances ne lui permettent pas de faire, pour tous les individus de ce corps si respectable qui se sont distingués, tout ce que son cœur désireroit, a accordé la grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique à l'archevêque de Valence, et la grand'croix de Charles III aux évêques de Tarrazona, d'Orihuela, de Pampelune, d'Urgel, de Ceuta, de Malaga et de Solsona.

— M. le lieutenant-général de Laroche-Aymon, aide-de-camp de S. A. R. Monsieur, et M. le duc de Dino (Edmond de Périgord), sont arrivés à Paris.

— M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie près la cour de France, est arrivé le 25 à Paris, venant de Madrid.

— M. le général Canuel remplace M. le général Rey dans le commandement de la 21e. division militaire.

— S. Exc. le ministre de la guerre vient d'autoriser la famille de feu M. le lieutenant-général baron de Conchy à déposer à l'hôtel royal et militaire des Invalides le cœur de cet officier-général. M. le gouverneur, la plupart des officiers et soldats de l'hôtel ont assisté au service qui a eu lieu à cette occasion dans l'église des Invalides.

— MM. Jourdain, Quétier de Saint-Eloy, Roger (Pierre-Félix), Merlin de Beaugrenier, Rivière-Lussan, Barrois fils, Buchet fils, Corthier, Tessier, Robierre, Delespaul et Benoist, viennent d'être nommés juges-auditeurs près différens tribunaux.

— M. Charles Nodier a été nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal par S. A. R. Monsieur; et M. Saint-Martin, sous-bibliothécaire.

— M. le marquis de Forton, premier président de la cour royale de Montpellier, vient de mourir à Beaucaire.

— M. le comte de Chabrol de Tournoël, ancien député, nommé président du collége d'arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme), par l'ordonnance du 24 décembre, vient de mourir à Riom. Il étoit frère de M. Chabrol de Crouzol, pair de France, directeur-général de l'enregistrement, et de M. de Chabrol de Volvic, préfet de la Seine.

— La Faculté des Lettres de l'Académie de Paris a proposé pour candidats à la place de professeur d'éloquence latine, vacante par

la mort de M. Delaplace, M. Planche, professeur de rhétorique au collége Bourbon, et M. Patin, ancien élève de l'Ecole normale.

— Le 2e. conseil de guerre, présidé par M. le comte de Caraman, colonel d'état-major, s'est assemblé lundi 29 pour juger le nommé Simon, voltigeur au 4e. régiment d'infanterie de la garde royale, prévenu de meurtre sur la personne du sieur Honcin fils, dans la mémorable journée du 2 décembre. Sur les conclusions de M. d'Esparbès de Lussan, chef de bataillon, rapporteur, le voltigeur Simon, à la majorité de six voix contre une, a été déclaré non coupable, acquitté et renvoyé à son corps pour reprendre son service.

— Les journaux publient le message du président des Etats-Unis au congrès; le président déclare que les Etats-Unis considéreroient toute tentative de la part des puissances alliées d'étendre leur système à quelque partie de l'Amérique comme dangereuse pour leur tranquillité et leur sûreté : ils ne pourroient voir non plus l'intervention d'un pouvoir européen quelconque dans le but d'opprimer ou de contrarier en aucune manière la destinée des gouvernemens qui ont déclaré leur indépendance, qui l'ont maintenue, et dont les Etats-Unis ont reconnu l'indépendance, d'après de graves réflexions et des principes de justice, que comme la manifestation d'une disposition ennemie envers les Etats-Unis. Dans le dernier paragraphe, le gouvernement américain proteste encore contre l'intervention des puissances européennes dans les affaires de l'Amérique espagnole.

— La cour d'assises des Pyrénées-Orientales, séant à Perpignan, a, dans sa séance du 19, rendu l'arrêt qui termine les débats de l'affaire dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. La question capitale a été résolue affirmativement contre Lonjon, à la majorité de sept voix contre cinq; la cour, appelée alors à délibérer, s'est réunie à la majorité du juri, et la peine de mort a été prononcée contre cet accusé. Les questions relatives à Pons et à Vaur ont été résolues négativement. M. le président, en prononçant leur acquittement, leur a dit que la triste épreuve qu'ils venoient de subir devoit les prémunir désormais contre les faux principes qui les avoient si grièvement compromis. Pons, en son nom et en celui de Vaur, a remercié la cour de l'impartialité des débats : « Nous sommes trop émus, a t-il dit, pour en exprimer notre reconnoissance; mais notre conduite future en sera le gage ».

— La cour d'assises de Strasbourg a condamné, chacun à huit années de réclusion et une heure d'exposition au carcan, les nommés Joseph Werner, Joseph Walser, Jean Huber, et Marie-Anne Dœilzer, de Lindau, en Bavière, se disant femme de ce dernier, pris en flagrant délit au moment où ils vouloient commettre un vol dans l'église, à Itterswiller, notamment pendant que ledit Huber étoit occupé à enlever l'argent du tronc.

— Le nommé Courcelles, garçon boulanger, a comparu, il y a quelques jours, devant le tribunal de police correctionnelle, et a été condamné à six mois d'emprisonnement pour cris séditieux.

— Le 21 de ce mois, pendant un orage terrible, la foudre est tombée sur la cathédrale de Bayonne, et a causé de grands dommages à la

flèche. La matière électrique, en suivant un tuyau de fer-blanc, a pénétré dans un des appartemens de la sous-préfecture ; les glaces ont été brisées, ainsi que plusieurs autres meubles. On a évalué à près de 10,000 fr. les dégâts occasionnés par cet évènement.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, dans ses séances du 13 et du 15, a condamné à la peine de mort, comme convaincus du port d'armes contre la France les nommés Honoré Moreau, François-Victor Guillemète, Jean Vidal, André-Lorantin Ives, tous soldats, et Antoine-Claude Tondu, sergent.

— L'ancien royaume de Guatimala s'est déclaré indépendant. Les provinces qui composent ce royaume, et celles qui s'y réuniront spontanément, seront appelées à l'avenir : *Provinces unies de l'Amérique du Centre.*

Quoique nous ne puissions nous étendre beaucoup sur les laïcs vertueux qui paient le tribut à la mort, il en est cependant que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'ils ont joint, à des sentimens honorables, un zèle plus vif et une ardeur généreuse pour les bonnes œuvres. Tel fut M. Claude Deloynes d'Autroche, né à Orléans le 1er. janvier 1744, et mort dans la même ville le 17 novembre dernier. Issu d'une famille honorable, M. d'Autroche se distingua, dans sa jeunesse, par un goût déclaré pour les arts et la littérature. Il fit le voyage d'Italie, et visita, en amateur éclairé, les monumens de cette contrée, si féconde en souvenirs. Il vit aussi les littérateurs les plus distingués de cette époque. Voltaire tenoit alors le sceptre de la république des lettres, et un voyage à Ferney étoit presque un pélerinage d'obligation pour quiconque vouloit arriver à la renommée : M. d'Autroche ne crut pas pouvoir se dispenser d'aller voir un homme qui remplissoit toute l'Europe du bruit de ses ouvrages. Il fut frappé comme les autres de la brillante facilité de son esprit, mais révolté en même temps de l'excès de son impiété, et il disoit à ce sujet qu'il étoit sorti de Ferney plus chrétien qu'il n'y étoit entré. De retour dans sa patrie, M. d'Autroche s'allia à une femme estimable, et partagea son temps entre la culture des lettres et les embellissemens d'une terre qu'il avoit créée à quelques lieues d'Orléans (la Porte). C'est dans cette résidence qu'il a composé la plupart de ses ouvrages. Le premier fut sa traduction en vers des *Odes* d'Horace, puis celle de l'*Eneïde* de Virgile, du *Paradis perdu* de Milton, de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Il finit par une traduction en vers des Psaumes. Nous avons rendu compte de plusieurs de ces ouvrages, auxquels M. d'Autroche ne mit pas son nom.

Il en avoit même composé d'autres, et on a dû trouver, dans ses manuscrits, un grand nombre de pièces détachées qui avoient amusé ses loisirs. Son goût pour la poésie étoit très-vif ; sa mémoire heureuse, et enrichie par la lecture, l'étude et l'observation, rendoit sa conversation intéressante et instructive. Mais depuis long-temps M. d'Autroche paroissoit n'estimer, de tous les avantages dont il étoit doué, que le plaisir de faire du bien. Il répandoit tous les ans d'abondantes aumônes; le séminaire d'Orléans, la maison de la Providence dans la même ville, les églises, les pauvres, les différentes bonnes œuvres recevoient de lui de généreux secours. Il venoit récemment d'agrandir l'église d'une de ses terres. Il se faisoit honneur, non-seulement de respecter, mais de pratiquer la religion, et il aimoit à consigner ses sentimens à cet égard dans ses ouvrages. Il a voulu déposer l'expression des mêmes sentimens dans son testament, qui commence par une profession de foi que nous aimons à citer ici :

« Au nom du Père...... Je crois et professe, sans aucune exception, toutes les vérités que Jésus-Christ et son Eglise ont enseignées. Je m'honore du titre de chrétien, de ce titre qui ajoute tant à la dignité de l'homme, qui lui impose les plus nobles devoirs, qui lui inspire les sentimens les plus purs, et lui propose pour règle et pour but de ses actions les motifs les plus sublimes, la jouissance d'un bonheur infini et éternel, et la possession du Dieu de toute perfection, créateur de l'univers..... ».

Les dispositions de M. d'Autroche dans son testament ont été dignes de sentimens si chrétiens. Il a pris des arrangemens pour continuer, à la maison de la Providence et au séminaire, la rente annuelle qu'il leur faisoit. Il a pourvu à d'autres bonnes œuvres, et a montré, pendant une longue maladie, une résignation entière. Les vues de la foi le soutenoient dans ses souffrances, et il a rendu le dernier soupir entre les bras d'un ecclésiastique (M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris), son ami depuis longues années, qui étoit accouru à la nouvelle du danger de son état. Sa mort est un juste sujet de deuil pour les pauvres. Ferme dans ses principes, franc, loyal, M. d'Autroche étoit un de ces hommes de l'ancien temps, qui n'ont point fléchi devant les idées nouvelles et devant les puissances créées par la révolution, et sa muse, quelque féconde qu'elle fût, ne s'étoit souillée par aucun hommage aux ennemis de la religion et aux tyrans de son pays.

Histoire de la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ;
par le Père de Ligny (1).

L'histoire de la vie de Notre-Seigneur est, en quelque sorte, dispersée dans les quatre Evangélistes, dont les uns racontent un fait, tandis que les autres l'omettent ou n'en rapportent que les circonstances principales. De plus, l'ordre chronologique n'est pas toujours observé dans leurs récits. On a donc depuis long-temps senti l'utilité d'un ouvrage qui offriroit une histoire complète et suivie des actions et des discours du Fils de Dieu, histoire disposée suivant l'ordre des dates, et dégagée des répétitions ou des lacunes qui se trouvent dans les récits des Evangélistes. De là les concordances qui ont été successivement publiées, et qui, se ressemblant par l'objet principal, diffèrent cependant par quelques accessoires et par l'exécution. Le plan du Père de Ligny n'est pas neuf, mais se distingue néanmoins par des avantages dont quelques-uns lui sont propres. Comme plusieurs autres commentateurs, il a eu soin de distinguer le texte sacré des liaisons nécessaires pour en coordonner les diverses parties. Les paroles des évangélistes sont marquées par des guillemets, et le texte latin est en marge. Mais ce qui est particulier à l'auteur, ce sont des notes destinées ou à éclaircir quelques passages, ou à répondre à des difficultés, ou à expliquer les dogmes, ou à présenter des réflexions sur la morale. Plusieurs de ces notes sont dirigées contre les incrédules ou contre

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 13 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

les protestans, et tendent à établir les points principaux de la doctrine catholique.

On remarque, entr'autres, que le Père de Ligny ne néglige aucune occasion de signaler les preuves de la divinité de Jésus-Christ que l'on peut déduire des quatre Evangiles. Ainsi, après avoir rapporté, d'après saint Luc, ces paroles de l'ange à Zacharie sur Jean : *Il convertira un grand nombre des enfans d'Israël au Seigneur,* l'auteur ajoute cette note fort judicieuse : « Les Juifs n'ont peut-être jamais été adorateurs plus scrupuleux du seul Dieu créateur qu'au temps de la venue de Jésus-Christ. Le Seigneur Dieu, vers qui Jean a tourné plusieurs enfans d'Israël, ne peut donc être que Jésus-Christ. Il y a plus, car on ajoute que Jean marchera devant lui (le Seigneur Dieu), c'est-à-dire, qu'il sera son précurseur. Or de qui Jean a-t-il été le précurseur, si ce n'est de Jésus-Christ? Jésus-Christ n'est donc point différent du Seigneur Dieu, et cette preuve de sa divinité est sans réplique ». Plus loin, sur ces paroles de l'Evangéliste, *Jésus-Christ ayant connu par son propre esprit ce qu'ils pensoient au dedans d'eux-mêmes,* le Père de Ligny fait encore une très-bonne note : « Il n'y a que l'esprit de Dieu qui puisse sonder les reins et pénétrer dans les plus secrets replis des cœurs ; et celui-là est Dieu de qui l'esprit de Dieu est appelé le propre esprit ». Une autre note contient un raisonnement décisif sur le même sujet à l'occasion du passage où il est dit que les Juifs cherchoient à faire mourir Jésus-Christ, *parce qu'il disoit que Dieu étoit son Père, et qu'il se faisoit égal à Dieu;* sur quoi telle est la remarque du Père de Ligny : « Si Jésus-Christ n'est pas égal à son Père, c'étoit pour lui un devoir capital de désabuser les Juifs, lorsqu'ils croyoient trouver cette égalité exprimée par ses paroles. Cependant il ne l'a pas fait, et on va l'entendre s'exprimer sur ce point en des termes encore

plus forts que ceux dont il s'étoit déjà servi. Il n'y a donc pas de milieu; ou il possède la nature divine, ou il veut en usurper les honneurs, et, s'il n'est pas Dieu, c'est un imposteur. Or il n'est pas un imposteur, de l'aveu des Ariens et des Sociniens, qui, en combattant sa divinité, ne laissent pas de le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, et de souscrire à la vérité de toutes ses paroles. Donc il est Dieu, et parfaitement égal à son Père. Ce raisonnement est l'écueil contre lequel viendront toujours se briser leurs vaines subtilités ».

Nous citerons encore deux autres exemples de l'attention du Père de Ligny à recueillir les preuves des dogmes catholiques. Sur ces paroles de Notre-Seigneur à ses apôtres : *Il est de votre intérêt que je m'en aille; car, si je ne m'en vais point, le consolateur ne viendra point à vous*; voici la note de l'auteur : « Les apôtres ne pouvoient être dédommagés de la perte d'un Dieu que par la venue d'un Dieu ». Donc le Saint-Esprit est Dieu, dit saint Chrysostôme, qui le concluoit de là contre Macédonius. L'autre note est relativement à saint Pierre, que Calvin accuse à tort; nous ne rapportons pas le passage, parce qu'il est un peu long, mais il est assez clair que Calvin dans cette circonstance n'étoit pas fâché de trouver en faute le fondateur de l'Eglise romaine.

L'avantage de ces notes, c'est qu'on peut les passer à volonté, quand on ne cherche absolument qu'une lecture pieuse; mais on les consultera avec intérêt, quand on sera bien aise d'y joindre quelque instruction sur les preuves de notre doctrine, ou quelque éclaircissement sur les difficultés des incrédules. Le Père de Ligny dit dans sa *Préface* qu'il a suivi dans ses explications les Pères et les interprètes les plus autorisés, qu'il n'embrasse aucun système, qu'il n'a aucune idée particulière, et qu'il ne s'attache qu'à la

tradition et à l'enseignement commun de l'église catholique, priant ses lecteurs de n'attribuer ses fautes qu'au défaut de ses lumières, et de les rectifier par les mêmes règles qu'il fait profession de vouloir toujours suivre. Cette modestie de l'auteur et la sagesse qu'il montre dans son ouvrage sont également propres à lui concilier l'estime. Aussi son *Histoire de la Vie de Jésus-Christ* jouit-elle d'une réputation méritée. François de Ligny, né à Amiens en 1709, entra chez les Jésuites, et se livra au ministère de la prédication. Il étoit destiné à prêcher à la cour, quand arriva la catastrophe de la société. Ayant quitté Paris, il se retira dans Avignon, et parut dans les chaires de cette ville et du Midi, soutenant ses prédications par une vie pieuse et par le soin de la direction des ames. Il mourut à Avignon en 1788.

On ne connoissoit jusqu'ici du Père de Ligny que l'*Histoire de la Vie de Jésus-Christ*, et une *Vie de saint Ferdinand*; mais il existe en manuscrit une suite du premier ouvrage, dans laquelle l'auteur avoit fait sur les Actes des Apôtres un travail à peu près semblable à celui des Evangiles. Ce manuscrit étoit entre les mains d'un estimable ecclésiastique de cette capitale, qui s'en est dessaisi en faveur du libraire auquel on doit la présente édition. Ce libraire se propose de faire imprimer cette suite, qui complétera l'historique du nouveau Testament. Il paroît que le Père de Ligny s'étoit proposé de la faire imprimer de son vivant; car son manuscrit est revêtu d'une approbation de M. Bonneau, grand-vicaire d'Avignon, du 10 mai 1781. On ne doute point que la publication de ce volume n'intéresse ceux qui ont le premier ouvrage, et qui auront ainsi de la même main toute l'histoire du nouveau Testament.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les dernières nouvelles de Rome ne faisoient présager rien de fâcheux; et le *Diario* du 17, le dernier que nous avions reçu, ne contenoit que les détails accoutumés de présentations, de nominations à des emplois et de cérémonies; mais une dépêche télégraphique, arrivée de Lyon, a tout à coup annoncé que le Pape étoit, le 24, à toute extrémité; après une crise de convulsions, S. S. avoit été administrée. Cependant, le soir, le saint Père étoit un peu mieux, et avoit pu prendre quelque nourriture, et l'on étoit moins effrayé de son état. On faisoit des prières dans Rome pour son rétablissement.

— Les bulles des évêques préconisés à Rome au mois de novembre sont arrivées à Paris, et doivent être en ce moment au conseil d'Etat. Ces bulles sont celles pour Rouen, Perpignan, Langres, Saint-Diez, Châlons-sur-Marne, Strasbourg et Metz. Les prélats nommés à ces siéges sont tous à Paris, à l'exception de M. l'évêque de Metz, qui y est attendu. On croit que les sacres ne tarderont pas à avoir lieu. Il est à craindre que la maladie du Pape ne retarde le consistoire qui devoit avoir lieu vers les fêtes de Noël. Il ne reste plus à pourvoir, comme on sait, que les siéges de Montauban, Angoulême, Quimper et Nanci; et de plus Lyon, auquel il doit être nommé un administrateur.

— La fête de sainte Geneviève, patronne de la capitale, sera célébrée avec une pompe extraordinaire. On croit que les Princes et Princesses ont l'intention de s'y rendre, et que des personnages distingués dans l'Etat se joindront aux supplications solennelles qui vont commencer. Nous compléterons aujourd'hui, par une dernière citation, celles que nous avons déjà faites du beau Mandement de M. l'archevêque.

« Cette obligation est pour nous plus étroite encore, prêtres, magistrats, habitans de cette immense capitale, appelée dans une proportion plus considérable à cette honorable et solennelle redevance de lumières et de zèle; pour nous plus que pour les autres, c'est un devoir impérieux de préparer, d'assurer, par une prière continuelle, le succès de nos élections et le bon choix de nos députés. Sans négliger aucun des moyens que peut suggérer la prudence humaine,

le zèle bien entendu, le concert de volontés, le calcul des suffrages, l'exactitude de se rendre aux assemblées; persuadons-nous en même temps que le cœur des hommes est dans la main de Dieu, qu'il gouverne et maîtrise les plus indomptables, qu'il retient et assujettit les plus rebelles, qu'il attire et ramène les plus éloignés, qu'il affermit et qu'il décide les plus inconstans, et que, sans leur imposer la loi de la nécessité, il a le secret de les incliner favorablement vers l'accomplissement des justes et légitimes désirs qu'il a résolu d'exaucer. Eh! dans quel temps, N. T. C. F., pouvons-nous espérer davantage les effets de sa *bonne volonté* sur nous? Quels gages il nous en a donnés récemment encore! *C'est lui qui a fait les anciennes merveilles, qui exécute, chacun dans son temps, les différens desseins* de sa miséricorde; et il n'est rien que nous ne puissions nous promettre de sa miraculeuse Providence, si nous savons attendre avec patience la consolation du Seigneur, si nous la demandons avec une confiance sans bornes et avec une humble persévérance : *Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis et orationibus in conspectu Domini.*

— Le séminaire des Missions-Etrangères célébrera solennellement, le 6 janvier, la fête de l'Epiphanie, fête patronnale de l'établissement. M. l'archevêque de Paris officiera pontificalement; le prélat célébrera la grand'messe le matin, à dix heures. A une heure et demie, il y aura sermon par M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers et supérieur des missionnaires du même diocèse; après quoi M. l'archevêque donnera la bénédiction du saint Sacrement. A l'issue du sermon, il sera fait une quête pour les missions étrangères, par Mme. la baronne de Damas et Mme. la marquise de Lévis-Mirepoix. On peut adresser les dons à ces dames, ou au supérieur des Missions-Etrangères, rue du Bac.

— Nous cédons aux religieux désirs d'un homme long-temps égaré et d'un pasteur estimable, et nous publions, d'après leur vœu, la pièce suivante :

Je soussigné, Jérôme d'Andressy, religieux indigne de l'ordre des Frères Mineurs, déclare par la présente, qu'entraîné par le torrent révolutionnaire, j'ai violé mes sermens, dégradé la profession religieuse, et déshonoré le caractère sacerdotal, en prêtant un serment criminel et schismatique; exercé dans les paroisses dont j'ai eu la témérité d'usurper les titres, les fonctions du saint ministère, sans juridiction contre tout droit, et trompé la crédulité des ames simples en les plongeant dans les horreurs d'un schisme à jamais déplorable, et particulièrement en abjurant les vœux monastiques et cléricaux pour contracter un mariage scandaleux et si justement reprouvé par l'Eglise.

Aujourd'hui, revenu à moi-même et à ma conscience, que la

réhabilitation de mon mariage et ma sécularisation n'ont pu tranquilliser, non-seulement je désavoue, mais je déteste et rétracte le serment que j'ai eu le malheur de prêter, la profanation du saint ministère qui en a été la suite, mon mariage sacrilége, et tous les autres scandales que j'ai donnés. Je désire faire connoître à tous les fidèles que j'ai scandalisés par ma conduite, trompés par mes discours ou égarés par mes exemples, que je suis pénétré par le repentir le plus vif et la douleur la plus sincère de mes égaremens, je les supplie de me pardonner dans leur charité, et de prier le Dieu de miséricorde, de me pardonner mes nombreuses fautes. Je prie M. le curé de Toussaints entre les mains duquel j'ai rétracté; comme je rétracte par les présentes, toutes les erreurs qui auroient pu me séparer de la foi de l'église catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je veux rentrer, pour y être attaché jusqu'à mon dernier soupir, de donner à la présente toute la publicité qu'il jugera nécessaire.

Fait à Rennes, le 21 octobre 1823.

JÉRÔME D'ANDRESSY.

— Les changemens heureux et inespérés qu'a produits la visite pastorale dans les prisons de femmes, à Saint-Lazare et aux Madelonnettes, et la conduite édifiante et soutenue d'un grand nombre d'entr'elles depuis cette époque, ont fait souhaiter aux dames de charité qui visitent ces prisons de pouvoir établir une maison où on recueillît ces femmes à l'expiration de leur peine, et où on eût le temps de les affermir dans le bien. Cette maison obvieroit au danger d'un passage trop rapide entre la prison et une liberté entière; car il est aisé de sentir que la honte d'une condamnation antérieure interdit souvent aux prisonnières leur rentrée immédiate dans leur famille, et le même motif refroidit le zèle des personnes honnêtes qui voudroient pouvoir offrir quelque garantie de la conduite des détenues. Les dames de charité espèrent que l'autorité, dont elles ont déjà éprouvé le zèle pour le bien, secondera leurs vues; de vives instances lui sont faites à ce sujet. Mais, en attendant, il se présente une occasion favorable, dont il semble que l'on doit se hâter de profiter : un local convenable est offert pour le moment présent; laissera-t-on échapper une si heureuse circonstance? Il est vrai qu'il existe beaucoup de bonnes œuvres, et ce n'est qu'avec une sorte de timidité que les dames proposent celle-ci. Elles prient cependant de remarquer qu'il ne s'agit ici que de la continuation et du perfectionnement d'une œuvre déjà commencée. Les personnes charitables qui seroient touchées de cet exposé

et de ses motifs, sont invitées à souscrire pour une somme de 10 fr., qui seront destinés aux frais de premier établissement: c'est la seule dépense qu'il y ait à faire; car on ne doute pas que ces femmes, qui sont accoutumées au travail, ne puissent suffire à leur entretien. On peut adresser les dons à Mme. la présidente Hocquart, rue Payenne, n°. 8, au Marais. C'est cette dame qui doit diriger l'œuvre.

— On vient de découvrir, dans l'église Saint-Sulpice, le mausolée de M. Languet, curé de cette paroisse, qui, pendant la révolution, avoit été transporté au Musée des Petits-Augustins, et qu'on a rendu à son église. Ce monument est placé dans la chapelle Saint-Jean, et est adossé au mur. M. Languet est représenté à genoux; à droite est un ange, à gauche la mort. La statue du vertueux curé a souffert, et n'a pas été pleinement restaurée, un des doigts de la main manque. Au-dessous du monument, une longue inscription en français rappelle les vertus et les services de M. Languet. Ses deux principaux titres de gloire sont d'avoir achevé son église, dont les travaux étoient interrompus depuis quarante ans, et d'avoir fondé la maison de l'Enfant Jésus. Il mourut le 11 octobre 1750, ayant donné peu auparavant la démission de sa cure. Il avoit refusé plusieurs évêchés. Le monument qui vient d'être rétabli avoit été élevé par les soins de M. Jean Dulau d'Allemans, successeur de M. Languet, et des marguilliers de la paroisse. Ce monument appartenoit naturellement à l'église Saint-Sulpice, et il convenoit de replacer le pasteur au milieu de ses ouailles, et dans cet édifice terminé par son activité, sa générosité et sa persévérance.

— La mission que M. Bertin, curé de Séry, près Rhetel, avoit obtenue de M. l'archevêque de Reims, a eu tout le succès désirable. Dès l'ouverture de la mission, le dimanche 9 novembre, jusqu'au jour de la clôture, le concours du peuple n'a pas cessé; on y venoit, non-seulement de Séry, mais des paroisses environnantes. M. l'abbé Jaisson, supérieur de la mission, et M. Baltaux, son confrère, ont touché les cœurs par l'assiduité de leurs instructions. Sur huit à neuf cents communians dont est composée la paroisse, six cents se sont approchés de la sainte table. Vingt-cinq mariages ont été bénis. Le jour de la plantation de la croix, M. de Caravel, sous-préfet de Rhetel, et M. Prêtre, lieutenant de gendarmerie dans la même ville, tous deux hommes religieux, ont assisté à

la cérémonie. Quatre paroisses des environs, Barby, Inaumont, Arnicourt et Justine étoient venues avec leurs pasteurs, et les plus édifiantes résolutions ont été prises.

— Les ecclésiastiques français, aumôniers des régimens, employés à l'armée d'Espagne, ont rempli leurs fonctions avec zèle. Un d'eux, M. l'abbé Gresset, aumônier du 14e. de ligne, dont nous avons déjà eu occasion de parler, s'est trouvé successivement à Tolosa, à Vittoria, à Pampelune et à Saint-Sébastien. Il a rendu service pendant les siéges, a visité les malades et a fait des instructions aux troupes, entre autres après la prise de Pampelune. Les infirmités qu'il a contractées dans l'exercice de ses fonctions l'ont forcé à demander sa retraite, et le Roi, sur la présentation de M. le grand-aumônier, l'a nommé au canonicat de régale dans le chapitre de Saint-Claude.

— Nous n'avions pas parlé de la mort de M. Dieulafoy, auteur dramatique, parce que le genre de son talent nous paroissoit avoir peu de rapports avec l'objet de notre journal. Des détails que nous trouvons dans un autre journal sur les derniers momens de ce littérateur, sont de nature à intéresser nos lecteurs. M. Michel Dieulafoy, né à Toulouse, fut d'abord avocat, puis suivit la carrière du commerce à Saint-Domingue, et enfin travailla pour les petits théâtres de la capitale. On assure qu'au milieu de ses occupations frivoles il montra un vif éloignement pour les opinions révolutionnaires et une haine déclarée pour l'usurpation. Dans les dernières années de sa vie, des souffrances aiguës, une opération douloureuse et les dégoûts inséparables de la carrière qu'il suivoit, l'engagèrent à renoncer au théâtre. Vers la fin de novembre dernier, la maladie qui le tourmentoit prit un caractère plus sérieux; il en prévit l'issue, mit ordre à ses affaires, et se disposa à la mort par des actes de bienfaisance et par la réparation des torts qu'il pouvoit avoir à se reprocher. Il mourut, le 13 décembre, à l'âge de 64 ans, ayant montré dans sa maladie un courage et une résignation qui prenoient sans doute leur source dans des sentimens de religion. On ne doutera point de ce sentiment, quand on lira les vers qu'il dicta presqu'à ses derniers momens à un ami :

Folles vanités de la vie,
Effacez-vous de mon esprit.
Mon ame n'a plus qu'une envie,
C'est d'embrasser son Dieu, c'est de voir Jésus-Christ.

Vue adorable ! ô seul bien qui me reste !
Hâte-toi de répondre à mes vœux, à ma foi.
Ouvre-moi, Dieu clément, la demeure céleste;
La véritable vie est de vivre dans toi.

— MM. les grands-vicaires de Chambéri, le siége vacant, ont adressé, le 28 novembre, au clergé et aux fidèles du diocèse une lettre relative aux aspirans à l'état ecclésiastique. Ils y représentent les vides que la création du siége d'Anneci a laissés dans le diocèse, et indiquent les moyens de les réparer; ces moyens sont le zèle des pasteurs à encourager les vocations, et à élever dans leurs loisirs des jeunes gens pour le sanctuaire, et l'empressement des fidèles à fournir à l'entretien des séminaires. Sur ce dernier point, MM. les grands-vicaires aiment à célébrer la foi, le dévoûment et la générosité des peuples de Savoie :

« Eh ! qui sait, disent-ils, si ce n'est point pour paroitre seule avec éclat, que cette Providence toute-puissante a permis que les riches de ce siècle se soient exclus de la sainte et sublime carrière du sanctuaire, et qu'on n'y aperçoive ordinairement que les enfans de la foi et non ceux de la fortune? Oui, nous osons le dire, c'est pour ajouter l'accomplissement de ses oracles au miracle de ses bienfaits, que le Seigneur, aujourd'hui comme dans les premiers temps, choisit dans les rangs inférieurs de la société ceux qui doivent un jour y remplir le plus noble des ministères. Il veut que l'on puisse dire aux aspirans que nous élevons pour son Eglise ce qu'il disoit lui-même à ceux dont il s'étoit entouré, quand il l'établit : « Lorsque je vous » ai envoyés pour vous exercer aux fonctions que vous aurez à remplir un jour, et que vous étiez cependant sans provisions, sans ressources apparentes, vous a-t-il manqué quelque chose »? *Quando misi vos sine sacculo, et perâ, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?*

» Par quelles voies secrètes Dieu pourvoit-il donc ainsi aux besoins de ceux qui se préparent pour le service de ses autels? Ah! N. T. C. F., ce secret de miséricorde, le secret de Dieu, il est dans vos cœurs, il est dans la foi et la charité dont ils sont animés. Oui, vous êtes vous-mêmes, pour nos jeunes aspirans, une providence visible; c'est dans vos pieuses largesses, c'est par vos mains généreuses, que la véritable Providence se manifeste sur eux. De toutes vos œuvres, il n'en est aucune où vous ressembliez mieux à la Divinité, que lorsque, à son imitation, vous fournissez à l'entretien de ceux qui doivent un jour présider à son culte et devenir ses ministres au milieu de vous ».

MM. les grands-vicaires, en rappelant tout ce que fait un saint prêtre, l'appliquent aussi fort heureusement à ceux qui

encouragent les vocations sacerdotales; ce passage nous a paru plein d'expression et de mouvement :

« Contemplez donc, N. T. C. F., tout le bien que produit un bon pasteur au milieu de son peuple; tout le mal qu'il empêche, toutes les vertus qu'il inspire, tous les maux qu'il adoucit, tous les crimes qu'il prévient, tous les vices qu'il corrige, toutes les fautes qu'il efface : voilà ses œuvres! Ah! nous osons le dire, voilà les vôtres, vous qui avez dans un temps contribué à son entretien.

» Contemplez tous les prodiges qu'opère un missionnaire zélé, le changement dans les mœurs, la régularité dans la conduite, le pardon des injures, la fin des procès, la réconciliation des ennemis, la réparation des injustices, la paix des familles; ah! surtout la paix des consciences, la bonne foi dans les transactions, la fidélité dans les engagemens, la soumission pour les uns, la modération pour les autres, le bonheur pour tous : voilà son ouvrage! Eh bien! vous qui l'avez aidé dans ses études, voilà le vôtre!

» Contemplez encore dans ses effets le consolant ministère d'un confesseur éclairé et charitable! tout ce qu'il dissipe d'illusions et d'ignorance par ses instructions; tout ce qu'il inspire de confiance par sa douceur, de prudence par ses conseils et de force par ses motifs; la sagesse dans les démarches, la retenue dans les jouissances, la modestie dans le maintien, la piété aux pieds des autels; la résignation dans les malheurs, la persévérance dans les vertus, la patience dans les maladies, et le courage à l'heure de la mort. Ah! dans tous ces biens reconnoissez son ouvrage; reconnoissez aussi le vôtre, vous à qui ce prêtre vertueux est redevable de son éducation.

» Contemplez enfin ces ecclésiastiques voués à l'instruction publique, et consacrant leurs soins, leurs talens, leurs veilles, leur existence toute entière au bonheur de la société, par la sage éducation qu'ils donnent à ses nombreux enfans; dépouillant pour eux la science de tout ce qu'elle a de difficile, et surtout de tout ce qu'elle a de dangereux; remplissant tout à la fois et la douce fonction de pères, et le pénible ministère d'instituteurs, et rendant ainsi aux familles reconnoissantes cette jeunesse heureuse, dont ils ont cultivé les dispositions et formé les vertus. Ah! voilà leur ouvrage; mais, ne cessons de le répéter, voilà aussi le vôtre, bienfaiteurs généreux, dont les largesses ont préparé l'éducation de tant d'enfans, en procurant autrefois celle des maîtres qui les soignent ».

On retrouvera, ce semble, dans ce langage animé le genre d'éloquence d'un homme recommandable par ses talens, son zèle et ses vertus, et depuis long-temps cher au diocèse de Chambéri par ses travaux et ses services. La lettre est signée de MM. Rey et Billiet; M. Martinet, troisième grand-vicaire capitulaire, est retenu à Conflans par une maladie.

— Nos libéraux avoient beaucoup crié contre la nomination de dom Saez au ministère en Espagne. Un prêtre qui étoit nommé ministre ne pouvoit être qu'un ambitieux, quelque talent qu'il

eût, et tous les journaux d'une certaine couleur se réunirent pour flétrir de ridicule un choix où ils voyoient une disgrâce pour leur parti. Il est probable que les principes et le caractère connu de dom Saez effrayoient ceux qui ont leurs raisons pour redouter un gouvernement fixe et ferme. On a donc fait jouer toute sorte de ressorts. Dom Saez a été remercié, et le roi d'Espagne l'a nommé à l'évêché de Tortose. Mais ici cet homme si ambitieux a fort étonné ses ennemis; il a prié le roi de le dispenser de l'épiscopat, et a demandé à retourner simplement à son canonicat de Tolède. Cette modération répond victorieusement aux détracteurs de cet homme estimable qui a quitté Madrid, le 6, pour aller reprendre ses modestes fonctions. Par une suite du même esprit, on dit que le clergé d'Espagne se montre disposé à de généreux sacrifices pour subvenir aux besoins de l'Etat dans la crise actuelle des finances. Ainsi ce que les révolutionnaires ont pillé, le clergé le réparera, et les révolutionnaires n'en continueront pas moins à crier contre le clergé; ce procédé n'est pas libéral, et est cependant assez familier aux libéraux.

— François-Xavier Minichini, ancien sergent d'artillerie, qui a été exécuté à Naples le 5 décembre dernier, a rédigé, avant de mourir, un écrit où il reconnoît que ses égaremens venoient d'avoir été membre d'une société secrète. Minichini avoit déjà joué un rôle dans la révolution de 1820, et avoit récemment formé un nouveau projet pour organiser la république dans le royaume de Naples.

— M. Nasalli, archevêque de Cyr et nonce en Suisse, avoit été désigné, par Pie VII, pour son ministre plénipotentiaire dans le royaume des Pays-Bas, afin d'y travailler à un Concordat pour les catholiques. Il arriva le 25 août, à Bruxelles. La mort du Pape retarda l'ouverture des négociations : mais à peine Léon XII fut-il élu qu'il expédia, le 4 octobre, un nouveau bref pour M. Nasalli. Le prélat se rendit à La Haye, où étoit la cour. Le 6 novembre, il a eu une audience solennelle du roi, et lui a présenté le bref de S. S. Un maître des cérémonies étoit allé chercher le prélat en son logement, avec un détachement de cavalerie. On lui rendit tous les honneurs, et il adressa un discours au roi, et fut ensuite admis à saluer la reine. Les catholiques attendent impatiemment l'issue des négociations commencées, et font des vœux pour que leurs intérêts y soient ménagés par le gouvernement.

— On sait que les Jésuites ont été reçus en Gallicie par l'empereur d'Autriche. Le 1er. septembre de cette année, on a célébré, d'une manière très-solennelle, l'ouverture du lycée dirigé par eux à Tarnopol. Un chanoine de Lemberg y avoit été envoyé par l'archevêque, et la séance commença par un discours latin, dans lequel ce chanoine parla tour à tour, avec éloges, et de l'empereur et de la société. Le 17 septembre, il y avoit déjà cinquante jeunes gens inscrits pour le cours de philosophie. L'année dernière, on comptoit trois cent douze élèves au gymnase de Tarnopol; cette année, l'affluence sera encore plus grande, et on y verra un grand nombre d'enfans de la noblesse. Il y a huit professeurs au gymnase et six au lycée. Dans toute la Gallicie, on n'enseigne plus en polonais, comme autrefois, mais en allemand; ce qui, dans ce moment, entraîne quelques inconvéniens, la société ayant plus de sujets polonais que d'allemands. Sans cela, les Jésuites auroient pu fournir, dès aujourd'hui, des maîtres pour trois gymnases; mais on espère qu'il y aura bientôt assez de sujets allemands pour occuper les chaires de professeurs. Les Jésuites ont des missionnaires dans la partie orientale et occidentale de la Gallicie, dans la Buckowine, en Transilvanie, et jusque vers les frontières de la Turquie. Ils recueillent partout des fruits abondans de leur zèle. L'évêque de Tiniez, M. Grégoire-Thomas Ziegler, qui a pris possession de ce siége l'année dernière, les voit avec plaisir, et leur a donné dernièrement le couvent des Bénédictins, à Janow. Il paroît qu'à Starrowiz le collége est aussi nombreux; le Père Lander en est recteur. On espère que les Jésuites seront bientôt reçus en Hongrie : c'est à la fois le vœu de l'empereur et des évêques du royaume. Déjà on envoie beaucoup de sujets à Starrowiz, en Gallicie, et l'intention de l'empereur est que des sujets hongrois soient d'abord formés en Gallicie, et rentrent ensuite avec la société dans leur patrie. Cette prévoyance ne pourra qu'avoir d'heureux résultats pour le bien de la religion, et pour les progrès de l'éducation dans cette partie des Etats autrichiens.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de la nouvelle année, les officiers des états-majors des treize légions de la garde nationale de Paris, ayant à leur

tête M. le maréchal duc de Reggio; les officiers des état-majors de la garde royale de toute arme, précédés de M. le maréchal-duc de Raguse; M. le général Coutard, à la tête des officiers de la garnison, y compris les officiers des vétérans et des pompiers; M. le marquis de La Tour-Maubourg, à la tête des officiers des invalides, ont été admis, le 31 décembre, à présenter au Roi et à la famille royale leurs hommages et leurs félicitations.

Le 1er. janvier, avant la messe, le Roi a encore reçu les félicitations de LL. AA. RR. les Princes et Princesses, de LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans.

Après la messe, S. M. a reçu les grands dignitaires, M. le préfet, les maires, les ministres, les officiers des Princes et Princesses, les maréchaux, l'Université, l'Académie française, un grand nombre de pairs, le conseil d'Etat, beaucoup de députés, et un nombre considérable de généraux et de militaires de tous grades; ils ont ensuite eu l'honneur de présenter les mêmes félicitations à LL. AA. RR.

— Le Roi vient de nommer M. le comte de Villèle, ministre des finances, chevalier commandeur de ses ordres.

— S. A. S. la princesse de Condé, qui avoit été indisposée ces jours passés, est aujourd'hui en pleine convalescence.

— S. M. le roi d'Espagne a daigné envoyer à M. Clauzel de Coussergues la croix et la plaque de l'ordre de Charles III. Les lettres-patentes qui lui confèrent cet ordre s'expriment dans les termes les plus honorables sur le zèle que cet ancien député n'a cessé de montrer pendant trois ans pour la cause royale d'Espagne.

— M. le ministre des finances a rendu le 18, un arrêté portant la distribution des travaux en quatre directions: à la tête de la première se trouve M. Cornet-d'Incourt; de la seconde, M. Houzel; de la troisième, M. Rielle, et de la quatrième, M. d'Audiffret. Par suite des dispositions contenues dans cet arrêté, le crédit législatif ouvert par le budget de 1824, pour les frais d'administration centrale, sera réduit de 500,000 francs.

Par un second arrêté de M. le ministre des finances, le conseil du contentieux est supprimé à partir du 1er. janvier 1824; ses attributions sont dévolues au comité des finances, qui devra connoître de toutes les affaires pendantes devant ledit conseil.

— M. le recteur de l'Académie de Toulouse, vu la situation actuelle de la chaire de littérature française; considérant qu'il pourroit résulter de l'état de chose actuel des inconvéniens qu'il est bon de prévenir, a pris un arrêté portant que le cours de littérature française est suspendu jusqu'à nouvel ordre, et qu'il devra immédiatement être rendu compte à S. Exc. le grand-maître de l'Université de France des motifs qui ont provoqué cette mesure.

— Le premier régiment, venant d'Espagne, qui passa à Blois, avoit excité le plus grand enthousiasme parmi ses habitans; il ne falloit rien moins que la nouvelle de l'arrivée d'un bataillon du sixième régiment

de la garde royale pour réveiller les sentimens royalistes dont cette ville est animée. M. le comte de Saint-Luc, préfet du département, est allé recevoir ces braves troupes sur la promenade, à la tête des autorités, et a harangué le commandant. Le soir un banquet splendide a été offert aux officiers du bataillon, par une réunion de souscripteurs, dans une des salles de la mairie. Un couvert avoit été réservé à la droite de M. le préfet, pour S. A. S. le prince de Carignan, premier grenadier du régiment; le soldat qui eut l'idée d'offrir au prince ses épaulettes avoit été invité, et répondit pour S. A., quand cet auguste nom fut prononcé dans l'appel des convives.

Le dix-huitième régiment d'infanterie de ligne, qui a été harangué par M. le colonel de Laborde, chef d'état-major, accompagné de plusieurs officiers d'état-major et le douzième régiment d'infanterie légère, revenant aussi de l'armée d'Espagne, ont été reçus à Lyon par le corps municipal, au-devant de l'arc de triomphe, élevé, à l'entrée de la place de la Charité, en l'honneur du prince généralissime et de l'armée française. Ces deux régimens se sont faits remarquer par leur belle tenue et l'air le plus martial.

Tous les militaires du vingt-cinquième régiment ont reçu l'accueil le plus bienveillant dans le département de l'Isère. Partout les habitans ont réuni aux prévenances les plus délicates l'expression des meilleurs sentimens. C'est principalement à la ville de Saint-Marcellin, et aux communes de Vinay, Moirans et Voreppe, dans lesquelles ce corps s'est arrêté, que cet éloge se rapporte.

— Dans la séance du 23, la section de médecine de l'académie royale de médecine a nommé pour son président M. le baron Lucas, médecin de S. A. R. Madame; pour son vice-président, M. le docteur Double, et pour son secrétaire, M. le docteur Hippolyte Cloquet.

—Par suite de plusieurs condamnations, soit pour contravention aux réglemens de la librairie, soit pour impression d'ouvrages prohibés, M. le ministre de l'intérieur vient de retirer à M. Constant Chantpie son brevet d'imprimeur.

— MM. Bouvard et Nicolet ont observé, depuis deux jours, une nouvelle comète dans la constellation d'Hercule; sa queue remplit un espace de trois ou quatre degrés, et se distingue à la vue simple.

— Les journaux publient une déclaration de guerre du gouvernement mexicain à l'Espagne; les hostilités commencées par le gouverneur du château de Saint-Jean d'Ulloa contre la ville de Vera-Crux, sans aucune provocation de la part des habitans, et sans aucune considération politique, ont forcé le suprême pouvoir exécutif à prendre cette mesure.

— Les journaux publient la nouvelle de la découverte d'un complot formé à la Trinité, par les nègres, pour se révolter et massacrer les blancs. L'exécution en devoit avoir lieu le jour de la Toussaint, mais on a été averti à temps, et les mesures nécessaires ont été prises pour maintenir la tranquillité.

Préparation à la mort; ouvrage du bienheureux Liguori, traduit par M. l'abbé Salet.

Alphonse-Marie de Liguori, missionnaire, évêque de Sainte-Agathe, et fondateur de la congrégation du Rédempteur, ne s'est pas fait seulement une grande réputation par ses vertus, qui lui ont obtenu les honneurs de la béatification ; il est encore connu par de nombreux ouvrages de théologie et de piété. La *Préparation à la mort* est un opuscule assez court, mais empreint de cet esprit de zèle qui animoit le saint missionnaire. Il consiste en dix considérations, toutes relatives à la mort, et propres à faire sentir la nécessité de se préparer à ce terrible passage. Chaque considération est partagée en trois points, et chaque point est suivi d'affections et de prières. Ainsi, on aura ici un sujet de méditation pour un mois entier.

A la suite des considérations, le traducteur a ajouté des méditations sur la passion de Notre-Seigneur, pour chaque jour de la semaine. Ces méditations, qui sont aussi du bienheureux évêque, ne forment qu'une cinquantaine de pages et complètent le volume.

Le traducteur a placé, au commencement du volume, une courte Notice sur le bienheureux Liguori. Nous nous estimons heureux de lui avoir fourni ce morceau. La Notice est suivie d'une Préface sur l'utilité de l'ouvrage et sur le genre des écrits de l'évêque missionnaire. Toute l'éloquence du pieux Liguori, dit-il, est dans le sentiment, et non dans une vaine pompe de paroles; des idées simples simplement rendues, de grandes vérités exprimées dans un langage ordinaire, mais qui se fait entendre au cœur, voilà le caractère des écrits de l'évêque de Sainte-Agathe. Il néglige quelquefois la liaison des idées; mais on reconnoît toujours un cœur pénétré, et les sentimens qu'il exprime passent naturellement dans l'ame de ses lecteurs.

Nous applaudissons bien volontiers au soin qu'a pris l'estimable traducteur de faire passer cet ouvrage dans notre langue, et nous ne doutons pas que les ames pieuses ne lui sachent gré d'un travail si digne d'un ecclésiastique livré au ministère.

Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17e. siècle, ou Tableau des établissemens religieux formés durant cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle.

Je crains de paroître énoncer un paradoxe en avançant que le 17e. siècle n'est point assez connu; cependant il me semble que, plus on étudie ce siècle, plus on se confirme dans l'idée que cette grande époque n'a pas été encore suffisamment considérée dans ce qu'elle a peut-être de plus touchant et de plus digne d'admiration. Nous avons ouï parler de la sagesse du gouvernement de Henri IV, du génie de Richelieu, des merveilles du règne de Louis XIV. On a célébré éloquemment l'habileté de leur politique, les succès de leurs armes, l'éclat de leur cour, la grandeur de leurs monumens, la protection qu'ils ont accordée aux lettres et aux arts, le haut rang où ils ont placé leur pays. Mais ces brillans avantages, qui ont attiré presque exclusivement l'attention des orateurs et des historiens, ne renferment pas cependant tout ce que ces règnes présentent de mémorable. Ce qui réclame aussi notre souvenir, ce qui mérite surtout notre intérêt et notre estime, c'est l'esprit religieux qui dominoit à cette époque; ce sont les grands exemples de vertus qui brilloient dans toutes les classes, ce sont les efforts constans d'un zèle actif et généreux, c'est cette multitude de fondations respectables par leur objet; là des hôpitaux, des maisons de refuge, des écoles gratuites; ici des églises, des communautés, des séminaires; de toutes parts des institutions et des œuvres aussi précieuses pour l'humanité qu'honorables pour la reli-

gion. Le clergé et la cour, la capitale et les provinces, le monde et le cloître abondoient en modèles d'une piété généreuse qui savoit faire éclore les entreprises les plus utiles. Une heureuse impulsion étoit donnée par des personnages éminens en vertus, et auxquels la sainteté de leur vie, la sagesse de leurs conseils, l'ardeur de leur zèle assuroient une influence extraordinaire. Un mouvement religieux animoit tous les rangs de la société, et il sembloit y avoir entre les grands et les particuliers une louable émulation et un empressement unanime à favoriser tous les projets qui portoient un caractère de grandeur et d'utilité.

De là tant d'établissemens auxquels applaudissoient également la religion, la morale, la société civile, l'humanité toute entière De toutes parts on voit se former des associations de charité et des œuvres en faveur du prochain; des hospices s'ouvrent pour les malades, des asiles pour l'indigent, des maisons de refuge pour le repentir, des écoles pour l'enfance. De nombreuses congrégations s'élèvent dans le double but de soulager les malheureux et de former la jeunesse à la piété et au travail; chaque province s'enrichit de quelque institution qui, à l'exemple des Filles de saint Vincent de Paul, se consacre à instruire les ignorans et à servir les infirmes, et cette belle vocation devient si commune que chaque ville voit s'établir dans son sein de ces vénérables Sœurs, l'éternel honneur de la religion et de la charité. Cette œuvre est particulière au 17e. siècle, et suffiroit pour faire bénir une époque où on s'occupa si efficacement de pourvoir aux besoins des pauvres, de soulager les souffrances, de réparer les misères. Les corps religieux reprennent une nouvelle face par des réformes salutaires; la piété et les études y refleurissent, et de grands exemples de ferveur et de pénitence y ramènent les plus beaux temps de la discipline monastique. L'esprit sacerdotal

se ranime par le concours des efforts de pontifes zélés et de prêtres vertueux; des séminaires s'élèvent de toutes parts sous la direction de maîtres pieux et éclairés. Cette œuvre est encore particulière au 17ᵉ. siècle, et fut un des plus puissans moyens pour renouveler le clergé. Les conférences ecclésiastiques et les retraites pastorales furent instituées en même temps, et contribuèrent encore à étendre le bienfait d'une éducation cléricale, et à rappeler à ceux qui l'avoient reçue les devoirs de leur vocation et les obligations de leur ministère. Des missionnaires se répandirent dans les villes et les campagnes pour ranimer parmi les peuples les croyances salutaires de la foi, et combattre les vices et les désordres, suite de l'ignorance et de l'oubli de la religion. Des conversions éclatantes marquèrent le passage des ouvriers apostoliques, et de grands changemens dans les mœurs furent le prix de leurs travaux.

Ce qui étonnera peut-être encore dans le Tableau que nous allons tracer, c'est le grand nombre d'églises qui s'élevèrent en France dans le même siècle. Non-seulement on releva celles que les protestans avoient abattues, non-seulement on restaura ces antiques abbayes et ces cathédrales détruites pendant nos guerres civiles; de nouvelles paroisses, de nouvelles chapelles, de nouveaux couvens furent bâtis avec une sorte de profusion. Le zèle multiplioit dans toutes les villes ces pieux édifices, et telle étoit sur ce point l'ardeur générale des fidèles que plus de la moitié des églises qui ornoient nos cités, il y a trente ans, appartenoient au 17ᵉ. siècle. Il seroit facile de s'en assurer, pour Paris surtout, où l'on trouveroit plus de cent cinquante églises ou chapelles construites à cette époque. A mesure que la capitale s'agrandissoit, on y élevoit de nouveaux lieux de prières, par lesquels on sembloit appeler les bénédictions de Dieu sur les nouveaux quartiers. Chaque hôpital, chaque couvent, chaque séminaire, cha-

que collége, avoit une église plus ou moins vaste, suivant l'importance de l'établissement, et on ne concevoit pas qu'il fût possible de bâtir un faubourg et de former une institution quelconque, si on ne les mettoit sous la protection de celui qui est en effet le plus sûr gardien des cités.

Une charité immense suffisoit à tant d'entreprises; elle faisoit marcher de front les œuvres de miséricorde et les créations de la piété; elle élevoit à la fois des églises et des hôpitaux, et fondoit en même temps des autels pour honorer le Dieu protecteur du pauvre et de l'orphelin, et des lits pour recevoir l'infirme et le vieillard. Tel est l'esprit de la religion; c'est donc elle qui animera toutes les parties de ce Tableau, c'est elle qui suscitera tant d'œuvres généreuses; c'est à elle qu'il faudra rapporter ce mouvement pour le bien, et ces effusions de la charité, et ces efforts du zèle, et ces établissemens utiles et durables. Par là cet ouvrage, malgré la variété des détails, sera ramené dans le fond à une pensée unique, et l'influence de la religion se montrera partout. C'est elle qui inspirera de grandes largesses et de hautes vertus, des actes éclatans de dévoûment et de courage, des sacrifices héroïques, une tendre compassion pour le prochain, une ardeur persévérante à le soulager et à le servir. C'est l'esprit de religion qui enfantera ces réformes austères, ces congrégations laborieuses, ces associations de tout genre qui, soit dans le calme de la retraite, soit au milieu du monde, allioient les pratiques de la piété et l'habitude des bonnes œuvres. C'est le même principe qui soutiendra et ce prêtre vertueux toujours occupé des intérêts du prochain et habile à soulager ses misères, et le missionnaire intrépide dans ses travaux assidus, et le pasteur vigilant dans les fonctions de son ministère, et la femme forte dans l'exercice de sa charité. Partout la religion se montrera puissante et féconde,

et on se convaincra peut-être que dans aucun siècle elle n'obtint une influence plus vaste et plus heureuse pour la société, et que jamais elle n'avoit paru aux yeux des hommes sous des traits plus propres à la faire respecter et chérir.

Cet ouvrage est le même dont il a été parlé dans nos n°s. 824 et 856. Nous en traçâmes alors le plan, et nous en donnâmes la *Préface* et les sommaires. Mais depuis l'ouvrage a reçu quelque extension, de nouvelles recherches ont été faites, ce qui concerne les protestans a été fort augmenté; on y a joint des détails sur les savans qui ont travaillé sur les matières ecclésiastiques; enfin on a tâché d'offrir un ensemble assez complet sur l'influence de la religion dans le 17e. siècle. On ose croire qu'il est peu de sujets plus attachans. Dans un temps où la religion a beaucoup perdu de son ascendant sur l'esprit d'un grand nombre d'hommes, il ne sera pas inutile de montrer tout ce qu'elle sut produire à une époque plus heureuse. Peut-être le lecteur sera-t-il surpris plus d'une fois en voyant tant de résultats merveilleux, tant d'exemples de vertu, tant d'institutions et d'établissemens, un zèle si actif, un dévoûment si généreux, une charité si féconde. Nous en avons été plus d'une fois nous-mêmes dans l'admiration, et nous avons béni la Providence qui a donné à son Eglise de si touchans sujets de consolation, et aux fidèles des modèles si propres à les exciter.

Dans le premier projet, cet ouvrage ne devoit faire qu'un volume; mais l'abondance de la matière a forcé d'étendre le cadre. Cet *Essai* formera donc deux volumes in-8°.; encore a-t-il fallu supprimer bien des détails qui eussent présenté quelqu'intérêt. On regrette surtout de n'avoir pu s'arrêter davantage sur les vies de pieux personnages et sur des vertus dont le tableau eût consolé notre foi et animé notre cou-

rage. Mais on a senti la nécessité de se restreindre dans un sujet qui pouvoit faire d'autant plus d'effet qu'il seroit plus resserré, et on s'est borné à indiquer les sources où l'on pourra puiser des renseignemens ultérieurs.

Nous avions compté pouvoir faire paroître l'ouvrage au 1er. janvier; mais l'impression a éprouvé quelques retards, et ne sera terminée probablement que dans le courant de février. Le Ier. volume est fini, le IIe. est assez avancé. Les personnes qui voudroient se faire inscrire peuvent envoyer leurs noms à M. Le Clère; il n'y a rien à payer d'avance.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Depuis les dernières nouvelles que nous avons données de la santé du Pape, on n'a rien reçu de certain. On espère que le mieux qui s'étoit manifesté se sera soutenu. S'il y avoit eu des nouvelles plus fâcheuses, le télégraphe n'eût pas manqué de nous en instruire.

— La fête de sainte Geneviève a été célébrée avec la plus grande pompe, le 3 janvier, dans l'église consacrée en l'honneur de la sainte patronne de la capitale. M. l'archevêque a officié pontificalement le matin; le chapitre métropolitain et le séminaire contribuoient à l'éclat de la cérémonie. M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police, des commandans militaires, des maires et des adjoints, occupoient dans le chœur des places réservées. L'église étoit tendue de tapisseries des Gobelins, et elle restera ainsi décorée pendant l'octave. Au-dessous du dôme, un immense baldaquin s'élève et surmonte la place qu'occupent les reliques de la sainte. Ces reliques sont placées sur un autel dressé pour cet effet; elles sont posées sur une très-belle exposition que le Roi vient de donner à l'église Sainte-Geneviève. Cette exposition, en argent plaqué, offre quatre colonnes surmontées d'un petit dôme, et Sa Majesté a envoyé un soleil pareil. Il y avoit, à l'office du matin, un grand nombre de fidèles, dont plusieurs ont communié. Le soir, M. l'abbé Rauzan a fait la glose, et M. l'abbé Borderies a prêché sur la gloire des

saints. Il a, dans son exorde, célébré la gloire de sainte Geneviève, et la restauration de ce temple arraché à l'impiété. Le dimanche, M. l'archevêque d'Arles a officié, et le soir, M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers, a fait le discours. Les fidèles se portent en grand nombre dans l'église pour révérer la sainte, et les paroisses y vont tour à tour, dans l'ordre qui leur est assigné, réciter les prières indiquées par le Mandement. M. l'archevêque a ordonné d'ajouter à ces prières une antienne et une oraison pour le Pape, à l'occasion de la maladie de Sa Sainteté. S. A. R. MONSIEUR avoit dû d'abord visiter l'église le lundi 5; mais ce Prince n'y ira que le mercredi 7. On croit que les Princesses s'y rendront aussi.

— A peine les missionnaires ont-ils terminé les exercices de la visite pastorale dans les paroisses du septième arrondissement, qu'ils ont entrepris ailleurs de nouveaux travaux. Deux d'entr'eux commenceront, prochainement, un cours d'instructions aux Quinze-Vingts. Les provinces réclamoient depuis long-temps leurs soins : deux divisions de missionnaires sont parties, l'une pour Provins, l'autre pour Vienne, et ont dû déjà commencer leurs exercices. M. Hilaire-Aubert dirige la mission de Provins, et M. Desmares celle de Vienne. Quand ces deux missions seront terminées, les missionnaires doivent, dit-on, en entreprendre deux autres, à Rodez et à Dijon. Ainsi, ils exerceront tour à tour leur zèle dans la capitale et dans les provinces, et acquerront de tous côtés des droits à l'estime et à la reconnoissance du clergé et des fidèles.

— Une nouvelle rétractation qui nous est parvenue n'est pas moins édifiante que celles que nous avons eu occasion de mettre sous les yeux du lecteur. M. Martin Ruelle, prêtre, curé de Mont, diocèse de Blois, prêta le serment en 1791, se maria ensuite, et devint juge au tribunal de Blois. Il avoit obtenu sa retraite il y a quelques années, et jouissoit d'une pension. Etant tombé malade, il a fait venir un prêtre, M. Chéron, et a mandé en même temps, le 19 septembre dernier, deux de ses anciens collègues dans le tribunal, MM. Debeine et Péan, et leur a parlé en ces termes :

« J'ai toujours cru fermement à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame. Toujours j'ai abhorré l'affreux matérialisme. Je suis né dans la religion catholique, apostolique et romaine, et je prie Dieu de me faire la grâce de mourir dans cette religion. J'appartiens,

comme prêtre, à l'Eglise; je m'en suis détaché, emporté par les circonstances funestes de la révolution. J'ai plus d'une fois déploré le serment que j'ai prêté à la constitution civile du clergé, et toutes les erreurs qui ont été la suite de cette première démarche. Je les déplore aujourd'hui avec encore plus d'amertumes et de regrets. Je me suis marié civilement; cet acte de ma vie étoit contraire à la discipline ecclésiastique et à mes sermens. J'en éprouve un regret sincère et accablant.

» La grande miséricorde de Dieu peut seule me consoler et me pardonner. Je veux confesser mes péchés et me réconcilier avec Dieu et avec moi-même, et je lui promets en votre présence que, s'il plait à sa bonté infinie de me rendre la santé, je m'appliquerai à vivre toujours comme un bon chrétien et comme un bon catholique. Voilà mes sentimens; je prie Dieu qu'il m'y affermisse de plus en plus, et je vous conjure de lui adresser aussi cette prière pour moi. Je suis au reste disposé à passer acte public de tout ce que je viens de vous dire, afin qu'il n'y ait aucun doute sur les sentimens dont je suis animé ».

Après avoir entendu cette déclaration, les trois témoins nommés engagèrent en peu de mots le malade à bien espérer de la bonté de Dieu, et dressèrent acte de ce qui venoit de se passer; ils y apposèrent leur signature. M. Ruelle a survécu trois mois à cette démarche : il a édifié par sa conduite; il a reçu les sacremens avec des marques de piété, et il vient de mourir dans les meilleurs sentimens.

— Nous avons parlé d'une lettre écrite par le ministre de l'intérieur aux évêques du royaume, pour leur recommander les besoins spirituels de nos colonies. Quelques prélats ont adressé, sur le même sujet, des circulaires à leur clergé. M. l'évêque de Bayonne, entr'autres, a fait part aux ecclésiastiques de son diocèse de la lettre du ministre, en date du 10 juin dernier; puis le prélat ajoute en son propre nom, dans sa circulaire du 14 juillet :

« On sent toute la force des raisons alléguées pour prouver la nécessité, dans l'intérêt de la religion comme dans celui de l'Etat, de pourvoir les colonies de prêtres instruits, pieux et zélés. Il est facile en même temps de sentir qu'il faut que les sujets se déterminent librement à prendre un parti qui exige du zèle, du dévoûment et une piété établie sur des fondemens assurés.

» Je ne peux donc qu'exhorter, et j'exhorte en effet les prêtres du diocèse à qui le Seigneur inspireroit le désir de quitter leur patrie, pour aller prêcher au loin les vérités du salut, répandre les grâces de la religion, et régénérer les mœurs en ranimant la foi des peuples; je les exhorte, dis-je, à suivre l'inspiration du ciel, et à faire généreusement à Dieu les sacrifices inséparables d'une si belle mission.

» Il est vrai que la France elle-même, et ce diocèse en particulier, ont aussi à gémir de la rareté des ministres de la religion; mais personne n'ignore que les besoins des contrées d'outre-mer sont extrêmes; et dans l'église catholique, qui ne forme qu'une grande famille, lorsqu'un membre souffre, tous les autres sont avec lui dans la souffrance et doivent travailler à lui donner du soulagement.

» Nous sommes donc disposé à seconder le zèle des ecclésiastiques de notre diocèse qui désireroient se rendre à l'appel que leur fait la religion et l'Etat, et nous les invitons à nous donner promptement connoissance de leurs intentions ».

Ce langage et ces dispositions du prélat nous ont paru dignes de son zèle et de sa charité.

— Depuis plus de vingt ans, Mme. veuve Hergué de Flavigny, diocèse de Dijon, étoit atteinte d'une irritation chronique des organes digestifs. Chaque fois qu'elle prenoit de la nourriture, quelque peu que ce fût, elle souffroit les douleurs les plus aiguës pendant tout le temps que se faisoit la digestion, ce qui duroit le plus souvent quatre, cinq à six heures, de manière à lui ôter toutes ses forces et quelquefois même l'usage de la parole. La maladie avoit surtout pris un degré de gravité si considérable pendant le courant de l'automne dernier, que cette dame souffroit presque continuellement, et que deux fois on lui a donné les derniers secours de la religion, dans la persuasion où l'on étoit que sa mort étoit prochaine. La malade ayant assez de fortune pour se faire soigner, avoit consulté et fait venir chez elle les médecins des environs, et quelques-uns des plus expérimentés de la ville de Nanci, sans qu'aucun ait pu la guérir; tous même avoient prononcé qu'il n'y avoit point de guérison pour elle. Enfin, ayant ouï parler, à diverses reprises, du grand nombre de guérisons qu'opère tous les jours le prince de Hohenlohe, elle n'eut plus de confiance qu'en ses prières, et lui fit adresser, au commencement d'octobre, une supplique pour lui en demander le secours. Le 6 du mois suivant, S. A. ayant répondu qu'elle prieroit pour sa guérison le 27 novembre et le 6 décembre suivans, à neuf heures du matin, on offrit, au jour et à l'heure marqués, le saint sacrifice de la messe, pour se conformer aux intentions du prince; et à peu près au moment de l'élévation, la malade, qui, au rapport de ceux qui l'avoient vue la veille et l'avant-veille, au rapport du médecin lui-même, étoit dans un très-grand danger de mort, se sentit tout à coup guérie: elle se leva sur-le-champ, avec la même facilité qu'une per-

sonne en bonne santé, se prosterna pour rendre grâces à Dieu, mangea sans se trouver incommodée, et ne fit que s'entretenir et vaquer le reste du jour avec toutes les personnes qui venoient s'assurer de ce fait miraculeux. Le lendemain, elle alla rendre de nouvelles actions de grâces au Seigneur, dans l'église de la paroisse de Flavigny, qui est à un quart d'heure de son habitation, sans en être nullement incommodée. Depuis ce temps, elle boit, mange, marche sans aucune douleur, et sa santé se fortifie de jour en jour. Le fait peut être attesté par toute la paroisse de Flavigny, et l'est en particulier par M. Baillard, curé de cette paroisse; par M. Baillard, diacre, son frère; par M. Guyot, curé de Barthecourt; par M. Clément, maire de la commune, et par d'autres notables habitans qui ont eu une pleine connoissance des faits.

— Nous ne pouvons du moins refuser quelques lignes à la mémoire d'une dame étrangère morte dernièrement en Italie, et dont la perte paroît avoir excité bien des regrets. Mme. Barbe Castiglione, fille du comte de ce nom, qui est chambellan de l'empereur à Milan, et nièce des feu cardinaux Colloredo et Crivelli, avoit épousé, en 1813, M. Dominique del Carretto, marquis de Balestrino, d'une illustre famille de Gênes. Ses talens, son instruction, la solidité de ses principes, la bonté de son cœur, la sagesse de sa conduite, son exactitude à remplir tous ses devoirs, lui avoient concilié le respect et l'attachement de tous ceux qui l'approchoient, lorsqu'elle fut enlevée tout à coup, le 2 août dernier, par une maladie violente à la suite de couches. La gazette de Gênes lui a consacré une courte Notice. Nous avons reçu aussi une Epitaphe d'un fort bon style en son honneur, et un Eloge funèbre composé par un professeur, M. C. L., et imprimé à Florence. Nous voudrions pouvoir donner un extrait de cette pièce, qui paroît écrite avec soin, et qui donne une haute idée du mérite et des vertus de la marquise de Balestrino. Cette dame n'avoit que vingt-sept ans. Elle laisse un mari et des enfans, et la famille qui l'avoit adoptée ne lui donne pas moins de regrets que la sienne propre.

— Quelques faits qui se sont passés coup sur coup en Suisse, indiquent l'esprit qui continue d'y régner dans des Etats protestans, et l'espèce de tolérance que l'on y pratique envers les catholiques. A Genève, on sait qu'il s'est élevé des récla-

mations contre le nouveau code publié en 1821, qui ordonne la célébration du mariage devant le maire, fait regarder la bénédiction à l'église comme une cérémonie dont on peut se passer, et autorise le divorce. Ces dispositions parurent contraires au congrès même de Vienne et au traité de Turin, qui assuroient aux catholiques du canton de Genève le maintien des lois de leur église. Les catholiques firent des représentations, et le gouvernement de Sardaigne réclama en faveur de ses anciens sujets. Le conseil d'Etat de Genève a donc soumis au conseil souverain un nouveau projet de loi, qui a été longuement discuté, et d'après lequel l'acte de mariage fait devant l'officier civil ne sera valide qu'autant qu'il a été suivi de la cérémonie religieuse; mais on ajoute que cette clause n'aura lieu que pour les paroisses distraites de la Savoie. Ainsi, il y auroit deux législations différentes pour les catholiques du petit canton de Genève, et les paroisses de l'ancienne Savoie seroient régies par un autre code que le reste de l'Etat. C'est une idée si bizarre qu'on ne peut croire qu'elle prévale dans le conseil. Malheureusement, la Suisse fournit d'autres exemples d'une partialité dont on ne sauroit assez s'étonner. Dans le canton de Vaud, où on se pique fort d'être libéral, le conseil d'Etat ne montre que rigueur pour les catholiques. Ceux d'Yverdun et de Vevay s'étoient bornés, pour ne pas donner d'ombrage, à demander un oratoire privé; leur demande a été impitoyablement rejetée. On a interdit l'oratoire de Nyon, quoique les autorités locales eussent émis un avis favorable, et le conseil d'Etat a décidé qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur deux pétitions présentées à ce sujet par les catholiques. Il y a, dans ce procédé, quelque chose d'arbitraire, de dur et de despotique, qui fait un contre-sens avec les lumières et la tolérance dont se prévaut notre siècle. A Berne, les esprits ne sont pas mieux disposés : on vient d'y statuer qu'à l'avenir tout habitant du canton qui changera de religion perdra son droit de bourgeoisie dans la commune où il résidoit, et tous les avantages attachés à ce titre, et sera tenu de se faire naturaliser dans une paroisse où son culte sera reconnu. On sent ce qu'un tel déplacement aura d'onéreux, de désagréable et de ruineux : ainsi, un protestant qui se fera catholique sera obligé de s'exiler, et on a fait une loi de cette proscription. Que diroit-on, si le Roi de France prenoit une semblable mesure contre les protestans de

ses Etats? Y auroit-il assez de sifflets en Europe pour s'élever contre une telle inquisition? MM. de Berne ont montré, dans une affaire particulière, la même préoccupation et le même défaut de mesure. Le curé catholique de Berne, M. Dolder, ayant encouru de justes reproches sur des objets très-graves, fut admonété par M. l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, qui l'engagea à donner sa démission. Le curé y paroissoit d'abord disposé; mais l'avoyer a pris fait et cause pour lui. On a écrit à M. Yenni une lettre haute, où on parle au prélat de la manière la plus déplacée, et où l'on montre l'intention de maintenir dans sa place un homme repoussé par ses paroissiens, et qui a perdu leur confiance par des actes trop publics. M. l'évêque a fait à ce message une réponse solide et modérée, où il fait sentir que c'est à lui à donner les pouvoirs, et que ce n'est pas à un gouvernement protestant à juger si un curé mérite ou non d'être révoqué. On croit que les ministres catholiques résidans à Berne interviendront dans cette affaire, qui a offert aux catholiques du pays plus d'un sujet de gémissement et de scandale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 2 janvier, à une heure, S. M. a reçu, à l'occasion du nouvel an, le clergé de Paris et le chapitre royal de Saint-Denis, la cour de cassation, la cour royale, le conseil de l'instruction publique, les tribunaux civils et du commerce, la cour des comptes, les membres de la société académique des sciences, et les consistoires protestans et israélites. Tous ces corps ont ensuite eu l'honneur d'être reçus par LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri.

— Il y a eu grand dîner à la cour, le 5 janvier, à l'occasion du jour des Rois. Le banquet étoit de seize couverts. Le Roi, LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême, MADAME, Mme. la duchesse de Berri et MADEMOISELLE, LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse, Mlle. d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Nemours, le prince de Joinville, Mlle. Louise d'Orléans, Mlle. de Valois, Mlle. de Beaujolais et M. le prince de Carignan. On a tiré le gâteau, et c'est Mgr. le duc d'Angoulême qui a été roi; il a choisi pour reine S. A. R. MADEMOISELLE. La plus franche gaîté a régné dans cette auguste réunion. Le Roi étoit dans la plus grande joie de se voir entouré de toute sa famille. S. M. a plusieurs fois salué le héros du Trocadéro des cris de *Le roi boit*.

— S. A. R. MADAME vient, à la demande de M. Roger, d'accorder un secours de 200 fr. aux pauvres incendiés du village de Colomby-les-Choiseul, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a autorisé M. Simoneau, colonel du 1er. régiment de hussards, à accepter et à porter la croix d'or de deuxième classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, comme un témoignage de ses bons services pendant le cours de la dernière campagne. Le Prince généralissime a aussi envoyé, le même jour, à M. Simoneau, six croix d'or de Saint-Ferdinand, de deuxième classe, deux croix d'or de première, du même ordre, et deux croix d'or de chevalier de l'ordre royal de Charles III, pour être distribuées aux braves du régiment, qui, par leur dévoûment et leur bonne conduite, ont le mieux mérité ces flatteuses distinctions.

— Nous espérons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant le discours que M. l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université de France, à la tête du conseil royal de l'instruction publique, a adressé au Roi à l'occasion de la nouvelle année, et la réponse de S. M.

« Sire, a dit M. Frayssinous, l'année qui vient de s'écouler a été si féconde en grandes choses qu'elle suffiroit seule pour immortaliser le règne de V. M.

» Un fils de France, qui, sur les ordres du Roi, s'avance à travers l'Espagne opprimée, en héros libérateur, et qui, par ses vertus, fait chérir la victoire à ceux-là même qu'il a domptés par la force; une armée qui étonne l'Europe, moins encore par l'éclat de ses hauts faits que par la sévérité d'une discipline inouie dans les fastes militaires; un trône abattu glorieusement relevé; la légitimité hautement vengée; la paix du monde conquise dans une guerre sacrée, où l'humanité s'allie toujours à la plus brillante audace; voilà, Sire, ce que le ciel nous a fait voir dans l'espace de quelques mois.

» Grâce à la ferme et prévoyante politique de V. M., désormais puissante au dehors, calme au dedans, la France verra la trace des maux passés disparoître, ses lois s'affermir, et les doctrines de licence et d'impiété, causes de tant de désastres, tomber dans le discrédit. Eclairés par l'expérience, les pères sentiront plus que jamais le besoin de donner à leurs enfans l'exemple du dévoûment à la foi comme au trône de saint Louis, et l'éducation domestique préparera les voies à l'éducation publique. C'est alors que, toujours secondés par les familles, les dépositaires de l'enseignement travailleront avec succès à former des générations chrétiennes et monarchiques; et, qu'après avoir été fortifiée dans les sentimens de la religion et de l'honneur, la jeunesse sortira de nos écoles digne de tous les biens que lui assure dans l'avenir votre royale sagesse. Vivez, Sire, pour être témoin de cette complète régénération qui sera votre ouvrage, et pour recueillir de plus en plus les bénédictions des peuples soumis à votre sceptre paternel ».

« Je vous remercie, a répondu le Roi, des sentimens que vous
» m'exprimez au nom du conseil de l'instruction publique. La Pro-
» vidence a fait beaucoup pour nous dans l'année qui vient de finir;
» espérons qu'elle fera beaucoup encore; vous en profiterez pour
» apprendre à la jeunesse qu'avec la Providence on peut tout; que

» sans elle on ne peut rien, et que la première obligation qu'on » contracte en naissant, c'est d'être bon chrétien et sujet fidèle ».

— Par ordonnance royale du 31 décembre, M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, a été nommé grand officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Regnault, ancien intendant militaire de la 11e. division, a reçu la mission d'aller à Madrid pour régler la comptabilité de l'armée française qui reste en Espagne.

— MM. Roy, chevalier de Saint-Louis; de Châteauvieux, chevalier de Saint-Louis; Poriquet, neveu de M. le maréchal duc de Reggio; d'Etilly et de Stadière, sont nommés directeurs des postes militaires de Madrid, Tolosa, Cadix, la Corogne et Barcelonne, pour y exercer ces fonctions pendant l'occupation de l'armée auxiliaire française.

— M. Dalvimare, colonel du 16e. régiment d'infanterie, et M. de Farincour, colonel du 34e. de ligne, viennent d'être nommés colonels des 1er. et 4e. régimens d'infanterie de la garde, en remplacement de MM. Baltasar et de La Potherie, employés comme maréchaux de camp.

— M. le comte Boni de Castellane, commandant les hussards de la garde, un des plus anciens colonels de cavalerie, fut nommé, il y a quelque temps, maréchal-de-camp. Il est, dit-on, remplacé ou par M. Muller, colonel des hussards du Bas-Rhin, ou par M. Fernand de Chabot, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— M. Bontemps-Dubarry, lieutenant-colonel des hussards de la garde, est nommé colonel du 17e. de chasseurs, en remplacement de M. Lespinay, nommé colonel dans la garde.

— Par ordonnance du 30 décembre 1823, M. Lussiez, procureur du Roi à Cambrai, a été nommé procureur du Roi à Carpentras; quoique cette dernière ville ne soit par sa population qu'un chef-lieu d'un des arrondissemens du département de Vaucluse, néanmoins elle est le siége ordinaire des cours d'assises.

— On mande de Cambrai que la somme de 1000 francs, accordée par S. M. à M. le comte de Castelbajac, directeur du commerce, des arts et manufactures, pour les meilleures fileuses de Catillon, leur a été distribuée le 25 décembre, jour de Noël, à l'issue de la messe paroissiale, par M. le maire de Catillon, en présence du conseil municipal et d'un grand concours de spectateurs. La somme de 100 fr. a été distribuée à chacune des dix meilleures fileuses, aux cris réitérés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à M. le préfet de la Haute Saone une médaille d'or et cinq d'argent pour être distribuées à six personnes, en témoignage de satisfaction pour l'efficacité de leurs soins dans la pratique de la vaccine pendant l'année 1821.

— M. Franchet, directeur de la police du royaume, vient d'être nommé conseiller d'Etat.

— M. le marquis de Caraman, ex-ambassadeur de France près la cour d'Autriche, est arrivé à Paris.

— M. Delavigne, doyen de l'ordre des avocats de Paris, vient de mourir dans cette ville.

— Sur la demande de M. le baron de Larochefoucauld, pair de France, S. M. a bien voulu accorder une pension de 200 fr. sur sa cassette à la veuve Lesage, dont le mari, garde des forêts royales, a été assassiné, dans le département de l'Aude, en défendant avec fermeté les propriétés du gouvernement.

— Par ordonnance du 30 décembre, M. Lefèvre-Gineau, professeur de physique au collége de France, et administrateur de cet établissement, a été révoqué de ces deux fonctions. C'est M. le baron Sylvestre de Sacy qui le remplace dans l'administration du collége de France.

— Depuis long-temps les amis de la monarchie désiroient qu'on pût améliorer le sort d'un grand nombre d'officiers auxquels on avoit jusqu'à ce jour accordé une solde trop modique. M. le maréchal de Lauriston a mis sous les yeux du Roi un travail important sur cette matière; il a obtenu l'approbation de S. M., et maintenant, grâce à la munificence du Roi, une somme de 195.000 fr. vient d'être accordée sur la liste civile, comme supplément de solde aux officiers inférieurs et aux gardes des diverses compagnies des gardes du corps de la maison militaire du Roi.

— Le corps composant la force publique de l'armée des Pyrénées, après avoir séjourné plusieurs jours à Pau, a été dissous dans cette ville le 23 décembre; les habitans de Pau n'ont pu qu'applaudir à la belle tenue et au bon ordre qui a constamment régné parmi cette troupe. M. Dandré, grand-prévot de l'armée, a prononcé devant les gendarmes, au moment de leur départ, l'ordre du jour qui leur annonçoit que leur mission étoit finie. Les soldats y ont répondu par les cris de *Vive le Roi! vive le général en chef!*

— Le 29 décembre, sur les sept heures du soir, le tonnerre est tombé sur l'horloge attenant à l'église de Selles-sur-Cher et sur la flèche du clocher; il a démoli en partie la voûte de la salle d'audience de la justice de paix, et y a mis le feu, que le zèle de la population a bientôt éteint; heureusement personne n'a souffert de ce malheureux évènement.

— Un journal étranger attribue l'établissement de l'empire *fantastique* du Brésil aux francs-maçons, et en offre une preuve assez complète dans des documens et des détails très-intéressans qu'il ajoute.

— Quelques individus, dénués de toute importance, avoient formé à Naples une nouvelle secte politique des *carbonari* et des *camisados*. Leur mot d'ordre étoit *Manuel*, nom déjà trop fameux dans les annales de la démagogie. Le but de la société étoit le bouleversement de l'ordre social, le renversement de l'autorité légitime et l'établissement de l'anarchie; ils avoient en particulier l'intention de prêter main-forte aux Espagnols rebelles dans le cas où les armées françaises auroient éprouvé quelque revers. Découverts par la po-

lice, la commission militaire, créée en vertu de décrets royaux, a condamné P. Ant. de Laurentiis, employé dans les fournitures, et Joseph Carabba, à la peine capitale et à une amende, le premier, de 2600 ducats; le second, de 2000; Jean Bottino, propriétaire, et Ant. Vigilio, garde-champêtre, à vingt ans de fer et à 1000 ducats d'amende. Les nommé Golino, copiste, et Jacques Cantore, pharmacien, ont été renvoyés à un plus ample informé.

Les deux condamnés, avant de subir leur sentence, ont confessé l'énormité de leur crime, et ont déclaré publiquement à leurs pères spirituels, qu'ils considéroient comme juste le châtiment de leur infidélité envers le souverain légitime.

— Le palais du sénat de Palerme s'est écroulé, le 1er. décembre, par suite des effets du tremblement de terre du 5 mars dernier. On a pris des mesures pour sauver l'argent de la banque qui s'y trouvoit.

— Le *Correspondant de Hambourg* annonce qu'un délégué de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est incessamment attendu à Varsovie.

Mémorial sur la révolution française, ses causes, ses promesses et ses résultats; par M. l'abbé Jolly (1).

Le tableau des désastres et des folies de la révolution est sans doute la leçon la plus éloquente que l'on puisse présenter aux générations futures. Avertir ceux qui doivent nous suivre des erreurs et des fautes qui ont eu de si déplorables résultats, c'est en prévenir autant qu'il est en soi le retour, c'est travailler pour le bien de l'humanité, c'est servir à la fois la religion et la société. Un homme instruit et zélé, qui a observé la révolution dans ses détails, a entrepris de rappeler aux uns ce qu'ils oublient, et de faire connoître aux autres ce qu'ils n'ont pu voir, et il a rassemblé, dans un seul volume, une foule de particularités, d'observations, de rapprochemens, qui ne seront pas perdus pour l'histoire. Nous rendrons plus tard un compte plus développé de l'ouvrage; mais nous n'avons pas voulu différer à l'annoncer brièvement comme une production estimable et utile.

On a omis dans le dernier no. d'annoncer où se trouve la *Préparation à la mort*, par le bienheureux Liguori, traduite par M. l'abbé Salet. Ce livre se vend chez Rusand, rue de l'Abbaye, et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, quai des Augustins, no. 35; prix 1 fr. 50 c. et 2 fr. 10 c. franc de port.

---

(1) 1 gros vol. in-12, A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre.

M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a cru devoir, pendant le séjour qu'il a fait récemment à Rome, donner à son troupeau quelque gage de son affection et de son zèle, et il a adressé au clergé et aux fidèles une Lettre pastorale, datée de Rome le 15 octobre dernier, et imprimée dans cette ville *avec approbation*. Dans cette Lettre, S. Em. joint à ses titres celui de docteur de Sorbonne. Des journaux ont cité quelques fragmens de cette pièce, et une feuille libérale l'a critiquée avec amertume, et y a vu un manifeste et la preuve d'un complot contre nos libertés. Ces accusations seroient pour nous une nouvelle raison de faire connoître la Lettre pastorale, quand bien même le nom de son auteur et l'intérêt du sujet ne nous engageroient pas à en dire quelque chose. Ne pouvant donner ici cette pièce en entier, nous en extrairons du moins ce qu'elle nous a paru présenter de plus important. S. Em. commence ainsi :

« C'est du sein de cette ville, appelée la ville éternelle, que nous vous adressons, N. T. C. F., nos instructions et l'expression de nos sentimens. Avant de quitter la capitale de la France pour nous rendre dans la capitale du monde chrétien, nous voulions déjà vous faire connoître quelques dispositions particulières que nous avions méditées dans l'intérêt de votre salut, qui nous est si cher, et dont notre ministère nous fait un devoir sacré : mais le coup qui a frappé l'Eglise au moment même où nous concevions de nouvelles espérances pour la conservation de son auguste chef, ne nous a pas permis de vous laisser, avant notre départ, ces témoignages de notre sollicitude et de notre affection.

» C'est donc dans le centre de l'unité catholique, dans cette ville arrosée du sang de tant de martyrs, c'est au milieu de ces beaux monumens qui déploient à nos yeux toute la majesté de la religion, c'est dans le sein du sacré Collége, environné des lumières et des vertus de ce sénat illustre; c'est dans cette chapelle sainte, en présence des images révérées des douze apôtres, près de ce trône vacant qui nous annonçoit à la fois et le deuil et les besoins de l'Eglise; c'est enfin dans le conclave, assemblé pour l'élection d'un nouveau pontife, que nous avons médité de rechef et pesé au poids du sanctuaire les intentions où nous étions, et le désir que nous avons de mettre en vigueur des mesures d'administration non moins nécessaires qu'importantes pour le clergé et les fidèles de notre diocèse.

» Nous voulons, N. T. C. F., autant qu'il est en nous, y établir la discipline ecclésiastique et le droit commun, tels qu'on les observoit dans l'Eglise avant les troubles et les funestes envahissemens de la révolution. Cette terrible catastrophe nous a ôté, il est vrai, les biens, les titres, les prérogatives temporelles que le clergé possédoit depuis tant de siècles; mais elle n'a pu enlever à l'Eglise le droit de se gouverner selon les canons, et le pouvoir des choses humaines n'a pas plus de prise sur la discipline de l'Eglise que sur ses dogmes, sa morale et ses sacremens.

» Nous méditions donc, N. T. C. F., sur les objets les plus importans pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, lorsque la voix de l'Esprit saint s'est fait entendre tout à coup au milieu de notre cénacle, et le nom de Léon XII a retenti en cet instant dans les murs de la reine des cités. Ah! quelle a été notre joie, lorsque, réunis à nos illustres collègues, nous avons pu enfin proclamer celui qu'avoient appelé plusieurs fois nos vœux et notre suffrage; lorsque, dans cette assemblée même, où il avoit paru comme l'un de nous, nous avons pu l'appeler du doux nom de père, et recevoir les plus précieuses assurances de son attachement pour la France, pour le Monarque qui en fait la gloire, enfin pour votre premier pasteur et pour son troupeau »!

M. le cardinal rappelle ensuite les succès de la guerre d'Espagne, et félicite le ministère français du succès de ses soins dans cette glorieuse campagne; puis S. Em.

expose les mesures qu'elle croit devoir réclamer dans l'intérêt de la religion :

« 1. Les *modifications législatives* que l'opinion et l'intérêt public demandent depuis long-temps, et qui sont nécessaires au maintien de la foi parmi nous. Il est indispensable que les lois de l'Etat et la loi immuable de l'Evangile soient en harmonie : d'ailleurs, chez tous les peuples civilisés, la naissance, le mariage et la mort ont toujours été placés sous l'influence de la Divinité. N'est-il pas à désirer que nous ne restions pas plus long-temps en arrière des autres nations européennes, et que le mariage surtout, ce contrat si important dans l'ordre social et sous le rapport de la religion, ne puisse plus être parmi nous une sorte d'abnégation formelle du christianisme, et même de tout principe moral et religieux ?

» 2. Le *rétablissement des synodes diocésains et des conciles provinciaux*. Ces assemblées sont formellement commandées par l'Eglise. Ce sont les conciles provinciaux qui ont contribué si puissamment, il y a deux siècles, à la régénération du clergé de France, en mettant en vigueur les sages réglemens émanés du saint concile de Trente.

» 3. La *réhabilitation des fêtes solennelles*, dont la translation ou la suppression ont été jusqu'ici un sujet d'affliction pour les ames pieuses. Ces fêtes sont surtout celles de l'Epiphanie, de la Fête-Dieu, de saint Pierre, de l'Annonciation, et les fêtes patronales.

» 4. Le *rétablissement de plusieurs ordres religieux*. La religion catholique ne peut être florissante sans les ordres religieux, puisqu'il est certain qu'à elle seule appartient le beau privilége d'offrir à la société l'exemple de l'accomplissement des conseils de perfection évangélique.

» 5. L'*indépendance des ministres de la religion* à l'égard de leurs subordonnés. Tant que les prêtres seront réduits à attendre le pain qui leur est nécessaire de ceux auxquels ils prêchent l'Evangile, leur ministère sera sans autorité et leurs travaux sans fruit. Il est important que les pasteurs reçoivent une dotation conforme à la dignité de leur état, et qui les mette à même de donner des secours à ceux auxquels ils sont souvent obligés d'en demander aujourd'hui.

» 6. Les *attributions des officialités métropolitaines et diocésaines*, réglées selon les canons et reconnues par le gouver-

nement dans tout ce qui a rapport aux matières contentieuses, à la validité ou la nullité des mariages, les dispenses, les causes des clercs accusés, la surveillance relative au culte, aux cérémonies, à l'administration des sacremens.....

» 8. Enfin, la *suppression des lois organiques*, contre lesquelles le saint Siége a toujours réclamé. Ces lois, émanées seulement de l'autorité civile, sont formellement contraires à la discipline de l'Eglise en plusieurs points. Nous devons dire la même chose des réglemens ou décrets relatifs à l'administration des fabriques, et qui ont été dictés par un sentiment injurieux de méfiance et de mépris même envers les ministres des autels ».

Telles sont les principales mesures que sollicite M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, et qui ont excité les réclamations du *Constitutionnel*. Dans son numéro du 31 décembre dernier, il s'élève contre les demandes du prélat, et l'accuse tour à tour de témérité, d'imprudence, d'absurdité, d'ambition. Le clergé vise à l'indépendance, il veut nous ramener au 16e. siècle; il appelle tous les abus dont gémissoient autrefois les hommes les plus éclairés. Telles sont les plaintes du censeur, tel est le fond de son article. Le journaliste sonne donc le tocsin, et regarde les libertés publiques comme menacées par la Lettre pastorale. Nous osons croire qu'il y a quelque exagération dans ses griefs.

Le critique est étonné et presque révolté que M. le cardinal demande quelques modifications dans nos codes. Mais ces modifications ne sont-elles pas réclamées depuis long-temps par de bons esprits? des hommes même étrangers au clergé n'ont-ils pas exprimé le vœu de voir rendre les registres de l'état civil aux pasteurs? ce vœu n'a-t-il pas retenti à la tribune de la chambre, et n'a-t-il pas été appuyé dans plusieurs écrits? qu'a donc cette demande d'insolite et d'absurde? Si c'est un privilége que réclament les catholiques, vingt-neuf millions d'habitans n'ont-ils pas quelque droit d'y prétendre? ne sait-on pas que la loi

nouvelle fut rendue en haine de la religion, et à une époque où on vouloit apprendre à se passer du clergé? Chez tous les peuples la religion préside aux grandes époques de la vie, et tous les hommes ont intérêt à placer ces époques sous la protection de la Divinité. *Il y a*, dit le *Constitutionnel*, *trois millions de protestans en France; faudra-t-il les réduire à l'état de dégradation et d'ilotisme dans lequel ils ont si long-temps gémi?* On reconnoît bien ici le ton d'exagération familier aux hommes de parti. D'abord il n'y a pas trois millions de protestans en France; il n'y en a que sept cent mille, d'après un relevé fait par les préfets, en 1819, sous le ministère de M. Decazes et sous l'administration de M. Guizot, qui, l'un et l'autre, protégeoient les protestans; on peut croire que le relevé fait d'après leurs ordres n'aura pas diminué le nombre des non-catholiques. Ensuite en quoi les protestans seront-ils *dégradés*, si les catholiques se marient devant leur propre prêtre? les premiers seront-ils opprimés, parce que les seconds iront faire bénir leur union à l'église, au lieu d'aller à la mairie? N'est-ce pas vouloir semer des alarmes et des terreurs que d'exagérer ainsi, et de confondre des choses fort distinctes et qui n'ont rien de commun?

L'écrivain libéral a l'air de croire que le rétablissement des synodes et des conciles nous ramèneroit vers l'anarchie du moyen âge, et entraveroit l'autorité royale. Ce zèle pour l'autorité royale nous édifie de sa part; mais nos Rois ne se sont point aperçu que la tenue des synodes fût préjudiciable à leurs droits. Les synodes diocésains ont eu lieu de tout temps; ils se tenoient régulièrement, non-seulement dans le moyen âge, mais pendant les deux derniers siècles. Louis XIV, qui étoit si jaloux de sa puissance, n'empêcha point les évêques de les convoquer. Plusieurs prélats les tenoient tous les ans, et nous voyons dans l'*Histoire de*

Bossuet que cet illustre évêque, dont le *Constitutionnel* invoque l'autorité, étoit fidèle à présider son synode annuel. On a continué pendant le 18e. siècle à tenir les synodes diocésains, et l'histoire ecclésiastique de cette époque nous en présente un grand nombre d'exemples. Quant aux conciles provinciaux, ils ont à la vérité été plus rares; cependant le 17e. siècle en offre quelques-uns, et le 18e. siècle même en a vus. En quoi de telles assemblées pourroient-elles aujourd'hui alarmer les gouvernemens? ne seroit-il pas singulier d'ailleurs que, lorsqu'on tolère des réunions de toutes sortes, on empêchât les réunions des évêques? nous voyons des assemblées littéraires et politiques sous une foule de dénominations. Le *Constitutionnel* lui-même dans un de ses derniers numéros pressoit les électeurs de tenir des réunions pour préparer les élections; et des évêques ne pourroient pas s'assembler pour veiller à l'observation de la discipline! quelle partialité pour des amis de la tolérance!

Les autres demandes de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre sont-elles plus propres à alarmer? Il réclame le rétablissement de quelques fêtes; c'est le vœu de tous les bons fidèles. Les gens indifférens sur la religion et ceux qui se sont faits ses ennemis forment un vœu contraire. Mais qui doit-on écouter à cet égard? qui connoît mieux les intérêts de la religion? ses amis ou ses ennemis? pourquoi ceux qui ne vont point à l'église nous envieroient-ils nos solennités? Les mêmes hommes s'opposent au rétablissement des couvens, parce qu'ils ne conçoivent pas la vocation religieuse. Les vœux faits à Dieu les étonnent, et la pratique des conseils évangéliques leur paroît une foiblesse et une superstition. Il faut les plaindre de blasphémer ce qu'ils ignorent. Cependant, puisqu'ils proclament si haut la liberté, pourquoi ne seroit-on pas libre de se donner aussi à Dieu, et pourquoi ne seroit-il pas

permis de sacrifier sa liberté à celui de qui on la tient? On sait bien que ce n'est pas là la voie ordinaire et commune; mais pourquoi l'interdiroit-on au petit nombre de ceux qui sont appelés à y marcher? Le *Constitutionnel* objecte que les églises sont dénuées de pasteurs; ignore-t-il que l'on peut avoir la vocation d'entrer dans un cloître sans avoir celle d'embrasser le ministère, et l'une même a quelque opposition avec l'autre. La vie religieuse est une vie de retraite et de solitude, tandis que la vie d'un pasteur est livrée aux occupations extérieures.

Un des principaux artifices de l'écrivain libéral est de supposer que le clergé demande des richesses. Il faudra, dit-il, doter les couvens, et voilà M. le cardinal qui demande une dotation pour le clergé. Mais ne payons-nous pas déjà 1 milliard d'impôts? faut-il encore les augmenter? où s'arrêtera-t-on? Il est évident que le critique a voulu ici alarmer les contribuables, et tout son article tend à jeter parmi ses lecteurs de la défiance et de la crainte. Nous ne croyons pas que M. le cardinal ait eu intention de solliciter de nouveaux impôts; mais on a dépouillé le clergé, et puis on est étonné que le clergé réclame le strict nécessaire! y a-t-il donc de l'ambition pour les pasteurs à demander que leurs revenus soient fixes au lieu d'être variables et dépendans des circonstances? Le clergé français ne pourroit-il pas, sans trop de présomption, solliciter les avantages dont jouit le clergé d'Angleterre? les dotations de celui-ci sont-elles contraires à la liberté, et les pasteurs anglicans oppriment-ils les citoyens, parce qu'ils ont des revenus assurés? il ne s'agit pas d'augmenter les impôts, mais de convertir en dotations fixes des traitemens sujets à mille chances.

Enfin le critique se plaint que le clergé vise à l'indépendance. Plaisant reproche de la part de gens qui eux-mêmes affectent l'indépendance, et qui se donnent

le titre d'*indépendans!* Le *Constitutionnel*, qui a porté long-temps le nom d'*Indépendant*, qui parle souvent de son indépendance, qui vante les indépendans, est-il bien recevable à s'élever contre les prétentions à l'indépendance? S'il n'y avoit pas dans le royaume d'hommes qui aspirassent plus à l'indépendance que les prêtres, la France seroit plus calme, et l'autorité seroit plus tranquille. Nous n'aurions pas eu depuis plusieurs années tant de conspirations sur différens points. Ce ne sont pas des prêtres qui avoient tramé ces complots, et ce ne sont pas eux qui entretiennent dans les esprits un levain d'opposition et de mécontentement. Le *Constitutionnel* ne sauroit-il pas à qui on peut adresser de tels reproches?

Nous pourrions ajouter que quand M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a parlé de l'*indépendance* des prêtres, il a spécifié le sens de ce vœu. Il n'a pas demandé que les prêtres fussent *indépendans* de l'autorité, des lois, des magistrats; il a voulu dire, il a dit qu'il étoit à désirer que les pasteurs ne dépendissent pas pour leur traitement de leurs paroissiens même, et ne fussent pas obligés de solliciter des secours de ceux même qu'ils doivent conduire dans les voies du salut, et on sent en effet combien cette dépendance peut nuire au succès de leur ministère.

Cet article étoit déjà imprimé quand le bruit se répand que la Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a été déférée au conseil d'Etat, et qu'il est question de prendre à cet égard des mesures sévères. Nous avons peine à le croire; mais nos réflexions sur la critique amère et déplacée du journaliste ne nous en paroissent pas moins justes, et nous sommes persuadés que M. le cardinal pourroit facilement répondre à ses plaintes, et expliquer quelques expressions auxquelles on a donné un sens qu'il n'a pas eu certainement en vue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Pour encourager les fidèles à célébrer dignement la naissance du divin Rédempteur des hommes, le saint Père a accordé à ceux de cette capitale une indulgence plénière en forme de jubilé, indulgence que l'on gagnera en assistant aux exercices pendant dix jours, à compter du 26 décembre, jour de saint Étienne, au dimanche 4 janvier. Outre les indulgences de sept ans et sept quarantaines pour chaque jour d'instructions ou de catéchismes, il y aura une indulgence plénière pour ceux qui y auront assisté cinq fois au moins, et se seront confessés et communiés, ou seront en disposition de le faire au plus tôt. Dix églises ont été désignées pour les exercices, et dix prédicateurs y feront chaque jour l'instruction : ce sont des ecclésiastiques et des religieux connus par leurs talens et leur zèle. M. della Porta, patriarche de Constantinople et pro-vicaire-général de S. S., a publié, le 20 décembre, un avis pour annoncer cette grâce aux fidèles.

— Le lundi 15, M. le duc de Laval, ambassadeur de S. M. T. C., se rendit en cortége à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, pour le service annuel qui s'y célèbre, et qui fut fondé par Henri IV. M. l'ambassadeur fut reçu sous le portique par les premiers dignitaires du chapitre, à la tête desquels étoit M. Marazzani-Visconti, majordôme de S. S. Il reçut ensuite les cardinaux et les autres personnes invitées. M. Mattei, patriarche d'Antioche, célébra la messe.

— Le 9 décembre, on a tenu au palais Quirinal une congrégation des rits, dite préparatoire, pour la discussion des miracles dans la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu Hippolyte Galantini, séculier et fondateur de la congrégation de la Doctrine chrétienne, à Florence. Les Frères de cette congrégation sont appelés vulgairement *Vanchetoni*, à cause de leur maintien modeste. On a fait, à Florence, des prières solennelles pour l'heureux succès de cette cause.

Paris. Les nouvelles que l'on a reçues de l'état du souverain Pontife sont plus tranquillisantes. Un accident assez grave avoit effrayé, et S. S. fut administrée la veille de Noël. A cette crise succéda un assoupissement profond. Les médecins ont ordonné un vésicatoire à la nuque du cou et des syna-

prismes aux pieds. On espéroit un résultat plus favorable de ces moyens, et le saint Père, quoique affoibli par les souffrances et par le sang qu'il a perdu, avoit déjà donné quelques signes de mieux.

— Les bulles des nouveaux évêques ont été enregistrées au conseil d'Etat. MM. les évêques de Strasbourg et de Châlons entrent en retraite dimanche, pour se préparer à leur sacre, qui aura lieu probablement le dimanche 18, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice. M. l'évêque d'Hermopolis sera l'évêque consécrateur.

— Le mercredi 7 janvier, les Princes et MADAME ont visité l'église de Sainte-Geneviève, comme il avoit été annoncé. LL. AA. RR. ont été reçues par M. l'archevêque assisté d'un nombreux clergé; elles sont entrées dans l'église, et, après avoir fait leur prière auprès de la châsse de sainte Geneviève sous le dôme, elles se sont avancées vers l'autel et ont pris place dans le sanctuaire. M. l'abbé Rauzan a célébré la messe. Les Princes étoient accompagnés de plusieurs personnes de leur maison. M. l'archevêque et ses grands-vicaires étoient auprès de LL. AA. M. le préfet de police et quelques personnes en place étoient dans l'église. La douzième légion de la garde nationale, sur l'invitation de son lieutenant-colonel, M. Aubert-Audet, s'étoit empressée de se rendre à la cérémonie, et la musique de cette légion a exécuté des symphonies pendant la messe. L'église étoit remplie d'un grand nombre de fidèles parmi lesquels on remarquoit avec plaisir une députation des élèves de l'Ecole polytechnique et tous ceux du collége de Henri IV. La piété de nos Princes étoit d'un grand exemple pour cette brillante jeunesse. Après la messe. LL. AA. ont encore en se retirant fait leur prière auprès des reliques et ont été reconduites avec les mêmes honneurs. On sait que MONSIEUR a fait présent il y a peu de temps à l'église d'un beau calice en vermeil. En parlant dernièrement des tapisseries des Gobelins qui décoroient l'église, nous aurions dû faire mention de deux morceaux de tapisseries qui sont particulièrement précieux et qui ont été travaillés par la reine Marie-Antoinette et par Mme. Elisabeth dans leurs dernières années; ces tapisseries sont placées aux deux angles du dôme, les plus près de l'entrée. Chacun les considère avec intérêt et avec respect. Les paroisses continuent à se rendre à Sainte-Geneviève pour les supplications prescrites. On remarque

cette année un plus grand nombre de fidèles qui viennent prier auprès des reliques. Outre les prédications des missionnaires, il y a tous les soirs un sermon par différens ecclésiastiques; lundi, M. l'abbé Feutrier a prêché; mercredi, M. l'abbé de Salinis.

— Il y aura le lundi 12 une assemblée de charité à Saint-Roch pour les institutions charitables de la Société de la Providence. La messe sera célébrée, à midi trois quarts, par M. l'abbé de Brignac, aumônier ordinaire de MONSIEUR, en actions de grâces des succès de Mgr. le duc d'Angoulême. Pendant la messe et le salut, les jeunes aveugles exécuteront plusieurs morceaux de musique. Le sermon sera prononcé par M. Lambert, grand-vicaire de Poitiers. La quête sera faite par Mmes. les comtesses de Transtamare et Charles de Lespine. Les membres de la société se réuniront ensuite chez M. le curé.

— L'association de Saint-Joseph vient d'obtenir de l'autorité un nouveau gage de confiance et d'intérêt. On sait qu'elle occupoit une partie de l'ancien couvent des Bernardins que la ville de Paris lui avoit cédée. Une autre portion des mêmes bâtimens vient encore de lui être abandonnée par M. le préfet du département, qui sent le prix d'une telle institution et qui l'encourage de tous ses moyens. Ce nouveau local donnera au directeur de l'association plus de facilités pour accueillir les jeunes gens qui arrivent des provinces. C'est là que sera placé le bureau de réception; c'est donc là qu'il faudra adresser les jeunes ouvriers, à l'ancien couvent des Bernardins, rue de Poissy, n°. 10, près le marché aux Veaux. Seulement on prie de nouveau MM. les curés, de vouloir bien prévenir d'avance de l'arrivée des jeunes gens qu'ils enverront, afin qu'on ait le temps de trouver à chacun la place qui lui convient. Le nouveau local que l'on vient d'obtenir ne pourra que favoriser l'extension d'une œuvre dont les résultats ont déjà été si satisfaisans, et qui a contribué à sauver bien des ouvriers d'un funeste naufrage, et à maintenir parmi eux des dispositions chrétiennes et l'amour de l'ordre et du travail.

— Le journal de Savoie contient une Notice édifiante sur une pieuse fille de la Visitation, qui ne paroît pas avoir été moins distinguée par son mérite et sa capacité que par ses vertus. Josephe-Victoire Vallète, supérieure du couvent de

la Visitation d'Anneci, y est morte le 24 novembre dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Nous avons eu occasion de parler du dévoûment de cette religieuse, qui n'hésita point, malgré son âge, à se rendre aux ordres du prélat qui la rappeloit dans sa patrie. Elle quitta Lisbonne, où, trente-neuf ans auparavant, elle étoit allée fonder un couvent sur la demande de la reine de Portugal. M. l'évêque d'Anneci la destinoit pour être à la tête du couvent de cette ville, et elle étoit à la veille d'entrer dans son nouveau monastère. Ses Sœurs, dans leur circulaire, louent son zèle, son humilité et sa douceur, en même temps que sa sagesse et son expérience dans le gouvernement. Ses obsèques ont été célébrées avec pompe, et le clergé de la ville et les habitans lui ont témoigné à l'envi, par leur concours, quels étoient leur estime et leurs regrets.

— Les évêques d'Espagne travaillent à réparer les brèches que le dernier régime a faites à la discipline ecclésiastique. M. l'archevêque de Valence, entr'autres, qui avoit été obligé de sortir de son diocèse, avoit à gémir sur des abus et des désordres que son absence n'avoit que trop favorisés. Il a fait publier, par son grand-vicaire D. Joseph-Marie Despujol, une ordonnance pour rappeler au clergé ses obligations. Le prélat défend aux curés de s'absenter de leurs paroisses, et aux ecclésiastiques en général de se montrer en public sans le costume de leur état. On saisira les revenus des prêtres qui auroient suivi l'armée constitutionnelle. M. l'archevêque prend surtout des mesures relativement aux religieux. Ils devront rentrer dans leurs couvens, et reprendre l'observance de leur règle. Ceux qui avoient autrefois été sécularisés, mais dont les bulles avoient été annulées en 1817, s'ils n'en ont point obtenu de nouvelles dans les trois dernières années, reprendront leur habit et rentreront dans leur monastère. Le prélat se montre disposé à user, envers les contrevenans, de tout le pouvoir que lui donne le concile de Trente. Au surplus, on croit qu'il sera pris incessamment quelque mesure générale relativement aux corps religieux. Non-seulement les cortès avoient supprimé bien des couvens, mais, dans les provinces, on avoit arbitrairement chassé et dépouillé des religieux, tantôt pour s'emparer de leurs maisons, tantôt pour le plaisir de détruire. A Barcelonne, on continue, en ce moment même, à démolir des couvens dont la destruction avoit été ordonnée par les constitutionnels, sous le prétexte d'embellir la ville.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, en témoignage de sa satisfaction pour les services rendus par la marine dans la glorieuse campagne qui vient d'être terminée, et à la part active qu'elle a prise aux opérations de l'armée, a daigné autoriser un grand nombre d'officiers à accepter et à porter les décorations des différens ordres d'Espagne qui leur ont été conférés par S. M. C. M. le baron Duperré, vice-amiral, a été décoré de la grand'croix de l'ordre royal de Charles III; M. le baron des Rotours, contre-amiral, de la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, et M. Ducampe de Rosamel, contre-amiral, de la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand de 2e. classe.

— S. A. R. le Prince généralissime a nommé M. le maréchal de camp comte de Quinsonas commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

— Par ordonnance royale du 7 janvier, M. le vicomte de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères; M. le duc de Doudeauville, directeur-général des postes, et M. le duc de Damas, pair de France, lieutenant général, gouverneur de la 2e. division militaire, premier gentilhomme de la chambre de Mgr. le duc d'Angoulême, sont nommés chevaliers commandeurs des ordres du Roi.

— Par ordonnance du même jour, M. le baron de Vitrolles est nommé ministre d'État et membre du conseil privé de Sa Majesté.

— Par ordonnance du 3 décembre, le Roi, sur le rapport de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, a daigné accorder une pension de 1500 fr. à M. Hugues-Charles de La Fontaine, arrière-petit-fils de La Fontaine, et son dernier et seul descendant en ligne directe masculine. Depuis long-temps M. le comte Marin de Marsan, neveu de Hugues-Charles de La Fontaine, jouit également d'une pension du Roi à titre de descendant de notre grand poète par ligne féminine.

— Le Roi vient d'accorder, sur la liste civile, une pension de 400 fr. à Mme. veuve Gout de Bize, qui, à des époques de désastres, s'offrit pour ôtage de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême.

— S. A. R. le prince de Carignan, accompagné de M. le comte Coutard, lieutenant général commandant la première division militaire, et de S. Exc. M. l'ambassadeur de Sardaigne, a visité le 7 janvier la Monnoie royale des médailles; il a été reçu par M. de Puymaurin fils, directeur de cet établissement, qui a fait frapper devant S. A. deux médailles, rappelant, l'une la visite du prince à la Monnoie royale, et la seconde les épaulettes de grenadier qui lui furent offertes à la prise du Trocadéro. S. A. a paru très-contente de la perfection des procédés employés pour la fabrication des médailles, et a bien voulu en témoigner sa satisfaction à M. le directeur.

— S. A. R. a visité le lendemain la manufacture royale des Gobelins. Le prince a examiné avec beaucoup de détail et d'attention les élémens et les procédés de la fabrication des tapisseries, et tous ces détails, ainsi que la perfection des travaux, ont vivement intéressé S. A. R., qui a daigné le témoigner de la manière la plus honorable à l'administrateur de ce magnifique établissement.

— A la suite d'un rapport fait au Roi par le président du conseil des ministres, S. M. a ordonné qu'il seroit formé un *conseil supérieur de commerce et des colonies*, chargé d'aviser à l'amélioration successive des lois et tarifs qui régissent les rapports du commerce français avec l'étranger et avec les colonies françaises, et à l'examen duquel seront soumis tous les projets de lois et d'ordonnances en cette matière destinés à être présentés à la discussion des chambres ou à l'approbation de S. M.

En outre, comme ce n'est pas dans ce conseil même que pourroit se former le travail préparatoire et de détail, il étoit indispensable de placer sous sa main, et de tirer, pour ainsi dire, de son sein, l'instrument de sa propre action; en conséquence, S. M. crée encore *un bureau de commerce et des colonies*, chargé de recueillir les faits et documens propres à éclairer les délibérations du *conseil supérieur* et les propres déterminations de S. M. en tout ce qui touche à l'action du gouvernement sur le commerce, dans ses rapports avec l'étranger et avec nos colonies.

— On assure que, dans le conseil de mercredi 7, le Roi a nommé chevaliers commandeurs de ses ordres l'archiduc François-Charles-Joseph, second fils de l'empereur d'Autriche; le prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume; le grand-duc Constantin Paulowitch, frère de l'empereur de Russie, et M. le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur de Russie.

— M. le maréchal comte Molitor est arrivé le 6 à Paris.

— M. de Fayet, lieutenant-colonel du 52e. régiment d'infanterie de ligne, remplace, comme lieutenant-colonel du 5e. régiment de la garde, M. de Pleinselve, passé colonel dans la ligne.

— M. de Rison, lieutenant-colonel du 37e. de ligne, est nommé colonel du 1er. régiment de la même arme.

— M. le chevalier Duchesne de Denant, écuyer-cavalcadour de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, a reçu la croix de Charles III, en considération des services qu'il a rendus en Espagne à la cause de la légitimité.

— Le *Moniteur* contient une ordonnance royale portant que le département des Vosges est divisé provisoirement en trois arrondissemens électoraux.

— Le 22 décembre dernier, MM. les officiers de santé de l'armée française ont fait chanter, dans l'église cathédrale de Barcelone, une messe de *Requiem*, en mémoire de l'infortuné Mazet, mort de l'épidémie dans cette ville en 1821 : après cette cérémonie, le cor-

tége s'est rendu au cimetière, où M. Gama, chirurgien en chef, a prononcé un discours analogue.

— Une ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de première instance de Lyon, en date du 24 décembre dernier, a renvoyé devant le tribunal correctionnel M. de Lapoype, lieutenant-général, prévenu d'avoir distribué des écrits séditieux.

— Les souscriptions pour Chambord continuent toujours; S. Exc. le ministre de la marine et des colonies transmet à la compagnie des souscripteurs 445 fr., offerts par MM. les habitans du quartier de Sainte-Rose, île de la Guadeloupe; M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, préfet de la Meurthe, adresse une nouvelle liste comprenant cent trente communes qui souscrivent ensemble pour 2697 fr.; M. le baron de Villeneuve-Bargemont, préfet de la Haute-Saône, envoie le 26e. état des communes qui prennent part à la souscription dans ce département; il présente un total de 400 fr., offrandes de sept communes; M. le chevalier Angellier, préfet de l'Aude, annonce le versement d'une somme de 354 fr., au nom du directeur et des employés des contributions indirectes du département; M. Bergerot, directeur des contributions indirectes de la Gironde et les employés de sa direction font hommage de 1000 fr.; M. de Lamolère, maréchal des logis aux chasseurs des Vosges, consacre à la souscription 357 fr., qu'il a reçus comme prime d'un nouvel engagement; M. le vicomte de Marquissac, sergent au 3e. régiment d'infanterie légère, emploie de même 102 fr. 20 c.

— On écrit de Vienne que l'archiduchesse, épouse de l'archiduc Charles, et sœur du duc de Nassau, vient d'embrasser le catholicisme. On dit encore que la princesse sa mère va suivre son exemple.

— *Le Moniteur* publie cinq ordonnances royales, toutes à la date du 27 décembre, et relatives au ministère des finances.

Par la première, le ministre des finances doit faire remettre à la cour des comptes, avant le 1er. juillet de chaque année, le *résumé général* des opérations comprises dans les comptes individuels rendus par MM. les receveurs-généraux.

Par la seconde, la place de directeur des dépenses du trésor, et les deux places de payeurs principaux dans l'intérieur du ministère des finances, créées par l'ordonnance royale du 18 novembre 1817, sont supprimées à partir du 1er. janvier 1824. Les dépenses payables dans l'intérieur du trésor seront acquittées par un seul comptable, qui aura le titre de payeur des dépenses centrales du trésor.

Par la troisième, le Roi nomme cet agent; c'est M. de La Fontaine.

Par la quatrième, le nombre des inspecteurs généraux de l'administration des contributions indirectes est réduit et demeure fixé à quatre. Celui des administrateurs de la même régie est porté à six.

M. Vaugien, l'un des inspecteurs généraux de l'administration, est nommé administrateur des contributions indirectes.

Par la cinquième, M. Duret, premier commis des finances, chargé de la division des administrations et régies financières, est nommé administrateur des contributions indirectes, en remplacement de M. Dutremblay, décédé.

Lettre pastorale de l'archevêque de Trèves, évêque d'Augsbourg, réimprimée avec l'approbation de l'évêque de Lausanne. Genève, 1823, in-8°.; et se trouve à Paris, chez Méquignon junior.

Clément-Wenceslas, prince de Saxe, né à Dresde, le 28 septembre 1739, électeur et archevêque de Trèves en 1768, évêque d'Augsbourg l'année suivante, et prévôt d'Ellwangen en 1781, fut un des prélats les plus réguliers en Allemagne de son temps; il fut opposé aux erreurs et aux nouveautés, et se montra constamment attaché au saint Siége. Mais un des actes les plus importans de son épiscopat est la Lettre pastorale qu'il publia, en 1781, pour son diocèse d'Augsbourg: il s'y proposa d'instruire à la fois les catholiques et les protestans, de prémunir les premiers contre les progrès de l'incrédulité, et de détromper les autres des erreurs où les avoit engagés leur naissance. De là cette Lettre pastorale est divisée en deux parties: dans la première, le prélat expose les principales preuves de la révélation, l'authenticité des livres saints, le caractère de Notre-Seigneur, l'établissement de sa religion; dans la seconde, il montre que les chefs de la réforme n'ont point eu de mission; que l'Ecriture sainte est insuffisante pour nous diriger sans une autorité vivante; que l'inspiration prétendue est une source de divisions et d'erreurs. L'illustre auteur venge les principaux points de la doctrine catholique contre les objections des protestans, et finit par les presser de rentrer dans l'unité, dont il leur montre les avantages.

Cette Lettre pastorale, qui forme environ 230 pages, eut alors beaucoup de succès; elle fut louée par plusieurs journaux, entr'autres par Feller, qui contribua beaucoup à la répandre. Elle avoit été publiée en allemand; mais, dès 1782, il en parut une traduction française. C'est cette traduction qu'on vient de réimprimer à Genève. Cet écrit est, en effet, très-propre à affermir les catholiques de cette ville et à dissiper les préjugés des protestans: aussi M. l'évêque de Lausanne, qui a le canton de Genève sous sa juridiction, a autorisé cette réimpression, et a recommandé la lecture de la Lettre pastorale par une circulaire du 8 août dernier. Son approbation, jointe aux autres éloges accordés à cette Lettre par des théologiens instruits et des pasteurs zélés, nous dispense de rien ajouter sur l'utilité et la solidité de cet excellent écrit.

5 c.

Benedicti XIV, de Synodo diœcesanâ libri tredecim. Editio nova.

Prosper Lambertini, si célèbre sous le nom de Benoît XIV, fut un des plus savans hommes de son temps. Né à Bologne en 1675, il vint à Rome dès 1687, et se livra à l'étude avec ardeur. Son entrée dans la prélature ne fut point pour lui un motif de repos, et il se mit en état de remplir les différentes places qui lui furent confiées. La théologie et le droit canonique l'occupèrent spécialement, et il eut occasion de mettre à profit les connoissances qu'il avoit acquises, lorsqu'il remplit les fonctions de promoteur de la foi, et ensuite celles de secrétaire de la congrégation des Conciles. Dans l'un et l'autre emplois, il fut appelé souvent à donner son avis sur des questions importantes, et acquit une réputation de sagesse, d'érudition et d'habileté. Devenu cardinal et archevêque de Bologne, Lambertini se proposa de consigner le résultat de ses recherches dans des ouvrages rédigés avec soin, et il prépara successivement de grands traités, celui *sur les Canonisations*, ceux *du sacrifice de la Messe* et *des Fêtes*, et celui *sur le Synode diocésain*. Appelé depuis au pontificat, il publia un grand nombre de constitutions, de décrets, de lettres et de décisions qui sont regardés comme des monumens du droit canonique, et qui pour la sagesse et la doctrine ne le cèdent point aux plus anciens recueils sur ce sujet. Nous ne parlons point ici des évènemens de son pontificat, des erreurs

(1) 4 vol. in-12; prix, 16 fr. A Malines, chez Hanicq; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

qu'il proscrivit, des abus qu'il réprima, de tout ce qu'il fit pour appaiser les troubles et mettre l'ordre et la paix dans l'Eglise. Nous dirons seulement que le Pontife montra dans l'administration des affaires de l'Eglise une modération et une condescendance qui lui ont attiré les éloges des protestans mêmes. Il mourut dans un âge avancé, le 3 mai 1758, regardé comme un des pontifes qui ont le plus honoré la chaire de saint Pierre par leurs lumières et leurs vertus.

Le traité *de Synodo diœcesana* est une des productions les plus estimées de ce savant pape; il rend compte lui-même, dans la *Préface*, du plan et du but de l'ouvrage. Il avoit d'abord rédigé pour son diocèse des ordonnances dans lesquelles il ne se bornoit pas à prescrire ce qui étoit à faire, mais expliquoit les motifs de ses réglemens, la discipline ancienne et nouvelle de l'Eglise, et tout ce qui pouvoit éclaircir la matière et faire sentir la nécessité des préceptes. Ces ordonnances furent bientôt connues hors du diocèse de Bologne; on les recueillit, et l'illustre auteur conçut l'idée d'y joindre tout ce qu'il trouvoit sur ces matières dans les Pères, les conciles et les autres documens de l'histoire ecclésiastique. Ses recherches et les emplois qu'il avoit exercés lui avoient procuré grand nombre de matériaux sur tous les points qui se rattachent à la tenue des synodes. Son élévation au pontificat, en 1740, l'empêcha de terminer son travail, et il employa le loisir que lui laissoient les affaires de l'Eglise à mettre la dernière main à ses autres ouvrages. Ceux-ci achevés, il reprit son traité *du Synode*, et le compléta par de nouvelles recherches. Son but, dit-il, a été de mettre les évêques en état de célébrer leurs synodes avec toute la régularité et le fruit possibles. La première édition parut à Rome en 1748; mais depuis le pontife y fit de nombreuses additions; il profita des réponses des différentes congrégations, et

embrassa un plus grand nombre d'objets. Il a soin de prévenir dans sa *Préface* qu'il n'a prétendu rien décider dans les solutions qu'il donne, et qu'il ne fait seulement qu'énoncer son sentiment comme docteur particulier dans les questions qui n'ont point été définies par ses prédécesseurs ou par lui. Il ajoute qu'il s'est abstenu de parler avec mépris des auteurs et des opinions qu'il combat, et il regarde comme indigne d'un chrétien et d'un honnête homme d'employer dans les disputes littéraires des termes qui ressentent la hauteur et l'injure.

On sera peut-être étonné de voir tout ce que Benoît XIV a renfermé sous ce titre *de Synodo diœcesanâ;* mais telle étoit l'érudition de l'illustre pontife, que sur chaque objet il embrassoit une foule de questions et d'autorités qui s'y rapportoient d'une manière plus ou moins directe. Le traité est partagé en treize livres; le 1er. donne des notions préliminaires; le IIe. traite de ceux qui peuvent convoquer les synodes; le IIIe. de ceux qui doivent y assister; le IVe. des officiers du synode; le Ve. de quelques objets de forme; le VIe. des réglemens à faire dans les synodes, et de l'attention qu'on doit avoir aux temps et aux lieux; dans le VIIe. l'auteur indique les précautions avec lesquelles on doit s'exprimer sur certaines matières, principalement sur les sacremens et sur ceux du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie et de la pénitence; dans le VIIIe. il continue le même sujet, et traite de ce qui concerne l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; dans le IXe. il expose la réserve avec laquelle on doit éviter dans le synode de blesser les droits du saint Siége, de discuter les questions de juridiction de l'une et de l'autre puissance, et de toucher aux priviléges des réguliers; le Xe. livre roule sur les censures et les contrats; le XIe. sur les nouveautés et la sévérité qu'il faut éviter dans les constitutions synodales, et à cette

occasion le Pape cite un grand nombre d'exemples qui viennent à l'appui des règles qu'il trace; dans le XIIe. il est question des ordonnances synodales qui s'écartent du droit commun et des règles apostoliques; dans le XIIIe. de diverses formalités, et des rapports que les évêques (du moins en Italie) doivent faire au pape de l'état de leurs églises. Enfin le XIVe. livre comprend les demandes que les évêques peuvent avoir à faire au Pape, soit pour eux, soit pour l'administration de leurs diocèses, pour des indulgences, des dispenses, etc.

Il est aisé de voir par cette espèce de sommaire combien Benoît XIV a étendu son plan, et combien il embrasse de questions incidentes et de détails accessoires. Une lecture immense, une profonde connoissance du droit canonique, une grande habitude des affaires, une foule de citations, de témoignages et d'autorités, c'est ce que l'on remarque dans cet ouvrage; mais ce qui n'est pas moins digne d'attention, c'est la prudence et la mesure que le pape observe constamment sur certaines matières. S'il défend les prérogatives de son siége, c'est avec la modération et la réserve qui convenoient à un esprit aussi sage qu'éclairé. S'il parle de nos évêques et de nos docteurs, c'est avec les égards dus à leur caractère et à leurs lumières. Il dit dans un endroit (liv. IX, chap. 2) que la France a *toujours été pleine de respect pour le saint Siége*, et a *gardé religieusement les saints canons*. Il réfute ceux qui accusent nos docteurs d'être opposés à l'autorité de l'Eglise. Il cite souvent nos théologiens et nos canonistes. Enfin il règne dans tout son ouvrage, non ce ton d'autorité qui sembloit appartenir à la puissance du pontife, mais cette discussion paisible et modérée d'un docteur qui propose son avis, et qui le motive sur des raisons et des témoignages propres à faire impression.

Cette édition a été faite sur celle donnée à Rome par le Père Emmanuel de Azevedo, Jésuite, que le pape avoit chargé de mettre ses ouvrages au jour. On y a joint une Notice sur Benoît XIV, tirée du *Synopsis Monumentorum*, par le docteur Van de Velde. Cette Notice est faite avec soin; cependant on auroit pu, ce semble, la rendre encore plus complète. C'est une chose assez étonnante que nous n'ayons pas une bonne vie de Benoît XIV. Les biographes modernes l'ont traité avec une légèreté ridicule. Ils se contentent de débiter des anecdotes, des bons mots, et ne voient point le pape et le savant. Les écrits de Benoît XIV servent à le montrer sous un autre jour, et il seroit à désirer que quelque éditeur soigneux, en les parcourant avec attention, en tirât des détails qui donneroient du pontife une idée plus noble et plus juste. En attendant, la Notice de M. Van de Velde est un bon abrégé, où les principaux décrets et les actes les plus mémorables du pontificat de Benoît XIV sont exactement rapportés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Diario* de Rome continue à garder le silence sur l'état du saint Père. Les lettres particulières sont également assez sobres de détails. S. S. est mieux, et elle a pu s'occuper de quelques affaires et signer quelques brefs : toutefois son état réclame encore les prières des fidèles, et la crise a été si violente que les suites en peuvent être longues et inquiétantes.

—Un bref du 26 décembre dernier nomme M. de Pins, évêque de Limoges, administrateur du diocèse de Lyon. Un autre bref, de même date, est adressé au chapitre de Lyon, et lui fait part de cette nomination. Ces deux brefs sont en ce moment devant le conseil d'Etat. S'ils sont admis, comme on l'espère, M. de Pins doit, dit-on, se rendre de suite à Limoges, et de là partir immédiatement pour Lyon, et entrer en possession de l'administration.

— M. l'évêque de Strasbourg est en retraite au séminaire d'Issy, et MM. les évêques de Châlons et de Saint-Diez, au séminaire des Missions-Etrangères. Outre le sacre des deux prélats que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, il y en aura dimanche un autre. M. l'archevêque de Paris sacrera MM. les évêques de Langres et de Saint-Diez. M. l'évêque de Perpignan auroit dû être aussi sacré; mais il s'est élevé au conseil d'Etat une difficulté par rapport à ses bulles: il y est marqué comme suffragant de Narbonne, dont en effet ce siége devoit relever suivant le Concordat de 1817; mais Narbonne ayant depuis été supprimé de nouveau, Perpignan doit relever d'Albi, d'après la dernière bulle de circonscription. Si on l'a mis de Narbonne dans les bulles de M. de Saunhac, c'est une erreur qui n'auroit pas dû, ce semble, en entraîner la nullité. Il est évident que c'étoit une méprise contre laquelle on pouvoit réclamer, mais qui n'empêchoit pas que l'institution canonique ne fût très-valable. Les libertés gallicanes n'étoient point compromises, et l'intérêt du diocèse de Perpignan méritoit bien qu'on passât par-dessus cette légère difficulté. La semaine dernière n'a pas été heureuse pour le clergé au conseil d'Etat.

— Les bruits dont nous avions parlé ne se sont que trop vérifiés, et une ordonnance du 10 janvier déclare qu'il y a abus dans la Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, et la supprime. Il est dit dans le considérant que, *s'il appartient aux évêques de demander au Roi les améliorations et les changemens qu'ils croient utiles à la religion, ce n'est point par la voie des Lettres pastorales qu'ils peuvent exercer ce droit, puisqu'elles ne sont adressées qu'aux fidèles de leurs diocèses, et ne doivent avoir pour objet que de les instruire des devoirs religieux qui leur sont prescrits.* L'ordonnance ajoute que M. le cardinal *a publié, sous la forme d'une Lettre pastorale, des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne.* Cette ordonnance a été provoquée par un avis du conseil d'Etat, rendu, dit-on, après une longue discussion. M. Portalis y a fait un rapport contre la Lettre pastorale; M. Dudon a représenté, à ce qu'on assure, que supprimer la Lettre, ce seroit montrer une bien grande docilité pour le *Constitutionnel*, qui l'avoit attaquée. D'autres conseillers, parmi lesquels on nomme MM. de Berthier, de

Balainvilliers, de Lavau, ont pris la défense de la Lettre, ou au moins ont voté contre la suppression. Toutefois cette mesure a passé à l'avis de la majorité. On ne peut s'empêcher de remarquer que, dans un moment où la liberté de la presse est extrême, il seroit étrange que l'on refusât à un évêque ce que l'on accorde aux journalistes et à tous les faiseurs de pamphlets. Quoi! chacun de ces derniers pourra donner ses vues pour réformer l'État, pour changer les lois, pour blâmer à tort et à travers tout ce qui se fait, et un évêque sera répréhensible lorsqu'il expose avec modération ses vœux pour le bien de la religion! Il y auroit donc deux législations, l'une douce et molle pour tous les faiseurs de brochures, l'autre rigoureuse et sévère pour les évêques! tout seroit permis aux premiers, tout seroit interdit aux seconds! Ne pourroit-on pas demander l'avis du conseil d'Etat sur un tel *abus?*

— Des ordonnances du Roi autorisent quelques évêques à établir de nouveaux petits séminaires dans leurs diocèses. Ainsi, M. l'évêque de La Rochelle est autorisé à former une seconde école ecclésiastique à Pons, M. l'évêque de Nantes à Guérande, et M. l'évêque de Saint-Claude à Dôle.

— Le dimanche 11, M. l'abbé Borderies a terminé sa station à Saint-Sulpice par un discours sur l'affoiblissement de la religion. L'orateur a montré que cet affoiblissement devoit redoubler notre attachement et notre fidélité pour la religion. Dans la première partie, il a fait voir que cet affoiblissement demandoit de notre part une sensibilité plus vive pour les maux de la religion, une obéissance plus exacte à ses lois, un zèle plus ardent pour sa gloire. Il est digne, en effet, pour des enfans bien nés, de montrer d'autant plus d'égards et de dévoûment pour une mère tendre, qu'elle est plus délaissée et plus affligée; mais leur sensibilité ne doit pas se borner à de vaines paroles, ni en des gémissemens stériles : c'est au pied des autels qu'ils doivent surtout porter leur douleur; et plus le pavé de ses temples est solitaire, plus ils doivent le tremper de leurs larmes et faire monter vers le ciel leurs pressantes supplications. Tous les chrétiens sont tenus de redoubler de zèle au milieu de ce dépérissement de la foi; et chacun est appelé à servir la religion par son sacerdoce, par ses prédications, par ses miracles. L'orateur a expliqué ces trois caractères du zèle. L'Apôtre lui-même disoit de tous les chrétiens qu'ils formoient un sacerdoce royal, et leurs vertus

sont les miracles qui peuvent le plus efficacement honorer leur croyance, et venger la religion des mépris de ses détracteurs. Dans la seconde partie, l'orateur a montré que la raison, la foi et l'honneur nous portoient également à redoubler de fidélité envers la religion. La raison nous apprend à ne point prendre pour règles de notre conduite les erreurs, les passions et l'injustice des hommes; la foi nous instruit à lutter contre le torrent de la coutume, contre les égaremens des systèmes, contre le scandale des mauvais exemples; l'honneur nous crie que ce seroit une lâcheté honteuse d'abandonner une cause si sainte et si sacrée, parce qu'elle éprouve d'affligeantes défections. Ici M. Borderies a opposé un jeune homme égaré par l'incrédulité à un jeune homme formé par la religion et fidèle à ses maximes. Enfin, il a terminé par une péroraison vive et touchante. On raconte, a-t-il dit, qu'un conquérant ayant voulu transplanter dans une autre contrée une peuplade vaincue, celle-ci refusa d'abandonner les lieux où reposoit la cendre de ses ancêtres, et qui étoient pleins de leurs souvenirs : de même comment pourrions-nous renoncer à la foi de nos pères, briser les liens de religion qui nous unissoient à eux, ne plus venir prier dans ces temples où ils prièrent eux-mêmes, et abandonner l'espérance de les revoir dans une commune patrie? D'autres auront peut-être remarqué le talent qui brille dans ce discours, le style, la méthode, l'intérêt des détails, la vérité des portraits : ce qui nous y a le plus frappé, c'est l'ame et la chaleur, la noblesse des sentimens, et quelque chose de touchant et de généreux, tant dans la pensée principale que dans les développemens qui l'accompagnent. Tout ce discours étoit une éloquente protestation contre les défections de notre époque, et nous a paru très-propre à toucher une jeunesse sensible à la voix de l'honneur, à lui montrer la véritable route, et à lui inspirer le courage de la suivre.

— L'Eglise a la consolation de voir de temps en temps rentrer dans son sein quelques-uns de ceux que le malheur de leur naissance avoit attachés au parti de l'erreur. Le jeudi 8 de ce mois, Mlle. Octavie Baulard de Feur, âgée de 19 ans et née d'une mère protestante, a fait abjuration entre les mains de M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, qui lui a adressé en cette occasion une exhortation pleine de sentiment. La jeune personne a fait ensuite sa première communion. Elle avoit

été instruite et préparée par M. l'abbé Roy, premier vicaire de la paroisse, qui a été secondé dans ses soins par M. de Feur lui-même, homme aussi loyal que père tendre, et par Mme. de La Madeleine, institutrice estimable (1). Il y a eu récemment à Paris plusieurs abjurations qui ne seroient pas moins dignes de remarque, entr'autres, à l'Hôtel-Dieu, celles de deux anglaises qui ont montré une ardeur, un courage et un désintéressement que la foi seule pouvoit espérer, et qui ont surmonté tous les obstacles pour faire une démarche que leur conscience sollicitoit.

—L'église de Saint-Louis, à Versailles, avoit été dépouillée comme les autres pendant la révolution; on lui avoit pris, entr'autres, sept cloches sur huit. M. le curé de Saint-Louis forma le dessein, il y a quelques mois, d'en rétablir au moins deux, et il a été assez heureux pour en avoir quatre, en cédant toutefois celle qui restoit. Le Roi a bien voulu promettre d'être le parrain des nouvelles cloches, et MADAME, duchesse d'Angoulême, en a été marraine. La cérémonie a eu lieu le mardi 6 novembre; l'église étoit très-bien décorée avec de riches tapisseries des Gobelins qu'avoit prêtées le garde-meuble pour cette circonstance. M. le marquis de Vérac, gouverneur du château de Versailles, représentoit le Roi, et Mme. la marquise représentoit MADAME. M. le curé de Saint-Louis leur a adressé, à l'entrée de l'église, un petit discours fort convenable. Les cloches ont été bénites par M. l'évêque de Versailles, en présence du chapitre et des autorités; elles ont été nommées Marie, Anatole, Martin et Zoé. Le discours en chaire a été prononcé par M. l'abbé Quinton, chanoine honoraire. M. le curé de Saint-Louis a fait la quête, qui a rapporté, pour les cloches, plus de 1000 fr. Lui-même avoit donné l'exemple dans la première souscription, en offrant une somme de 500 fr. Le clergé de la cathédrale et celui de la paroisse ont contribué de 50 fr. pour chaque personne. La ville de Versailles a donné 2000 fr.; Mme. la duchesse de Berri, 200 fr.; M. l'évêque et M. le préfet, chacun 100 fr. La portion du clergé, au total, a été de 2000 fr.; le reste a été fourni par des particuliers. Le zèle que les pieux fidèles

(1) On nous prie d'avertir que cet utile établissement vient d'être transféré de la rue Hauteville dans un local plus vaste, rue Richer, n°. 14.

ont montré dans cette circonstance a été puissamment excité par celui de M. le curé de la paroisse, M. l'abbé Lebonhomme, ami et successeur de feu M. l'abbé Grandjean, et qui, comme lui, se montre occupé sans relâche du bien de la paroisse, et se concilie l'attachement de son troupeau.

— Un nouvel établissement de missionnaires va être formé dans le diocèse de Viviers. M. l'évêque l'a placé dans la paroisse de la Louvesc, si célèbre par les prédications de saint Jean-François Regis, et qui conserve précieusement les reliques de ce vertueux et intrépide missionnaire. Les missionnaires desserviront ce pélerinage pendant la belle saison, et pourront plus aisément, en raison de leur nombre, satisfaire la piété des fidèles qui viennent de toutes parts visiter ce lieu et prier le saint apôtre de cette contrée. Dans l'hiver ils se répandront dans le diocèse. M. l'évêque a obtenu pour cet établissement une somme de 1000 fr. de la part du modeste bienfaiteur dont nous avons parlé. Cet homme généreux avoit déjà, comme on l'a vu, fait un pareil sacrifice pour les missions d'Albi; il vient de le renouveler pour Viviers, quoiqu'il soit absolument étranger à ces deux diocèses, et il est sur le point, à ce que nous croyons, de faire une semblable offrande pour un diocèse du centre de la France où les besoins sont extrêmes, et où un prélat zélé crée en ce moment une association de missionnaires. Nous nous félicitons d'avoir été l'intermédiaire, quoique passif, pour une si bonne œuvre; mais nous croyons devoir prévenir encore que l'intention du bienfaiteur est uniquement de favoriser les établissemens à former et non d'aider à soutenir ceux qui existeroient déjà. Il a repoussé constamment toute demande de ce dernier genre, parce que, n'ayant qu'une certaine somme dont il puisse disposer, il regarde comme plus important de la réserver pour les établissemens à naître.

— Les journaux d'Allemagne annoncent la mort de M. Paul Leardi, archevêque d'Ephèse et nonce apostolique à Vienne. Ce prélat a succombé dans cette capitale, le 30 décembre, à une maladie aiguë. Il devoit être compris dans la prochaine promotion de cardinaux.

— On a publié, dans un journal religieux qui s'imprime à Gand, des détails sur une guérison arrivée dans cette ville. Voici l'extrait de la relation : Amelberge Van Peteghem, âgée de vingt-trois ans, étoit atteinte, depuis neuf ans, d'une vive

douleur à l'estomac et dans tout le côté gauche. Cette douleur étoit si aiguë, qu'elle étoit souvent suivie de vomissemens et d'évanouissemens. Le bras gauche s'étoit raccourci par suite des mêmes accidens, et la malade ne pouvoit plus en faire usage. Depuis trente-trois mois, elle ne se traînoit qu'à l'aide d'une béquille. Ses parens avoient consulté les hommes de l'art les plus habiles; mais leurs soins et leurs conseils avoient été également inutiles, et, depuis sept mois, Mlle. Peteghem étoit abandonnée comme incurable. Pendant le cours de sa maladie, elle a reçu cinq fois le viatique. Enfin, n'ayant rien à espérer des hommes, et ayant entendu parler des guérisons opérées par le prince de Hohenlohe, elle pria un ecclésiastique de lui écrire. Le prince répondit à la lettre, et recommanda à la malade de faire une neuvaine en l'honneur du saint nom de Jésus, de se confesser et de communier, et de prier avec une parfaite confiance en notre Rédempteur; de se joindre surtout aux prières qu'il feroit pour elle le 24 octobre et le 1er. novembre, à huit heures du matin, et d'exciter au fond de son cœur des sentimens de repentir, de foi, d'amour, et une ferme résolution de mener une vie exemplaire. La malade a rempli ces conditions. Le 24 octobre, premier jour de la neuvaine, elle s'unit dans sa chambre aux prières qu'on faisoit pour elle : elle eut ensuite une attaque de nerfs et une foiblesse. Revenue à elle, son bras gauche reprit tout à coup sa longueur et son mouvement. Cependant les autres accidens continuoient : mais le dernier jour de la neuvaine la guérison se trouva complète. A six heures, la malade reçut la communion dans son lit; à sept heures, elle se leva; à neuf heures, elle se mit à genoux pour faire la prière ordonnée. S'étant levée une demi-heure après, elle sentit un violent frisson par tout le corps, et s'assit pendant quelques minutes. Un instant après, elle s'écria, en fondant en larmes : *Je suis guérie!* En effet, elle marcha librement, et descendit les escaliers sans aides ni béquille; elle courut au-devant de ses parens, qui revenoient de l'église, et mangea de bon appétit. Le dimanche, elle se rendit à l'église, pour remercier Dieu de la faveur qu'elle avoit reçue. Depuis ce temps, elle sort tous les jours, et n'éprouve aucun malaise. Un de ses médecins, en la félicitant, lui disoit : *Mademoiselle, vous ne devez votre guérison ni à nos soins, ni aux remèdes, mais à Dieu uniquement.* Tous ceux qui la connoissent en sont également persuadés.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, sur la demande de M. le garde des sceaux, a daigné accorder son portrait au conseil d'Etat. Ce portrait, exécuté par M. Bergeret, peintre de la chancellerie de France, sera placé incessamment dans la salle du conseil.

— S. A. R. MONSIEUR a reçu de S. M. un magnifique vase de l'exposition de la manufacture royale de Sèvres, sur lequel le peintre a représenté Auguste fermant le temple de Janus. S. M. a encore fait présent à S. A. R. MADAME de deux vases, dont les dessins représentent, l'un le bivouac du Prince généralissime au passage de Somo-Sierra, et l'autre le Prince visitant les fortifications de Chiclana.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, vient de donner une nouvelle marque de son inépuisable charité et de la protection qu'elle daigne accorder aux Sœurs religieuses de la Miséricorde de Rouen, en leur faisant remettre une somme de 200 francs pour leurs orphelines. Elle a joint à ce bienfait un témoignage bien flatteur de sa satisfaction pour le zèle avec lequel ces pieuses filles ont fait prospérer leur utile établissement.

— Le Roi vient d'ordonner l'achèvement de la rue projetée entre le marché Saint-Honoré et la rue de Rivoli; S. M. a décidé en outre qu'elle porteroit le nom de *rue du Trocadéro*.

— Sur la présentation de M. le ministre de l'intérieur, S. A. R. MONSIEUR a nommé conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal M. Amyot, de la famille de l'illustre traducteur de *Plutarque*, et M. Caïx, professeur d'histoire au collége Charlemagne.

— M. le lieutenant-général comte Grundler, ex-chef d'état-major du premier corps de l'armée des Pyrénées, vient d'être autorisé, par ordonnance royale, à accepter et à porter le grand-cordon de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, qui lui a été conféré par S. M. le roi d'Espagne, en témoignage de sa satisfaction pour ses bons services pendant la campagne.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a autorisé le capitaine Létier, aide-de-camp de M. le lieutenant-général comte de Laroche-Aymon, à porter la croix de deuxième classe de l'ordre de Saint-Ferdinand.

— Par ordonnance royale du 30 décembre, M. le vicomte Roussel d'Hurbal (Nicolas-François), est nommé au gouvernement de la 17e. division militaire, vacant par le décès du comte Willot.

— A l'occasion des heureux évènemens de la guerre d'Espagne, le Roi vient de faire une grande promotion dans sa maison. Par ordonnance, en date du 8 janvier, S. M. a nommé vingt-cinq gentilshommes honoraires, parmi lesquels on distingue MM. le comte de Bourmont, le duc de Fimarçon, le comte René de Bernis, le marquis de Gasville, de Goulaine, comte de Chazelles, préfet; baron de Reizet, lieutenant-général; vicomte de Vivier, marquis d'Escay-

rae, comte de Vaulgrenand, marquis de Juigné, marquis de Lillers, comte d'Orsay, comte d'Imécourt, de Calvière, etc.

— On parle très-positivement d'une nouvelle promotion dans les ordres du Roi. On cite, entr'autres, MM. le duc de Maillé, de Lorges, de Castries, et M. le marquis d'Autichamp, gouverneur du Louvre.

— Le marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de Sardaigne, a eu l'honneur de remettre à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême le collier de l'ordre suprême de l'Annonciade, que S. M. le roi de Sardaigne lui a envoyé.

— M. le vicomte Domon, lieutenant-général commandant la 2e. division de dragons en Espagne, a été nommé cordon rouge par Mgr. le duc d'Angoulême.

— M. le lieutenant-colonel Cercelet est nommé directeur d'artillerie à Marseille.

— M. Hemberger, chef de bataillon au 2e. régiment de la garde, remplace, comme lieutenant-colonel dans ce même régiment, M. de Roucy, nommé colonel du 34e. de ligne, en remplacement de M. de Farincourt, passé colonel dans la garde.

— D'après une ordonnance royale, du 30 décembre, les troupes d'infanterie destinées à former les garnisons des colonies seront fournies en entier par le département de la guerre. Il ne sera plus formé de corps spéciaux pour les colonies, à l'exception du bataillon de Cipahis, entretenu dans l'Inde, des compagnies de gendarmerie et des compagnies de sapeurs ou ouvriers; ces derniers corps se recruteront par enrôlemens volontaires.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné deux médailles d'argent, l'une à M. Lamothe neveu, et l'autre à M. Dupuch-Lapointe, médecins à Bordeaux, qui se sont fait remarquer, le premier en 1821, et le second en 1822, par le zèle qu'ils ont mis à propager la vaccine.

— Les journaux libéraux ont annoncé qu'un prince du *sang royal* avoit donné des instructions à *ses agens* sur la conduite à tenir aux élections, et qu'il leur recommandoit les candidats du côté gauche. Nous croyons pouvoir assurer que c'est à l'insu du prince que ces bruits ont circulé dans le public.

— Le voyageur français Cailleau, qui a rempli une mission dont il avoit été chargé par le ministre des affaires étrangères, vient, sur la présentation de M. le vicomte de Châteaubriand, d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— La société de médecine pratique, séant à l'Hôtel-de-Ville, a procédé, le 8, au renouvellement de son bureau, et a nommé MM. Portal, président honoraire; Chaussier, président; Tissot et Desportes, vice-présidens; Giraudy, secrétaire perpétuel; Gillet de Grammont et Sellier, secrétaires particuliers; Nauche et le baron Dubois, présidens des sections de médecine et chirurgie; Bonnal, Bordot, Civiale, Jacob, Mondat, Parent, Pascalis, Pichon, Puzin et Rouzet, secrétaires rapporteurs; Vaudin, trésorier.

— On a posé, le 11, la première marche de l'autel qui doit être élevé dans la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou; elle est en mar-

bre blanc, et d'un seul bloc. Quoiqu'il reste encore beaucoup à faire, tant dans l'intérieur qu'au dehors, on assure toujours que la consécration de cet édifice aura lieu à l'époque du 21 janvier.

— M. Agier, maître des requêtes, conseiller à la cour royale, est nommé colonel commandant de la 12e. légion de la garde nationale de Paris.

— Le 9 janvier, M. Kœcklin a été extrait de la prison de Sainte-Pélagie, et conduit au Palais de Justice, où il a subi, devant M. Pelletier, juge d'instruction, un interrogatoire relatif à la lettre que les ci-devant quatre députés du Haut-Rhin ont adressée à leurs commettans, après l'expulsion de M. Manuel. MM. d'Argenson et Georges La Fayette, qui ont signé cette lettre, ainsi que M. Kœcklin, ont également été interrogés. M. Bignon, quatrième signataire, ne se trouve point en ce moment à Paris.

— Le collége royal d'Amiens vient d'offrir un spectacle bien intéressant pour les amis de la monarchie et de la légitimité. Les élèves de ce collége demandèrent de leur propre mouvement la permission de célébrer une fête en l'honneur de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Le 26 décembre fut le jour marqué pour donner à l'auguste famille des Bourbons cette preuve d'amour et de dévoûment. La religion ayant consacré les prémices de cette fête par une messe solennelle, suivie du *Te Deum*, il y eut le soir une brillante illumination, et un très-joli feu d'artifice fut tiré dans une des vastes cours de cet établissement.

— Le 21 octobre dernier, le nommé Lazare Guinaut, l'un des ouvriers employés dans la manufacture de M. Bergier, à Lyon, tint contre S. M., contre la famille royale, la noblesse et l'armée d'Espagne, les plus exécrables propos. Traduit devant le tribunal correctionnel, le 10 novembre, il y fut acquitté, parce que le tribunal décida qu'un atelier n'étoit pas un lieu public, et que par conséquent les injures et provocations n'ayant point le caractère de publicité exigé par les lois de 1817 et 1822, il n'y avoit pas lieu à l'application d'aucune disposition pénale. Ce jugement, attaqué par le ministère public devant la cour de Lyon, a été confirmé le 4 décembre. M. le procureur-général près la cour royale de Lyon s'est pourvu contre cet arrêt devant la cour de cassation. La cour a cassé et annulé l'arrêt, et renvoyé la cause et le prévenu devant la cour royale de Dijon, chambre des appels de police correctionnelle.

— On a publié à Cassel une ordonnance de l'électeur contre les associations secrètes, dangereuses pour l'Etat.

AU RÉDACTEUR.

« Monsieur, combien votre n°. du 27 décembre dernier sur Lyon auroit de quoi nous surprendre! Quoi! vous mettriez en compromis les pouvoirs d'un vaste diocèse et tous les actes qui s'en sont suivis! n'est-ce pas alarmer les consciences et faire les procès à tant de prêtres soumis à l'autorité, à tant

d'évêques qui tiennent des grands-vicaires de Lyon des sujets pour différens emplois; à tant d'institutions respectables qu'ils aident des mêmes secours? Le gouvernement nous adresse chaque jour tous les actes d'administration, des lettres closes, des ordonnances; il sait fort bien que c'est comme ennemis de nos anciens pouvoirs que nous les recevons; *comme vous l'observez*, disoit M. Lainé, alors ministre, dans une lettre du 22 décembre 1817, *l'autorité est encore dans votre main*. Nous recevons tous les jours de Rome des brefs ou rescrits sous nos noms individuels, accompagnés de notre qualité de vicaires-généraux de Lyon. Vous-même, au reste, après avoir parlé d'incertitude et de nuages, vous convenez que l'administrateur n'est jamais entré en fonctions; quel pouvoir eût donc gouverné, si celui du titulaire, le seul qui reste, eût été incertain? auroit-on laissé huit ans entiers le diocèse sans juridiction? J'attends de votre équité que vous insérerez ma lettre dans votre plus prochain numéro; le diocèse le réclame avec moi. J'ai l'honneur d'être.... Bochard, vicaire-général de Lyon; 3 janvier 1824 ».

Il nous semble que M. l'abbé Bochard a vu dans notre article ce qui n'y étoit pas. Nous n'avons pas prétendu contester aux grands-vicaires de Lyon leurs pouvoirs, ni faire le procès à ceux qui les reconnoissent. Nous avons parlé de *nuages répandus sur l'administration;* comment pourroit-on le nier, lorsqu'il est question d'un archevêque dont on ne prononçoit jamais le nom, et qui avoit été déclaré par un bref suspens de l'exercice de sa juridiction? Ce bref, dira-t-on, n'avoit pas reçu son exécution, puisque l'administrateur nommé en 1817 n'étoit pas entré en fonctions; mais une telle mesure, on en conviendra, pouvoit laisser quelque *incertitude* dans les esprits. Nous louons l'esprit de prudence et la soumission à l'autorité, dont le clergé de Lyon a donné l'exemple dans cette circonstance; mais nous n'en regardons pas moins comme important de faire cesser un état de choses fort bizarre. Nous savons que le titulaire de Lyon a déclaré lui-même qu'il obéiroit au bref, et le clergé du diocèse qui s'est si fort distingué par ses principes et par son excellent esprit, repoussera les insinuations de ceux qui voudroient en ce moment jeter du trouble dans les esprits. On dit qu'il y a des hommes qui s'efforcent de fomenter à Lyon un esprit d'opposition, et nous avons reçu, au sujet de notre article du 27 décembre, une

lettre anonyme remplie d'injures contre l'administrateur et contre nous. Tout cela sans doute s'en ira en fumée, et la paix ne sera point troublée dans une église si renommée par la pureté de la doctrine et la sagesse de la conduite.

Notice historique sur l'ancienne et nouvelle église de Sainte-Geneviève, suivie de notes et réflexions (1).

L'auteur de cette *Notice* nous paroît, d'après l'avis qui est en tête, avoir eu deux motifs très-louables en l'écrivant : le premier, de recueillir quelques faits historiques et religieux propres à instruire et édifier la multitude qui ne les connoît pas; le second, de venir au secours de deux personnes malheureuses, en consacrant le produit de cette petite brochure au soulagement de ces deux infortunés. A ces motifs si dignes d'éloges vient se réunir l'intérêt répandu dans cet opuscule qui naît du sujet lui-même, du moment où il a été offert au public (la neuvaine de sainte Geneviève), du choix heureux des objets qu'il renferme, enfin de la justesse, et de la vérité des réflexions et des notes qui le suivent. N.

Etrennes religieuses pour 1824 (2).

Etrennes catholiques pour 1824; par M. J. J. (3).

Ces deux volumes, qui ont paru l'un et l'autre à Lyon, paroissent rédigés dans le même esprit, et n'ont rien de la frivolité ordinaire d'un livre d'étrennes. Dans le premier, on trouve des réflexions sur les révolutions, sur leurs causes et les moyens de les réprimer, sur la guerre d'Espagne, sur les prérogatives du saint Siége, sur la conduite du gouvernement genevois à l'égard des catholiques, etc. On y trouve de plus des notices sur Pie VII et sur Léon XII, la liste des cardinaux, celle des souverains, etc. Seulement nous avons remarqué que, par erreur, la liste des cardinaux a été copiée dans les almanachs du 1er. janvier 1823, et qu'on n'y a pas mis les cardinaux nommés dans le cours de l'année dernière. L'auteur de ces Etrennes paroît être le même qui a publié la *Doctrine du clergé de France*, ouvrage dont nous avons rendu compte il y a quelque temps. M. B. soutient la même doctrine dans les deux opuscules.

Les *Etrennes catholiques*, par M. J. J., sont un recueil d'anecdotes, de pensées, de pièces de vers, de traits détachés; le choix est fait dans les meilleures intentions en religion et en politique.

---

(1) In-18; prix, 50 c. et 60 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 25 c. et franc de port, 1 fr. 75 c. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

(3) 1 vol. in-8o. prix, 1 fr. 25 c. et franc de port, 1 fr. 50 c. A Lyon, chez Guyot, et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Récréations morales de l'Enfance, ou Entretiens de plusieurs Enfans avec leur Père sur ce qui fait le fond de l'éducation de la jeunesse; par M. H. Le Maire (1).

On a publié depuis plusieurs années un assez grand nombre d'ouvrages de la même nature et dans le même but. Ces ouvrages en général sont rédigés avec beaucoup de précipitation, et annoncent peu de choix et de goût; ce ne sont pour la plupart que des compilations exécutées par des écrivains médiocres et pressés. Nous n'osons dire que les *Récréations morales de l'Enfance* soient tout-à-fait dans cette catégorie; cependant nous ne pouvons pas non plus les louer comme un bon ouvrage. On en jugera par l'analyse que nous allons en faire.

M. Le Maire a entrepris de donner à des enfans, dans une suite d'entretiens, des notions générales sur le système du monde, sur l'histoire naturelle, sur la géographie, etc. *Son livre*, dit-il, *ne pourra qu'être profitable du côté de la morale; la religion y tient la place qu'elle doit occuper dans chaque ouvrage d'éducation, et tout s'y rapporte à elle. Dieu est le principe universel; il importe que l'esprit de l'homme se plie de bonne heure à cette idée, et qu'avant de scruter le mécanisme de l'univers, il sache, par exemple, de quel acte religieux la création de cet univers a été l'effet.* Ainsi parle l'auteur dans sa *Préface;* mais il s'en faut beaucoup que la religion tienne dans son livre la place qu'elle doit occuper dans l'éducation. Dans le Ier. vo-

(1) 2 vol. in-12; prix, brochés, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Belin-Mandar, rue Hautefeuille.

lume, je trouve deux pages sur la création, et ensuite il n'y est plus question de la religion. L'auteur passe en revue les animaux qui vivent dans l'eau et dans l'air; il parle de la navigation, de l'électricité, des astres, de différens phénomènes. Tout cela pouvoit offrir, au moins de temps en temps, le sujet de quelques réflexions relatives à la religion. M. Le Maire ne paroît pas y avoir songé. Une seule fois dans ce Ier. volume, à l'occasion des montagnes, il parle des religieux du grand Saint-Bernard, et de leurs soins pour secourir les voyageurs.

Mais ce qui est plus singulier et souverainement déplacé dans ce même volume, est un long extrait du système de Buffon sur la formation du globe. D'abord cet extrait est beaucoup trop scientifique pour des enfans; ensuite il tend à leur donner des idées fausses. M. Le Maire ignore-t-il donc que les physiciens et les géologues se moquent du système de Buffon, et ne le regardent que comme un jeu d'esprit? M. Cuvier, qui n'est pas suspect, convient que *personne ne peut plus soutenir* la théorie de Buffon, et M. le Maire se donne la peine d'expliquer fort longuement à des enfans cette théorie abandonnée. Il leur donne comme des faits et des monumens incontestables toutes les conjectures et les hypothèses souvent ridicules de Buffon, et il rapporte sérieusement les calculs du naturaliste sur l'incandescence et le refroidissement de la terre, calculs d'où il résulte qu'elle n'auroit été habitable qu'au bout de trente-sept mille ans. Il cite même les interprétations forcées que Buffon donne en cet endroit au récit de la Genèse, et que l'auteur paroît adopter en toute confiance. Tout cet extrait de Buffon a plus de 100 pages; une si longue citation est commode pour un éditeur qui trouve ainsi la besogne toute faite; mais elle annonce bien peu de jugement et de sagacité.

Le IIe. volume traite de beaucoup d'objets, du volcan, de la géographie, des quadrupèdes, des amphibies, des insectes, des végétaux, des minéraux, etc. L'auteur ne trouve jamais à cet égard le moyen d'amener aucune réflexion religieuse; il donne un petit abrégé de l'Histoire sainte jusqu'à J. C. Je n'ai rien à dire de cet abrégé, sinon qu'il est froid et court. L'auteur n'a pas jugé à propos de parler du christianisme, de son établissement, des miracles qui l'ont accompagné, des vertus qu'il a fait éclore. Au lieu de ces détails, M. Le Maire remplit son volume d'extraits de Buffon; les notions physiques tiennent une grande place dans ces *Récréations morales*, encore y en a-t-il qui conviennent assez peu à *l'enfance*; par exemple, la comparaison de l'histoire naturelle d'Amérique avec celle de l'ancien monde, et les recherches sur le miroir d'Archimède. Ces deux citations sont fort longues et peu amusantes pour des enfans, surtout pour ceux auxquels l'auteur les destinoit.

Je suis fâché de ne pouvoir dire plus de bien de cet ouvrage; mais en conscience je ne crois pas que M. Le Maire ait rendu par là service à la jeunesse. Je suis bien sûr qu'il ne la rendra, par ses entretiens, ni morale, ni chrétienne, et je crains même qu'il ne lui donne en physique que des connoissances incomplètes, des idées fausses et des aperçus sans liaison, sans intérêt et sans ensemble. Il a déjà publié, à ce qu'il paroît, plusieurs compilations semblables, et voilà que l'on m'en apporte une nouvelle de sa façon, qui, sous un titre imposant, ne semble pas devoir faire plus de fortune. J'en parlerai quelque jour.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le *Diario* rend compte en ces termes de l'accident du souverain Pontife :

« S. S. éprouva, sur la fin du mois de novembre, une de

ces pertes hémorrhoïdales auxquelles elle est sujette depuis plusieurs années. L'abondance de l'évacuation n'empêcha pas le saint Père de s'occuper des affaires de l'Eglise; mais la foiblesse du corps et la contention de l'esprit provoquèrent une crise dans la nuit du 23 au 24 : le Pape fut saisi de la fièvre et d'un commencement d'enflure. Sa piété lui fit demander le Viatique, qui lui fut administré par M. le cardinal Galeffi, qui se trouvoit dans les appartemens du Pontife. Les médecins firent appliquer les synapismes et un vésicatoire à la nuque, et ces excitans remirent en circulation les humeurs, qui s'étoient jetées sur la poitrine. La fièvre cessa, et l'enflure diminua considérablement. S. S. a recommencé à s'occuper d'affaires. Il ne lui reste que de la foiblesse, dont on peut espérer qu'une nourriture journalière le délivrera »

— Les cérémonies des fêtes ont été célébrées dans la chapelle Pauline, au Quirinal. M. le cardinal Pacca a officié à la messe de minuit, et M. le cardinal della Somaglia à celle du jour. Celui-ci a donné la communion aux cardinaux diacres, aux magistrats romains, et à plusieurs personnes de distinction. Les jours de saint Etienne et de saint Jean, la messe a été célébrée par MM. les cardinaux Turiozzi et Zurla.

— M. le cardinal Dominique Spinucci, archevêque de Bénevent, y est mort le 21 décembre. Il étoit né à Fermo le 2 mars 1739, avoit été évêque de Macerata, puis transféré à Bénevent en 1796. Pie VII le nomma cardinal le 8 mars 1816. S. Em. n'avoit pu se rendre au dernier conclave. C'est le premier cardinal mort sous le Pape actuel.

Paris. Le 6 de ce mois, jour de l'Epiphanie, on a célébré, dans l'église des Missions-Etrangères, la fête patronale des missions. M. l'archevêque de Paris a officié pontificalement, et M. l'abbé Lambert a prononcé le discours, et a annoncé le départ de quatre missionnaires. Ces jeunes ecclésiastiques qui ont embrassé cette vocation courageuse, sont MM. Bouchot, du diocèse de Bayonne; Masson, de celui de Nanci; Regeran, du Mans; et Voisin, de Chambéri. Dimanche dernier, 11 du mois, a eu lieu, dans la chapelle des Missions, la cérémonie qui précède le départ des missionnaires. Conformément à ces paroles de l'Apôtre, *Quàm speciosi pedes evangelisantium pacem, evangelisantium bona!* il est d'usage que l'on baise les pieds des nouveaux apôtres. M. l'abbé Busson, un des directeurs de la maison, adressa en cette occasion, aux mission-

naires, un petit discours, où il les félicita de leur vocation, et excita encore leur courage par de touchantes exhortations. Nous citerons la fin de son discours :

« Partez donc, apôtres de la foi; allez *combattre les combats du Seigneur;* allez mettre en fuite les princes des ténèbres, et briser le sceptre de l'enfer. Portez aux hommes de bonne volonté la nouvelle du salut, la paix, la consolation et le bonheur. Presque stériles jusqu'à présent, ces terres à votre aspect deviendront plus fécondes; elles n'attendent, pour produire, que vos sueurs, vos larmes, et peut-être, hélas! votre sang.

» Quel mot terrible je viens de prononcer! Jamais, Messieurs, cette cérémonie ne se renouvelle sans exciter dans nos cœurs une émotion vive et profonde. La nature et la foi se réunissent alors pour les affecter, chacune à sa manière, de sentimens divers. Mais dans une circonstance où la grâce montre toute la force de son pouvoir, il faut que la nature se taise; des hommes apostoliques ne sauroient goûter que le langage de l'héroïsme chrétien.

» Je le dirai donc, Messieurs, dans ces champs que l'Eglise vous confie croissent encore les palmes du martyre. Destinés à les cultiver, l'êtes-vous aussi à les cueillir? Grand Dieu! quels vœux devons-nous former? Accomplissez, Seigneur, vos adorables volontés, glorifiez votre saint nom, protégez et sauvez vos serviteurs, et au moment où, nous prosternant devant ces pieds évangéliques, nous leur donnons un baiser de respect et d'amour, répandez sur nous les bénédictions qu'ils vont porter à des pays étrangers ».

Ensuite les trois nouveaux évêques qui se trouvent en ce moment aux Missions, et dont deux vont être sacrés, MM. les évêques de Châlons, de Saint-Diez et de Quimper, vinrent humblement baiser les pieds des quatre missionnaires, qui s'étoient placés sur les dégrés de l'autel. Ils les embrassèrent ensuite, et se recommandèrent à leurs prières. Après eux, M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire du diocèse; M. Langlois, supérieur du séminaire; les autres ecclésiastiques attachés à la maison, et enfin les laïcs présens, vinrent également baiser les pieds des jeunes apôtres. Le lendemain 12, les quatre missionnaires sont partis pour Brest, où ils vont s'embarquer sur la frégate *la Thétis,* qui, sous la conduite du capitaine Bougainville, fils du célèbre voyageur, doit bientôt faire voile pour l'Orient. Les missionnaires sont destinés pour la Cochinchine, le Tong-king, Siam et le Su-tchuen, à moins que des circonstances imprévues ne changent cette première destination.

— Le dimanche 18, on célébrera, dans l'église Saint-

Roch, la fête solennelle du Triomphe de la foi. M. l'abbé Jalabert, archidiacre et premier grand-vicaire, officiera au nom de M. l'archevêque. A une heure, sermon par M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers.

— La société de la Providence a, le 12 de ce mois, assisté à la messe qu'elle a fait célébrer ce jour à Saint-Roch, et pendant laquelle les jeunes aveugles ont fait preuve de leurs talens pour l'exécution de plusieurs morceaux de musique; et, après avoir entendu le sermon sur la vertu, prononcé par M. l'abbé Lambert, dont l'éloquence a fait la plus grande impression sur son auditoire, la société s'est réunie dans la salle de M. le curé de Saint-Roch. L'assemblée a cru ne pouvoir mieux reconnoître les bienfaits signalés de la divine Providence pour le succès de nos armes, et les bontés de la famille royale et de nos Princes pour cette association charitable, qu'en adoptant unanimement la proposition faite par l'administration d'une distribution de secours à des veuves de militaires, et en se chargeant des frais de l'éducation du fils d'un officier couvert de plusieurs blessures, et n'ayant qu'une très-modique pension; et de la fille d'un officier espagnol, aujourd'hui au service de France, où il a donné, dans les cent jours, des preuves de son dévoûment à l'auguste maison de Bourbon.

— Lors de la formation du chapitre de la cathédrale de Blois, M. l'évêque n'ayant point nommé M. l'abbé de Grandmaison membre de ce corps, celui-ci lui adressa un Mémoire justificatif de sa conduite, et le fit même imprimer à Paris. Le Mémoire fut mis en vente, et annoncé dans plusieurs journaux; on y trouva des choses, les unes singulières, les autres répréhensibles, et M. l'évêque exigea en conséquence de l'auteur un désaveu et une rétractation qui fussent aussi publics que le Mémoire. M. l'abbé de Grandmaison déféra au vœu de son évêque, et lui adressa la lettre suivante :

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du courant; animé du désir de vous satisfaire, soutenu par la consolation que j'éprouve à vous exprimer franchement les sentimens de mon cœur, j'ai l'honneur de protester à votre grandeur que j'ai toujours été, et que je suis encore, sans haine contre ceux dont je me suis plains, quelque sensible que j'aie été à ce que j'ai cru qu'ils avoient pu vous dire de moi, et que j'éprouverois même du plaisir à leur être utile. Si j'ai eu assez de piété et de force, Monseigneur, pour pardonner sur le champ de bataille à mes assas-

sins, à ceux de mes amis; si j'ai été assez généreux pour leur conserver la vie, au péril même de celle qu'ils vouloient m'arracher, vous pouvez être bien persuadé, Monseigneur, que mon cœur n'a été si fortement ému que par la vive sensibilité qui m'est naturelle, et qu'au fond il n'a pas plus éprouvé le sentiment de la haine dans cette dernière circonstance que dans toutes les précédentes.

» Je reconnois bien volontiers, Monseigneur, qu'entraîné par cet excès de sensibilité, je me suis exprimé d'une manière incorrecte et répréhensible dans quelques endroits de ma lettre justificative, mais que jamais mon intention n'a été de porter la moindre atteinte au respect que je dois à notre divin Sauveur, aux saints conciles, aux saints canons, ainsi qu'aux vérités de la foi catholique dont je fais profession, pour laquelle j'ai versé mon sang, et suis encore prêt à le verser, moyennant la grâce de Dieu. Je déclare donc que je réprouve tout ce que vous avez jugé condamnable, et qui m'a été suggéré par la vivacité de ma douleur. Je proteste également, Monseigneur, que mon intention n'a jamais été de m'écarter du respect que je dois à votre grandeur, et que je me plairai toujours à avoir pour elle, et que, si vous croyez que cela me soit arrivé, je vous prie de me le pardonner.

» J'ai l'honneur de vous déclarer encore que je suis fâché du scandale qui est résulté de la publicité que j'ai cru devoir donner à ma justification; que telle n'a pas été mon intention. Cet aveu loyal et désintéressé, loin de m'être pénible, sera toujours pour moi un vrai motif de consolation, parce que j'espère qu'il opérera le bien que je me propose, et que votre grandeur attend.

» Pour vous prouver enfin, Monseigneur, de plus en plus ma sincérité, je consens que votre grandeur donne à cette lettre autant de publicité que sa religion le jugera convenable. Mais en même temps, Monseigneur, j'ai l'honneur de vous supplier de peser mûrement, dans votre sagesse, s'il n'en résulteroit pas plus de mal que de bien; c'est du moins la crainte que j'en ai, et qui ne m'est inspirée que par mon amour sincère pour la paix, et mon vif désir d'éviter de nouveaux scandales. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de votre grandeur, Monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur, l'abbé DE GRANDMAISON. Blois, 22 décembre 1823 ».

— L'établissement de missionnaires du diocèse de Bayeux se consolide peu à peu. Ils sont en ce moment à la Délivrande, où ils doivent se fixer. Ils y ont élu un supérieur entre eux, et ils forment une communauté, peu nombreuse à la vérité, mais pleine de zèle et de ferveur. On y a mis en vigueur un réglement propre à maintenir parmi les missionnaires l'esprit de simplicité, d'obéissance et de détachement qui rend les associations de ce genre aussi durables qu'utiles. Les missionnaires ont donné, cet hiver, une mission à Coulibeuf. Ils y ont d'abord éprouvé de grandes difficultés; mais à

la fin les consolations ont succédé aux contrariétés : deux congrégations, l'une d'hommes, l'autre de femmes, ont été établies, et contribueront à perpétuer les fruits des instructions. La plantation de la croix s'est faite avec de grands témoignages d'un zèle extraordinaire. Les missionnaires doivent commencer, avant le Carême, une mission à Douvres, et une à Verson après Pâque.

— M. l'abbé Balteaux, missionnaire du diocèse de Reims, s'étant rendu, après la mission de Séry, dont nous avons parlé, dans la paroisse de Sécheval, département des Ardennes, au lieu de s'y reposer de ses travaux, y ouvrit une retraite le troisième dimanche de l'Avent. Ses instructions furent suivies avec tant d'assiduité et de zèle par les habitans, qu'ils interrompirent leurs travaux journaliers; les boutiques et les ateliers étoient déserts, et l'église étoit constamment remplie. Le zélé missionnaire ne quittoit la chaire que pour entrer au confessionnal. Les jours et les nuits furent consacrés à entendre ceux qui se pressoient autour du tribunal; et à la communion générale, qui eut lieu le jour de Noël, à la messe de minuit, célébrée par le missionnaire, il ne manqua que les personnes que le temps n'avoit pas permis au missionnaire de préparer.

— La paroisse de Gisay-la-Coudre, arrondissement de Bernay, diocèse d'Evreux, avoit été le théâtre pendant plusieurs mois de scènes scandaleuses, où la religion et ses ministres étoient insultés; tantôt la nuit, tantôt au sortir de l'église, des gens apostés avoient troublé le repos et l'ordre public par des cris tumultueux et des procédés grossiers. On réclama l'intervention de l'autorité locale qui prétendit qu'il n'y avoit pas de délit. Les agitateurs n'en devinrent que plus insolens, et ces scènes fâcheuses durant depuis trois mois, on porta des plaintes au tribunal de Bernay et on cita les coupables en police correctionnelle. Ils ont été condamnés solidairement par jugement du 10 juillet dernier en 150 fr. de dommages et intérêts envers le sieur Cadot, habitant de Gisay; en 50 fr. envers le gouvernement, aux frais de la procédure, à un emprisonnement plus ou moins long, et en sept ans de surveillance sous la haute police. Ils sont au nombre de huit, la plupart ouvriers; dans le nombre sont deux femmes et un enfant qu'on avoit apparemment ameutés. Ce jugement a mis fin à des troubles qui faisoient gémir les plus honnêtes gens;

et a été une réparation éclatante des injures faites à la religion.

— On nous a envoyé du Canada une Notice sur l'abbé de Calonne, frère du ministre, qui s'étoit retiré dans ce pays, et qui y est mort l'année dernière. Cette Notice est trop édifiante pour que nous n'en donnions pas un extrait. L'abbé de Calonne étoit né en 1742, à Douai, où son père étoit premier président du parlement. Il eut pour frère Charles-Alexandre de Calonne, maître des requêtes, intendant de Metz et de Lille, puis contrôleur-général des finances en 1783. Ce n'est point ici le lieu de parler de ce ministre, connu par son esprit et ses talens, mais aussi par sa légèreté et sa prodigalité. L'abbé de Calonne resta toujours fort uni avec son aîné, mais on ne voit pas qu'il en ait profité pour se procurer des places et des honneurs. Il fut fait chanoine, vicaire-général et official de Cambrai, sous M. de Choiseul, archevêque de ce siége, et conserva ces titres sous MM. de Fleury et de Rohan, qui occupèrent successivement le même siége. En 1782, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Pierre, de Melun. Retiré en pays étranger pendant la révolution, il suivit son frère dans ses voyages, et le seconda dans ses efforts pour la cause royale. Il rédigea pendant quelque temps à Londres un journal intitulé *le Courier de l'Europe*. Son activité et sa présence d'esprit furent plus d'une fois utiles au ministre. Celui-ci s'étant enfin retiré du tourbillon des affaires, l'abbé de Calonne renonça aussi à la politique. Le bruit de sa mort se répandit, et, dans la *Biographie universelle*, il est dit qu'il mourut à Londres en 1799 (1). Le fait est que cette année-là même l'abbé de Calonne quitta l'Angleterre et se rendit dans l'île Saint-Jean, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Il paroît qu'il y avoit obtenu une concession de terres pour deux de ses neveux, fils du ministre. L'établissement ne réussit point; mais l'abbé de Calonne se consacra à des soins plus relevés et plus dignes de son caractère. Ayant pris des pouvoirs de l'évêque de Québec, dont cette île relevoit, il y exerça le ministère pendant près de cinq ans, sut se faire goûter par son zèle et ses prédications, et dissipa bien des préjugés parmi les protestans. Sa vie austère les étonnoit, en même temps qu'ils étoient char-

(1) Cette erreur a été rectifiée dans la *Biographie des Vivans*, imprimée aussi chez M. Michaud.

més de ses manières simples et franches. M. Denaut, évêque de Québec, étant allé faire sa visite pastorale dans l'église Saint-Jean, apprécia le mérite de l'abbé de Calonne, et lui offrit une place dans le Canada. Des affaires de famille, qui rappelèrent l'abbé de Calonne en Angleterre, mirent d'abord quelque obstacle à ce projet. Ce voyage fut plus long qu'il ne l'avoit prévu, et, parti en 1804, il n'arriva à Québec qu'en 1807. M. Denaut étoit mort; mais M. Plessis, évêque actuel de Québec, accueillit l'abbé de Calonne, et le nomma aumônier des Ursulines, aux Trois-Rivières, en le chargeant en même temps de desservir la Pointe-du-Lac, paroisse distante de trois lieues. Ces fonctions pénibles n'effrayèrent point le courageux vieillard. Tous les dimanches, après avoir dit la messe et prêché dans son couvent, il se rendoit à la Pointe-du-Lac, y chantoit la messe, prêchoit, et prenoit à peine quelque nourriture avant de faire le catéchisme et d'entendre les confessions. Deux fois par an il donnoit une retraite aux écoliers du petit séminaire de Nicolet, à trois lieues de la ville des Trois-Rivières. Il fut appelé plusieurs fois à Québec, pour y prêcher la neuvaine de saint François-Xavier. Aux Trois-Rivières, outre ses religieuses, il dirigeoit un assez grand nombre de personnes. Au milieu de ses travaux et de ses prédications, il observoit un jeûne rigoureux, et n'accordoit rien à la nature. Ses entretiens rouloient presque toujours sur des sujets de piété. Bon, affable, enjoué, il cachoit, par des expressions pleines d'humilité, les saillies que lui arrachoit la vivacité de son tempérament. S'il parloit de sa vie passée, c'étoit pour en déplorer ce qu'il appeloit l'inutilité. L'affoiblissement de la vieillesse ne lui fit rien changer à son régime, et son extrême sobriété le préserva même de maladies auxquelles il avoit été sujet. Il couchoit sur une simple paillasse, et menoit une vie dure. Sa vue s'affoiblit peu à peu, et ne lui permit plus de dire son Bréviaire; il célébroit la messe *de Beatâ*. Enfin, une défaillance fâcheuse lui annonça le terme de sa carrière. Il s'y prépara par les sentimens de la plus vive piété. Il mourut le 16 octobre, au matin. Ses obsèques furent célébrées, le 18, par un grand concours, et des protestans même voulurent y assister. M. l'abbé Raimbaut, Français, curé de Nicolet et supérieur du séminaire, prononça l'oraison funèbre du défunt, qui étoit son ami, et dont il avoit apprécié les heureuses qualités. Cet éloge simple et touchant

fut entendu avec intérêt. La mort de l'abbé de Calonne a été une perte pour une ville et une communauté auxquelles son ministère étoit précieux ; il est surtout regretté de cinq prêtres, ses compatriotes, dont il étoit le conseil et l'ami. Nous avons cité, dans notre numéro 651, une lettre que nous écrivit, en 1820, l'abbé de Calonne, sur l'ostensoir donné par Fénélon à son église métropolitaine. Il y certifioit la vérité de ce fait, et assuroit avoir vu et porté l'ostensoir.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Par ordonnance du 14 janvier 1824, M. le prince de Léon, aide-de-camp de Mgr. le duc de Bordeaux, a été nommé colonel des hussards de la garde, en remplacement de M. le comte de Castellane, qui entre dans le cadre de disponibilité des maréchaux de camp. Par ordonnance du même jour, M. le marquis de La Fare, colonel attaché à S. Exc. le ministre de la guerre, est nommé maréchal de camp.

— M. le comte de Brusseul, chef d'escadron des hussards de la garde royale, est nommé lieutenant-colonel des chasseurs des Vosges.

— Par ordonnance royale, M. Edmond Morel est nommé directeur des monnoies à La Rochelle, en remplacement de M. Samuel Bernard, démissionnaire.

— Par ordonnance du Roi, à la date du 30 décembre dernier, MM. Drouot, juge suppléant au tribunal de première instance de Nanci; Jean-Nicolas Beaupré et Joseph-Etienne de Ravinel, avocats, sont nommés juges auditeurs dans le ressort de la cour royale séant à Nanci, et, par arrêté de Mgr. le garde des sceaux, ils sont attachés au tribunal de première instance de la même ville jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

— M. le colonel de Valory, commandant la force publique, et grand-prévôt du quatrième corps de l'armée d'Espagne, et M. le baron de Roquefort, ont été autorisés par S. A. R. le Prince généralissime à accepter et à porter la croix d'or de la deuxième classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, qui leur a été conférée par S. M. C.

— Le 6e. régiment d'infanterie légère, venant de l'armée d'Espagne, a fait son entrée, le 15, à Paris. M. le comte de Wall, maréchal de camp, commandant la place de Paris, accompagné de MM. les officiers de son état-major, est allé au-devant de ce régiment, qui sera caserné à la Nouvelle-France.

— L'ancien roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, a succombé à sa longue maladie. Victor-Emmanuel étoit né le 24 juillet 1759; il porta d'abord le titre de *duc d'Aoste*, jusqu'en 1802, époque à laquelle il devint roi de Sardaigne, par l'abdication de son frère, Charles-

Emmanuel. Ce prince jouissoit paisiblement de l'amour de son peuple quand arriva l'insurrection du Piémont; Victor-Emmanuel, plutôt que de sanctionner la constitution que les rebelles vouloient lui imposer, abdiqua la couronne, et transmit tous ses droits à son frère, Charles-Félix, aujourd'hui régnant. Le roi Victor-Emmanuel étoit beau-frère de Louis XVIII et de S. A. R. MONSIEUR, et oncle de Mgr. le duc d'Angoulême.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'argent à MM. Labesque, docteur-médecin à Agen; Despeyroux, chirurgien à Marmande; Lolmède, officier de santé à Tournon, et à M. Laroche, maire de Castelcuiller, arrondissement d'Agen, en récompense du zèle avec lequel ils ont propagé la vaccine dans le cours de 1821. S. Exc. le ministre a adressé directement à ces messieurs une lettre pour leur annoncer l'envoi flatteur qui leur étoit fait.

— S. A. S. le prince de Carignan, accompagné de M. le duc Matthieu de Montmorency, de M. l'ambassadeur de Sardaigne et de deux aides-de-camps, s'est transporté, le 14, dans la maison de détention de Saint-Lazare. S. A. S. a écouté avec plaisir les détails que lui a donnés M. Bonneau, inspecteur des prisons, qui a conduit le prince dans toutes les parties de cette vaste et belle maison.

— Quatre compagnies du 3e. régiment du génie, revenant d'Espagne, et se rendant à leur garnison d'Arras, firent halte, le mardi 13, à la porte Maillot, dans leur route de Versailles à Saint-Denis. S. A. R. le Prince généralissime se rendit au bois de Boulogne, et passa en revue ces quatre compagnies, parlant à tous les officiers, à tous les sous-officiers, et à presque tous les soldats. S. A. R. reconnut, dans la compagnie qui étoit devant Cadix, quelques-uns de ceux dont elle a partagé les dangers et encouragé les travaux; le Prince leur parla avec tant de bonté, qu'il laissa tous les cœurs pénétrés d'émotion et de reconnoissance.

— M. le marquis de Châteaugiron, président d'une des sections du collége électoral de Paris, a donné sa démission.

— La cour royale de Nîmes a mis en accusation Roque et douze autres individus, prévenus de crimes et délits contre la sûreté intérieure de l'Etat, de rébellion contre la gendarmerie, et de tentatives de meurtre contre les gendarmes agissant dans l'exercice de leurs fonctions.

— La cour d'assises de Paris s'est occupée, le 13, d'une accusation de complot contre la sûreté de l'Etat, dirigée contre sept individus; savoir, Jean S. Sauquaire-Souligné; Gaspard Lavocat, ancien officier, condamné comme complice de la conspiration du 19 août; Charles Coudert, ancien officier d'équitation à Saumur; Jacques Mathieu, sous-officier de hussards à l'école de Saumur, tous deux condamnés pour non-révélation dans la conspiration de Saumur; Théophile Balland, étudiant en droit; François Chauvet, teinturier à Saumur; Caroline-Julie Monceau, femme Chauvet. Tous sont absens, à l'exception de la femme Chauvet.

Sauquaire-Souligné a déjà été poursuivi, en 1821, pour proposition non-agréée de complot contre l'Etat; il fut acquitté, et ne pro-

fits de son élargissement que pour conspirer de nouveau. Aux approches de la guerre d'Espagne, Sauquaire, en correspondance avec les révolutionnaires espagnols, les radicaux d'Angleterre et les Français condamnés pour complot, réfugiés à Londres, écrivoit de l'hôtel de son ami intime, M. d'Oliveira, alors ambassadeur des cortès de Portugal, à un nommé Bowring, qui étoit à Londres l'agent de toutes les intrigues. Des écrits de la main de Sauquaire, saisis au Hâvre sur M. d'Oliveira, au moment où il s'embarquoit pour Lisbonne, contiennent la preuve évidente des menées de Sauquaire; il s'y peint occupé à préparer des enrôlemens, des souscriptions, et y accumule les invectives, les calomnies, les injures infâmes, tant contre les Bourbons en général que contre les membres de la famille royale; on y lit aussi les dissertations les plus injurieuses sur les préparatifs de la France contre l'Espagne.

A la fin de 1822, Sauquaire se rendit à Lisbonne, et de là il appela à lui les Français réfugiés en Angleterre; ses coaccusés, attentifs à sa voix, furent le rejoindre: c'est ce qui résulte de plusieurs lettres par eux écrites, soit de Lisbonne, de Gibraltar ou de la Corogne.

La femme Chauvet, qui servoit sciemment d'émissaire, fut arrêtée, apportant de Londres, où elle avoit été, sans passe-port, joindre son mari, vingt-quatre lettres décachetées, dont plusieurs disoient que la femme Chauvet étoit chargée de donner verbalement des détails aux renseignemens écrits. Une de ces lettres, d'un nommé Philips, étoit adressée au général de La Fayette.

Cinq témoins, portés sur la liste, n'ont point répondu à l'appel fait par un des huissiers; ce sont MM. de La Fayette père et fils, Paulin, Vieux-Lamarine et Paquin. La cour s'est retirée pour en délibérer; un quart-d'heure après, elle est rentrée, et a prononcé un arrêt par lequel, faisant droit aux réquisitions de M. l'avocat-général, elle a condamné les cinq témoins absens à 100 fr. d'amende, et au paiement de tous les frais nécessités par la remise de l'affaire; a renvoyé la cause à la première session de février, et enjoint en outre au ministère public de contraindre ces témoins, même par corps, à venir déposer.

— Le 4 décembre dernier, le tribunal de première instance de Lavaur a, sur les conclusions de M. Vocquier, substitut près ce tribunal, condamné le nommé Antoine Delga, de Moussières, à 3000 fr. d'amende et six mois d'emprisonnement, comme convaincu de s'être livré à l'usure.

— Sur de nombreuses demandes que M. le comte de Breteuil, préfet de la Gironde, a adressées à l'autorité supérieure, et les démarches actives de la chambre de commerce de Bordeaux, le gouvernement s'est décidé à accorder des fonds pour creuser et rectifier le lit de la rivière, et disposer les cales de manière à rendre plus faciles l'embarquement et le débarquement des marchandises dans le port de Bordeaux.

— M. Dumas, proviseur du collége royal de Charlemagne, a versé au bureau de charité du 9e. arrondissement, au nom des élèves, des

professeurs et des fonctionnaires de ce collége, une somme de 794 fr. 75 cent. pour le soulagement des pauvres.

— Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, il a été commis un vol à l'église de Brienne, sans aucune effraction extérieure, mais avec effraction intérieure. Les vases sacrés ont été enlevés avec d'autres objets, ainsi que des nappes garnissant les autels, et autres linges.

— Les journaux publient un décret du roi d'Espagne, du mois de décembre dernier; S. M. y ordonne que dans tous ses domaines d'Amérique il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces au Tout-Puissant, pour le bienfait que sa miséricorde a accordé à la nation, en préservant, au milieu de tant de périls, le roi et sa famille. Ferdinand abolit à jamais la constitution politique de la monarchie espagnole; les domaines d'Amérique seront gouvernés à l'avenir conformément aux lois et ordonnances antérieures au 7 mars 1820. S. M. ordonne enfin que les communautés supprimées rentreront dans leurs couvens, et seront réintégrées dans tous leurs biens, sans en excepter ceux qui auroient été aliénés, n'importe à quel titre.

— Quatre étudians du Gymnase, faisant partie d'une bande de brigands, ont été arrêtés, le 22 du mois de décembre, dans les environs de Ratisbonne (Allemagne), et traduits devant le tribunal d'instruction criminelle. Il a été saisi avec ces individus des papiers très-importans. On a déjà procédé à une enquête, dont les résultats ne tarderont pas à être connus. On a fait aussi à Eluangen d'autres arrestations qui amèneront sans doute des découvertes importantes.

M. l'abbé Lachèvre vient de faire paroître un Tableau sous le titre de *Chronographie*. Ce Tableau contient un cycle dominical de quatre cents ans, qui rend le Calendrier ecclésiastique perpétuel. Il y a cycle dominical toutes les fois que les sept lettres se trouvent répétées exactement un certain nombre de fois dans un nombre d'années sans fraction. Ainsi, les Russes ont le cycle solaire dominical de vingt-huit ans, parce que vingt-huit ans donnant toujours sept bissextiles, donnent constamment trente-cinq lettres dominicales. Mais depuis la réforme du calendrier par Grégoire XIII, le cycle solaire n'existe plus proprement pour la France, qui suit cette réforme, puisque vingt-huit années ne donnent plus constamment sept bissextiles.

La nouvelle *Chronographie* rend le Calendrier ecclésiastique perpétuel; on y voit les quatre cents années de 1814 à 2214 distribuées en sept colonnes, dont chacune renferme une dominicale. Ces quatre cents années sont simultanément divisées en soixante-onze lignes horizontales, dont chacune occupe les sept lettres; c'est un cycle de quatre cents ans.

Notre auteur fait commencer son cycle en 1814, par des raisons qu'il est aisé d'apprécier. On peut commencer le cycle à l'année que l'on veut. En le commençant en 1814, les années 2214 et 2614 seront semblables, de même qu'en le commençant en 1582, les années 1982, 2382, 2782 seront semblables.

Au moyen du Tableau, chaque ecclésiastique pourra avoir un Calendrier chronologique perpétuel. Ce Tableau peut servir de Calendrier de cabinet, et exercera, si l'on veut, la mémoire des enfans. On en apprendra aisément l'usage. Le prix est de 2 fr. 50 c. chez Pichard, et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Lyonnel, ou *la Provence au 13ᵉ. siècle*, roman historique (1).

Quoique j'aie personnellement peu d'expérience et de goût pour apprécier les romans, cependant je dois dire que celui-ci m'a paru, au premier abord, se distinguer par une couleur toute particulière. Le début a quelque chose d'imposant. Saint Louis, arrivant de la Terre-Sainte, débarque à Hyères avec Marguerite de Provence et les principaux croisés. Son cortége, ses entretiens, la joie qu'on a de le revoir, son pélerinage à Sainte-Baume, les prédictions d'un vieil ermite, tout cela a un caractère grave et religieux digne du saint roi.

Le reste n'est sûrement pas dans le même genre que ce début. Toutefois l'auteur a recueilli précieusement les souvenirs et les traditions de son pays; il fait aimer ces temps où tant de simplicité se mêloit aux sentimens les plus honorables; il rappelle les noms des anciennes familles et l'origine des monumens, et mêle, aux anecdotes du vieux temps, la description de cette riante contrée chantée par les troubadours. Il a étudié ceux-ci, et les met souvent en action; il imite même leur style dans des romances qui offrent du naturel et de la grâce.

Un tel ouvrage ne sembloit pas devoir être un livre d'éru-

---

(1) 5 vol. in-12. Chez Blaise.

dition ; cependant l'auteur a fait beaucoup de recherches, et il cite un grand nombre d'auteurs qu'il a consultés. Il rapporte des anecdotes locales sur les mœurs du temps ; il présente des notices intéressantes sur différens personnages ; enfin, il montre la Provence, et surtout la noblesse de ce pays, sous le jour le plus favorable, et fait aimer un siècle trop souvent mal apprécié par les modernes.

Il règne dans l'ouvrage une teinte religieuse et morale qui ne brille pas toujours dans les romans : cependant j'avouerai que, pour mon compte, je ne saurois goûter certains détails et certaines aventures qui n'étoient point nécessaires dans le plan de l'auteur, et qui me paroissent refroidir l'intérêt des tableaux et le mérite des descriptions. Bien des gens regarderont peut-être un tel jugement comme une hérésie en littérature : j'y persisterai cependant, en reconnoissant, si on veut, que j'ai peut-être apporté quelque sévérité dans cette appréciation sur un genre tout-à-fait éloigné de mes habitudes et de mes goûts.

M. Le Clere, imprimeur de ce journal, auquel S. S. le pape Pie VII avoit accordé le titre de son imprimeur, ayant fait présenter une supplique au nouveau pontife Léon XII, pour en obtenir la même faveur, S. S. a chargé Mgr. Sala de lui marquer qu'elle consentoit qu'il continuât à prendre le titre de son imprimeur. La lettre du prélat est datée de Rome, le 20 octobre, et conçue dans des termes pleins de bienveillance pour M. Le Clere.

M. B., curé dans le diocèse de Montpellier, nous envoie une inscription pour mettre au bas de la statue de Mgr. le duc de Berri. Je suppose, dit-il, que cette statue est pédestre, et représente le Prince dans l'attitude d'un homme qui vient de recevoir le coup mortel. Il propose donc cette inscription : *Non omnis moriar* ; elle est courte, ajoute-t-il, mais elle exprime assez bien, ce semble, et les consolations que le Prince puise dans la religion, et l'espérance de laisser un héritier de son nom. M. B. se félicite de pouvoir payer cet hommage à la mémoire d'un prince généreux.

Nous avons reçu plusieurs pièces de vers en l'honneur de Mgr. le duc d'Angoulême, et pour célébrer la délivrance de l'Espagne. Ces pièces, les unes en vers français, les autres en vers latins, paroissoient inspirées par les plus louables sentimens, et quelques-unes annonçoient un talent véritable. Nous n'avons pu néanmoins, vu les bornes étroites de notre journal, leur donner une place que réclament les divers objets qui entrent dans notre plan. Nous regrettons surtout de n'avoir pu citer une pièce de vers latine qui nous venoit des Pays-Bas ; cet hommage d'un étranger étoit plus remarquable par cela même.

[library stamp]

AU RÉDACTEUR.

Sur l'influence des livres philosophiques.

La question de l'influence des écrits philosophiques a donné lieu à un sophisme très-dangereux, et par l'erreur qu'il essaie d'accréditer, et par l'adresse avec laquelle elle est défendue. J'ai cru pouvoir hasarder quelques réflexions sur un sujet aussi grave; peut-être ne les jugerez-vous pas sans importance.

Il y a quelque temps, un journal, d'ailleurs estimable, a proposé, d'abord sous la forme du doute, et résolu ensuite négativement, cette question : « Est-il dangereux pour l'ordre social de permettre la réimpression des Œuvres de Diderot en particulier, et en général des œuvres qu'on nomme si mal à propos philosophiques » ?

L'auteur de la question n'hésite point à répondre qu'il n'y a aucun danger dans cette sorte d'écrits. Plus l'assertion est nouvelle et hardie, plus il étoit besoin de l'établir sur de bonnes preuves.

« On a cru, dit-il, et l'on croit encore les écrits philosophiques dangereux pour la morale et la stabilité des gouvernemens, parce qu'on regarde la philosophie comme une doctrine ». C'est déjà une fausse supposition, qui doit nécessairement conduire à un faux raisonnement. *La philosophie n'est pas une doctrine,* nous le savions déjà; tous ceux qui l'ont combattue n'ont cessé de nous le dire. Ce n'est donc pas parce qu'on la regarde comme une doctrine qu'on la croyoit dangereuse. On la croyoit telle, et on la croit telle encore, parce qu'elle est l'absence de toute doctrine.

Ce n'est pas par les opinions qu'elle affirme, c'est par les dogmes qu'elle nie, c'est par le doute qu'elle conduit à l'erreur. Il est vrai, comme le dit M. Z., qu'elle n'a aucune *idée précise, n'indique aucune croyance, aucun précepte, aucune opinion.* C'est là son caractère; mais qu'on essaie de tracer celui de l'erreur; il sera impossible de dessiner d'autres traits.

« Il y a, dit Pascal, un grand nombre de vérités de foi et de raison qui subsistent dans un ordre admirable; la source de toutes les hérésies est l'exclusion de quelques-unes de ces vérités ».

L'hérétique ne s'écarte donc de la vérité qu'en niant quelque dogme de foi; le déiste, en niant tout le christianisme; l'athée, en niant tout rapport entre Dieu et l'homme, et par conséquent tout principe de vérité, puisque hors de Dieu il ne peut y avoir rien de certain. Ce qu'on est convenu d'appeler philosophie est un assemblage incohérent d'opinions contradictoires, mais qui, n'étant liées à aucun système de religion, n'étant professées par aucune société, subissent autant de formes qu'il y a d'individus qui s'en déclarent les partisans.

M. Z. observe avec raison que le catholicisme seul a *une doctrine parfaitement coordonnée, basée sur des principes invariables, la même pour tous les peuples qui la connoissent.* Voudroit-il en conclure que la philosophie, ou les écrits qui la propagent, ne sont pas dangereux? Mais alors il faudra dire aussi que l'erreur n'est jamais dangereuse; car jamais l'erreur *n'a une doctrine parfaitement coordonnée, des principes invariables. La perpétuité et l'universalité* sont le caractère propre et inimitable de la vérité. Il faudra donner un démenti à l'histoire; car elle atteste cette fatale influence que M. Z. essaie de contester. Après les victoires remportées sur les Perses, la Grèce, devenue riche et voluptueuse, se précipita dans l'épicuréisme. Cette philosophie impie et flatteuse fut reçue d'autant plus avidement des Grecs, qu'elle étoit toute faite pour leurs mœurs amollies et pour leurs passions, déjà impatientes du joug et de la contrainte; à son tour, elle donna de nouvelles forces aux passions en s'unissant à elles, et accrut leur licence au-delà de toutes les bornes. Témoin de cette révolution, l'historien Polybe l'attribue formellement à l'influence qu'eurent sur les mœurs les infâmes doctrines répandues par la secte épicurienne. Cette même contagion, portée à Rome avec les richesses et le luxe de l'Asie, y produisit les mêmes ravages, et c'est un philosophe qui en fait la remarque. « Je crois, dit Montesquieu, que la secte d'Epicure contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains ».

S'il faut des idées fixes pour subjuguer l'esprit de l'homme, comment expliquer le protestantisme? Il a produit une foule

de sectes, chacune armée d'un symbole opposé, et à l'Eglise mère; et aux partis révoltés contr'elle. Dira-t-on qu'il a été sans influence? Qu'on ouvre l'histoire du 16e. siècle, et qu'on prononce! Comment d'ailleurs une secte qui introduisoit des altérations sans nombre dans le dogme et dans la morale, qui détruisoit le principe conservateur de l'autorité, et bouleversoit la hiérarchie entière de l'Eglise, auroit-elle été sans influence sur l'ordre public et la tranquillité des Etats? Il est aujourd'hui plus clair que le jour que la réforme religieuse a été la vraie cause de la philosophie du 18e. siècle, et qu'elle a servi en outre de type à la réforme politique. Les protestans ont renversé l'autorité de l'Eglise; les philosophes et les révolutionnaires ont voulu détruire toute espèce d'autorité. Les uns et les autres ont appelé du nom de tyrannie le gouvernement légitime, la licence du nom de liberté; ils ont armé, les uns les fidèles contre l'Eglise; les autres, les sujets contre le monarque. Voilà ce qu'au besoin l'Europe entière pourroit attester. Seroit-il vrai, comme le soutient M. Z., qu'il n'y auroit eu entre les protestans et les catholiques d'autre sujet de division que *quelques subtilités théologiques?* Assurément on ne peut traiter avec plus de légèreté des erreurs aussi graves que celles qui sapent par le fondement la constitution même de l'Eglise. Pour ne pas parler ici des erreurs sur la liberté, sur l'efficace des sacremens, sur le purgatoire, etc., une erreur qui attribue à chaque individu le droit d'interpréter la règle de sa foi et des mœurs est évidemment destructive de toute religion.

M. Z. veut absoudre la philosophie d'un reproche bien grave, celui d'avoir causé la révolution française. *Elle n'y a été*, dit-il, *que pour sa part.* Singulière justification! depuis quand un conjuré a-t-il été blanchi par les tribunaux pour n'avoir été *que pour sa part* dans la conjuration? D'ailleurs, rien de plus foible que cette frivole excuse. Il est vrai qu'il y a eu des causes accessoires de la révolution; désordre des finances, foiblesse de l'autorité, relâchement des mœurs, ambition de quelques hommes, résistance déplacée de quelques autres, ces circonstances, et mille autres encore, ont pu faciliter la crise, en accélérer le moment; mais ils n'en sont pas la vraie, la principale cause. Quelque confiance que m'inspire M. Z., j'avoue que, sur le fait qu'il conteste, j'en croirai plus volontiers les auteurs de la révolution que ceux qui,

comme lui, y sont heureusement étrangers. Ils ne pouvoient méconnoître la cause de leurs affreux succès; ils étoient habiles au moins à détruire; ils avoient pour le mal un instinct qu'on pourroit appeler surnaturel. Eh bien! ces hommes habiles ont fait honneur à la philosophie de leurs déplorables triomphes; ils en ont couronné les plus célèbres adeptes. C'est au milieu du chant des hymnes faits pour éterniser leur gloire que la religion et la monarchie ont été renversées, et que la couronne civique a été placée sur la tête de leurs destructeurs; la Providence le permettant ainsi, afin que leurs principes fussent connus et détestés, et que leur nom reçût la plus honteuse flétrissure de la main même de leurs adorateurs.

M. Z., pour prouver que la corruption peut devancer quelquefois la philosophie, cite l'époque de la régence. Il y a une double erreur dans l'usage qu'il prétend faire de l'état de la société après la mort de Louis XIV. D'abord, il est faux qu'à cette époque il n'y eut pas des philosophes et des écrits philosophiques. Bayle, Spinosa, Bolingbroke, avoient déjà enfanté leurs ténébreux systèmes; Bossuet et Leibnitz ont connu les philosophes. On a cent fois cité un passage très-remarquable de ce dernier; il y peint l'esprit philosophique, et en prédit jusqu'aux dernières conséquences. « On a droit, dit ce célèbre Allemand, de prendre des précautions contre les mauvaises doctrines...... Je sais que d'excellens hommes soutiennent que ces opinions ont bien moins d'influence dans la pratique qu'on ne pense, et je sais aussi qu'il y a des personnes d'un excellent naturel à qui ces opinions ne feront jamais rien faire d'indigne d'elles......... Mais, s'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront capables, pour leur plaisir, de bouleverser le monde, et de mettre le feu aux quatre coins de la terre, et j'en ai connus de cette trempe que la mort a heureusement enlevés. Je trouve même que des opinions approchantes s'insinuent dans le grand monde, et disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée ». A l'époque où Leibnitz écrivoit, la philosophie ne faisoit que *s'insinuer dans le grand monde*. Et, quelques années après, on vit ceux qui appartenoient à cette classe de la société s'avilir par tous les genres d'excès. Plus de dévoûment, plus de vigueur dans les caractères; le beau, le sublime furent remplacés par tous les défauts du bel esprit; à la dignité des mœurs succéda une légèreté moqueuse qui rit

de tout, même de la vertu. Les turpitudes du libertinage firent disparoître jusqu'aux bienséances sociales; le siècle de Louis XIV ne fut plus reconnoissable au milieu des orgies de la régence; sous le grand Roi les passions elles-mêmes ne furent pas sans dignité, rien ne fut noble dans ces cercles voluptueux où il n'y avoit d'audace que contre la vertu, d'indifférence que pour la religion et la patrie. Telle fut sur les grands l'influence de la philosophie. Elle n'avoit encore formé des disciples que dans cette classe de la société. Plus tard, elle parle au peuple; elle multiplie ses organes; des ouvrages infectés de ses poisons volent d'une extrémité de l'Europe à l'autre; alors s'opère la révolution générale prédite par Leibnitz. Les auteurs de cette catastrophe invoquent les principes de la philosophie, s'en déclarent les disciples, se placent au rang des hommes célèbres, et seuls dignes de la reconnoissance de la patrie les écrivains philosophes. Que faut-il encore? la révolution nous lègue un héritage funeste; elle a des intérêts, une cause, des défenseurs, on pourroit dire une nation à part. Il y a deux sociétés en Europe, et de ces deux sociétés, l'une ne parle que contre la religion, au nom de la philosophie; l'autre attaque la philosophie, au nom de la religion. Dans cette guerre si acharnée, seroit-il possible que personne ne connût ses véritables ennemis? Voilà où conduiroit le système de M. Z. Pour moi, j'en crois plus volontiers l'autorité de la religion, celle des sages de tous les siècles, et celle de l'expérience, que l'opinion d'un homme d'esprit. Agréez, je vous prie, etc.

D.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife est toujours dans un état de santé qui nuit nécessairement à la marche des affaires : cependant S. S. profite de tous les momens de relâche que lui laisse la maladie pour s'occuper des intérêts de l'Eglise.

— Plusieurs places importantes n'étoient pas occupées; le saint Père a pourvu à quelques-unes : il a nommé M. le cardinal Cavalchini préfet de la signature. La Propagande, par ses rapports avec les différens pays, réclamoit pour préfet un cardinal savant, laborieux et zélé; toutefois, comme cette congrégation compte plusieurs cardinaux distingués, le saint

Père a cru pouvoir ajourner la nomination, et, pressé par son affection pour sa capitale, il a donné la place de vicaire de Rome à M. le cardinal Zurla, qui unit, aux vertus du cloître, la connoissance des hommes et des affaires.

— Le dernier jour de l'année, les cardinaux sont allés assister au *Te Deum* annuel dans l'église de Jésus, pour rendre grâces à Dieu des bienfaits reçus dans le cours de l'année qui finit.

— Le cardinal Dominique Spinucci, qui vient de mourir, étoit d'une famille ancienne et alliée à la maison royale de Saxe. Elle possède le fief de Molanow, qui lui vient du célèbre Jean Sobieski, roi de Pologne. Dominique Spinucci fut d'abord chanoine, archidiacre et grand-vicaire de Fermo. Pie VI le nomma évêque de Targa *in part.*, puis, en 1777, évêque de Macerata et Tolentino, et, en même temps, administrateur des églises de Lorette et de Recanati. Il le transféra à Bénevent en 1796. Ce cardinal s'étoit fait aimer par ses excellentes qualités, et l'homme privé et le pontife étoient en lui également recommandables.

PARIS. Il y a eu deux sacres d'évêques dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé. M. l'archevêque de Paris a sacré, dans l'église Saint-Séverin, M. Jacquemin, évêque de Saint-Diez. Le prélat consécrateur étoit assisté de M. l'archevêque d'Arles et de M. l'évêque de Soissons. Au séminaire, M. l'évêque d'Hermopolis, assisté de M. l'évêque d'Evreux et de M. l'évêque de Cybistra, a sacré MM. les évêques de Strasbourg, de Châlons et de Perpignan. Nous avions annoncé que les bulles de ce dernier avoient souffert quelque difficulté au conseil d'Etat, et en effet elles n'ont été remises au prélat que le samedi au soir. Mais enfin, on a jugé sagement que, pour une erreur dans la rédaction, il ne convenoit pas de reculer encore le rétablissement d'une église qui est en suspens depuis si long-temps. Dimanche prochain, M. l'archevêque de Paris sacrera deux autres évêques institués en novembre dernier; savoir, M. d'Orset, évêque de Langres, et M. de La Châtre, évêque d'Iméria *in partibus*.

— Des bruits alarmans ont circulé sur le nombre et la gravité des maladies dans le séminaire de Saint-Sulpice. Il est très-vrai qu'il y a eu un moment dans cette maison un assez grand nombre de malades; mais peu l'étoient très-sérieusement; deux ont succombé, l'un au séminaire même, l'autre

après s'être retiré chez ses parens Un est encore assez grièvement malade. Les autres sont rétablis ou du moins sont beaucoup mieux, et les indispositions que peuvent éprouver encore quelques jeunes gens ne sont pas d'une nature inquiétante. Dès l'origine, des médecins avoient été appelés, et on avoit pris toutes les précautions qu'exigeoient la prudence. Tous ceux qui ont souhaité se faire traiter chez leurs parens ont obtenu de sortir. Nous croyons devoir donner ces détails, parce que tout récemment on répandoit encore à cet égard des bruits fâcheux. Si on exagéroit le mal à Paris, à plus forte raison pourroit-on dans les provinces croire le danger plus grand qu'il ne l'est, et il importe pour la tranquillité des familles de faire connoître le véritable état des choses.

— La Charte dit que tous *les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions*, et on en use aujourd'hui largement. Chaque écrivain dans son cabinet se fait juge du gouvernement; il réforme l'Etat, blâme l'autorité, attaque ses actes, jette du ridicule sur ses mesures, demande de nouvelles lois et critique les anciennes. On sait jusqu'à point est portée la licence, et elle est le plus souvent impunie. Les journaux, qui exercent une si grande influence, jouissent de la liberté la plus entière; on les voit chaque matin échauffer les esprits par des déclamations pleines de hauteur, par des plaintes, des censures, des provocations contre le ministère; on les a vus dans la dernière campagne faire hautement des vœux pour les ennemis de l'Etat. Aujourd'hui ils sèment l'alarme, et accusent le gouvernement d'opprimer la liberté, et de s'entendre avec l'aristocratie contre les droits et les intérêts du peuple. Cependant on ne sévit point contre eux, et on les laisse tranquillement exalter les passions et jeter des semences de mécontentement et de troubles. D'un autre côté, voilà qu'un cardinal, un archevêque annonce quelques mesures qu'il croit devoir réclamer pour le bien de la religion; il s'exprime de la manière la plus respectueuse pour l'autorité, il loue la conduite du ministère; il met, dit-il, *toute confiance dans un gouvernement sage, religieux et ferme*; il ne craint pas *de porter ses demandes au pied du trône*; il *sollicite d'un digne fils de saint Louis* des améliorations importantes pour la religion. Assurément un tel langage n'est pas d'un homme qui brave l'autorité, il n'annonce pas des vues hostiles et des intentions frondeuses, et quand on le con-

pare avec le ton insultant et amer des journaux et des pamphlets, on est tout étonné que la modération de l'un ait paru avoir besoin d'être réprimée, tandis que la licence des autres reste impunie. Mais, dit-on, les évêques ne doivent point publier par la voie d'une Pastorale les changemens qu'ils croient devoir réclamer; et pourquoi ce qui est permis aux autres seroit-il interdit aux prélats? Quoi! un évêque ne pourra faire, avec la réserve et la mesure convenables, ce que nous voyons tant d'écrivains faire avec audace et emportement! Il lui sera défendu de parler des améliorations qu'il *sollicite* de la piété du Roi, des demandes qu'il veut *porter au pied du trône;* et, dans le même moment, les faiseurs de pamphlets pourront hardiment provoquer le renversement de nos institutions et le mépris des actes de l'administration! Nous objectera-t-on qu'un évêque est un homme public, dont les paroles ont plus d'autorité, et doivent être pesées avec plus de réserve? Je le veux; mais qu'a-t-on à lui dire, s'il observe cette réserve, et s'il concilie la dignité du pontife avec le ton respectueux d'un sujet fidèle? D'après la Charte, le droit de publier ses opinions est égal pour tous, et s'il y a quelque abus, on le trouvera dans ces journaux et ces brochures que chaque matin voit éclore, et où une opposition audacieuse attaque le gouvernement avec violence et amertume. *Les journaux ont dans l'état actuel de la société une influence fort étendue; ils se répandent dans tout le royaume, ils s'adressent à tous les lecteurs, tandis que la Lettre pastorale d'un évêque est bornée à son diocèse.* Les écarts d'un journaliste devroient donc appeler plus de sévérité, et au contraire les lois leur promettent plus d'indulgence! Les pairs, les députés peuvent, non-seulement à la tribune, mais dans des écrits publics, exprimer leurs vœux sur la marche du gouvernement et sur les changemens à faire aux lois; et non-seulement ils expriment leurs vœux, ils blâment encore tout ce qui se fait, ils attaquent les ministres du Roi, ils censurent, ils condamnent sans aucun ménagement tout le système politique, et on ne croit pas pouvoir leur interdire l'abus même de leur prérogative; ils sont, dit-on, les interprètes et les organes des besoins et des intérêts du peuple, et on respecte leur caractère et leur mission. Mais le caractère et la mission d'un évêque ne sont-ils pas dignes aussi de quelques égards? et un prélat qui ne censure pas, mais qui *demande;* qui n'attaque

point, mais qui *sollicite,* et qui, au lieu de railleries, d'injures et de menaces, n'emploie que les formules les plus respectueuses et les plus soumises, sera censé avoir *abusé* de son ministère! Quelle législation est donc la nôtre, et par quel étrange renversement d'idées puniroit-on celui qui émet un vœu modeste, qui attend un bienfait de l'autorité, et qui le réclame d'une voix suppliante, tandis que celui qui critique avec aigreur, et qui a recours tour à tour au persifflage, à l'invective et à l'insulte, peut tous les matins recommencer son persifflage, ses invectives et ses insultes? On ne sait comment caractériser une contradiction si palpable et un *abus* si manifeste.

— Il y a des gens difficiles à contenter, qui blâment tout ce qui se fait autour d'eux. Le *Constitutionnel* a attaqué la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Toulouse, et puis il a attaqué l'ordonnance qui la supprime, et puis il a attaqué les critiques qu'on a faites de cette ordonnance; dimanche dernier, il s'est élevé contre tout le clergé, et s'est amusé à rapporter un assez grand nombre d'arrêts du parlement qui décrétoient des ecclésiastiques et condamnoient au feu des Mandemens des évêques. Il auroit pu encore multiplier ces exemples, et, en fouillant dans des temps de troubles, il auroit trouvé de tristes traces des erreurs d'un corps qui n'inquiéta pas moins souvent le gouvernement que le clergé. Tant d'arrêts rendus en faveur de la ligue, ceux rendus sous la fronde, ne sont pas des monumens de la sagesse et de la modération du parlement; mais sa conduite sous Louis XV, son opposition persévérante, sa résistance aux édits, aux ordres réitérés du prince, aux lettres de jussion, son refus de rendre la justice, ses prétentions à se mêler des affaires d'Etat, sont des évènemens aussi notoires que voisins de nous; ils ont fait assez d'éclat pendant le dernier siècle, et ont été une source de troubles et de divisions dans le royaume. Les arrêts cités par le journaliste prouvent donc bien plus l'esprit d'indépendance du parlement que celui du clergé. Je suis peu étonné que le *Constitutionnel* caresse la mémoire d'un corps qui avoit levé l'étendard d'une opposition déclarée, et qui a secondé par ses imprudences les moteurs de révolutions. Les gens de parti sourient à ces erreurs de la magistrature, et trouvent dans une lutte prolongée pendant cinquante ans une image qui leur plaît et des exemples dont ils s'autorisent;

mais les plus sages parmi les enfans même et les héritiers des magistrats de ce temps-là conviennent des torts de leurs pères, et voient où ces torts nous ont conduits. Assurément c'étoit une singulière manière de faire respecter la religion que de brûler les Mandemens des évêques et de recourir au ministère des huissiers pour faire porter les sacremens aux malades; de tels souvenirs sont déplorables, et ont mérité de servir de modèles à des violences plus odieuses encore. Tant d'arrêts de bannissement rendus contre de pauvres prêtres, qui n'avoient d'autre tort que de suivre les règles de l'Eglise et les ordres de leurs supérieurs dans la hiérarchie, ont frayé la voie à une proscription générale. Ceux qui ont poursuivi et avili le clergé ont encouragé ceux qui l'ont dépouillé et déporté. Les éloges que le *Constitutionnel* donne aux arrêts du parlement sont donc dignes de l'apologiste de toutes les révolutions, et ne peuvent pas plus flétrir le clergé qu'ils ne justifient un corps entraîné par ses préjugés dans une fausse route, et victime lui-même de ses écarts.

— Le diocèse d'Aire possède enfin l'évêque qu'on y désiroit. L'entrée de M. de Trévern dans sa ville épiscopale y a excité une joie générale. Les autorités et la garde nationale n'ont pas montré moins d'empressement que le clergé pour recevoir le prélat. Tous à l'envi sont allés au-devant de lui sur la route de Bordeaux. Le commandant de la garde nationale, le maire, le provicaire-général l'ont harangué tour à tour. Etant arrivé dans la ville, M. l'évêque est descendu à son logement provisoire, et s'est de suite rendu à l'église cathédrale, accompagné d'un nombreux clergé. Cette ancienne basilique, veuve depuis long-temps de ses pontifes, a paru consolée par la présence de leur successeur. Après avoir fait sa prière, le prélat est monté en chaire, et a pour la première fois adressé la parole à son peuple qui l'écoutoit avec une religieuse attention. M. de Trévern paroît se proposer de distribuer lui-même à son troupeau le pain de la parole sainte; car il est encore monté en chaire le jour de la Circoncision. Il a voulu aussi que les pauvres se ressentissent de son arrivée, et il a fait distribuer 200 fr. pour eux dans chacune des villes d'Aire, de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever, de Dax et du Saint Esprit. M. de Trévern a publié en même temps une Lettre pastorale, datée de Paris le 6 octobre, et qui est digne d'un prelat distingué par ses talens et ses connoissances.

La manière dont il parle de son clergé, les paroles qu'il adresse aux habitans de l'ancien diocèse d'Ax, ce qu'il dit aux protestans, tout cela fait honneur à la sagesse du respectable évêque. Nous citerons quelques passages de cet écrit tout-à-fait pastoral :

« Et comment encore ne sentirions-nous pas notre courage s'accroître au milieu des difficultés, quand nous considérons le vénérable presbytère qui nous est échu en partage ? Oui, nos chers coopérateurs, sans être connu de vous, nous connoissons tout ce que vous méritez d'estime et d'attachement : nous savons que les ennemis de l'Eglise vous ont trouvés fidèles à ses lois, que ni les caresses, ni les menaces, ni les plus terribles épreuves n'ont point ébranlé vos principes; nous savons les généreux sacrifices que vous fîtes alors à la religion; que les uns, obligés de s'expatrier pour épargner des crimes à leurs aveugles concitoyens, allèrent porter l'édification chez l'étranger, pendant que d'autres entretinrent secrètement le feu sacré dans les familles chrétiennes, au risque continuel de payer de leur tête le plus noble dévoûment au saint ministère. Nous savons que vous joignez l'instruction à la piété, et que votre conduite journalière est une leçon vivante pour vos paroissiens. Vous suppléerez auprès d'eux à tout ce qui nous manque; vous serez nos interprètes par vos discours, notre appui par vos succès, notre édification par vos exemples; vous serez la gloire et la couronne de notre épiscopat....

» Salut et bénédiction, antique et vénérable église d'Ax! Erigée dans la même province, fertilisée par les eaux du même fleuve, et par le sang du glorieux martyr Vincent, votre commun apôtre; fondée à une époque semblable, vous avez eu le pas sur l'église d'Aire dans vos assemblées métropolitaines : avec elle vous avez traversé une longue suite de siècles. Vous avez éprouvé les mêmes vicissitudes du temps, soutenu les mêmes orages, triomphé des mêmes écueils, goûté les mêmes avantages des années pacifiques; vous vous êtes prêté un appui mutuel, et vous avez également conservé le dépôt sacré de la foi. Vous avez persévéré dans une union réciproque tant que vous avez subsisté sous une juridiction distincte et séparée. Maintenant, réunie sous la même, vous ne voudrez pas sans doute changer de sentimens; vous ne vous offenserez pas d'une prérogative que vous partagerez, nous l'espérons, quelque jour avec elle. Vous n'envierez pas aujourd'hui la préférence à celle qui se rend la justice de penser qu'elle ne la doit qu'à la privation des ressources dont vous jouissez, et vous ne regarderez pas en rivale celle qui aimera toujours à vous regarder en sœur ».

Après de touchans conseils à ses diocésains, M. l'évêque d'Aire parle des merveilles de cette année, et finit par des vœux pour le Roi. Il réclame les prières de son troupeau, et continue les pouvoirs jusqu'à nouvel ordre.

— L'enseignement des premières vérités de la foi a toujours

été regardé comme le plus important objet de la sollicitude des pasteurs. Ils y pourvoient principalement par les catéchismes, qui contiennent ce qu'il y a de plus important à connoître dans la religion, et que les pasteurs inférieurs expliquent et mettent à la portée de la jeunesse par des réflexions familières et des instructions simples et claires. M. l'évêque de Bayonne, en arrivant dans un diocèse composé de plusieurs anciens diocèses, a senti la nécessité d'avoir un catéchisme unique, et où les mêmes vérités fussent présentées dans le même ordre et les mêmes termes; afin d'éviter la confusion qu'une rédaction différente peut mettre dans les esprits. Dans le nouveau catéchisme, le prélat a cru devoir développer un peu plus la doctrine chrétienne qu'elle ne l'étoit dans l'ancien. Il y a d'ailleurs deux catéchismes, l'un pour un âge moins avancé, l'autre pour l'âge plus capable de réflexions. Il y a aussi un catéchisme particulier pour la confirmation. Enfin, M. l'évêque y a joint les prières du matin et du soir, et l'indication des passages de l'Ecriture qui peuvent servir aux catéchistes pour les explications qu'ils ont à donner. Le tout est précédé d'un mandement du 3 septembre dernier, par lequel M. l'évêque prescrit l'usage exclusif de ce catéchisme dans tout son diocèse. Il ne nous appartient pas de parler de l'orthodoxie d'un catéchisme publié par un évêque, et par un évêque si distingué par ses connoissances et son zèle; mais nous pouvons rendre témoignage à la clarté de la rédaction, à l'ordre des matières, et à la simplicité qui est l'attribut de ces sortes d'ouvrages.

— Une mission qui vient d'avoir lieu à Lons-le-Saulnier a eu les résultats les plus heureux. M. l'abbé Guyon a opéré un ébranlement général dans la ville. Des hommes qui depuis long-temps négligeoient leurs devoirs de religion ont enfin cédé à la grâce et ont eu recours au sacrement de la réconciliation. Les exercices ont été suivis avec assiduité, et des marques éclatantes de repentir et de changement de vie ont édifié toute la ville. Le 27 décembre il y eut une première communion générale de femmes, où 2000 personnes approchèrent de la sainte table. Le 4 janvier, environ 1500 hommes présentèrent un spectacle aussi édifiant. La ville paroissoit toute changée; on ne s'y entretenoit plus que de sujets de piété, et des sentimens d'union, de concorde et de charité avoient remplacé les dissensions et les haines.

— Un vénérable ecclésiastique du diocèse de Sens, M. Caminot, chanoine honoraire, dont la fortune très-modique est presque entièrement consacrée à de bonnes œuvres, vient de doter, du fruit de ses économies, l'établissement des Sœurs de la Providence du Mont-Saint-Sulpice, d'une somme de 2000 fr., pour les aider à acheter une maison.

— Il a paru à Orléans une *Notice historique et biographique*, ou *Eloge de M. de Varicourt*, évêque d'Orléans, mort le 9 novembre 1822. Cet Eloge, qui a été lu dans une séance de l'Académie d'Orléans, le 29 août dernier, est de M. Boscheron-Desportes, ancien président de la cour royale, et qui a aussi des titres acquis comme littérateur. M. Desportes y retrace la vie simple, mais pleine, le caractère aimable, la loyauté et la piété du prélat. Interprète fidèle des sentimens de tout le diocèse, il exprime les regrets qu'a laissés une administration si courte. A son éloge sont jointes des notes qui achèvent de faire connoître M. de Varicourt, et qui justifient le respect que le clergé et les fidèles portent à sa mémoire.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame, en l'absence de Mme. la duchesse de Berri, a présidé, le 15, au pavillon Marsan, l'association des Orphelines qui sont sous la protection de S. A. R. Mademoiselle. Les enfans des personnes les plus distinguées de la cour sont venus apporter le fruit de leurs travaux, tels que dessins, broderies, etc., et le prix de tous ces objets est destiné au soulagement, à l'entretien et à l'instruction des jeunes orphelines. Les enfans qui ont présenté les objets les mieux confectionnés ont reçu des prix de la main de S. A. R. Madame.

— S. A. R. Madame a accordé un secours de 200 fr. aux pauvres incendiés du village de Colombey-lès-Choiseul, arrondissement de Langres.

— S. A. R. Monsieur, dont la bienfaisance a été invoquée en faveur d'un malheureux boucher de la ville de Foix, ruiné par un incendie, a fait parvenir une somme de 200 fr. à M. le préfet de l'Arriége, pour être remise à la victime de ce désastre.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à la demande de M. le préfet des Landes, a souscrit pour une somme de 500 fr. pour le monument qu'on doit élever au Mont-de-Marsan à la mémoire de saint Vincent de Paul.

— S. A. R. le Prince généralissime a nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, M. le capitaine Romphleur, commandant les mineurs du 1er. régiment du génie, qui ont combattu au Trocadéro, et dont plusieurs braves ont été décorés par S. A. R. sur les lieux mêmes où ces intrépides soldats ont fait leurs preuves.

— S. A. R. le prince généralissime a autorisé M. le comte d'Ecquevilly, lieutenant-colonel, et M. le vicomte de La Bonère, capitaine au corps royal d'état-major, aides-de-camp de S. Exc. M. le maréchal de Lauriston, à porter la croix d'or de chevalier de 2e. et 1re. classes de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand; et M. le maréchal de camp baron Achard, la plaque de 3e. classe du même ordre, qui lui a été accordée par S. M. C. en récompense de ses services dans le 4e. corps de l'armée des Pyrénées.

— Sur la demande formée par toutes les chambres de commerce et tous les tribunaux de commerce de l'ancienne province de Normandie, réunis à la Faculté de droit et au recteur de l'Académie de Caen, S. M., par ordonnance du 10 décembre, a créé dans la Faculté de droit de Caen une chaire destinée à l'enseignement spécial du *droit commercial*. M. le grand-maître de l'Université de France, chargé, par l'article 2 de l'ordonnance, de nommer, *pour la première fois*, le professeur de cette chaire, a nommé M. Joyaud, avocat à la cour royale, membre du conseil municipal et administrateur du bureau de charité de la ville de Caen.

— D'après la délégation qu'il avoit reçue à cet effet du maréchal duc de Tarente, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, M. le baron des Genettes, commandeur de cet ordre, a reçu chevalier M. Jauffret, médecin des armées.

— M. Duboulet de La Boissière, lieutenant-colonel dans le 18e. léger, est nommé lieutenant-colonel dans le 2e. régiment de la garde, en remplacement de M. de Roncy, nommé colonel dans la ligne. M. de La Boissière est remplacé par M. Hemberger.

— M. le colonel de La Fare, directeur du bureau particulier du ministre de la guerre, est promu au grade de maréchal de camp. M. de La Tour-du-Pin, premier aide-de-camp de Son Excellence, et M. de Saillaux, officier d'ordonnance, sont promus à celui de lieutenans-colonels dans le corps royal d'état-major. Ces trois officiers étoient employés en Catalogne auprès de M. le baron de Damas, et rendirent de signalés services dans la brillante affaire de Llers.

— MM. de Bellegarde et Liret, lieutenans d'état-major, cités après la brillante affaire de Llado et Llers, ont été nommés, le premier, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et le second, capitaine.

— Le dimanche 18 janvier, M. le maréchal comte Molitor a reçu du Roi le bâton de maréchal de France, et prêté serment entre les mains de S. M.

— S. M. le roi de Prusse vient d'envoyer l'ordre de l'Aigle-Noir à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême et à M. le vicomte de Châteaubriand.

— Le commandeur de Brito, chargé d'affaires du Portugal, vient de remettre à M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, le grand cordon de l'ordre du Christ, que S. M. le roi D. Juan VI a envoyé à S. Exc.

— M. le lieutenant-général comte Loverdo est arrivé à Paris.

— Par décision de S. Exc. le ministre de la guerre, les troupes et

détachemens, qui seront en route pour se rendre à leur destination, et qui n'y seroient pas rendus avant le 21 janvier, devront s'arrêter le 20 au soir, pour séjourner dans le même lieu le lendemain 21, jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Par suite de ces dispositions, il est expressément ordonné aux corps et détachemens de toute arme d'assister, en grande tenue et sous les armes, à la cérémonie funèbre qui aura lieu ledit jour dans toutes les communes du royaume.

— Les journaux publient la convention conclue entre l'ambassadeur de S. M. T. C. et le ministre d'Etat de S. M. catholique, relativement aux prises maritimes faites dans le cours de l'année 1823. Lorsque les ratifications de cet acte auront été échangées par les deux puissances contractantes, une ordonnance du Roi publiera officiellement cette convention, conformément à l'usage.

— M. Pâris, curé du Hâvre, a écrit aux journaux, à l'occasion d'un article qui le concerne, ainsi qu'un de ses vicaires, inséré dans le *Journal du Commerce*, du 14 de ce mois. M. Pâris proteste que dans cette longue et virulente diatribe il n'y a pas un mot de vrai.

— M. le baron de Warenghien, ancien premier président de la cour royale de Douai, a terminé sa carrière dans cette ville, à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans.

— M. le baron de Rothschild a envoyé au curé et au maire de Boulogne, près Paris, la somme de 500 fr. pour être distribuée aux indigens de cette commune, où il est propriétaire.

— La compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, pour Paris, a fait remettre aux bureaux de charité une quantité considérable de cotrets, pour être distribués aux pauvres, dans ce moment où la saison devient si rigoureuse. Le 12e. arrondissement en a reçu huit mille pour sa part.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à quatre mois de prison et 16 fr. d'amende le nommé Antoine Fleuret, convaincu d'avoir tenu des propos séditieux. Fleuret avoit déjà subi une première condamnation pour un délit de même nature.

— Le roi d'Espagne a nommé gouverneur militaire de Madrid le lieutenant-général Quesada, dont la fidélité et la bravoure sont bien connues.

— La reddition de Cadix est sue à la Havane. On y paroît résolu à rester fidèle à Ferdinand VII.

— L'*Association constitutionnelle*, instituée à Londres pour poursuivre les écrits contraires à la constitution, à la religion et aux bonnes mœurs, a fait condamner par la cour du banc du roi, et par un jury spécial, « comme libelle diffamatoire contre Georges III et outrageant pour le roi régnant, le petit poème de lord Byron : *la Vision du Jugement* ». L'auteur a pour but de flétrir la mémoire de Georges III, de plaisanter indignement sur l'affoiblissement des facultés d'un monarque vénérable par son âge et sa bonté, se moquer de sa cécité, de tourner en ridicule jusqu'à ses vertus, et de le peindre comme un tyran. Le ton général du poème est en outre d'une impiété révoltante; jamais on n'a vu tant de dépravation jointe à tant de sang-froid.

— Il a paru à Vienne un ouvrage que l'*Observateur autrichien* re-

commande fortement; c'est un *Essai sur les moyens de réunir l'église orientale à l'église catholique*, par le D. Schmidt, avec une *Préface* de M. Frédéric Schlegel.

— Un bâtiment anglais venant de Buénos-Ayres, et arrivé à Gibraltar, vers la fin de décembre, y a apporté l'importante nouvelle que les débris des troupes indépendantes, sous les ordres du patriote Santa-Crux, déjà battues par le brave Valdès, ont été entièrement détruits, le 10 août dernier, par les brigadiers royalistes D. Petro Antonio Olancta et D. José Carratala, dans le royaume du Pérou, province d'Arequipa, district de Tarapaca.

— Quelques lettres particulières de Francfort semblent accréditer le bruit, répandu depuis quelque temps, qu'il existe encore, dans diverses parties de l'Allemagne, des sociétés secrètes politiques. Ce qui est certain, c'est qu'on suit, de la part de plusieurs gouvernemens, avec un grand soin, les indices qu'on a eus à cet égard, et que l'on parviendra certainement à découvrir la vérité, et à faire dissoudre ces associations, proscrites par le décret de la diète de 1819.

Calendrier paroissial à l'usage de Paris. In-18; chez Beaucé-Rusand.

Voilà quelques années que ce calendrier paroît dans cette saison. Il indique les offices et les cérémonies dans les différentes paroisses de la capitale, les sermons, confréries, processions, indulgences, etc. Les fidèles sont ainsi au courant des dévotions particulières à chaque église. Cette année on a adopté un nouvel ordre qui a paru plus commode pour le lecteur. Il s'y est glissé néanmoins quelques légères erreurs. Je remarque, par exemple, que la fête du Triomphe de la Croix est indiquée à Saint-Roch pour le mardi 13, tandis qu'elle a été célébrée le dimanche 18. De même le *calendrier* suppose que la fête patronale de Saint-Sulpice a été célébrée dans cette église le second dimanche après l'Epiphanie, tandis qu'elle est renvoyée au dimanche 25. Ces petites inexactitudes ont échappé à l'éditeur au milieu d'une foule d'indications utiles pour les fidèles. Les exercices de Sainte-Geneviève, ceux du Calvaire sont aussi annoncés.

Testament du Roi Louis XVI. — Lettre de Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France, à Mme. Elisabeth. — Déclaration du Roi Louis XIII, pour consacrer son royaume à la sainte Vierge. Trois feuilles in-4°., imprimées en gros caractère, sur papier vélin; prix, 2 fr. et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

*Lettre sur la tolérance de Genève, adressée à M***, membre du conseil souverain, par M. Nachon, curé de Divonne.* Lyon, chez Périsse, 1823, in-8°.

SECOND ARTICLE.

Après avoir montré la différence de conduite de MM. de Genève à l'égard des écrits des catholiques et de ceux des protestans, M. le curé de Divonne fait l'histoire de la tolérance des Génevois, et distingue pour cela quatre époques; la première depuis la réforme jusqu'à la révolution de 1789; la seconde depuis 1789 jusqu'à la réunion à la France, en 1798; la troisième sous l'administration française jusqu'en 1814, et la quatrième depuis cette dernière époque. A toutes ces époques, des faits nombreux attestent quel fut le système constamment suivi par les autorités de Genève envers les catholiques.

La première époque surtout offre un grand nombre d'exemples d'intolérance. Genève régloit alors sur le système exclusif adopté par tous les Etats protestans; sur un de ses monumens elle gravoit une inscription où le Pape étoit nettement appelé l'antechrist, et cette inscription subsistoit encore il y a vingt-cinq ans. Un catholique ne pouvoit dans ce temps se marier à Genève, y acheter une maison, y exercer aucun droit, et un protestant qui se seroit fait catholique auroit perdu son droit de bourgeoisie. On fit mettre en prison, en 1555, des particuliers qui avoient célébré la fête de Noël; il étoit défendu aux orfèvres de vendre des croix et des chapelets, et aux libraires de vendre des Missels et autres livres de la même nature. En 1671, on défendit, sous peine de 10 écus d'amende, de sor-

tir de la ville pour aller voir des processions au grand Sacconex. Les Génevois s'opposèrent long-temps à ce que le résident de France eût une chapelle catholique dans son hôtel, et ils déplorèrent l'établissement de cette chapelle comme une honte et une calamité.

Pendant la seconde époque, qui n'embrasse qu'un intervalle de neuf ans, une assemblée nationale, formée à Genève, proposa, en 1793, de décréter la liberté des cultes; la majorité du conseil-général rejeta cette proposition, et le ministre Mouchon fut chargé de la combattre en chaire. Ce fut à cette occasion qu'il prononça un discours, imprimé depuis, et rempli d'allusions contre l'église catholique, qui y étoit représentée comme *l'ouvrage avilissant de la barbarie et de l'ignorance*, comme un *culte superstitieux et absurde*, comme le fruit *du mensonge et de l'erreur*, etc. L'esprit de mépris, d'aigreur et de haine que respire cette diatribe, dit M. Nachon, révèle tout ce que Calvin a déposé d'intolérance dans le sanctuaire de la vénérable compagnie, et constate la fidélité avec laquelle celle-ci s'applique à entretenir cette espèce de feu sacré.

Depuis la réunion de Genève à la France, l'influence de la vénérable compagnie fut affoiblie, mais le même esprit animoit la masse des Génevois. Sur la fin de 1799, deux prêtres catholiques, ayant entrépris d'établir à Genève un oratoire domestique, furent l'objet de clameurs et de voies de fait qui les obligèrent à changer plusieurs fois de local, et même par intervalles à suspendre toute fonction. Le 1er. juillet 1801, il y eut une émeute contre eux, et il fallut que le préfet, le commandant de la place, et des officiers de gendarmerie et de police se rendissent sur le lieu pour protéger un ecclésiastique menacé par un attroupement considérable. Le gouvernement français ayant exigé que la ville cédât une église pour les catholiques, on eût besoin de dix-huit mois de négociation pour ob-

tenir l'église de Saint-Germain. On refusoit en même temps un cimetière pour les catholiques, et il fallut des ordres réitérés pour triompher à cet égard de la répugnance des Génevois. En 1803, ils empêchèrent les catholiques de célébrer la messe de minuit, et encore aujourd'hui les catholiques de Genève ne peuvent s'unir au reste de la catholicité pour honorer la naissance du Sauveur. En 1810, l'évêque de Chambéri étant venu donner la confirmation à Genève, l'évêque se plaignit à lui de la conversion de Mlle. Grenus, qui, à l'âge de 40 ans, venoit de rentrer dans le sein de l'Eglise, et, l'année suivante, un protestant qui s'étoit fait catholique fut assailli de sollicitations importunes, et privé enfin de ses moyens d'existence par un concert de tous les habitans. En 1813, M. le curé de Genève avoit pris des mesures pour l'établissement de trois Frères des Ecoles chétiennes; il avoit loué une maison pour eux, leur avoit fait un trousseau et assuré une pension. Les Frères étoient arrivés; mais le maire prétendit qu'il ne pouvoit répondre de la tranquillité de la ville, et l'on fut obligé de les renvoyer au bout de quarante-huit heures. Ainsi, dit M. Nachon, la ville qui se regarde comme le foyer des lumières européennes avoit peur de trois pauvres et humbles Frères Ignorantins, qui venoient apprendre aux petits Génevois catholiques à lire, à écrire et à aimer Dieu; elle s'imaginoit déjà voir toutes ses lumières éteintes; le maire redoutoit l'obscurité dont on étoit menacé; il sentoit l'impossibilité de répondre de quelque chose au milieu des ténèbres, et l'on se hâtoit de prévenir un si imminent danger en repoussant les trois Frères avec une philanthropique horreur.

La quatrième époque est celle sur laquelle M. le curé de Divonne insiste davantage; mais nous sommes forcés d'abréger beaucoup les détails curieux qu'il

présente. Depuis que vingt paroisses furent détachées de France et de Savoie pour être réunies au canton de Genève, les catholiques du canton devoient, ce semble, espérer quelques ménagemens; le contraire est arrivé. Quatre pauvres Savoyards, pour avoir voulu faire exécuter, en 1817, les réglemens en usage sur l'interdiction du travail les jours de fêtes, furent arrêtés, jetés dans les prisons, détenus pendant deux mois, jugés au criminel et condamnés aux frais de la procédure, à la dégradation et à la privation des droits de citoyen génevois pendant quatre ans. Les frais s'élevèrent à plus de 250 florins, sans compter la rétribution des avocats et la dépense de la prison; le clergé catholique du canton remboursa le tout aux condamnés. Le 2 janvier 1816, M. Poncet, curé de Saint-Julien, présenta un Mémoire au conseil d'Etat pour lui remontrer la nécessité de supprimer dans les livres élémentaires des protestans des assertions et allusions injurieuses pour les catholiques. Vingt cinq autres curés et prêtres du canton firent des représentations dans le même sens; elles sont restées sans effet. En 1818, on expulsa par voies de fait le curé de Confignon, nommé par l'évêque diocésain. Nous avons parlé ailleurs de la lettre de M. Ferrary, curé du grand Sacconex, et de l'arrêté pris en conséquence par le conseil d'Etat; le clergé catholique montra dans cette circonstance autant de modération que de fermeté. En 1820, deux criminels, étrangers au canton, et prévenus d'assassinat, demandèrent, en prison, un prêtre catholique; le juge leur refusa long-temps cette consolation, et leur envoyoit un laïc protestant; à la fin cependant on permit à un prêtre de les visiter.

Les conséquences de la nouvelle loi sur les mariages ont été l'objet de la lettre de M. le curé d'Avusy. On a réclamé vainement contre les dispositions de cette loi, et contre la dissertation de M. l'avocat Bellot. Les écoles

catholiques du canton sont sous la surveillance d'une commission de onze membres, dont quatre seulement sont catholiliques; les sept autres sont protestans. Aucun prêtre n'est appelé pour l'instruction des enfans des catholiques dans le collége. L'hôpital n'est ouvert qu'aux anciens habitans du canton, et le bureau de bienfaisance n'est composé que de protestans; de sorte que les catholiques n'obtiennent rien dans la répartition des secours publics. Les curés catholiques ont réclamé plusieurs fois contre les exercices militaires fixés à la matinée du dimanche, et qui empêchent les catholiques de satisfaire au précepte de l'Église en ce jour. La constitution génevoise accorde le droit d'élection à tous les ministres protestans, qu'ils paient ou non les contributions; mais les prêtres catholiques qui ne paient pas, ne jouissent pas du même privilége, et une loi formelle a été portée à cet égard. D'après le protocole du congrès de Vienne, les habitans du territoire cédé devoient être pleinement assimilés pour les droits civils et politiques aux anciens Génevois; cependant il existe une extrême disproportion entre le nombre des protestans et celui des catholiques appelés aux places. Ces places sont réparties entre les deux communions dans le rapport de treize protestans pour un catholique, tandis que leur population respective est dans le rapport de vingt-cinq à dix-sept. Comment ne pas croire, dit M. Nachon, qu'il existe deux poids et deux mesures pour les citoyens des deux cultes, et que l'on fait toujours pencher la balance pour les uns au détriment des autres? La présence de quelques catholiques de plus dans les conseils, les commissions et les tribunaux, nuiroit-elle donc au bien de l'Etat, ou plutôt ne contribueroit-elle pas à l'harmonie générale, et ne resserreroit-elle pas les liens entre des frères?

C'est ainsi que M. le curé de Divonne expose l'espèce

de tolérance dont on use à Genève. Sa Lettre dissipera les apparences trompeuses dont se paroient les Genevois. Il parle partout en homme sûr de son fait, et qui connoît le terrain; il cite des actes officiels, des écrits connus, des faits patens, et il est difficile d'échapper à des reproches appuyés de tant de preuves. M. Nachon rapporte encore, en finissant, une anecdote assez piquante; trois voyageurs s'étant trouvés dernièrement dans une voiture publique avec un ministre de Genève, le pressèrent sur la divinité de Jésus-Christ, sans pouvoir obtenir rien de formel, et un d'eux promit de donner 50 louis à l'hôpital de Genève, si on lui rapportoit une profession de foi signée par la vénérable compagnie, et où la divinité de Notre-Seigneur fût énoncée d'une manière non équivoque. Ni l'intérêt de leur réputation, ni l'intérêt de l'hôpital, n'ont pu arracher aux ministres une déclaration si simple, et on peut leur appliquer encore ce que d'Alembert et Rousseau disoient, il y a soixante ans, de leurs devanciers.

Nous recommandons d'autant plus la lecture de cette Lettre, qu'elle est écrite avec autant d'esprit que de modération; qu'elle est pleine de faits, et qu'elle dévoile parfaitement l'esprit qui règne à Genève, ou plutôt l'esprit général du protestantisme; car partout où les protestans dominent, les catholiques éprouvent la même tolérance, et l'Allemagne en offre aujourd'hui de nombreux et tristes exemples.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La santé du saint Père a encore éprouvé un échec, qui est dû à la sensibilité de son cœur. S. S. étoit fort attachée à M. Vincent-Marie Strambi, évêque de Macerata. Ce prélat, qui a été membre de la congrégation des Passionistes, et qui a exercé avec succès le ministère de la prédication, venoit d'être appelé à Rome, et avoit donné la démission de

son siége. On dit que Léon XII lui destinoit la place de son confesseur. Mais M. Strambi a été frappé d'apoplexie, et est mort le 1er. janvier, au moment où il achevoit sa soixante-dix-neuvième année. Cette mort imprévue a beaucoup affecté le Pape, et le chagrin a causé une nouvelle altération dans sa santé; l'insomnie a diminué les forces, et l'enflure s'est augmentée. Toutefois les soins des médecins ont rendu ces symptômes moins fâcheux, l'auguste malade est moins débile, et on espère qu'il pourra être rendu bientôt à ses travaux (1).

Paris. Le douloureux anniversaire du 21 janvier a été célébré dans toutes les églises. Les Princes et Madame se sont rendus à Saint-Denis, suivant l'usage; Madame occupoit sa tribune particulière. Un catafalque avoit été dressé dans la nef. M. le prince de Carignan assistoit à la cérémonie, ainsi que le corps diplomatique, les grands officiers de la maison du Roi et les députations des cours. M. l'évêque de Saint-Diez a officié, assisté des membres du chapitre, et M. l'évêque de Soissons a fait lecture du testament. Dans la chapelle des Tuileries, c'est M. l'évêque de Châlons qui a officié, et M. l'évêque de Strasbourg a lu le testament. Mme. la duchesse de Berri a assisté au service avec les personnes de sa suite, les ministres et plusieurs personnes de distinction. A Notre-Dame, M. l'archevêque de Paris a célébré la messe, et M. l'abbé Abeil, archiprêtre, a lu le testament. M. le préfet de police, une partie du corps municipal, et des officiers de l'état-major de la place, assistoient à la cérémonie, et les ôtages de Louis XVI occupoient leur place accoutumée. Le même service a été célébré, avec plus ou moins de solennité, dans toutes les paroisses, et des messes des morts ont été dites pour la royale victime.

— On sait qu'il a été construit une chapelle expiatoire sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, à l'endroit où les corps de Louis XVI et de la Reine avoient été déposés. Cette chapelle est déclarée chapelle royale, et un ecclésiastique y est attaché comme chapelain. Le 20 janvier, Mgr. le grand-aumônier a béni cette chapelle, et le lendemain, M. l'abbé d'Hautpoul y a officié au service pour Louis XVI.

(1) Article officiel dans le *Diario* du 7 janvier.

Nous avons parlé du couvent de religieuses Récollettes établi l'année dernière auprès de la chapelle. Ce nouvel édifice religieux pourroit être utile dans un quartier assez éloigné de toutes les églises. Le service pour Louis XVI a également été célébré dans la nouvelle église bâtie dans l'enclos du Temple par les soins de Mme. la princesse Louise de Condé. C'est M. l'évêque nommé d'Angoulême qui a officié dans cette cérémonie. Cette église est remarquable par son élégante simplicité, et est ouverte au public.

— Le vendredi 23, M. le grand-aumônier, archevêque de Rouen, et MM. les évêques de Saint-Diez, de Perpignan, de Châlons et de Strasbourg, ont prêté leur serment de fidélité entre les mains du Roi. Cette cérémonie a eu lieu à la messe, après l'Evangile. Après la messe, S. M. a adressé des paroles flatteuses à chacun des évêques.

— Les ennemis de la religion avoient témoigné hautement le désir que M. l'archevêque de Toulouse fût traduit devant une cour royale pour sa Lettre pastorale : ils auroient été charmés de voir un évêque assigné devant un tribunal, et assis sur les mêmes bancs que les journalistes les plus audacieux et les faiseurs de pamphlets. C'est pour cela qu'après avoir critiqué la Lettre pastorale ils ont aussi blâmé l'ordonnance qui la supprimoit. Ils essaient aujourd'hui d'exciter quelque bruit à l'occasion d'une mesure prise par M. l'évêque de Chartres, et ils se sont flattés de l'espoir de voir ce prélat réduit à plaider devant les tribunaux. M. de Latil a voulu réunir la cure de la cathédrale à son chapitre, à l'instar de ce qui s'est fait dans presque tous les diocèses. Il n'a agi que d'après des ordonnances royales, et a suivi l'exemple de la plupart de ses collègues. Il n'est point question d'éteindre un titre, mais de le réunir au chapitre. Le curé de Notre-Dame de Chartres, poussé, à ce qu'on croit, par de pernicieux conseils, a appelé comme d'abus des ordonnances de M. l'évêque, et a rendu plainte devant la cour royale de Paris. On annonce un Mémoire rédigé par des avocats, qui se fondent surtout sur le décret du 25 mars 1813, décret rendu *ab irato*, et qui n'a jamais été exécuté. Au surplus, il paroît que la requête n'a pas été admise, et le conseil d'Etat élève, dit-on, un conflict de juridiction, et réclame l'affaire comme étant dans ses attributions. On ne peut que regretter qu'un ecclésiastique, qui a des qualités estimables, ait cédé à des suggestions

étrangères, ait provoqué un éclat fâcheux, et se soit mis en opposition déclarée avec son évêque sur un point où il lui eût été si honorable de sacrifier les prétentions qu'il peut avoir, et de montrer sa soumission et son désintéressement.

— On a remarqué avec surprise combien, depuis peu d'années, la mort a fait de ravages dans l'épiscopat français. Il y avoit encore, en 1814, trente-six évêques existans de ceux qui avoient été sacrés avant la révolution; aujourd'hui il n'en existe que quinze, dont cinq seulement sont en place: ces cinq sont M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; M. le cardinal de La Fare, archevêque de Sens; et MM. les archevêques de Bordeaux, de Tours et de Reims. Les anciens évêques qui n'occupent pas de place sont M. le cardinal de Bausset, MM. de Bovet, de La Broue, Amelot, de Thémines, d'Agoult, de Bonneval, de Mérinville et de Beaumont. La mort n'a pas moins moissonné parmi les évêques institués en 1802: il y avoit, en 1814, quarante-un de ces évêques vivans; dix-sept sont morts depuis, d'autres ont donné leur démission en raison de leurs infirmités, et il ne reste plns en place que treize de ces prélats; savoir, M. l'archevêque de Bordeaux, M. l'archevêque d'Albi, précédemment évêque de Bayeux; et MM. les évêques d'Agen, d'Ajaccio, d'Angers, d'Arras, de Cahors, de Cambrai, de Carcassonne, de Clermont, de Rennes (précédemment évêque de Trèves) et de Versailles. Parmi les évêques qui avoient été institués postérieurement à 1802, et avant la restauration, il n'en reste que sept: M. l'archevêque d'Aix, précédemment évêque de Vannes; M. l'archevêque d'Avignon, précédemment évêque de Mende; et MM. les évêques de La Rochelle, de Digne, de Montpellier, de Coutances et de Troyes. Au total, sur les cinquante siéges conservés en France en 1801, il n'y a que seize titulaires de ceux qui avoient été institués avant la restauration. Les trente-quatre autres siéges ont tous été pourvus par le Roi, qui a, en outre, nommé aux trente nouveaux siéges créés depuis. En sorte que tout l'épiscopat se trouve renouvelé presque en entier dans un si court intervalle.

— Nous avons dit un mot du don de M. l'abbé Caminot pour les Sœurs du Mont-Saint-Sulpice: des renseignemens qui nous parviennent sur cette bonne œuvre feront encore mieux connoître la valeur du bienfait. M. Coulouyrier, curé

du Mont-Saint-Sulpice (Yonne) appela dans sa paroisse, en 1821, des Sœurs de Pargues, dites de la Providence, pour tenir une école. On ne fut pas long-temps sans apprécier les avantages de cet établissement, et les paroisses voisines même profitèrent des soins des religieuses. Ces pieuses institutrices ont pour supérieur un grand-vicaire de Troyes, aussi connu par son zèle et ses vertus que par ses écrits de morale et de dévotion. Elles sont particulièrement destinées pour les campagnes, et se contentent du traitement le plus modique. Cependant, malgré leur désintéressement, la nouvelle école n'auroit pu se soutenir sans le zèle et la charité d'un respectable ecclésiastique que son âge et ses infirmités ont forcé de quitter l'exercice du ministère après cinquante ans de travaux. M. l'abbé Caminot, ancien docteur de Sorbonne, et aujourd'hui chanoine honoraire de Troyes, avoit autrefois desservi la paroisse Saint-Sulpice, et lui portoit encore un vif intérêt. Quoique sa fortune soit peu considérable, il trouve encore le moyen de la consacrer en bonnes œuvres; et apprenant que l'établissement du Mont-Saint-Sulpice avoit peine à se soutenir, il vient de lui léguer une somme de 2000 fr. pour l'acquisition d'une maison. On espère que ce don en provoquera d'autres, et maintiendra une école si précieuse pour tout un canton.

— On nous a communiqué, quoique un peu tard, la Lettre pastorale de M. l'évêque de Gap, à l'occasion du rétablissement de ce siége et de son entrée dans le diocèse. Nous citerons deux passages de cette Lettre :

« Le moment après lequel vous avez tant soupiré est enfin arrivé. Les obstacles qui avoient empêché que le nombre des premiers pasteurs ne fût augmenté ont été levés. Les besoins des troupeaux ont été sentis, et leurs vœux exaucés. Les pères sont placés à portée des enfans; leur voix sera plus facilement entendue, et la douce influence de leur autorité plus heureusement sentie. Ils paroissent dans notre patrie comme de nouveaux ambassadeurs de Jésus-Christ, pour cimenter de plus en plus sa paix avec le ciel.

» Vous ne pouvez méconnoître ici, N. T. C. F., la puissance de celui qui tient en ses mains le cœur des hommes, et dirige leur volonté pour la rendre l'instrument de la sienne; appaise les vents et les tempêtes, et semble souvent n'avoir permis l'orage que pour rendre plus éclatant le prodige qui rétablit la tranquillité.

» Vous bénites la Providence au moment où nos temples et nos autels se relevant de leurs ruines, vous pûtes encore devenir les témoins de la majesté de nos cérémonies. Vous avez bien plus de rai-

son de la bénir aujourd'hui qu'elle perfectionne son ouvrage, en y imprimant des traits nouveaux de son amour. L'horizon est bien plus serein qu'il ne vous parut alors. Tout a été réglé par un concert qui ne sauroit être plus satisfaisant, et qui ne laisse plus de prétexte à l'anxiété. D'un côté, c'est un pontife qui s'est montré au-dessus du malheur, et qui, reconduit sur son siége par une suite d'évènemens miraculeux, y exerce paisiblement sa puissance, et imprime sur tous les actes de sa volonté le sceau d'un zèle éclairé, pur, actif et indépendant; de l'autre, c'est un monarque pacifique, dont la foi ne sauroit être un problême, chrétien par conviction et par sentiment. Ce sont eux qui ont arrêté les mesures les plus propres dans les conjonctures présentes à opérer le bien, et sont parvenus à rendre leurs pasteurs à tant d'églises qui s'étoient crues pendant long-temps condamnées à une perpétuelle viduité.......

» Il est bien heureux pour nous de pouvoir dire en ce moment, avec le souverain pasteur, *que nos brebis nous connoissent, et que nous les connoissons*. Il y a peu de contrées dans notre diocèse que nous n'ayons déjà parcourues, peu de paroisses dont les besoins ne nous soient présens. La longue habitude d'une affectueuse ollicitude a formé par avance des liens étroits qui unissent le troupeau au pasteur, et le pasteur au troupeau.

» Pour nous préparer à recevoir avec moins de répugnance le joug sous lequel nous aurions un jour à courber notre tête, la Providence nous avoit fait coopérer depuis long-temps à la conduite de vos ames; elle nous exerçoit à l'art des arts sous les yeux d'un pasteur dont nous pourrons vous donner plus d'une fois occasion de regretter les tendres soins. Ce sera pour lui une privation bien sensible que de n'avoir plus à votre égard une qualité à laquelle il attachoit tant de prix. Il ne s'en consolera qu'en pensant qu'il y a au milieu de vous un autre lui-même qui tâchera au moins de ne pas lui céder en tendresse pour ceux qui étoient l'objet si bien mérité de la sienne. Nous comptons sur un juste retour de votre part, et le premier gage que nous avons à vous en demander, c'est l'assistance de vos prières. Il ne sauroit y avoir de position où elles nous fussent aussi nécessaires ».

Le même prélat a aussi publié, dans le temps, des Mandemens sur la mort de Pie VII et sur la délivrance de l'Espagne. Les sentimens qu'y montre M. l'évêque de Gap, les vœux qu'il forme pour l'Eglise et pour l'Etat, les conseils qu'il donne à son troupeau, tout cela est digne d'un pasteur aussi recommandable par son zèle que par sa piété.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Rien de si lugubre et de si effrayant que les feuilles libérales depuis quelque temps; il semble, quand on les lit, que nous soyons retombés sous le joug du despotisme, et que les libertés publiques

soient anéanties. On ne nous parle que d'alarmes et de terreurs. Les droits féodaux vont être rétablis, l'inégalité des partages est une chose arrêtée; il faut s'attendre à voir revenir les couvens, et les pauvres cadets seront forcés d'y entrer. De plus, on mettra de nouveaux impôts pour soutenir ces établissemens. Toutes ces mesures sont secrètement convenues, et il faut nous résigner à les subir. Mais comment les libéraux ont-ils découvert ces projets de l'aristocratie et du privilége? C'est sur un mot échappé à un journaliste, sur une plaisanterie de l'un, sur une méprise de l'autre. On leur fait dire ce qu'ils n'ont jamais pensé, et on pousse aux dernières conséquences le système qu'on leur suppose. Depuis qu'il est question des élections surtout, on redouble d'efforts pour aigrir et effrayer les électeurs; on ne leur parle que d'atteinte à leurs droits, d'entraves et d'abus. La petite propriété est menacée, on la méprise, et elle auroit tout à craindre, si le *Constitutionnel* ne la soutenoit avec un courage et un dévoûment dignes d'une éternelle reconnoissance. Ce journal exhorte les électeurs à s'unir, à s'entendre, à se concerter pour opposer une digue aux envahissemens du pouvoir et aux artifices de ses agens. Il leur fait bien sentir que la charte est anéantie, si on ne se hâte pas de nommer les libéraux les plus déterminés, dont l'attachement pour la charte n'est pas douteux. Ainsi la monarchie seroit évidemment perdue, si M. Manuel n'étoit pas député, et le trône ne pourroit se soutenir, si on ne lui prêtoit l'appui de M. B. Constant, de M. Etienne, de M. de La Fayette, et des autres qui ont donné tant de preuves de leur dévoûment aux Bourbons et à l'ordre établi. Les éloges que le *Constitutionnel* donne à ces intrépides défenseurs de la charte doivent inspirer autant de confiance que ces plaintes éternelles sur les sombres projets des royalistes, sur les attentats du ministère, et sur le retour de l'ancien régime, des couvens et de la féodalité.

— Le 21 janvier, ce jour de deuil pour la France entière, a toujours été marqué par un bienfait de nos Princes. S. A. R. MADAME a chargé M. Amet, administrateur de charité, de faire une distribution extraordinaire de bois aux pauvres honteux.

— M. de Marcilly, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et chef d'escadron d'artillerie, qui a commandé les batteries du deuxième corps, sous les ordres du maréchal Molitor, et M. Emile Capelle, capitaine au 2e. régiment de dragons, ont été autorisés par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême à accepter et à porter, le premier, la croix de Saint-Ferdinand, et le second, la grand'-croix de première classe du même ordre, dont S. M. catholique a daigné les décorer, comme un témoignage de sa satisfaction pour la conduite qu'ils ont tenue pendant la dernière guerre.

— S. A. R. le Prince généralissime vient encore d'accorder au 51e. régiment de ligne, commandé par M. le colonel de Contréglise, neuf décorations de Saint-Ferdinand, de deuxième classe, trois de chevaliers du même ordre, et trois de l'ordre de Charles III, pour les services rendus par ce régiment dans la campagne de la Péninsule.

— Tous les honneurs de la souveraineté ont été rendus à la dépouille mortelle du roi Victor-Emmanuel. Pendant trente-six heures toutes les corporations religieuses de la ville de Moncarlier ont fait des prières continuelles. Ce temps expiré, le feu roi a été revêtu de son grand uniforme, et transporté du château royal de Moncarlier au palais dit de *Madame*, à Turin. Le même soir, Victor-Emmanuel, revêtu des habits royaux, a été exposé dans la chapelle ardente, où tout le peuple a été admis. La pompe funèbre a ensuite accompagné jusqu'à la basilique royale de la Soperga, les restes de ce vertueux monarque. Le roi a ordonné que le deuil seroit porté pendant six mois dans toute la rigueur de l'étiquette.

— Le conseil royal de l'Université a définitivement statué sur le sort de l'école de Sorèze. Des considérations majeures l'ont déterminé à conserver cet établissement; mais il paroît certain que l'école sera réformée, et que l'on prendra toutes les mesures convenables pour remédier aux désordres qui avoient éveillé la sollicitude du gouvernement.

— M. le colonel Gustafsson (l'ancien roi de Suède, Gustave IV), ayant écrit à M. le comte de Las-Cases au sujet de quelques articles du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui le concernent personnellement, et qui avoient le droit de le toucher au dernier dégré, cette réclamation a donné lieu à une réponse de l'auteur du *Mémorial*. M. de Las-Cases s'excuse des erreurs qu'il a commises, par les variations inévitables qu'éprouve un fait dès qu'il passe par plusieurs bouches intermédiaires, et se reconnoissant tout simplement coupable, il ajoute que le *Mémorial* est à la veille de sa réimpression et qu'il sera purgé.

— Il paroît que les libéraux sont menacés de perdre un des recueils les plus utiles à la cause. On dit que les *Tablettes universelles* ont changé de propriétaire. On sait quels étoient l'esprit et la couleur de ce journal, soit sous le rapport religieux, soit sous le rapport politique. Les anciens rédacteurs, qui sont MM. Thiers, Mignet, Remusat, Décaën, Dumon, Rabbe, Coquerel, Dubois et Bodin, annoncent qu'ils cessent d'y coopérer, et qu'ils renoncent à la *responsabilité morale* de ce recueil. Est-ce qu'il y avoit, a-t-on dit, de la *morale* dans les *Tablettes*, et comment la *responsabilité morale* des auteurs souffroit-elle des sarcasmes sur la religion et des déclamations sur la politique, qui passoient toute mesure, et qui eussent mérité une répression publique? On peut donc se consoler du silence de ces Messieurs, auxquels il faut joindre MM. Cauchoix-Lemaire, Mahul et Malbouche, qui ont fait aussi leur déclaration, et qui sont bien aises que l'univers sache qu'ils ne coopèrent plus aux *Tablettes*.

— Dans les premiers jours de janvier, il est parti de Brest quatre frégates, quatre corvettes de guerre, deux grands bricks, une goëlette, une corvette de charge et deux gabares. Parmi ces bâtimens les uns se rendent à Cadix, d'où ils ramèneront en France des sous-officiers et des soldats dont le temps est expiré; les autres vont à Rio-Janéiro, aux Antilles, ou stationner à Cayenne. Le retour des bâtimens du Roi qui étoient employés le long des côtes d'Espagne, ou à des croisières près de notre littoral, vont fournir les moyens

de rendre plus fortes quelques-unes de ces stations, que les circonstances de la dernière guerre avoient forcé de réduire à un trop petit nombre de bâtimens.

— Le bruit d'une arme à feu qu'on a tiré, le 20 au soir, sur la place du Carrousel, a causé quelque rumeur. Sur l'indication des sentinelles voisines de la rue de Rivoli, un individu, qu'on dit être garçon tailleur, qui fuyoit précipitamment de ce côté, a été arrêté et conduit au petit poste qui est du côté de la place de Louis XV.

— On fait à Colmar des grands préparatifs en l'honneur du 19e. d'infanterie de ligne, du 4e. régiment d'artillerie à cheval et des hussards du Bas-Rhin, venant d'Espagne, qu'on attend dans le courant du mois.

— C'est par arrêté du 3 décembre dernier, que le conseil-général des hospices a décidé, sur la proposition de l'administration de la compagnie mutuelle contre l'incendie pour Paris, qu'une somme de 9 à 10,000 fr., à prendre sur les sommes versées annuellement à la caisse des hospices, par cette association, suivant ses statuts, et provenant du dixième des produits des *polices d'assurances*, seroit destinée, tous les ans, à des distributions extraordinaires de combustibles aux indigens de Paris.

— La commission pour le mausolée du comte de Précy, établie à Paris avec approbation du Roi, sous la protection spéciale de S. A. R. MONSIEUR, et présidée par le chevalier Madinier, ancien commandant des Lyonnais, a la satisfaction d'annoncer que les travaux sont en pleine activité, et seront poursuivis sans interruption jusqu'à l'achèvement de ce projet religieux et national. S. Exc. le ministre de l'intérieur a bien voulu accorder, pour sa construction, les marbres nécessaires expédiés par ses ordres des carrières de Carrare.

— Un Français, M. Jumel, transplanta, il y a quatre ans, en Egypte, le cotonnier du Brésil. Cet essai réussit, et le pacha ordonna d'augmenter la culture de cet arbuste, et de l'exécuter plus en grand. Le produit s'accrut rapidement. Maintenant, dans la quatrième année de la récolte, il est déjà arrivé à Marseille six cent mille kilogrammes de coton, et à peu près autant à Trieste et à Livourne. La récolte de cette année s'élèvera, disent des lettres dignes de foi, à cinq millions de kilogrammes. La culture de ce produit, qui, par l'ordre exprès du pacha, a pris le nom de coton de Jumel, est permise dans toute l'Egypte. Ce nouveau coton est excellent; il remplace parfaitement celui de Fernambouc, et paroit même plus pur et plus blanc.

— Autant qu'on peut en juger par le peu qu'en disent des lettres de Rio-Janéiro, datées du 26 novembre, il paroit que l'empereur D. Pedro a dissous le congrès national, qui s'occupoit alors de la rédaction de la constitution du Brésil, et dont les articles devoient être soumis à son approbation, et fait embarquer pour le Hâvre-de-Grâce tous ceux parmi les députés qu'il regardoit comme réfractaires. Il a également changé tous ses ministres. On attend avec la plus vive impatience les détails qui feront connoître le motif de cette conduite

de la part de l'empereur; mais on a des raisons de croire que ce prince a voulu se réconcilier avec son père, et remettre le Brésil sous la puissance du Portugal.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, a, dans sa séance du 12 janvier, condamné à mort les nommés Cornevaux, Claude Desiré et Chamaras-Henri Peulin, convaincus du délit de port d'armes contre la France.

— Le roi Ferdinand, par un décret du 5 janvier, a créé une junte, qui, présidée par D. Juan Perez Villamil, devra porter son attention sur toutes les branches de la richesse publique, sur celles qui donnent les alimens et les matières premières, sur les arts qui les emploient, sur le commerce qui en facilite la consommation, maintient et augmente le produit. Cette junte examinera encore toutes les lois et dispositions en vigueur, et proposera les moyens qui pourront contribuer plus efficacement à augmenter et perfectionner les produits territoriaux et industriels, pour hâter les progrès des arts, du commerce et de la navigation.

— Les ex-députés des cortès Galiano, Arguelles, Lagesca, l'amiral Valdes, l'ex-ministre Vadillo, le général Mina, et les autres émigrés espagnols réfugiés en Angleterre, se sont réunis en comité pour nommer une commission chargée de tout ce qui est relatif au secours et au sort de l'émigration.

Poésies sacrées, précédées du Calendrier ecclésiastique; ouvrage dédié à Mgr. le duc de Bordeaux, par M. Trécourt (1).

Je ne veux point chicaner M. Trécourt sur ce qu'il réunit dans un même volume deux choses fort disparates, des vers et une théorie du Calendrier : des vers vont assez mal avec des discussions sur les épactes, les cycles, la lettre dominicale et l'indiction; et peut-être eût-il mieux valu séparer entièrement des sujets si différens. Quoi qu'il en soit, chacun des ouvrages, considéré en soi, est digne d'estime. M. Trécourt, dont nous avons cité autrefois une pièce de vers sur la naissance du duc de Bordeaux, a réuni ici des traductions et des imitations d'hymnes, de proses et de prières usitées dans les offices de l'Église. Ces traductions et ces imitations offrent de la facilité et du naturel. L'hymne *O luce qui moi-*

---

(1) 1 vol. in-8o.; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand, rue de l'Abbaye; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

talibus nous a paru une des plus heureusement rendues. La prose pour l'enterrement des enfans, *Funeri ne date planctum*, offre aussi de la grâce et de la douceur. Nous citerons ici la traduction du psaume *De profundis* :

Grand Dieu! toi qui descends dans l'abime des cœurs,
Regarde avec pitié ma profonde misère;
Daigne prêter l'oreille à mon humble prière,
Et mets enfin un terme à tes justes rigueurs.

J'ai provoqué sur moi ta céleste vengeance,
Et ne mérite plus tes divines bontés;
Mais, si tu n'as égard à nos iniquités,
Quel mortel pourra donc soutenir ta présence?

Tu le sais, ta parole est l'objet de ma foi,
Et ta miséricorde est mon unique asile;
Elle seule, ô mon Dieu! soutient mon cœur fragile,
Et fixe pour jamais mon espérance en toi.

Tant que l'astre du jour éclairera la terre,
Qu'Israël, Dieu puissant! espère en tes bontés,
Tu le rachèteras de ses iniquités,
Et ses enfans, en toi, verront toujours un père.

L'*Exposition succincte de la théorie du Calendrier* offre des notions exactes sur des matières qu'il est trop commun d'ignorer, sur les différentes divisions des temps, sur la réforme du Calendrier, et sur ses rapports avec les usages de l'Eglise. M. Trécourt n'a eu d'autre ambition que d'être précis et exact sur un sujet qui n'offre pas de prise à l'imagination. Sa prose, comme ses vers, ont le caractère qui convient à chaque genre.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Sur les conférences ecclésiastiques de Rodez et de Digne.

Tandis que la plupart des diocèses gémissent aujourd'hui de la rareté des prêtres, et offrent des campagnes abandonnées, des églises sans pasteurs, et des peuples ensevelis dans une déplorable ignorance et s'accoutumant à se passer de tout exercice religieux, quelques diocèses, par une heureuse exception, jouissent de secours abondans, et se félicitent de compter un nombreux clergé qui peut pourvoir à tous les besoins, et ne laisser aucune paroisse sans instruction, et aucun troupeau sans pasteurs; parmi ces pays privilégiés est le diocèse de Rodez, où de nombreuses vocations réparent annuellement les pertes du sanctuaire, et où le séminaire ne peut contenir que la moindre partie des élèves qui se présentent. Ce diocèse a vu cette année huit cents prêtres réunis dans deux retraites ecclésiastiques qu'a dirigées M. l'abbé Boyer. Ce même ecclésiastique a donné une retraite aux séminaristes, dont une partie est forcée de loger en ville, faute de place dans le local du séminaire. On s'occupe aujourd'hui de construire un nouveau séminaire, et le clergé y a contribué avec un empressement et une générosité fort au-dessus de ses moyens. La présence d'un évêque a donné dans ce pays une nouvelle impulsion vers le bien, et son zèle, son activité, son expérience, travaillent déjà efficacement à fermer les plaies de la révolution, à ranimer la discipline, et à former des établissemens utiles. Le prélat sera secondé par un clergé chez qui règne l'esprit de soumission à l'autorité et l'attachement aux règles. Déjà, avant l'arrivée de M. de

La Lande, on avoit rétabli l'usage des conférences ecclésiastiques. Les grands-vicaires, qui administroient le diocèse au nom de M. l'évêque de Cahors, avoient adressé sur ce sujet au clergé de l'Aveyron une Lettre pleine de sagesse. Cette Lettre est signée de MM. Mazars, de Méjanès-Veillac, Monestier et Malrieu, vicaires-généraux. Ils font sentir l'utilité et la nécessité des conférences. Plusieurs ecclésiastiques, disent-ils, ayant fait des études rapides, ignorent quelquefois les principes nécessaires pour la direction des consciences, et ont besoin qu'on les leur rappelle. Nous citerons ici les propres paroles de la Lettre :

« Les conférences ecclésiastiques sont donc nécessaires à ceux qui sont foibles, pour s'instruire de ce qui a rapport à leur état. Ils y apprendront facilement les règles qu'on doit garder dans l'administration des sacremens ; ils y proposeront leurs doutes, et on les éclaircira ; leurs difficultés, et on les aplanira ; ils se formeront à la solution des cas de conscience ; ils apercevront les fautes qu'ils avoient commises dans l'exercice de leurs fonctions, et sur lesquelles ils n'avoient pas le moindre remords, faute de les connoître ; et cette connoissance leur fera prendre les moyens les plus efficaces pour ne plus tomber à l'avenir dans les mêmes écarts. Quelquefois, dans un quart d'heure, ils acquerront les notions les plus essentielles, que plusieurs années d'étude n'auroient pas été capables de leur donner.

» Les conférences seront encore du plus grand avantage, même pour les ecclésiastiques les plus éclairés. Ceux-ci n'ignorent pas que, quelque grande que puisse être l'étendue de leurs connoissances, les vérités de la morale, sans parler de celles que la foi nous enseigne, sont une mer sans fond, et qu'une étude continuée pendant la plus longue vie ne suffiroit pas pour tout apprendre.....

« Quand on s'occupe seul à la discussion d'une question obscure, c'est souvent d'une manière froide et languissante, qui engendre quelquefois le dégoût ou le découragement. L'homme, ennemi du travail, l'abandonne facilement, s'il n'y est engagé par quelque motif qui l'intéresse, poussé par quelque aiguillon qui l'excite, et secouru dans les difficultés

qui le rebutent. Mais les matières que l'on traitera dans les conférences ecclésiastiques intéresseront nécessairement, par l'utilité et la nécessité de leur connoissance, ceux qui veulent se rendre capables de remplir dignement leurs devoirs. Il s'élèvera dans l'esprit de tous une noble émulation qui ranimera leur ardeur pour l'étude. Les plus savans y communiqueront leurs lumières, et les plus foibles, par de simples questions qui naîtront du sujet, obligeront quelquefois les premiers à faire usage de toutes les ressources de leur esprit pour trouver les véritables principes de solution. On examinera avec assez d'étendue les sujets les plus épineux; on les éclaircira par une communication réciproque de sentimens, de doctrine et d'expérience, et chacun se retirera plein de nouvelles connoissances, avec la ferme résolution d'en faire la règle de sa conduite.

» Nous ajoutons enfin que les conférences, en bannissant du sein des ecclésiastiques cette funeste oisiveté, si féconde en désordres, réveilleront insensiblement cet esprit de piété qui doit être inséparable des véritables ministres des autels. L'esprit de zèle et de piété n'est que trop sujet à s'affoiblir au milieu du monde : on prend naturellement, et presque à son insu, les goûts, les sentimens, les idées de ceux avec qui l'on est accoutumé de vivre. Sous le spécieux prétexte de la charité, on s'engage souvent à de tristes condescendances, qui finissent par un déplorable relâchement. Peu à peu la ferveur s'éteint, l'ame s'endort dans une indifférence mortelle; et l'on en vient enfin à ce dernier excès, de s'acquitter avec une effrayante insensibilité, et quelquefois avec une précipitation indécente, des plus saintes, des plus redoutables fonctions du ministère.

» Mais, par l'institution que nous vous proposons, les ecclésiastiques étant obligés de s'instruire des devoirs de leur état, afin de n'avoir pas à rougir, au milieu de leurs confrères, d'une honteuse ignorance, seront forcés de faire des réflexions sérieuses sur l'excellence du sacerdoce, sur la grandeur des obligations qu'il impose, sur la sainteté que Dieu exige de ses ministres, sur les dangers qu'ils courent dans l'exercice de leur ministère; et une fois pénétrés de ces grandes vérités, ils sentiront de plus en plus la nécessité d'acquérir les vertus pastorales, encore plus utiles pour le bien spirituel des peuples qu'une science éclatante. Ceux qui n'ont qu'une

piété languissante, en voyant la ferveur de plusieurs de leurs collègues, leur tendre sollicitude pour le salut des ames qu'ils sont chargés de conduire, se feront un devoir de les imiter. Ces assemblées resserreront parmi vous les liens de la charité fraternelle, en multipliant vos rapports; elles seront un sujet d'édification pour les fidèles qui vous environnent, pourvu qu'elles se tiennent dans l'ordre et la décence convenables. En voyant qu'elles n'ont d'autre but que de former leurs pasteurs à la science nécessaire pour les conduire dans les voies du salut, elles augmenteront la confiance qu'ils doivent avoir en eux; ils en feront peut-être un tribunal pour terminer leurs différends, et ils béniront mille fois la Providence de leur avoir accordé ce bienfait inappréciable ».

MM. les grands-vicaires de Rodez donnoient ensuite, dans la Lettre citée, des avis pour l'ordre et la tenue des conférences, qui devoient commencer au mois de mai de chaque année, et finir au mois d'octobre. Tout le diocèse étoit partagé en quarante-cinq districts. Dans chaque district on élisoit un président des conférences. Chaque conférence commençoit et finissoit par la prière. A la suite de la Lettre sont marqués les sujets que l'on devoit traiter dans les conférences de 1821; ces sujets roulent sur la justice. On supposoit dix conférences en tout, et on proposoit pour chacune d'abord des questions générales, puis des cas particuliers à résoudre. Ces cas portoient sur des matières de possession de biens, de contrats de restitution. On devoit traiter deux conférences par chaque réunion, et chacun étoit invité à préparer avec soin les sujets indiqués, et à mettre par écrit son sentiment et ses preuves.

On a également imprimé les sujets des conférences pour 1822, avec les décisions des cas de conscience discutés dans les conférences de 1821. On y trouve la réponse aux questions générales proposées l'année précédente, et en même temps la solution des cas particuliers. Ces réponses et ces solutions paroissent rédigées

avec sagesse, et tenir le milieu entre le relâchement et la sévérité. Les sujets des conférences pour 1822 sont la continuation du traité de la justice, et traitent aussi des différentes manières dont on peut faire tort au prochain, et de l'obligation de restituer. Il y a douze sujets de conférences, et les ecclésiastiques sont invités à consulter saint Thomas, saint Antonin, Sylvius, les *Conférences* d'Angers, etc. Le tout est terminé par un avis de MM. les grands-vicaires relativement aux conférences; ils se plaignent d'avoir reçu peu de procès-verbaux, et préviennent qu'on demande moins de longues discussions que des réponses nettes et précises. Ils profitent de cette occasion pour donner des avis sur différentes matières. Cette Circulaire est signée des mêmes grands-vicaires que ci-dessus.

Il paroît que les conférences de 1822 ont été plus fréquentées, et ont donné lieu à un examen plus attentif des sujets indiqués; car les réponses aux questions sont longues et motivées : on distingue soigneusement les circonstances, on montre en quoi elles aggravent ou diminuent la faute; on applique les principes aux cas particuliers; enfin on paroît procéder avec méthode, discernement et prudence. Le Code civil y est souvent cité, et on y a égard aux évènemens et à l'influence de la révolution pour les questions qui peuvent s'y rattacher. Sous ce rapport, ces réponses et ces solutions peuvent surtout être utiles dans des cas qui, vu les circonstances, diffèrent toujours plus ou moins de ceux qui sont rapportés dans les anciens auteurs. A la suite des réponses pour les conférences de 1822 sont les sujets des conférences à traiter pour 1823; elles ont toutes pour objet les contrats, leurs différentes espèces, et les questions auxquelles elles peuvent donner lieu. Il y a dix sujets de conférences en tout, et on y devoit expliquer en outre les premiers psaumes.

Les conférences des trois années forment trois imprimés in-4°., dont le dernier surtout est assez considérable. Il est probable qu'on va publier incessamment le résultat des conférences de 1823, et les sujets à traiter pour 1824. On ne peut douter que les conférences de l'année dernière n'aient été suivies avec plus d'empressement, et n'aient donné lieu à plus de travail, de discussion et de recherches. On se sera peu à peu accoutumé à ces réunions; on en aura mieux senti les avantages, soit pour l'instruction, soit pour la piété, soit pour resserrer les liens entre les ecclésiastiques. L'arrivée de M. l'évêque aura encore été un nouvel encouragement pour ces assemblées et pour les travaux auxquels elles donnent lieu, et nous espérons avoir à rendre compte bientôt de ce qui se sera passé dans les conférences de 1823. Nous pourrons même citer quelques décisions plus importantes sur des matières dont la publicité n'offriroit aucun inconvénient.

On a vu que l'on s'étoit borné dans les conférences de Rodez à des questions de morale et à des cas de conscience. Ces sujets sont importans sans doute, et ce sont peut-être ceux dont l'application est la plus fréquente et la plus nécessaire. Toutefois il semble que l'on pourroit y joindre quelques questions d'un autre genre, des discussions sur les fondemens de la religion, et des réponses aux difficultés des incrédules. Nous avons sous les yeux des questions proposées dans le diocèse de Digne, et la réponse à ces questions. Les unes et les autres nous paroissent tout-à-fait dignes de remarque. Une des questions proposées étoit celle-ci: « Comment peut-on prouver la divinité de la religion chrétienne par sa propagation, le siècle d'Auguste ayant fait connoître le ridicule de l'idolâtrie, et disposé les esprits à une religion qui enseignoit une morale pure ». Sur cette question, que l'on a plus ou moins étendue, les divers membres de la conférence

ont considéré d'abord les moyens employés à la propagation du christianisme, les obstacles qui s'opposoient à cette propagation, et la disproportion entre ces moyens et la fin, et ils en ont conclu que, puisque le christianisme s'étoit établi contre toutes les règles et les calculs de la prudence humaine, il falloit que la main du Tout-Puissant y fût intervenue; c'est ce qu'ils ont fait sentir par des développemens précis et lumineux.

La seconde question est celle-ci : « Comment peut-on prouver la divinité de la religion chrétienne par la multitude et la constance des martyrs, puisqu'ils n'ont été mis à mort que pour le dogme de l'unité de Dieu qui étoit connu par la raison, et comme réfractaires aux lois de l'État, l'histoire prouvant d'ailleurs que bien des sectes, entr'autres, le manichéisme et le protestantisme, ont eu aussi leurs martyrs » ? Cette question a encore été traitée dans les conférences avec assez d'étendue, et, chacun envisageant le sujet sous différentes faces, on a fait voir que les martyrs n'avoient pas seulement rendu témoignage à l'unité de Dieu, mais encore à l'ensemble des vérités révélées, et qu'aucune secte ne pouvoit se vanter d'un témoignage si persévérant et si unanime. On a insisté sur la multitude des martyrs, sur leur caractère moral, leur innocence, leur courage, et on a montré la différence entre leurs vertus héroïques et l'exaltation de quelques victimes des préjugés ou de l'erreur. Ce qui a été dit à ce sujet nous a paru un fort bon résumé des raisonnemens de nos meilleurs apologistes.

Nous regrettons de ne pouvoir présenter des extraits de ces conférences, qui nous paroissent faire autant d'honneur aux lumières qu'au zèle des ecclésiastiques du diocèse de Digne.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les nouvelles de Rome sont un peu plus rassurantes. Le saint Père est très-foible; mais les grands accidens ont cessé, et on se flatte que les soins et le repos lui rendront peu à peu tout ce qu'il a perdu. Il a été douloureusement affecté de la mort de M. Strambi, au moment où il venoit d'appeler ce prélat auprès de lui, et où il se proposoit de l'attacher à sa personne. Il a couru même, sur cette mort inopinée, un bruit que nous n'avions pas d'abord répété, mais qui nous vient de plusieurs côtés à la fois : on dit que, dans un moment où S. S. étoit le plus mal, M. Strambi fit à Dieu le sacrifice de sa vie pour obtenir la conservation du souverain Pontife, et que c'est après cet acte généreux qu'il a été frappé de l'attaque qui l'a enlevé. Cependant il est bon d'observer que M. Strambi avoit soixante-dix-neuf ans, et cet âge suffit peut-être pour expliquer la mort du prélat.

— Le dimanche 25, le sacre de MM. les évêques de Langres et d'Iméria a eu lieu dans l'église des Carmes. C'est M. l'archevêque de Paris qui a fait la cérémonie, assisté de MM. les évêques d'Hermopolis et de Saint-Diez. M. l'évêque de Strasbourg et M. l'évêque nommé d'Angoulême étoient présens.

— Le même dimanche, on a célébré, dans l'église Saint-Sulpice, la fête de ce saint évêque, patron de la paroisse. M. Paterson, évêque de Cybistra et coadjuteur d'Edimbourg, a officié pontificalement matin et soir. M. l'abbé Landrieux a prêché après les vêpres.

— Le samedi 24, M. l'archevêque de Paris est allé présider à une cérémonie dans l'église Saint-Sulpice. Des Sœurs, actuellement établies sur cette paroisse, et qui se consacrent à garder les malades, ont pris leurs engagemens entre les mains du prélat, qui leur a adressé une exhortation sur leur vocation et sur les devoirs qu'elle leur imposoit. M. l'archevêque leur a proposé l'exemple de Notre-Seigneur, qui étoit venu sur la terre pour guérir les infirmités, et il leur a fait sentir combien leur ministère pouvoit être utile aux corps d'abord, dont elles soulageoient les misères, et ensuite aux ames, en rappelant aux malades leurs besoins spirituels et la nécessité d'en chercher le remède. Après le discours, Mgr. a célébré la messe. Douze Sœurs ont fait leurs vœux ou plutôt

leurs promesses. Elles sont sous le titre de Notre-Dame Auxiliatrice, et ont M. le curé de Saint-Sulpice pour supérieur. Leur maison est rue Notre-Dame-des-Champs, et c'est là qu'il faut s'adresser pour avoir des gardes-malades. Cet établissement est le même dont nous avons raconté l'origine il y a quelques années, et qui étoit d'abord dans la rue du Bac, puis dans la rue des Fossés-M.-le-Prince, puis dans la rue Cassette. Il a pris aujourd'hui une forme plus régulière et plus stable, et on en espère de grands avantages pour le soulagement des malades. Beaucoup de personnes pieuses favorisent l'établissement, et plusieurs ont assisté à la cérémonie de samedi. Les Sœurs doivent aller former une maison à Lille, où elles sont appelées par l'autorité, et où on a déjà fait un fonds pour les recevoir.

— L'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis fera célébrer, jeudi, son service annuel pour Louis XVI, à Saint-Roch. Un ecclésiastique, membre de l'ordre, officiera, assisté d'autres ecclésiastiques décorés. La quête sera faite par Mmes. les comtesses d'Autichamp et Ducayla et la duchesse de Fimarcon.

— On a célébré dimanche dernier, dans l'église Saint-Jean-Saint-François, le premier exercice de l'association du Saint-Sacrement établie sur cette paroisse. M. l'abbé Rauzan avoit bien voulu se charger de diriger l'exercice, et un nombre considérable de fidèles remplissoient l'église, et rappeloient, par leur religieux empressement, celui qu'on avoit remarqué dans le cours de la mission. Après l'office paroissial et le chant des cantiques, M. le supérieur fit d'abord, en forme de glose, quelques réflexions sur les avantages des associations, avantages qu'une expérience de plusieurs années lui avoit fait sentir plus que jamais. Il ajouta qu'on ne pouvoit douter de l'utilité de la présente association, puisqu'elle avoit été formée sous les auspices d'un pasteur vénérable, autour duquel tous les fidèles de la paroisse aimoient à se rallier. Quand il n'y auroit que ce seul avantage, ne doit-on pas saisir les occasions de s'unir pour glorifier Dieu? M. Rauzan donna ensuite l'instruction principale, sur la nécessité de se soumettre à la volonté de Dieu. Il prit pour texte ces paroles de l'Evangile : *O mon Père! s'il se peut, que ce calice s'éloigne de moi! Néanmoins, que votre volonté s'accomplisse, et non la mienne!* Après avoir montré la nécessité de l'obéissance, il

exposa les bénédictions que Dieu y a attachées, et finit par rappeler la prière qu'adressoit chaque jour au Seigneur une princesse plus illustre encore par sa résignation dans la plus profonde infortune que par sa naissance et son rang. La bénédiction du saint Sacrement fut suivie des chants d'actions de grâces et des vœux pour la France et pour le Roi. Et ainsi se termina cette première réunion, qui promet à la paroisse un sujet d'édification.

— La cour royale de Paris a pris une décision sur l'affaire du curé de Chartres; plusieurs journaux ayant parlé de cette affaire, et un d'eux ayant publié en entier la requête du curé, nous ajouterons quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés. Par une ordonnance du 8 novembre 1821, M. de Latil, évêque de Chartres, érigea le chapitre de sa cathédrale, et mit au rang des chanoines M. Pierre-Claude Chasles, curé de Notre-Dame de Chartres. Par une seconde ordonnance, du 19 janvier 1823, le prélat réunit la cure à son chapitre, ainsi que cela se pratique dans la plupart des diocèses. M. Chasles n'ayant pas voulu se soumettre à ce réglement, M. l'évêque l'a interdit de ses fonctions curiales. C'est à ce sujet que le curé a présenté requête à la cour royale. La requête, signée *Durand*, *avoué à la cour royale de Paris*, demandoit à faire citer M. l'évêque de Chartres sur l'appel comme d'abus de ses ordonnances. M. Chasles y disoit qu'en vertu de son institution *il tenoit ses pouvoirs de Dieu, et non de M. l'évêque*, et que le prélat avoit *évidemment violé les saints canons, et toutes les règles de la discipline ecclésiastique et abusé de ses pouvoirs*. Le curé ressuscitoit le décret du 25 mars 1813, et prétendoit que cette affaire devoit être portée aux cours royales, et que le conseil d'Etat, qui étoit *de fait* en possession de connoître de ces affaires, ne l'étoit pas *de droit*. On annonçoit un mémoire d'avocats dans le même sens. Au surplus, tout ce bruit s'est à peu près dissipé. La cour royale, sur les conclusions par écrit de M. le procureur général, et sur le rapport de M. Sylvestre, fils, conseiller, a rendu un arrêt qui rappelle la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), et notamment l'article 8 de cette loi qui porte que l'appel comme d'abus sera reçu dans la forme administrative. M. le curé de Chartres a donc été débouté de sa demande, et son affaire ne sera point livrée à la publicité des débats, à la chaleur des audiences et aux plaidoiries des

avocats. Nous rendrons compte de l'avis du conseil d'Etat, lequel d'ailleurs n'est pas douteux, M. l'évêque n'ayant agi que conformément à des ordonnances déjà existantes.

— Nous nous proposions de présenter encore quelques réflexions sur la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Toulouse, et sur l'ordonnance qui la supprime; le parti qu'a pris en cette occasion l'autorité nous paroissoit pouvoir donner lieu à beaucoup de considérations différentes : mais nous apprenons qu'il va paroître un écrit sur cette matière, et nous ne doutons pas que le sujet n'y soit discuté avec plus d'étendue, de force et de talent que nous n'aurions pu en apporter. Nous rendrons compte aussitôt de cet écrit.

— M. l'évêque de Tulle, qui a publié un Mandement à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier, a cru devoir profiter de l'occasion pour montrer l'importance et l'obligation d'une doctrine que la révolution a trop affoiblie parmi nous.

« S'il se trouvoit encore parmi vous, nos très-chers frères, quelques esprits inquiets, remuans, novateurs, ennemis des rois, nous les confondrions par les oracles des livres saints, par le développement de la chaîne de la tradition, par le poids des plus graves autorités; nous les foudroierions par les anathêmes de l'Eglise.

» Le temps où le monde devoit jouir du bienfait de la rédemption étoit encore bien éloigné, lorsque l'Esprit saint disoit à l'élève de la sagesse : *Mon fils, craignez le Seigneur et le Roi, et n'ayez point de commerce avec ceux qui manquent de fidélité.*

» La loi de grâce, toujours d'accord avec la loi ancienne en ce qui intéresse le bonheur et le salut du genre humain, s'est emparée de ce précepte, et lui a donné un développement et une sanction qui le rendent un des points fondamentaux de la morale chrétienne.

» *Craignez Dieu, honorez le Roi,* dit aussi la loi nouvelle ».

Le prélat suit la tradition dans les différens âges, pour montrer quels ont été sur ce point l'enseignement et la pratique de l'Eglise; il rappelle la soumission des premiers chrétiens à des princes persécuteurs, et fait remarquer dans combien de maux nous a jetés l'oubli d'un devoir si sacré. Les désastres de la révolution sont la leçon la plus terrible et la plus propre à nous inspirer l'horreur de la révolte. Après avoir prescrit l'ordre de la cérémonie du 21 janvier, le prélat recommande, en finissant, de prier pour le souverain Pontife, malade.

— Un protestant fort ardent, M. Charles Coquerel, a publié dernièrement un ouvrage intitulé : *Tableaux de l'histoire*

philosophique du christianisme, ou *Etudes de philosophie religieuse*, 1823, in-18. Cet ouvrage est remarquable en ce qu'il montre l'esprit du protestantisme. L'auteur, qui paroît un jeune homme fort épris des idées nouvelles, parle tour à tour avec enthousiasme de la philosophie, de la liberté, de l'égalité, etc. Il veut concilier tout cela avec l'Evangile, auquel il tient, sans doute; mais il est clair qu'il tient surtout à la liberté, mot magique avec lequel on égare aujourd'hui la jeunesse. Un écrivain sage et religieux sauroit se défier de ces déclamations usées avec lesquelles on a trompé les hommes depuis trente ans. C'est en parlant de la liberté qu'on a organisé la licence; cet appel fait aux passions a été trop bien entendu par elles. Que veulent donc ceux qui viennent aujourd'hui tenir le même langage? La société a surtout besoin aujourd'hui de repos, de soumission, d'autorité, et ceux de nos libéraux qui affectent de ne pas voir où ils nous meneroient avec leurs belles doctrines sont des aveugles ou des insensés, dont il faut déplorer l'imprudence et la témérité. M. Coquerel est un jeune adepte qui paroît avoir beaucoup d'ardeur; il se croit sûrement tolérant, et il traite les catholiques avec hauteur et dureté. Notre religion, selon lui, *n'a plus que des rapports éloignés avec l'Evangile*, et c'est là même un *théorème évident, et à l'abri de toute objection raisonnable*. Ainsi, ces pauvres catholiques n'ont plus rien à alléguer en leur faveur, et les voilà convaincus de se refuser à l'*évidence*, et de n'avoir rien de *raisonnable* à opposer à M. Coquerel. Il trace de notre Eglise un portrait de fantaisie; il l'accuse d'avoir autorisé le despotisme et favorisé l'ignorance; il lui refuse même ce caractère d'unité qui fait sa gloire et sa force; enfin, il montre autant de mépris et d'antipathie pour elle que de passion pour la liberté et pour l'égalité. Je souhaite à M. Coquerel, en retour des douceurs qu'il nous adresse, une tête un peu plus froide et une imagination moins exaltée. Le temps apparemment lui procurera cet avantage.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le dimanche 25, à trois heures après midi, S. A. R. Monsieur, étant dans son salon de réception, entouré de ses officiers, de MM. le duc de Vauguyon, du prince de Talleyrand, du duc de Mouchy, du duc d'Havré, du duc de San-Carlos, etc., a décoré Mgr. le prince de Carignan de l'ordre de la Toison-d'Or, que S. M. le roi d'Espagne a

décerné à ce prince pour sa belle conduite dans la guerre de la Péninsule.

— S. A. R Monsieur, ayant été informé par M. le préfet de la Meuse de l'incendie qui a ravagé la commune de Méligny-le-Grand, le 18 novembre dernier, a daigné accorder une somme de 600 fr. pour être employée à secourir ceux des habitans qui ont le plus souffert dans ce désastre.

— S. A. S. la princesse Louise de Condé, dont la santé avoit été altérée, il y a quelque temps, et qui étoit en pleine convalescence, est tombée, le 25, dans une léthargie qui donne de vives inquiétudes.

— La ville de Compiègne a joui de la présence de S. A. R. le Prince généralissime, et a manifesté les sentimens d'admiration et de dévoûment dont elle est animée. S. A. R. avoit expressément défendu toute espèce de préparatifs pour sa réception; les pauvres y ont gagné : des aumônes plus abondantes leur ont été distribuées. Le Prince a reçu, le soir, le clergé, les tribunaux, le conseil municipal et la garde nationale, et ensuite les dames de la ville et les dames de charité, qui avoient à remercier S. A. R. de ses bienfaits. En quittant Compiègne, Mgr. le duc d'Angoulême a remis au sous-préfet une somme de 1200 francs pour les pauvres.

— Une ordonnance royale, du 7 janvier, nomme président du collége électoral du 2e. arrondissement du Puy-de-Dôme, convoqué à Riom pour le 25 février prochain, M. Pagès, procureur-général près la cour royale de Riom, en remplacement de M. de Chabrol de Tournoël, décédé.

— On a beaucoup parlé dans le monde du changement de propriétaire des *Tablettes universelles*. Ce journal, d'une opposition fougueuse, a passé, à ce qu'il paroit, en des mains moins âpres; toutefois le premier numéro affiche encore une certaine opposition. N'est-ce pas une foiblesse d'acheter un journal? et n'en est-ce pas encore une autre, après l'avoir acheté, de lui laisser encore un caractère d'opposition?

— M. le vicomte de Marcellus, premier secrétaire d'ambassade à Londres, et fils de l'honorable pair, est parti le 20, à deux heures, en mission extraordinaire pour Madrid.

— M. le colonel marquis Odard de Rilly vient d'être nommé chef d'état-major de la 11e. division militaire.

— Les gardes-du-corps du Roi, en service auprès du roi Ferdinand, partiront de Madrid le 3 février pour rentrer en France.

— On assure que le gouvernement français est décidé à indemniser le commerce des pertes qu'il a éprouvées par suite des captures faites par les corsaires espagnols durant la dernière guerre. Ces indemnités s'étendent, non-seulement aux valeurs assurées en France, mais à celles qui l'ont été en Angleterre. Les premières s'élèvent à 5 millions, les secondes à 3 millions.

— M. Ch. Guichard, avocat aux conseils du Roi, a écrit à la *Quotidienne* pour proposer de former une souscription pour le monument à élever à la mémoire du Roi-Martyr, et a adressé en même temps

un billet de 1000 francs à l'ordre du trésorier de la souscription, et payable à la pose des premières assises du monument.

— M. Duval, juge de paix suppléant au 5e. arrondissement, formant les mêmes vœux et partageant les sentimens qu'a exprimés M. Guichard, a déposé au bureau de la *Quotidienne* un billet de 200 fr., payable à qui de droit aussitôt la pose de la première pierre du monument.

— La société royale des bonnes-lettres, dans la soirée du mardi 20 janvier, si rapproché d'un funeste anniversaire, avoit cru devoir consacrer cette séance à payer un douloureux tribut à la mémoire de Louis XVI, et à celle de M. de Malesherbes, son vertueux défenseur. M. Lacretelle jeune, qui lit successivement à la société des extraits de l'*Histoire de l'Assemblée législative et de la Convention*, dont il va bientôt publier les deux premiers volumes, a retracé dans un récit pathétique les détails du procès et de l'horrible catastrophe, la piété, le courage de l'illustre victime, et les discours sanguinaires de ses bourreaux. Des applaudissemens nombreux, et surtout les larmes, ont dû prouver à l'orateur, que son talent pouvoit seul augmenter les émotions que fait naître le souvenir d'un si funeste évènement.

— L'Académie des Sciences, dans sa séance du 26, a nommé M. Navier, ingénieur des ponts et chaussées, à la place vacante par la mort de M. Bréguet. Il a obtenu 30 voix sur 53.

— Le détachement de la gendarmerie royale de Paris, qui a fait la campagne au quartier-général du Prince généralissime, et qui a constamment servi sous les yeux de S. A. R., est arrivé le 20 à Paris. Le colonel, qui étoit allé, avec nombre d'officiers de ce corps, au-devant de cette troupe, est rentré en ville avec elle, trompette en tête. On admiroit la belle tenue que ce détachement, composé d'hommes superbes et de chevaux choisis, a su conserver après tant de fatigues et une route aussi longue, venant du port Sainte-Marie.

— Le prince de Hohenlohe a été accueilli à Lunéville par les démonstrations de joie les plus empressées. Une calvacade s'étoit portée à sa rencontre. Ce fut un jour de fête pour tous les habitans : le soir, il y eut illumination. Le lendemain, la princesse fit une distribution aux pauvres. Une messe d'actions de grâces et un *Te Deum* ont été chantés à la chapelle du château; on y a fait la quête pour les Vieillards de l'Asile, établissement dont la princesse est la première protectrice.

— Notre division navale dans le Levant n'est actuellement composée que de la frégate la *Médée*, et de quelques légers bâtimens; cette division sera prochainement renforcée. Le 8 de ce mois, trois frégates et deux corvettes sont parties de Toulon pour Tunis, où elles portent M. Guys, notre consul-général près de cette régence; ces bâtimens se rendront ensuite à Smyrne. Deux bricks partiront encore sous peu de Toulon pour faire aussi partie de cette station.

— Le gouvernement s'est toujours occupé des moyens d'empêcher ou de réprimer la traite des noirs, et il a fait tous ses efforts pour parvenir à l'exécution des lois qui prohibent ce trafic. Aujourd'hui, que les circonstances permettent de renforcer la station

qui est établie pour cet objet sur la côte extérieure d'Afrique, une corvette, montée par M. La Treyté, capitaine de vaisseau, et qui commandera la station, et une canonnière-brick, sont parties dans les premiers jours de ce mois de Rochefort pour le Sénégal, d'où elles se rendront à l'île de Gorée, point central de la station. Ces deux bâtimens seront ralliés par un grand et un petit bricks et deux goëlettes, qui ont la même destination. M. Jocbet, enseigne de vaisseau a hiverné, seulement avec une petite goëlette, à l'île de Gorée.

— L'affaire des tranfuges, dont l'instruction se poursuit à Toulouse, a donné lieu à un réquisitoire de M. le baron Gary, procureur-général près la cour royale; ce magistrat s'est rendu, le 17, à la chambre d'accusation pour en donner lecture.

— Le 12 du courant, le 2e. conseil de guerre a prononcé la peine de mort contre les nommés Pierre-Charles Magnier, Carnevaux et Chameras, convaincus du crime de désertion à l'ennemi.

— Le conseil de révision a confirmé, dans sa séance du 10 de ce mois, les jugemens du 2e. conseil de guerre de la division des Pyrénées Orientales, qui condamnent à la peine capitale, et conformément à l'article 75 du Code pénal, pour avoir porté les armes contre la France, les nommés Jean-Claude Conte, Jean Burol, Antoine Tondu, Barthélemy Hubert, Pierre Bentouro, Yves Corantin et Jean-Jacques Ponchon.

— Le nommé Mercier (François), tambour à la 6e. compagnie du 3e. bataillon du 64e. régiment d'infanterie de ligne, convaincu d'avoir publiquement proféré des cris séditieux, a été condamné, par un conseil de guerre séant à Lille, à la peine de six mois de prison et aux frais du procès.

— Un nommé Beckaur, coupable d'avoir écrit des lettres menaçantes au roi des Pays-Bas, et que la cour d'assises avoit jugé dans sa dernière session, a été exposé sur l'échafaud à Bruxelles.

— Le roi d'Espagne, informé que, sur plusieurs points du royaume, il se montre encore des hommes qui sèment des nouvelles alarmantes, se répandent en invectives contre les droits sacrés du trône et en éloges de la constitution abolie, cherchent à troubler la tranquillité publique, et poussent même l'audace jusqu'à compromettre à main armée la sûreté des chemins publics, a ordonné que dans toutes les capitales de province, y compris les îles Baléares, il seroit formé, dans le délai de quinze jours, *des commissions exécutives et permanentes*, chargées d'infliger aux coupables les peines déterminées par le décret royal du 4 mai 1814.

— Dans la nuit du 10 janvier, un groupe s'est présenté à deux portes de la ville de Valence pour enlever la garde; mais cette tentative insensée a échoué complètement.

— Pour empêcher l'introduction des pamphlets, Ferdinand a donné un décret qui charge la police de veiller à ce qu'il ne s'introduise par les frontières de mer ou de terre aucun ouvrage, en quelque langue qu'il soit écrit, sans un ordre exprès de S. M., ou une permission du conseil, ou sur les conditions du subdélégué-général des imprimeurs et libraires du royaume.

— Des lettres de Madrid, du 18 de ce mois, nous annoncent que M. le marquis de Casa-Yrugo a succombé à sa maladie. Il est remplacé, comme ministre d'Etat, par M. Heredia, ministre des grâces et de la justice, et ce dernier ministère est confié à M. Calomanda, secrétaire du conseil de Castille.

Le Fidèle au pied de la Croix, ou *Méditations en forme de prières sur les principaux sujets de piété;* publiées par le prince Alexandre de Hohenlohe (1).

Cet ouvrage a paru d'abord en Allemagne, sous ce titre : *Sacerdos catholicus in oratione et contemplatione positus*. Le prince de Hohenlohe en a été l'éditeur; mais il est clair, par la *Préface*, que le livre n'est pas de lui. « Un prêtre, dit-il, au-dessus de tous les éloges, a composé ce livre d'or, et me l'a confié, en me priant seulement de ne pas nommer son auteur. Je l'ai lu deux ou trois fois, et j'y ai reconnu, non l'esprit d'un homme, mais celui de Dieu ». Le prince l'a dédié aux évêques de Hongrie, par une Epître datée de Bamberg en 1819. Le traducteur, dans son Avertissement, semble croire que l'ouvrage est du prince lui-même; cependant ce que nous venons de citer de la Préface prouve le contraire. Au surplus, nous ne prétendons point par là diminuer le mérite du livre; l'éloge qu'en fait le prince est un assez bon témoignage en faveur de son mérite et de son utilité.

Ce volume se compose de plusieurs parties distinctes : un exercice pour la communion spirituelle, une suite de méditations (il y en a quarante-cinq) sur les différens noms donnés à Notre-Seigneur dans l'Ecriture sainte; d'autres méditations sur les principales circonstances de la vie de Notre-Seigneur; des prières pour l'extirpation des vices, pour l'acquisition des vertus, pour obtenir la connoissance et l'amour de Dieu. Tout cela est tourné en affections et en sentimens, et paroît sortir d'un cœur vraiment touché : aussi nous croyons que les ames pieuses liront avec intérêt cette suite de prières. L'estimable traducteur prévient qu'il s'est plus attaché à rendre l'esprit que la lettre, et qu'il a fait quelques changemens dans l'ouvrage pour le rendre plus utile pour le commun des fidèles.

---

(1) 1 vol. in-12. A Paris, chez Potey; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Des Appels comme d'Abus, et de l'usage que le Conseil d'Etat en a fait au sujet d'une Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre; par un ecclésiastique (1).

Le coup imprévu qui a frappé un prince de l'Eglise dans un acte de son ministère a été vivement senti dans le clergé. Il a étonné les uns, alarmé les autres, et a donné lieu à des réclamations judicieuses et pressantes. Plusieurs journaux ont publié des réflexions sur l'ordonnance de suppression; mais il convenoit qu'un ecclésiastique traitât la question avec plus d'étendue, et on ne sera pas surpris sans doute que le clergé ait fait entendre quelques plaintes sur un acte qui le touche de si près, et qui compromet une autorité si fort affoiblie.

L'auteur du présent écrit trace d'abord l'histoire des appels comme d'abus, et montre combien on avoit abusé de cette procédure. Nos auteurs les plus modérés, Fleury, Marca, conviennent que l'abus devoit être notoire pour donner lieu à l'appel, et cependant on avoit, dans le dernier siècle, prodigué à l'excès ce moyen facile d'énerver et d'avilir l'autorité ecclésiastique. La magistrature, sur le moindre prétexte, déclaroit qu'il y avoit abus; le clergé recouroit au Roi, qui cassoit les arrêts des parlemens; mais, aux yeux des magistrats, ces arrêts cassés n'en subsistoient pas moins dans toute leur force. Cette législation nouvelle s'affermissoit de plus en plus par des empiétemens suc-

(1) 44 pages in-8°. prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, rue Mézières, n°. 9; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

cessifs et par des actes de violence à peine concevables. Tant d'arrêts rendus pendant les querelles du jansénisme, tant de Mandemens proscrits, tant d'évêques flétris, tant de prêtres décrétés et bannis, la juridiction et les sacremens mis à la merci de la puissance séculière, la proscription d'un corps entier de religieux, sont les tristes monumens de l'imprudence et de l'aveuglement d'hommes entraînés par un esprit de vertige précurseur de la révolution.

De ces temps, déja loin de nous, l'auteur arrive à la législation actuelle et à l'état présent du clergé. Ses réflexions sur ce point sont aussi judicieuses que mesurées.

« Qui conteste que l'Etat ne doive s'opposer aux envahissemens de l'autorité ecclésiastique? Mais, de bonne foi, cette autorité, presque anéantie, peut-elle aujourd'hui faire naître des terreurs sérieuses? Ces tentatives, qui ne peuvent être inspirées que par une surabondance de pouvoir et de force, est-il permis de les craindre de la part d'un corps foible et presque expirant? Hélas! loin de songer à envahir, la religion ne veut que subsister; et, sans briser une arme qu'on pût déployer contre une église entourée d'éclat et de puissance, ne seroit-il pas à propos de la cacher à la vue d'une église que rendent si languissante et si abattue des persécutions récentes et les torrens de sang que sa fidélité lui a fait répandre?.....

» On n'a vu la Lettre pastorale qu'à Paris et dans le diocèse de Toulouse. Je le demande, quels mouvemens y a-t-elle excités? quelles plaintes, quels murmures y a-t-elle fait éclater? Qui a-t-on vu, cette Lettre à la main, échauffer les esprits, attaquer le gouvernement, prêcher la désobéissance, faire, par des discours violens et des accusations amères, une triste diversion aux transports publics et à la joie de nos fêtes triomphales? Il est vrai, les papiers libéraux ont fait grand bruit de cette Lettre; le *Constitutionnel* a entretenu, huit jours durant, le public des terreurs hypocrites qu'elle lui inspiroit: mais depuis quand le *Constitutionnel* est-il devenu une autorité si digne de respect? ses diatribes méritent-elles quelque attention? Ne pouvant plus haranguer les révoltés d'Espagne, ni prédire avec complaisance nos revers et nos

désastres, que fait-il autre chose que chercher de toutes parts pâture à ses perfides déclamations? Ne s'accommode-t-il pas de tous les textes? ne trouve-t-il point partout matière à ses sophismes et à ses mensonges? N'a-t-il pas, en dernier lieu, par la falsification la plus hardie, travesti un article du *Journal des Débats* en un appel aux révolutionnaires, sans que cet article en fût moins sage et moins digne d'éloge? Les coups portés par de pareils écrivains doivent-ils avoir leur contre-coup dans des régions plus hautes? Peut-on haïr ce qu'ils haïssent, accuser ce qu'ils accusent? et, quand ils seroient l'organe d'une faction aujourd'hui sans espoir et sans ressource, est-ce de la secte la plus perverse et la plus ennemie de tout bien qui ait paru sur la terre qu'il faut recevoir des impressions et des règles? Sont-ce ses vœux et ses clameurs qu'il faut consulter? et doit-on attendre son signal pour décerner le blâme ou la récompense?...

La loi du 18 germinal a exprimé quels étoient les cas d'abus, *usurpation du pouvoir, contravention aux lois de l'Etat*, etc. Or, dit l'auteur,

« M. de Clermont-Tonnerre n'usurpe aucun pouvoir, puisqu'il n'ordonne rien, et que sa Lettre ne se termine par aucun dispositif; il ne contrevient à aucune loi de l'Etat, puisqu'il n'en est point qui défende de s'adresser au chef de l'Etat, comme il annonce l'intention de le faire; il n'enfreint aucun canon, puisque tout son Mandement ne respire, au contraire, que le rétablissement des canons; il n'attente point aux libertés, aux franchises de l'église gallicane, puisque tout ce qu'il désire c'est de la voir affranchie du joug que lui ont imposé les lois révolutionnaires; enfin, il n'est question, dans sa Lettre, d'aucun citoyen ni d'aucune classe de citoyens en particulier : il n'y opprime, il n'y injurie personne; et il console plutôt qu'il ne trouble les consciences vertueuses, par les espérances que la vivacité ou peut-être les illusions respectables de son zèle leur font envisager.

» Quoi! il sera défendu à un évêque de faire connoître à son troupeau qu'il a résolu de demander que la loi oblige tous les Français catholiques de faire consacrer par la religion leur union conjugale! c'est-à-dire, qu'elle oblige les Français catholiques à pratiquer ce que pratiquent tous les chrétiens de la terre, et non-seulement tous les chrétiens, mais tous les

communiqué à ses diocésains le projet qu'il méditoit. Mais ce qui étonne davantage, c'est qu'il soit accusé d'avoir avancé des propositions contraires *à l'indépendance de la couronne*. Autrefois on qualifioit ainsi, et avec raison, les doctrines qui favorisoient de près ou de loin le système de l'autorité du pape sur le temporel des rois. Mais dans le Mandement qu'y a-t-il de semblable? peut-on y découvrir l'allusion la plus éloignée à ce système? Ah! on ne peut du moins soupçonner les motifs de l'auteur de la Lettre; et, loin que l'indépendance des couronnes soit compromise par ce zèle vif de religion, elle n'a point sur la terre de rempart plus assuré. L'impiété ne travaille qu'à miner l'autorité, qu'à la dégrader, qu'à faire évanouir sa majesté et sa force au milieu des restrictions et des gênes dont elle l'entoure. La religion enseigne que c'est s'attaquer à l'autorité de Dieu même que d'attenter à celle des rois. Quel garant à la plénitude de leur pouvoir! Non, quelques illusions qu'on puisse se faire, ce n'est que par la religion seule que notre monarchie sera sauvée. La puissance livrée en proie pendant trente ans, et les charmes de la domination goûtés par un nombre infini de citoyens, demandent une doctrine forte, qui éteigne la soif de pouvoir et l'inquiétude presque générale. Ôtez le frein du christianisme, l'autorité est enviée et dépouillée de toutes parts. C'est visiblement la soumission profonde et sincère que les peuples puisent dans l'Évangile qui fait la sûreté et l'indépendance des couronnes; et ce sont les autels sous lesquels repose la cendre de saint Louis qui seront à jamais les vrais soutiens du trône de ses enfans,.... . . . .

» Oui, les libéraux écrivent tout ce qu'ils veulent contre nos croyances antiques; et, il faut le dire, quel contraste si affligeant ne voit-on pas résulter de la décision prise par le conseil d'État? Les ennemis du christianisme, à l'aide de quelques précautions faciles et de quelques formules dont personne n'est dupe, peuvent tout dire, tout imprimer contre nos dogmes; et il ne sera pas permis aux pasteurs de faire des souhaits publics pour l'exaltation de l'Église, qui est la gardienne de ces vérités saintes! Les impies dogmatisent avec sécurité, et il faudra qu'un évêque tremble toutes les fois qu'il prendra la plume pour demander quelques mesures nouvelles et favorables au culte! Quelle opposition si étrange! quel partage inconcevable de la tolérance et des rigueurs,

surtout dans un temps où l'irréligion, qui envahit tout, devroit voir redoubler les contre-poids opposés à son action »!

Nous nous sommes un peu étendu sur cet écrit, parce qu'il offre une réclamation aussi juste que modérée contre l'avis émis par le conseil d'Etat dans l'affaire de M. l'archevêque de Toulouse. Il faut espérer qu'on ne trouvera pas mauvais que le clergé ait fait entendre une plainte modeste dans une occasion qui intéressoit de si près ses droits et sa réputation. Dans notre système de gouvernement la discussion des actes de l'autorité est permise, quand elle est faite avec mesure; et en présentant quelques réflexions sur l'avis du conseil et sur les motifs sur lesquels on l'a appuyé, nous nous flattons d'avoir observé les égards que l'on doit au pouvoir, même lorsqu'il se trompe. Ce qui nous afflige le plus dans cette circonstance, outre le tort fait au caractère épiscopal et le mauvais effet qui peut en résulter dans l'esprit des peuples, c'est qu'il est aisé de prévoir qu'il en sera de cet acte comme autrefois des envahissemens des parlemens; on partira de ce fait pour établir une sorte de jurisprudence, et on citera cette ordonnance pour en provoquer d'autres du même genre. Un premier pas en attire un autre, et une brèche faite à l'autorité de l'Eglise sert de prétexte pour resserrer de plus en plus les attributions des évêques. Les exemples n'en sont que trop nombreux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. L'amélioration qui s'étoit manifestée dans l'état de la santé du saint Père a continué graduellement d'une manière sensible et rassurante. Dans la nuit du jeudi 8, il y eut une crise favorable; les humeurs reprirent leur cours naturel, la respiration devint plus libre, et l'enflure disparut presque entièrement. On espère donc de plus en plus le rétablissement prochain de S. S., et elle pourra bientôt s'occuper des besoins de l'Eglise et de ceux de ses sujets.

— M. Edouard Fenwick, évêque de Cincinnati, dans les Etats-Unis, qui étoit venu à Rome, comme on l'a vu, pour réclamer des secours pour son église naissante et dépourvue de tout, a reçu du saint Siége l'assistance la plus généreuse. Le saint Père lui a fait des présens pour son église; la congrégation de la Propagande, et des personnages élevés en dignité, y ont joint leurs largesses, et les fidèles, qui se sont portés avec empressement dans les églises où le jubilé avoit été indiqué, ont fait une collecte en faveur de l'évêque. Le prélat américain est parti plein de reconnoissance pour les bienfaiteurs de son église, et a désigné M. l'abbé Serdomenici, recteur du collége urbain de la Propagande, pour recueillir les dons ultérieurs de la charité.

Paris. Le dimanche 25, M. de Prilly, évêque de Châlons, est allé visiter l'association de Saint-Joseph. Le prélat a été reçu par les associés avec les honneurs convenables, a célébré la messe, et a adressé ensuite aux assistans une exhortation simple, mais affectueuse et pleine de piété, sur l'esprit qui devoit les animer dans leurs travaux.

— Une mission est ouverte depuis le 11 janvier dans l'hospice royal des Quinze-Vingt. Deux missionnaires, MM. Cailleau et Levasseur, donnent chaque jour des instructions. Toutes les personnes qui habitent la maison y assistent et les chefs donnent l'exemple. Depuis deux jours, M. l'abbé Rauzan est allé seconder les missionnaires. On a fait mercredi la cérémonie de l'amende honorable. Les résultats qu'a déjà eus cette mission et ceux qu'elle promet encore rendront cette époque heureuse pour un établissement si intéressant.

— C'est par erreur que nous avions annoncé que M. l'abbé d'Hautpoul avoit officié le 21 janvier dans la nouvelle chapelle expiatoire, rue d'Anjou. C'est M. l'abbé du Londel qui a célébré l'office. M. l'abbé du Londel et M. l'abbé d'Astier sont nommés chapelains. Depuis quelques jours la chapelle a été fermée; il paroît qu'il y a encore des dispositions à faire dans l'intérieur. Nous donnerons une description de cette chapelle qui est petite et d'une forme assez singulière.

— Dans la petite paroisse de Blesmes, près Château-Thierry, diocèse de Soissons, il a été donné dernièrement un exemple remarquable de retour aux principes d'ordre et de religion. Le 18 de ce mois, treize mariages civils y ont été bénis à la fois, et à la même messe. Ce nombre est considé-

rable pour une paroisse qui ne compte pas plus de deux cents cinquante ames. Beaucoup d'habitans des paroisses voisines étoient venus jouir du spectacle édifiant de vingt-six personnes réparant solennellement à la face des autels le tort de leur indifférence. Cet heureux mouvement est dû à la reprise des exercices religieux dans cette paroisse, qui auparavant étoit presque abandonnée, à cause du mauvais état de l'église et de la rareté des ecclésiastiques. Un jeune prêtre, vicaire à Château-Thierry, va visiter cette paroisse, et a réussi à y rappeler la pratique d'un devoir si important de religion. N'en peut-on pas conclure que les peuples n'attendent que des pasteurs pour rentrer dans la voie d'où le malheur des temps les a écartés?

— Nous parlions dernièrement de l'avantage de recueillir les faits relatifs à l'histoire de la persécution contre l'Eglise, et de former dans chaque diocèse une collection de pièces et de matériaux sur un objet si intéressant. Cette idée en a fait naître une autre. Nous avons plusieurs relations sur les massacres de septembre, sur la déportation à l'île d'Aix, sur les souffrances des prêtres de divers départemens. Ne seroit-il pas à propos de réunir les plus intéressantes de ces relations, qui, séparées, peuvent se perdre, et qui jointes ensemble, acquéreroient plus de prix et pourroient même se lier l'une à l'autre sans beaucoup d'efforts? Ces brochures, ainsi réunies formeroient un volume complet qui seroit peut-être recherché par les jeunes ecclésiastiques, et leur donneroit des notions précises sur les vertus et le courage de leurs devanciers. On avoit espéré de voir paroître une collection de pièces relatives à l'histoire de la persécution pendant la terreur; mais le prélat qui avoit rassemblé des matériaux pour cet objet vient de mourir, et il est fort à craindre que nous ne voyions rien paroître de ce qu'il avoit recueilli. Cela est d'autant plus fâcheux que nous savons qu'il avoit des notes très-nombreuses et des pièces très-importantes. Il seroit à désirer que les ecclésiastiques qui auroient des documens authentiques sur la persécution et sur les victimes qu'elle a faites ne les laissassent point perdre, et que, s'ils ne peuvent les publier encore, ils les déposassent au moins en lieu sûr, et les remissent par exemple aux bibliothèques des séminaires, ou dans quelque établissement où on pût les conserver et les réunir.

— M. J. A. Dubois, missionnaire français revenu dernié-

rement de l'Inde, a publié en Angleterre des Lettres sur l'état du christianisme dans ce pays. Il y traite deux questions principales : est-il possible de propager le christianisme dans l'Inde? y parviendra-t-on en répandant les traductions de la Bible? L'auteur, éclairé par une longue expérience, assure que les traductions de la Bible, loin de guérir les habitans de l'Inde de leurs préjugés, les augmentent encore et seront un obstacle de plus aux progrès du christianisme. M. Dubois donne des détails peu consolans sur la situation de la religion dans la presqu'île de l'Inde. Les Jésuites, dit-il, avoient eu d'abord des succès à force de sobriété, d'abstinence et de zèle. Mais l'invasion européenne qui eut lieu à cette époque, les contestations longues et sanglantes entre les Anglais et les Français, les communications qui s'établirent entre les étrangers et les naturels, ont fait tort aux missionnaires; on les avoit pris d'abord pour des brames d'une espèce supérieure; on a su bientôt qu'ils n'étoient que des Européens déguisés, et cette connoissance a beaucoup affoibli leur crédit. La force des préjugés est incroyable dans l'Inde; lorsqu'un Indou d'une caste élevée embrasse la religion chrétienne, il est abandonné de ses parens et de ses amis et dépouillé de ses biens. Aussi les conversions deviennent de plus en plus rares parmi eux. Chaque ligne des Ecritures les révolte; les sacrifices d'animaux chez les Juifs leur font horreur, et ils croient nécessaire de se purifier, quand ils ont entendu quelques passages de la Bible. Ces Lettres de M. Dubois montrent ce qu'il faut attendre des efforts de la société biblique et des fastueuses annonces de ses partisans.

— Il s'est encore opéré le mois dernier une guérison à Rennes par l'effet des prières du prince de Hohenlohe. Une personne pieuse, M[lle]. Gonville, étoit malade depuis 22 ans; attaquée d'un espèce de cancer intérieur, elle étoit obligée de rester au lit, et ce n'étoit qu'avec de grandes douleurs qu'elle pouvoit faire quelques pas dans son appartement. Le prince, auquel on s'adressa pour elle, ordonna de faire célébrer une messe et de tâcher d'y assister. Au jour indiqué, la malade se fit descendre par deux porteurs et conduire à l'église dans une chaise. Au moment de l'élévation elle sentit que ses douleurs la quittoient et éprouva un bien-être général. Elle se mit à genoux, ce qu'elle n'avoit pu faire depuis sa maladie, elle communia et fit son action de grâces. Elle vouloit s'en

retourner à pied, mais on l'engagea à rentrer dans sa chaise et à garder sa maison jusqu'à la messe de huitaine. Tous les accidens de son mal ont disparu. On la porta encore le 20 décembre à l'église Saint-Etienne, sa paroisse, où elle communia à la messe d'action de grâces et resta long-temps à genoux. Elle revint ensuite chez elle à pied, se faisant suivre de sa chaise à porteur, et étant accompagnée de plusieurs personnes qui avoient connu son état d'infirmités et qui prenoient part à la joie de sa guérison. Il seroit difficile d'exprimer la reconnoissance de la malade. Mlle. Gouville a 42 ans, et elle avoit été réduite par une chute dans l'état dont elle vient d'être délivrée.

— MM. les vicaires-généraux de Chambéri ont annoncé, par un Mandement du 12 janvier, la mort du roi Victor-Emmanuel. Ce Mandement, signé, *Rey*, *Billiet* et *Martinet*, peint, quoique brièvement, les vertus du prince et les regrets de ses sujets.

« C'est au moment où nos ames se livroient aux douceurs de l'espérance, sur le rétablissement de S. M. le roi Victor-Emmanuel, qu'elles sont cruellement déchirées par la nouvelle inattendue de sa mort. Le 10 de ce mois, à six heures du matin, ce bon prince a passé à une meilleure vie. Ce n'est pas dans ce premier moment d'une inexprimable affliction que nous pouvons, nos vénérables coopérateurs et nos chers frères, vous entretenir de tous les motifs qui appellent nos larmes sur le cercueil de ce monarque vénéré; il nous faudroit admirer tant de vertus, rappeler tant de bienfaits, déplorer tant de malheurs! Mais nous avons un devoir religieux et pressant à remplir, et rien ne soulagera autant la profonde et juste désolation des fidèles Savoyards que de pouvoir en répandre le sentiment aux pieds des autels, et porter jusqu'au trône des miséricordes le cri de leur douleur et l'expression de leurs regrets. Nos larmes seront abondantes, mais elles ne seront point stériles : la religion les consacrera, et elles parviendront jusqu'à celui qui les fait couler; la ferveur et la confiance accumuleront sur sa belle ame les suffrages de l'Eglise; et si, au tribunal redoutable du souverain Juge, qui examine jusqu'à nos vertus, quelque chose avoit dû retarder encore son bonheur, la bonté divine écoutera en faveur de ce tendre père les vœux de ses nombreux enfans.

» En annonçant à leurs peuples ce douloureux évènement, nos vénérables confrères trouveront dans leurs cœurs les réflexions que fait naître le souvenir d'un prince dans qui nous ne saurions trouver d'autres excès que celui de ses vertus. Hélas! si son inépuisable bonté avoit connu des bornes, jamais peut-être il n'eût fait des ingrats..... Mais nous avons assez du malheur qui nous afflige sans rap-

peler d'anciennes douleurs. Laissons à la conscience et au repentir le soin d'aller expier sur la tombe de Victor-Emmanuel de funestes erreurs qui ont pu contribuer à l'y faire descendre. Sans doute, comme tous ses autres enfans, nous fûmes aussi comblés de ses bienfaits; mais nos cœurs en ont connu le prix, et près du cercueil de ce tendre père, ce n'est pas à nos remords, c'est à notre amour que la douleur demande aujourd'hui des larmes ».

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Mme. la princesse de Condé va de mieux en mieux. La princesse a reçu, le 28, la visite de LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, de Mme. la duchesse et de Mlle. d'Orléans. Le Roi a envoyé savoir tous les jours des nouvelles de S. A. S.

— D'après une ordonnance royale, à la date du 25 janvier, insérée dans la partie officielle du *Moniteur*, il va être formé près du ministre secrétaire d'Etat de la marine une commission composée de quatre conseillers d'Etat et de cinq maîtres des requêtes, qui sera chargée de la liquidation des pertes que le commerce français a éprouvées par suite des captures faites en mer dans le cours de la dernière guerre : sur les réclamations appuyées de pièces, la commission réglera la valeur des indemnités dues à chacun des armateurs et chargeurs des navires capturés, et de leurs ayant-cause.

— S. Exc. le ministre de la marine vient d'établir près de lui une commission consultative qui sera chargée d'examiner tous les projets relatifs aux travaux des ports, à la construction, à l'installation et à l'armement des bâtimens de guerre.

— La première brigade de grosse cavalerie de la garde (grenadiers à cheval) a eu l'honneur d'être passée en revue, le 28, par S. A. S. le prince de Carignan. MM. les généraux Bordesoulle et Dijon y étoient présens. S. A. S. portoit l'uniforme d'officier-général sarde; il a complimenté MM. Oudinot et Rabusson, colonels des 1er. et 2e. régimens de grenadiers à cheval, sur la belle tenue de ces régimens.

— MM. les garçons de chantiers et ouvriers de l'île Louviers ont fait célébrer, le dimanche 25 de ce mois, dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine, une messe solennelle avec un *Te Deum*, en actions de grâces de la paix, de l'heureux retour de S. A. R. le Prince généralissime et de la gloire des armées françaises. Les premières autorités de l'arrondissement, MM. les syndics et membres du commerce de l'île Louviers, les employés supérieurs et autres de l'administration des bois et charbons, ainsi qu'un grand nombre de charbonniers et ouvriers des autres arrondissemens, assistoient à cette cérémonie religieuse, à laquelle la superbe musique des grenadiers à cheval de la garde royale ajoutoit une nouvelle pompe.

ıré de la paroisse a adressé aux garçons de chantiers et ou-
sur leurs bons sentimens, des paroles touchantes, que ces gens ont écoutées avec un grand recueillement. La quête a été u profit des pauvres.

M. Langlès, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de 'ut, professeur à l'école spéciale des langues orientales, et con-'eur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, a suc-é, le 28 au matin, à une fièvre inflammatoire et bilieuse, qui été précédée d'une douloureuse ophtalmie. Il paroissoit depuis 'que temps d'une santé à promettre une plus longue carrière, et présidé la Société de géographie, le 16 de ce mois. M. Lan-issu d'une famille militaire de la Picardie, avoit reçu le jour, 763, à Pérenne, près Montdidier.

— Les journaux de l'opposition, fidèles au principe qu'ils ont ›tés, continuent de semer l'alarme dans l'esprit de leurs crédules teurs. Hier encore, une de ces sinistres feuilles annonçoit que troupes alloient rentrer en Espagne, et que le baron d'Eroles ont en marche pour s'emparer de Barcelonne; une autre assuroit il partoit de nos ports de Brest, Toulon et Rochefort, des vais-ux et des régimens. Nos troupes ne rentreront pas dans la pé-isule; cela n'est pas nécessaire; nous n'y restons même que sur demande de S. M. C. Douze cents hommes de troupes de ligne, i, d'après le nouveau système, vont remplacer les bataillons co-niaux, et compléter les garnisons de la Martinique et de la Gua-loupe, ont suffi pour réveiller la tendre sollicitude du *Courrier* et mpagnie. Il est facile de distinguer dans quel but ces journaux cher-ent, à l'approche des élections, à agiter les esprits et à inspirer s craintes.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Antoine Lonjon, ontre un arrêt de la cour d'assisces du département des Pyrénées-Orientales, du 16 décembre, qui le condamne à la peine de mort, omme coupable de complot tendant à détruire et à changer le gou-ernement du Roi et l'ordre de successibilité au trône, à exciter la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, et de manœuvres tendant à ébranler la fidélité de l'armée.

— M. Coste, rédacteur des *Tablettes universelles*, s'étoit pourvu en appel contre le jugement de première instance qui l'a condamné à un mois de prison et à 50 fr. d'amende; il a fait des efforts inu-tiles pour se justifier. Les motifs des premiers juges ont été adoptés par la cour, et le premier jugement confirmé. L'imprimeur Chantpie n'en avoit point appelé.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé son jugement dans l'affaire de M. Victor Ducange, prévenu d'avoir attenté à la morale publique par la publication d'un roman, intitulé : *l'Amour et la guerre*. M. Ducange a été condamné par défaut à deux mois de prison, à 100 fr. d'amende, et à la suppression des exemplaires saisis.

— Par un décret de S. M. Ferdinand, le comte d'Ofalia, premier secrétaire d'État par *interim*, est définitivement nommé premier ministre, en remplacement du marquis de Casa-Irujo, décédé.

— Le roi Ferdinand a nommé M. l'évêque d'Oviédo grand-croix de l'ordre royal de Charles III.

— On écrit de Bruxelles que les négociations entre le nonce du Pape et le gouvernement des Pays-Bas sont interrompues pour un mois. On présume qu'elles ne recommenceront qu'après le retour du courrier que Mgr. Nazalli a expédié pour Rome, il y a quelques jours.

— Le prince Frédéric-Alexandre-François-Constantin, troisième fils de S. A. R. le duc Guillaume de Wurtemberg, oncle du roi de Wurtemberg, est mort, dans la nuit du 22 janvier, d'une fièvre bilieuse.

— Le co-recteur de Bielefeld (Allemagne) et le candidat en théologie L***., fils d'un pasteur luthérien d'un village des environs, ont été arrêtés, il y a quelques jours, par un commissaire de police venu de Magdebourg. Le bruit court qu'ils sont prévenus de menées révolutionnaires. Ils ont été conduits à Berlin, escortés par la gendarmerie.

— Lorsque le général Carnot termina ses jours à Magdebourg, qu'il avoit choisi pour lieu de sa résidence, quelques journaux annoncèrent qu'il avoit laissé des Mémoires extrêmement précieux sur la révolution française, depuis 1789 jusqu'à la seconde chute du gouvernement impérial, après la bataille de Waterloo. Ces Mémoires seront imprimés à Londres; un libraire anglais a, dit-on, fait l'acquisition du manuscrit.

— Le sénat impérial et royal Lombardo-Vénitien du suprême tribunal de justice, séant à Vérone, a prononcé son jugement contre vingt-cinq individus, dont neuf contumaces, accusés de crime de haute trahison. Frédéric, comte Confalonieri, de Milan, et Alexandre-Philippe Andryane, de Paris, les neuf contumaces et cinq autres détenus, ont été condamnés à mort par le supplice du gibet. A défaut de preuves légales, les autres ont été renvoyés; néanmoins le sénat les a condamnés solidairement aux frais du procès, conformément à l'article 537 du Code pénal. Tous les nobles reconnus coupables sont déchus, quant à leurs personnes, des droits de la noblesse autrichienne. S. M. I. R. et A., à laquelle on a soumis ces sentences, a ordonné que la justice suivroit son cours relativement aux contumaces, a remis la peine de mort aux sept détenus, et l'a commuée en celle de la prison pour toute la vie, quant à Confalonieri et Andryane; et pour vingt, dix ou trois ans pour les autres.

— L'empereur du Brésil a publié un manifeste sur la dissolution du congrès. Il annonce qu'il a été obligé de prendre cette mesure pour s'opposer aux projets de ceux qui vouloient faire une révolution dans

le Brésil. Jusqu'ici rien n'annonce encore que le prince essaie de remettre le pays sous la domination du Portugal, et il y éprouveroit peut-être bien des difficultés.

— On lit dans le journal anglais *the Courier* l'extrait d'une lettre particulière du Brésil, où il est dit que M. le comte de Gestas, consul-général de France, est débarqué à Rio-Janéjro le 15 novembre dernier, apportant à l'empereur du Brésil une lettre autographe de S. M. Louis XVIII, et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

— Une frégate française a apporté à Porto-Rico la nouvelle de la délivrance du roi d'Espagne, et du changement qui s'est opéré dans la mère patrie. L'autorité absolue de Ferdinand a aussitô été reconnue dans cette colonie. Un *Te Deum* et une salve de toutes les batteries et des vaisseaux au mouillage, ont donné à ce changement toute la solennité convenable.

Harmonie de la raison et de la religion, ou *Réponses philosophiques aux argumens des Incrédules*; ouvrage du P. Théodore Almeyda, traduit par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1).

Les incrédules ne veulent point qu'on leur oppose l'Ecriture et la tradition; ils se piquent de ne suivre que la seule raison, et c'est par la seule raison qu'ils demandent qu'on les combatte. Aussi de nos jours des écrivains estimables et zélés ont cru devoir adopter une autre méthode pour combattre l'irréligion. Les uns ont eu recours à l'histoire, les autres à l'érudition; ceux-ci au raisonnement, ceux-là à des discussions, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Le Père Almeyda, Oratorien portugais, homme distingué dans le dernier siècle par ses connoissances et ses principes, a imaginé des entretiens entre des personnages, dont les uns exposeroient leurs difficultés et les autres les résoudroient. Des hommes du monde, des femmes prennent part à ces entretiens, et un des interlocuteurs, nommé Théodore, se charge de défendre la cause de la religion, en se tenant dans les bornes d'une

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Demonville; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

conversation familière, et sans recourir aux argumens de la théologie. Il passe en revue les points capitaux de la loi naturelle et de la révélation chrétienne, en les justifiant par les seules lumières d'une raison droite et d'une discussion sérieuse. Dans le Ier. volume, l'auteur traite de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, de la matière et puis de nos dogmes, du culte et des pratiques les plus pénibles à la nature dans ce que la religion nous prescrit. Dans le IIe. volume il expose, toujours par forme de conversation, les obligations de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables.

Le Père Almeyda montre dans ses entretiens, non-seulement la connoissance de la religion, mais le talent de mettre ses instructions à la portée des simples. Il paroît avoir eu l'habitude de traiter avec les incrédules, et les réfute par des exemples, des raisonnemens, des comparaisons sensibles. Peut-être l'auteur n'est-il pas toujours assez serré, peut-être son dialogue n'est-il pas dans la forme la plus appropriée au goût actuel. L'estimable traducteur a fait quelques changemens, je ne sais s'il en a fait assez. Sa modestie lui a fait craindre sans doute de toucher au travail d'un homme instruit et estimé; cependant ce qui convient dans un temps et dans un pays, n'est pas goûté de même dans des temps et des pays différens. Au fond, nos observations ne portent d'ailleurs que sur des accessoires peu importans. L'ouvrage en lui-même est solide; la traduction est le fruit des loisirs d'un pasteur estimable que la révolution avoit jeté dans une terre étrangère, et qui l'offre à ses paroissiens comme un nouveau gage de son attachement et de son zèle pour leur instruction et leur bonheur.

On vient de publier une gravure représentant le Pape actuel. Cette gravure est faite avec soin; seulement il semble qu'on a donné au saint Père une physionomie un peu sévère, tandis que l'expression de la figure du saint Père est pleine de bonté. Cette gravure est dédiée au clergé et aux fidèles de France. L'éditeur est M. Genty. Dans l'inscription au-dessous de la tête, on a mis *S. S. della Genga*; ce qui n'est point conforme aux usages reçus. Le Pape quitte son nom de famille et en prend un autre, et c'est par cet autre nom qu'il convient de le désigner d'abord. Prix, 1 fr. 50 c., pris à Paris. Chez Genty, rue Saint-Jacques; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Dissertations sur le Prêt de commerce; par feu M. le cardinal de La Luzerne, évêque de Langres (1).

Il y a long-temps que la question du prêt de commerce s'agite dans les écoles, et donne lieu à des écrits et des traités en sens divers. Des théologiens, des canonistes, des jurisconsultes, des négocians, ont publié des ouvrages sur cette matière, et peu l'ont éclaircie. Des discussions prolongées, des digressions oiseuses, des décisions contradictoires; ici une rigueur extrême, là un relâchement condamnable, tantôt une amertume fâcheuse, tantôt de l'audace et de la mauvaise foi, tout a contribué à rendre la question plus obscure et plus compliquée, et la solution plus difficile. Nous avons, il y a quelques années, donné une idée de cette controverse, et cité les écrits qui étoient venus à notre connoissance. Mais depuis la querelle s'est encore ranimée. Une Dissertation qui a paru à Lyon a provoqué quelques brochures, et, l'année dernière encore, un nouvel ouvrage a fait pendant quelques jours le sujet des conversations, et est tombé ensuite à plat. Ces écrits récens, comme les anciens, laissoient le plus souvent beaucoup à désirer, pour la forme et pour le fond; tantôt ils étoient courts et étranglés, tantôt longs et diffus, quelquefois aigres, d'autres fois violens et emportés. Ils n'étoient pas propres en général à éclaircir la matière et à réunir les esprits.

Aujourd'hui un nouvel athlète paroît dans la lice; son nom, son caractère, ses précédens ouvrages,

(1) 5 vol. in-8°.; prix, 25 fr. et 31 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

sa réputation de science et de modération, doivent également appeler l'attention sur son livre. C'est un évêque qui parle, et un évêque distingué par ses travaux, ses services et ses vertus; il a d'autant plus droit d'être écouté que cette nouvelle production paroît être le résultat de longues recherches et le fruit de l'expérience, et que le prélat, n'ayant pu de son vivant publier ces *Dissertations*, les a léguées à un de ses collègues, et l'a chargé de les mettre au jour. Il nous a donc paru que nous devions considérer cet ouvrage avec plus de soin, et qu'il étoit juste d'en présenter une analyse proportionnée à son étendue et à son importance. C'est ce que nous ferons dans une suite d'articles où nous tâcherons que la précision n'ôte rien à la liaison des matières et à l'enchaînement des preuves. Nous commençons par citer une partie de l'*Avant-Propos*, qui nous a semblé propre à faire bien connoître le but de l'ouvrage et l'esprit de la rédaction.

« J'entreprends la discussion d'une question très-importante et très-étendue. La légitimité du contrat connu dans les places de commerce sous le nom de prêt de commerce, ou sous d'autres dénominations, est, depuis plusieurs siècles, un sujet de contestation entre les théologiens. Persuadé, d'après l'examen que j'ai fait de cette question, que le contrat qui en est le sujet n'a rien de criminel, je crois devoir publier les raisons qui m'ont déterminé. S'il est nécessaire de conserver à la morale chrétienne sa sévérité entière, il l'est également de ne pas l'exagérer. Son exactitude, qu'il est essentiel de maintenir, consiste à se tenir dans le juste milieu entre les excès du relâchement et ceux du rigorisme. Cette vérité, universellement reconnue, doit être spécialement appliquée aux matières où la cupidité est intéressée. Cette passion a un empire si puissant et si funeste sur le cœur humain, que souvent elle l'aveugle, et lui fait adopter des principes contraires à la pureté de la morale, et que souvent aussi, le rendant plus coupable encore, elle le fait agir contre les principes moraux qu'il reconnoît. C'est ce second inconvénient que j'ai cru observer au sujet du prêt de commerce. Des docteurs d'un très-

grand mérite (je leur rends volontiers cet hommage, quoique je ne pense pas comme eux), condamnant ce contrat, plusieurs, soit négocians, soit capitalistes, ne croient pas, ou du moins doutent qu'il soit légitime. Et cependant il en est parmi ceux-là que la déplorable passion du gain entraîne à des conventions criminelles dans leur opinion : ils se rendent coupables, sinon par l'infraction de la loi, au moins certainement parce qu'ils agissent contre leur conscience. C'est ce malheureux combat de la conscience et de la cupidité qu'il me paroît souverainement important de faire cesser, en montrant que le prêt de commerce n'est ni condamné par l'une, ni inspiré par l'autre; qu'on peut le défendre sans erreur, et le pratiquer sans péché.

» Cette discussion m'a entraîné dans de très-grands détails. D'abord, les docteurs opposés au prêt de commerce le regardant comme une usure, et le condamnant comme tel, je me suis vu forcé d'examiner ce qui concerne l'usure, et de traiter des divers contrats qui y ont ou qui peuvent y avoir rapport. Ensuite ces docteurs soutenant que le prêt de commerce est condamné par toutes les lois, naturelle et positive, divine et ecclésiastique, il m'a fallu considérer ce contrat sous ces divers rapports; ce qui a donné lieu à un grand nombre de questions. Enfin, les raisons et les autorités employées par ces docteurs étant très-multipliées, j'ai dû les discuter toutes. Je crois n'avoir omis aucun de leurs argumens; et peut-être trouvera-t-on que, dans le nombre, j'en ai rapporté plusieurs qui étoient trop minutieux pour exiger une réponse; mais puisqu'ils ont fait impression sur quelques esprits, ils peuvent en faire sur d'autres.

» Je me flatte aussi de n'avoir pas affoibli leurs difficultés en les produisant. C'est un abus assez commun dans les disputes d'énerver, par la manière dont on les présente, les raisonnemens de l'adversaire. On se donne une plus grande facilité pour y répondre; mais souvent on n'y répond pas, ou, en répondant suffisamment à l'argument qu'on s'est proposé, on ne résoud pas d'une manière satisfaisante le véritable argument. J'ai tâché d'éviter cet inconvénient; et souvent, surtout lorsque les difficultés des adversaires me paroissoient peu spécieuses, j'ai rapporté leurs propres paroles.

» On pourra trouver que j'ai mis trop de longueur dans quelques-unes des discussions où je suis entré, et j'avoue que

le reproche peut être fondé : mais j'ai voulu avant tout être clair, et j'ai mieux aimé être diffus qu'obscur. D'autres auroient pu joindre à la clarté que j'ai recherchée plus de précision ; mais ce défaut est assez indifférent, parce qu'il est uniquement à moi, et non à la cause que je défends.

» Je dois parler encore d'un vice bien grave, qu'on a souvent reproché avec trop de raison aux disputes théologiques, et que j'ai remarqué avec peine, spécialement dans les écrits publiés sur la matière que je traite. Plusieurs des docteurs sévères, croyant que les principes opposés aux leurs étoient l'altération de la saine morale, ont traité leurs adversaires avec une amertume bien peu chrétienne, les appelant usuriers, usuristes, et leur donnant d'autres qualifications injurieuses. De l'autre côté, quelques partisans du prêt de commerce ont pris, vis-à-vis des docteurs qu'ils combattoient, un ton de mépris et de sarcasme, plus insultant encore que l'injure. Je suis bien éloigné de me faire un mérite d'avoir évité une manière d'écrire aussi contraire à mon caractère, à mon état et à mon estime pour les docteurs que je combats. Mais, prévoyant que la matière actuelle pourra encore être le sujet de débats entre les théologiens, je ne puis m'empêcher de les exhorter à cette modération si précieuse, surtout dans les discussions qui concernent la religion ».

Nous nous bornerons dans ce premier article à tracer le plan général de l'ouvrage. M. le cardinal de La Luzerne commence par donner des notions générales sur le prêt, par exposer les différens systèmes et déterminer l'état de la question. Ces préliminaires occupent une cinquantaine de pages. Le corps de l'ouvrage est partagé en six dissertations. Les deux premières, qui remplissent le Ier. volume, sont employées à examiner si le prêt de commerce est contraire à la loi naturelle, et s'il est condamné par l'Ecriture. Dans la IIIe. dissertation, l'auteur recherche si le prêt de commerce est proscrit par les saints Pères et par les écrivains qui ont fleuri jusqu'au 13e. siècle; cette dissertation, qui est fort étendue, occupe les deux parties du tome II; le cardinal, après avoir passé en revue

tous les passages des Pères, revient encore sur ce sujet dans un dernier chapitre, et répond aux objections que l'on peut faire sur chaque Père en particulier. Dans la IVe. dissertation, l'auteur traite cette question : « Le prêt de commerce est-il rejeté par les théologiens » ? et dans la Ve., il examine si le prêt a été anathématisé par les conciles; enfin, la VIe. dissertation est consacrée à chercher si le prêt a été proscrit par le droit canonique. Ces trois dernières dissertations occupent les deux parties du tome III. Chaque dissertation est terminée par une conclusion qui offre le résumé des raisonnemens et des preuves, et tout l'ouvrage est couronné par une récapitulation générale, qui en présente la substance en 40 pages.

Il est impossible, même après un premier aperçu, de ne pas reconnoître que cet ouvrage a exigé d'immenses recherches. L'auteur ne néglige aucun témoignage, ni aucun raisonnement; il suit pas à pas la tradition dans les différens temps; il discute une foule de passages et d'autorités. Plein de modération et de bonne foi, il ne dissimule aucune objection, et présente les difficultés dans ce qu'elles ont de plus imposant. Enfin, il y observe une méthode, et met dans la discussion une clarté et une simplicité qui font qu'on peut le suivre sans effort. Quoi que l'on puisse penser sur le fond de la question, on ne pourra que louer le ton et la couleur de l'ouvrage. L'auteur, toujours grave, paroît ne chercher que la vérité; il rejette franchement quelques argumens des défenseurs du prêt, il rend hommage au mérite et à la sagacité de ses adversaires; il ne s'écarte point de son sujet, et, si ses développemens semblent quelquefois excessifs, ils sont du moins renfermés dans les limites de la question, et ne prouvent que l'abondance des matériaux et le désir de ne rien omettre, soit des objections, soit des réponses.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La place de préfet de la Propagande, à Rome, étoit vacante depuis la mort du cardinal Fontana, en 1822. Pie VII nomma pro-préfet M. le cardinal Consalvi; le Pape actuel a conféré définitivement à S. Em. la charge importante de préfet de la Propagande.

— Le bref qui confère à M. de Pins, évêque de Limoges, les pouvoirs d'administrateur pour Lyon, a été enregistré au conseil d'Etat. Le prélat a prêté serment entre les mains du Roi, et va immédiatement entrer en fonctions. On dit qu'il conserve les pouvoirs de grand-vicaire à M. l'abbé Courbon, qui gouvernoit le diocèse depuis près de vingt ans, et qui y avoit acquis l'estime générale par son zèle et sa prudence dans des circonstances difficiles.

— Les nouveaux évêques se rendent avec empressement dans leurs diocèses. M. l'évêque de Châlons-sur-Marne est parti la semaine dernière; M. l'évêque de Saint-Diez part cette semaine; M. l'évêque de Strasbourg doit, dit-on, se mettre en route lundi prochain. Ce prélat se rendra d'abord à Besançon, et est chargé de remettre le *pallium* à M. l'archevêque de cette ville; de là il ira dans son diocèse, qui, comme on sait, est tout contigu à celui de Besançon. M. l'évêque de Langres a prêté son serment entre les mains du Roi, et doit aussi partir prochainement pour Langres.

— M. de Beauregard, évêque d'Orléans, étoit tombé, il y a trois semaines, dans un état assez inquiétant. Le prélat fut administré, et des prières furent ordonnées dans toutes les paroisses de la ville. Nous apprenons aujourd'hui que tout danger a cessé, et on espère que le respectable évêque pourra se livrer de nouveau aux details du gouvernement de son diocèse.

— On se rappelle que, par un Mandement du 20 août dernier, M. l'évêque d'Amiens établit dans son diocèse une association de Frères pour tenir des écoles dans les campagnes; nous annonçâmes cette mesure dans notre n°. 967, et nous fîmes connoître les principales dispositions que la sagesse du prélat avoit arrêtées. Mais le prélat a pensé en outre devoir procurer à son établissement la protection de l'autorité civile, afin de le rendre plus stable et de prévenir toute contradic-

tion. M. de Chabons a donc sollicité une autorisation spéciale du gouvernement, et S. M. a rendu en effet, le 3 décembre dernier, une ordonnance qui approuve les mesures prises par M. l'évêque. On verra ici avec plaisir l'ordonnance même et les statuts.

Ordonnance du Roi.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu les statuts d'une congrégation dite de *Saint-Joseph*, destinée à fournir aux communes rurales du département de la Somme des clercs laïcs et des instituteurs primaires;

Vu la lettre de notre grand-maître de l'Université, portant que le conseil royal de l'instruction publique a approuvé ces statuts;

Vu les délibérations par lesquelles le conseil-général du département a voté des fonds pour l'établissement de cette congrégation;

Vu notre ordonnance du 29 février 1816, qui règle l'instruction primaire dans tout le royaume;

Sur le rapport de notre ministre d'Etat secrétaire au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. La congrégation des Frères de Saint-Joseph, formée par Mgr. l'évêque d'Amiens, dans le but de fournir aux communes rurales du département de la Somme des clercs laïcs et des instituteurs primaires, est autorisée, aux termes de l'art. 36 de notre ordonnance du 26 février 1816, comme association charitable en faveur de l'instruction primaire. Elle se conformera aux lois et réglemens relatifs à l'instruction publique, et notamment aux articles 10, 11, 13 de notre susdite ordonnance, en ce qui concerne l'obligation imposée à tous les instituteurs primaires d'obtenir du recteur de l'Académie le brevet de capacité et l'autorisation nécessaires.

2. Notre conseil royal de l'instruction publique pourra, en se conformant aux lois et réglemens d'administration publique, recevoir les legs et donations qui seroient faits en faveur de ladite association et de ses écoles, à charge de faire jouir respectivement, soit l'association en général, soit chacune des écoles tenues par elle, desdits legs et donations, conformément aux intentions des donateurs et testateurs.

3. Le brevet de capacité sera délivré à chaque Frère de l'association de Saint-Joseph, sur le vu de la lettre particulière d'obédience, qui lui aura été délivrée par le supérieur de ladite congrégation.

4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château, etc.

Statuts de la congrégation.

Art. 1er. Les membres de cette congrégation porteront le nom de *Frères de Saint-Joseph*.

2. Les Frères de Saint-Joseph, en qualité de clercs laïcs, dépendront immédiatement de l'autorité épiscopale; ils aideront les curés dans l'administration des sacremens, l'enseignement du catéchisme, le chant de l'office divin, la bonne tenue de la sacristie et de l'église.

En qualité de maîtres d'école, ils seront soumis aux réglemens universitaires qui régissent les associations religieuses destinées à l'instruction des enfans du peuple.

3. Les Frères de Saint-Joseph feront un noviciat de deux ans, pendant lequel on les appliquera à la lecture, à l'écriture, à l'étude de la grammaire française, de l'arithmétique et de la géométrie, autant qu'il en faut pour l'arpentage. On les formera au chant de l'église; on les instruira surtout de la doctrine chrétienne, dont il faudra qu'ils aient une connoissance approfondie, étant eux-mêmes destinés à en donner des leçons aux autres.

4. Afin de rendre leurs fonctions plus utiles, on les formera à toutes les vertus de l'état religieux, principalement à la douceur, à la patience et au détachement. Après un laps de temps suffisant et les épreuves convenables, ils seront admis à faire des vœux pour un temps limité, et conformément à ce qui est prescrit par les lois du royaume.

5. La maison centrale ou séminaire de la congrégation sera composée d'un supérieur, de deux assistans, de deux visiteurs ou inspecteurs, et d'un procureur ou économe. Le supérieur sera en même temps maître des novices. Les assistans seront chargés de leur instruction; les visiteurs auront l'inspection des écoles. En général le régime de la congrégation sera calqué sur celui des Ecoles chrétiennes, dont on suivra aussi la méthode pour le mode d'enseignement.

6. Les sujets une fois formés seront, sur la demande des autorités locales, envoyés principalement dans les campagnes. Ils pourront être placés un à un, ou plusieurs ensemble, selon l'importance de la paroisse.

L'économe-général s'entendra avec les autorités locales à l'effet de pourvoir à leur entretien et à leur modeste ameublement. Ils ne pourront jamais traiter par eux-mêmes avec les communes dans lesquelles ils seront envoyés.

7. Les Frères, pour être admis dans la congrégation, devront avoir les qualités ci-après désignées:

Savoir, une naissance honnête, une réputation intacte, un extérieur décent, un esprit droit, du goût pour l'enseignement, de l'aptitude pour le chant et les cérémonies de l'église, et surtout une piété solide; l'âge d'admission sera de 18 à 25 ans.

Déjà la maison destinée à recevoir les Frères de Saint-Joseph est ouverte dans la paroisse de Longueau près Amiens, et on attend de grands avantages pour le diocèse de cet établissement. Des jeunes gens éprouvés porteront dans les cam-

pagnes les secours d'une instruction solide et d'une vie exemplaire. Ils rendront service aux pasteurs et aux familles, et ils contribueront peut-être à opérer dans les paroisses un heureux renouvellement de mœurs. Il y a même lieu de penser que ce moyen sera adopté dans d'autres diocèses. Déjà on sait qu'une congrégation du même genre a été établie en Bretagne par M. l'abbé de La Mennais. D'autres associations à peu près semblables se sont formées en quelques provinces, et on ne doute pas que les évêques ne portent leur attention sur cet objet, quand ils auront pourvu aux besoins les plus pressans du sanctuaire. Il sera digne en effet de leur sollicitude, après avoir établi et consolidé leurs petits séminaires, de s'occuper des écoles, et ces deux œuvres marchant de concert seront un double moyen de soutenir la religion et de régéner les mœurs.

— Nous avons parlé de la mission donnée par M. l'abbé Balteaux à Secheval, diocèse de Reims. Cette paroisse vient de recevoir du charitable et zélé missionnaire une preuve d'intérêt qui ne peut qu'augmenter les regrets qu'a laissés son départ. Pendant qu'il étoit occupé à une autre mission dans le diocèse de Châlons, on a reçu à Secheval un envoi de livres qu'il avoit chargé un libraire de Reims d'expédier. Ces livres sont en assez grand nombre, et sont propres à perpétuer le bienfait de la mission. D'après les intentions du bienfaiteur, ils seront distribués gratuitement.

— Les élèves du petit séminaire de Saint-Acheul se distinguent en toute rencontre par leur attachement aux principes et par leur zèle pour les bonnes œuvres. Le 21 janvier, les fils et petits-fils de chevaliers de Saint-Louis, qui se trouvent dans cet établissement, ont versé une somme de 270 fr. pour être offerte à l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.

— On vient de publier le Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Agier. Ce Catalogue n'est remarquable ni par le nombre, ni par le mérite des ouvrages, et on peut même être étonné qu'un homme de l'âge de M. Agier, qui occupoit depuis long-temps des places, eût si peu de livres, même sur des matières sur lesquelles il avoit travaillé. Le choix des livres n'est pas une chose moins singulière : que M. Agier donnât la préférence aux productions du parti qu'il avoit embrassé ; qu'il eût dans sa bibliothèque l'*Augustinus* de

l'évêque d'Ypres, les *Réflexions morales* de Quesnel, environ cent volumes sur l'Histoire de Port-Royal, et en général les principaux ouvrages enfantés par le parti appelant, on en seroit peu surpris; mais quelle est cette affectation d'exclure à peu près les Jésuites de sa bibliothèque? Les Jésuites ont, comme on sait, publié des livres estimés dans divers genres; à peine M. Agier avoit-il deux ou trois de leurs ouvrages. Qui croiroit qu'il n'avoit aucun de leurs prédicateurs, pas même Bourdaloue? Il y a, dans cette omission affectée, une puérilité et un esprit de parti bien misérables. Dédaigner Bourdaloue, quel triste préjugé! Les Jésuites ont donné beaucoup de livres de piété; M. Agier n'en avoit pas un : ils ont beaucoup travaillé sur l'Ecriture sainte; M. Agier, qui s'en étoit occupé long-temps, n'avoit pas un de leurs commentateurs, ni anciens, ni modernes. Etoit-ce scrupule, intolérance, dédain? Quel que fût le motif, il accuse le peu de jugement d'un homme assez passionné pour se priver de bons livres, parce qu'ils étoient sortis d'une école qu'il n'aimoit pas. En tête du Catalogue est une Notice sous le titre d'*Aperçus sur la vie et les ouvrages de M. Agier*. Ce n'est, dit-on, qu'un extrait d'un plus grand travail qu'on se propose de publier. L'auteur des *Aperçus*, qui étoit un ami du défunt, loue beaucoup ses principes religieux et politiques. M. Agier, dit-il, étoit connu pour être fort *attaché aux doctrines constitutionnelles :* j'en suis peu surpris; l'ami de M. L., de M. G., devoit être dans les mêmes couleurs. M. Agier avoit été partisan de la constitution civile du clergé et de toutes les constitutions politiques qui se sont succédées depuis trente ans : ainsi, il méritoit bien le titre de *constitutionnel*. Je voudrois seulement qu'on m'expliquât comment on peut faire croire à son attachement pour la constitution actuelle, après s'être montré ami de tous les régimes précédens. L'auteur de la Notice fait un mérite à M. Agier d'avoir travaillé pour la *Chronique religieuse*, et cite, parmi les articles donnés par lui dans ce recueil, des réflexions *sur le mariage*, *sur la dévotion au Sacré Cœur*, et des critiques des Mandemens de M. le cardinal de Périgord. La plus absurde et la plus insolente de ces critiques est celle du Mandement du prélat sur la mort de M. le duc de Berri : M. le cardinal y disoit que l'assassin avoit été égaré par des doctrines pernicieuses; sur quoi M. Agier répond : *On fait grand bruit de ces doctrines; c'est l'épou-*

vantail par lequel on cherche à égarer les ignorans ou les esprits foibles. Ainsi, M. Agier prenoit la peine de justifier les livres monstrueux qui, dans ces derniers temps, ont prêché la révolte : c'est un souci qui fait honneur à sa sagacité, et qui montre à quel point sa religion étoit bien entendue. A la fin du même article, M. Agier se plaint qu'on veut *profiter* de l'attentat de Louvel pour essayer de rétablir les anciens priviléges. Son article auroit mérité de paroître dans le *Constitutionnel*. Enfin, l'auteur de la Notice donne la liste des écrits de M. Agier. Cette liste est beaucoup plus complète que celle qui se trouve dans notre n°. 954, où est une courte Notice sur le magistrat janséniste. Il est juste de réparer nos omissions, et de restituer à M. Agier tout ce qu'il a écrit. Il est donc auteur d'une *Justification de Fra-Paolo*, ou *Lettres d'un prêtre italien à un magistrat français sur le caractère et les sentimens de cet homme célèbre*, 1811, in-8°. ; des *Vues sur le second avènement de J.-C.*, ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza*, 1818, in-8°. ; d'une traduction d'Ezéchiel, d'une autre de Daniel, et d'une des petits Prophètes, qui parurent en 1821 et 1822, dans le même goût que celles d'Isaïe et de Jérémie que nous avions citées; enfin, d'un *Commentaire sur l'Apocalypse*, 1823, 2 vol. in-8°. Tous ces ouvrages sont sans doute marqués au même coin. La *Justification de Fra-Paolo* étoit digne d'un homme qui l'imitoit dans son mépris pour le concile de Trente. Nous avons fait connoître, il y a quelques années, l'*Analyse de l'ouvrage de Lacunza*, et nous ne savons comment nous l'avions oubliée parmi les productions de M. Agier. On peut voir, dans nos numéros 636 et 638, ce que nous avons dit de cette brochure, où le millénarisme étoit crûment enseigné. Nous pourrons parler quelque jour du *Commentaire sur l'Apocalypse*, par lequel M. Agier a fini sa carrière, et qu'il regardoit comme le complément de ses travaux sur l'Ecriture sainte. Il suffira de dire ici que l'auteur a déposé ses préjugés dans tous ses ouvrages sans exception ; et on peut se faire une idée de l'esprit de ces ouvrages, quand, dans la préface de l'un d'eux (*les Prophéties éparses*) on trouve, au commencement, une phrase, une seule phrase, de deux pages et demie, contre les Jésuites, les missionnaires et les ultramontains. Tel est l'homme que l'auteur des *Aperçus* nous peint comme un modèle de science et de lumières, et

comme une espèce de Père de l'Eglise. Nous renvoyons, pour le surplus, à notre n°. 954.

— Parmi les différens tributs d'hommages qui, de toutes les parties de la catholicité, ont été payés à la mémoire du dernier Pape que l'Eglise a perdu, on doit distinguer une *Oraison funèbre de Pie VII*, prononcée dans l'église du collége d'Alost (Pays-Bas), le 16 octobre 1823, par J.-J. de Smet, prêtre. Ce discours, qui a été imprimé, offre d'abord un texte heureux : *Vocavit eum Dominus et ait : Vidi afflictionem populi mei.... veni et mittam te ut educas populum meum.* L'orateur avoit divisé son discours en deux parties. Il a montré d'abord comment la main de Dieu avoit formé Pie VII pour la première dignité de son Eglise, et comment le cœur de Dieu l'y trouva toujours docile à répondre à ses divines impressions; c'est-à-dire qu'il a peint Pie VII avant et pendant son pontificat. L'état de l'Europe et de l'Eglise, les attaques d'une fausse philosophie, de malheureux essais de réforme, et depuis les orages d'une révolution désastreuse; les coups portés au saint Siége par une démocratie turbulente, et ensuite par un usurpateur ambitieux; tels sont les principaux traits du tableau que retrace l'orateur, et qui servent à faire mieux connoître les vertus, la sagesse et le courage de Pie VII. Ce discours se recommande par plus d'un genre de mérite : la sagacité de l'observateur, la fermeté des principes de l'ecclésiastique, le talent de l'écrivain, s'y font également sentir, et nous auroient engagé à en citer quelque chose, si déjà nous n'avions parlé souvent de ce Pontife, et si nous n'avions présenté des extraits de Mandemens, de discours et d'ouvrages en son honneur.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur, informé qu'un incendie a consumé cinq maisons dans la commune de Vauchelles-lès-Quesnoy (Somme) a bien voulu adresser à M. de Carrière, sous-préfet d'Abbeville, une somme de 400 fr. pour être distribuée à ceux qui avoient le plus souffert. S. A. R. Madame a également envoyé 300 fr. avec la même destination.

— S. A. S. le prince de Carignan vient d'être appelé à Turin par S. M. le roi de Sardaigne. C'est dimanche 1er. février, à onze heures, que le prince, accompagné de M. l'ambassadeur de Sardaigne, et

conduit par M. le baron de Lalive, introducteur des ambassadeurs, a été reçu en audience solennelle par le Roi. Quand S. A. S. a pris congé du Roi, S. M. l'a décoré du grand-cordon bleu, et l'a invité à diner. Le prince est arrivé à six heures moins un quart au château, portant le cordon que le Roi lui avoit donné le matin, et les épaulettes de grenadier français. S. A. S. s'est mise en route lundi 2 février, et arrivera samedi à Turin.

— Le 38e. régiment d'infanterie, venant de la Corogne, fort de quatorze cents hommes, commandé par le comte de Chérisey, a fait, le lundi 2 février, son entrée à Paris, où il vient tenir garnison. M. le comte de Wall, commandant de la place, à la tête de son état major, est allé recevoir ce corps à la barrière d'Enfer, et lui a adressé un discours qui a été accueilli par le cri de *Vive le Roi! vive le Prince généralissime! vivent les Bourbons!*

— Le *Constitutionnel* se plaint amèrement des démarches du ministère pour préparer de bonnes élections. Il voudroit apparemment qu'on lui laissât le champ libre, et que les libéraux fussent seuls à se remuer, à envoyer des circulaires, à mettre leurs agens en campagne, et à user de tous leurs moyens de séduction.

— Une mesure de sévérité vient d'être prise envers cent quinze élèves du collége de Louis-le-Grand; ces jeunes gens ont été rendus à leurs familles. Depuis long-temps le nouvel administrateur de ce collége savoit, par une foule de rapports faits au-dedans, ou de propos venus du dehors, qu'il se tramoit un vaste complot; c'étoit le 27 janvier, à six heures du soir, qu'il devoit éclater. Les élèves des différentes salles d'études devoient éteindre les lumières, maltraiter leurs maitres, descendre ensuite dans les cours, et se porter au logement du proviseur, avec tous les instrumens qu'ils pourroient trouver sous la main. Le renvoi de quarante-un élèves, deux heures avant l'exécution projetée du complot, prévint tous les malheurs qu'auroit pu occasionner ce soulèvement; cela n'empêcha pas toutefois un commencement d'exécution dans un quartier; mais la bonne contenance du maitre et l'intervention des chefs de la maison étouffèrent cette tentative partielle, qui n'eut absolument aucune suite. Le lendemain, au banquet de la Saint-Charlemagne, les élèves ne répondirent pas au cri de *Vive le Roi!* Cependant l'administrateur du collége Louis-le-Grand sut que, profitant de la sortie, ceux des jeunes élèves qui étoient encore du complot devoient se réunir à leurs camarades renvoyés, et prendre le moment de la rentrée du jeudi soir pour forcer les portes du collége, rester dans l'intérieur, et commencer les scènes qui avoient été prévenues le mardi. Mais, dès le mercredi même, M. le proviseur, instruit encore de tous les détails de ce second complot, le prévint également, en rendant à leurs familles soixante-quinze élèves. Toutes ses prévoyances se trouvèrent justifiées par la réunion qui eut lieu au carré Marigny, aux Champs-Elysées, et qui se composoit d'élèves expulsés pour l'un et pour l'autre complots.

S. Exc. Mgr. le grand-maître de l'Université a écrit à M. le pro-

viseur que le conseil royal de l'instruction publique approuvoit entièrement toutes les mesures prises par ce fonctionnaire.

M. le proviseur a cru devoir exclure aussi provisoirement des classes du collége les élèves de la pension de M. Lanneau, connue sous le nom de *Sainte-Barbe*.

Le *Constitutionnel*, en rendant compte de ces faits, trouve que ce sont les maîtres qui ont tort; il auroit voulu qu'on attendît que la révolte éclatât. Les libéraux protégent et caressent les petites comme les grandes insurrections.

— Les sieurs Jourdheuil et Lardillon, attachés au tribunal de Dijon; Boullenot et Madon, au tribunal de Beaune; Bemond, au tribunal de Châlons-sur-Seine; Pommier, au tribunal de Mâcon, Ferrand, au tribunal de Tarascon; Asselin, au tribunal de Douai, et Degrange-Touzin, au tribunal de Bordeaux, viennent d'être nommés juges-auditeurs.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'argent à M. Bossion, chirurgien de l'hospice de la ville de Beaumont-sur-Oise, comme une récompense pour la propagation de la vaccine; deux mille six cent quatre-vingt-deux individus ont été mis à l'abri du fléau dévastateur de la petite vérole par le zèle et l'activité de cet estimable chirurgien.

— La cour d'assises a rendu, le 31 janvier, son jugement dans l'affaire Brochetti. Les jurés, après deux heures de délibération, ont répondu affirmativement à la question de tentative d'homicide sur la personne du prêtre grec Isacharus, mais en écartant la circonstance de la préméditation; et négativement à la question concernant la tentative d'homicide sur la personne de Marie-Ursule Fausset, femme Saulnier; en conséquence la cour a condamné Antonio Brochetti aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la flétrissure des lettres T. P. Brochetti a entendu cet arrêt avec beaucoup de sang-froid.

— Le 23 de ce mois, il a éclaté sur la ville de Caen et communes environnantes, un orage accompagné de coups de tonnerre aussi violens que dans le mois de juillet. La foudre est tombée plusieurs fois, mais heureusement sans avoir occasionné aucuns dégâts.

— L'affaire du général Lapoype, prévenu d'avoir distribué des écrits séditieux, a été appelée, le 27 janvier, à l'audience du tribunal de police correctionnelle de Lyon. Me. Duplan, chargé de la défense, a demandé le renvoi de la cause à un mois; mais le tribunal a ordonné qu'il seroit procédé au jugement, attendu que M. Lapoype avoit eu un délai plus que suffisant pour comparoître sur la citation. Après avoir entendu l'exposé de l'affaire, fait par M. l'avocat du Roi, le tribunal a condamné, par défaut, M. Lapoype à quatre mois d'emprisonnement et 400 fr. d'amende.

— Une partie de la garnison de la Corse vient d'arriver à Toulon sur la goëlette la *Truite*. Le 63e. régiment de ligne est arrivé aussi dans cette ville, et va être embarqué pour Bastia.

— Parmi les sept officiers espagnols qui sont arrivés à Agen, comme prisonniers de guerre, on remarque le colonel Evariste San-Miguel.

— Le conseil de révision a confirmé les jugemens du 2e. conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales, qui condamnent à la peine de mort, pour avoir porté les armes contre la France, les nommés J.-B. Mignon, J. Eripilly, J. Malabert, J.-J. Claude, N. Grégoire et J. Théséro.

— Les prisonniers espagnols vont bientôt rentrer dans leur patrie. Ils devront cet insigne bonheur aux sentimens paternels de S. M. C. Déjà les sous-officiers et soldats se préparent à se mettre en marche, et traverseront incessamment les départemens frontières.

— Les gardes-du-corps français qui ont fait la campagne dernière resteront à Madrid jusqu'au 1er. mars.

— Des lettres de Lisbonne annoncent que le gouvernement portugais prépare une expédition de dix mille hommes pour le Brésil.

— Nous avons donné dans notre dernier numéro le jugement rendu en première instance, confirmé par la cour d'appel, et, en troisième instance, par le sénat séant à Véronne, contre plusieurs révolutionnaires de la Lombardie; voici un extrait de la longue procédure insérée dans le *Moniteur;* ce procès est remarquable par les rapports qu'il a avec ceux qui ont été jugés récemment en France.

L'existence de ces menées révolutionnaires remonte, pour la Lombardie, à la fin de 1814, époque où la vigilance des autorités autrichiennes déjoua un complot prêt à éclater. En 1815, Joachim Murat voulut se servir des sectes révolutionnaires pour ressaisir le sceptre, et, en 1816, le *carbonarisme* et l'*adelfisme* étoient les sociétés qui prédominoient en Italie. Le centre de la première étoit à Naples, celui de la seconde en France. Ces deux sectes principales, en faisant de nouveaux prosélytes, tendoient, avec d'autres sectes subalternes, au renversement des gouvernemens monarchiques de l'Italie. L'*adelfisme*, en 1818, avoit pris le titre de *société des sublimes maîtres parfaits;* le centre de la société étoit alors à Turin, et le comité suprême, qui s'étoit donné le nom de *grand-firmament*, se tenoit à Genève.

Le comte Frédéric Confalonieri, de Milan, et Alexandre-Philippe Andryane, de Paris, avoient dans cette dernière secte le grade supérieur de *sublime élu*. Le premier ne fut pas étranger aux mouvemens révolutionnaires que le parti démocrate excita à Milan; la voix publique le désigna comme en étant l'auteur principal. Passé à l'étranger, Confalonieri se lia avec les personnes de Londres et de Paris les plus connues pour professer le libéralisme; il demeura un an en France et en Angleterre, et revint à Milan. Le comte fut dès ce moment le principal appui du parti libéral; sa maison en étoit le point de réunion. Confalonieri se ménageoit surtout les moyens d'influer sur l'instruction de la jeunesse. En 1821, les libéraux de France recommandoient aux conjurés du Piémont de s'aider principalement de Confalonieri, qui reçut en conséquence l'invitation de se rendre à Turin. Retenu par une maladie, le comte y députa Pecchio, son affidé le plus intime. Par suite des intelligences pratiquées avec les révolutionnaires, Milan fut désignée comme le centre de la confédération italienne. Confalonieri s'en constitua le chef, et les con-

jurés convinrent de l'établissement d'un gouvernement provisoire, qui fût investi de l'autorité suprême, et d'où émanoient les dispositions diverses tendantes à organiser et à diriger l'insurrection. Ces manœuvres ont continué, et se sont étendues sur les divers points de la Suisse et de l'Italie, jusqu'à ce que Confalonieri, livré aux tribunaux, a mis une sorte de jactance à se déclarer coupable de tous les crimes dont il étoit accusé.

Andryane étoit dans les cent jours aide-de-camp du général Merlin (beau-frère de son frère). Poursuivi pour dettes, en 1819, il quitta Paris pour se rendre à Genève. Il existoit dans cette ville un parti conspirateur sous le nom de *congrès italien*, qui s'occupoit particulièrement des moyens de susciter de nouveaux bouleversemens en Italie; Andryane fut désigné pour seconder ses desseins; muni de tous les papiers nécessaires, et de la patente de *diacre extraordinaire*, grade supérieur de la secte, il quitta Genève à la fin de 1822. Dès lors, initié aux affreux mystères de la secte, Andryane savoit que le seul but qu'elle se proposoit consistoit dans la destruction de la religion, dans le renversement de toutes les monarchies, dans l'assassinat des souverains, et dans la fondation d'une démocratie illimitée; cette secte impie proscrit toute religion révélée, fait un devoir du régicide; les membres admis au premier grade doivent abjurer solennellement la religion. Dans le grade de *simple maître sublime ou maçon parfait*, le candidat jure, sous peine de mort, de se consacrer entièrement à la propagation de la secte, et d'obéir aveuglément à ses chefs. Dans le grade de *sublime élu*, on célèbre quatre fêtes qui répondent aux époques les plus funestes de la révolution française, dont la secte vouloit renouveler partout le spectacle sanguinaire. Une de ces époques est celle où l'infortuné Louis XVI tomba sous la hache du crime. La vigilance et l'activité des autorités ont surpris Andryane cherchant à propager l'établissement et les maximes de la secte dans toute l'Italie, coopérant en cela aux vues et aux desseins du congrès italien établi à Genève. Andryane a été convaincu légalement et par son propre aveu.

— Des nouvelles de la Jamaïque, en date du 24 décembre, arrivées au gouvernement anglais, annoncent qu'on vient de découvrir une nouvelle conspiration et un projet d'insurrection des nègres de la paroisse de Saint-Georges, province de Port-Marie. Des révélations faites par un esclave permirent de prendre toutes les précautions néceessaires, et l'on arrêta huit individus, qui étoient les chefs du complot, et qui furent exécutés sur-le-champ.

Almanach du Clergé de France pour 1824; par M. Châtillon (1).

Nous rendrons compte prochainement de ce volume, qui présente des détails intéressans sur l'organisation des nouveaux diocèses.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

*La Consommation des Siècles prouvée par les te[xtes et] les analogies tirés des livres saints; avec un Examen impartial des Analogies publiées par M. G., sous le nom d'*un Solitaire (1).

Il parut à Versailles, en 1814, un ouvrage sous ce titre : *Traité sur l'époque de la fin du Monde, et sur les circonstances qui l'accompagneront; par un Solitaire*, in-8°. L'auteur étoit M. Jean-Augustin Gouazé, pieux ecclésiastique, mort à Toulouse, le 30 novembre 1812, à quarante-cinq ans; il avoit vécu dans la pratique des bonnes œuvres et dans la méditation des vérités éternelles, et on crut utile de publier, après sa mort, ses conjectures sur les derniers temps; seulement on en changea le titre, et au lieu que le manuscrit de M. Gouazé étoit intitulé modestement : *Conjectures sur la fin du Monde,* l'éditeur, qui étoit un pieux laïc, demeurant à Versailles, adopta le titre de *Traité*, croyant peut-être servir par-là la mémoire de son ami, et donner à son livre plus de certitude et d'autorité.

L'ouvrage nous fut envoyé, et on en rendit compte dans deux numéros de ce journal, les n°s. 47 et 55. Les articles signés F. nous furent fournis alors par un ecclésiastique fort distingué, qui nous honoroit de sa bienveillance, et qui s'intéressoit à notre entreprise. Il a bien voulu, en différentes rencontres, nous aider de ses lumières, et sa réputation, si nous le nommions, seroit la meilleure garantie de la sagesse de ses jugemens. Ses articles sur le *Traité* sont remarquables à la

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

fois par l'exactitude théologique et par une critique pleine de sagacité et de modération. Il fit sentir le peu de solidité de ces conjectures, de ces interprétations, de ces analogies dont se nourrit quelquefois une imagination pieuse. Il fit remarquer combien il étoit commun et facile de convertir des traditions suspectes en des autorités décisives, et de bâtir sur ces fondemens équivoques des systèmes plus ou moins ruineux. Les interprétations rabbiniques, les allégories même adoptées par quelques Pères, les hypothèses qui ne sont appuyées que sur quelque passage plus ou moins obscur de l'Écriture, tout cela doit être examiné et pesé par une piété éclairée. Nous savons qu'en différens siècles on s'est cru proche de la fin du monde, et de graves auteurs prétendoient trouver dans ce qui se passoit alors des indices et des signes des derniers temps. Il est donc permis de se défier des craintes et des prédictions que l'on renouvelle encore de nos jours, et la piété n'oblige point à adopter toutes les conjectures que quelques modernes ont formées sur ce point, d'autant plus que ces conjectures se combattent souvent l'une et l'autre, et ne peuvent pas plus se concilier entr'elles qu'avec les règles d'une bonne critique. Telles étoient les réflexions judicieuses de l'habile théologien qui, dans son second article surtout, renversoit toutes les suppositions de M. Gouazé, et prouvoit par l'Ecriture, par la tradition et par la raison, la foiblesse d'un système qui repose seulement sur des interprétations arbitraires et sur des rapprochemens forcés.

Nous osons dire que ces deux articles de M. F. devoient, tant par l'exactitude de la doctrine que par la sagesse de la discussion, entraîner l'assentiment de tout lecteur judicieux; toutefois ils se trouvent attaqués dans le livre de *la Consommation des siècles*. L'auteur de ce livre, qui ne s'est pas nommé, et qui

se désigne seulement par la lettre A, adopte presque toutes les interprétations du Solitaire, et s'étonne de la critique qui en a paru dans ce journal. Il est même probable qu'il en est scandalisé, et il regarde comme une témérité ce qui est dit dans les deux articles cités sur ces craintes et ces menaces de la fin du monde dont chaque siècle a retenti. Il nous suffiroit de nommer l'auteur des deux articles pour faire tomber les reproches et les soupçons de M. A.; mais nous ne pensons pas que ses conjectures fassent plus de fortune que celles du Solitaire. Tout cela est également bâti sur le sable mouvant.

La Consommation des siècles est divisée en deux parties; la première, qui est consacrée aux *Paraboles*, est partagée en trois sections. Dans la 1re. de ces sections, l'auteur prouve la nécessité du jugement général, et soutient que ce monde doit périr par le feu. Dans la IIe. section, il veut montrer que nous devons méditer sur la fin du monde et en étudier les signes, et ici l'auteur confond évidemment deux choses très-différentes. Que nous devions penser à notre fin dernière, méditer sur le jugement et sur les signes terribles qui l'accompagneront, cela est certain; mais il n'y a nulle obligation d'assigner l'époque de la fin du monde, et de former des conjectures pour déterminer si elle est plus ou moins proche. Nous devons nous tenir prêts, comme si le monde devoit finir bientôt; mais nulle part il ne nous est ordonné de fixer le moment de la consommation des siècles. M. A. exagère donc, quand il suppose que c'est un devoir pour nous d'adopter ses conjectures; de plus, il ne nous paroît pas raisonner d'une manière juste, quand il parle des craintes et des menaces de la fin du monde qui se sont répandues en différens temps. Parce que ces craintes et ces menaces ne se sont pas vérifiées, on en peut conclure, ce semble, qu'elles étoient un peu hasardées,

et que les hommes estimables qui ont partagé ces craintes avoient été trompés par des signes trop équivoques. M. A. en tire une conclusion toute contraire; nous devons, dit-il, imiter ces respectables personnages dans leurs alarmes prévoyantes. La fin du monde approche de plus en plus, et surtout depuis le 10e. siècle nous devons nous y attendre plus que jamais. Enfin dans la IIIe. section, l'auteur expose les signes de la fin du monde; ces signes sont surtout l'affoiblissement de la foi, la désolation de l'Eglise, la multitude des scandales. Nous ne prétendons pas nier des maux trop réels, mais on croyoit voir les mêmes signes à des époques antérieures; d'ailleurs, comme le disoit M. F. dans le second article cité : « je veux pour un moment que nous soyons arrivés à ce dépérissement de la foi qui doit préparer les voies à l'apostasie causée par les persécutions de l'antechrist, et qu'ainsi cet homme de péché ne doive pas tarder à paroître; l'auteur n'en sera pas plus avancé, à moins qu'il n'établisse clairement que l'empire heureusement assez court de l'antechrist sera suivi immédiatement de la fin du monde; or, voilà, j'ose le dire, ce qu'on n'établira jamais bien ». (*Ami de la Religion*, tome III, page 38.)

La seconde partie de l'ouvrage de M. A. forme le IIe. volume, et est remplie en entier par les analogies qu'il prétend trouver dans l'Ecriture pour établir la fin prochaine du monde. Mais ici paroissent plus que jamais la foiblesse de son système et l'inconsistance de ses preuves. La plupart de ces analogies ne sont fondées que sur des rapports bien frêles et bien fugitifs; on peut les avancer, on peut les nier sans témérité. Ainsi M. A. convient que quelques-unes des analogies de M. Gouazé ne sont guère concluantes; on pourra de même lui contester les siennes. Il paroît avoir voulu multiplier ces analogies, dans l'espérance de compenser par le nombre ce qui manque à la force

probante de chacune; je craindrois, au contraire, que cette multitude de rapports hasardés et de rapprochemens équivoques ne nuisît à l'ensemble, et ne montrât trop à découvert le peu de solidité de tout le système.

Au surplus, je conviendrai à mon tour d'une chose, c'est que l'ouvrage est plein de piété. L'auteur connoît parfaitement l'Ecriture; il est animé des vues les plus droites, il tient le langage d'une foi vive et d'une ardente charité, il est tendrement touché des égaremens de ses frères, et il voudroit les rappeler à de meilleures voies. Si ses conjectures sont souvent incertaines, ses sentimens sont toujours édifians. Je lui pardonne même volontiers quelques expressions assez peu mesurées peut-être relativement à la critique du *Traité* du Solitaire; mais ces expressions au fond ne tombent pas sur moi, qui suis étranger aux articles dont il se plaint, et celui auquel elles pourroient s'appliquer est fort au-dessus de pareilles attaques. Enfin je crois même que M. A. rend justice à mes intentions; dans d'autres endroits il parle du journal avec quelque indulgence, et en cite même des extraits avec éloge.

Nous avions cru d'abord que l'auteur étoit le même qui publia, il y a quelques années, à Lyon, le livre intitulé les *Précurseurs de l'Antechrist;* quel qu'il soit, il annonce qu'il se propose de mettre au jour une *Explication des Prophéties, et principalement de l'Apocalypse.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. le cardinal Zurla, qui a été nommé vicaire de S. S., a été sacré, le 18 janvier, sous le titre d'archevêque d'Ephèse. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Saint-Ignace; c'est M. le cardinal della Somaglia qui étoit le consé-

erateur, assisté de MM. della Porta Rodiani et Mattei, patriarches de Constantinople et d'Antioche.

PARIS. Des nouvelles contradictoires nous laissent quelque inquiétude sur la santé du Pape. Le *Diario* du 21 janvier dit que l'état du saint Père est de plus en plus consolant, que les humeurs ont repris leur cours accoutumé, et qu'il ne reste plus à surmonter qu'une foiblesse qui n'a cependant pas empêché S. S. de recevoir quelques prélats. D'un autre côté, un journal, ordinairement bien informé, annonçoit que, d'après des lettres de Rome du 26, le Pape étoit très-mal. Le même journal ajoute que M. le cardinal Consalvi étoit mort. L'état de S. Em. étoit depuis long-temps inquiétant, et, dès l'année dernière, les médecins avoient jugé que la maladie organique dont elle étoit attaquée étoit incurable.

— M. le cardinal de La Fare, qui étoit tombé malade en passant par le Dauphiné à son retour de Rome, est arrivé dans son diocèse. S. Em. est mieux, mais paroît avoir encore besoin de repos et de ménagemens.

— Le jeudi 5, M. l'évêque de Strasbourg a eu une audience particulière du Roi. Le dimanche précédent, ce prélat avoit célébré la messe et prononcé un petit discours dans une réunion pieuse. Dimanche prochain, il doit aller visiter l'association de Saint-Joseph.

— Il y a eu jeudi dernier, à Saint-Roch, une assemblée de charité pour les besoins des associations pieuses de la paroisse. M. l'abbé Fayet a prêché, et cinq dames ont fait la quête. Après le sermon, les associés se sont réunis au presbytère, sous la présidence de M. le curé, et ont délibéré sur les moyens de soutenir les différentes œuvres de charité établies sur la paroisse. M. le curé reçoit les dons des personnes qui n'auroient pu se rendre à l'assemblée.

— On avoit pourvu, par l'établissement de l'association de Saint-Joseph, au sort des jeunes gens qui viennent dans la capitale pour y apprendre une profession; mais il ne paroissoit pas moins nécessaire de procurer un asile aux jeunes filles qui arrivent journellement à Paris dans le dessein de s'y placer, et qui peuvent s'y perdre au milieu de tant d'occasions dangereuses. Des religieuses dites de Lorette ont formé depuis quelque temps, à Bordeaux, un établissement de ce genre; elles y reçoivent gratuitement toutes les filles qui ont atteint l'âge de quinze ans, et dont la conduite a été sans re-

proche. Elles les admettent à l'épreuve pendant un mois, et les gardent ensuite jusqu'à ce qu'elles puissent les placer convenablement. Les Sœurs pourvoient à cette dépense par les secours de la charité, ou par le produit du travail de ces filles. Elles leur donnent l'exemple de l'application, du désintéressement et de la piété, et, après les avoir placées, elles continuent à entretenir avec elles des relations et à les aider de leurs conseils, prêtes à les reprendre, s'il en étoit besoin. On a entrepris de former à Paris un établissement du même genre. Les dames de Lorette, dont le zèle et les services ont été appréciés à Bordeaux par M. l'archevêque de cette ville et par les autorités civiles, sont venues à Paris, où M. l'archevêque leur a permis de former une communauté. Leur maison est dans la rue des Vieilles-Tuileries, n°. 33. Déjà elles ont réuni plusieurs jeunes filles, et elles ont intéressé à leur œuvre des personnes charitables et zélées. Elles espèrent qu'on secondera leur entreprise, soit en leur procurant de l'ouvrage pour occuper les jeunes filles, soit en contribuant à la dépense de la maison par des dons en argent, en effets, etc. Le bien qui peut résulter de l'œuvre, et le mal qu'elle peut empêcher, sont des motifs suffisans pour la faire prendre en considération.

— Ce qui vient de se passer au collége de Louis-le-Grand montre de plus en plus combien il importe de fortifier le ressort de la religion dans tous les établissemens d'instruction publique. Dans celui-ci régnoit une discipline extérieure assez sévère, tout au dehors paroissoit marcher régulièrement; mais cette exactitude apparente n'étoit point animée, dit-on, par d'autres motifs que ceux de la crainte des punitions et d'une contrainte assidue. On ne sait par quelle fatalité, malgré les efforts d'une autorité prévoyante, cette maison n'avoit pas subi tous les changemens qu'on avoit travaillé à y introduire, et qu'appeloient les amis de la religion. Les exercices de piété y étoient courts et froids, les instructions rares; point ou peu de communications entre les aumôniers et les élèves. On assignoit toutes les semaines un espace de temps fort court pour les confessions des jeunes gens; hors de là ils ne voyoient point les aumôniers. Ils n'avoient point avec ces ecclésiastiques ces entretiens familiers où l'ame d'un jeune homme s'ouvre, et où il est plus aisé d'y faire entrer des impressions et des sentimens de reli-

gion. Les jeunes gens, abandonnés à eux-mêmes, ne sentoient que le joug, et on ne leur présentoit rien qui l'adoucît. La religion tenoit si peu de place dans l'ordre de leurs journées, qu'elle ne leur paroissoit pas devoir en occuper beaucoup dans leurs affections. C'est ainsi que la route étoit anciennement tracée, et on la suivoit par habitude. Le mal avoit résisté aux mesures prises par l'autorité. Un jeune aumônier, placé par elle, et digne de cette confiance par son talent et sa douceur, avoit été paralysé dans les essais de son zèle. Sans doute ce qui vient d'arriver montrera la nécessité d'achever une réforme salutaire. Que la religion ne soit pas considérée comme un accessoire inutile ou comme un fardeau tyrannique, mais comme la base nécessaire de l'éducation; que des instructions suivies, que des entretiens fréquens la fassent connoître et aimer; qu'on favorise les relations entre les aumôniers et les élèves; que l'on établisse même quelques prédications extraordinaires pour remuer une jeunesse indifférente : déjà d'heureux exemples ont prouvé le succès de ce moyen. Un ecclésiastique, envoyé par M. le grand-maître dans plusieurs colléges de province, y achève en ce moment une tournée dont les résultats ont été satisfaisans; les maîtres, les parens, les autorités même en ont rendu les témoignages les plus consolans du fruit des retraites. Il ne nous appartient pas d'indiquer les autres moyens de ranimer la pratique de la religion dans les colléges. Nous savons que d'heureux efforts ont été faits; nous savons aussi tenir compte des obstacles. La pente d'un siècle corrompu, l'indifférence religieuse de tant de maîtres, l'incrédulité de tant de parens, tous les moyens de séduction qu'on offre à une jeunesse ardente, des réglemens et des habitudes nés de la révolution, tout cela contrarie et retarde une amélioration désirée; mais nous aimons à nous persuader que la sagesse et le zèle réunis prépareront des temps plus heureux, là atténueront le mal, ici augmenteront le bien, et donneront à l'instruction publique une direction générale conforme aux intérêts de la religion, aux besoins de la patrie, aux vues paternelles du Roi, aux vœux de tous les gens de bien. Ce service couronneroit dignement la réputation et les travaux d'un chef déjà environné d'une si haute estime et d'une si juste célébrité.

— Les évêques ne sauroient rester étrangers aux intérêts même temporels de leur pays, et leur caractère sacré ne les

dépouille pas de leurs droits et de leurs affections comme membres de la société civile. Aussi deux illustres prélats des temps modernes, Bossuet et Fénélon, n'ont point cru s'écarter de leur ministère en traçant des règles de politique pour les rois et pour les peuples. M. l'archevêque d'Albi a pensé, à l'exemple de ces grands hommes, qu'il devoit des conseils à son troupeau dans les circonstances où va se trouver le royaume. Ces conseils ne lui sont inspirés par aucune vue humaine, mais par les motifs les plus purs et les plus dignes d'un si sage pasteur. Sa Lettre pastorale du 27 janvier renferme des considérations tout-à-fait applicables au temps où nous sommes et à la disposition des esprits; nous en citerons le passage suivant:

« L'état d'anarchie, de violence et d'oppression sous lequel la France a gémi si long-temps, a exaspéré les esprits, engendré des haines, fomenté des divisions, inspiré des préventions, formé des partis : il est vrai que la sagesse du Roi, la vigilance et la fermeté des magistrats, la douce et salutaire influence de la religion, ont calmé les têtes et paralysé les efforts des méchans. Mais il reste encore des ames corrompues que la raison n'a pu persuader, l'autorité n'a pu réduire, la douceur n'a pu gagner. De paisibles électeurs dont le cœur droit et simple est étranger à toute intrigue, peuvent, avec les intentions les plus pures, se laisser séduire par les sophismes, ou entraîner par les déclamations hypocrites des factieux qui les obsèdent, et faire des choix directement opposés à leurs principes, à leurs inclinations les plus chères, et à leurs intérêts les plus sacrés.

» Il est de notre devoir de les avertir du piége qu'on leur tendra, de les prémunir contre les discours insidieux, les écrits séditieux, les insinuations perfides de ces prétendus amis du peuple, qui, sous le prétexte d'une liberté chimérique, l'entraînent à la révolte, et de leur rappeler que c'est dans une conscience droite et éclairée qu'un homme sage doit former son opinion et fixer son choix, et non d'après des désignations factieuses.

» Puisque la divine Providence, par un prodige inouï de son infinie miséricorde, a sauvé la France en la replaçant sous le sceptre doux et bienfaisant de son Roi légitime, et en rétablissant l'auguste famille des Bourbons dans ses droits imprescriptibles; puisque notre glorieux monarque a voulu dans sa profonde sagesse donner à son peuple un gouvernement paternel, tout Français doit reconnoître dans ce nouvel ordre la volonté de Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des rois. Quiconque veut avilir l'autorité royale, quiconque méconnoit, altère, ou atténue le dogme précieux de la légitimité, trouble l'ordre public, résiste à la volonté de Dieu, est l'ennemi de sa patrie, et par conséquent indigne de siéger dans le sénat français. Celui-là seul mérite cet honneur, qui veut ce que veulent le

Roi et les bons Français; or, Messieurs, la France et son auguste chef veulent le maintien de la religion et de la monarchie sur le trône des lis, le rétablissement des bonnes mœurs et des convenances sociales, l'union et la concorde dans toutes les classes de la société; ils veulent la liberté sans licence, la subordination sans bassesse, la force publique sans oppression; ils veulent la science et les vertus dans le clergé, la justice dans les tribunaux, l'honneur et le courage dans les armées; ils veulent enfin la paix avec les Etats voisins, sans rien perdre des glorieuses prérogatives qui distinguent la France parmi les nations de l'Europe ».

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le marquis d'Avaray, maréchal de camp, est nommé lieutenant-général.

— MM. le prince Théodore Beauffremont et le comte de Mailly, aides-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, sont nommés lieutenans-colonels.

— Une feuille libérale crie tous les matins contre la faction du privilége, et veut inspirer aux électeurs une vive peur du privilége. Un écrivain distingué, qui a fait d'excellentes réflexions dans un de nos meilleurs journaux sur ces alarmes feintes, remarque, comme une singularité, que ceux qui déclament le plus contre les priviléges ont cependant aussi leurs priviléges. Ainsi un journal n'existe qu'en vertu d'un privilége que le Roi lui accorde conformément à la loi, et les électeurs ont le privilége de voter au détriment du reste de la nation. Le *Constitutionnel* et les électeurs libéraux ne devroient donc pas avoir une si vive horreur des priviléges.

— On avoit publié dans le *Constitutionnel* une lettre de Manassés C., Israélite, ou prétendu tel, qui tendoit à inspirer aux Juifs des alarmes, et à les engager à servir la cause des libéraux; un autre Juif, Josué D., fait, dans un autre journal, une déclaration contraire, et proteste de son dévoûment au Roi, et de son entière confiance dans les vues bienveillantes d'un Prince protecteur de tous ses sujets.

— M. de Castelbajac, directeur-général des haras, de l'agriculture et du commerce; M. Huzard, inspecteur-général des écoles vétérinaires, et M. Jacob, maître de dessin à l'école d'Alfort, ont eu l'honneur de présenter à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, fondateur du cours de dessin dans les écoles vétérinaires, les dessins des élèves des deux écoles. S. A. R. a manifesté sa satisfaction sur les progrès des élèves dans cette nouvelle branche d'instruction appliquée à l'art vétérinaire, et a retenu deux dessins représentant les chèvres angora nées en Sicile, et données à l'école d'Alfort par S. A. R. Mme. la duchesse de Berri.

— D'après une ordonnance royale, le temps de captivité comme

prisonnier de guerre sera compté désormais pour sa durée simple dans les services effectifs donnant droit à la solde de retraite, pension et demi-solde sur la caisse des invalides de la marine, aux marins et autres individus entretenus ou non entretenus qui auront été faits prisonniers au service de l'Etat. Ce temps sera également compté à tout marin pris sur un bâtiment français armé en course, comme service effectif, pour l'obtention des demi-soldes et pensions, d'après la loi du 13 mai 1791, et seulement comme bénéfice pour les soldes de retraite, ainsi qu'il est établi par les articles 8 et 9 du réglement du 29 août 1803.

Les dispositions de la présente ordonnance sont applicables aux demi-soldes, pensions et soldes de retraite qui n'ont pas encore été réglées.

— Le *Moniteur* publie deux ordonnances; la première, datée du 1er. février, rapporte une autre ordonnance du 2 juillet 1817, par laquelle le directeur de la caisse des dépôts et consignations étoit autorisé à faire payer un tiers pour cent de remise aux avoués près les tribunaux du département de la Seine, sur le montant des consignations qu'ils faisoient verser à ladite caisse.

La seconde, du 22 janvier, est relative à l'examen des candidats aux places d'élèves du collége royal de la marine, qui se fera désormais par les examinateurs de l'Ecole royale Polytechnique, dans tous les lieux où ils se rendent chaque année. Les candidats devront être âgés de 14 ans révolus au moins, et de 17 ans au plus. Tout candidat devra produire, entr'autres certificats, un certificat des autorités du lieu de son domicile, constatant qu'il est digne d'être admis au collége sous les rapports des principes religieux, du dévoûment au Roi et de la bonne conduite. Le prix de la pension annuelle, qui devra être payée par trimestre et d'avance, est de 800 fr., et celui du trousseau de 600 fr.

— La cour de cassation, section criminelle, s'est occupée, le jeudi 5 février, de l'affaire des transfuges français. La délibération s'est prolongée pendant plus de trois heures. La cour a admis, en premier lieu, le pourvoi de M. le procureur-général de Montpellier contre les trois jugemens par lesquels le 2e. conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales s'est déclaré incompétent à l'égard des nommés Carrel, Bazia et Pagès, non militaires à l'époque où ils ont passé sous les drapeaux des révolutionnaires espagnols. En conséquence les jugemens d'incompétence ont été cassés, et les sus-nommés renvoyés devant le 1er. conseil de guerre de Perpignan. Quant aux vingt-un tranfuges à l'égard desquels le 2e. conseil de guerre s'étoit déclaré compétent, parce qu'ils étoient militaires au moment où ils ont déserté pour passer à l'ennemi, et qui ont été condamnés à la peine capitale, la cour a rejeté leur pourvoi.

— M. Bricogne, payeur-général de l'armée d'Espagne, vient d'être nommé receveur-général du département de la Haute-Saône.

— Les journaux de provinces sont remplis de détails sur l'accueil qu'on fait de tous côtés à nos troupes revenant d'Espagne. Les au-

torités et les habitans les reçoivent avec un égal empressement, et leur donnent des repas et des fêtes en témoigage de joie et de reconnoissance.

— M. de Lamalèze, maréchal-des-logis au régiment des chasseurs des Vosges, a consacré en entier à la souscription ouverte pour l'acquisition de Chambord, une somme de 357 fr., qui lui a été allouée comme prime de réengagement. Cet acte de désintéressement annonce les sentimens les plus nobles et les plus français.

— Une dépêche télégraphique, en date du 1er. de ce mois, a annoncé l'arrivée à Toulon de la frégate la *Fleur-de-Lis*, commandée par M. Tourelle, capitaine de frégate. Ce bâtiment vient de Cadix, d'où il a conduit à Toulon trois cent quatre-vingt-cinq sous-officiers et soldats dont le temps de service est expiré.

— Deux vols de nuit viennent d'avoir lieu, à quatre jours d'intervalle, dans la cathédrale de Metz. Les voleurs paroissent s'y être introduits en brisant des vitraux à la croisée collatérale de gauche; ils ont forcé les trones des pauvres, et enlevé l'argent qui s'y trouvoit renfermé.

— On vient de découvrir à Cluny un cercueil en plomb, dans une des chapelles de l'ancienne abbaye de cette ville; cette tombe, placée au fond d'un caveau, et murée dans son pourtour, renfermoit les restes de Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, quarante-huitième abbé de Cluny, mort l'an 1516. Jacques d'Amboise étoit frère du cardinal d'Amboise.

— La diligence de Lyon à Nîmes a été arrêtée par des brigands, dans la nuit du 19 au 20 janvier, entre Lapalu et Pierrelatte. Les voleurs ont fait, pendant près d'une heure, les efforts les plus violens pour forcer le coffre-fort en fer; toutes leurs tentatives ont été inutiles; ils se sont emparés seulement de 207 fr. 50 c. appartenans aux voyageurs, et 200 fr. adressés à Montpellier. La gendarmerie a déjà arrêté dans les environs trois individus, armés de carabines, et que de fortes raisons font croire avoir fait partie de la bande.

— René-Mathurin-Bonaventure Bégaud s'étoit pourvu en cassation contre un jugement du tribunal de police correctionnelle de Bourbon-Vendée, du 20 décembre dernier, qui le condamne à deux ans de prison et 4,000 fr. d'amende, pour cris séditieux et par récidive; mais il a été déclaré non-recevable dans son pourvoi, faute par lui d'avoir produit la quittance de consignation d'amende, prescrite par l'art. 420 du Code d'instruction criminelle.

— La petite ville de Cassis (Bouches-du-Rhône) va faire élever un monument à la mémoire du célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, l'abbé Barthélemy.

— Cinq mille sept cent soixante-dix prisonniers espagnols, provenant des divers dépôts des 19e., 20e. et 21e. divisions militaires, vont rentrer dans leur patrie par Bayonne, où ils passeront par colonnes, à compter du 17 février. D'après l'ordre fixé pour leur marche, ce passage durera jusqu'au 9 avril.

— Dans sa séance du 26 janvier, le 2e. conseil de guerre des Pyrénées-Orientales a condamné à mort, comme convaincus d'avoir porté les armes contre la France, Antoine Giraud, fusilier au 3e. régiment de ligne; Sébastien Bettner, musicien gagiste dans le 16e. de ligne; Louis-Joseph Lustaux, fusilier au 32e. de ligne, et Laurent Deschamp, fusilier au 5e. de ligne.

— La police de Varsovie a ordonné, en vertu d'un décret impérial, à tous les juifs qui sont dans cette ville, de cesser d'habiter les principales rues, et de se retirer dans les quartiers les plus éloignés.

— La santé de S. M. Britannique ne lui a pas permis de faire en personne l'ouverture du parlement. Il a été ouvert par les commissaires lords Liverpool, Eldon et Bathurst. Le lord chancelier a lu le discours de S. M. Il exprime une grande satisfaction sur l'état florissant du revenu, l'activité des manufactures, la prospérité du commerce et l'amélioration de l'agriculture, et assure que S. M. continue à recevoir de toutes les puissances étrangères les assurances les plus amicales à l'égard de l'Angleterre.

— Le feld-maréchal comte de Wrède est mort à Stockholm, le 16 janvier dernier. C'est lui qui a ouvert les premières négociations pour le choix du roi actuel, en qualité de prince royal de Suède.

— Une lettre particulière de Pétersbourg parle des trésors littéraires qu'a rapportés de la Chine l'archimandrite Hyacinthe, directeur pendant treize ans de la mission ecclésiastique russe à Pékin. On nomme parmi les livres chinois qu'il a rapportés et traduits, une *Histoire de la Chine*, en 9 volumes in-folio; une statistique de cet empire avec des cartes géographiques en cinq idiomes; plusieurs Traités sur la géographie du Tibet et de la Petite-Bucharie; une collection des lois données par les empereurs aux nations de la Tartarie, et beaucoup d'autres ouvrages d'une haute importance.

Il paroît décidément que les libéraux sont partagés dans leurs jugemens sur l'*Histoire ecclésiastique* de M. G. Les uns lui savent bon gré d'avoir cherché à flétrir Fénélon, le duc de Beauvilliers et les Jésuites, et voient un triomphe pour la philosophie dans ses accusations contre les hommes les plus respectés et contre Mme. Guyon; les autres, plus modérés, sont révoltés de tant de préventions et de haine, et s'étonnent de voir un écrivain se consumer en efforts malheureux pour renverser des réputations qui doivent être chères, non pas seulement à la religion, mais encore à l'humanité et à la patrie. Nous avons vu que, dans la cinquante-troisième livraison des *Tablettes universelles*, on avoit applaudi aux déclamations de M. G., et qu'on s'en étoit servi comme d'un texte pour

livrer à un indigne persifflage, non-seulement Fénélon et les Jésuites, mais la religion, l'orthodoxie, les dévots et la morale chrétienne. Cet article, il faut le dire, n'a pas été du goût de tous les lecteurs des *Tablettes*, et, dans la livraison suivante, il a paru une réclamation non signée contre le jugement de M. R. L'auteur de la réclamation paroît avoir lu avec attention le volume de M. G., et voici le jugement qu'il en porte. Nous ne citerons pas toute sa lettre, parce qu'il y a des choses qui ne vont pas à notre objet; mais tout ce que nous citons s'y trouve :

« Cet homme (M. G.) attaque, avec une violence qui descend souvent jusqu'aux invectives les plus grossières, les plus belles réputations du siècle de Louis XIV, Fénélon et le duc de Beauvilliers. Il reproche à Bossuet d'avoir trop donné à l'urbanité.... Il justifie le neveu de Bossuet d'avoir traité Fénélon de *bête féroce*. Massillon n'est pas mieux traité; l'auteur lui impute des maximes de rébellion, parce qu'il a dit qu'un monarque ne peut exiger de la soumission des peuples que ce que les lois lui permettent d'exiger; que c'est la loi, et non l'homme, qui doit régner, et que le Roi de France ne commande pas à des esclaves.

» Vous me demanderez pourquoi je me donne la peine de copier et à vous l'ennui de lire une telle réunion d'absurdités.... S'il étoit possible de détruire la réputation de Fénélon, ce seroit enlever à l'espèce humaine un nom qu'elle se plaît à citer avec orgueil de génération en génération, et priver la France d'un de ses plus beaux ornemens ». (*Tablettes*, cinquante-quatrième livraison.)

Ainsi parle du travail de M. G. un écrivain qui se montre d'ailleurs assez peu religieux, et qui s'explique en termes fort méprisans sur le compte des théologiens et des Jésuites. Une autre feuille libérale a aussi dernièrement rendu compte du livre de M. G. On trouve, dans le *Courrier français* du jeudi 18 décembre, un article sur cet ouvrage. Nous sommes fort loin d'approuver tout dans cet article; cependant nous rapporterons le jugement du journaliste, parce qu'il nous a paru caractériser assez bien en général les assertions vraiment étranges de M. G.

« Ce livre, presque en entier, peut être appelé un *factum* contre Fénélon et Massillon.... Fénélon est coupable de beaucoup de crimes.... Ce ne sont pas seulement ses excessives

précautions de tolérance à l'égard des religionnaires de Saintonge (pag. 76), ni ses liaisons mystiques avec Mme. Guyon, ni ses erreurs, quoique graves et dangereuses, sur le quiétisme; ce sont ses offenses contre Bossuet durant cette affaire, sa hauteur, son inflexibilité comparées à la loyauté du bon abbé Bossuet, qui ne l'appela *bête féroce* que *par comparaison, et seulement pour indiquer la manière dont il devoit être poursuivi* (pag. 260); c'est l'orgueil hypocrite de sa soumission, dans laquelle le pasteur, s'humiliant publiquement sous la censure pontificale, et se déclarant plus docile que la dernière brebis du troupeau, faisoit éclater d'autant mieux sa mauvaise foi et son opiniâtreté (pag. 279 et suiv.); ce sont enfin les idées de réformes politiques présentées dans son *Examen pour la conscience d'un roi*, et dans ses *Mémoires clandestins;* c'est surtout le *Télémaque,* cette production immorale et séditieuse contre laquelle l'auteur reproduit longuement les accusations des Faydit, des Guendeville, et autres écrivains d'une pareille autorité....

» Et ces attrayantes peintures des Eucharis, des Calypso, combien, sous la plume d'un prêtre, ne présentent-elles pas d'indécence? Pudeur respectable, sans doute, en un grave historien de l'Eglise, et qui le seroit bien plus encore, si lui-même (pag. 60 et suiv., 355, etc.) n'eût déchiré beaucoup trop de voiles, en peignant les extases mystico-sensuelles du Père Lacombe et de Mme. Guyon. On est en droit de lui dire, ce me semble : Vous qui jugez si sévèrement les autres, commencez par vous observer vous-même. Ne blessez point la morale de tous les honnêtes gens, en approuvant la duplicité avec laquelle l'évêque de Genève louoit cette même Mme. Guyon dans des lettres destinées à être vues d'elle, tandis que dans celles qu'il croyoit qu'on ne lui montreroit pas il en écrivoit beaucoup de mal. Ne vous écriez point qu'il n'y a rien là qui ne soit usité dans le commerce de la vie sociale, et qu'on en sent la raison et la convenance (pag. 357) : c'est révolter trop ouvertement les hommes d'honneur, c'est fournir trop naïvement des armes aux déclamations des libertins contre la bonne foi sacerdotale. N'offensez ni la charité, ni les intérêts de l'Eglise, en rappelant de mutuelles accusations de Bossuet et de Fénélon, dont la conséquence nécessaire seroit de détruire l'honneur ou la probité de l'un ou de l'autre;

et ne vous fâchez pas contre M. le cardinal de Bausset, qui, par d'ingénieuses explications, s'étoit efforcé de les atténuer. Vraiment vous aurez ménagé à l'Eglise un beau triomphe, en la contraignant à rougir de ses plus illustres défenseurs:

» On se demande, après avoir lu ce triste livre, quel profit l'auteur a pu en espérer pour la religion. Son but est de prouver que c'est l'esprit d'impiété qui a causé tous les malheurs, tous les excès de la fin du dix-huitième siècle, et c'est sur les nobles et sur les prêtres qu'il en fait peser la responsabilité. Avant que le dix-huitième siècle eût commencé, dit-il, l'incrédulité, née depuis quelque temps dans les conditions supérieures, y avoit grandi, et s'étoit fortifiée clandestinement pour se répandre bientôt parmi le peuple, dont en même temps les gens du grand monde corrompoient les mœurs; et des ministres de l'Eglise avoient eux-mêmes porté atteinte à la pureté de la foi. (Disc. prél., pag. 7). Un philosophe ne diroit pas mieux ».

De ces jugemens divers, il résulte que le livre de M. G. est apprécié par des hommes de toutes les opinions. Des libéraux eux-mêmes en sont révoltés; les amis de Fénélon et des Jésuites en sont scandalisés : il n'aura pour lui que quelques incrédules, qui l'approuvent par calcul; et ce suffrage même tournera peu à sa gloire. Nous ne reviendrons donc plus sur son premier volume; nous supprimons même une lettre qui auroit pu servir de suite à celle que nous avons déjà citée de M. Jordany. Cette lettre, plus forte et plus développée que la première, expose très-bien tous les défauts de l'ouvrage de M. G., et nous en eussions enrichi notre journal, si elle nous fût parvenue plus tôt. L'auteur blâme avec raison les détails minutieux où se traîne M. G., son érudition indigeste, ses recherches fastidieuses, ses notes éternelles; et en effet, il est clair que cet historien a entassé sans choix dans son volume tout ce qu'il a trouvé. Les historiens judicieux ne présentent au lecteur que ce qui peut l'intéresser, et conservent dans leurs porte-feuilles une foule de menus détails qui leur ont servi dans leur travail : mais M. G. entasse tout, et, comme nous le disoit un académicien de beaucoup d'esprit, *cet homme-là ne veut pas perdre ses copeaux;* mot ingénieux qui caractérise très-bien la manière diffuse de M. G., et l'importance qu'il attache à ses plus minutieuses recherches.

Almanach du Clergé pour 1824; par M. Châtillon (1).

Cet *Almanach* acquiert plus d'intérêt à mesure que l'église de France prend une assiette plus stable, et que le nombre des diocèses augmente. On y trouve cette année, pour la première fois, les grands-vicaires, les chapitres et les séminaires des diocèses établis en 1823, de sorte qu'on peut se faire aujourd'hui une idée plus complète du personnel du clergé. Il ne reste plus que cinq ou six diocèses dont les principaux établissemens ne soient pas terminés; ces diocèses sont, Aire, Châlons, Langres, Montauban et Perpignan : encore il est probable que l'administration d'Aire est aujourd'hui complète, ce diocèse jouissant de la présence de son évêque; Châlons, Langres et Perpignan auront bientôt le même avantage. L'église de France touche donc au moment de voir l'exécution entière des promesses qui lui avoient été faites, et qui peuvent avoir tant d'influence sur ses destinées futures. Tous les siéges pourvus d'évêques, tous les chapitres établis, les séminaires formés, les écoles ecclésiastiques encouragées, c'étoit le plus puissant moyen de faire cesser un état de langueur affligeant et de réparer les pertes du sacerdoce.

Un tableau imprimé à la fin du présent volume indique d'une manière fort détaillée le nombre des prêtres dans les différens diocèses, et les espérances du clergé pour l'avenir. Le nombre total des prêtres en activité de service est de 35,295; celui des prêtres jugés nécessaires pour les besoins est de 48,822; il manqueroit donc plus de 13,500 prêtres. Dans le nombre des prêtres employés dans le ministère, il y en a 13,679 qui ont plus de 60 ans, et cela seul fournit matière aux plus tristes réflexions; car combien de ces prêtres paieront dans peu d'années le tribut à la nature! combien dont la carrière sera avancée par leurs tribulations passées ou par leurs fatigues présentes! combien qui laisseront dans leurs pa-

(1) 1 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

roisses un vide que l'on ne pourra remplir! déjà il se trouve 2350 prêtres qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent plus être employés dans le ministère, et il est mort, l'année dernière, 1160 prêtres en activité de service. Il est vrai que l'on assure qu'il y a eu, en 1823, 1363 prêtres ordonnés; de sorte qu'il sembleroit que le déficit qu'ont laissé les prêtres morts devroit être comblé. Mais il ne faut pas trop se presser de tirer cette conclusion. A la vérité quelques diocèses privilégiés ont vu le nombre des nouveaux prêtres surpasser l'état de leurs pertes; tels sont les diocèses de Bayeux, de Lyon, du Mans, de Montpellier, de Nanci, de Rennes, de Saint-Brieuc, de Strasbourg, etc. Mais dans beaucoup d'autres la différence est en sens contraire; dans le diocèse de Beauvais on a perdu 19 prêtres, on n'en a ordonné que 5; dans celui de Nîmes on en a perdu 16, on n'en a ordonné que 3. Il y a seize diocèses où les ordinations sacerdotales ne se sont pas élevées à 10. Espérons que la présence des évêques, leur zèle et leur activité prépareront peu à peu des résultats plus consolans. On remarque déjà avec quel empressement la plupart se sont occupés de former, non-seulement leur grand séminaire, mais les écoles préparatoires; aux établissemens déjà existans ils en ajoutent d'autres, et beaucoup de diocèses ont aujourd'hui deux petits séminaires; mais ces écoles ne donnent encore que des espérances. D'après le tableau que présente M. Châtillon, il a été ordonné 1200 diacres et 1300 sous-diacres dans le cours de l'année dernière, et le nombre des élèves dans les diverses écoles ecclésiastiques se monte à plus de 35,000; nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il peut y avoir pour l'avenir bien du mécompte dans le calcul. L'expérience ne fait que trop voir que les premières vocations ne durent pas toujours, et que beaucoup d'enfans abandonnent pour différentes causes une carrière longue et semée de difficultés. Nous ne remarquerons plus dans le tableau général de M. Châtillon que le nombre des religieuses, qu'il porte, pour tout le royaume, à 18,644; Paris seul en a 1200, Rouen 800, Lyon 739, Bayeux 611, Valence 573, etc. Honneur à ces diocèses qui ont conservé précieusement des institutions respectables et utiles; d'un autre côté, nous voyons avec douleur qu'il y a des diocèses bien pauvres sous ce rapport. On en cite quelques-uns où il ne se trouve que 11, 6 ou même 4 religieuses.

A la suite de l'état de chaque diocèse, M. Châtillon pré-

sente ordinairement le tableau des congrégations et établissemens de piété et de charité qui y existent; il paroît que, malgré ses recherches, il n'a pu réunir encore tous les renseignemens nécessaires. Il y a tel diocèse sur lequel il ne donne que peu ou même point de détails; il y en a d'autres, en retour, qui offrent des notices plus circonstanciées. Ainsi on voit qu'à Angoulême on a établi, depuis la mort de l'évêque, une Ecole de Frères, une maison d'Ursulines de Chavagnes, et une autre de Sœurs de Saint-André; des personnes pieuses ont favorisé ces établissemens, et deux frères, MM. d'Isle, ont cédé gratuitement l'ancien couvent des Carmes. Dans le diocèse de Besançon il existe, dit-on, cent établissemens. L'état des communautés dans le diocèse de Bordeaux est très-satisfaisant; outre les missionnaires et les Frères des Ecoles, il y a une congrégation d'hommes sous le nom d'*Institut de Marie*, qui se livre à l'instruction de la jeunesse et au soin des ouvriers; cette œuvre paroît avoir quelques rapports avec celle de Saint-Joseph. Il y a en tout 49 maisons religieuses dans le diocèse, en y comprenant les institutrices, les hospitalières, les dames de Lorette, dont nous avons parlé dernièrement. Enfin il y a en outre dans ce diocèse des associations pieuses pour les missions, pour les petits séminaires, pour la distribution des bons livres, pour la visite des hôpitaux, et pour différentes bonnes œuvres; des jeunes gens font partie de ces associations, et donnent à Bordeaux les mêmes exemples de zèle et de charité que ceux dont nous avons parlé quelquefois à Paris. On ne peut méconnoître dans cette multitude d'établissemens à Bordeaux le résultat des soins d'un prélat qui fait la joie d'un grand diocèse et l'ornement de notre église.

L'*Almanach* présente aussi quelques renseignemens sur les établissemens de piété dans les diocèses d'Evreux, de Grenoble, de Limoges, de Luçon, de Nanci, de Nantes, de Nîmes, de La Rochelle, de Valence, etc. Nous ne pouvons nous arrêter sur ces objets, qui offriroient cependant quelque chose de consolant. L'article de Paris est, sous ce rapport, à peu près le même que l'année dernière.

Les dons et legs dont l'acceptation a été autorisée en 1823 forment 691 articles différens, dont la somme totale s'élève à 1,912,160 fr. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit l'année dernière (n°. 882) du montant de ces legs, dont

les uns n'offrent aucun produit, tels que des ornemens, et dont les autres sont des charges imposées pour fondations. M. Châtillon remarque que les dons faits depuis 1802 ne donnent à peine que 500,000 fr. de revenu, qui, répartis entre 4000 établissemens, ne donneroient pour chacun que 120 fr. de rente; ce qui n'est pas exorbitant.

Une partie assez intéressante de cet *Almanach* est le recueil des lois, ordonnances et décisions sur les matières ecclésiastiques. L'éditeur donne avec beaucoup de soin le tableau de tout ce qui a paru à ce sujet en 1823. Nous citerons ici principalement ce qui a rapport aux écoles ecclésiastiques nouvellement formées; une ordonnance du 12 février, qui autorise la cession faite à M. l'évêque de Rennes de l'ancien collége de Saint-Méen pour y établir une école ecclésiastique; une autre ordonnance du 12 mars autorise l'acquisition d'une maison pour agrandir le petit séminaire d'Agen. Une ordonnance du 19 du même mois rend l'ancien séminaire de Strasbourg à sa destination. L'école ecclésiastique de Moissac (Tarn et Garonne) a été autorisée le 2 avril. L'ancien séminaire de Saint-Charles, d'Avignon, a été rendu à sa destination par ordonnance du 9 avril. M. l'évêque de Bayonne a été autorisé, le 14 mai, à former une seconde école ecclésiastique à Oléron; et M. l'évêque de Quimper a obtenu le même avantage, le 25 juin, pour un établissement à Pontcroix. L'église des Carmes, à Tarbes, a été rendue au culte, et sera une chapelle de secours pour la paroisse de Saint-Jean. Le 3 septembre, une ordonnance rend l'archevêché de Reims à sa destination, après que les établissemens qui l'occupent auront été transférés ailleurs. Le même jour, M. l'évêque de Montpellier est autorisé à former une seconde école ecclésiastique à Saint-Pons; et le 1er. octobre, M. l'évêque d'Angers à en former une à Combrée. Le même jour, l'ancien couvent des Augustins de Brou a été, d'après le vœu de toutes les autorités, affecté au séminaire de Belley. Le 10 décembre, des secondes écoles ecclésiastiques sont autorisées à Guerrande pour le diocèse de Nantes, et à Pons pour le diocèse de La Rochelle; dans ce dernier lieu, le couvent des Cordeliers est abandonné pour former l'école. Par ordonnance du 17 décembre, une semblable école est autorisée dans le collége de l'Arc, à Dôle, pour le diocèse de Saint-Claude.

Nous avons cru devoir présenter l'ensemble de ces concessions, pour montrer les avantages qu'a obtenus le clergé pendant le cours de l'année dernière. Le tableau de la législation dressé par M. Châtillon renferme aussi des circulaires relatives aux dépenses du clergé. Une de ces circulaires, qui est datée du 1er. avril, est longue et détaillée; c'est une instruction du ministre de l'intérieur sur le paiement des dépenses du clergé. Il seroit peut-être à désirer que cette instruction fût plus répandue; elle éviteroit aux ecclésiastiques des embarras et des démarches inutiles. Cette instruction détermine le traitement des curés et desservans, le mode de paiement, les formalités à observer, les indemnités pour les prêtres auxiliaires et les vicaires, les secours pour les prêtres âgés, les religieuses et les paroisses, etc. Nous pourrons donner un extrait de cette instruction pour l'utilité de nos abonnés qui n'auroient pas l'*Almanach du Clergé;* nous nous bornerons aujourd'hui à quelques citations.

« Le traitement des curés, dit l'instruction, est fixé, savoir, ceux de première classe, à 1600 fr., pour les curés âgés de soixante-dix ans accomplis, et non pensionnaires; et à 1500 fr. pour les curés âgés de soixante-dix ans et pensionnaires, et pour ceux au-dessous de cet âge. Le traitement des curés de seconde classe est fixé, pour les curés âgés de soixante-dix ans, non pensionnaires, à 1200 fr.; et pour les curés âgés de soixante-dix ans, pensionnaires, et pour ceux au-dessous de cet âge, à 1100 fr. La pension ecclésiastique est déduite du traitement des curés. Les curés septuagénaires seulement peuvent cumuler pension et traitement jusqu'à concurrence de 2500 fr. Le traitement des desservans âgés de moins de soixante-dix ans est de 750 fr.; celui des desservans septuagénaires est de 900 fr., à compter du jour où ils ont accompli leur soixante-dixième année. La pension est déduite du traitement ».

Nous permettra-t-on de reproduire ici un vœu que nous avons déjà exprimé, et que forment tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion ? N'est-il pas temps que le traitement des desservans soit porté pour tous à 1000 fr. ? c'est, nous osons le dire, une mesure nécessaire pour l'honneur du ministère ecclésiastique, encore plus que pour le bien-être de ceux qui en seroient l'objet. Le traitement actuel est insuffisant, il est reconnu tel; il ne peut procurer à un ecclésiastique une subsis-

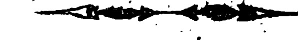
tance honnête, il le place dans la dépendance de ses paroissiens, il lui ôte la facilité de secourir les pauvres. On se récrioit autrefois contre l'insuffisance des portions congrues; combien la fixation actuelle paroît-elle plus modique, quand on songe à l'augmentation du prix de tous les objets de première nécessité depuis plus de trente ans? Cette augmentation est telle qu'il y a des objets qui ont doublé dans cet espace de temps; tout ce qui concerne les vêtemens est à peu près dans ce cas. Les denrées sont aussi beaucoup plus chères, et ce renchérissement, quoique moins fort dans les campagnes, y est cependant sensible. Partout le gouvernement a augmenté le traitement de ses employés, et ils se plaindroient avec raison, si on vouloit les remettre au taux d'il y a quarante ans: les desservans n'auroient-ils pas droit de réclamer la même bienveillance ou plutôt la même justice? Lorsqu'on voulut opérer la révolution, on fit espérer aux curés de les affranchir de la cupidité des gros décimateurs, qui jouissoient d'amples revenus, et ne laissoient aux pasteurs qu'une modique portion congrue: ceux qui ont profité des dîmes ne pourroient-ils pas se montrer aujourd'hui généreux envers ceux qui les ont perdues? et le trésor public, qui a hérité du clergé, n'est-il pas tenu à le dédommager, au moins en partie, des sacrifices qu'on lui a imposés? Assurément, ce n'est pas être trop exigeant que de demander 1000 fr. de traitement pour un ecclésiastique qui se dévoue à un ministère pénible, à un isolement absolu, à des privations journalières, et qui a bien le droit d'attendre de l'Etat le prix des services qu'il lui rend.

Nous passons sous silence ce qui, dans l'instruction ministérielle, est relatif aux indemnités, aux secours et aux autres objets de dépenses qui concernent le clergé. Nous nous proposons d'y revenir: nous remarquerons seulement aujourd'hui que le ministre recommande aux préfets d'employer tous les moyens pour éviter de déplacer les ecclésiastiques lorsqu'il s'agit du paiement de leurs mandats. Cette attention est bien due à des hommes dont le caractère ou l'âge demandent des égards, et dont les fonctions pourroient d'ailleurs souffrir de leur absence.

On trouve encore dans l'*Almanach* d'autres circulaires ministérielles. Il y en a une sur les conseils de charité, laquelle peut aussi être utile. L'éditeur est plus en état que personne,

par sa place, de connoître ces pièces, et c'est rendre service aux ecclésiastiques de les publier.

La variété des objets qu'embrasse ce volume, l'exactitude de la plupart des documens, l'esprit qui a présidé à la rédaction, tout contribue à mériter à M. Châtillon un accueil favorable de la part du clergé.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous donnerons, dans un prochain numéro, des détails sur la mort de M. le cardinal Consalvi, qui a succombé le 26 janvier, à midi, à la maladie organique dont il étoit atteint. Les mêmes lettres annoncent que M. le cardinal Severoli, évêque de Viterbe, étoit fort malade, et avoit reçu les sacremens. Ce cardinal est âgé de soixante-sept ans, et l'on sait qu'il eût été élu Pape dans le dernier conclave, sans l'opposition d'une cour puissante en Italie. Léon XII l'avoit fait pro-dataire. Quant à la santé du Pape lui-même, le *Diario* du 24 continue à dire que S. S. s'avance vers son parfait rétablissement; elle avoit reçu une députation d'une ville de ses Etats.

— Le dimanche 8, jour où on célébroit dans l'église Saint-Séverin la fête de ce saint patron de la paroisse, M. l'archevêque de Paris est allé officier dans cette église. Le prélat a été reçu et complimenté par M. le curé, à la porte de l'église, et a ensuite célébré la messe, assisté de ses grands-vicaires. Les reliques du saint étoient exposées à la vénération des fidèles. Le soir, M. l'abbé Borderies a prêché. L'église étoit remplie d'un grand nombre de fidèles. Le lendemain, les reliques ont été placées derrière l'autel, sous la coupole du sanctuaire.

— Le même jour, M. l'évêque de Strasbourg a célébré la messe dans la chapelle de l'Association de Saint-Joseph. L'assemblée étoit nombreuse, et offroit beaucoup de maîtres et d'ouvriers. Le prélat a traversé les salles, au milieu d'une foule recueillie, et, après la messe, a adressé la parole aux associés. Il les a félicités de leur œuvre, du bon esprit qu'ils y apportent, et du zèle qu'ils ont pour se soutenir les uns les autres dans la carrière de la vertu. M. l'évêque a présidé à la réception de quelques associés, et a paru charmé de l'ordre qui règne dans cette édifiante réunion.

— Le mardi 10 février, il a été célébré, dans l'église des Missions-Etrangères, au nom des pauvres Savoyards, un service pour le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel. M. l'archevêque d'Arles a fait l'absoute. M. l'abbé Dumarsais a prêché après le service, et la quête a été faite par M[mes]. d'Ambrai et Delavau.

— L'administrateur en chef de l'Asile royal de la Providence, ancien écuyer honoraire de feu Marie-Joséphine-Louise de Savoie, reine de France, a fait célébrer la semaine dernière, dans la chapelle de cette maison, un service solennel pour Sa Majesté Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, frère de cette auguste Princesse. Nous ferons observer à cette occasion que cet établissement, reconnu par ordonnance du Roi du 24 décembre 1817, honoré de ses bienfaits et de ceux de son auguste famille, n'est ni hôpital, ni hospice, mais une maison de retraite pour les individus des deux sexes, âgés de soixante ans au moins. Il est dirigé par un conseil particulier, sous l'autorité de Son Exc. le ministre de l'intérieur. Pour connoître les conditions et réglemens, il faut s'adresser à l'agent comptable de l'Asile, au bureau d'administration, rue Saint-Honoré, n°. 290, où doivent être déposées les demandes de places adressées soit au conseil, soit à l'administrateur en chef. Cette maison de retraite, dont l'administration intérieure est confiée à quatre Sœurs hospitalières du diocèse de Nevers, est autorisée à recevoir des legs, donations ou fondations de lits.

— Les religieuses Carmélites de la rue de Vaugirard, qui conservent un religieux respect pour leur sainte fondatrice, souhaitoient en obtenir quelque relique. Elles s'adressèrent, pour cet effet, à M. l'abbé d'Olmo, ecclésiastique espagnol, aujourd'hui résidant à Paris, et aumônier de l'hospice des Ménages. Ce respectable étranger écrivit à son ancien ami, Don Xavier Cienfuegos, évêque de Cadix, prélat si recommandable par ses vertus, son zèle et sa charité, qui s'est prêté avec une admirable condescendance aux désirs des Filles du Carmel. Le bon évêque a obtenu des religieuses du couvent de Saint-Joseph de Séville une lettre autographe de sainte Thérèse de Jésus. Cette lettre est datée de Valladolid, le 24 juillet 1579, la sainte étant alors âgée de soixante-trois ans; elle est, de plus, accompagnée d'un certificat de la prieure et de toutes les religieuses du couvent de Saint-Joseph de Sé-

ville, au nombre de dix-neuf. Elles remarquent que la lettre citée ne se trouve que dans les dernières éditions espagnoles des Lettres de la sainte. Elles envoyoient en même temps, à leurs Sœurs de Paris, quelques autres reliques, et un modèle exact de la chaussure prescrite par la réforme de sainte Thérèse. La caisse renfermant ces objets fut confiée à M. Marchand, sous-intendant de l'armée française à Puerto-Réal, qui, ne revenant pas immédiatement en France, en chargea M. le vicomte de La Hitte, aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême. Ce brave et estimable officier, qui a été plusieurs fois mentionné avec honneur dans les bulletins de l'armée, a remis fidèlement le dépôt, dont les Carmélites de la rue de Vaugirard jouissent maintenant, et qu'elles regardent avec raison comme une acquisition précieuse pour leur maison. Tout ce qui vient de sainte Thérèse a droit d'intéresser des ames pieuses, et surtout des Carmélites.

— Tout le diocèse de Saint-Flour a ressenti la perte que vient d'y faire la religion. M. Henri-Anne Brugier de Rochebrune, grand-vicaire du diocèse, a été frappé subitement, et enlevé à un clergé qui le regardoit comme son père. Il étoit âgé de soixante-seize ans, et on peut dire qu'il gouvernoit le diocèse depuis quarante-huit ans. Dès avant la révolution, il étoit grand-vicaire et archidiacre. Dans les temps les plus fâcheux, le clergé et les fidèles lui témoignèrent une égale estime et une égale confiance. Il étoit le conseil et le guide de beaucoup de gens de bien. En 1817, le Roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour, et ce choix combloit les vœux du diocèse; mais M. de Rochebrune, alors mal portant, et redoutant d'ailleurs un tel fardeau, refusa les honneurs de l'épiscopat. Il resta chargé des détails de l'administration pendant la vacance du siége. M. l'évêque actuel de Saint-Flour le continua comme grand-vicaire; mais M. l'abbé de Rochebrune cessa peu à peu de prendre une part aussi active à l'administration. Occupé presque uniquement de son salut, il se félicitoit d'avoir plus de loisir pour se préparer à l'éternité, et passoit des heures entières en prières. Il avoit été dernièrement incommodé pendant quelques jours; il paroissoit mieux le 30 janvier, et se mit au lit vers onze heures, sans que rien annonçât sa fin prochaine : un instant après on l'entendit soupirer; il n'étoit plus. Toutes les classes ont honoré sa mémoire par leurs regrets. La foule s'est constamment portée dans sa chambre : on vouloit

voir son corps, et on se disputoit ce qui avoit été à son usage. On l'a exposé dans une chapelle de la cathédrale, pour satisfaire à l'empressement des fidèles. M. l'évêque a voulu qu'on l'enterrât avec la plus grande pompe, et toutes les autorités ont assisté au convoi comme les habitans. On auroit désiré pouvoir le mettre dans les caveaux de la cathédrale; mais, en attendant les autorisations d'usage, on l'a déposé dans le cimetière. Nous reviendrons sur cette perte; nous recevons à l'instant de deux côtés à la fois de nouvelles Notices sur l'homme respectable dont la mort afflige en ce moment si justement tout un diocèse.

— Nous avons parlé de la loi portée sur les mariages à Genève, et des représentations faites à cet égard par les catholiques et appuyées par des puissances. Ces représentations ont eu leur effet, et le conseil de Genève vient d'adopter un projet d'après lequel les lois et usages relatifs à la religion catholique, qui étoient en vigueur au 29 mars 1815, seront maintenues, et à dater du 1er. mars prochain, les mariages des catholiques dans les paroisses cédées par le traité de Turin, du 16 mars 1816, ne seront valides qu'autant qu'ils auront été prononcés devant le ministre du culte compétent. Le conseil d'Etat est invité à préparer des mesures pour introduire l'uniformité dans la législation matrimoniale, et pour étendre au reste du canton l'obligation de la bénédiction nuptiale. Nous reviendrons sur cette importante décision, qui est d'autant plus remarquable qu'elle part d'un gouvernement protestant, et qu'elle contraste avec la législation qui s'est maintenue, malgré toutes les réclamations, dans un Etat catholique. N'est-il pas permis d'espérer que cette législation disparoîtra enfin devant le vœu de la religion, l'intérêt de la société et l'exemple de nos voisins?

— La congrégation du Mont-Cassin, de l'ordre de Saint-Benoît, étoit célèbre en Italie par le nombre de ses monastères, par les grands hommes qu'elle a produits, et par les services qu'elle a rendus à l'Eglise et aux lettres. Les guerres et les révolutions dernières lui ont porté un coup terrible et ont anéanti plusieurs maisons. Depuis quelques années il s'en est reformé quelques-unes. A Parme, un décret de l'archiduchesse, en date du 19 octobre 1816, rétablit le monastère de Saint-Jean, et chargea les religieux de diriger le collége des Nobles, qui avoit été supprimé. Les Bénédictins rentrè-

rent, en effet, dans leur couvent le 25 août 1817, et, le 13 novembre suivant, jour de la fête de tous les saints de leur ordre, ils reprirent leur habit. Le Père Garbarini prononça, dans cette occasion, un discours sur les services que l'ordre de Saint-Benoît a rendus à l'Eglise et à la société; il y cita beaucoup d'hommes distingués en Italie et ailleurs, et vengea le cloître des reproches de ses détracteurs. Ce discours, qui est intéressant et bien fait, se trouve dans les *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, excellent recueil qui s'imprime à Modène, et dont nous aurons à parler prochainement. Depuis 1817, la piété des souverains et le zèle des peuples ont fait rouvrir cinq autres monastères de la même congrégation; savoir, un à Césène, deux en Toscane, à Florence et à Sienne, et deux dans le royaume de Naples, à Cava et au Mont-Cassin, sans compter un petit hospice à Naples, dans l'ancien local de Saint-Séverin. On espère que ces monastères seront suivis de plusieurs autres, qui rendront à un ordre antique son éclat et les moyens de servir l'Eglise comme autrefois, soit dans les fonctions du ministère, soit dans la littérature ecclésiastique.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a daigné envoyer à M. Le Brun des Charmettes, sous-préfet de l'arrondissement de Coulommiers, département de Seine et Marne, une somme de 300 fr., destinée à secourir les habitans d'une maison de cette ville, incendiée dans la nuit du 7 au 8 janvier dernier. Ce secours est indépendant d'une somme de 300 francs, envoyée par S. A. R. au même magistrat, dans les derniers jours de décembre dernier, pour être distribuée aux indigens.

— S. A. R. MONSIEUR, à qui un bienfait n'est jamais demandé en vain, prévenu par M. le baron de Chaulieu, préfet de la Loire, des besoins qu'éprouvoit la ville de Montbrison pour l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne, a daigné lui accorder un secours de 800 fr.

— Les corps d'officiers des 7e., 8e, 38e. régimens de ligne et du 6e. d'infanterie légère, formant la garnison actuelle de Paris, et arrivant tous quatre d'Espagne, ont eu l'honneur d'être présentés, le dimanche 8 février, par M. le lieutenant-général comte de Coutard, commandant la première division militaire, et M. le comte de Wall, commandant de la place, à LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri.

Le prince généralissime a paru très-satisfait de revoir ses frères d'armes, à qui il a adressé les paroles les plus flatteuses. Ces corps ont eu l'honneur d'être reçus, le lendemain, par S. M.

— M. le proviseur du collége royal de Henri IV, a versé, à la mairie du douzième arrondissement, une somme de 1000 fr., produit d'une collecte pour les pauvres, faite parmi les maîtres et les élèves de cet établissement. Plusieurs des institutions qui en suivent les classes ont contribué à cette bonne œuvre; les autres ont fait leur offrande à part.

— M. le comte d'Albignac, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre saxon de Saint-Henri, ancien gouverneur de l'école militaire de Saint-Cyr, de 1815 à 1823, et qui avoit été ministre de la guerre du royaume de Westphalie, a succombé, le 31 janvier, à l'opération de la pierre, au milieu de ses parens, de ses amis, et après avoir reçu en chrétien les consolations puissantes de la religion. M. le comte d'Albignac étoit âgé de quarante-huit ans.

— La société royale des Bonnes-Lettres a, dans sa séance dernière, distribué une couronne à l'auteur du poëme qui avoit remporté le prix de poésie proposé par la société, et dont le sujet étoit l'*Armée française en Espagne*. La solennité de cette séance et l'intérêt de curiosité qu'inspire un jeune talent, avoit attiré une foule considérable qui assiégeoit les portes de la société, bien avant l'heure de l'ouverture des salons. M. le vicomte de Châteaubriand, président de la société, les ducs de Doudeauville et de Fitz-James, le maréchal comte Molitor, le général d'Ambrugeac, d'autres personnages les plus distingués, et plusieurs généraux et officiers qui se sont fait remarquer dans la dernière campagne, assistoient à cette séance, qui a commencé à huit heures et demie. M. Lacretelle, après un rapport sur le concours, qui a vivement intéressé l'auditoire, a annoncé que le prix de 1,500 fr. avoit été accordé au poëme de M. Denain. M. Lacretelle a fait l'analyse de plusieurs autres pièces envoyées au concours, qui ont obtenu d'honorables mentions, et dont M. Mennechet a lu les fragmens. M. Després a lu ensuite en entier l'ouvrage couronné; il a été souvent interrompu par de justes applaudissemens. La séance a été terminée aux cris redoublés de *vive le Roi!*

— M. le lieutenant-général comte d'Orsay va partir pour aller, à Vittoria, remplacer M. le général Jamin dans le commandement de la deuxième division de l'armée d'occupation.

— M. de Gabriac, premier secrétaire de légation près la cour d'Espagne, est nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm.

— Le conseil royal de l'instruction publique s'est occupé, dans la séance du 7 février, des désordres qui ont eu lieu au collége royal de Louis-le-Grand. Le conseil a arrêté qu'aucun des élèves rendus à leurs familles, à l'occasion des derniers évènemens, ne pourra être admis comme pensionnaire ni comme externe dans ce collége. A l'avenir, nul élève exclu d'un collége de Paris, pour cause de

révolte et de désobéissance concertée, ne pourra être admis comme pensionnaire ni comme externe dans aucun établissement public ou particulier de cette ville.

— Sur la demande de M. le préfet de la Gironde, S. Exc. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'argent au sieur Salles, brigadier dans les chasseurs de la Meuse, qui se fit remarquer par son zèle et son courage dans l'incendie qui eut lieu à Libourne, le 3 septembre 1823.

— Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, publie une seconde ordonnance du Roi qui fixe à dix le nombre des élèves de l'administration de la marine. Les élèves devront être âgés de dix-huit ans au moins, et de vingt-deux ans au plus; ils justifieront, par pièces authentiques, qu'ils ont terminé leurs études dans la Faculté des lettres, qu'ils ont acquis le grade de licencié en droit, qu'ils possèdent une des langues espagnole ou anglaise, qu'ils ont une conduite régulière et professent des sentimens honorables; leurs parens devront s'engager à leur faire, pendant quatre ans, une pension annuelle de 800 fr. Chaque année, il sera ouvert, dans le courant de septembre, au port que le ministre de la marine désignera à cet effet, un concours pour l'examen des élèves qui auront servi quatre ans en cette qualité. L'article 2 de l'ordonnance rapporte l'acte du 19 avril 1804.

— Nous avons donné dans notre n°. 985, page 316, quelques détails sur l'accusation de complot dirigé contre la femme Chauvet, accusée présente, et cinq contumaces. Cette affaire, ajournée par suite de l'absence de plusieurs témoins, a été présentée à l'audience du samedi 7 février. Lorsque l'huissier a fait l'appel des témoins, il a nommé d'abord M. *le marquis* de La Fayette, qu'il a invité à passer dans la salle des témoins; M. de La Fayette s'est levé, et a fait observer à la cour qu'on lui donnoit un titre (celui de marquis), qu'il a cessé de porter depuis le décret de l'assemblée constituante, du mois de juin 1790. Sur l'ordre subit et précis de M. le président, l'huissier s'est repris et a appelé M. de La Fayette, père, et M. de La Fayette, fils. Selon les explications données par les témoins, qui avoient manqué à la première assignation, la cour a rabattu le défaut.

Après des débats assez longs, et le discours de M. l'avocat-général de Broé, que l'on a écouté dans un religieux silence, et qui a fait la plus vive impression sur l'auditoire, M. de Belbœuf, président de la cour, a fait le résumé; la délibération du juri a duré trois quarts d'heure. La femme Chauvet, déclarée non-coupable sur les deux questions, a été acquittée. La cour s'est occupée immédiatement des accusés contumaces; sur la réquisition du ministère public, la peine de mort a été prononcée contre Sauquaire-Souligné, comme ayant pris part à une conspiration, et aux nommés Gaspart-Lavocat, Chauvet, Coudert, Matthieu et Hyppolite Balland, ces derniers convaincus seulement d'avoir porté les armes contre la France.

— Le *Constitutionnel* entretient chaque jour ses lecteurs de la circulaire de M. le garde-des-sceaux, et leur promet encore de faire inces-

samment la revue des circulaires nombreuses et étonnantes de MM. les procureurs du Roi des départemens; il auroit bien plus d'affaires encore s'il vouloit rendre un compte succinct des circulaires, des menées et autres occupations du comité directeur. Ce journal libéral termine en assurant que la circulaire de M. de Peyronnet est *inconstitutionnelle*; nous présumons qu'il veut dire qu'elle est contraire aux plans, aux principes et à l'espoir du *Constitutionnel*.

— Le chevalier de Cologna, grand rabbin, a écrit aux journaux en réponse à la lettre de *Manassés* C., insérée dans le *Constitutionnel*. M. de Cologna conjecture que *Manassés*, nom ignoré de tous les Israélites de France, n'est qu'un ennemi des Juifs, qui s'efforce de les faire paroitre ingrats envers le gouvernement paternel de l'illustre famille des Bourbons; il ajoute que *Manassés* ne paroit respirer qu'intolérance, tandis que les Juifs se reposent tranquillement sur les promesses du plus sage et du meilleur des rois.

— La police de Toulouse a arrêté un des prisonniers de guerre espagnols qui sont dans cette ville. Cet individu a éveillé l'attention de l'autorité par son mauvais esprit. Les informations qui ont été prises sur les autres prisonniers constitutionnels leur ont été favorables.

— Les journaux de Toulouse annoncent que l'école de Sorèze, dont M. Ferlus est propriétaire et directeur, va être réorganisée et confiée à des mains chrétiennes et pures. La réforme de cette école devra être complète au mois d'août prochain, tout le personnel renouvelé, et la direction des études confiée à un homme qui, présenté par le propriétaire de l'établissement, puisse être agréé par l'Université.

— Une dépêche télégraphique annonce que la frégate *la Clorinde*, commandée par M. Potigny, lieutenant de vaisseau, est arrivée le 5 de ce mois à Brest, venant de Cadix; elle a ramené cent cinquante sous-officiers et soldats, dont le temps de service est expiré. Déjà plusieurs bâtimens ont été envoyés dans des ports espagnols dans l'unique objet de rendre plus promptement à leurs familles, en leur évitant les fatigues d'un long voyage, les soldats qui ont achevé leur service. Cette conduite noble et paternelle du gouvernement envers ces braves a produit le meilleur effet dans l'armée d'occupation.

— Le roi d'Espagne vient de signer un acte par lequel il reconnoit devoir à la France une somme de 34 millions. Certains journaux ont été induits en erreur, lorsqu'ils ont annoncé que S. M. Ferdinand avoit assigné au paiement de cette dette le produit des salines de l'Arragon et celui des douanes de Miranda; il n'a affecté aucuns produits ou revenus publics de l'Espagne. C'est une simple reconnoissance sans hypothèque, sans même aucune indication des moyens de paiement dans l'avenir. Quand tous les détails concernant notre intervention auront été publiés, on jugera combien la conduite de la France à l'égard de la Péninsule a été noble et généreuse.

— On assure que douze mille Irlandais vont aller en Espagne, pour former des régimens de cette nation comme il y en avoit autrefois.

— Dans la réponse que M. Canning a faite, à la chambre des communes d'Angleterre, à l'interpellation qui lui a été adressée par M. Hobhouse, dans les termes usités du radicalisme, on a remarqué que, tout en blâmant l'invasion de l'Espagne, l'honorable secrétaire d'Etat ne pouvoit s'empêcher de reconnoître combien la conduite de l'armée française a été régulière, et que l'histoire n'offroit pas d'exemple d'une discipline aussi parfaite.

---

*Lettre de sir Léopold ******, gentilhomme anglais, sur son retour à l'église catholique, adressée à sa mère* (1).

Celui qui parle dans cette *Lettre* offre encore un exemple de ces conversions éclatantes qui ont consolé l'Eglise dans ces derniers temps. Sir Léopold ****** est un jeune gentilhomme anglais élevé dans le protestantisme ; il fit successivement deux voyages d'Italie, et le dernier surtout, en 1818, lui laissa des impressions favorables à la religion catholique. Etant venu à Paris, en 1822, il s'y lia avec un jeune chevalier de Saint-Louis, M. d'A...., qui lui procura des instructions agréables et des connoissances utiles. M. d'A.... le mit particulièrement en rapports avec quelques ecclésiastiques, dont les entretiens et les exemples affoiblirent les préventions de l'étranger. Les deux amis se rendirent, le 18 octobre 1822, à l'abbaye du Gard, dans l'intention d'y passer quelque temps. Sir Léopold y étudia dans le silence de la retraite les preuves du christianisme d'abord, et ensuite celles de la religion catholique, et ses recherches, secondées par les conseils de son ami et par les exemples de foi, de dévoûment et de courage qu'il avoit sous les yeux, le conduisirent enfin à rentrer dans le sein de l'unité. Etant revenu à Paris, il fit abjuration, le 24 décembre 1822, dans la chapelle du couvent des religieuses de la Conception, rue de la Madeleine. Quelques journaux parlèrent dans le temps de cette cérémonie, qui ne fut pas moins édifiante par les dispositions de sir Léopold, qu'imposante par le concours des personnes distinguées. M. Poynter, évêque catholique de Londres, qui se trouvoit alors à Paris, reçut l'abjuration du jeune gentilhomme. M. le nonce apostolique,

---

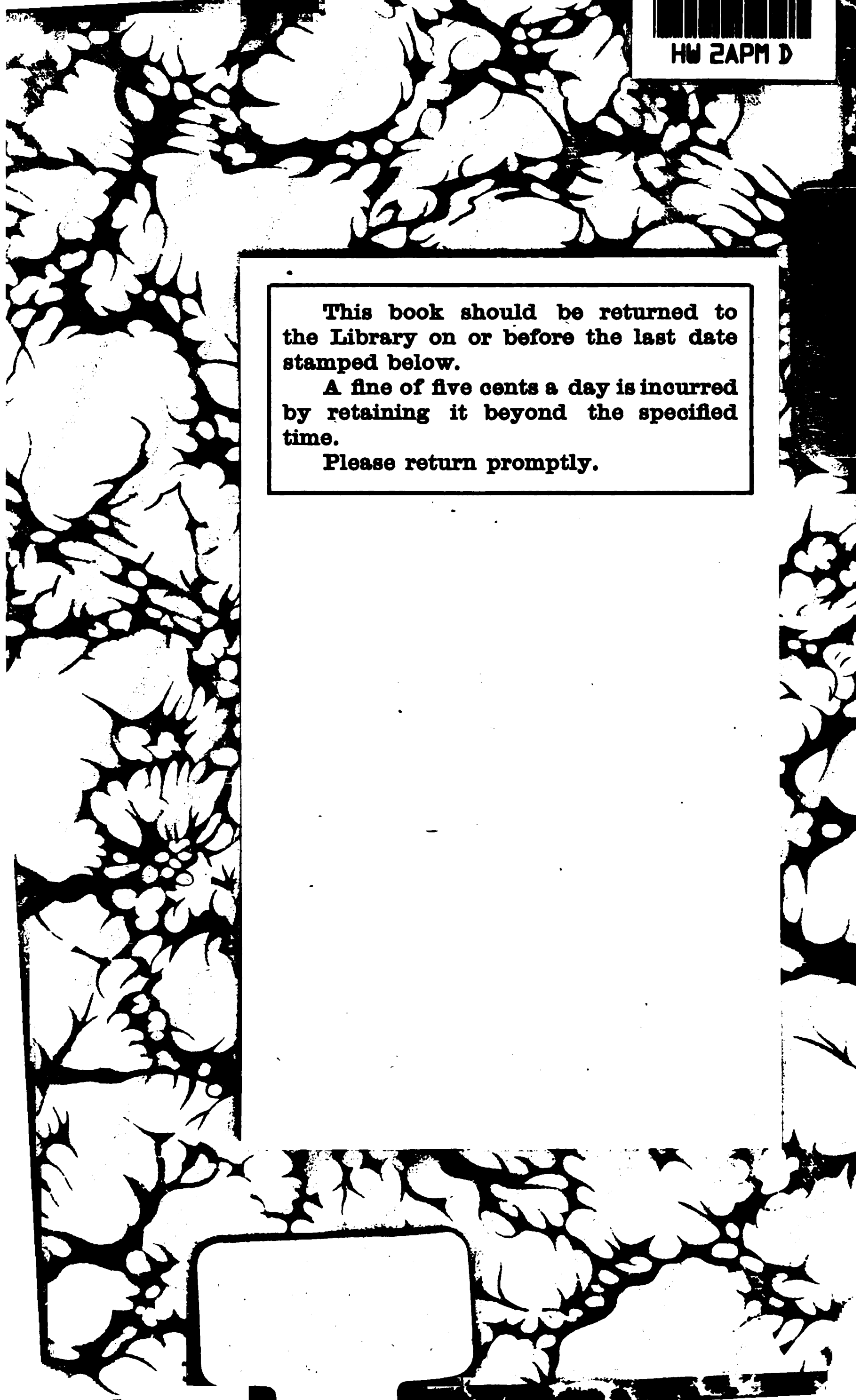
(1) In-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Ponthieu; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

plusieurs évêques et ecclésiastiques, des dames d'un haut rang, des protestans convertis, MM. de Haller et d'Harmansen, des Anglaises qui sont aussi rentrées dans le sein de l'Eglise, ajoutèrent par leur présence à l'intérêt de cette démarche. M. l'évêque de Londres parla en anglais et en français. Sir Léopold se retira peu après à Fontainebleau, et c'est de là qu'il adressa à sa mère la présente lettre, datée du 16 août 1823.

Cet écrit pourra servir de suite à la Lettre si touchante de M. de Haller, et à celle qui a paru dernièrement sous le nom de M. Laval, et qui, dans sa briéveté, est un petit chef-d'œuvre de force et de précision. Il règne dans la *Lettre* de sir Léopold un ton de candeur et un abandon qui intéressent le lecteur. Il raconte avec simplicité toutes les voies par lesquelles Dieu l'a ramené, il nomme avec estime toutes les personnes qui ont concouru à l'éclairer, il fait surtout l'éloge du vertueux ami dont le zèle et la charité ont ménagé son retour, il rend compte des réflexions et des raisonnemens par lesquels il est parvenu à reconnoître la vérité. Cette exposition familière et naïve a fait impression sur celle à laquelle elle étoit adressée. La mère de sir Léopold a été touchée des aveux et des motifs que renfermoit la *Lettre* de son fils, et elle a depuis imité sa démarche et s'est réunie à l'Eglise. C'est pour l'un et l'autre une grande consolation de se trouver unis par les sentimens d'une même foi, comme ils le sont par les sentimens de la nature. Des considérations graves ont empêché sir Léopold de se nommer; ses parens sont protestans, et il peut avoir à craindre leur disgrâce et la perte des avantages sur lesquels il a droit de compter. Mais sa *Lettre* annonce que sa résolution est indépendante de tous motifs humains, et il montre une foi et un courage qui doivent appeler sur lui l'estime et l'intérêt de toutes les ames pieuses.

FIN DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME.





This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

